7. 3. 127

7.

Google

Digitized by Google

HISTOIRE

DE LA

CONVENTION

NATIONALE

Digitized by Google

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET
RUE DE VAUGIRARD, 9

Google

HISTOIRE

DE LA

CONVENTION NATIONALE

PAR

M. DE BARANTE

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

Jusque datum sceleri.
LUCAIN.

—

TOME TROISIÈME

PARIS

FURNE ET Cie
15, RUE SAINT-ANDRÉ DES-ARTS

LANGLOIS ET LECLERCQ
81, RUE DE LA HARPE

—

1851

Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE

DE LA

CONVENTION

NATIONALE.

SUITE DU LIVRE V.

LES GIRONDINS. — LE 31 MAI.

L'arrestation des commissaires et la rébellion ouverte de Dumouriez produisirent un grand effet sur les esprits. La Convention, quelque déchirée qu'elle fût par la discorde des partis, se montra dans les premiers moments, et sous l'imminence du péril, plus calme et plus sensée. Elle comprit comment tout pouvait être perdu sans ressource, si quelque trouble venait à éclater dans Paris. Les autorités administratives furent appelées; on leur recommanda d'empêcher tout désordre, de rassurer le peuple et de lui faire

comprendre qu'une fausse démarche doublerait les dangers de la patrie.

En même temps le besoin de concentrer le gouvernement dans la Convention, et de lui donner une action directe et continue sur l'autorité exécutive, se fit sentir plus vivement. Marat travestit cette pensée, dont les circonstances indiquaient de plus en plus l'opportunité, et il lui donna un caractère d'exagération et de déraison. On ne voulait pas l'entendre; on craignait qu'il ne produisît quelque désordre : — « Il n'y a que des traîtres qui puissent étouffer ma voix; je vous rappelle au silence et à vos devoirs. Si quelqu'un a droit à être entendu, c'est moi, qui, depuis huit mois, ai prédit tout ce qui est arrivé. Quel que soit le sort qui me menace, je vous déclare que la conduite que vous avez tenue depuis la Révolution est celle d'échappés des petites-maisons. La première mesure à prendre c'est de composer vos comités d'hommes qui aient fait leur preuves de patriotisme; la seconde de leur donner des pouvoirs assez étendus pour faire le bien, dussiez-vous leur donner des gardes et leur mettre un boulet aux pieds. Je demande que vous formiez un comité de sûreté générale, qui ait le pouvoir de faire arrêter toutes les personnes qu'il croira suspectes, et que le comité de défense générale soit composé de membres en qui le peuple ait confiance. Je demande à n'en pas être. »

Marat exposait, en termes choquants et avec un cynisme prématuré, la véritable politique révolutionnaire, cette politique incompatible avec les conditions d'une société régulière et qui a toujours besoin d'un pouvoir despotique exercé docilement sous l'empire d'opinions aveugles et passionnées.

Fonfrède ramena la proposition à une mesure plus acceptable. « Je ne veux pas de dictature, fût-elle exercée du fond d'une prison. Si la Convention veut renouveler ou former des comités, modifier le pouvoir exécutif, je ne m'y oppose pas; mais je ne veux pas que des hommes portant une chaîne en fassent peser une autre plus lourde sur mon pays. D'un autre côté, il importe que toutes les mesures prises par vous soient votées à l'unanimité. »

Le ministre de l'intérieur avait été mandé : il pressa aussi la Convention de saisir d'une main ferme les rênes du gouvernement, en faisant des ministres les exécuteurs mécaniques de ses ordres. Il y voyait le salut de la république. Garat excellait à reconnaître et à justifier les motifs d'une détermination quelconque. La chaîne proposée par Marat ne lui aurait point pesé et l'aurait affranchi de la responsabilité.

Avant de discuter une question si générale, l'Assemblée déclara Dumouriez traître à la patrie et promit trois cent mille livres à qui le ramènerait mort ou vif.

Dès le lendemain arrivèrent des nouvelles plus rassurantes. On sut que l'armée et les garnisons des places fortes se maintenaient fidèles et dévouées.

Robespierre en revint à la seule pensée qui l'occupât; détruire ses ennemis était sa constante passion; la trahison de Dumouriez lui importait, surtout comme un moyen de perdre les Girondins.

« Il est temps que cette comédie finisse, dit-il; ce n'est point par des nouvelles tantôt décourageantes, tantôt plus satisfaisantes qu'il faut endormir la nation; il faut que la Convention prenne des mesures révolu-

tionnaires; elles ne seront jamais proposées par le comité de défense générale, car dans ce comité règnent des principes que la liberté réprouve. »

L'orateur était sans cesse interrompu par des murmures; il déplaisait à l'Assemblée, qui, dans ce moment, voulait faire trêve aux discordes intestines et pourvoir au salut de la république. La parole fut maintenue à Robespierre : « S'il ne m'est pas donné, continua-t-il, de sauver la liberté, je ne veux pas du moins être complice de ceux qui la perdent. Je ne veux pas être membre d'un comité qui ressemble plutôt à un conseil de Dumouriez qu'à un comité de la Convention nationale. Ma surprise est grande de voir que ceux qui n'ont pas cessé de calomnier ce côté (et il montrait la gauche), qui fut et sera toujours la patrie de la liberté, soient restés muets sur les crimes de Dumouriez, et qu'il n'y ait que nous, tant calomniés, qui ayons élevé la voix contre ce traître. »

Partant de là, Robespierre dressait un long acte d'accusation contre Brissot, le prenant à partie comme chef de la faction modérée et cherchant à prouver qu'il était l'ami intime de Dumouriez, ou plutôt à démontrer logiquement qu'il devait l'être. C'est le procédé qui fut de plus en plus employé pour tous les réquisitoires révolutionnaires. Il suivit dès l'origine la vie entière de Brissot et en rapporta chaque circonstance successive à une conspiration non interrompue.

Brissot répondit avec une sorte de timidité, ainsi que ses amis. Ils ne se présentaient jamais avec une courageuse franchise comme défenseurs de la justice, de la raison et de l'humanité; mais ils s'attachaient à prouver qu'ils avaient toujours été de bons révolu-

tionnaires, qu'ils n'avaient cessé de l'être et qu'ils l'étaient encore. Ils reniaient ce qui aurait pu honorer leur caractère politique, et se trouvaient embarrassés à démontrer que leur patriotisme était aussi ardent que la démagogie des Montagnards.

Quelle que fût la justification de Brissot, elle obtint un accueil favorable. La Plaine et presque toute l'Assemblée s'irritaient contre de misérables accusations suggérées par des passions personnelles. Robespierre avait mal pris son moment.

Pour obéir à l'opinion unanime de la Convention, le comité de défense générale proposa d'établir un comité d'exécution de neuf membres, chargés de remplir les fonctions attribuées au conseil exécutif, et de prendre toutes les mesures que nécessiteraient les circonstances. — « Vous pouvez et vous devez adopter cette proposition. Le peuple a délégué à la Convention l'exercice de la souveraineté et de tous les pouvoirs; le peuple vous a remis le dépôt de la liberté; c'est vous qui devez exclusivement veiller à sa garde ; il n'est plus question de disputer sur les formes, mais de sauver la patrie. Avant de déterminer le culte qu'on doit à la liberté, il faut assurer son triomphe. »

L'institution qui devait former le sommet de la tyrannie révolutionnaire, était proposée par Isnard. Ainsi les Girondins étaient destinés à être, du moins par la première rédaction, auteurs de toutes les lois qui supprimeraient les garanties de la liberté.

Ce désir de conciliation ne désarmait la colère ni de Robespierre, ni de Marat, qui répéta qu'une partie de la Convention était complice de Dumouriez et que la Montagne ne pouvait accorder la moindre confiance aux hommes d'État. Sa voix était couverte par les

murmures, tandis que les tribunes publiques l'applaudissaient. Il fut rappelé à l'ordre, et même désavoué hautement par un orateur de la Montagne, Julien (de la Drôme).

Danton accueillit, au contraire, les avances de la Gironde et témoigna que la divergence des opinions n'empêchait pas la commune volonté de maintenir la république. Il appuya la création du comité d'exécution : — « Établissons une agence funeste aux rois. Pour créer des armées, pour leur choisir de nouveaux chefs, il faut un pouvoir nouveau, toujours sous la main de la Convention et qu'elle puisse anéantir à volonté. Une république, en proscrivant les dictateurs et les triumvirs, n'en a pas moins le pouvoir de créer une autorité terrible. Telle est la violence de la tempête, qu'il est impossible de sauver le vaisseau de l'État en agissant d'après les seuls principes de l'art. Écartons toute idée d'usurpation. Eh ! qui donc pourrait être usurpateur ? Voyez cet homme qui avait remporté des victoires, il a contre lui toutes les forces de la France, son pays natal demande sa tête. Rapprochons-nous fraternellement; il y va du salut de tous. Si la conjuration triomphe, elle proscrira tout ce qui a porté le nom de patriote. »

Le projet qu'approuvait Danton et que l'Assemblée entière paraissait accueillir favorablement, inspirait toutefois quelques appréhensions; on voyait bien qu'un tel comité contenait le germe du despotisme, qui ne tarderait pas à peser sur la Convention elle-même. Barère se chargea de dissiper ces inquiétudes; il démontra que le pouvoir législatif souverain restait tout entier à l'Assemblée; qu'elle n'en abdiquait et

n'en déléguait aucune fraction. Il s'agissait seulement de surveiller et de guider le pouvoir exécutif; le comité restait lui-même sous la surveillance de la représentation nationale.—« Serons-nous toujours environnés de terreurs et de chimères? La peur de la tyrannie amène à sa suite la tyrannie elle-même. Sans doute, au milieu des trahisons qui nous cernent, la défiance est excusable; mais portée à l'excès, elle serait une arme pour les ennemis publics. On parle sans cesse de dictature : je n'en connais qu'une qui soit légitime, qui soit nécessaire, que la nation ait voulu, c'est la Convention nationale. C'est par vous que la nation exerce la dictature elle-même; c'est la seule que puissent supporter des hommes libres et éclairés. » — Continuant ainsi à rassurer la Convention sur ses propres libertés, car les libertés du pays n'étaient plus en question, Barère, empruntant une locution familière à Marat, se raillait, ainsi que cet apôtre révolutionnaire « des grands enfants, » qui criaient sans cesse à la dictature.

Marat ne chercha point à déguiser sa pensée; il voulut que la Convention sût bien ce qu'elle allait voter.—« C'est par la violence, dit-il, qu'on doit établir la liberté. Le moment est venu d'organiser momentanément le despotisme de la liberté pour écraser le despotisme des rois. »

Le projet, interprété avec cette franchise, suscita quelques objections des Girondins, mais fut décrété sans hésitation. Le comité, qui prit le nom de Salu public, devait être composé de neuf membres élus au scrutin; il délibérait en secret, surveillait et accélérait l'action du conseil exécutif et pouvait même suspendre ses arrêtés, à la charge d'en rendre compte à la Convention; il était autorisé à prendre dans les circon-

stances urgentes des mesures générales de défense extérieure; ses arrêtés étaient signés par la majorité des membres présents, qui devaient être au nombre de six au moins. Le conseil exécutif était tenu d'obéir à ses arrêtés. Il n'avait pas le pouvoir de décerner des mandats d'amener ou d'arrêt, si ce n'est contre des agents d'exécution en rendant compte à la Convention. La trésorerie demeurait indépendante de ce comité. Ses pouvoirs lui étaient conférés pour un mois seulement.

Ainsi commença le gouvernement direct de la Convention. Le premier comité de salut public fut composé de Barère, Delmas, Bréard, Cambon, Danton, Guyton-Morveaux, Treilhard, Lacroix et Jean de Bry, qui n'accepta point et fut remplacé par Robert Lindet. Pas un Girondin n'y trouva place. Robespierre fut aussi écarté; il existait à ce moment une méfiance assez générale contre lui, même parmi les hommes modérés du côté gauche, qui se trouvèrent d'abord en majorité dans le comité de salut public.

Aux mesures générales, la Convention ajoutait des actes de circonstance qui lui semblaient plus urgents encore. Le général Valence, qui était à la campagne près de Paris, se guérissant de ses blessures, avait gagné la frontière et rejoint Dumouriez. L'arrestation de sa femme et de ses filles fut ordonnée. Mme de Montesson, qui avait épousé secrètement le duc d'Orléans, père du duc actuel, fut aussi arrêtée ainsi que la citoyenne Égalité, c'est-à-dire la duchesse d'Orléans. Les citoyens Brulard, Sillery et Égalité furent seulement gardés à vue chez eux. Marat lui-même disait qu'il n'y avait contre ces deux représentants ni preuves suffisantes, ni même soupçons justifiés; mais

l'occasion sembla propice aux Girondins pour reproduire leurs attaques contre le duc d'Orléans. Fonfrède s'acquitta de cette mission avec un zèle révolutionnaire que personne n'aurait pu surpasser; la motion avait été faite par Carrier, et il l'appuya.

« Je ne conçois pas comment la proscription de la famille ci-devant et toujours royale n'a pas été comprise au nombre des mesures que vous avez ordonnées. Il faut faire cette loi révolutionnaire, cette loi terrible que le salut du peuple commande et justifie. Si le jour où vous avez fondé la république, vous aviez banni tous ces Bourbons, vous auriez épargné à la France bien des troubles, à vous bien des divisions, à vos armées bien des échecs. Les républiques ne subsistent que par les vertus; les princes ne méditent et ne vivent que de crimes; corrompus dans les cours, ils corrompent vos soldats dans les camps; il n'est pour eux ni foi, ni serment; c'est en profanant le nom sacré de patrie, qu'ils aspirent en secret à redevenir un jour vos maîtres. Voyez Égalité : il fut comblé des faveurs de la fortune, il était né du sang de vos tyrans, et malgré cette tache d'infamie, il commandait vos armées.... Eh bien! il conspire, il fuit, il passe à l'ennemi.... Les princes, au moins pour les forfaits, sont tous parents. Conservons donc tous ces Bourbons, et si les tyrans qu'est allé rejoindre Égalité auxquels il a livré nos collègues, osent, au mépris du droit des gens, porter sur les représentants du peuple un fer assassin, que tous ces Bourbons soient traînés au supplice; que leurs têtes roulent au pied des échafauds; qu'ils disparaissent de la vie, comme la royauté a disparu de la république et que la terre de

la liberté n'ait plus à supporter leur exécrable présence. »

Il y avait dans ce langage furieux un fond réel de passion révolutionnaire, mais il était inspiré bien plus encore par le soin de repousser l'accusation injustement dirigée contre son parti, auquel on imputait une complicité avec la conspiration de Dumouriez et les prétendus projets orléanistes.

Le décret fut voté d'enthousiasme; il embrassait toute la famille des Bourbons, quels que fussent le sexe et l'âge, notamment le jeune duc de Montpensier qui servait à l'armée des Alpes maritimes sous le général Biron. Il était devenu, disait-on, un sujet de vive inquiétude pour la république. Sillery, malgré sa qualité de représentant, fut envoyé en prison. Laclos, l'agent reconnu de toutes les intrigues entreprises au nom du duc d'Orléans, fut aussi décrété d'arrestation. Le général Miaçzinski, que Dumouriez avait envoyé à Lille pour entraîner les troupes dans la rébellion, fut traduit devant le tribunal révolutionnaire et jugé à mort quelque temps après.

Le duc d'Orléans, malgré ses réclamations, fut envoyé à Marseille où il fut enfermé avec ses deux fils, le duc de Montpensier et le comte de Beaujolais. Les Girondins auraient voulu que Bordeaux fût choisi pour lieu de détention. Il en fut ordonné autrement.

Si la grandeur du péril avait imposé à la Convention plus de raison et plus de gravité; si, pour un instant, les partis avaient semblé s'y concilier, il n'en était pas ainsi dans les régions inférieures de la démagogie. Les assemblées de section étaient, plus

qu'auparavant, devenues de véritables clubs. Il y fut résolu que chacune déléguerait un commissaire pour former une assemblée centrale de salut public, qui aviserait aux moyens de sauver la patrie et correspondrait avec les départements, sous la sauvegarde du peuple. Cette réunion demanda à la municipalité un local pour y siéger; sur le réquisitoire de Chaumette, il leur fut accordé une salle dans l'archevêché, et la mairie se chargea des frais de bureau. Pache ne compromit pas son nom dans cette tolérance; mais les hommes, qui s'étaient groupés autour de lui et qui le dominaient, faisaient le fond de ce vaste comité. C'étaient surtout des hommes de désordre et de sang; un des principaux était Truchon, l'homme à la grande barbe. Pour être admis il fallait jurer l'approbation des journées de septembre [1].

La Convention ne consentit point à une telle usurpation de pouvoir; elle manda la municipalité, et Chaumette vint s'excuser de sa connivence. Des orateurs de section, qui présentaient des adresses trop extravagantes, furent sévèrement accueillis. Il y en eut qui furent reconnus pour des repris de justice. Le comité central fut désavoué par le corps électoral, autre réunion, qui, pour l'ordinaire, se montrait aussi séditieuse qu'elle était illégale.

La société des Jacobins s'éleva plus décidément encore contre ce qui lui paraissait un désordre et surtout une rivalité. Elle devenait chaque jour davantage le premier pouvoir de l'État; elle recevait l'influence des hommes politiques de la Montagne; ils pouvaient

[1] Rapport de Chaumette à la Convention. — Mémoires de Meillan.

la diriger, sous la condition de ne point contrarier directement ses vœux, de ne point s'opposer à ses exigences. Ce qu'elle désirait, ce qu'elle requérait différait peu de ce que voulait le comité central renié par elle.

La trahison de Dumouriez y avait excité de vives alarmes, et pendant quelques jours les séances présentèrent un aspect de trouble et de déraison; on voyait sans cesse des députations des sections et des clubs demandant des mesures révolutionnaires ou apportant des dénonciations. La citoyenne Lacombe venait, au nom de la société fraternelle, proposer d'envoyer les aristocrates, les accapareurs et les propriétaires, combattre les ennemis qui s'avançaient sur Paris; s'ils trahissaient la cause de la liberté, les patriotes restés dans la ville égorgeraient leurs femmes et leurs enfants gardés en otage. Un enfant de huit ans disait que l'aristocratie levait une tête altière, que Dumouriez voulait entourer Paris et le réduire par famine: il fallait donc prévenir les tyrans.

Les membres de la société proposaient à l'envi des mesures qui, plus tard, devaient être ordonnées par décrets de la Convention, mais qui étaient prématurées. — Un représentant, Albitte, voulait qu'il n'y eût aucune différence entre le soldat et le citoyen, de manière que tout citoyen fût soldat; il s'indignait que le soldat ne fût pas l'égal de l'officier. Le système militaire devait être détruit; on avait détruit le royalisme, il fallait donc fouler aux pieds les préjugés, et dire: « Celui-là commandera puisqu'il a du courage. »

Un autre demandait, ce qui depuis fut requis impérieusement par les Jacobins, que tous les nobles fussent expulsés de l'armée.

Puis c'était la peine de mort contre quiconque ne prendrait pas les assignats au pair. — Tous les emplois devaient être donnés aux sans-culottes, sans cautionnement. « La tête d'un fonctionnaire est le véritable cautionnement. — Le tribunal révolutionnaire doit faire tomber non pas une, mais douze têtes par jour. — Il faut couper cent mille têtes pour sauver vingt-quatre millions d'hommes. — Les gens d'esprit nous ont trahis; il faut mettre un invalide à la tête de nos armées. Il ne nous faut que du bon sens et cet invalide ne nous trahira point. »

Un membre du tribunal révolutionnaire se plaignait du peu de latitude donnée à cette juridiction, et s'excusait ainsi de la lenteur des jugements. — On demandait l'établissement d'un comité révolutionnaire dans chaque commune.

Tels étaient les propos dont s'entretenait la société des Jacobins; mais le principal emploi des séances était l'accusation des Girondins. Robespierre et les conventionnels habitués des Jacobins y revenaient sans cesse avec une obstination de haine et de calomnie.

La Convention suivait sans résistance l'impulsion des Jacobins; elle essayait de rendre possibles et praticables les mesures qui lui étaient demandées; ainsi elle décréta, sur la proposition de Lacroix, fortement appuyée par Danton, sans être contredite par personne, qu'il serait formé une armée de quarante mille hommes pour couvrir Paris.

« Vous allez annoncer à l'univers, disait Danton, le grand moyen d'éterniser la république; c'est d'appeler le peuple à sa défense. Vous allez avoir une armée

de sans-culottes. Pendant que vous combattrez les ennemis de l'extérieur, les aristocrates seront sous la pique des sans-culottes. Ce sera une garde du peuple salariée par la nation. » — « J'ai une autre proposition à vous faire. Il faut que le prix du pain soit dans une juste proportion avec le salaire du pauvre : ce qui excédera sera payé par le riche. Vous assurerez ainsi l'existence et la dignité du peuple, vous l'attacherez à la Révolution; il dira : nos représentants nous ont donné du pain; ils ont plus fait qu'aucun de nos anciens rois. »

Cette proposition fut, comme la première, adoptée au milieu des applaudissements. Ainsi se succédaient rapidement une série de mesures destinées, non pas à établir en France un nouvel ordre de la société, mais à détruire de fond en comble celle qui avait existé. On ne pouvait apercevoir dans les pensées, ni dans les espérances des révolutionnaires aucun système de gouvernement, aucune organisation sociale; ils n'étaient pas même chimériques. Dès que la crainte de voir renaître une autorité régulière, une hiérarchie légale s'emparait de leur esprit, ils se passionnaient à rendre impossible un retour vers le passé, et à ne pas laisser vivre quiconque s'en serait félicité. Leur seul moyen de défense était de corrompre et d'exciter les aveugles penchants des classes inférieures, de lâcher les écluses révolutionnaires, sauf à chercher plus tard comment pourrait être réglé le cours du torrent.

Le décret sur l'armée intérieure comportait manifestement de tels désordres, qu'il resta longtemps sans exécution et seulement posé en principe. Plus tard, on en dériva la formation de ces armées révo-

lutionnaires qui, par leur lâcheté au combat, par leur ardeur au pillage et au massacre, furent la honte et l'horreur de la France. — Le décret sur le prix du pain amena les lois du maximum et l'abolition du commerce ; par suite les populations souffrirent pendant plus de deux ans de la disette, qui devint une cruelle famine. Tel était le savoir-faire politique de Danton et la craintive docilité de la Convention, qui adoptait sans discussion de semblables lois.

Cependant toute inquiétude avait cessé sur les conséquences de la trahison de Dumouriez. On avait appris son émigration et la fidélité de l'armée. Sur l'indication des représentants en mission à l'armée du Nord, la Convention élut pour ministre de la guerre un homme complétement inconnu, Bouchotte, commandant temporaire de la place de Cambray. Sans doute il avait, dans les circonstances récentes, montré un zèle qui le fit remarquer. A peine fut-il entré en fonctions, qu'il fut universellement reconnu pour inepte; mais il était d'un caractère faible et d'une obéissance passive pour la coterie des Jacobins exaltés; le ministère de la guerre devint un de leurs chefs-lieux; ils s'y maintinrent pendant un an.

Dampierre fut choisi pour général en chef pour remplacer Dumouriez : c'était un homme tout militaire et d'une grande bravoure, mais il était gentilhomme et sa nomination fut vivement blâmée aux Jacobins.

L'armée autrichienne ne se portait point en avant; les mouvements et les projets du prince de Cobourg avaient été calculés sur ses négociations avec Dumouriez; il s'était préparé pour lui servir d'auxiliaire et

non point pour faire une campagne d'invasion, en face d'une armée française dont il ne connaissait pas exactement les forces. Le ton des proclamations émanées des commissaires de la Convention et des lettres qu'ils échangèrent avec lui, détruisit l'espoir qu'il avait placé dans les dispositions de l'armée et des populations. Un congrès autrichien, anglais et prussien se réunit à Bruxelles, puis à Anvers. La complaisance du prince de Cobourg pour la restauration constitutionnelle proposée par Dumouriez n'y avait pas été approuvée. On s'y décida pour une guerre de conquête, poursuivie indépendamment des circonstances intérieures de la France. Il devenait indispensable de faire arriver des renforts. Ce délai procura à l'armée française le loisir de se rallier, et de réunir ses forces avant que les Autrichiens fissent un mouvement hostile.

Dès qu'une sécurité, qui ne pouvait être que provisoire, eut rendu les esprits à leur pente naturelle, la Convention revint aux vives discordes qui s'étaient apaisées pour un instant. Les Jacobins et les sections, Marat, Robespierre, et parfois Danton, suivirent leur projet de se débarrasser des Girondins.

A la séance du 10 avril, Pétion demanda à donner lecture d'un projet d'adresse que la section de la Halle au blé avait communiqué à toutes les autres sections, pour être présenté de concert à la Convention.

Elle était de l'insolence la plus menaçante. — « Nous venons vous dire la vérité, et nous espérons que vous ne nous forcerez plus à vous la dire. Jusqu'ici nos pétitions ont été ensevelies dans la poudre

de vos comités; là, siégent des coupables qui vous trompent par des rapports insidieux. Entendez-nous, et entendez-nous pour la dernière fois. Les infidèles mandataires, qui abusent de la confiance de la nation, ont-ils oublié que le peuple est leur souverain? Il faut donc le leur rappeler. Il faut leur dire qu'il veut que tous les traîtres tombent sous le glaive des lois. »

La pétition demandait que Roland fût envoyé à l'échafaud; elle imputait aux Girondins les revers des armées; la trahison de Dumouriez; la coupable conduite de Beurnonville; les lenteurs du tribunal révolutionnaire; les retards à une législation répressive de l'agiotage et de l'accaparement et favorable au peuple.

« Oui, législateurs, c'est parmi vous qu'existe la ligue qui veut nous vendre à nos tyrans. Dans cette Convention, nommée par le peuple, nous voyons ses plus grands ennemis; ils ont l'audace d'y siéger. Il faut frapper le mal dans sa source; il faut effrayer par le supplice des coupables les mandataires qui oseraient un jour renouveler les crimes dont nous sommes les témoins et les victimes. Montagne de la Convention, c'est à vous que nous nous adressons, sauvez la république, ou si vous ne vous sentez pas assez forts, osez le dire avec franchise, nous nous chargerons de la sauver. »

Les tribunes publiques et l'extrémité gauche applaudirent vivement cette lecture.

Danton demanda que le comité de salut public fût entendu et annonça qu'il proposerait une mention honorable pour l'adresse. Alors commença le tumulte. Les Girondins, menacés de mort, s'écriaient qu'ils auraient des vengeurs. Danton, d'une voix furieuse, ré-

pondait : « Vous êtes des scélérats. — A bas le dictateur! à bas le tyran! » répliquaient les clameurs de la droite. La Plaine gardait un silence de consternation.

Pétion réussit enfin à parler; le combat était si vivement engagé, qu'il ne manqua ni de courage ni d'énergie et ne garda aucun ménagement. — « Ne serions-nous pas coupables, disait-il, si nous ne sévissions pas contre des scélérats? » Il exposa par quels moyens on faisait délibérer les sections et signer des adresses. Les calomnieuses imputations dirigées contre une partie de l'Assemblée n'avaient, disait-il, d'autre motif que de détourner la juste accusation de complicité avec d'Orléans ou Dumouriez; il reprocha à Danton sa proposition de l'armée des sans-culottes.

« L'on n'entend point par ce mot les braves citoyens du tiers état, c'est-à-dire tout ce qui n'est pas noble ou aristocrate; mais cela signifie les hommes qui n'ont pas, en les distinguant de ceux qui ont. Voilà les moyens qu'on emploie pour jeter la division dans l'Assemblée et dans la nation. Cette adresse ne peut être faite que par des hommes en délire ou des contre-révolutionnaires. »

De Danton il vint à Marat. — « Vous avez parmi vous un homme qui a prêché le despotisme sous toutes les formes, qui a demandé des têtes, qui a conseillé le pillage; eh bien! il siége au milieu de vous; il obtient la parole plus facilement qu'un homme probe et de bonnes mœurs. Au commencement de notre session, à peine un membre voulait-il s'asseoir auprès de lui; maintenant il dénonce les meilleurs citoyens. »

L'ancien maire de Paris, lui qui avait vu de près

le 10 août et le 2 septembre, ajoutait. : — « Je suis sûr qu'il n'y a pas plus de quatre ou cinq cents misérables qui sont cause de tous ces mouvements. L'immense majorité des citoyens de Paris est pour la Convention. Que dira-t-on dans les départements? Quoi! l'Assemblée entière ne s'est pas levée d'indignation, quand on lui a dit que sa majorité était corrompue ; lorsque ces hommes ont poussé le délire et l'insolence jusqu'à vous dire qu'ils sauveront seuls la patrie! Et vous, pourquoi donc êtes-vous là? est-ce pour être témoins de la ruine de la république? Je demande que le président et les secrétaires de la section soient mandés. S'ils ont signé le projet d'adresse, je ne doute pas que la Convention ne les envoie au tribunal révolutionnaire. »

Danton ne prit plus, pour l'heure, la défense de l'adresse; mais il maintint que la liberté républicaine et révolutionnaire comportait de tels excès. — « Vous n'avez pas le droit, disait-il, d'exiger du peuple plus de sagesse que vous n'en avez vous-mêmes. N'a-t-il pas le droit de sentir des bouillonnements qui le conduisent à un délire patriotique, lorsque cette tribune semble être une arène de gladiateurs? Ne m'a-t-on pas tout à l'heure accusé de vouloir devenir dictateur? Quels que soient les flots d'indignation qui me pressent, j'examinerai froidement la proposition de Pétion. Je n'y mettrai aucune passion, moi; je sais quel sera le dénoûment de ce grand drame : le peuple restera libre. Je veux la république; je prouverai que je marche constamment à ce but. J'avais trouvé dans cette adresse des articles

vraiment bons; je voulais qu'on la discutât. On a demandé tour à tour la tête des députés qui siégent soit d'un côté, soit de l'autre de la salle; n'a-t-on pas demandé la mienne? Tous les jours il arrive des pétitions plus ou moins exagérées. Il faut les juger par le fond. Ce n'est pas d'aujourd'hui que Pétion se trouve dans les orages populaires; il sait que lorsqu'un peuple brise sa monarchie pour arriver à la république, il dépasse le but par la force de projection qu'il s'est donnée. Que doit faire la représentation nationale? profiter de ces excès mêmes. Que devez-vous répondre au peuple, quand il vous dit des vérités sévères? vous devez lui répondre en sauvant la république. Et depuis quand vous doit-il des éloges? êtes-vous à la fin de votre mission? La calomnie, dans un État vraiment libre, n'est rien pour l'homme qui a la conscience de son devoir. D'ailleurs, il existe des lois, des tribunaux; que ceux qui veulent poursuivre cette adresse la poursuivent. Vous seriez indignes de votre mission, si vous n'aviez pas constamment devant les yeux ces grands objets : vaincre les ennemis, rétablir l'ordre dans l'intérieur, faire une bonne constitution. Elle sera d'autant plus belle qu'elle sera née au milieu des orages de la liberté. Ainsi, un peuple de l'antiquité construisait ses murailles en tenant d'une main la truelle, et de l'autre l'épée. N'allons pas nous faire la guerre entre nous, animer les sections, délibérer sur des calomnies. Qu'on ne nous parle plus des adresses exagérées comme si on craignait la mort. Vous voulez sévir contre le peuple et vous êtes plus violents que lui. »

Danton évitait de parler de l'adresse et des accusations qu'elle portait. « Au fait, lui criait-on. —

Je suis au fait, répondait-il, j'ai parlé de vaincre les ennemis, de rétablir l'ordre, de faire une constitution : c'est le fait. » Il demanda la question préalable, mais la discussion fut continuée.

Fonfrède et Guadet parlèrent sans effet; c'était toujours la même série de récriminations et la réciproque accusation de complicité avec Dumouriez et le parti d'Orléans.

Robespierre procéda par voie d'accusation générale. Ce n'était jamais par des faits qu'il cherchait à prouver les conspirations. Il n'inculpait pas les actes des individus, mais il les considérait comme les représentants d'une opinion ou d'un système. Il faisait ce qu'on a appelé depuis des procès de tendance.

« Si l'on veut, disait-il, connaître la conspiration, il faut embrasser l'ensemble des événements, le but et les moyens des conspirateurs. Je ne ferai point de lieux communs sur la liberté, je chercherai avec douleur les causes qui la compromettent. »

On lui demanda de traiter la question, c'est-à-dire l'adresse lue par Pétion et la proposition qu'il avait faite.

Il soutint qu'il était dans la question; puis, voyant que la disposition de l'Assemblée lui était peu favorable, il annonça qu'il parlerait dans un autre moment. « Parlez, parlez, lui criaient les Girondins. — Nous n'avons pas de discours préparés, disait Vergniaud; mais nous saurons répondre et confondre les scélérats. »

Robespierre commença par caractériser d'une manière très-générale les opinions de ses adversaires. Au point de vue où il s'était placé, et comme inter-

prête des passions envieuses et démocratiques, ses coups portaient assez juste. Il reprochait aux Girondins de vouloir une constitution aristocratique, une aristocratie bourgeoise, d'avoir horreur de l'égalité, de trembler pour la propriété, d'être compatibles avec l'ancienne noblesse qui pourrait prendre place dans l'aristocratie nouvelle. Il ajoutait, mais avec exagération, que les Girondins étaient ainsi disposés à désirer une royauté constitutionnelle, deux chambres et un gouvernement emprunté à l'Angleterre. Cela était injuste : ils étaient bons républicains et sincères ennemis de toute supériorité qui aurait pu les surpasser; seulement ils ne pensaient pas, comme Robespierre, que la république dût être faite seulement pour les sans-culottes, « pour ces hommes d'une âme pure et élevée, qui se paraient de ce titre comme jadis les gueux dans la révolution des Pays-Bas. » La Gironde était démocratique par jalousie et aristocratique par vaniteuse prétention. C'étaient surtout ses airs dédaigneux et ses prétentions au gouvernement qui la rendaient odieuse à la Montagne.

L'histoire de cette faction, que Robespierre appelait des intrigants ambitieux, fut commentée hostilement: s'ils avaient défendu les droits du peuple, c'est qu'ils avaient besoin de lui; ils le regardaient comme un stupide troupeau destiné à être conduit par les habiles ou par les forts.

Robespierre rappelait leurs transactions avec la cour, leur entrée au ministère, leur désir d'y rentrer, leur répugnance à l'attaque du 10 août, leur intention de continuer la monarchie, leur antipathie contre la commune de Paris, Roland disposant de tous les emplois pour leurs amis, le projet de quitter Paris, me-

nacé par l'invasion des armées étrangères, et enfin, comme leur plus grand crime politique, leurs efforts pour sauver le roi.

De là résultait, selon l'accusateur, la démonstration qu'ils avaient dû conspirer avec Dumouriez. Il entra alors dans le détail des bruits publics, autre preuve, selon lui, de cette complicité.

Robespierre n'avait pas, sur la Convention, l'ascendant de l'éloquence; il ne captivait pas toujours l'attention; souvent il était vague et sophistique et ne se relevait par aucun mouvement d'éloquence. Parfois on se souvenait qu'à l'Assemblée constituante il avait la réputation d'être ennuyeux. En outre, la majorité voyait avec déplaisir se rengager une lutte qu'on avait regardée comme suspendue, et il semblait que maintenant les Girondins n'étaient pas les agresseurs.

« Puisque je suis écouté avec tant de défaveur, » disait l'orateur, et il réclamait l'indulgence pour le ministère pénible qu'il avait à remplir; puis il se plaignait qu'on eût dérangé le cours de ses idées; il n'avait pu les exposer avec ordre ni en bien résumer les conséquences. Ainsi, jugeant qu'il avait produit peu d'effet, il termina en disant que les faits publics, s'ils ne suffisaient pas pour déterminer la conviction individuelle, étaient des preuves pour l'opinion publique.

Il demandait que toute la famille d'Orléans, Sillery, sa femme et toutes les personnes attachées à cette maison fussent envoyés devant le tribunal révolutionnaire, il insistait sur la proposition qu'il avait déjà faite, de juger aussi Marie-Antoinette d'Autriche.

Avec une ironie amère, il ajoutait : « Je n'ose pas dire que vous devez frapper du même décret des patriotes aussi distingués que MM. Brissot, Vergniaud,

Guadet et autres; je n'ose pas dire qu'on pourrait soupçonner de complicité le correspondant habituel de Dumouriez; cet homme est sans doute un modèle de patriotisme, et ce serait une sorte de sacrilége de demander un décret d'accusation contre M. Gensonné. Je suis convaincu de l'impuissance de mes efforts, et je m'en rapporte à la sagesse de la Convention. »

Ce ne fut pas sans difficulté que le président imposa silence aux murmures de la Montagne et des tribunes publiques, qui ne voulaient point laisser parler Vergniaud.

« J'oserai, dit-il, répondre à M. Robespierre, qui, par un roman perfide, artificieusement écrit dans le silence du cabinet, vient provoquer de nouvelles discordes dans le sein de la Convention. Je lui répondrai sans méditation; je n'ai pas comme lui besoin d'art; il suffit de mon âme. »

Il reprit l'un après l'autre tous les griefs que Robespierre avait déduits de l'histoire de la Révolution. Au point de vue politique, Vergniaud et ses amis avaient sans doute varié d'opinions, d'espérances et de projets, selon les circonstances; mais, certes, ils n'avaient jamais conspiré pour le maintien ou le rétablissement de la royauté. Ils pouvaient très-bien produire leurs états de services révolutionnaires, surtout en répondant à Robespierre qui, comme eux, n'avait coopéré au renversement du trône que par sa parole ou sa plume.

Il se défendit du reproche d'avoir calomnié le peuple de Paris : « Ma pensée s'est toujours arrêtée avec effroi sur les scènes déplorables qui ont souillé la Révolution. Je n'ai pas voulu imputer au peuple

l'odieux de ces actes sanguinaires ; j'ai constamment soutenu qu'elles étaient l'œuvre de quelques scélérats accourus de toutes les parties de la république pour vivre de pillages et de meurtres, dans une ville, dont l'immensité et les agitations politiques donnaient carrière à leurs criminelles espérances. Pour la gloire du peuple, j'ai demandé qu'ils fussent livrés au glaive des lois. D'autres ont fait l'apologie de leurs crimes et les ont imputés au peuple.

« C'étaient les vengeances nationales, » cria Marat.

Vergniaud réfuta facilement ce qui se rapportait aux relations avec Dumouriez et le duc d'Orléans. Chacun savait que Dumouriez avait recherché et obtenu la faveur des Jacobins, lorsqu'il était venu à Paris avant la campagne de Belgique. Personne n'ignorait non plus que le duc d'Orléans s'était entouré des hommes de la Montagne et de la commune.

Après la discussion des griefs circonstanciés, l'orateur de la Gironde passa aux généralités; il s'indigua de ce qu'on appelait ses amis et lui des modérés : « Nous ne l'étions pas au 10 août, pendant que Robespierre se cachait dans une cave. Non, je ne suis pas modéré, en ce sens que je ne veux pas éteindre l'énergie nationale. Il y a des hommes qui veulent détruire la représentation nationale par une insurrection, qui veulent remettre l'exercice de la souveraineté à un petit nombre d'hommes ou sur la tête d'un seul citoyen; ceux-là conspirent contre la liberté et la république. Si pour les combattre, il faut être modéré, oui, je suis modéré. »

Il réclama pour la Gironde la part qu'elle avait eue dans la législation contre les émigrés et dans les

mesures de rigueur qui menaçaient les ennemis de la patrie : « Mais nous n'avons point voulu parler de liberté parmi les poignards et les bourreaux.

« Ah ! qu'on nous rende grâce de notre modération. Lorsqu'on est venu à cette tribune secouer les torches de la discorde, outrager avec une insolente audace la majorité des représentants du peuple ; lorsqu'on s'est écrié avec autant de fureur que d'imprudence : « Plus « de trêve, plus de paix ; » si, cédant aux mouvements d'une juste indignation, nous avions accepté ce cartel révolutionnaire ; je le déclare à nos accusateurs, de quelque calomnie qu'on veuille nous flétrir, nos noms sont encore plus estimés que les leurs, et l'on aurait vu accourir de tous les départements, pour combattre les hommes du 2 septembre, des citoyens également ennemis de l'anarchie et du despotisme. Nos accusateurs et nous, nous serions peut-être déjà consumés par le feu de la guerre civile. Notre modération a sauvé la république ; notre silence a sauvé la patrie. »

Le discours de Vergniaud obtint un grand succès, non-seulement parmi la Gironde, mais aussi parmi les craintifs modérés de la Plaine, qui déplaçaient la majorité, selon leurs alarmes ou leurs impressions. La conclusion de l'orateur était que les signataires de la pétition seraient mandés à la barre et les registres de la section produits sur le bureau.

La discussion fut reprise le lendemain à la séance du soir ; elle fut bruyante et scandaleuse. Marat commença par demander la tête des meneurs de la faction criminelle. Pour les pousser, disait-il, au pied du mur, il les défia de mettre à prix la tête d'Éga-

lité fils et de tous les Bourbons émigrés. Lecointre objecta que ce serait compromettre la vie des représentants livrés par Dumouriez : « Qu'est-ce que sont des membres de la Convention? cria-t-on. — N'y a-t-il donc plus de représentation nationale? » répliqua-t-il.

Les murmures couvraient sa voix : « De quelle douleur notre âme doit être navrée, continuait-il, lorsqu'on considère que Marat a été entendu paisiblement, vomissant des calomnies contre de bons citoyens.... »

Ici les clameurs redoublèrent; des deux côtés de la salle, on descendait devant la tribune en se menaçant les uns les autres. Un député de la droite, Duperret, tira l'épée qu'il portait dans sa canne. Les cris « à l'Abbaye ! à l'Abbaye ! en prison l'assassin ! » retentissaient avec fureur.

Marat monta à la tribune en bravant hautement le refus du président qui le rappelait, disait-il, pour la vingtième fois à l'ordre.

Enfin Duperret parvint à être écouté; il n'avait tiré son épée qu'en se voyant menacé par le pistolet d'un de ses collègues de la gauche. « Nous avons à lutter, disait-il, contre des scélérats qui perdent la chose publique. »

Les tribunes publiques prenaient une part active au désordre. Le président ordonna l'arrestation d'un spectateur qui faisait des gestes menaçants. La séance fut levée, sans qu'aucune discussion fût possible.

Le jour suivant, après avoir lu la correspondance des armées, Poultier, au lieu de donner lecture, ainsi qu'il en était chargé, des interrogatoires de deux

généraux accusés, Stengel et Lanoue, critiqua vivement la manière dont le comité militaire, dont il était rapporteur, avait fait l'enquête. Selon lui, c'était les soldats qu'il fallait interroger sur la conduite des généraux.

Pétion demanda que Poultier fût censuré pour avoir exposé son opinion personnelle au lieu de parler au nom du comité. Robespierre s'écria : « Et moi, je demande la censure de ceux qui protégent les traîtres.— Oui, les traîtres doivent être punis, répliqua Pétion. — Et leurs complices, ajouta Robespierre. — Oui, leurs complices et vous-même; il est temps que ces infamies finissent; il est temps que les traîtres et les calomniateurs portent leur tête sur l'échafaud. Je les poursuivrai jusqu'à la mort. — Réponds aux faits. — C'est toi que je poursuivrai. »

Tel était le dialogue de deux hommes éminents parmi les factions révolutionnaires, qui avaient travaillé de concert à renverser le trône, à abolir la constitution, à détruire l'ordre social, et qui, dès le lendemain, avaient commencé à s'entre-déchirer, montrant à la France qu'ils n'avaient eu d'autre mobile que leurs passions, leur intérêt personnel ou leur envieux orgueil. Ils étaient de bonne foi en s'accusant mutuellement de complot. Dans un gouvernement libre, établi et régulier, les mécontents et les opposants, après avoir exprimé leur opinion, après avoir fait, dans le cercle légal, tous leurs efforts pour la faire prévaloir, se soumettent et se résignent. Les hommes de révolution étaient toujours prêts à en appeler à la force; ils ne reconnaissaient nul autre droit, nul autre moyen de succès; de sorte que, dans leur pensée et selon leur habitude, toute opposition était le préliminaire d'une

conspiration et un crime politique. Dans les luttes de la parole, la péroraison de chaque discours était une invocation à l'échafaud. Les deux factions révolutionnaires ne s'étaient séparées et n'étaient devenues ennemies qu'après avoir marché de concert à la république par la violence et l'iniquité. Maintenant elles ne pouvaient s'accuser réciproquement que de comploter contre cette république conquise à frais communs.

La parole fut enfin maintenue à Pétion et il continua sur le même ton; interrompu souvent par Marat qu'il traitait de vil scélérat, par David, qui s'élançait dans la salle, s'écriant : « Et moi aussi je suis un homme vertueux, ainsi assassinez-moi. »

Il termina son discours au milieu de ce continuel vacarme.

Poultier confessa qu'il avait eu tort et l'on passa à l'ordre du jour. La discussion recommença sur l'accusation de Robespierre. Guadet, avec plus de vivacité, moins de talent et moins d'effet, répéta ce qu'avait dit Vergniaud; renvoyant l'accusation de complicité avec Dumouriez aux ennemis de la Gironde. Il reprocha à Robespierre ses variations d'opinions en 1792, ses lâchetés, son habitude de calomnie, ses rêveries de méfiance. Passant à Marat, il parla de ses propositions répétées de dictature et de pouvoir despotique. Puis il ne craignit point d'attaquer Danton. Rappelant le premier séjour de Dumouriez à Paris, il disait : « Qui était sans cesse à ses côtés? votre Danton!

— Ah! tu m'accuses, moi! Tu ne connais pas ma force. Je te répondrai, je prouverai tes crimes, » répliquait Danton.

Cette fougueuse interruption ne troubla point Guadet.

« Vous nous accusez d'être vendus à l'Angleterre, d'avoir reçu l'or de Pitt. Eh bien! où sont-ils nos trésors? Venez, vous qui m'accusez, venez dans ma maison, venez y voir ma femme et mes enfants se nourrissant du pain des pauvres; venez voir l'honorable médiocrité où nous vivons; voyez si mes minces domaines sont accrus; voyez-moi arriver à l'Assemblée, y suis-je traîné par des coursiers superbes? Informez-vous auprès de ceux qui m'ont connu, demandez-leur si je fus jamais accessible à la corruption; demandez quel est le faible que j'ai opprimé? quel est l'homme puissant que je n'ai pas attaqué? quel est l'ami que j'ai trahi? Pourquoi chacun de nous ne peut-il pas dérouler sa vie entière? Les vertus publiques se composent des vertus privées. Je sais combien il faut se défier de celui qui parle de sans-culotterie au peuple, en même temps qu'il affecte un luxe insolent. Je sais qu'il faut se méfier de ces hommes qui se disent patriotes par excellence et qui ne pourraient souffrir qu'on les interrogeât sur aucune des actions de leur vie privée.

« Je suppose que quelqu'un parmi nous voulût parvenir à la destruction de la république et de la liberté, qu'aurait-il fait? il aurait commencé par dépraver la morale publique, afin d'avoir des partisans à sa disposition, il aurait jeté la déconsidération sur l'Assemblée, il aurait essayé de lui enlever la confiance; il aurait semé dans la ville que la Convention habite, l'amour du pillage et du meurtre; il aurait fait entendre des paroles de sang. Si un homme en exécration à toute la France s'était trouvé sous sa main, il s'en serait servi et l'aurait poussé à la Convention nationale; il aurait dicté des lois au corps électoral de

Paris, et porté aussi à la Convention un homme qui pût servir l'espérance d'une royauté; il aurait travaillé dans des sociétés prétendues patriotes, dans les sections, pour parvenir à la dissolution de la représentation nationale; il aurait fortifié ce système de calomnie atroce contre les hommes de bien et de courage. »

C'est ainsi que Guadet, sans autre preuve que quelques anecdotes et procédant par induction, rejetait sur Danton la complicité avec Dumouriez et la maison d'Orléans. Cette accusation n'était nullement démontrée, mais elle présentait plus de probabilité que les inculpations dirigées contre les Girondins.

Pour terminer, Guadet avait réservé un argument destiné à produire plus d'effet. Revenant sur ce qu'il appelait la conspiration du 10 mars et sur les projets manifestes d'attenter à la Convention, il donna lecture d'une adresse que les Jacobins de Paris venaient d'envoyer à leurs frères des départements.

« Amis, nous sommes trahis; aux armes! aux armes! Voici l'heure terrible où les défenseurs de la patrie doivent vaincre ou s'ensevelir sous les décombres de la république. » Après avoir parlé de la trahison de Dumouriez, les Jacobins ajoutaient: « Mais, frères et amis, ce ne sont point là tous vos dangers; il faut vous convaincre d'une vérité bien plus douloureuse. Vos plus grands ennemis sont au milieu de vous. Ils dirigent vos opérations, vos vengeances; ils conduisent vos moyens de défense. Oui, c'est dans le sénat que de parricides mains déchirent vos entrailles! Oui, la contre-révolution est dans le gouvernement, dans la Convention; c'est là, c'est au centre de vos sûretés et de vos espérances, que de criminels délégués tiennent les fils de la trame qu'ils ont ourdie avec la horde

des despotes qui viennent nous égorger. Mais déjà l'indignation enflamme votre courageux civisme. Allons, républicains, armons-nous. »

Alors commença le tumulte; l'adresse était signée de Marat, comme président des Jacobins. La droite commença à crier : « A l'Abbaye ! le décret d'accusation ! » — Marat demanda la parole ; les vociférations des tribunes publiques le soutenaient. Il proposa de nouveau que la tête de tous les Bourbons fût mise à prix, afin que le vote décelât les véritables complices de Dumouriez. La droite continuait à demander le décret d'accusation.

Danton prit la parole.—« Non pas, dit-il, en faveur d'un homme ; mais pour l'intérêt public. » Avec ménagement pour Robespierre, il s'étonna qu'il eût présenté une accusation fondée seulement sur des preuves politiques. « La question est de savoir ce que c'est que la conspiration d'Orléans, et si elle existe. J'ai cru longtemps que cette faction n'était qu'une chimère : si je demande quel est le coupable, vous direz : C'est Marat. Il répondra : Ce sont les hommes d'État. Le vrai coupable, c'est d'Orléans ; pourquoi n'est-il pas déjà traduit au tribunal révolutionnaire? La procédure sera envoyée à la Convention ; elle pourra connaître ainsi ceux de ses membres qui ont trempé dans la conspiration. »

Danton insista sur la mise à prix de la tête des Bourbons, en montrant peu de souci des représentants livrés par Dumouriez.—« S'ils sont dignes de la nation et de la Convention, ils ne doivent pas craindre le tonneau de Régulus. » Enfin il demanda qu'on renvoyât à un comité les accusations portées contre Marat ou contre d'autres représentants; mais il vou-

lait que toute discussion sur ce sujet fût ajournée jusqu'au retour des députés envoyés dans les départements pour presser le recrutement. La plupart étaient du côté gauche, qui regardait comme une trahison, la mise aux voix de toute question importante pendant leur absence.

Les Girondins insistèrent sur l'accusation de Marat. « Cet homme, disait Fonfrède, n'est-il pas en horreur dans les départements? Vos concitoyens ne vous ont-ils pas cent fois conjuré de bannir du sénat ce génie malfaisant, cet artisan de crimes? — Oui, oui, criait-on à droite. — C'est la voix du peuple qui réprouve Marat. — Quelqu'un des commissaires envoyés par vous a-t-il osé se vanter de ses liaisons avec cet homme? Qui n'a pas désavoué ses doctrines de sang? Quelques-uns même, pressés par l'opinion publique, ont été obligés de prendre, dans les sociétés populaires, l'engagement de demander à leur retour un décret d'accusation. Danton voudrait un rapport : où l'évidence est acquise, un rapport est inutile. N'avez-vous pas porté des lois contre les provocateurs au pillage et au meurtre? — Oui, dit Marat, quand ils sont royalistes. — N'avez-vous pas, continua Fonfrède, porté la peine de mort contre quiconque demanderait le rétablissement du pouvoir arbitraire? Eh bien, Marat a demandé la dictature. N'avez-vous pas porté la peine de mort contre quiconque demanderait la dissolution de la Convention? Marat la demande chaque jour. »

Les Montagnards murmuraient. « Vous qui m'interrompez, vous applaudissez avec fureur ces adresses insolentes où des hommes égarés et payés demandent

l'expulsion de trois cents membres de l'Assemblée. Si vous aviez le pouvoir, vous n'objecteriez pas, comme aujourd'hui Danton, que vous êtes juges et parties, vous les banniriez; et lorsque la république vous conjure de bannir vos divisions en bannissant cet homme, qui désigne ici même les victimes de sa rage, qui attise les flambeaux de la discorde; c'est donc pour lui seul que vous vous déclarez inhabiles à prononcer? »

La discussion fut fermée; les Girondins avaient été écoutés avec faveur par la majorité. Marat, voyant la disposition de l'Assemblée, désavoua l'adresse qui avait été le premier motif de l'accusation; il l'avait, disait-il, signée sans la lire comme président; il en approuvait les principes; mais il n'était pour rien dans la rédaction.

Il fut décrété que Marat serait envoyé à l'Abbaye et que le comité de législation ferait un rapport le lendemain. Par une longue lettre, Marat annonça à l'Assemblée qu'il ne voulait être ni emprisonné, ni égorgé dans une prison et qu'il se mettait à couvert des scélérats soudoyés. « Les complices de Dumouriez voulaient, disait-il, se débarrasser de lui; puis ils en viendraient à Robespierre, puis à Danton et à tous les députés énergiques. Mais lui, l'œil du peuple, allait continuer son infatigable surveillance. »

La Convention écouta la lettre et passa outre. Le rapport du comité fut présenté par Delaunay, député du parti modéré. Les Montagnards ne voulaient pas l'entendre. Il parvint cependant à donner lecture complète de la pièce signée Marat, dont Guadet n'avait lu que les premiers paragraphes; la suite était encore plus violente.

« Exterminons tous les conspirateurs, si nous ne voulons pas être exterminés nous-mêmes. — Faites pleuvoir les pétitions; qu'elles manifestent le vœu formel du rappel de tous les députés infidèles qui ont trahi leur devoir en ne votant point la mort du tyran; de tels délégués ne sont que des traîtres, des royalistes ou des hommes ineptes. Ce sont eux qui forment une faction criminelle et désastreuse; avec eux, c'en est fait de la liberté. — Le foyer de leur conspiration est à Paris; c'est le lieu où ils ont juré d'anéantir la cause sacrée de l'humanité, sur les cadavres des patriotes. — Aux armes, républicains! Volez à Paris, au quartier général de la république. Tous les moyens d'accélérer votre marche doivent être mis en usage. Si nous sommes attaqués avant votre arrivée, nous saurons combattre et mourir. Nous ne livrerons Paris que réduit en cendres. »

Les Montagnards étaient résolus à ne point abandonner Marat. Déjà la plupart d'entre eux avaient voté cette adresse à la séance des Jacobins. « Si elle est coupable, dit Dubois-Crancé, décrétez-moi d'accusation, car je l'approuve. »

Aussitôt Camille Desmoulins, David et beaucoup d'autres se levèrent en criant : « Nous voulons la signer.

— Il faut l'imprimer et l'envoyer à tous les départements, disait Granet, député jacobin. — J'appuie la proposition, répondait Vergniaud; il faut que les départements connaissent ceux qui proclament la guerre civile. »

La Plaine et les modérés de toute opinion étaient désolés de cette déclaration d'implacable guerre civile, de cet oubli des intérêts du pays. Qu'allaient penser

et faire les départements, en voyant cette destruction de l'Assemblée nationale? On aurait voulu mettre fin à ce débat par un ordre du jour.

La Gironde était exaspérée; elle était décidée à pousser son attaque jusqu'au bout. « Tous les liens de confiance mutuelle sont rompus, » disait Gensonné, et, des deux côtés, on s'écriait : « Oui! oui! Cette adresse demande l'appel au peuple : c'est ce que nous avons toujours voulu. Il est temps que le peuple sache, si c'est lui qui doit faire la loi ou si ce sera une misérable faction. — Voilà, le fait est trop certain, la république divisée; il est impossible de faire cesser cet état de choses autrement que par l'expression du vœu national. »

Enfin, Gensonné articula une imputation plus grave. « Il existe une conjuration. Son but est de donner à la France la constitution de 1791 et une régence. »

Appeler conspiration des entretiens secrets entre Danton, Robespierre et Marat; regarder, comme des projets, l'absence de conviction politique et une liberté d'esprit, qui admettait l'examen de toute hypothèse; convertir la recherche des moyens de sortir d'embarras, en une détermination prise : c'était une grande exagération. En fait, le comité de salut public, où ne siégeait aucun Girondin, s'inquiétait beaucoup des réunions occultes de Danton, de Robespierre et de Pache, qui se tenaient à Charenton. Six des membres de ce comité, agissant de concert, prenaient des informations, mandaient le ministre et croyaient à peu près ce que Gensonné venait d'affirmer publiquement. Ils appelèrent Danton, qui leur donna pour

toute réponse : « Ne craignez rien; nous sauverons la liberté [1] ! »

Un de ces députés de la Plaine, qui vivaient dans un silence craintif, Vernier prit la parole. « Quand vous avez jugé le ci-devant roi, j'ai eu la simplicité de croire que les opinions étaient libres; je me suis trompé. Je suis un de ces scélérats qui ont voté l'appel au peuple et le bannissement du tyran, un de ces scélérats avec qui on ne veut ni paix, ni trêve; et comme je crains d'échapper à cette noble proscription, je viens me dénoncer publiquement. »

Il fit la peinture des deux partis opposés, de leurs discordes funestes à la chose publique, et de leurs torts réciproques; se montrant plus sévère à ceux qui, dès le commencement de la session, voulaient dominer l'Assemblée par leur coalition avec la commune et les Jacobins. « Les plus vils et les plus perfides sont ceux qui, au lieu de servir le peuple, s'abaissent à l'aduler pour le corrompre. »

L'exhortation qu'il adressait aux uns et aux autres se terminait par un conseil peu praticable : « Que les plus passionnés de chaque parti deviennent simples soldats, et marchent à l'armée pour y donner l'exemple de la soumission et du courage. »

La majorité inclinait visiblement pour la Gironde; plusieurs des représentants, qui avaient signé l'adresse des Jacobins, rétractèrent leur adhésion. En même temps les tribunes publiques devenaient menaçantes de vociférations et de gestes. Le président ordonna aux gendarmes d'arrêter un des spectateurs qui se faisait remarquer par une violence plus

[1] Récit de Cambon à la Convention, séance du 14 vendémiaire an III. — Révolutions de Prudhomme.

grande. L'ordre ne put être exécuté; les hommes qui occupaient cette tribune, se mirent en rébellion; il fallut dire que la Convention méprisait de telles insultes, et la discussion continua.

Camille Desmoulins était un des plus habituels interrupteurs ; il faisait entendre incessamment des apostrophes, et presque jamais des discours. Il annonça que les sections viendraient bientôt demander l'expulsion de vingt-deux députés. « C'est parce qu'ils se voient près de périr qu'ils rejettent sur les patriotes la complicité avec Orléans. » Il ne voulait pas mettre en doute leur culpabilité, car « en matière de dénonciation, on ne peut exiger de preuves juridiques; les présomptions suffisent. » — C'était la citation des propres paroles de Gensonné, lorsqu'il avait dénoncé le comité autrichien. — « Quelle présomption de complicité peut être plus forte qu'une correspondance suivie avec Dumouriez?

— Cette correspondance a cessé, répondit Gensonné, lorsque Danton a donné son neveu pour secrétaire à Dumouriez. »

L'accusation proposée par le comité contre Marat n'était point motivée sur l'adresse qu'il avait signée, mais sur deux articles de journal; l'un, du 8 janvier, provoquait à la dissolution de l'Assemblée; l'autre, du 25 février, invitait le peuple à piller les magasins.

Personne ne prenait sa défense. Robespierre déclara qu'il savait apprécier Marat : « Il a commis, disait-il, des erreurs, des fautes de style; mais ses accusateurs sont des conspirateurs et des traîtres. Ce n'est pas contre lui seul qu'on veut porter un décret d'accusation ; c'est contre vous, vrais républicains, qui avez

déplu par la chaleur de vos âmes; c'est contre moi-même peut-être, bien que je me sois toujours attaché à n'aigrir, à n'offenser personne. Marat n'a jamais été mon ami; je n'ai point partagé ses erreurs, qu'on travestit en crimes; mais je le regarde comme un bon citoyen, un défenseur de la cause du peuple. »

On demandait l'appel nominal; le vote fut prononcé à haute voix. Beaucoup de députés le motivèrent par quelques paroles; deux Montagnards demandèrent la couronne civique pour Marat, qui avait bien mérité de la patrie. Les spectateurs distribuaient leurs applaudissements ou leurs huées selon le vote.

Deux cent vingt votèrent pour l'accusation; cent trente-deux contre; quarante-huit se récusèrent.

Les Girondins venaient de remporter une victoire qui ne devait pas leur profiter. Pour l'obtenir, ils avaient montré plus de colère que de fermeté politique. Leur situation restait la même, et ils avaient irrité leurs ennemis, sans gagner un moyen de plus pour détruire leur puissance. Ils n'avaient point autorité complète sur le conseil exécutif; la commune était résolue à les exterminer; le tribunal révolutionnaire appartenait aux Jacobins et à Danton. D'ailleurs, et c'est ce qui décidait de leur sort, aucun corps militaire n'était à leur disposition. Qu'importait la majorité de l'Assemblée, lorsqu'ils restaient à la merci des forces de la rue. Les députés de la Plaine votèrent pour eux à contre-cœur; plusieurs s'abstinrent; ils croyaient que la Gironde n'avait point de quoi soutenir ce succès et qu'elle se créait un plus grand danger. Vergniaud et Gensonné, eux-mêmes, furent d'un avis contraire à l'accusation de Marat et ne votèrent pas.

La pétition que Camille Desmoulins avait annoncée fut apportée dès le lendemain; elle avait été concertée dans une séance des Jacobins. Robespierre, sans se charger de la rédaction, avait donné son avis détaillé sur ce qu'elle devait dire et sur le caractère qu'il convenait de lui imprimer. Elle fut apportée par une solennelle députation, sous la conduite du maire. Les tribunes applaudirent à leur entrée.

Un orateur, nommé Rousselin, en donna lecture : « Législateurs, dit-il, les rois n'aiment pas la vérité; leur règne passera : le peuple la veut partout et toujours; ses droits ne passeront pas. Nous vous demandons vengeance des outrages sanglants faits depuis si longtemps à ces droits sacrés. »

Après ce début hautain et menaçant, la pétition rappelait que les Parisiens avaient toujours été les premiers à attaquer et à renverser la tyrannie, et que leur position leur donnait l'initiative de la vengeance.

« Nous reconnaissons que la majorité de la Convention est pure, car elle a frappé le tyran. Nous ne demandons pas la dissolution effrayante de la Convention, ni la suspension de la machine politique. Loin de nous cette idée anarchique! Nous venons, armés de la portion d'opinion publique du département de Paris, provoquer le cri de vengeance que va répéter la France entière. Nous allons lui indiquer les attentats et les noms de ses perfides mandataires! »

Puis commençait une longue accusation contre les hommes principaux de la Gironde, accusation générale et vague, vraie polémique de parti, où les opinions étaient incriminées et non pas les actes. La

complicité avec Dumouriez était surtout présentée comme incontestablement prouvée par quelques votes récents.

« Le peuple ne change pas : il est toujours le même ; ce sont les fonctionnaires qui changent. L'opinion du peuple sur ses mandataires dépend de leur conduite. Il a poursuivi les traîtres sur le trône, pourquoi les laisserait-ils impunis dans la Convention? Le temple de la liberté est-il donc un lieu d'asile, comme les églises d'Italie, et les scélérats y trouvent-ils l'impunité? La république a-t-elle renoncé au droit de purifier sa représentation? La révocabilité est son essence; elle est la sauvegarde du peuple. Nous demandons que cette pétition soit communiquée à tous les départements et qu'il y soit annexé la liste ci-jointe de la plupart des mandataires coupables de félonie envers le peuple souverain, afin que la majorité des départements manifeste son opinion. Alors ils se retireront de cette enceinte. »

La liste se composait de Brissot, Guadet, Vergniaud, Gensonné, Buzot, Barbaroux, Pétion, Salles, Lasource, Valazé, Louvet, Fauchet, Gorsas, Grangeneuve, Birotheau, Pontécoulant, Hardy, Le Hardy, Lanjuinais, Valady, Chambon, Lanthénas.

La Convention avait ordonné par un décret récent que toute pétition serait signée individuellement. Cette formalité fut accomplie. Pache aurait voulu se dispenser de donner sa signature. Il n'était point pétitionnaire, disait-il, mais se présentait comme président du conseil de la commune. Il apposa toutefois son nom à cette pièce, où fut reconnue la manière de Robespierre; elle lui fut attribuée dans la discussion.

Le président répondit avec gravité : « Vous avez cru devoir faire cette démarche dans l'intérêt de la république ; la Convention examinera votre pétition ; elle vous invite aux honneurs de la séance. »

Fonfrède obtint la parole : « Si la modestie n'était pas le devoir d'un homme public, je m'offenserais de ce que mon nom n'est pas inscrit sur la liste honorable qui vient de vous être présentée. — Et nous aussi. — Tous, tous ! » s'écrièrent les trois quarts de l'Assemblée en se levant.

Pénières s'approchant de Pache lui dit : « Pouvez-vous me donner une petite place sur votre liste ? il y aurait cent écus à gagner. » Car beaucoup de choses se vendaient à la commune.

Fonfrède continua avec ironie : « Je rends hommage au zèle éclairé, à la surveillance patriotique qui a dicté cette pétition. Combien il est heureux que les pétitionnaires et le maire de Paris daignent vous accorder l'honneur d'un scrutin épuratoire ! Je n'élève aucun doute; oui, c'est bien là le vœu libre, spontané du peuple; il est impossible qu'aucune intrigue, pas même la prophétie de Desmoulins, l'ait provoqué. Tous les habitants de cette immense cité y ont concouru; je l'admets pour une vérité constante. »

Puis il établit que la volonté du peuple ne pouvait être consultée qu'en convoquant les assemblées primaires. « C'est sans doute ce qu'ont voulu demander les pétitionnaires. C'est pourtant parce que cette convocation a été demandée par quelques-uns de nos collègues, qu'on veut les exclure. Je suis plus généreux, je ne demande pas l'exclusion des pétitionnaires; au contraire, j'appuie leur demande et je la convertis en motion. ».

Un Montagnard s'écria que c'était réclamer la constitution de 1791. Il fut obligé de s'excuser et de rendre hommage à la souveraineté des assemblées primaires; mais il ajouta : « Cette adresse émane aussi du peuple souverain. » On murmura; il se reprit une seconde fois : « Ou du moins d'une portion du souverain toujours estimable à vos yeux. »

Les révolutionnaires s'embarrassaient toujours dans cette question : Comment est constatée la vraie volonté du peuple souverain? Il fallait toujours en revenir à la souveraineté du fait, quand ce fait était à leur gré.

La pétition ne fut soutenue par aucun orateur considérable du parti jacobin. Quelques Montagnards obscurs essayaient de poser la question entre les représentants qui avaient voté la mort du tyran et ceux qui avaient voulu l'épargner. Ils ne furent applaudis que par les tribunes.

Les Girondins continuèrent à demander la convocation des assemblées primaires.

Phélipeaux, un ami de Danton, proposa un ordre du jour qui improuverait la pétition de la commune. Cette concession de la Montagne ne parut pas suffisante. La discussion resta ouverte et fut reprise à plusieurs fois.

Les nouvelles de l'armée du Nord, sans donner de vives inquiétudes, auraient pu néanmoins préoccuper l'Assemblée, si elle eût été moins absorbée par ses discordes intestines.

Les Autrichiens avaient passé la frontière; ils allaient assiéger la ville de Condé; Valenciennes était aussi menacée. Le prince de Cobourg faisait des pro-

clamations destinées à rassurer les populations et qui n'avaient rien du langage menaçant des manifestes de M. de Brunswick. La Convention craignit que quelque général ne se permît, comme Dumouriez, de négocier avec les commandants des armées étrangères. Robespierre demanda que quiconque proposerait de transiger en quelque manière que ce fût avec les ennemis fût mis hors la loi.

Le délit était ainsi défini d'une façon très-vague. Danton, en homme plus sensé et qui pouvait prévoir l'empire des circonstances, présenta un autre texte. « La peine de mort est décrétée contre quiconque proposerait de transiger avec des ennemis, qui pour préliminaire, n'auraient point reconnu la souveraineté du peuple. »

Il profita de l'occasion pour corriger une des imaginations déraisonnables où l'Assemblée s'était laissé emporter dans l'orgueil des premières victoires. « Il est temps, dit-il, que la Convention montre à l'Europe qu'elle sait allier la politique aux vertus républicaines. Vous avez, dans un moment d'enthousiasme, rendu un décret par lequel vous vous obligiez à donner protection à tous les peuples qui voudraient résister à leurs tyrans. Il semblerait donc que vous êtes engagés à secourir quelques patriotes qui tenteraient une révolution en Chine. Il faut, avant tout, songer à la conservation de notre corps politique. Décrétons que nous ne nous mêlerons pas de ce qui se passe chez nos voisins. »

Ce conseil fut écouté et allait être inséré dans le décret; mais Robespierre et le girondin Ducos ne voulurent pas que cette disposition fût applicable aux pays déjà conquis, dont la réunion avait été dé-

crétée; c'était rendre vaine la proposition de Danton. Plus qu'aucun autre il avait contribué à décider l'incorporation de la Belgique; à la vérité pour la piller plutôt que pour l'affranchir. Maintenant il reconnaissait que, dans le cas d'une négociation, il importait d'avoir la faculté d'en disposer. On passa à l'ordre du jour sur la proposition de Robespierre, en exprimant que les pays réunis faisaient partie intégrante de la république française.

Les Girondins obtinrent un nouveau succès auquel ils attachaient une grande importance. Dans les premiers temps de la Convention, le désir de donner à la France une constitution et de construire l'édifice de la république, avait été manifesté par tous les partis. L'opinion publique, mécontente du présent et alarmée de l'avenir, était impatiente d'obtenir une règle, des garanties et quelque espoir de fixité. Les Jacobins voulaient constituer, ou, pour parler plus exactement, composer une société selon leurs passions ou leurs chimères; les Girondins, pleins aussi d'illusions et de présomption, se croyaient les législateurs par excellence.

L'Assemblée avait eu d'abord une entière confiance dans leur savoir et leurs talents et les avait placés en majorité dans le comité chargé de cette grande tâche. Les Jacobins se méfièrent d'avance d'une constitution qui serait l'œuvre de leurs adversaires détestés. Robespierre fut profondément offensé d'avoir été écarté de ce comité. Plus la discorde s'envenimait entre les deux partis, plus les Jacobins cherchaient à éloigner le moment où l'Assemblée entreprendrait cette discussion. Les hommes de la Montagne commençaient à

s'apercevoir que la France n'était pas encore préparée pour un établissement tel qu'ils le voulaient. Avant de donner des garanties à sa liberté, avant de constituer des droits aux citoyens, il leur fallait broyer, anéantir les résistances de l'ancienne société, et ne point lui fournir des armes qui seraient tournées contre la tyrannie révolutionnaire.

Ainsi pensaient les ambitieux et les meneurs de ce parti, et ils en étaient venus au point de ne s'en point cacher.

Le procès du roi n'avait point laissé la possibilité de songer à la constitution. Bientôt après, au mois de février, Condorcet, rapporteur du comité, proposa le projet de constitution, en le faisant précéder d'un long exposé de principes.

Condorcet avait souvent varié dans ses opinions; il était incontestablement attaché aux idées de liberté, aux progrès de l'esprit humain, au développement du bien-être général; mais il avait cru d'abord que le bonheur de l'humanité pouvait être l'œuvre d'un despotisme éclairé; puis il avait eu confiance en une forme de gouvernement où la division des pouvoirs donnerait une large part d'autorité à l'aristocratie; ensuite il avait mis son espérance et son ambition dans la constitution de 1791. Un amour-propre irritable et une absence presque complète de courage politique, contribuaient ainsi à le faire changer d'amis et de route. La considération dont il jouissait ne se rapportait point à son caractère, mais à sa renommée de savant et d'homme de lettres; il était le rédacteur le plus accrédité de son parti.

Ce qui était invariable en lui, c'étaient les procédés

de son esprit; il l'avait soumis au despotisme de la logique.

Dès qu'une opinion adoptée par lui, ou un événement accompli lui fournissait un principe pour point de départ, il allait sans hésitation et sans contrôle aux dernières conséquences. Il lui semblait que la raison humaine et les conditions de la société n'avaient à obéir qu'à ce seul principe; que la morale et la politique étaient des sciences exactes, et que la conscience même n'avait plus son libre arbitre.

Son projet de constitution dérivait rigoureusement de la souveraineté du peuple; il s'était efforcé de donner à cette abstraction une existence réelle et des conséquences pratiques. Ne pouvant réunir la nation française sur un vaste forum, ni en faire une corporation unique, vivant de la même vie, capable d'une volonté simultanée, il la subdivisait en assemblées primaires, et disposait tout pour que là fût le souverain. Le territoire était partagé en grandes communes, telles que sont maintenant les cantons. Le pouvoir suprême était réparti entre les réunions de citoyens, formées dans chacune de ces circonscriptions. Ce n'était pas seulement pour déléguer ce pouvoir et choisir des représentants, qu'existaient les assemblées primaires; elles avaient d'abord à se prononcer sur l'acte constitutionnel qui devait être soumis à leur acceptation. Les lois, lorsqu'elles n'étaient point des actes d'administration, devaient aussi être proposées par la législature à la sanction du peuple.

Ces délibérations auraient été impossibles, si elles avaient admis la discussion et le droit d'amendement. Par violation du principe, le souverain était donc assujetti à répondre par oui ou par non. Condorcet

s'excusait d'avoir ainsi restreint l'action directe du peuple ; il alléguait que le libre et public examen auquel la loi avait dû être soumise dans l'assemblée des législateurs, dans la polémique de la presse, et dans les réunions populaires où la question aurait été débattue, avait nécessairement épuisé la discussion et réduit les opinions à deux solutions entre lesquelles il serait facile d'opter.

L'idée de diviser la législature en deux corps délibérants était repoussée avec un grand dédain. Une telle combinaison, selon Condorcet, ne peut appartenir à une théorie politique née dans un siècle éclairé. « Elle dérive de préjugés, qui admettent que les hommes d'une même société peuvent exercer des droits séparés; elle tient aux craintes que l'ignorance éprouve toujours du changement : ces craintes sont un des fléaux les plus funestes au genre humain. »

Il convenait toutefois que cette division du corps législatif était une garantie de sagesse et de justice. Mais il cherchait un autre préservatif dans le renouvellement fréquent de la législature, dans la facilité donnée au peuple de présenter toujours des réclamations contre les lois.

Néanmoins il ne voulait pas du recours à l'insurrection, et il avait cherché avec soin les moyens de l'éviter. « Tout citoyen qui croira nécessaire ou utile d'appeler l'attention de la représentation nationale sur un acte de constitution, de législation ou d'administration, aura le droit de requérir la convocation de l'assemblée primaire, pourvu que sa proposition soit revêtue de l'approbation signée de cinquante citoyens. Si la proposition est acceptée par la majorité des citoyens de la commune, on convoquera les assemblées

primaires de tout le département. Si la majorité des citoyens du département est du même avis, le corps législatif sera tenu d'en délibérer. Le résultat de la délibération doit être envoyé dans tous les départements et soumis aux assemblées primaires. Si le corps législatif rejette la proposition sortie des assemblées primaires d'un département, et que la majorité des autres départements improuve cette décision, le corps législatif sera dissous et ses membres ne seront pas rééligibles. A ces conditions et au moyen de ces formalités, l'initiative de tout acte constitutionnel ou législatif pouvait appartenir à chaque citoyen.

« L'autorité exécutive était confiée à un conseil des ministres élu par les assemblées primaires. Le corps législatif ne pouvait les destituer qu'avec des formes aussi difficiles à observer que pour leur accusation.

« Toutes les fonctions étaient électives, même les jurés. La peine de mort était abolie, hormis pour les crimes politiques. La liberté de la presse était indéfinie et ne comportait de responsabilité qu'en cas de calomnie. La cour de cassation était remplacée par des censeurs judiciaires qui faisaient des tournées dans les départements.

« L'exercice de la souveraineté imposait aux assemblées primaires des occupations très-actives ; elles avaient non-seulement à voter sur les lois, mais de continuelles élections les appelaient à se réunir sans cesse. Le mode en était savamment compliqué; il exigeait des scrutins successifs; on commençait par élire des candidats, avant de faire les nominations. »

Cette constitution semblait inspirée par un esprit complétement démocratique; elle ne satisfit point les

Jacobins ; elle venait de leurs adversaires, c'était un motif suffisant pour la repousser sans examen. La Convention n'eut point d'abord le loisir de la discuter; le côté gauche voulait reculer à une autre époque l'établissement constitutionnel. Mais la société des Jacobins se livra aussitôt à la critique du projet de Condorcet. Au premier aperçu, il leur parut absurde et contraire aux imprescriptibles droits de l'homme; tout y était disposé de façon à rendre l'élection illusoire pour les sans-culottes; les riches accapareraient toutes les places; l'égalité serait anéantie; le droit de suffrage accordé aux domestiques et autres individus soumis à une dépendance, établissait une influence aristocratique. — Robespierre rassura les Jacobins; il ne jugeait point le projet si sévèrement; ses vices pouvaient être corrigés. « Les grands principes prévaudront toujours dans la Convention, disait-il, si elle ne se laisse pas asservir par de machiavéliques intrigants. » C'est ainsi qu'il ne voyait jamais aucune question qu'à travers sa haine.

La discussion continua et manifesta, sous une forme théorique et absolue, les passions révolutionnaires. On y put voir clairement qu'il ne s'agissait ni des garanties de la liberté, ni du meilleur mécanisme du gouvernement, mais des satisfactions de l'envie. L'appel de toutes les classes de la population à la participation aux affaires publiques était compté pour rien, tant que la société n'aurait pas été renouvelée et façonnée au gré de ceux qui voulaient que la supériorité ne leur fût disputée par personne.

« La constitution, disait l'un, est autre chose que le gouvernement; c'est la composition de la nation. »

Un autre disait : « La constitution doit détruire

toutes les aristocraties, et surtout faire rentrer dans la poussière la plus dangereuse, l'aristocratie bourgeoise, l'aristocratie des riches. »

Couthon exposa avec plus de précision les griefs des Jacobins contre le projet de constitution; il ne reconnaissait pas explicitement le droit d'insurrection et cherchait à la prévenir, en donnant des formes légales à la résistance contre l'oppression. Elle faisait du conseil exécutif un pouvoir distinct et indépendant de la représentation nationale.

Collot d'Herbois parla aussi contre le pouvoir exécutif. « Il deviendrait trop gros et trop gras. Il ne faut qu'un atelier exécutif. » Puis il attaquait un article où Condorcet avait écrit: « Les peuples libres ne connaissent d'autres motifs de préférence que les talents et les vertus. »— Les intrigants ont laissé subsister le mot talents; nous ne voulons que les vertus. Quand nous avons fait le 10 août, il n'y avait pas de savants. Nous méprisons les attaques des Brissotins, faiseurs de journaux et d'épigrammes; laissons-leur leur existence scientifique avec leurs talents, ils nous mèneraient trop loin; ils ont un talent supérieur, c'est de savoir fouiller dans la poche de leurs voisins. »

Les Girondins avaient voulu une révolution contre les supériorités; et maintenant qu'ils voulaient régner au nom de la supériorité d'intelligence et de talent, ils excitaient toutes les irritations de l'envie; ils s'étaient révoltés contre la hiérarchie sociale et le jour n'avait pas tardé où ils étaient proscrits, comme d'insolents privilégiés qui s'élevaient au-dessus de l'égalité.

La Convention avait ajourné, à deux mois après le rapport, la discussion sur la constitution. Les Mon-

tagnards avaient voulu prolonger ce délai; cette demande fut repoussée. Le 17 avril commença ce travail.

Fallait-il s'occuper d'abord de la déclaration des droits? Les uns disaient que les prescriptions légales et pratiques étaient plus urgentes qu'une proclamation de principes. Les autres soutenaient que la constitution n'était qu'une loi subalterne, une interprétation de règles fixes et immuables.

Barère pensait qu'une déclaration des droits était d'autant plus nécessaire qu'elle n'était pas immuable. Ainsi la déclaration de 1789, qui avait été reconnue pour si claire et si concise, ne suffisait plus. « Nous n'avions fait que la révolution de la liberté; depuis nous avons opéré la révolution de l'égalité; nous avons donc fait des progrès et des découvertes nouvelles dans les droits des hommes; il faut les consacrer par une déclaration nouvelle. » On ne pouvait convenir plus naïvement que les droits de l'homme, pris dans le sens pratique, ne sont ni imprescriptibles, ni immuables, mais sont établis par les lois.

Les discussions sur les droits de l'homme, considérés au sens absolu et théorique, sont plus le fait d'une académie que d'une assemblée politique. Mais les opinions diverses qui servent de bannière aux partis ont occasion de se manifester dans ces tournois philosophiques. On chercha d'abord, s'il y avait une distinction à faire entre les droits naturels et les droits sociaux; puis on éluda la difficulté en déclarant que les droits de l'homme en société, sont l'égalité, la liberté, la sûreté, la propriété, la garantie sociale et la résistance à l'oppression.

Un autre article disait : « La liberté de la presse ou

tout autre moyen de publier sa pensée, ne peut être interdite, suspendue, ni limitée. »

Salles et quelques députés modérés s'épouvantèrent, dans l'intérêt de la société et des individus, de voir ce droit déclaré ainsi absolu, sans nulle réserve, ni garantie. Buzot et Ducos soutinrent l'inviolabilité de la presse.

Robespierre demanda comme eux que le texte fût maintenu. Il ajouta : « Une exception doit être faite pour les temps de révolution. Le succès d'une révolution peut exiger la répression des complots tramés à l'aide de la liberté de la presse. Vous avez prononcé la peine de mort contre ceux qui, par leurs écrits ou leurs discours, attaqueraient l'indivisibilité de la république ou provoqueraient le rétablissement de la royauté. »

C'est ainsi qu'il était reconnu et statué en toute occasion, que les intérêts de la Révolution et les intérêts de la liberté n'étaient pas les mêmes. C'est ce qui devait être; puisque la Révolution était faite contre l'état de la société, elle avait besoin du despotisme.

Une discussion assez vive s'éleva sur l'article qui reconnaissait que tout homme est libre dans l'exercice de son culte. Vergniaud demanda que, dans une déclaration des droits sociaux, on ne consacrât point des principes absolument étrangers à l'ordre social. « Nous n'avons que faire, disait-il, de la nymphe de Numa, ni du pigeon de Mahomet. Sans recourir à ces fraudes superstitieuses, la raison seule nous suffit pour donner à la France la plus sage constitution. »

Un autre opinant prévoyait l'époque où il ne pourrait y avoir d'autre culte que celui de la liberté et de la morale publique.

Danton se félicita de l'accord qui régnait sur cette question entre lui et les Girondins. La liberté de se réunir pour adorer la Divinité n'avait, selon lui, d'autre limite que les règlements de police; l'Assemblée ne pouvait s'en occuper que sous ce rapport. Danton ne manqua point cette occasion de parler contre les prêtres fanatiques et rebelles, dont on avait, disait-il, de toutes parts demandé la déportation. La guerre de la Vendée ne paraissait même pas ébranler la persuasion où il était que l'opinion du pays était conforme à la sienne. « Si la superstition semble avoir quelque part aux mouvements qui agitent une partie de la république, c'est qu'elle est employée par la politique de nos ennemis. »

Ce débat choquait un certain nombre de députés qui avaient foi ou respect pour la religion; ils protestèrent par quelques interruptions. « Supprimer l'article, serait nous mener droit au théisme ou à l'athéisme. — Par respect pour la Divinité; cessons cette discussion. » Telles furent les seules paroles qui se firent entendre en ce sens.

Un moment auparavant, la Convention avait écouté favorablement la pétition de deux hommes qui avaient tué un prêtre et que le tribunal de leur département avait condamnés selon les formes légales. Leur excuse était de l'avoir tué dans une émeute. En vertu de son pouvoir souverain, l'Assemblée avait sursis à l'exécution du jugement et ordonné un nouvel examen des faits.

La discussion de la constitution n'occupait ni tous les moments, ni toute l'attention de l'Assemblée; elle y avait destiné deux séances par semaine. Bien que la guerre déclarée entre les deux partis fût chaque

jour plus vivement engagée, bien que Paris fût menacé de quelque terrible convulsion, les représentants apportaient à cet examen un véritable intérêt. Les Girondins croyaient au succès et à la durée de leur œuvre. Les Jacobins espéraient qu'un changement de situation allait bientôt rendre inutile le travail auquel se livrait l'Assemblée; mais ils saisissaient l'occasion d'exposer leurs opinions et leurs doctrines.

Robespierre proposa une déclaration des droits. Il s'expliqua sur quelques-uns des articles de son projet. « Il est nécessaire, dit-il, de compléter votre théorie de la propriété. Ames de boue qui n'estimez que l'or, je ne veux point toucher à vos trésors, quelque impure qu'en soit la source. Cette loi agraire dont on a tant parlé, n'est qu'un fantôme créé par les fripons pour épouvanter les imbéciles. L'extrême disproportion des fortunes est la source de bien des maux et de bien des crimes; mais nous n'en sommes pas moins convaincus, que l'égalité des biens est une chimère. Il s'agit de rendre la pauvreté honorable, et non pas de proscrire l'opulence. »

Puis il traitait d'abusive l'extension qu'avait reçue l'idée de propriété, — la possession de l'homme par l'homme, — l'esclavage ou la vassalité féodale, — le droit héréditaire des monarques. « Votre déclaration semble faite, non pour les hommes, mais pour les riches, les agioteurs et les tyrans. » Il arrivait ainsi à définir la propriété. Dans son système, elle était « le droit qu'a chaque citoyen de jouir et de disposer de la portion de biens qui lui est garantie par la loi. »

En ce sens, il n'était pas logique de placer la propriété au nombre des droits de l'homme; elle dérivait

non pas de la justice naturelle, mais de l'autorité de la loi; elle était une concession révocable du souverain. Robespierre l'entendait bien ainsi. Plus tard son inimitié contre les riches devait s'exaspérer par le besoin qu'il avait de flatter les passions populaires, afin de les « colérer, » comme il le disait, contre les classes à qui la tyrannie révolutionnaire était odieuse.

Sa doctrine sur l'impôt appartenait de même à la position politique qu'il avait prise. « Les citoyens dont les revenus n'excèdent pas ce qui est nécessaire à leur subsistance ne doivent pas contribuer aux dépenses publiques. Les autres doivent les supporter progressivement selon l'étendue de leur fortune. »

Outre les amendements plus importants qu'il proposait sans les motiver, il présentait un projet de déclaration des droits complétement différent; plus tard il l'imposa presque en entier à la Convention. Dès lors il recommanda spécialement à l'attention publique les articles suivants; ils donnent une curieuse idée du degré d'absurdité où était tombé un homme, qui est maintenant représenté parfois comme raisonnable et habile.

« Les hommes de tous les pays sont frères et les différents peuples doivent s'entr'aider, selon leur pouvoir, comme les citoyens d'un même État. Celui qui opprime une nation se déclare l'ennemi de toutes. — Ceux qui font la guerre à un peuple pour arrêter les progrès de la liberté et anéantir les droits de l'homme doivent être poursuivis par tous, non comme des ennemis ordinaires, mais comme des brigands et des assassins. — Les rois, les aristocrates et les tyrans, quels qu'ils soient, sont des esclaves révoltés contre le sou-

verain de la terre, qui est le genre humain et contre le législateur de l'univers, qui est la nature. »

Les tribunes publiques étaient garnies de spectateurs pour applaudir ces tristes folies.

Saint-Just prononça un discours où se succédaient des paragraphes brefs et visant à l'effet; il s'était pris de goût pour la forme extérieure du style de Montesquieu et cherchait à l'imiter, mais souvent ses phrases concises n'en étaient pas moins vides et vagues. Il n'apporta, dans cette question générale, aucune passion de parti; de sorte qu'il tombait dans de continuelles contradictions. L'intention générale de ce discours était de représenter la république et le nouvel ordre social comme un futur âge d'or où le peuple n'aurait d'autres lois que ses vertus, où tout gouvernement serait superflu, hormis pour le représenter dans les relations extérieures.

« Ce sont les gouvernements qui ont corrompu le peuple en substituant à la vie sociale la vie politique essentiellement usurpatrice et tyrannique. » En même temps il demandait un gouvernement vigoureux. Quelques lignes plus loin, il disait : « Le Français est facile à gouverner. Il lui faut une constitution douce. Ce peuple est vif; il est propre à la démocratie, mais il se lasse de l'embarras des affaires publiques. Il doit être régi sans faiblesse mais sans contrainte.—L'ordre ne résulte pas de la force; les lois ne repoussent que le mal; l'innocence et la vertu sont indépendantes sur la terre. — Lorsqu'une révolution change un peuple tout à coup, il faut le prendre tel qu'il est; en essayant de le réformer, il faut se ployer à ses faiblesses; il ne faut pas faire qu'il convienne aux lois, mais faire en

sorte que les lois lui conviennent. C'est un végétal transporté dans un autre hémisphère; il faut que l'art lui aide à produire des fruits mûrs sous un climat nouveau. »

Sous cette forme sentencieuse donnée à des lieux communs, Saint-Just ne témoignait pas encore les opinions tyranniques et impitoyables qu'il allait bientôt professer dans ce même langage absolu et orgueilleux.

Il critiquait sans amertume, et même avec compliment, la constitution de Condorcet. Il y démêlait cet esprit fédératif qu'on voulait voir dans tout ce qui venait des Girondins. Leur Assemblée nationale lui semblait un congrès. L'élection des ministres par le peuple conférait au conseil exécutif un caractère de souveraineté. « Si le pouvoir d'exécution émane de l'élection populaire, il est éminemment le représentant du peuple: c'est une royauté, ou, ce qui est pire encore, un pouvoir exercé nécessairement par des gens célèbres. Car le peuple, n'ayant à choisir qu'un petit nombre de noms, sera déterminé par la notoriété. »

Saint-Just voulait que le pouvoir exécutif fût subordonné.

C'était une conséquence où chacun était amené par une contrainte logique.

La souveraineté du peuple étant réellement impraticable devait toujours se traduire par la délégation d'un pouvoir absolu; ses élus représentaient sa puissance. Or, à moins d'associer, dans une action commune, l'autorité législative et l'autorité exécutive, elles devaient sans cesse se trouver en opposition et en conflit. Saint-Just, qui avait déjà exprimé l'opinion

que la législature devait être souveraine, disait pourtant : « Divisons le pouvoir, si vous voulez que la liberté règne. »

Il avait encore un autre grief contre le projet des Girondins. Dans leur constitution ils s'adressaient « à l'intelligence du peuple, au lieu de laisser sa volonté résulter de la somme des intérêts individuels dans toute leur simplicité. Or, l'intelligence est déterminée par des intelligences supérieures; on influe sur elle; ce n'est plus la pleine et entière volonté. » Cela était fort subtil et peu sensé; car on ne comprend pas comment le peuple connaîtrait ses intérêts autrement que par l'intelligence, ni comment on ne pourrait pas influer sur lui au nom de ses intérêts. Saint-Just traduisait en langage scolastique la colère des Jacobins contre l'aristocratie des talents.

Il présenta un projet complet de constitution qui n'attira point l'attention de l'Assemblée et dont il ne fut même pas question, lorsque les Girondins furent expulsés et proscrits. Comme longtemps après il s'est trouvé des gens qui ont voulu ériger Saint-Just en grand homme, il peut être curieux d'examiner son œuvre.

L'élément politique de la nation était la commune. Elle ne se composait pas d'un territoire, mais d'une communauté de citoyens au nombre de six ou huit cents. Les suffrages étaient donnés à haute voix; les absents étaient passibles d'une amende.

Le mode d'élection des représentants était bizarre et aurait laissé une grande part au hasard. Tout citoyen donnait son suffrage pour l'élection d'un seul représentant. Le recensement général de tous les votes se faisait à Paris, et les trois cent quarante et un citoyens

qui avaient obtenu le plus de suffrages dans toute la république, formaient l'Assemblée nationale.

Les communes élisaient dans la même forme un collége électoral du département, à raison d'un électeur pour deux cents citoyens votants. Ce collége nommait un membre du conseil du gouvernement, qui était ainsi une assemblée de quatre-vingt-quatre membres. N'étant point élus directement par le peuple, ils étaient non point des représentants, mais des mandataires. Leurs fonctions duraient trois ans : tandis que les législateurs étaient renouvelés après deux ans, et non rééligibles, non plus que les membres du conseil.

Beaucoup d'attributions exécutives étaient réservées à la législature, entre autres la nomination et la révocation des généraux de terre et de mer. Le conseil de gouvernement délibérait en séance publique; les ministres étaient à sa nomination; ils ne formaient pas un conseil et ne devaient avoir aucun rapport entre eux.

Le conseil enregistrait les décrets de la législature avant de pourvoir à leur exécution. S'il les trouvait contraires aux droits de l'homme ou irrégulièrement votés, il pouvait les soumettre au peuple, qui votait par oui ou par non dans les assemblées communales. Si le décret était improuvé par la majorité des communes, une Convention était élue dans la même forme que l'Assemblée nationale; elle rédigeait un décret conforme au vœu du peuple, puis il était soumis à sa sanction. Avant de mettre en activité la constitution, elle devait être aussi sanctionnée par le peuple.

Toutes les fonctions étaient électives. Une grande

indépendance était accordée aux administrations locales.

Parmi les idées chimériques de cette époque, on peut remarquer le chapitre intitulé — *Des troubles publics :* « Les communes éliront six vieillards recommandables par leurs vertus, dont les fonctions seront d'apaiser les séditions. — Ils seront décorés d'une écharpe tricolore et d'un panache blanc. Lorsqu'ils paraissent revêtus de leurs attributs, le peuple garde le silence et arrête quiconque poursuivrait le tumulte ; le peuple prend les vieillards pour arbitres. — Si le trouble continue, les vieillards annonceront le deuil de la loi ; ceux qui insultent les vieillards sont réputés méchants et sont déchus de la qualité de citoyens. — Les vieillards ne requièrent point la force publique et ne se retirent pas que le rassemblement ne soit dissipé. — Si un vieillard est assassiné, la république est en deuil pendant un jour et les travaux cessent. — La constitution permettait cependant aux maires de requérir la force publique. — Pour mesure extrême, s'il se manifestait des troubles dans toute l'étendue de la république, les communes devaient être assemblées et le maintien des lois remis au peuple. »

C'est ainsi qu'on rêvait le maintien de l'ordre public, lorsque l'émeute grondait chaque jour aux portes de la Convention.

La déclaration des droits fut votée, sans que le texte du projet fût notablement modifié ; mais le mécanisme constitutionnel laissait encore un champ indéfini à l'imagination et à l'opinion des législateurs. Partant de ce point, alors incontesté, que les lois d'un peuple ne doivent se rattacher aucunement à ses ha-

bitudes, à ses traditions, à ses croyances, il n'y avait qu'à chercher une combinaison de principes, qui serait la meilleure constitution possible pour tous les temps et pour tous les lieux. Chacun avait droit à présenter son système sans le soumettre au contrôle de l'expérience historique, en s'appuyant, soit de généralités orgueilleusement affirmées, soit de citations grecques ou romaines, texte facile de déclamation.

L'orateur du genre humain, Anacharsis Clootz, expliqua dans un long discours les bases constitutionnelles de la république du genre humain. En lisant le texte de ce projet, on suppose aisément ce qu'il y avait de sottise et de folie dans les développements qu'il fit entendre à la Convention.

« L'Assemblée nationale voulant mettre un terme aux erreurs, aux inconséquences, aux préjugés contradictoires des corporations et des individus qui se disent souverains, déclare solennellement sous les auspices des droits de l'homme : « Il n'y a pas d'autre souverain que le genre humain. — Tout individu, toute commune qui reconnaîtra ce principe lumineux et immuable, sera reçu de droit dans notre association fraternelle, dans la république des hommes, des germains, des universels. — A défaut de contiguïté ou de communication maritime, on attendra la prorogation de la vérité pour admettre les communes lointaines. »

Cette discussion se prolongea pendant tout le mois de mai, sans cesse interrompue par les séances orageuses, où éclatait la guerre civile entre les deux partis, où se manifestaient les présages certains d'une journée d'insurrection.

Les dissertations sur les principes généraux de

l'organisation sociale, les promesses de vertu et de bonheur prodiguées à une nation en proie au désordre, à la ruine, aux terreurs du présent et de l'avenir, n'en poursuivaient pas moins leur cours imperturbable.

Robespierre puisait, sans jamais la tarir, dans cette source d'éloquence. Il avait la verve des lieux communs. Ses discours se résumaient presque tous en une adoration du peuple, c'est-à-dire de la multitude; car il n'admettait jamais que les classes intéressées à l'ordre public fissent vraiment partie de la nation.

« Les maux de la société ne viennent jamais du peuple, mais du gouvernement. — La misère des citoyens est le crime des gouvernants. — Le pouvoir et l'opulence enfantent les vices; la médiocrité et le travail sont les gardiens de la vertu. — Fondez votre constitution sur cette maxime incontestable : le peuple est bon, ses délégués sont corruptibles. — C'est dans la vertu et la souveraineté du peuple qu'il faut chercher un préservatif contre les vices et le despotisme du gouvernement. — L'équilibre des pouvoirs amène nécessairement une ligue des pouvoirs rivaux contre le peuple. — La défense de sa cause ne doit pas être confiée à des tribuns; cette institution suppose l'esclavage du peuple. — Je n'aime pas que le peuple se retire sur le mont Sacré; je veux qu'il reste à Rome et qu'il enchaîne les patriciens. — Il n'y a qu'un seul tribun que je puisse avouer, c'est le peuple lui-même. »

Cette série d'adulations se terminait à dire que la durée des magistratures devait être courte; que nul ne pouvait exercer deux magistratures; qu'il fallait multiplier les fonctionnaires publics plutôt que de leur confier une autorité trop grande; que les diverses

branches de l'exécution devaient être multipliées autant que possible.

Isnard, disciple du Contrat social, le prenait dans un sens si littéral, qu'il proposait une forme de pacte social qui serait présentée à tous les citoyens. Après l'avoir adoptée ou signée, ils formeraient réellement une association qui serait pour lors la nation française.

La division du territoire était une question plus pratique; elle fut longuement débattue. Saint-Just attachait une extrême importance à constituer non pas la surface du sol, mais ses habitants; il voulait que la nation fût répartie en tribus. Son système admettait pourtant les départements et les districts. Dans le dissentiment des opinions sur les municipalités se retrouvait l'esprit de parti. Les Girondins, en laissant à la petite commune rurale son existence propre, c'est-à-dire ses propriétés et ses intérêts locaux, la soumettaient à une administration délibérative et exécutive fixée au chef-lieu du canton, tandis que la commune était régie par un agent municipal, subordonné à l'autorité cantonale. De sorte que l'unité politique était l'assemblée primaire du canton.

Les Jacobins découvrirent dans ce système une conspiration contre l'égalité; il leur semblait que l'administration cantonale était un cadre préparé pour l'aristocratie des influences locales, qu'elle pourrait y acquérir une prépondérance antipathique à cette égalité envieuse, fondement de toutes leurs opinions; ils ne voulaient pas qu'un citoyen eût la chance de gagner par ses services, par son mérite, par sa bonne renommée la bienveillante confiance

de ses compatriotes; ils ne pouvaient souffrir que la domination, exercée par eux sur le peuple en flattant ses passions ou trompant ses intérêts, rencontrât une concurrence.

Les Girondins n'avaient assurément point pensé à fonder une aristocratie. L'influence réduite à un cercle aussi étroit ne pouvait leur paraître un attentat à l'égalité; elle était plutôt salutaire à une liberté bien réglée. Lanthenas, un des amis de Mme Roland, demandait qu'on élevât dans chaque canton un temple consacré aux assemblées, aux fêtes publiques, à des lectures morales faites en commun.

Quelques-uns, pour affranchir les habitants des campagnes de la démocratie des populations urbaines, voulaient que la municipalité des villes et des bourgs ne s'étendît jamais sur une banlieue. Les représentants de toute opinion insistèrent pour que le droit de suffrage fût exercé dans la commune. Phélipeaux proposa de diviser toute la population par dizaines et par centaines, afin d'établir un régime à la fois populaire et hiérarchique. L'autorité abusive du maire de Paris fut alléguée pour demander que les grandes villes fussent divisées en plusieurs municipalités.

L'examen de la constitution ne fut pas poussé plus loin, une révolution nouvelle vint mettre un terme à ce travail; il fut repris plus tard sous l'influence d'une situation différente.

Parmi les scènes de discorde qui troublaient la Convention, plusieurs furent suscitées par une question où se mêlaient les passions populaires, et par conséquent l'irritation de l'esprit de parti. Il fallait encore s'occuper des subsistances. Les mouvements

séditieux avaient cessé dans les départements; mais les inquiétudes de la population parisienne menaçaient sans cesse l'ordre public. C'était un des leviers employés pour soulever les émeutes; les précautions qui avaient été prises, les millions qui avaient été accordés à la commune ne pouvaient rassurer les esprits. Maintenir le pain à un prix inférieur au taux que lui assignait la valeur commerciale des grains, était un moyen certain d'attirer à Paris un nombre considérable d'acheteurs étrangers à la ville. Ainsi la foule affluait de plus en plus à la porte des boulangers, et le nombre des consommateurs ne pouvait être prévu ni calculé; de sorte qu'on ne savait pas régler les approvisionnements et que le commerce des grains était livré à une perturbation continuelle. Des marchands venaient à Paris vendre le blé à un cours qui aurait dû porter le pain à cinq sous la livre et rapportaient dans leur département du pain qu'ils achetaient trois sous. A la vérité, ce trafic était interdit; mais la police était impuissante à l'empêcher.

Ce fut l'explication que le maire donna à l'assemblée, lorsqu'il y fut mandé. En outre, les boulangers, ne recevant pas exactement l'indemnité qui leur était promise, ne faisaient pas bien leur service. Enfin, les malveillants travaillaient à augmenter les alarmes du peuple.

Dès le lendemain, l'administration départementale se présenta à la barre et demanda d'un ton menaçant la fixation d'un maximum pour le prix des grains dans toute la république, l'abolition du commerce des blés, le recensement de chaque récolte et la suppression de tout intermédiaire entre le cultivateur et le consommateur.

« Le droit de propriété ne peut être le droit d'affamer ses concitoyens. Les fruits de la terre, comme l'air, appartiennent à tous les hommes. »

Ce langage prouvait avec évidence que la démarche du département était une manœuvre révolutionnaire, un moyen d'agiter la population. « Détruire le commerce, répondit sévèrement Vergniaud, c'est décréter la famine. Le comité d'agriculture examinera dans cette demande les points qui méritent discussion. »

L'orateur de la députation répliqua : « Si nous sommes taxés d'ignorance, on ne nous accusera point de mauvaise foi ; la prudence nous a dirigés; nous avons empêché un million d'hommes de venir présenter cette pétition. Voici la proclamation que nous avons affichée. »

Elle finissait par ces mots : « L'ignorance est-elle du côté de la bonne foi ou du côté des gros commerçants et des accapareurs qui sont presque tous des fripons ? »

La Montagne et les spectateurs applaudissaient. La discussion ne consista plus à chercher quel était le meilleur régime commercial pour prévenir la disette. Désormais il s'agissait d'une question de parti. Obéirait-on, contre toute évidence, à une multitude aveugle et trompée; sacrifierait-t-on la liberté du commerce aux passions suscitées contre la richesse et l'inégalité des fortunes ? Voilà ce que la Convention avait à décider.

Les Girondins soutinrent avec talent et courage, la cause de la liberté et du sens commun. Représentants, pour la plupart, des ports de mer, ils avaient des idées justes et pratiques sur le commerce et sur les funestes effets des lois prohibitives. Ils expliquèrent les

conditions et les effets du crédit, les désastres de la contrainte, de la méfiance et de la fraude. On proposa de créer des greniers publics où les producteurs de blé emmagasineraient, sous la garantie de l'État, la portion vénale de leur récolte; d'autres opinants admirent le droit de l'administration à requérir les fermiers ou les propriétaires de porter leur grain au marché le plus voisin, pour le vendre à prix débattu. On parla de rendre responsables les communes où les vendeurs seraient exposés à des violences et des menaces.

Les orateurs de la Montagne employaient leurs arguments accoutumés. Phélipeaux voyait dans le commerce une nouvelle branche de conspiration; il appelait les spéculateurs une ligue de scélérats qui voulaient renchaîner le peuple par la famine; il attribuait la disette à la lenteur de la vente des biens d'émigrés et à l'espoir de rentrer en France que ces monstres conservaient encore. Il voulait le maximum et proposait encore d'autres mesures. « Les estomacs aristocratiques et sensuels ont introduit l'usage d'un pain plus moelleux et plus délicat que celui de la multitude, tandis que le pauvre mange un pain noir, dont il n'a pas même à discrétion. » En conséquence, Phélipeaux prescrivait l'égalité du pain : ce que la commune ordonna plus tard. Il indiquait aussi des ateliers nationaux, où le prix du travail serait toujours réglé d'après le prix des denrées. Enfin il demandait un impôt sur les riches, calculé de telle sorte, que le pain ne coutât jamais plus de deux sous : imaginant ainsi faire baisser le prix du pain en surimposant la culture du blé.

Lorsque, sans connaissance et sans réflexion, tout un côté de l'Assemblée n'avait pas une autre pensée

que de faire appel aux aveuglements et aux passions du vulgaire, la discussion devait s'exaspérer de plus en plus. Les pétitions séditieuses se succédaient; les discours étaient interrompus par de vives apostrophes; les tribunes retentissaient de vociférations. Ducos ne pouvait avoir la permission de dire : « que le laboureur, tout en faisant vivre les habitants de la ville, devait conserver de quoi se nourrir, et que la terre resterait en friche, s'il ne trouvait pas une rémunération suffisante de son travail. » Il lui fut impossible de continuer. Le président ne put imposer silence aux spectateurs.

« La représentation nationale est avilie, disait Guadet : elle n'existe déjà plus. Les autorités de Paris ne veulent pas que vous soyez respectés. » Au milieu du bruit, il demanda que la Convention allât tenir ses séances à Versailles.

Les Montagnards furent alors les plus empressés à vouloir que la tribune d'où partaient les cris fût évacuée.

Buzot appuya la proposition de Guadet. « Il n'y a pas une autorité, pas une société populaire qui n'ait plus de pouvoir que la Convention. Des événements que je ne veux pas rappeler, ont dénaturé complétement la morale du peuple; les hommes, qui ont ordonné ou justifié ces événements, ont tant fait, qu'ils se sont emparés de toutes les places. Armées, ministères, département, municipalité, on les trouve partout. Dans un café voisin, rendez-vous de ces scélérats, autour de votre salle, qu'entend-on? Des cris forcenés. Que voit-on? Des hommes couverts de sang et de crimes. Celui qui a une fois trempé ses mains dans le sang, ne peut plus vivre dans la société; il lui

faut du sang, toujours du sang pour éteindre ses remords. » Puis parlant de la société des Jacobins, il ajoutait : « Maintenant il n'y reste pas trente de ses fondateurs; on n'y trouve que des hommes perdus de dettes et de crimes. Lisez le journal de leurs séances et voyez, si tant qu'existera cet abominable repaire, vous pouvez rester ici.

— Nous sommes tous Jacobins, » criait la Montagne. « Scélérat, disait Bazire en apostrophant l'orateur, les départements connaissent ton infamie. »

Durand Maillane raconta que les Jacobins de Marseille, après avoir reçu un courrier de Paris, avaient mis à prix la tête de cinq représentants, qui avaient voté l'appel au peuple. Danton voulut parler, et calmer l'irritation de la majorité. Il confessa que les spectateurs avaient eu des torts graves. On ne le laissa point parler; il fut obligé de quitter la tribune.

Néanmoins l'Assemblée se borna à faire évacuer la galerie d'où étaient parties les insultes. Une grande quantité de spectateurs, pour témoigner qu'ils faisaient cause commune, se retirèrent en poussant des cris de colère.

Aux menaces des tribunes s'ajoutaient les menaces des pétitionnaires. Une députation de Versailles se présenta à la barre, portant une bannière avec l'inscription : « Nous demandons la taxe des grains. » Huit mille habitants du faubourg Saint-Antoine vinrent dire : « Vous promettez depuis longtemps un maximum sur toutes les denrées nécessaires à la vie : toujours promettre et ne rien tenir! lasser le peuple et le mettre hors d'état de vous continuer sa confiance! Comme lui, faites des sacrifices; oubliez que vous êtes propriétaires; que le maximum ait lieu, et alors nous serons

défenseurs de vos propriétés. Le maximum, la résiliation des baux, une contribution sur les riches, et puis nous partirons pour l'armée, mais pas avant! Si vous n'adoptez pas nos propositions nous vous déclarons que nous sommes en état d'insurrection. Dix mille hommes sont à la porte de la salle. »

A la société des Jacobins, on allait plus loin encore. Le déchaînement contre la liberté du commerce était poussé au point qu'une haute approbation fut donnée à la municipalité de Dijon pour avoir intercepté un convoi de grains destiné à Châlons-sur-Saône. Ce chargement suivait la route accoutumée du commerce des blés. Un orateur demanda la peine de mort contre tout voiturier qui transporterait des grains sans la permission du maire.

La Convention céda : il fut décrété que, provisoirement un maximum serait établi; il devait varier selon l'espèce de grain et selon le prix moyen des localités; l'administration pouvait l'abaisser, mais non l'augmenter.

Quatre mois auparavant, Robespierre, Saint-Just, Marat lui-même avaient parlé contre le maximum; maintenant ils cherchaient leur force au plus bas de la population, parmi les classes irréfléchies et ignorantes, qui ne savent pas combien leur importe l'ordre social et quelle misère les attend lorsqu'elles l'ont troublé. Il fallait les corrompre pour les mettre en mouvement contre la faible autorité légale qui subsistait encore.

Après avoir été contrainte à rendre un décret par lequel on croyait déterminer la valeur du blé, parce qu'on en réglait le prix, la Convention en agissait de même pour le numéraire métallique : elle portait des peines contre quiconque changerait à titre inégal des

assignats avec les monnaies d'or et d'argent. Aucune transaction ne devait stipuler une différence entre le payement en espèces et le payement en assignats. Il y avait beaucoup de représentants qui croyaient avoir ainsi établi le pair entre le papier-monnaie et le numéraire.

Le 17 avril, une députation de la ville de Bordeaux vint apporter à la Convention une correspondance et des pièces saisies sur un courrier, qu'avait fait arrêter le comité de sûreté générale du département de la Gironde; car dans le désordre universel, beaucoup d'autorités s'instituaient d'elles-mêmes. Ces pièces étaient envoyées par la société des Jacobins à l'adresse de sociétés qui lui étaient affiliées. Outre les discours de Marat, de Collot d'Herbois, et autres Jacobins notables, il y avait des lettres qui annonçaient un projet d'extermination contre les royalistes et les Girondins; d'autres où il était question de malversations que commettaient ou projetaient de zélés révolutionnaires récemment pourvus d'emplois publics.

La lettre, où il était question du massacre d'un certain nombre de membres de la Convention, fut couverte d'applaudissements par les tenants des tribunes publiques. Pontécoulant demanda que le procès-verbal mentionnât cette manifestation. « Il faut, disait-il, que nos départements sachent qui ils doivent venger. » On voulut l'empêcher de parler; l'Assemblée prononça qu'il serait entendu : « Il doit être permis, continua-t-il, à un homme placé sur la liste de proscription, de constater la position où nous sommes ici. Il faut qu'on sache à quels outrages et à quelles féroces menaces sont exposés les premiers

et les plus constants amis de la liberté. Je déclare qu'à moins d'être arraché de cette tribune, percé de coups de poignard, mon département en sera instruit. »

La proposition fut votée par une très-grande majorité. On demanda l'arrestation des hommes qui avaient signé les lettres où les massacres étaient annoncés. Robespierre réclama contre ce mépris du droit des citoyens. L'Assemblée s'engageait dans un système odieux et tyrannique. « On a décrété l'accusation de Marat sans l'avoir entendu; on va mettre en arrestation deux citoyens qui ne sont coupables d'aucun crime. » Il demanda le renvoi des pièces au comité de sûreté générale, où la Montagne avait la majorité. L'Assemblée ordonna l'impression des pièces et le renvoi aux comités de salut public et de législation.

A ce moment le parti modéré et les Girondins formaient la majorité. Lasource fut élu président, et trois députés de la droite furent secrétaires. Un grand nombre de Montagnards étaient en mission aux armées ou dans les départements. Ce n'était pas la seule cause qui avait procuré cet avantage à leurs adversaires. Ils se montraient si violents; il était tellement manifeste que leur volonté était de conquérir, par tous moyens, une domination despotique et sanguinaire, qu'ils avaient fait tourner contre eux un moyen employé ordinairement avec succès; ils voulaient faire peur, et au contraire ils avaient montré aux modérés l'indispensable nécessité de se défendre.

Le combat allait dorénavant être continué sans relâche. La discussion fut reprise sur la pétition des sections qui avait déjà été improuvée par l'Assemblée;

la municipalité l'avait fait imprimer et colporter pour recueillir des signatures. Gensonné demanda qu'il fût décidé si, tant à Paris que dans les départements, les sections étaient légalement en permanence.

« La commune de Paris se met en révolution, disait-il, eh bien! il ne faut pas de mouvement partiel. Que toutes les communes de la république soient aussi en état de révolution. Si la commune de Paris, entraînée par des intrigants, marchait contre la Convention, il faut que toutes les communes de la république marchent pour la défendre. »

Guadet parla plus vivement encore : « Nous devons surtout nous occuper d'une conspiration tramée par la municipalité de Paris, et consacrée par un de ses arrêtés. Cette commune veut anéantir la Convention. Il faut que nous sachions une bonne fois si nous sommes la première autorité de la république ; si nous sommes ici pour recevoir des lois ou pour en faire. Vous avez à venger une grande atteinte à votre autorité. Armez-vous de votre puissance : elle est grande. Armez-vous, et vous ferez rentrer cette faction dans le néant. Je demande que la Convention prononce la cassation de l'arrêté de la commune de Paris. »

L'orateur avait été interrompu, à chaque parole, par de bruyants murmures. « Guadet est accusé par la pétition des sections; qu'il commence par se justifier avant de se faire accusateur, » disait Thuriot.

L'arrêté n'était connu que par son insertion dans les journaux. Il fut décrété que le maire apporterait sur-le-champ le registre des délibérations du conseil général.

En attendant, la discussion continua. Vergniaud ne

partageait pas l'opinion de ses amis sur la convocation des assemblées primaires. Selon lui, c'eût été satisfaire les vœux des perturbateurs, c'eût été prononcer la dissolution de la Convention. Il raconta comment on s'y prenait pour obtenir des signatures à la pétition. Les assemblées de section ne délibéraient que tard dans la nuit, lorsque les bons citoyens s'étaient retirés ; ailleurs des hommes armés de piques contraignaient les passants à venir souscrire leurs noms. « Je demande que la Convention improuve l'adresse et déclare qu'elle n'a aucun reproche à faire aux députés inculpés. »

La majorité était persuadée que réellement un grand complot était tramé contre l'ordre public. Elle ne voulut écouter aucun orateur de la Montagne, le décret suivant fut voté : « La Convention improuve comme calomnieuse la pétition qui lui a été présentée par trente-cinq sections de Paris, et qui a été adoptée par le conseil général de la commune. »

L'acte d'accusation de Marat n'avait pas encore été rédigé; son texte fut voté sans discussion.

La pétition des sections n'avait pas été approuvée par la commune. Les journaux, par un récit inexact, avaient induit la Convention en erreur. Mais le conseil général avait accordé une mention civique à une lettre que lui avait adressée la société des Jacobins d'Auxerre. On y lisait ce qui suit :

« Ainsi l'accusation de Marat doit être regardée par les patriotes comme une calamité publique. Il ne nous est pas possible de courir assez fort pour nous jeter au-devant du fer patrioticide dont veulent le frapper les contre-révolutionnaires conventionnels. Nous allons voler à votre secours; mais, en attendant, nous met-

tons sous la responsabilité des sans-culottes des quarante-huit sections la vie du plus incorruptible défenseur de nos intérêts. »

La Convention passa à l'ordre du jour sur cet acte de la commune. Elle avait à en considérer de beaucoup plus graves.

Un comité avait été formé pour entrer en correspondance avec toutes les municipalités de la république. Le procureur de la commune, en rendant compte de la séance où la Convention avait improuvé l'adresse des sections, s'était exprimé ainsi : « Jurons union, fraternité et protection mutuelle avec les sections, les sociétés populaires et tout le peuple de Paris. » Toute l'assemblée du conseil de la commune s'était levée en criant : « Nous le jurons ! » Et il avait été déclaré que le conseil se regarderait comme atteint, lorsqu'un de ses membres, un président de section ou de société populaire, ou de comité révolutionnaire, même un simple citoyen serait frappé pour ses opinions.

La Convention laissait passer inaperçus ces signes de rébellion et de prochaine crise ; dès qu'elle voulait exercer quelque autorité, imposer quelque respect, de nouveaux orages s'élevaient dans sa propre enceinte. On avait mis en question si les honneurs de la séance seraient accordés aux municipaux qui avaient apporté le registre ; ce simple incident suscita une scène scandaleuse et bruyante. La majorité avait, par assis et levé, refusé cette habituelle formalité de politesse. Alors la Montagne protesta, demandant l'appel nominal ; les spectateurs des tribunes se mêlèrent aux tumultueuses vociférations des députés ; de part et

d'autre on s'adressait les injures et les menaces les plus grossières. Ce tapage dura six heures. La droite, soit par lassitude, soit pour éviter quelque grave désordre, se retira; la gauche resta et vota au nombre de cent quarante-neuf : il était une heure du matin.

Marat comparut le 22 avril devant le tribunal extraordinaire, qu'on n'appelait jamais autrement que révolutionnaire. L'inertie et l'hésitation du parti modéré de la Convention avaient donné aux Jacobins la facilité de composer ce tribunal à leur gré. Ce fut une faute funeste. Le pouvoir judiciaire, dans sa souveraineté absolue, fut livré aux hommes de la révolution sanglante et devint une continuation des massacres de septembre; on voulait seulement prévenir les désordres d'une exécution tumultueuse.

Dès son installation, le tribunal avait procédé suivant cette jurisprudence. Les victimes journellement immolées n'étaient pas encore nombreuses, et l'on s'en plaignait aux Jacobins; mais les condamnations étaient motivées sur des opinions, sur des correspondances saisies, sur des cris appelés séditieux, sur des paroles imprudentes. Déjà on avait pu remarquer que les sentences de mort portaient sur les classes inférieures au moins autant que sur les aristocrates et les riches. En effet, les haines, les rancunes, le désir de vengeance existent plus encore dans les classes inférieures de la société. De sorte que les pauvres gens étaient dénoncés par l'animosité de leurs égaux et montaient sur l'échafaud dressé pour l'aristocratie. Dès les premiers jours d'activité du tribunal, un membre de la Convention se prit de pitié pour la malheureuse et vieille servante d'un cabaret, qui

avait été condamnée à mort comme coupable de propos contre-révolutionnaires. L'Assemblée venait d'accorder un sursis aux assassins d'un prêtre. Isnard se risqua à justifier cette femme, disant qu'elle n'avait pu parler de politique avec connaissance, et que d'ailleurs elle était ivre. Robespierre le jeune répondit : « Nous avons porté une loi contre le royalisme; celui qui parle contre la loi est un royaliste. » La Convention passa à l'ordre du jour.

En envoyant Marat au tribunal révolutionnaire, les Girondins lui avaient préparé un triomphe. L'accusateur public, qui était Fouquier-Tinville, donna lecture de l'acte d'accusation rédigé par la Convention; quelques témoins furent entendus. Marat présenta sa défense, où il ne renia ni ses opinions, ni ses écrits; il répéta ses accusations contre les hommes d'État; il traita le décret de l'Assemblée d'attentat à l'inviolabilité de la représentation nationale et l'appela un tissu d'impostures. L'accusateur ne répliqua point; les questions furent posées au jury. Après une courte délibération, le chef des jurés rentra et parla en ces termes :

« J'ai examiné avec soin les passages cités des journaux de Marat. Pour les mieux apprécier, je n'ai pas perdu de vue le caractère connu de l'accusé et le temps pendant lequel il écrit. Je ne puis supposer d'intentions criminelles et contre-révolutionnaires à l'intrépide défenseur des droits du peuple. Il est difficil ; de contenir sa juste indignation quand on voit son pays trahi de toutes parts. J'affirme que je n'ai rien trouvé dans les écrits de Marat qui me parût constater les délits dont il est accusé. » Les autres jurés déclarèrent à l'unanimité que les faits n'étaient pas constants.

Le président prononça que le tribunal acquittait Jean-Paul Marat. Les applaudissements retentirent dans tout l'auditoire. Une foule immense attendait au dehors. On le couronna de feuilles de chêne et de fleurs; puis ce cortége, auquel s'était jointe une députation de la commune, ramena triomphalement, à la Convention, Marat porté par le sapeur Rocher.

Il fut permis à cette foule de défiler dans la salle; elle y entra en désordre, criant : « Vive la république! » Hommes, femmes, municipaux, représentants, embrassaient Marat à la ronde. On jetait en l'air les bonnets rouges. Les bancs vides de la droite furent occupés pêle-mêle par cette multitude.

Paré de sa couronne, Marat monta à la tribune. « Vous voyez, dit-il, un représentant dont on avait violé les droits; mais justice lui a été rendue. Je jure de nouveau de prendre la cause de l'égalité, de la liberté et du peuple. »

Danton ne voulut point que la séance fût rendue impossible par ce vacarme populaire. « Ce doit être, dit-il, un beau spectacle pour tout bon Français que de voir les citoyens de Paris porter un tel respect à la Convention, que le jour où un député inculpé rentre dans son sein, devient une fête. La Convention a décrété que les citoyens qui venaient lui témoigner leur satisfaction défileraient devant elle. Nous avons vu leur contentement, nous avons partagé leurs sentiments. Maintenant, il faut que les citoyens défilent et que nous reprenions nos travaux. »

L'acquittement de Marat augmentait l'ardeur et l'espérance de la faction révolutionnaire. Les Girondins et les modérés voyaient chaque jour croître le danger. Ils s'attendaient à quelque incident imprévu,

à quelque scène violente qui amènerait la catastrophe.

Un rapport de Cambon instruisit l'Assemblée des mesures que les représentants en mission dans le département de l'Hérault venaient de prendre, conjointement avec les patriotes de ce pays. Une sorte d'adresse ou de pétition les proposait non pas à l'approbation, mais à l'imitation du comité de salut public.

On avait demandé à ce département une levée de cinq mille hommes destinés à renforcer l'armée des Pyrénées et à défendre la frontière contre les Espagnols. L'exécution de la loi, qui prescrivait une levée de trois cents mille hommes, avait été difficile en Languedoc, comme dans toutes les autres parties de la France. Toutefois elle n'avait excité ni révolte partielle, ni guerre civile comme dans la Vendée et la Bretagne. Les engagements volontaires avaient été rares; les jeunes gens avaient été désignés par un scrutin ou par le sort. Un grand nombre avaient acheté des remplaçants.

Cette forme de recrutement ne parut pas applicable à l'urgence des dangers de la patrie; il fallait que la levée fût opérée sans retard ni incertitude. Les Jacobins de l'Hérault proposèrent aux représentants en mission de former un comité de salut public, et en lui confiant le pouvoir, de désigner les patriotes qui devaient partir pour l'armée. Tel était l'expédient ingénieux employé pour déguiser le choix arbitraire des hommes qu'on recruterait.

La dépense occasionnée par cette levée devait être au compte du département; on y avait pourvu dans

l'Hérault par un emprunt forcé, imposé aux riches, par ce comité local de salut public. Si les dépenses militaires n'absorbaient pas les cinq millions ainsi recouvrés, le reste serait employé à secourir la classe pauvre.

« Quelle idée donnera à ses ennemis une république où un seul département peut offrir cinq mille hommes d'élite, appartenant à la classe éclairée, intéressés à la chose publique et pris parmi ceux qui n'ont à choisir qu'entre la république et la mort! »

Il était manifeste que l'initiative de cette mesure avait été concertée avec les meneurs de la Montagne, et qu'ils voulaient la rendre générale. Aucune remarque ne fut présentée contre une si étonnante usurpation de pouvoirs; la Convention mentionna honorablement la lettre des patriotes de Montpellier; c'était ratifier ce qu'ils avaient fait; c'était autoriser les sociétés populaires et les représentants en mission à en faire autant dans chaque département.

« Partout la même mesure sera adoptée, dit Danton; la république est sauvée. On ne traitera plus d'anarchistes les amis ardents de la liberté, ceux qui mettent la nation en mouvement, on dira : Honneur aux agitateurs qui tournent la vigueur du peuple contre ses ennemis. Mais qu'on ne croie pas que nous devenions barbares. Après avoir fondé la liberté, nous l'embellirons. Tant que le vaisseau de l'État est battu par la tempête, ce qui est à chacun est à tous. On a cru que le peuple voulait la loi agraire; cette idée pourra faire naître des soupçons sur les mesures adoptées par le département de l'Hérault. Mais imposer les riches, c'est les servir; c'est un véritable avantage pour eux. Plus leur sacrifice sur le revenu est

grand, mieux la propriété du capital est garantie contre l'envahissement des ennemis. »

Ce que Danton voulait, c'était l'application de cette mesure à Paris. « Paris a un luxe et des richesses considérables. Le décret pressera cette éponge en faisant un appel aux capitalistes; Paris donnera le moyen d'étouffer les troubles de la Vendée. A tout prix nous devons les étouffer. Il faut diriger Paris sur la Vendée; cette mesure prise, les rebelles se dissiperont. Si le foyer des discordes civiles est éteint, on nous demandera la paix, et nous la ferons honorablement. »

Sur la proposition de Danton, il fut décrété à l'unanimité que vingt-cinq mille hommes pris sur les levées, que voteraient les départements, seraient dirigés sur la Vendée.

Le conseil général de la commune de Paris se hâta d'ordonner une levée de douze mille hommes. La désignation était confiée à six membres du comité révolutionnaire de chaque section. On indiquait spécialement à leur choix, les clercs de notaires et d'avoués, les commis non mariés, employés dans les bureaux, chez les banquiers, négociants ou marchands, les garçons de cafés ou de restaurateurs.

Ce recrutement devait être exécuté dans les trois jours; mais la jeunesse, que la municipalité voulait envoyer dans la Vendée, n'avait point l'ardeur patriotique ou la docilité sur laquelle on avait compté. « On ne peut se dissimuler, disaient à la Convention les administrateurs du département, que cette levée d'hommes éprouve des contradictions. Le mode déterminé par la municipalité n'a pas été accepté par la majorité des sections; on a trop compté

sur le zèle des citoyens. Les sections sont inondées de gens aimant peu la Révolution. Plusieurs d'entre elles ont pris des mesures dictées par les modérés et les aristocrates. »

La colère était vive aux Jacobins contre les garçons limonadiers. On disait qu'ils étaient infectés d'aristocratie; on demandait que, comme à Montpellier, le recrutement fût forcé. Le conseil général invitait les membres de la société à se rendre dans les sections pour déconcerter les malveillants. Les épiciers et les clercs d'avoués formaient des rassemblements qui criaient : « A bas les Jacobins! A bas la Montagne! »

Marat disait qu'il fallait bien se garder de les envoyer dans la Vendée, parce qu'ils corrompraient l'esprit public; il déclarait que les épiciers, les clercs, les hommes riches étaient indignes d'entrer dans les bataillons; il voulait qu'on désarmât les riches, dût-on ne pas leur laisser un couteau de table, qu'on levât sur eux des contributions de guerre; qu'on les rendît sans-culottes en les déshabillant, et qu'alors les sans-culottes devinssent propriétaires à leur place.

Les classes moyennes, déjà atteintes dans leur aisance par la législation révolutionnaire, se voyaient maintenant soumises à un recrutement arbitraire. Leur mécontentement devenait de plus en plus prononcé. Un rassemblement de plusieurs centaines de jeunes gens se forma aux Champs-Élysées; ils étaient sans armes et se dispersèrent devant quelques patrouilles; mais ils crièrent beaucoup contre les Jacobins. On en arrêta plusieurs.

La résistance prit une forme plus régulière. Quelques sections vinrent protester devant la Convention, non contre le recrutement, mais contre le mode arbi-

traire employé par la municipalité. La section de Bon-Conseil accompagnait sa déclaration d'une profession de foi en faveur de la sûreté des personnes et des propriétés; elle voulait que la représentation nationale pût opiner librement, et promettait de ne plus souffrir qu'une poignée d'intrigants couverts d'un masque de patriotisme écrasât les bons citoyens sous le poids du despotisme populaire.

Fonfrède, qui avait succédé à la présidence de Lasource, donna de grands éloges aux délégués de cette section et leur adresse eut, malgré Marat, les honneurs de l'impression.

La commune fit, dès le soir même, arrêter ces délégués si bien accueillis par la Convention. Vergniaud demanda si parler de respect pour la Convention était un crime de lèse-municipalité; il proposa de mander le maire.

Robespierre parla des rassemblements séditieux et des arrestations qui avaient dû en être la suite; il prétendit que le cri de « vive le roi! » avait été proféré.

On lui cria que cela était faux; la Montagne répliquait le contraire. Il était probable que Robespierre alléguait ce fait pour le besoin de sa cause, car jusqu'alors il n'en avait pas été question; il invita l'Assemblée à appuyer de toute sa force les autorités de Paris, qui faisaient leur devoir en réprimant les complots formés contre la république.

La discussion s'anima et la proposition de Vergniaud fut adoptée.

La résistance au recrutement continuait dans plusieurs sections. L'appel au patriotisme, l'obéissance à d'arbitraires désignations avaient mal réussi. La

taxe sur les riches parut un moyen plus praticable. En assurant la solde, en fournissant sans retard l'armement et l'équipement, il était probable qu'on obtiendrait beaucoup d'enrôlements volontaires, tant les moyens de subsister par le travail, l'industrie et le commerce étaient anéantis. La tribune des Jacobins et même de la Convention retentirent d'imprécations contre les négociants, les capitalistes et les aristocrates de l'argent. Dans cette même section Bon-Conseil qui avait réclamé contre les mesures de la commune, il se trouva une réunion prenant aussi le titre de section, qui envoya aux Jacobins une liste de financiers et de notaires domiciliés dans le quartier : on proposait de lever sur eux une contribution de soixante-quatre millions.

Le conseil général de la commune fut moins excessif; il ordonna un emprunt par soumissions volontaires et à leur défaut par réquisitions forcées. Les règles de la répartition étaient déterminées. On y pouvait reconnaître que la municipalité, nonobstant ses habitudes d'arbitraire et de despotisme, avait voulu ordonner quelque chose de possible et dont le résultat fût réalisé facilement. La taxe devait être établie sur le superflu des revenus. On admettait que le superflu commençait au-dessus de quinze cents livres de rente pour un père de famille, et de mille livres pour chacun des membres de la famille; de sorte que le nécessaire présumé pour une famille composée d'un mari, d'une femme et de quatre enfants, était de six mille cinq cents livres. Le superflu excédant était soumis à une taxe progressive. Un superflu de mille livres payait trente livres, et un superflu de quarante

mille livres était imposé à vingt mille livres. Au delà de cinquante mille livres tout le superflu excédant trente mille livres devait être versé à l'emprunt.

Cette sorte de régularité dans la perception d'un tel impôt était mal garantie par le choix de l'autorité à qui elle était confiée. L'arrêté de la commune en chargeait le comité révolutionnaire de chaque section. Ce nouvel instrument existait en vertu d'un décret de la Conveution qui l'avait institué dans chaque commune de la république, en lui donnant pour unique attribution la police des étrangers. Ces comités étaient destinés à devenir la plus redoutable autorité employée par la tyrannie révolutionnaire. Déjà ils avaient étendu leur action fort au delà des termes du décret qui les avait établis.

L'emprunt devait être réalisé par tiers; le premier en deux jours, le dernier dans un mois.

La Convention tarda peu à imiter l'exemple de la commune de Paris. Elle conféra à toutes les administrations départementales le pouvoir, maintenant légal, d'ordonner un recrutement, tel que celui dont l'Hérault avait donné le signal; peu de jours après, elle étendit à toute la république l'exigence de l'emprunt forcé.

Le comité des finances avait proposé un impôt progressif sur le revenu; Cambon jugea que le projet ne satisfaisait ni aux besoins du service, ni aux volontés de l'opinion révolutionnaire. Il demandait un emprunt civique levé sur les égoïstes et les indifférents. « Dans le département de l'Hérault, on a dit à chacun de ces hommes qui sont les plus cruels ennemis de la république : « Tu as une opinion qui nous occasionne des dépenses; je veux respecter tes propriétés; tu seras enchaîné à la Révolution en lui prêtant ta fortune;

quand la liberté sera établie, on te rendra tes capitaux. »

Il proposait que les reconnaissances d'emprunt forcé fussent admises en payement de biens nationaux; en même temps il assurait que la valeur des assignats serait relevée par les versements que les prêteurs allaient faire. Le grand financier de la Convention croyait, ou disait, qu'on augmentait le crédit d'un papier-monnaie, en diminuant le gage qui lui est affecté. On n'était guère en situation de discuter sur le principe de l'emprunt forcé ou de l'impôt progressif; mais la question politique fut surtout agitée. Lanjuinais démontra qu'il ne fallait point taxer les opinions, mais les fortunes; dire que les riches payeront et que les sans-culottes ne payeront pas, capter ainsi les applaudissements de la multitude, c'était établir d'odieuses distinctions. Il lui fut répondu qu'un emprunt forcé sur les riches était une victoire remportée sur la contre-révolution.

Barbaroux essaya vainement de parler contre tout emprunt forcé; il lui fut impossible de se faire entendre, tant les tribunes publiques devinrent bruyantes et injurieuses. Les clameurs étaient surtout poussées par des femmes. Elles venaient de ce club de républicaines, annexe des Jacobins. Peu de jours auparavant elles avaient proposé d'envoyer à l'armée tous les hommes de dix-huit à cinquante ans, et de confier le maintien de l'ordre public à des compagnies d'amazones recrutées parmi les femmes de sans-culottes. Elles avaient parlé en mauvais termes des femmes des représentants, qui ne feraient pas le sacrifice d'une épingle pour la république.

« Les tribunes de la Convention ne devraient pas,

disait Buzot, appartenir à quelques femmes forcenées, avides de meurtres et de sang, qui puisent les principes les plus féroces dans des sociétés dépravées. »

Bentabolle appelait toute objection présentée contre l'emprunt forcé, une conspiration en faveur des aristocrates et des riches. Marat disait aux Girondins : « Vous vous plaignez sans cesse du peuple des tribunes et vous n'avez pas encore reçu une égratignure. » On se traitait réciproquement de monstres et d'assassins.

La discussion ne portait plus sur l'emprunt forcé, mais sur les désordres provoqués par la commune, les sections et les Jacobins, sur les menaces adressées à la Convention.

Le trouble se répandait dans les sections : elles étaient en proie à la discorde; leurs assemblées n'étaient plus que des réunions confuses : tantôt les élections étaient faites ou les adresses votées par une minorité installée dans la salle, sans convocation régulière, à une heure qui n'avait pas été indiquée; tantôt c'était par la violence qu'un parti écartait l'autre. En ce moment les modérés étaient sortis de leur inertie accoutumée; se voyant menacés, ils tentaient quelques courageux efforts : c'était ainsi qu'à la section Bon-Conseil ils avaient conquis la majorité, en chassant à coups de bâton leurs adversaires.

La section des Champs-Élysées vint conjurer l'Assemblée de faire cesser l'anarchie, de renvoyer les monstres désorganisateurs dans leurs souterrains, et d'ordonner que la sûreté des personnes et des propriétés ne serait plus violée. « Il n'y a plus de gouvernement; faites que la municipalité soit organisée; nous

ne pouvons reconnaître pour nos magistrats cette foule d'hommes qui se sont perpétués dans quatre municipalités successives; il est temps que tous les despotismes soient démasqués et anéantis. »

Le président donna approbation et louange aux pétitionnaires; leur adresse fut imprimée et envoyée aux départements. Quand le calme fut rétabli, on reprit la discussion de l'emprunt forcé : la Montagne reconnut qu'il serait repoussé, en tant que mesure politique et taxe arbitraire imposée sur les aristocrates; Marat lui-même déclara que de telles distinctions seraient dangereuses. Ainsi modifié, le projet fut adopté en principe et renvoyé au comité des finances pour le mode d'exécution.

Le déplacement de la majorité dans la Convention, l'esprit de sagesse qui semblait y prévaloir étaient surtout amenés par le cours des événements, par l'accroissement des dangers qui menaçaient la république. La révolte de la Vendée avait été combattue par des mesures incomplètes et mal combinées, par de mauvais généraux et des troupes rassemblées à la hâte; les commissaires envoyés par la Convention, les administrations locales elles-mêmes, aveuglées par des opinions passionnées, avaient méconnu le caractère et la force de cette insurrection, et n'y avaient vu que des complots de nobles et de prêtres, lorsque c'était le soulèvement de toute une population opprimée dans ses croyances, vexée par un recrutement excessif, maltraitée par une administration dure et arbitraire. On avait supposé des débarquements d'émigrés, des secours envoyés de l'étranger, lorsque cette insurrection était encore ignorée des puis-

sances européennes et de l'émigration. Les progrès des Vendéens, les combats où ils repoussaient devant eux les troupes républicaines, commençaient à ouvrir les yeux des conventionnels. Bressuire et Thouars étaient occupés, Saumur menacé; la Touraine craignait d'être envahie et demandait des secours. Tallien, qui était en mission à Tours, apercevait enfin à quel ennemi la république avait affaire.

Les hommes de la Montagne ne connaissaient jamais d'autres expédients que des mesures révolutionnaires. S'imaginant effrayer les ennemis en faisant peser la terreur sur des populations soumises, ils proposaient de lever quarante mille hommes en huit jours, à Paris et dans les départements environnants; de faire partir les garçons de café et les domestiques en les rendant à leur dignité primitive, de tirer le canon d'alarme, de sonner le tocsin, de déclarer que toute affaire civile ou commerciale, toutes séances des tribunaux étaient suspendues, de fermer les théâtres.

Les députés des départements de l'ouest, quel que soit le côté où ils siégeaient, traitaient de telles mesures de vaines et stupides.

Danton, qui, huit jours auparavant, se livrant à ses penchants révolutionnaires et à ses habitudes déclamatoires, avait indiqué à peu près les mêmes moyens de sauver la patrie, revint cette fois aux inspirations du bon sens. Il n'avait plus la même confiance dans les levées parisiennes et comprenait que douze mille hommes de troupes de ligne seraient d'un effet plus certain; il ne parlait plus d'exterminer les rebelles, et donnait en exemple la conduite du gouvernement autrichien qui, en Belgique, traitait les peuples avec une grande douceur et semblait même flatter

ceux qui s'étaient déclarés contre lui avec le plus d'ardeur. « Pourquoi n'agirions-nous pas de même? » disait-il. Mais il n'en insistait pas moins sur le recrutement à Paris et la taxe des riches.

La Convention ordonna que des commissaires pris dans son sein, se transporteraient dans les sections afin de s'informer de ce que chacune avait fait pour fournir son contingent d'hommes, et recouvrer l'emprunt forcé.

La résistance ou l'inertie de la population parisienne, les adresses des sections qui protestaient contre la municipalité et les fauteurs de l'anarchie, la majorité perdue à la Convention allumaient la colère des Jacobins. Les Montagnards envoyés en mission écrivaient à leurs amis que l'opinion des départements était plus aliénée, plus aigrie encore, et qu'ils étaient fort mal accueillis. Marseille et d'autres villes secouaient le joug tyrannique de leurs administrations révolutionnaires et des représentants en mission. A Lyon, une lutte commençait entre les deux partis; on pouvait prévoir que bientôt ils en viendraient à combattre à force ouverte. De tous côtés étaient envoyées des députations pour réclamer la protection du parti modéré, qui maintenant semblait le plus fort dans la Convention. Lorsque les Montagnards tentaient d'obtenir des mesures de répression contre les mouvements séditieux qui renversaient l'autorité de leurs amis, Barbaroux répondait : « Vos commissaires ont voulu séduire la classe indigente et la pousser au désordre; ils ont prêché ouvertement le meurtre et le brigandage. — Vous appelez ce qui s'est passé une contre-révolution, disait Guadet à Marat; les amis de

la liberté, las de l'oppression, ont repris leurs droits: l'anarchie a été terrassée, voilà l'heureuse contre-révolution. »

Une pétition arriva de Lyon pour réclamer contre l'établissement d'un tribunal révolutionnaire institué par l'autorité de la société populaire. Cette société avait, de son côté, envoyé un député aux Jacobins de Paris pour annoncer cette heureuse nouvelle. Voici comme parlait ce délégué que la Convention avait refusé d'admettre à sa barre: « Je n'ai pu obtenir la parole à la Convention, mais ici je dirai ce qu'il faut faire pour exterminer les tyrans. Un tribunal révolutionnaire est une demi-mesure; il n'y a que le peuple qui soit compétent pour exterminer ses ennemis. — Peuple! tu souffres la misère au milieu des biens qui t'avoisinent. — On vous donne des avis philosophiques. Ce n'est pas aux députés à prêcher l'insurrection. Vous écoutez de beaux discours et puis vous allez vous coucher. Je suis soldat de l'armée révolutionnaire de Lyon. Sachez que vous ne ferez pas de révolution sans répandre du sang; il faut faire disparaître du sol de la France tout ce qu'il y a d'impur; sans cela vous ne serez que des enfants. On me traitera sans doute de brigand; mais il est un moyen de se mettre au-dessus des calomniateurs, c'est d'exterminer les calomniateurs. Je jure, foi de brigand, que je ne voterai désormais de pétition que le fer à la main. »

Le président des Jacobins était le conventionnel Bentabolle; il répondit au délégué lyonnais : « Retournez auprès de vos concitoyens; partout où vous serez votre patriotisme sera d'un grand secours. La société vous invite à donner, en son nom, le baiser fraternel aux autorités constituées de Lyon. »

Ce discours et cette réponse furent produits en preuve du sort qui attendait la ville de Lyon sous une telle domination. La guillotine avait déjà été mise en permanence, et quinze cents prisonniers allaient être jugés par le tribunal révolutionnaire.

Il fut décrété que ce tribunal n'ayant aucun pouvoir serait sans fonctions et que les citoyens qu'on voudrait arrêter pourraient repousser la force par la force. La population lyonnaise ne devait pas tarder à s'affranchir plus complétement.

Bordeaux n'avait point à se délivrer d'une tyrannie jacobine, mais l'opinion n'en était que plus vivement animée contre la faction qui espérait et conspirait le massacre de cette députation de la Gironde, honorée et chérie par ses compatriotes. Les intérêts du commerce opprimé par des lois vexatoires et menacé d'une ruine systématique, le besoin de se défendre contre la rage révolutionnaire tournée maintenant à proscrire la richesse, le négociantisme et la bourgeoisie, exaspéraient la population bordelaise.

Une adresse présentée à la Convention au nom des autorités administratives et de tous les citoyens de cette ville s'exprimait avec violence : « Lorsque nous choisîmes des députés, nous les mîmes sous la sauvegarde des lois; nous crûmes les envoyer parmi des hommes : ils sont environnés de tigres altérés de sang. Ces courageux citoyens sont maintenant sous le poignard des assassins. Si la soif du sang nous ravit nos représentants, les cannibales qui auront violé les lois de l'humanité ne périront que sous nos coups. Nous organisons la moitié de notre garde nationale, nous nous élançons vers Paris si un décret vengeur ne nous arrête. Nous ne voulons pas d'une

révolution qui imprimerait constamment à la république un mouvement révolutionnaire ; nous ne voulons pas, sous le titre imposteur de révolution, ériger en principe l'assassinat, constituer le crime en autorité légale. Nous ne voulons pas d'un ordre de choses, où l'effronterie supplée au courage, la violence au pouvoir, l'amour-propre en délire au talent. »

A ces paroles passionnées s'ajoutaient des protestations de fidélité à une république fondée sur la vraie liberté et l'égalité, et le serment de sacrifier sa vie et sa fortune pour la défendre.

La lecture de cette adresse excita un vif débat. Les alarmes et les déterminations des citoyens de Bordeaux furent facilement justifiées par la violence des discours journellement prononcés à la tribune des Jacobins. La Convention décréta qu'elle louait le zèle des habitants de Bordeaux; en outre elle ordonna que sous huit jours il lui serait fait un rapport sur la situation de Paris et sur les moyens de déjouer les complots tramés contre la représentation nationale. L'adresse des Bordelais fut imprimée et affichée.

L'insulte que Léonard Bourdon avait éprouvée à Orléans était devenue le prétexte d'une tyrannie qui pesait sur cette ville depuis quelques semaines. De nombreuses arrestations désolaient les familles dans toutes les classes d'habitants. Les affaires commerciales étaient interrompues. Les magistrats et les employés, quelque étrangers qu'ils fussent aux mouvements et aux opinions politiques, étaient persécutés et destitués, pour faire place à des hommes incapables et ignares. Une députation de femmes, dont quelques-unes appartenaient aux premières familles de la ville, encouragée par l'aspect nouveau que présentait main-

tenant la Convention, osa présenter les réclamations de la ville d'Orléans. Elles furent très-bien accueillies; les Girondins mirent de l'empressement à les servir. Un rapport fut fait sur leur pétition, et l'Assemblée, après un débat d'une extrême violence, décréta la mise en liberté des personnes arbitrairement arrêtées. Orléans rentra sous une autorité régulière.

Beaucoup d'autres adresses ou pétitions réclamaient justice et témoignaient la crainte et l'aversion du parti anarchiste. Les correspondances des Jacobins les informaient que les départements de la Bretagne et de la Normandie étaient prêts à se soulever. Trois commissaires du comité de salut public furent insultés et menacés à Châlons, pour avoir fait, dans une société populaire, l'éloge de Marat; ils furent même mis en prison.

Les Girondins avaient une situation nouvelle; à ce moment commença pour eux l'honorable popularité, la bonne renommée, qui aidées de leur fin malheureuse, se sont attachées à leur mémoire. Ils furent un instant les défenseurs courageux de l'ordre public, de l'humanité. Ils tentaient un généreux effort pour préserver la France d'une tyrannie sanguinaire; ils s'opposaient à la proscription qu'une ignoble et grossière envie allait exercer contre l'aristocratie des talents, de l'estime publique et de la richesse. Les âmes étaient si affaissées, les courages tellement impuissants à se rallier pour agir, la société française tellement dissoute en individus faibles et dispersés, qu'un sentiment d'espoir et de reconnaissance se porta vers les hommes de la Gironde. Le mal qu'ils avaient fait l'année précédente, l'encouragement qu'ils avaient donné

à la faction qui aujourd'hui les menaçait, le 10 août qu'ils avaient suscité et dont ils réclamaient la complicité, leur coopération empressée ou docile à toutes les mesures révolutionnaires, la mort du roi lâchement votée; tout leur passé si récent fut oublié; on vit en eux des sauveurs; les députations arrivées des départements les entouraient de louanges et d'hommages; les négociants et les banquiers de Paris, menacés de pillages ou d'avanies, ouvraient leurs maisons où les Girondins régnaient sur une société qui se risquait à faire revivre un peu de luxe, d'élégance et même de conversation. Leur amour-propre goûtait ce succès avec imprévoyance; on eût pu croire qu'ils avaient oublié, en sortant de la salle des séances, les scènes orageuses où ils passaient leurs militantes journées.

Pas une pensée de royalisme, ni de contre-révolution ne se mêlait à ce mouvement de l'opinion.

La fureur des Jacobins n'en était pas moindre; quiconque s'opposait à leur domination, quiconque résistait à leurs volontés était un conspirateur : dans leur pensée, l'opinion contraire à la leur était un crime. Durant les révolutions, qui depuis soixante ans affligent la France, peut-être deux partis opposés ne se sont-ils jamais mutellement exécrés autant que les Girondins et leurs adversaires; la présomption des uns offensait les autres; ils avaient marché dans la même voie, et les Jacobins ne pouvaient reconnaître à leurs anciens alliés le droit de les accuser ou de les dédaigner. Cette aristocratie d'un jour semblait étrange et impertinente; d'ailleurs au point où l'on en était venu, après tant de sang versé, il ne pouvait y avoir entre les opinions que des guerres à mort.

Pendant que les départements, et même Paris, paraissaient prêts à se soulever contre la démence révolutionnaire, la tribune des Jacobins bravait cette opinion publique et croyait, non sans raison, l'effrayer et lui imposer silence.

— « Il faut mettre la faux de l'égalité dans la main des tribunaux ou entre les mains du peuple. Il n'y a pas de milieu, il faut former dans chaque département des bataillons révolutionnaires aux dépens des riches qui n'ont pas de courage.

— « J'ai été commissaire dans un département, et j'ai fait mettre en arrestation tous les ci-devant nobles.

— « J'ai étudié la Convention, elle est en partie composée de scélérats, dont il faut faire justice.

— « J'engage tous les hommes enrôlés à ne pas sortir de Paris qu'ils n'aient promené le glaive exterminateur sur la tête de tous les scélérats conventionnels.

— « On a noyé les aristocrates dans leur sang, il faut noyer ainsi les intrigants. Il faudra verser plus de sang encore. »

C'était le langage qu'on parlait aux Jacobins, et les conventionnels qui faisaient partie de la société n'étaient pas les moins ardents. Parfois Robespierre essayait de calmer ces manifestations; il n'était peut-être pas encore décidé à diriger une insurrection sur l'Assemblée et à procéder par la force; il savait combien les discours violents et les menaces aliénaient la majorité et la portaient vers les Girondins.

« Je ne conçois pas, disait-il, comment, dans des moments critiques, on fait tant de propositions qui compromettent les amis de la liberté. Les hommes qui vous proposent des mesures partielles, quelque violentes qu'elles soient, n'entendent rien aux moyens

de sauver la patrie. On ne doit avoir recours aux moyens extrêmes qu'après avoir épuisé toutes les mesures qui ne sont pas compromettantes; et alors il ne faut pas les proposer ainsi dans le sein d'une société qui doit être sage et politique. Ce n'est pas un moment d'effervescence passagère qui peut sauver la patrie. Nos ennemis voudraient avoir l'occasion d'annoncer aux départements une sédition excitée à Paris. Vous devez les effrayer par une attitude calme et imposante. Répandez-vous dans les sections pour éclairer le peuple. Faites une adresse où vous prêcherez le calme, en dévoilant toute la scélératesse de nos ennemis. Nous ne saurions être trop en garde contre les piéges qu'on nous tend et mesurer les termes que nous employons. Pourquoi se servir de ces expressions : Purger la Convention de tous les traîtres? Cela fait qu'on nous peint comme des hommes qui veulent dissoudre la Convention et détruire les appelants et les modérés; ces phrases donnent un ascendant terrible à nos ennemis. Je vous exhorte à bien peser vos termes; avec ces mesures de prudence vous sauverez la république. »

La crainte d'un mouvement dans les départements et l'effet que les menaces populaires du 10 mars avaient produit sur la Convention, conseillaient à Robespierre cette modération patiente ; mais s'il s'opposait aux attaques trop violentes contre les Girondins, il s'attachait encore plus à courtiser les classes pauvres, à leur suggérer des sentiments hostiles à l'ordre social, à prêcher un principe de guerre civile.

« Je déclare qu'il faut non-seulement exterminer

tous les rebelles de la Vendée, mais encore tout ce que la France renferme de rebelles contre l'humanité et contre le peuple. Il n'y a plus que deux partis, le peuple et ses ennemis. Celui qui n'est pas pour le peuple est contre le peuple; celui qui a des culottes dorées est contre le peuple. Il n'existe que deux partis, celui des hommes corrompus et celui des hommes vertueux; il n'est que deux classes d'hommes, les amis de la liberté et de l'égalité, les défenseurs des opprimés, les amis de l'indigence, et les fauteurs de l'opulence injuste et de l'aristocratie tyrannique. Eh bien! ces deux classes doivent être séparées si l'on veut éviter la guerre civile. Les sans-culottes n'ont jamais prétendu à une égalité de fortune, mais à une égalité de droits et de bonheur. Une partie des défenseurs du peuple s'est laissé corrompre; moi aussi, j'aurais pu troquer mon âme contre l'opulence; mais je regarde l'opulence non-seulement comme le prix du crime, mais comme la punition du crime. Je veux être pauvre, pour n'être point malheureux. Je n'ai à me plaindre que d'une seule chose, c'est d'avoir été trop aimé par la classe indigente. S'il était possible, je voudrais en être méprisé, si à ce prix le peuple pouvait être sauvé. »

Après cet exorde cafard, Robespierre développa une série de mesures et demanda aux Jacobins s'ils voulaient sauver le genre humain. Tous se levèrent en criant : « Oui! oui, nous le voulons! »

Alors il résuma son plan de gouvernement. Les sections de Paris devaient lever un corps d'armée révolutionnaire, qui entraînerait tous les sans-culottes des départements, pour exterminer les rebelles de la Vendée. Une autre armée de sans-culottes devait

rester à Paris pour contenir l'aristocratie. Tous les intrigants et les aristocrates seront mis en arrestation et alimenteront le trésor public; il en sera de même dans toute la république. La commune de Paris alimentera de tout son pouvoir le zèle révolutionnaire du peuple. Le tribunal révolutionnaire fera son devoir; il punira ceux qui, dans ces derniers jours, ont blasphémé contre la république; il fera subir une peine exemplaire à des généraux qui devraient déjà être jugés. Les sections de Paris se réuniront à la commune et balanceront par leur influence les écrits perfides des journalistes payés par les puissances étrangères.

Robespierre chercha un autre moyen pour combattre les journaux ou les discours de ses adversaires. Camille Desmoulins, son ancien condisciple et son ami, si ce mot peut être employé entre deux pareils hommes, se chargea de publier un pamphlet contre les Girondins. Nul n'avait par sa plume mieux servi la cause révolutionnaire. Dès les premiers jours de l'Assemblée constituante, ses écrits animés d'une verve singulière, d'un langage facile, spirituel, animé, aiguisé, rendu piquant par des citations travesties, par des parodies historiques, par les commérages et les calomnies répandues dans le vulgaire, par de continuels jeux de mots avaient popularisé les opinions les plus subversives de la société et perverti les imaginations. Il avait fait de l'émeute, des massacres, de l'échafaud, un texte de quolibets; il s'était intitulé le procureur général de la lanterne, et ses bouffonneries étaient des réquisitoires pour ce tribunal; il avait mérité que Marat l'appelât le paillasse de la Révolu-

tion. Tout en restant fidèle à cet ordre d'idées et à ce goût de style, il prêtait ou vendait complaisamment sa plume à tel ou tel parti révolutionnaire; on marchandait son opinion sur telle ou telle question. Avide de jouissances et d'argent[1], bon vivant et joyeux convive, il portait ce genre de gaieté dans la camaraderie de Danton, dont il accepta le patronage. Il était secrétaire général, lorsque les circulaires du 2 septembre furent expédiées du ministère de la justice, et il trouvait l'emploi bon et commode. La nature de son esprit et une sorte de bégayement ne l'appelaient pas à la tribune. Député à la Convention, il n'y était pas pris au sérieux et se bornait aux interruptions ou aux mots lancés de sa place.

Ce fut lui que Robespierre et Danton chargèrent de faire aux Girondins une guerre de plume. Pendant plusieurs années, il avait été en rapport de familiarité avec quelques-uns d'entre eux, avec Brissot surtout. Ce souvenir ne l'arrêta point. Sa verve et ses épigrammes furent employées sans scrupule et sans délai à cette rédaction. Écrire était pour lui une habitude ou un métier. Il lui semblait que ses paroles écrites ou proférées sans conviction sérieuse, sans hésitation de conscience, ne le chargeaient d'aucune responsabilité.

Son pamphlet, offert d'abord à la société des Jacobins sous le titre : *les Hommes d'État démasqués*, reçut ensuite une grande publicité sous le nom d'*Histoire des Brissotins*. Toutes imputations vraies ou fausses, absurdes ou vraisemblables, y étaient

[1] Correspondance de Mirabeau et de M. de Lamarck — Mémoires de Barbaroux.

recueillies avec une légèreté railleuse. La vie privée, les conversations intimes, les souvenirs d'une familiarité amicale fournirent des arguments et des preuves au frivole accusateur. Il représentait les hommes du côté droit comme des conspirateurs travaillant à la ruine de la république, en intelligence et complicité avec les royalistes, les aristocrates, les émigrés et les cabinets étrangers. Sa dénonciation n'était pas seulement dirigée contre une opinion ou un parti; le mensonge et la calomnie atteignaient les personnes; chacun des ennemis de Robespierre et de Danton était nommément attaqué. C'était surtout comme complices de Dumouriez et du duc d'Orléans qu'il représentait les Girondins. Il s'était naguère opposé avec une extrême vivacité à leur proposition, quand ils avaient demandé le bannissement de toute la famille d'Orléans. Il lui fallait prévenir cette objection. « Ils nous ont envoyé, disait-il, le buste inanimé de Philippe, automate dont ils tenaient les fils. Je ne crois pas qu'il lui soit arrivé une seule fois d'opiner autrement qu'avec le sommet de la Montagne. Je me suis souvent dit à moi-même : Il serait fort singulier que Philippe d'Orléans ne fût de la faction d'Orléans. Cela n'est pas impossible. La faction cependant existe; elle siége au côté droit avec les Girondins. » Tout en raisonnant de cette façon badine, Camille Desmoulins disait : « Je suis bien convaincu que ce que je dis contre eux les conduira à la guillotine. »

Les pamphlets, les journaux montagnards, la tribune des Jacobins, tant de menaces proférées sous toutes les formes ne pouvaient enlever aux Girondins la majorité qu'ils avaient acquise à la Convention.

Tout au contraire, les représentants modérés, et hors de l'Assemblée, les bons citoyens se rangeaient chaque jour avec plus d'empressement sous leur drapeau. Cette disposition des esprits devenait manifeste même pour la société des Jacobins; elle perdait son influence dans les départements; elle était désertée par un grand nombre de députés. « Ceux qui ne viennent pas aux Jacobins ne sont pas plus assidus sur la Montagne; je n'en vois pas quinze dans notre salle, » disait Legendre.

Il était évident que les modérés allaient devenir les plus forts, qu'ils réussiraient à écrire une constitution et à composer un gouvernement, si l'on n'agissait pas contre la Convention comme on avait fait contre la monarchie constitutionnelle. Un nouveau 10 août semblait indispensable et les mêmes hommes commencèrent à le préparer ouvertement. C'était une conspiration tramée en toute publicité : d'autant plus dangereuse que ceux qui tendaient au même but n'avaient pas même besoin de se concerter, tant ils étaient certains de ne rencontrer aucune résistance.

Danton, Robespierre, Marat et quelques conventionnels avaient des conciliabules à Charenton, avec Pache et des hommes importants à la commune ou aux Jacobins. C'était peut-être là qu'il y avait le plus de réserve et d'hésitation, hormis de la part de Marat dont les propos n'avaient jamais été plus sanguinaires. C'était cette réunion qui avait inquiété le comité de salut public, où l'on ne cessait point de craindre les ambitieux projets de contre-révolution que pouvaient former les révolutionnaires politiques.

Pache tenait à la mairie des assemblées nombreuses, mais point publiques. L'insurrection et le massa-

cre y étaient mis en délibération. Lorsqu'on y discutait les moyens d'exécution, il s'effrayait des horribles propositions qui pouvaient le compromettre.

La réunion des délégués choisis par les comités révolutionnaires de chaque section siégeait, par la permission du maire, à l'archevêché; là se trouvaient les hommes de septembre. Ils ne concevaient pas un autre mode pour se débarrasser des Girondins et des modérés. Les enfermer et les massacrer : tel était le thème de leurs délibérations.

Le club électoral était aussi un des ateliers de ce vaste complot.

Dans la salle des Jacobins, les orateurs exprimaient ouvertement l'intention d'une journée révolutionnaire, sans pourtant qu'on en discutât le projet. Mais tard dans la soirée, lorsque la séance était finie, dix ou douze membres de la société se réunissaient dans un café, arrangeaient d'avance l'émeute, traçaient sa marche et conversaient sur l'usage de la victoire. Presque tous avaient préparé le 10 août; cette fois ils prévoyaient moins de dangers et un succès plus assuré. Là se trouvaient des hommes de la plus ignoble renommée : Desfieux, un des meneurs des Jacobins, banqueroutier et fripon avéré, que Robespierre protégeait sans nier son infamie et qu'il envoya plus tard à l'échafaud; Proly Gusman, aventurier espagnol soupçonné aussi d'être agent et espion des étrangers; Chabot, qui fut ensuite enveloppé dans la même conspiration et qui périt comme eux condamné par le tribunal révolutionnaire. Collot d'Herbois était assidu à ces réunions; elles n'étaient pas ignorées, et lors du 10 mars, Garat en avait même entretenu l'Assemblée.

La conspiration était donc partout; c'était ce qui la

rendait insaisissable. Pour la prévenir il aurait fallu, comme elle, agir par la force, et avoir une autorité exécutive aux ordres de la Convention. Mais le ministre de la guerre était un docile instrument de la commune et des Jacobins. Garat, ministre de l'intérieur, raisonnait déjà sur l'inévitable fatalité révolutionnaire; il disait « qu'on peut combattre les excès de la démocratie seulement lorsqu'ils ont répandu une universelle épouvante, et qu'avant d'être arrivé au comble des horreurs et des fureurs, il faut user de profonds ménagements. »

Le comité révolutionnaire de la section de l'Unité venait de faire arrêter, de sa propre autorité, sans ordre de la commune, un officier de la garde nationale. Son crime était d'avoir signé une adresse que la Convention avait entendue et approuvée, et par laquelle il avait protesté contre un acte illégal de Chaumette. Sa réclamation fut apportée à l'Assemblée. Après une discussion où Marat et Legendre montrèrent beaucoup de violence, un vote de la majorité prononça la mise en liberté.

L'appel nominal fut demandé à grands cris par la Montagne : « C'est la contre-révolution! Il faut que l'appel nominal fasse connaître au peuple ses ennemis. — Nous mourrons à notre poste pour la cause du peuple. » Telles étaient les clameurs que faisaient entendre les députés de la gauche.

Après un long tumulte, Couthon, qui ne pouvait marcher, fut porté à la tribune par un de ses collègues, aux grands applaudissements des spectateurs. La majorité l'interrompit souvent. On lui reprocha de mettre en combustion, par sa correspondance, le département du Puy-de-Dôme. Couthon répondit à l'interrup-

teur qu'il était prêt à se soumettre au suffrage de ses compatriotes, et que si les députés, auteurs des troubles qui menaçaient le salut public, étaient d'aussi bonne foi que lui, ils donneraient leur démission.

A ce moment, les hommes politiques de la faction révolutionnaire n'avaient pas un autre but que d'obtenir la majorité et la domination dans l'Assemblée. L'expulsion paisible des Girondins leur aurait convenu beaucoup mieux qu'un mouvement populaire.

Vergniaud répondit à Couthon; après avoir établi par des faits la flagrante usurpation de pouvoir de ce comité révolutionnaire, il discuta la prétention de la minorité qui exigeait un appel nominal, lorsqu'un vote constaté avait déjà exprimé la décision de l'Assemblée. Il termina ainsi : « Je demande acte de l'extrême modération avec laquelle j'ai parlé au milieu des interruptions les plus violentes et du serment que je fais d'employer constamment tous mes efforts pour prévenir cet incendie des passions qui nous fait tant de mal; mais je déclare, et il est bon que les Parisiens m'entendent, je déclare que si, à force de persécution, d'outrages, de violences, on nous forçait en effet à nous retirer; si l'on provoquait une scission fatale, le département de la Gironde n'aurait plus rien de commun avec une ville qui aurait violé la représentation nationale et rompu l'unité de la république.

— Nous faisons tous la même déclaration, » s'écrièrent un grand nombre de représentants.

L'Assemblée ne pouvait plus avoir une discussion raisonnable et tranquille; chaque séance se perdait dans un ignoble tapage. Le 18 mai, un incident, indi-

gne de la moindre attention, amena la plus vive scène et une grande décision.

Le débat venait de s'ouvrir sur les attributions et les pouvoirs des commissaires que le conseil exécutif avait répandus sur tout le territoire de la république et aux armées; ils agissaient arbitrairement; ils se contrecarraient les uns les autres; ils n'étaient point soumis aux représentants en mission, et pour la plupart ne leur témoignaient nulle déférence.

En ce moment on entendit du bruit dans une des tribunes publiques; une femme voulait arracher un jeune homme de la place qu'il occupait; les cris qu'elle poussait couvraient la voix de l'orateur. Le président avait donné l'ordre de la faire sortir.

Levasseur, qui était alors un des plus bruyants Montagnards, réclama pour cette femme : « Voulez-vous, disait-il, que le peuple ne soit pas indigné quand il voit que des tribunes privilégiées sont réservées à des aristocrates tels que Bonneville ! » Et il désignait un journaliste assez connu à cette époque.

« C'est un aristocrate infâme ! » criait Marat.

On demanda si Marat serait ainsi autorisé à désigner un citoyen paisible aux poignards des assassins.

Isnard présidait ; dans son langage de rhéteur, il dit : « Peuple, législateurs, écoutez-moi; il y va de votre salut. Si vous pouviez ouvrir mon cœur, vous y verriez mon amour pour la patrie. Dussé-je être immolé sur ce fauteuil, mon dernier soupir serait pour elle, et mes dernières paroles seraient : « Dieu, par-« donne à mes assassins, ils sont égarés; mais sauve « la liberté de mon pays. » Puis il accusa les perturbateurs d'être les agents de Pitt et de l'Autriche :

c'était toujours l'imputation qu'un parti adressait à l'autre.

Gamon, un des inspecteurs de la salle, rendit compte de ce qui venait de se passer dans les corridors et les tribunes. Les femmes de la société fraternelle avaient délibéré de ne point laisser entrer dans les tribunes les citoyens qui se présenteraient avec des billets donnés par les représentants; elles se révoltaient contre le despotisme de la Convention. « Ces femmes, ajoutait Gamon, sont salariées par nos ennemis : elles portent presque toutes les livrées de la misère; elles vivaient auparavant de leur travail journalier. Maintenant elles passent leurs journées dans les corridors, et sans même se soucier d'entrer dans les tribunes, elles repoussent les citoyens qui se présentent avec des billets.

— L'égalité partout, disaient les Montagnards. Ne donnez plus de billets pour les tribunes. »

La salle des Tuileries, où depuis quelques jours la Convention était venue siéger, avait des tribunes moins vastes que l'ancienne salle du Manége. C'était un grief dont la société des Jacobins se plaignait hautement.

La question devint alors générale, et l'on parla des conspirations ouvertement dirigées contre la Convention, du projet d'assassiner ou d'envoyer au supplice un grand nombre de députés. Comment l'Assemblée pourrait-elle être préservée de l'invasion dont elle était menacée?

« Je déclare aux citoyens de Paris, disait Lasource, que s'ils laissent porter atteinte à la représentation nationale, la république est dissoute, le fédéralisme établi, leur ville perdue. Chaque département, crai-

gnant pour sa liberté, s'isolant au milieu de l'anarchie et du désordre, formera une république séparée. Le plus beau des empires sera déchiré en lambeaux ; nous serons partagés comme la Pologne. »

Marat, Danton, Barère, demandaient la parole.

En passant dans un corridor, Marat venait de dire à un de ses collègues : « Tu es un homme d'État; le peuple fera bientôt justice de toi et des autres. » Il monta à la tribune. « Vous n'êtes pas amis de l'égalité, disait-il, vous réservez des places privilégiées à vos espions et à Bonneville, qui est l'imprimeur de Roland. Vous avez fait relâcher des hommes accusés de provoquer au rétablissement de la royauté. Vous êtes des contre-révolutionnaires; Dumouriez l'a déclaré. Vous craignez que la Convention soit dissoute, si l'on vous donne une chiquenaude : elle n'a pas été dissoute, quand on a poignardé ce pauvre Lepelletier. »

Les tribunes applaudirent Marat à plusieurs reprises.

Guadet engagea le combat plus vivement. « Avant-hier, dit-il, à la mairie, dans une assemblée de membres des comités révolutionnaires, votre dissolution a été décidée. Cette réunion a délibéré de mettre en arrestation tous les hommes suspects, c'est-à-dire tous ceux qui n'ont point de patentes des honorables journées du 2 septembre et du 10 mars. Après vous avoir mis en arrestation, on vous aurait livrés à cette multitude à laquelle on est parvenu à donner le goût du sang. »

Il rappela ce qui se disait chaque jour à la tribune des Jacobins. Il raconta comment un chef de bataillon de la section des Sans-Culottes avait dit devant le con-

seil général de la commune : « Songez qu'en partant pour la Vendée, vous laissez ici des Rolandins, des Brissotins et des crapauds du Marais. »

La Montagne ne désavouait rien et applaudissait aux récits et aux citations de Guadet; il continua.

« Jusqu'à quand dormirez-vous? jusqu'à quand remettrez-vous au hasard le sort de la liberté? Je vous le demande, êtes-vous contents de vous? Il faut avoir le courage de sonder la profondeur de la plaie. Le mal est dans l'anarchie, dans cette insurrection des autorités contre la liberté; il est dans les autorités de Paris. »

A ces mots les clameurs de la gauche et des tribunes couvrirent la voix de l'orateur.

« Oui, je le répète, le mal est dans les autorités de Paris, autorités avides d'argent et de domination. Je propose à la Convention les mesures suivantes :

« Les autorités de Paris sont cassées. » Les murmures éclatèrent; la droite applaudissait. « La municipalité sera provisoirement remplacée par les présidents de section. Les suppléants de l'Assemblée nationale se réuniront à Bourges, et entreront en fonctions dès qu'ils auront la nouvelle certaine de la dissolution de la Convention. »

La gauche s'agitait, Danton demandait la parole, Collot d'Herbois s'écriait : « Voici la conspiration découverte. »

Barère monta à la tribune. Il rendit compte, au nom du comité de salut public, de la situation actuelle de la France; il rapporta les conspirations tramées contre la liberté, les mouvements de Marseille et de Lyon, les efforts tentés avec plus ou moins de succès dans quelques villes contre l'autorité des com-

missaires et contre les administrations établies par leur volonté. Il dit que les armées ennemies ne faisaient ni invasion, ni attaque, parce qu'elles attendaient les résultats des discordes et de la guerre civile.

Puis il donna des détails sur ce qui se passait et se disait à la commune, à l'Archevêché et dans d'autres réunions; il parla des projets qu'on y formait sans pourtant affirmer l'exactitude de ces informations. « Ces faits doivent fixer votre attention, surtout au moment où les représentants du souverain n'ont pas assez de force pour faire respecter une consigne dans le lieu de leurs séances. »

En rendant justice aux intentions de Guadet, il combattit son projet. Il motiva ses objections d'une manière qui pouvait paraître surprenante; il faisait une peinture des autorités municipales de Paris, de l'esprit qui les animait, de leurs usurpations de pouvoir et de leurs procédés arbitraires, en caractérisant ce désordre aussi énergiquement que les Girondins. Il attaqua même personnellement Chaumette en s'exprimant avec plus de mépris encore que de blâme. La conclusion fut que le comité de salut public ferait prochainement un rapport sur la municipalité de Paris.

Barère repoussa aussi la convocation des suppléants à Bourges; mais il présenta une mesure de haute importance qui fut adoptée sans discussion. Un décret ordonna qu'une commission de douze membres serait formée, qu'elle entendrait les ministres de l'intérieur et des affaires étrangères, ainsi que le comité de sûreté générale, et qu'elle prendrait les mesures nécessaires pour la tranquillité publique. Cette commissio

était aussi chargée d'examiner les arrêtés que la commune avait pris depuis un mois.

La commission fut élue au scrutin. La majorité se montrait de plus en plus favorable aux Girondins; ses suffrages se portèrent uniquement sur eux; on comptait parmi les commissaires plusieurs hommes marquants de leur parti : Fonfrède, Rabaud, Étienne, Kevelegan, Henri La Rivière, Boileau.

Barère, en substituant la création de la commission des douze au coup d'État qui aurait destitué la municipalité de Paris, n'avait pas eu la pensée de trahir la majorité; il avait parlé non pas précisément comme délégué du comité de salut public, mais comme organe de ceux de ses membres qui s'inquiétaient des projets et des complots dont l'exécution se préparait à la commune et dans d'autres réunions. Ce n'était pas sans effroi qu'ils songeaient au massacre dont la Convention et plusieurs milliers de bons citoyens étaient menacés. Ils ne savaient pas si Danton et Robespierre ne tenaient pas en réserve, derrière cet abominable carnage, quelque dessein contre la république. Les assurances de Danton ne leur donnaient pas une complète sécurité. Barère et ses collègues du comité de salut public étaient fort séparés des Girondins, mais ils croyaient presque nécessaire de leur livrer le pouvoir, afin de prévenir ou d'arrêter les attaques imminentes d'une sanguinaire démagogie.

La commission des douze obtint facilement des informations. Les réunions qui se tenaient à la municipalité étaient nombreuses et composées à peu près des mêmes hommes qui s'assemblaient à l'Archevêché. On y avait discuté le projet d'enlever pendant

une nuit, trente-deux députés de la Convention, de les conduire aux Carmes, de les septembriser, puis de répandre le bruit qu'ils avaient émigré en voyant leurs complots découverts. Il y avait eu des orateurs qui s'étaient offerts pour l'office de bourreaux. La majorité avait néanmoins repoussé ce programme de massacre.

Le lendemain un nommé Varlet, jeune homme de vingt ans qui s'était fait un nom au 10 août et au 2 septembre et que son exagération rendait parfois suspect aux Jacobins comme espion ou agent provocateur, proposa le massacre de l'entière majorité de la Convention, des anciens députés de l'Assemblée constituante, de tous les nobles, prêtres ou robins, la suppression des ministres, la destitution de tous les officiers de l'armée. Pache, en voyant jusqu'où pouvait aller la démence révolutionnaire, interrompit les réunions de la mairie; mais on s'assemblait toujours à l'Archevêché; on y avait formé un comité d'insurrection.

Les renseignements qui parvenaient à la commission des douze, arrivaient aussi directement à l'Assemblée, transmis par plusieurs sections de Paris. Elles justifiaient ainsi leurs alarmes et protestaient en même temps de leur dévouement à la Convention, de leur zèle pour la défendre. De pareilles assurances étaient envoyées aussi par beaucoup de départements.

Ces adresses et les députations qui les présentaient devenaient chaque jour l'occasion de séances tumultueuses. Ce n'était plus seulement les Girondins qui accueillaient favorablement ces manifestations de l'opinion publique et les inquiétudes des bons citoyens;

des représentants assis sur les bancs de la gauche exprimaient hautement leur indignation, demandaient des mesures contre les scélérats, et parlaient en termes sévères de la conduite du maire de Paris.

Marat, Levasseur, David, Duhem, prenaient sans hésitation la défense des conspirateurs, et dénonçaient les Girondins.

Malgré le pouvoir presque dictatorial dont la Convention avait voulu investir la commission des douze, elle se voyait impuissante; nulle force n'était sous sa main, elle n'obtenait aucune obéissance. Elle proposa un décret pour réglementer les assemblées de section et les appels de la garde nationale. Le préambule excita d'abord d'assez vives contradictions. Il était peut-être ce qu'il y avait de plus significatif dans le projet. « La Convention nationale met sous la sauvegarde des bons citoyens la fortune publique, la représentation nationale et la ville de Paris. »

Danton parla avec modération et voulut calmer la discussion; sans blâmer le dispositif du décret, il disait :

« L'aristocratie menace de renverser la liberté. Quand les périls sont communs à nous tous, il est indigne de nous de faire des lois pour nous seuls. Décréter ce qu'on vous propose, c'est décréter la peur.

— Oui, nous avons peur, » lui dirent les interrupteurs.

Il fit valoir la réprobation que le projet de massacre avait rencontrée à la commune. Paris, selon lui, était prêt à défendre la Convention contre des traîtres. Il y avait des lois existantes; pourquoi en demander de nouvelles? Il insinuait que si un parti avait voulu

exciter les passions à Paris, il y en avait un autre qui avait corrompu l'esprit public dans les départements. Il demandait une conduite sage et point de précipitation.

Vergniaud répondit avec convenance et dignité. Danton avait paru craindre qu'en voulant punir des assassins on ne frappât sur des patriotes exaltés. « Sans doute, dans l'effervescence actuelle, il est des fautes qui ne sont que l'erreur d'une imagination égarée, et pour lesquelles l'indulgence est justice; mais il est des combinaisons perfides qui supposent une telle perversité que la justice serait violée et la chose publique en péril, si on ne se hâtait de les réprimer avec une inflexible sévérité. »

Il répliqua au mot de Danton : Ce serait décréter la peur. « Qu'elle serait étrange, votre position, si les agents de la tyrannie pouvaient chaque jour renouveler leurs complots contre vous, et vous arrêter dans vos mesures de sûreté ou de justice, en vous disant : « Vous avez donc peur puisque vous cherchez à vous « garantir de nos coups ? » Non, ce n'est pas celui qui se défend contre un assassin qui a peur, c'est celui qui se laisse égorger. Ce n'est pas l'homme qui punit le crime qui a peur, c'est celui qui le laisse régner. Une des sections de Paris est venue vous dire : « Osez être « terribles ou vous êtes perdus. » Montrez-vous dignes de votre mission. Attaquez de front vos assassins et vous les verrez rentrer dans la poussière. Voulez-vous attendre lâchement qu'ils viennent vous plonger un poignard dans le sein ? S'il en est ainsi, vous trahissez le plus sacré de vos devoirs; vous abandonnez le peuple à la fureur des meurtriers; vous êtes complices des maux qu'ils lui feront souffrir. Frappez les

coupables; vous n'entendrez plus parler de conjurations; la patrie est sauvée. N'en avez-vous point le courage? abdiquez vos fonctions et demandez à la France des successeurs plus dignes de sa confiance. »

Le maire de Paris écrivit une lettre respectueuse et soumise; il rendait compte des réunions qui avaient eu lieu à la commune. Elles n'avaient eu, disait-il, d'autre objet que de dresser une liste de gens suspects et déterminer où ils seraient détenus, dans le cas où le recrutement éprouverait encore des difficultés et deviendrait le prétexte de quelques rassemblements. Dans une de ces réunions on avait, il est vrai, outrepassé les bornes et proposé l'arrestation de plusieurs députés; mais il avait fait sentir combien une pareille idée devait être rejetée. Depuis lors tout était tranquille, « et il n'y avait point de ville où la Convention dût être plus respectée et assurée qu'à Paris. » Pache rassurait la Convention comme Pétion avait rassuré le roi; pourtant il avait écrit le jour même à la commission que le peuple de Paris était exaspéré du prix excessif des denrées et qu'un grand mouvement était inévitable.

Ce jour-là, après le discours de Danton, la séance fut calme; la Montagne et les Jacobins cherchèrent à rassurer l'Assemblée et à bien établir que les propositions insensées et coupables, dont on s'était effrayé, avaient été repoussées; maintenant on ne devait plus concevoir la moindre inquiétude.

La commission ne pouvait accepter la sécurité que Danton et ses amis voulaient donner à l'Assemblée. Les conciliabules et les délibérations sur l'insurrection et les massacres continuaient comme auparavant;

le maire s'abstenait, mais n'empêchait rien. On achetait des armes, on fabriquait des poignards. Les républicaines venaient en foule à l'Archevêché, et leurs orateurs féminins surpassaient en violence et en férocité les Jacobins les plus exaltés; elles demandaient qu'on leur distribuât des poignards. Elles allaient et venaient des réunions de l'Archevêché aux Jacobins, où se tenait leur club et où on leur servait à boire et à manger. Des émissaires étaient envoyés dans la banlieue et à Versailles pour recruter des émeutiers. Hébert, substitut de la commune, annonçait à l'assemblée de sa section qu'une grande révolution allait éclater; aux Jacobins, il déclarait que le peuple pouvait et devait courir sus aux membres de la commission. Son infâme journal, *le Père Duchesne*, provoquait aux massacres.

Les douze se décidèrent, non sans hésitation, à le faire arrêter, ainsi que Varlet et un nommé Dobsent, président de la section de la Cité. La force manquait pour soutenir cet acte d'autorité. Les Girondins eux-mêmes n'en étaient que trop convaincus. Cette tentative avait un caractère à la fois téméraire et timide; elle n'était point le commencement d'exécution d'un plan bien arrêté.

La commune, les Jacobins et les divers foyers d'insurrection ne s'attendaient point à tant d'audace. Dès que cette nouvelle fut répandue, la fermentation, qui avait semblé se calmer, redevint plus ardente; les hommes politiques de la faction révolutionnaire ne cherchaient plus à la calmer.

Quelques heures après l'arrestation d'Hébert, une députation du conseil général de la commune se pré-

senta à la Convention; elle succédait à une députation de Marseille, qui avait été accueillie avec faveur; elle venait d'obtenir la ratification de la victoire séditieusement remportée sur les autorités jacobines et sur les représentants montagnards envoyés en mission.

Les délégués de la commune de Paris ne trouvèrent point la même bienveillance. Danton réclama, pour leur orateur, le silence qui avait encouragé les envoyés de Marseille.

Le conseil de la commune témoignait l'indignation qu'il avait éprouvée en voyant violer les droits les plus sacrés; il dénonçait l'attentat commis par les douze sur la personne d'Hébert, qu'il qualifia, non sans exciter des murmures, de magistrat estimable par ses vertus civiques. L'orateur terminait par une allusion au procès de Marat : « Les arrestations arbitraires sont pour les hommes de bien des couronnes civiques. »

Isnard présidait et répondit avec ce langage déclamatoire, qui excédait toujours la limite de la raison et de la prudence. « Il faut que Paris respecte la représentation nationale. Si jamais la Convention était avilie, si jamais, par une de ces insurrections qui se renouvellent sans cesse et dont les magistrats n'avertissent jamais la Convention, il arrivait qu'on portât atteinte à la représentation nationale, je vous déclare au nom de la France entière.... »

Le président parlait au milieu du tumulte; chaque phrase était interrompue par des clameurs et des apostrophes : injures d'une part, applaudissements de l'autre. A ce mot, « au nom de la France entière, » la gauche criait : « Non ! » la droite criait : « Oui ! » Enfin il

lui fut possible d'achever et l'on entendit ces paroles qui sont à peu près le seul souvenir que l'histoire ait attaché au nom d'Isnard :

« Paris serait anéanti ! » Puis au milieu de la tempête qu'il venait de susciter, il ajouta : « Bientôt on chercherait sur les rives de la Seine si Paris a existé. »

Danton répondit sans emportement, reprocha au président d'avoir donné le signal du combat, au lieu d'avoir présenté l'olivier de la paix ; il justifia Paris. Ne prenant pas au sérieux la phrase d'Isnard, il disait : « Je me connais en figures oratoires, » et il remarquait que le devoir d'un président est de présenter des idées consolantes. Il répéta ce qu'il avait dit souvent sur les bons citoyens qui péchaient par trop d'impétuosité, mais qui méritaient indulgence, car leur énergie servait le peuple. « S'il n'y avait pas eu des hommes ardents, si le peuple lui-même n'avait pas été violent, il n'y aurait pas eu de révolution. » C'était de lui-même qu'il voulait parler, et il se trouva ainsi amené à faire son apologie et à se défendre contre les accusations d'improbité et de dilapidation qui lui étaient sans cesse adressées.

Son discours n'eut point de conclusion, mais il s'était montré aussi modéré qu'il pouvait l'être et plus conciliant que les Girondins. Dans la situation du moment cela était habile, tant l'opinion modérée était peu courageuse. Pour qu'elle montrât quelque vivacité, il fallait qu'elle fût émue par un danger imminent et inévitable.

La journée du lendemain, 26 mai, se passa assez paisiblement. Un nombreux rassemblement de femmes se forma de grand matin sur le quai Saint-Bernard et se porta vers la Convention. Elles firent beaucoup de

bruit; mais dans les rues où elles passaient, personne ne se joignait à cette troupe confuse. Il ne fut pas difficile de les disperser; on sut qu'elles avaient reçu cinquante sous chacune.

La séance fut calme. Marat réclama la liberté d'Hébert, mais sans fureur, disant seulement que les douze mettaient en liberté les aristocrates arrêtés et retenaient les patriotes. Malgré son opposition, un décret prescrivit aux comités révolutionnaires de quitter cette dénomination qui n'était point légale. — Les députés des diverses sections se présentaient, les uns demandant la liberté d'Hébert, les autres protestant de leur dévouement à la Convention.

Les faibles démonstrations des bons citoyens suffisaient cependant à jeter du découragement dans le parti insurrectionnel, au point que, pendant la soirée, lorsqu'on vint annoncer aux Jacobins que les citoyens de la Butte-des-Moulins étaient aux prises avec une autre section d'opinion opposée, la consternation et le trouble se répandirent parmi la société. Robespierre parlait et ne pouvait se faire écouter; il cherchait à les ranimer. « J'invite le peuple à se mettre en insurrection contre l'Assemblée. Si l'on continue à m'interrompre, je déclare que moi seul je me mettrai en insurrection. » La nouvelle avait été exagérée; les Jacobins se ranimèrent aux paroles de Robespierre.

Le 27 mai, au commencement de la séance, l'inquiétude était générale; la Montagne semblait plus audacieuse et plus agressive. Un rapport transmis par le maire de Paris disait: « Les deux partis sont très-prononcés, l'explosion est prête à éclater. — Oui, s'écriait Levasseur, voici le moment d'en décider. » Marat avait

retrouvé son langage injurieux et menaçant. « Vous croyez peut-être, disait-il, que, pour avoir incarcéré les patriotes, vous resterez maîtres du champ de bataille; si les patriotes se portent à une insurrection, ce sera votre ouvrage. Je demande que la commission des douze soit supprimée, elle provoque l'insurrection du peuple qui n'est que trop prochaine. »

Pache écrivait que tout avait été examiné et prévu; que tout aurait été arrêté, et qu'il n'y aurait eu aucun danger à redouter, sans la mesure prise contre Hébert.

La section de la Cité vint réclamer contre l'arrestation de Dobsent, son président. « Le temps de la plainte est passé, disait l'orateur, nous venons vous avertir de sauver la république, ou la nécessité nous forcera à le faire. Punissez une commission infidèle qui viole les droits de l'homme; traduisez les douze au tribunal révolutionnaire. Nos frères des départements approuveront nos saintes insurrections. »

Le président répondit : « L'Assemblée pardonne à l'égarement de votre jeunesse; sachez que la liberté ne consiste pas dans des mots ou des signes; sachez que la tyrannie, soit qu'elle se cache dans une cave ou qu'elle se montre sur la place publique, qu'elle soit sur un trône ou à la tribune d'un club, qu'elle tienne un sceptre ou un poignard, qu'elle porte sur la tête une couronne ou un bonnet, n'en est pas moins tyrannie. » Robespierre demanda la parole. Après un long désordre et beaucoup d'injures coup sur coup renvoyées, la parole lui fut refusée. La gauche demandait l'appel nominal et protestait qu'elle résisterait à l'oppression. « Oui, je le déclare, vociféra Danton,

tant d'impudence commence à nous peser, nous résisterons. Si vous vous obstinez, continuait-il en dominant les interruptions, à refuser la parole à un représentant du peuple, lorsqu'il veut parler pour un patriote jeté dans les fers, je proteste contre votre despotisme. Le peuple jugera. »

Le bruit dura longtemps. La gauche exigeait toujours l'appel nominal; le président lui-même ne pouvait se faire écouter. Bourdon de l'Oise lui criait : « S'il est assez osé pour proclamer la guerre civile, je l'assassine. »

Enfin l'appel nominal était commencé, lorsque l'Assemblée fut informée, par le bruit qu'on entendait et par les récits de plusieurs représentants, que les abords de la salle étaient obstrués d'une multitude désordonnée, qu'elle remplissait même les corridors; on annonça aussi que plusieurs compagnies de garde nationale étaient rangées devant le palais, du côté du Carrousel.

La commission des douze avait été informée que, selon la résolution prise par le comité insurrectionnel, la Convention devait être attaquée; elle n'avait aucun autre moyen de s'opposer à la sédition que d'appeler la garde nationale des sections où les Jacobins n'étaient pas en majorité. Afin d'être en règle et pour s'assurer d'être mieux obéie, la commission avait demandé au maire de requérir les gardes nationaux des sections de la Butte-des-Moulins, du Mail et de Lepelletier. Pache, en même temps que, sous ses yeux et par son encouragement, l'émeute était préparée, n'osa point désobéir à la commission. L'ordre fut donné aux sections, et leurs compagnies arrivèrent

avec de l'artillerie se ranger dans la cour du Carrousel.

C'était du côté du jardin que la foule avait pénétré par le vestibule et le grand escalier dans les corridors et les grandes salles qui précédaient la salle des séances. Cette multitude était plutôt tumultueuse que menaçante; il ne semblait pas que les hommes fussent armés : on ne voyait ni fusils ni piques; peut-être les poignards étaient-ils cachés. Plusieurs députés étaient venus reconnaître ce qui se passait au dehors; Marat s'approcha du commandant de la Butte-des-Moulins, qui, selon l'ordre qu'il en avait reçu, avançait avec son bataillon pour débloquer l'Assemblée; Marat vint sur lui et le somma de se retirer avec sa troupe de boutiquiers. Raffet, c'était le nom de ce commandant, répondit qu'il obéissait à l'ordre du président; Marat prit un pistolet et le dirigea à bout portant sur la poitrine du commandant : il repoussa dédaigneusement ce nain féroce.

Marat courut le dénoncer à la Convention; Raffet fut appelé, raconta le fait et fut invité aux honneurs de la séance.

La commission était en permanence; elle avait appelé Pache. Garat y était aussi venu. La Convention manda le maire, et le ministre jugea convenable de l'accompagner. Ce fut lui qui d'abord rendit compte de ce qui se passait aux abords de l'Assemblée. La commission ne lui avait donné aucun ordre. Ainsi il pouvait raisonner sur les mesures qui avaient été prises, mais n'en était point responsable; les autorités municipales, ne songeant guère à se subordonner à un ministre, ne l'avaient pas non plus consulté.

Garat était un spectateur de la Révolution; il excel-

lait à analyser une situation, à démêler les mobiles et les passions des deux partis; il observait avec finesse le caractère et le genre d'esprit des personnages politiques; mais il n'avait ni assez de courage, ni assez de décision pour prendre un rôle actif dans les périls et les mouvements de cette époque convulsive. Il appliquait aux circonstances les plus critiques, aux lendemains les plus menaçants, cette philosophie historique qui se complaît à prouver que ce qui a été a dû être; il prononçait, d'après ce système de fatalité, non-seulement sur les catastrophes ou les crimes qui venaient de s'accomplir, mais sur les passions ou les projets qui menaçaient l'ordre public et l'existence de la société. Il conseillait à ses amis les Girondins, la patience et les ménagements; il leur détaillait les causes de leur impuissance; il leur disait que force ne peut rester à la loi, quand la loi n'a point de force; que pour faire des actes de gouvernement, il faut commencer par avoir un gouvernement; que la vérité et la vertu, destinées sans doute à faire le bonheur du genre humain, déchaînent souvent les passions et les forfaits, de même que les lois de la nature, qui établissent en définitif l'harmonie universelle, déchaînent des ouragans qui engloutissent les vaisseaux et ensevelissent les cultivateurs sous les débris de leurs cabanes.

Son discours à la Convention était conçu dans cet esprit. « Les excuses de Pache lui semblaient une justification complète. On avait tort d'appeler conciliabules des réunions qui se tenaient publiquement, et conspirations des projets qui n'avaient pas été accueillis. Il blâmait l'arrestation d'Hébert, et feignait de croire que les feuilles du *Père Duchesne* étaient

son seul délit; il ne les lisait point et détestait les écrits « où l'on prêche la morale et la raison dans un « langage qui ne leur convient pas. » On avait toujours passé légèrement sur des écrits qui invitaient le peuple au meurtre et au pillage, et Garat ne comprenait pas pourquoi on s'avisait maintenant d'avoir tant de délicatesse.

On ne pouvait dire de telles choses sans exciter de violents murmures dans l'Assemblée; mais les Jacobins témoignaient au ministre leur reconnaissance et l'encourageaient par leurs applaudissements. Il termina en essayant de rassurer la Convention. « Un nombreux attroupement assiégeait, il est vrai, la salle, mais une des portes était restée libre et la force armée suffisait pour prévenir tout danger. » Il protesta de son estime et de sa tendre amitié pour les Girondins et pour la commission des douze; mais il les assura que nul danger ne les menaçait et qu'ils n'avaient pas besoin de courage. « Je le répète à la Convention : elle ne court aucun péril; vous reviendrez tous en paix dans votre domicile. »

Le maire donna les mêmes assurances, et affirma plus expressément que l'arrestation d'Hébert était la seule cause des mouvements populaires. Il nia à peu près qu'il eût donné l'ordre aux sections d'envoyer leurs compagnies aux Tuileries et demanda qu'elles fussent employées seulement à faire des patrouilles; il voulait que l'Assemblée admît les pétitionnaires qui venaient réclamer la liberté des détenus.

La salle de la Convention semblait en ce moment un champ de bataille; ce n'était plus seulement des paroles injurieuses qu'on s'adressait mutuellement; on se menaçait du geste; on était prêt à s'assaillir.

Legendre lança un coup de poing à Guadet, pour le repousser de la tribune. C'était Danton qui commandait tout ce mouvement de la gauche; mais elle n'avait point la majorité; alors elle fit entrer trois ou quatre cents hommes de l'émeute qui s'étaient emparés de la porte. Ils se mêlèrent aux députés, prirent place sur les bancs; de telle sorte qu'on ne pouvait plus distinguer les votants, lorsqu'on opinait par assis et levé. Ce fut ainsi qu'il fut décidé que la séance continuerait. Le découragement et même la peur paralysèrent les hommes de la Plaine. Un certain nombre de représentants se retirèrent. Isnard quitta le fauteuil; Hérault de Séchelles le remplaça. La journée était aux Montagnards.

Il était dix ou onze heures du soir; une députation de vingt-huit sections de Paris fut admise. Elle demanda la liberté de leur frère, de leur ami, de leur plus cher soutien, qui gémissait dans les fers d'une commission despotique, dont ils réclamaient la suppression. Hérault de Séchelles leur répondit par une phrase, qui est restée fameuse : « Citoyens, la force et la raison du peuple sont la même chose. »

Legendre, Léonard Bourdon, David, appuyaient à grands cris les pétitionnaires. Il en vint d'autres de la section des Gravilliers, encore plus violents et menaçant plus explicitement les Girondins des vengeances populaires; puis arriva aussi la section de la Croix-Rouge.

Lacroix, l'ami intime de Danton, convertit en motion les demandes des sections, et l'Assemblée, pêle-mêle avec les émeutiers qui l'avaient envahie, vota la liberté du Père Duchesne et des autres détenus; puis la suppression de la commission des douze.

Le lendemain, à la lecture du procès-verbal, Lanjuinais demanda la parole. « Il n'y a pas eu de délibération hier au soir, » dit-il.— Les vociférations de la Montagne l'interrompirent, mais ne troublèrent pas son courage. — « Je soutiens qu'il n'y a pas eu de décret rendu, et s'il y en a eu un, je demande qu'il soit révoqué. » — Le bruit continuait. — « Tout est perdu, citoyens! le décret d'hier est l'œuvre d'une conspiration atroce. Quoi! depuis deux mois, il s'est commis plus d'arrestations arbitraires par les représentants envoyés en mission, qu'il ne s'en est commis en trente ans sous le despotisme. Des hommes prêchent l'anarchie et le meurtre, et ils resteraient impunis! — Si Lanjuinais ne cesse pas de parler, je vais le jeter en bas de la tribune, » criait Legendre.

Lanjuinais continua : — « Il ne peut y avoir impunité pour ceux qui ont voulu renouveler les scènes de septembre et emprisonner les membres de la Convention. Vous seriez déshonorés si un pareil décret souillait vos registres. »

Les Montagnards poussaient d'injurieuses clameurs. Un vote par assis et levé décida que le maintien du décret serait mis en délibération. Hérault de Séchelles attesta que la veille, il avait mis le décret aux voix.

« Je ne conteste pas que vous l'ayez proclamé, » répondit Guadet.

« Le président est un contre-révolutionnaire, criait Collot d'Herbois. — Je demande un décret d'accusation contre Guadet, Gensonné et Vergniaud, disait Bourdon de l'Oise. — Je tiens à grand honneur, répliqua Gensonné, d'être traité de scélérat par ces messieurs. »

Guadet fit une peinture des désordres de la veille, des violences exercées par une foule séditieuse, des représentants maltraités et repoussés lorsqu'ils voulaient rentrer dans la salle. Il insistait pour que le décret fût révoqué.

Les Girondins ne pouvaient accuser un acte révolutionnaire sans s'exposer à entendre rappeler les actes qu'ils avaient applaudis et dont ils réclamaient sans cesse l'honneur. Saint-André leur fit remarquer que les décrets de l'Assemblée législative au 10 août avaient été votés avec des circonstances pareilles et sous la contrainte d'une invasion populaire.

Un vote par appel nominal prononça la révocation du décret qui avait supprimé la commission des douze. La majorité fut de quarante voix seulement. Condorcet fut remarqué parmi ceux qui votèrent pour le maintien du décret de la veille.

Robespierre n'avait pas assisté aux séances de la Convention aussi exactement qu'aux réunions des Jacobins ; il n'avait point figuré dans les scènes orageuses. Telle avait toujours été sa conduite aux moments où il fallait se rendre directement responsable de quelque détermination hasardeuse et passer de la parole à l'action. Il demanda à parler. « Il était malade, disait-il, et sollicitait l'indulgence de l'Assemblée ; car il était dans l'impossibilité physique de dire tout ce que lui inspirait sa sensibilité pour les dangers de la patrie. » Alors il recommença le discours qu'il avait fait si souvent : le récit de sa conduite mise en opposition avec la conduite des Girondins. Parlant de ce qui venait d'être voté contre ce qui avait été décrété la veille, il craignait que « le triomphe de la vertu fût passager et le triomphe du vice éternel. »

Il fut souvent interrompu; et comme si son découragement et la faiblesse de sa voix l'empêchaient de continuer : « Je leur abandonne la tribune; qu'ils y distillent leurs poisons; qu'ils y secouent les brandons de la guerre civile; qu'ils finissent leur carrière; que ce qu'il y a de plus lâche, de plus vil, de plus impur, triomphe et ramène à l'esclavage une nation qui voulait être libre. C'est aux républicains à les replonger dans l'abîme de la honte. »

Danton fut plus énergique. « Si les magistrats du peuple ne sont pas rendus à leurs fonctions et entourés du respect qui doit les accompagner, après avoir prouvé que nous passons nos ennemis en prudence, nous prouverons que nous les passons en audace révolutionnaire.

— Oui! oui! tous! » s'écrièrent à la fois les députés de la gauche applaudis par les tribunes.

Rabaud Saint-Étienne voulut faire un rapport au nom de la commission des douze; il lui fut impossible d'être entendu, tant étaient continuelles les vociférations des Montagnards. « Nous demandons la priorité pour le canon d'alarme, » disait l'un d'entre eux.

La majorité en fut réduite à ordonner que le rapport serait imprimé. Elle céda sur la mise en liberté des détenus, et consentit à leur élargissement provisoire. L'abattement des modérés était si complet que Rabaud Saint-Étienne offrit la démission des douze de la commission.

Pendant ce temps-là, les sections de Paris étaient livrées à la plus alarmante agitation : les unes de plus en plus disposées à l'insurrection; les autres, en moindre nombre, animées de quelque courage pour

la défense de l'ordre public et du parti modéré, étaient menacées d'avoir à combattre les attaques qui leur étaient annoncées.

La section des Gardes-Françaises venait dire à la Convention : « Vous n'avez qu'à prononcer un mot, vous serez entourés de défenseurs dignes de votre cause ; on verra d'un côté le courage des bons citoyens et de l'autre la lâcheté et la perfidie de quelques brigands. »

Ce langage réveilla le tumulte, qui était devenu l'état habituel de l'Assemblée. Les députés de la gauche descendaient vers la barre pour injurier et menacer les pétitionnaires. Après une longue agitation, l'orateur de la section continua à parler dans le même sens; il risqua une phrase plus choquante encore « pour ces ambitieux agitateurs qui, disait-il, veulent nous lasser de la liberté. — Vous avez laissé trop longtemps entre les mains du peuple les instruments révolutionnaires. »

Danton ne put endurer de telles paroles, et s'opposa à l'impression demandée par la droite. Il était facile de comprendre que les pétitionnaires sollicitaient la clôture des clubs et des réunions qui troublaient la paix publique.

« Nous ne pouvons accorder cette demande; le peuple est au-dessus de nous; il est digne de se servir de ces instruments de révolution; il est tout prêt à les tourner contre ses ennemis. Quand il le voudra, avec ces mêmes instruments, il fera en un seul jour rentrer dans le néant les hommes assez stupides pour faire une distinction entre le peuple et les citoyens. Il est temps que le peuple ne se borne plus à une guerre défensive et qu'il attaque tous les fauteurs du mo-

dérantisme.... Paris sera toujours la terreur des ennemis de la liberté; ses sections, dans les grands jours, lorsque le peuple se réunira en masse, feront toujours disparaître ces misérables Feuillants, ces lâches modérés, dont le triomphe n'est que d'un moment. »

La demande de l'impression fut rejetée.

La séance du 29 mai se passa sans incident. Les adresses présentées par les sections se succédaient et témoignaient entre les divers quartiers de Paris.

Dès le lendemain, on put s'apercevoir que la majorité était déplacée; Mallarmé, député jacobin, fut élu président; il succédait à trois présidents successifs choisis parmi les Girondins. Une décision de l'Assemblée chargea le comité de salut public de présenter un nouveau projet de constitution, et lui adjoignit pour ce travail Hérault de Séchelles, Ramel, Couthon, Saint-Just et Mathieu.

Le triomphe des Jacobins fut encore mieux constaté par un vote surprenant. Le conseil général de la commune envoya une députation pour dénoncer un représentant membre de la commission des douze. Gardien avait été membre de l'Assemblée constituante, mais fort ignoré. Tallien, qui était en mission à Tours, avait fait saisir des papiers où s'étaient trouvées deux lettres de Gardien datées de 1790; elles prouvaient que son opinion avait été contraire à la création des assignats et à la confiscation des biens du clergé. En arrivant à la Convention, il s'était d'abord placé sur la Montagne; puis, reprenant courage, il n'avait pas voté la mort du roi et s'était rangé parmi les modérés. Il n'y avait contre lui aucun grief; toutefois personne ne songea à prendre sa défense; il fut décidé

qu'on mettrait le scellé sur ses papiers et qu'on lui donnerait un garde.

Enhardi par ce succès, Bourdon de l'Oise dénonça la commission des douze tout entière, en produisant un ordre émané d'elle, lorsque, disait-il, elle avait donné sa démission et cessé d'exister. Fonfrède répondit que la démission n'avait pas été acceptée par une délibération de l'Assemblée.

Lanjuinais, pour prouver l'indispensable nécessité de la commission, donna connaissance des informations qu'elle avait recueillies. Il cita un discours tenu à l'Archevêché par Hassenfratz, un ami intime de Pache, membre du comité d'insurrection, orateur furibond à la commune et aux Jacobins. Après avoir assuré qu'on pouvait compter sur les départements qui environnaient Paris, et qu'une armée nombreuse arriverait de Verailles au premier signal du canon d'alarme, il avait dit : « Alors nous tomberons sur les riches et les égoïstes; l'insurrection est un devoir contre la majorité corrompue de la Convention. » Lanjuinais cita aussi des paroles à peu près semblables de Chabot et de Varlet; il parla de projets annoncés dans la section du Contrat-Social, et demanda que des précautions fussent prises pour la sûreté de l'Assemblée.

Lanjuinais n'exagérait point le danger; seulement il avait le courage de le faire connaître, tandis que la commission des douze était paralysée par l'épouvante; le peu qu'elle avait osé pour défendre la Convention et pour sauver le parti modéré, contribuait à augmenter son trouble.

Les hommes prudents de la Plaine avaient trouvé téméraire l'arrestation d'Hébert; Garat l'avait fort reprochée à ses amis de la commission, en leur disant

qu'ils n'étaient pas en état de soutenir cet acte d'autorité. Ils se désavouaient les uns les autres; ils ne s'étaient point opposés à la libération des détenus; ils avaient donné leur démission, mais la Convention les ayant maintenus, ils restaient en fonctions malgré eux, sans prendre aucune mesure.

Pendant ce temps-là Danton s'était décidé; il avait eu encore une fois la pensée de se rapprocher des Girondins; mais l'alliance des personnes et l'union dans la conduite étaient impossibles, lorsque ni les uns ni les autres ne pouvaient changer ni d'opinion ni de drapeau. « Ne nous faisons pas la guerre, » disait-il à Vergniaud. — J'aime mieux une guerre ouverte qu'une fausse paix, » répondit l'orateur de la Gironde. « Vous n'êtes qu'un sot, et vous périrez, [1] » repartit Danton.

Westermann était venu trouver Vergniaud et lui raconter les complots sanguinaires formés contre lui et ses amis; il lui offrait d'en prévenir l'exécution et d'agir contre leurs ennemis. « J'aime mieux être assassiné qu'assassin, » avait répondu le Girondin.

Il était évident que la Convention ne se laisserait pas entraîner ou gouverner par la Montagne, tant que les Girondins n'en seraient pas exclus, et qu'ils ne pouvaient l'être que par une insurrection. « Je sais bien, disait Danton, que nous sommes en minorité dans l'Assemblée; nous n'avons pour nous qu'un tas de gueux qui ne sont patriotes que quand ils sont soûls. Nous sommes un tas d'ignorants; Marat n'est qu'un aboyeur; Legendre n'est bon qu'à dépecer sa viande; les autres ne savent que voter par assis et

[1] Toulongeon.

levé. Nous sommes bien inférieurs en talents aux Girondins; mais si nous avions le dessous, ils nous feraient un crime des journées de septembre, de la mort de Capet et du 10 août, dont ils ont été d'accord. Il faut donc marcher sur eux : ce sont de beaux parleurs qui délibèrent et qui tâtonnent; nous avons plus d'audace qu'eux, et la canaille est à nos ordres. »

Telle était la traduction familière que Danton se plaisait à donner des colères déclamatoires qu'il faisait retentir du haut de la tribune.

Ainsi, tandis que Lanjuinais répétait à la Convention ce que chacun de ceux qui l'écoutaient savait déjà, comme tout le public, l'insurrection se préparait. Elle devait être concertée dans le comité de l'Archevêché; Pache ne voulait pas être compromis et se refusait à revêtir d'une forme officielle le mouvement populaire, qui était combiné sous ses yeux.

Un autre état-major, supérieur peut-être à celui-là, se composait d'une partie des mêmes hommes, réunis au conciliabule de ce café Corazza, dont le nom était alors fameux. Chabot était en quelque sorte chef de la conspiration; en cette qualité, il voulait comme Pétion au 10 août et comme Pache maintenant, que son nom ne figurât point dans les manifestations publiques; il demandait à être tenu en charte privée pendant l'émeute. Lhuillier, procureur général du département, avait aussi un rôle important et s'y montrait plus audacieusement que Pache et Chabot.

Le signal fut donné par Danton : sur la table même du comité de salut public dont il était membre, de concert avec Lacroix qui en faisait aussi partie, ils écrivirent, en l'absence de leurs autres collègues, une

pétition au nom de la commune de Paris; elle fut aussitôt envoyée à la mairie, pour être le lendemain présentée à la Convention par toute la municipalité et les commissaires des sections.

Déjà la mise en liberté d'Hébert et des autres détenus avait rendu aux meneurs de l'insurrection toute leur audace. Vers la fin de la séance du soir, une députation de vingt-sept sections vint présenter une adresse, où la suppression de la commission des douze était requise plutôt que demandée; les pétitionnaires exigeaient aussi que les membres de cette commission fussent traduits devant le tribunal révolutionnaire.

Robespierre, à la tribune des Jacobins, gourmandait la mollesse et l'indécision de Pache. « Si la commune de Paris, à qui sont confiés les intérêts de cette grande cité, ne s'unit pas au peuple, ne forme pas avec lui une étroite alliance, elle viole le premier de ses devoirs; elle ne mérite plus la réputation de popularité dont elle a été investie jusqu'à ce jour. »

La Convention était troublée par l'attente du nouveau 10 août, qui allait être inévitablement exercé sur elle. Les députations qui se succédaient à la barre étaient à peine écoutées; les délibérations étaient confuses, le vote incertain. L'adresse des vingt-sept sections obtint les honneurs de l'impression; puis, malgré la dénonciation de Marat, et par appel nominal, la même faveur fut accordée à une adresse envoyée de Rouen qui exprimait des opinions opposées. Il y avait changement de majorité; trois secrétaires furent élus dans les rangs des modérés; c'est qu'il était plus de minuit et que les Montagnards avaient affaire ailleurs.

Déjà la réunion de l'Archevêché s'était déclarée en insurrection et ordonnait qu'on fermât les barrières. Le maire vint parlementer; ses représentations ne furent pas écoutées; il en fit son rapport au conseil général, qui passa à l'ordre du jour, en attendant le vœu des sections.

Ce vœu fut apporté à la municipalité le 31, à six heures du matin, par les délégués des sections élus dans des réunions nuitamment convoquées à l'insu des citoyens paisibles. Cette représentation irrégulière avait pour orateur Dobsent, libéré en même temps qu'Hébert; il annonça que le peuple de Paris, blessé dans ses droits, venait de prendre les mesures nécessaires pour sauver la liberté et que les pouvoirs de toutes les autorités étaient annulés.

Le vice-président répondit que le conseil général de la commune se soumettrait au vœu constaté de la majorité du peuple.

Chaumette se fit représenter les pouvoirs des quarante-huit sections; puis on vota, et trente-trois voix décidèrent que le peuple avait donné aux délégués des pouvoirs illimités pour sauver la chose publique. Le conseil général fraternisa avec ses successeurs et se retira aux cris de « vive la république ! »

Les sectionnaires se hâtèrent de maintenir dans leurs fonctions le maire, le procureur général et même ce conseil général qu'ils venaient de dissoudre. Dobsent, qui conduisait la manœuvre, avait voulu seulement donner à la municipalité une nouvelle inauguration populaire et lui conférer une mission insurrectionnelle. Un nouveau serment fut prêté, et le conseil général reprit son autorité devenue souveraine.

Le premier usage qu'il en fit, fut de nommer commandant général de la force armée, Henriot, le même qui avait pris une part active aux massacres de septembre; ensuite il fut ordonné de tirer le canon d'alarme. Les canonniers avaient refusé obstinément d'obéir aux ordres de l'Archevêché, dont ils ne reconnaissaient pas l'autorité; quant au tocsin, il sonnait déjà depuis longtemps dans plusieurs quartiers.

Le ministre de l'intérieur était venu chercher le maire que la Convention avait mandé; une députation fut nommée pour l'accompagner; le conseil général le mit sous la sauvegarde des quarante-huit sections.

Pendant que s'accomplissaient à l'hôtel de ville les formalités de l'insurrection, elle était déjà en mouvement. Depuis plusieurs jours, la section de la Butte-des-Moulins s'était, en grande majorité, et avec quelque courage, prononcée pour l'opinion modérée qui avait semblé prévaloir à la Convention; des émissaires avaient parcouru le faubourg Saint-Antoine, disant que la garde nationale de cette section avait arboré le drapeau blanc et se mettait en contre-révolution.

Les émeutiers du faubourg furent ainsi excités à venir désarmer les gardes nationaux de la Butte-des-Moulins. Ceux-ci se retranchèrent dans le Palais-Royal.

Avant d'en venir aux mains, on parlementa. La colère qui avait été inspirée aux séditieux s'apaisa, lorsqu'ils virent qu'on les avait trompés et qu'il n'était question ni de drapeau blanc, ni de cocarde royaliste. Les gardes nationaux protestèrent qu'ils étaient bons républicains. Il n'y eut aucun combat. La Convention n'avait donc nul moyen de défense. Les douze et le comité de salut public n'avaient pas même tenté

d'appeler à la défense des Tuileries, les compagnies qu'on pouvait croire dévouées au maintien de l'ordre public.

A six heures du matin, la séance s'était ouverte; vingt ou trente députés seulement étaient dans la salle. Le maire et le ministre de l'intérieur commencèrent par se présenter au comité de salut public, où se trouvait déjà Lhuillier, procureur général du département. Pache rendit compte de ce qui se passait à la commune et assura, mais en prenant une apparence de tristesse, qu'il lui avait été impossible de rien empêcher: il était fort résigné. Lhuillier ne cherchait pas à déguiser sa sympathie pour ce mouvement populaire, seulement il voulait rassurer le comité et promettait qu'il n'y aurait ni combat, ni effusion de sang. « Ce sera, disait-il, une insurrection morale. »

Garat se rendit le premier à l'Assemblée; il rencontra Danton dans la cour des Tuileries : « Qu'est-ce que tout cela? demanda le ministre. — Rien; il faut leur laisser briser les presses de quelques journalistes, et puis les renvoyer. — Ah! je crains bien qu'ils ne brisent autre chose que des presses. — C'est à vous d'y veiller. — Vous en auriez les moyens bien plus que moi, » repartit le ministre. Ils se séparèrent, et Garat entra à la Convention.

Il n'avait rien à dire que ce que chacun savait et voyait. Sa résignation était assez semblable à celle de Pache ou de Lhuillier. Il imputa tout ce trouble à la commission des douze, et assura que les patrouilles étaient nombreuses et le bon ordre suffisamment garanti.

Le maire n'en dit pas davantage.

Les canonniers avaient persisté à ne point vouloir tirer le canon d'alarme; un décret récent avait prescrit de ne le tirer que sur un ordre de la Convention; une discussion s'engagea sur cet incident. Valazé demanda qu'Henriot, qui avait l'impertinente audace de commander ce que la loi défendait, fût mis en jugement pour un crime qui comportait peine de mort. La Montagne l'interrompait sans cesse. Il proposa que la commission des douze informât sur le fait et fît un rapport.

Thuriot répondit que ce qui était nécessaire, c'était l'anéantissement de la commission.

Comme il parlait, on entendit le canon d'alarme.

Vergniaud ne fut point d'avis que la commission fît son rapport, qui irriterait sans doute les passions. « Ce qui importe, dit-il, c'est de savoir qui a ordonné de sonner le tocsin et de tirer le canon d'alarme. — C'est la résistance à l'oppression, crièrent les Montagnards. — S'il y a un combat, continua Vergniaud, il sera, quel qu'en soit le succès, la perte de la république. »

Henriot fut mandé. « Faites auparavant justice de la commission, » disait Danton. Il monta à la tribune; lui aussi voulait et espérait une insurrection morale. « Le canon a tonné; mais si Paris n'a voulu donner qu'un grand signal pour vous apporter ses représentations; si par une convocation trop retentissante il a seulement averti tous les citoyens de vous demander une justice éclatante, Paris a encore bien mérité de la patrie. Tournez cette explosion au profit de la liberté; réformez vos erreurs; cassez votre commission, vous la croyez irréprochable; moi je crois qu'elle

a agi par ressentiment : il faut donner justice au peuple.

— Quel peuple? demanda une voix à droite.

— Un peuple immense, un peuple sentinelle avancée de la république. Tous les départements avoueront ce grand mouvement qui exterminera tous les ennemis de la liberté et l'exécrable modérantisme. Je demande froidement la suppression pure et simple de la commission, sans rien préjuger sur les imputations dirigées contre elle. »

On commença à crier : « Aux voix! La suppression. »

Rabaud Saint-Étienne essaya de parler, ce lui fut impossible; pendant longtemps les deux côtés de la salle échangèrent d'injurieuses paroles; les tribunes augmentaient le désordre et le bruit. Vergniaud demanda qu'on les fît évacuer. « Et la Montagne aussi, » disait-on à la droite. Enfin la discussion fut fermée avant d'avoir commencé. Les délégués de diverses sections venaient, les uns protester contre le comité d'insurrection, les autres annoncer les mesures que les assemblées sectionnaires prenaient de leur propre autorité. Le conseil général de la commune désavouait une députation qui avait parlé en son nom; il demandait à concerter toutes ses déterminations avec le comité de salut public.

Les Girondins ne se croyaient pas encore vaincus; ils ne laissaient point mettre aux voix la suppression de la commission; ils demandaient des poursuites ou du moins des enquêtes contre les promoteurs de l'insurrection, contre les usurpateurs de tous les pouvoirs. Les tribunes accablaient d'insultes et de menaces les orateurs, qui pouvaient à peine se faire entendre.

Couthon fut mieux écouté, sinon par toute l'Assemblée, du moins par les spectateurs; il parla d'une faction infernale qui avait provoqué l'insurrection par des mesures contre-révolutionnaires. S'exprimant dans le même sens que Danton, il disait : « Nous sommes disposés aux plus grands sacrifices. Je ne suis ni de Marat, ni de Brissot. Que tous ceux du parti de la liberté se réunissent, et la liberté sera sauvée. »

Vergniaud sembla accepter ces idées de conciliation. Se félicitant de l'ordre qui régnait dans les rues, des patrouilles qui y circulaient, il proposa de décréter que les sections de Paris avaient bien mérité de la patrie. Sa proposition fut adoptée avec enthousiasme. L'impuissante majorité cherchait à se faire illusion; toutefois elle ordonna que le conseil exécutif serait tenu de rechercher qui avait fait sonner le tocsin, tirer le canon, fermer les barrières.

Une députation de citoyens, qui étaient envoyés par le comité d'insurrection, vint rappeler l'Assemblée au réel de la situation. Ils demandaient, avec le ton du commandement, que les intrigants fussent livrés au glaive de la justice; qu'une armée de sans-culottes soldés à quarante sous par jour fût chargée de maintenir l'ordre public; que les douze de la commission et vingt-deux autres députés fussent décrétés d'accusation; que le pain fût maintenu à trois sous au moyen d'une contribution sur les riches; qu'aucun noble ne fût conservé dans les grades d'officier; que les mouvements contre-révolutionnaires de Marseille et des autres villes du midi fussent sur-le-champ réprimés.

Vergniaud demanda l'impression de cette adresse et l'envoi à tous les départements, afin que la France connût combien les hommes, qui se disaient délégués

des sections, représentaient faussement l'opinion et les sentiments des citoyens de Paris.

La séance se prolongeait et il semblait impossible d'arriver à un dénoûment. La majorité n'avait pas le courage de braver l'insurrection; et l'insurrection, soulevée par des influences diverses, dirigée par des chefs déterminés plus ou moins aux derniers excès, se contentait encore de menacer et d'intimider l'Assemblée.

Barère monta à la tribune au nom du comité de salut public : il commença par accuser hautement l'usurpation des pouvoirs légaux et la conduite irrégulière des autorités subalternes. « C'était la Convention seule qui devait exercer le pouvoir révolutionnaire. » Il alla jusqu'à demander qu'Henriot, ce soldat insolent, fût exemplairement puni.

A ce moment, Robespierre monta l'escalier de la tribune et dit tout bas à l'orateur. « Vous faites là un beau gâchis. — Le gâchis est sur le Carrousel, » répondit Barère. Puis il continua son rapport.

Il proposa un décret : — La force publique était mise en réquisition permanente; les autorités constituées devaient rendre un compte journalier des mesures qu'elles auraient à prendre pour le maintien de la tranquillité publique et la sûreté des personnes ou des propriétés; le comité de salut public était chargé de suivre la trace des complots qui avaient pu être formés contre la sûreté de la république et de la représentation nationale. Enfin, le point important, la seule réalité du décret, était la suppression de la commission des douze et le scellé mis sur ses papiers.

Pendant que cette proposition était lue à l'Assem-

blée, la grande et solennelle adresse, que Danton avait ordonnée, fut apportée par l'administration départementale, les autorités municipales et les commissaires des sections. C'était Lhuillier qui était le chef et l'orateur de ce nombreux cortége.

Après une attaque violente contre les Girondins, « qui avaient insulté et menacé la ville de Paris; » après des paroles d'exécration contre le fédéralisme, l'orateur disait : « Il est temps enfin de terminer cette lutte des patriotes contre les forcenés qui les assiégent continuellement. La raison du peuple s'irrite contre tant de résistance; sa colère majestueuse est près d'éclater. Que ses ennemis tremblent; l'univers frémira de sa vengeance. » — Comme on avait cherché surtout à exaspérer l'opinion de Paris, la première exigence de la grande députation, c'était la mise en accusation d'Isnard. L'accusation était aussi demandée contre « des hommes » non moins cruels, non moins ennemis de la patrie, « les douze de la commission, puis Brissot, Guadet, Vergniaud, Gensonné, Buzot, Barbaroux, Roland, Lebrun, Clavières et d'autres encore, tous fauteurs du royalisme. »

Cette manifestation préparée d'avance et qu'attendait la Montagne, fut accueillie avec de bruyants transports. La députation fut introduite dans l'intérieur de la salle et se mêla fraternellement avec les députés de la gauche.

Alors fut demandée, avec acclamations, la mise aux voix du projet de Barère. Les modérés protestèrent que la délibération n'était ni libre, ni régulière. Pour prévenir l'objection que suscitait la présence des pétitionnaires sur les bancs du côté gauche, tous les représentants qui y siégeaient se levèrent et s'entassè-

rent à droite avec le parti modéré. Ainsi la moitié de la salle était occupée par la grande députation insurrectionnelle.

Les Girondins continuèrent à protester que l'Assemblée ne délibérait pas librement; Vergniaud proposa de quitter la salle et d'aller se placer sous la protection de la garde nationale. Il en donna l'exemple, sortit, et quelques-uns le suivirent; puis ils rentrèrent.

Robespierre était monté à la tribune : la suppression de la commission ne lui suffisait pas. « Elle ne contenterait pas les amis inquiets de la liberté. » — Il voulait la mise en accusation ; il lui fallait toutes les mesures demandées par le comité de l'insurrection. Comme il parlait le langage déclamatoire et vague qui lui était habituel, Vergniaud lui cria : « Concluez donc!

— Oui, je vais conclure et contre vous, contre vous qui, après la révolution du 10 août, avez voulu conduire à l'échafaud ceux qui l'ont faite; contre vous qui avez provoqué la destruction de Paris; contre vous qui avez voulu sauver le tyran; contre vous qui avez poursuivi les patriotes dont Dumouriez demandait la tête; contre vous dont les vengeances criminelles ont provoqué les cris d'indignation dont vous voulez faire un crime à vos victimes. »

Le projet de Barère fut mis aux voix et adopté. La foule entra dans la salle : les effusions fraternelles, les embrassements, les clameurs d'allégresse succédaient aux vociférations de la haine. Barère proposa que la séance fût levée et que la Convention allât fraterniser avec les trente ou quarante mille hommes qui se pressaient autour des Tuileries. « Improvisons,

disait-il, une fête civique, la fédération de tous les cœurs. » Un grand nombre de députés s'étaient retirés; aucun des membres du bureau n'était resté. La fin de la séance fut présidée par Robespierre; le procès-verbal est signé de lui et de six secrétaires, tous siégeant sur la Montagne.

Ainsi se termina, à dix heures du soir, la journée du 31 mai.

Pour Robespierre et Marat, comme pour les meneurs de l'insurrection, le complot avait échoué et la victoire n'était pas complète; il fallait donc une seconde journée. En attendant, le comité insurrectionnel, qui s'était donné le nom et les attributions de comité général révolutionnaire, lança des mandats d'arrêt que l'autorité municipale consentit à signer : Clavière et Lebrun, qui étaient ministres, furent compris avec Roland dans cette mesure.

Roland ne fut point trouvé à son domicile; l'officier de police arrêta Mme Roland. Avec beaucoup de courage et de calme, elle protesta contre l'illégalité d'un mandat émané d'une autorité usurpée. Elle fut emmenée à l'Abbaye; des femmes se pressaient autour de la voiture, criant : « A la guillotine ! »

Aucun mandat ne fut expédié contre des représentants; les chefs de la commune n'auraient peut-être pas osé risquer leur signature au bas d'un acte si exorbitant. D'ailleurs, les meneurs du grand comité révolutionnaire voyaient bien qu'un nouveau coup de force leur était encore indispensable. Cela était évident; chacun s'y attendait.

Néanmoins la séance du 1er juin se passa assez tranquillement : une adresse au peuple français, relative aux événements de la veille, avait été pro-

posée par Barère au nom du comité de salut public; elle était conciliante; toute menace et toute offense adressées au parti vaincu étaient évitées; de grandes louanges étaient données au peuple de Paris pour avoir si bien préservé l'ordre public et maintenu la sûreté des personnes et des propriétés. Les Girondins furent même admis à réclamer que plusieurs expressions seraient adoucies. Pour éviter toute occasion de trouble, il fut résolu que la Convention n'aurait point de séance du soir.

Marat, Pache et quelques membres du comité révolutionnaire se présentèrent au comité de salut public pour réclamer contre cette détermination. La commune, disaient-ils, avait à présenter une pétition.

Le comité de salut public ne disposait d'aucun moyen de résistance; presque tous les membres qui le composaient auraient voulu défendre la Convention et ne la point livrer à la tyrannie de Marat, de Robespierre et des démagogues; du moins cherchaient-ils à ne pas envoyer leurs collègues à l'échafaud. Ils conjurèrent Danton d'employer sa volonté et son influence à arrêter le mouvement. Garat, qui se trouvait présent, plaida avec chaleur la cause de l'humanité et de la raison; il proposa que les députés, qui s'étaient signalés par leurs haines mutuelles et dont la rivalité troublait et divisait la représentation nationale, s'offrissent d'eux-mêmes à sortir de la Convention pour la laisser suivre le cours de ses travaux et sauver le pays. Il s'animait en parlant de ce magnifique ostracisme subi volontairement, afin d'établir le règne des lois et pour se soumettre au jugement du peuple.

Danton était mobile et se laissait facilement attendrir; il se leva, les larmes aux yeux : « Eh bien, dit-il, je vais proposer cette idée à la Convention, et je m'offre le premier à aller me mettre en otage à Bordeaux pour répondre de la vie des Girondins. » Barère, Cambon et les autres membres du comité s'empressèrent à profiter du bon mouvement de Danton. Réellement il ne voulait point la mort des Girondins, mais seulement leur expulsion; dès longtemps il redoutait la situation où lui-même se trouverait, si Robespierre et ses partisans devenaient maîtres absolus de la Convention. Il promit d'appuyer le rapport où Barère proposerait ce moyen d'accommodement.

En sortant du comité, Danton rencontra Pénières et Meillan qui étaient du parti girondin. Il les écouta à peine et répondit à leurs inquiétudes sur la séance du soir : « Nous avons envoyé chercher cette commune pour savoir ce qu'elle veut. Les choses ne peuvent aller ainsi; il faut qu'un des deux partis donne sa démission. »

Meillan essaya de toucher son amour-propre. « Cela va bien mal, Danton, et n'ira jamais bien tant qu'un homme vigoureux ne se mettra pas à la tête : vous êtes cet homme. » — Il le regarda, puis répondit : « Ils n'ont pas confiance. » — Meillan répliqua : « La confiance renaîtra, si vous contenez les fripons et les frénétiques qui désolent la France. Vous pouvez diriger le comité. » — Danton secoua la tête et répéta : « Ils n'ont pas confiance. »

Marat et Pache se rendirent aussitôt à la commune et annoncèrent que le comité de salut public avait convoqué une séance du soir. « Autrement il était à craindre, disait le maire, que le peuple de Paris,

frustré dans son attente, ne se portât à quelques excès. »

Marat prêcha plus ouvertement l'insurrection. « Si les représentants du peuple trahissent sa confiance; s'il s'aperçoit qu'il s'est trompé dans son choix ou que ses délégués soient corrompus, alors il doit se sauver lui-même. — Levez-vous, peuple souverain. Présentez-vous à la Convention, lisez votre adresse et ne désemparez pas que vous n'ayez obtenu une réponse affirmative. »

Puis il monta lui-même tirer la corde, pour sonner le tocsin à l'horloge de l'hôtel de ville.

Il n'était point vrai que le comité de salut public eût convoqué les députés pour une séance du soir; mais au bruit du tocsin et de la générale qui rassemblait la force armée autour de la salle, une centaine de représentants se trouvèrent réunis. Plusieurs d'entre eux, même de zélés jacobins, ne voulaient point que cette réunion fortuite s'appelât une séance. Le côté droit était presque désert. On savait d'avance que les vingt-deux Girondins, dont la commune allait demander la tête, ne se rendraient pas à la Convention. Depuis le 10 mars, ils avaient souvent cherché asile hors de leur logement, dans la crainte d'être saisis pendant la nuit; ils avaient toujours à s'inquiéter d'être attaqués dans les rues et ne marchaient point sans armes. Maintenant ils n'étaient plus en sûreté, même dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

Hassenfratz était à ce moment un des plus furieux révolutionnaires parmi les Jacobins, la commune et l'Archevêché; il fut l'orateur de la députation, et parla avec autorité, comme assuré d'être obéi. « Les

révolutions du 14 juillet et du 10 août, disait-il, ont été ensanglantées parce que les citoyens et la force armée étaient divisés. La journée du 31 mai ne verra point répandre de sang, parce que le peuple et les autorités sont réunis dans les mêmes sentiments. » Des paroles violentes contre les Girondins se terminaient par la demande d'un décret d'accusation contre vingt-sept membres de la Convention. « Il faut en finir; il faut terminer cette contre-révolution; il faut que tous les conspirateurs tombent sous le glaive de la loi, sans aucune considération. »

C'est ainsi que les hommes de l'arrière-ban de la Révolution comprenaient que le 31 mai ne coûterait pas de sang; ils renonçaient à le répandre par le massacre, en exigeant qu'il coulât sur les échafauds.

La très-peu nombreuse minorité qui se trouvait dans la salle ne pouvait pas voter un décret. Legendre et même Marat n'osèrent point le proposer expressément. Ils se bornèrent à demander le renvoi de la pétition au comité de salut public, afin qu'il fît un rapport avant trois jours. C'est ce qui fut adopté. Barère et quelques autres mirent en avant le projet de démission, dont il avait été question le matin même au comité.

Le 2 juin, les abords de la Convention étaient occupés par la force armée, sous le commandement d'Henriot. La séance était beaucoup plus nombreuse que la veille au soir; mais la plupart des Girondins ne s'y étaient pas rendus. Elle commença par la lecture de plusieurs lettres qui annonçaient des soulèvements dans les départements de l'Ardèche et de la

Lozère. Une nouvelle plus grave était l'insurrection de Lyon. Une révolte sanglante avait renversé la tyrannie révolutionnaire, qui pesait sur la ville, et installé une municipalité nouvelle. En même temps on apprenait chaque jour que la guerre civile faisait de vastes progrès dans les provinces de l'ouest.

De telles circonstances exaltaient encore davantage les fureurs de la faction jacobine. Les populations révoltées avaient été exaspérées et poussées à bout par des mesures vexatoires et arbitraires ; en exagérer la rigueur, paraissait à ceux qui les avaient ordonnées, un énergique moyen d'obtenir la soumission à leurs volontés.

Lanjuinais demanda la parole. « Tant qu'il me sera permis de faire entendre ici ma voix, je ne laisserai pas avilir en ma personne le caractère de représentant du peuple. Je vous dirai des vérités; mais non pas de celles qui tuent la liberté. Depuis trois jours vous ne délibérez plus; vous êtes soumis à une puissance qui vous commande; elle vous environne ici de ses salariés, au dehors, de ses canons. Le peuple blâme et déteste les factieux et l'anarchie; mais il est leur instrument forcé; une autorité usurpatrice ordonne des arrestations : bien plus, elle commet des crimes, que la loi punit de mort; elle a osé faire tirer le canon d'alarme. Un voile officieux a été jeté sur ce désordre; il a continué le lendemain; le surlendemain il recommence. »

La voix de l'orateur fut couverte par les clameurs de la Montagne. Billaud-Varennes et Guffroy lui adressaient les plus grossières injures. Legendre, élevant le poing, puis l'abaissant, faisait le geste du boucher qui frappe d'un marteau la tête du bétail, et

criait : « Descends de la tribune, ou je vais t'assommer.

— Fais décréter que je suis bœuf, et tu m'assommeras, » répliqua Lanjuinais; et il continuait sans se troubler; ses paroles interrompues ne cessaient point d'être fermes et courageuses.

Chabot, Thuriot, Drouet, Robespierre jeune, s'élancèrent à la tribune pour l'en arracher; Legendre lui mettait un pistolet sur la gorge. Pénières, Defermon et d'autres amis arrivèrent à son secours, armés aussi de pistolets. On vit le moment où la tribune allait être ensanglantée. Lanjuinais restait avec une impassible obstination.

Le tumulte finit toutefois par s'apaiser. « La scène qui vient de se passer est affligeante, dit le président; la liberté périra si vous continuez à vous conduire ainsi. Je rappelle à l'ordre ceux qui se sont portés à la tribune. J'invite Lanjuinais à se renfermer dans la question. »

Lanjuinais conclut en demandant que toutes les autorités révolutionnaires de Paris, notamment l'assemblée de l'Archevêché et son comité exécutif, fussent cassées et leurs actes annulés. Il proposait aussi que tous ceux qui s'arrogeraient une autorité nouvelle et illégale fussent déclarés hors la loi, et qu'il fût permis à tous les citoyens de courir sus.

Une députation se présenta au nom de ces mêmes autorités que Lanjuinais voulait abolir; elle disait : « Les citoyens de Paris n'ont pas quitté les armes depuis quatre jours; depuis quatre jours les représentants, leurs mandataires, se rient de leur calme et de leur inactive patience; les contre-révolutionnaires lèvent leur tête insolente.... qu'ils tremblent! la foudre

gronde! elle va les pulvériser. Nous venons, pour la dernière fois, vous les dénoncer. Décrétez à l'instant leur arrestation. Nous en répondons tous sur nos têtes à leurs départements. Le peuple est las d'ajourner son bonheur; il vous laisse encore un instant; sauvez-le, ou nous vous déclarons qu'il se sauvera lui-même. »

Les applaudissements et les bruyantes approbations des spectateurs accompagnèrent constamment la lecture de cette adresse. Le président essaya de mettre quelque dignité dans sa réponse et d'indiquer aux pétitionnaires qu'ils n'avaient pas montré assez de respect pour la représentation nationale; il les invita aux honneurs de la séance.

Billaud-Varennes et Tallien demandèrent que le comité de salut public présentât son rapport séance tenante.

La peur s'était emparée de la Plaine; un député modéré parla ainsi: « Vous avez entendu le vœu du peuple impérieusement exprimé; l'orage gronde et menace. Sauvez au peuple des malheurs, et à la république sa ruine. Décrétons l'arrestation provisoire des représentants que les magistrats accusent. Ne se sont-ils pas rendus garants de leur sûreté? ainsi l'exigent les circonstances. »

Mais la Montagne voulait l'arrestation définitive et la procédure révolutionnaire sans délai. Levasseur parla en ce sens et chercha surtout à établir que la Convention délibérait en pleine liberté.

Cependant la foule encombrait toutes les issues de la salle et ne permettait pas aux députés d'en sortir; le commandant du poste fut mandé et annonça qu'il venait de faire retirer les femmes qui avaient témoigné

le désir de ne laisser sortir aucun député avant la fin de la séance.

Alors Barère présenta le rapport concerté la veille avec Danton. Il proposait que les députés dénoncés par le département de Paris fussent invités à se suspendre volontairement de leurs fonctions pendant un temps déterminé.

Plusieurs des Girondins étaient venus à la séance, malgré les instances de leurs amis, qui n'étaient point d'avis de braver inutilement le danger. Isnard accepta la condition proposée par Barère et offrit sa démission; Lanthenas, Fauchet et Dusaulx l'imitèrent.

Comme le capucin Chabot avait, selon son habitude, adressé quelque injure grossière à Isnard, Lanjuinais s'indigna. « Je dirai au prêtre Chabot : On a vu dans l'antiquité traîner à l'autel des victimes ornées de fleurs, mais le prêtre qui les immolait ne les insultait pas. Quant à moi, n'attendez de mon consentement ni démission ni suspension. Les sacrifices doivent être libres, et vous ne l'êtes pas. »

Barbaroux déclara que le peuple l'avait élu et lui conservait sa confiance; qu'ainsi il ne déposerait point les pouvoirs dont il avait été investi. « N'attendez de moi aucune démission; j'ai juré de mourir à mon poste, et je tiendrai mon serment. »

Marat s'opposa à la proposition du comité de salut public. « Pour offrir des sacrifices à la patrie, il faut être pur. C'est à moi, martyr de la liberté, qu'il appartient de me dévouer. J'offre ma démission, aussitôt que vous aurez ordonné l'arrestation des contre-révolutionnaires. »

Et comme il était le souverain de cette journée, il ordonna une rectification de la liste des proscrits.

« Pourquoi, dit-il, y avoir placé Dusaulx qui est un vieux radoteur, et Lanthenas, un pauvre d'esprit qui ne mérite pas qu'on pense à lui. Ducos ne doit pas y être; il a eu quelques opinions erronées, dont on ne saurait lui faire un crime. Mais il faut ajouter Fermon et Valazé. »

La foule continuait à se presser aux portes de la salle, et par intervalle on entendait retentir le cri : « Aux armes. » Les soldats semblaient avoir reçu la consigne de ne point laisser sortir les députés. Dusaulx fut maltraité; Boissy-d'Anglas rentra dans la salle, et montra que ses vêtements avaient été déchirés; Lacroix lui-même fut repoussé et vint réclamer la punition sévère de l'officier qui avait pu donner un pareil ordre.

Barère s'indigna. « Ce n'est point aux esclaves à faire des lois; la France n'obéirait pas aux décrets d'une assemblée asservie. Si vous les votiez entourés de baïonnettes, comment seraient-ils respectés? Des tyrans nouveaux nous tiennent en surveillance. » Puis il parla des complots de l'étranger et dénonça Gusman, un des membres du comité insurrectionnel, en appelant la vengeance des lois sur ceux qui attentaient à la liberté des représentants.

Lacroix proposa et la Convention ordonna que la force armée s'éloignât du lieu des séances.

Danton avait promis au comité de salut public d'appuyer les conclusions du rapport de Barère; mais soit passion révolutionnaire, soit impossibilité de rompre avec son parti, on ne pouvait jamais compter sur lui. En vain une détermination lui était conseillée par son discernement politique ou dictée par un sentiment sympathique, il y renonçait pour ne point

quitter sa route. Ainsi, s'abandonner à un bon mouvement, en se réservant de ne s'en plus soucier si les circonstances en ordonnaient autrement, n'était guère en lui qu'un mode d'hypocrisie. Les Girondins avaient raison de ne pas avoir confiance. Il parla du projet des démissions à Robespierre qui traita avec mépris et risée ce piége tendu aux patriotes. Barère, pendant qu'il lisait son rapport à la tribune, voyait Danton passer de banc en banc sur la Montagne pour consulter ses amis; de sorte que lorsqu'il demanda la parole, ce ne fut point pour défendre le rapport, mais pour accuser les aristocrates du tumulte qui interceptait les issues de la salle, et de la consigne donnée aux soldats de repousser les représentants qui voulaient sortir.

On fit venir l'officier qui commandait le poste; il répondit que loin d'avoir donné un pareil ordre, lui-même avait été consigné par des gens à moustaches qui s'étaient emparés du poste. Au milieu du trouble de l'Assemblée et des cris de la Montagne, Barère monta précipitamment à la tribune : « Citoyens, dit-il, nous ne sommes plus libres; je demande que la Convention aille délibérer au milieu de la force armée, qui sans doute la protégera. »

Cette proposition était peut-être faite de bonne foi. Henriot et les meneurs de cette journée avaient réuni au moins quatre-vingt mille hommes, avec un immense appareil de canons, et jusqu'à des grils à rougir les boulets; tout était disposé pour tenir la population dans la stupeur; mais la masse des gardes nationaux n'était point placée auprès du château des Tuileries; elle formait un large cercle autour du jardin et

des cours; elle occupait surtout le Carrousel et la place Louis XV.

Le comité d'insurrection et la commune ne comptaient guère sur la garde nationale, qui avait bonne volonté pour le parti modéré, et surtout nulle envie de se battre. Le blocus de la Convention avait été confié à quatre ou cinq mille hommes déjà formés en bataillons, comme avant-garde de l'armée révolutionnaire, et destinés à mettre les départements de l'ouest à feu et à sang. Ils avaient été pris dans les cabarets, parmi les habitués des émeutes, recrutés par l'appât d'une solde de quarante sous par jour et par une prime d'enrôlement. Ce sont eux qui, sous le nom de héros de cinq cents livres, devinrent fameux dans la guerre de la Vendée, par leurs pillages, leur cruauté et leur manque de courage. Cette troupe dont chaque homme avait reçu le matin même un assignat de cinq livres et une forte ration de vin, avait laissé entrer une populace d'hommes et de femmes, ivres et payés aussi, qui occupaient les corridors, les portes et les tribunes de la Convention. Beaucoup de députés supposaient, avec quelque vraisemblance, que si l'Assemblée pouvait communiquer avec la garde nationale, elle y trouverait fidélité et protection.

Aussitôt après la motion de Barère, Hérault de Séchelles, qu'on appelait au fauteuil dans les occasions difficiles, se couvrit, descendit de l'estrade, et se mit en marche à la tête de la Convention. Les députés de la Plaine le suivirent avec empressement; la droite, au nombre de cent environ, se disposait à les imiter; mais voyant que la Montagne demeurait paisiblement en place, ils s'arrêtèrent. Les représentants de la gauche qui siégeaient au-dessous des Montagnards,

hésitèrent un moment. Marat leur commandait de rester; les femmes des tribunes s'avançaient à mi-corps, leur criant comme des furies de ne pas sortir. La plupart quittèrent leurs bancs et se joignirent au cortége.

Le président et cette nombreuse suite descendirent dans la cour et s'avancèrent vers la porte de la longue cloison de planches qui séparait cette cour de la place du Carrousel, où se trouvait rangé un corps considérable de gardes nationaux; c'était avec eux que l'Assemblée voulait se mettre en communication, espérant les trouver disposés à la défendre.

Des canons étaient placés au-devant de la porte. Henriot s'avança à la tête d'un détachement de canonniers et de soldats des bataillons révolutionnaires. Hérault Séchelles le requit de faire ouvrir la porte. En même temps on cria à Henriot : « Otez donc votre chapeau, c'est le président de l'Assemblée nationale ! » Il n'était point prévenu de cette sortie de la Convention; elle n'était point dans le programme de la journée. « Non, répondit-il en jurant, je ne les saluerai point; je n'ai pas de ménagements à garder; ils m'ont manqué de parole, je ne les ménagerai pas. » — Le président fit lecture du décret qui ordonnait la levée des consignes et la libre sortie des représentants. Henriot répliqua par des menaces. « Que veut donc le peuple? dit le président, la Convention n'est occupée que de son bonheur. — Le peuple ne s'est pas levé pour écouter des phrases, reprit Henriot, mais pour donner ses ordres souverains; il lui faut des victimes; la force armée ne se retirera point, avant qu'on ait livré au peuple les trente-quatre députés dénoncés par la Commune. — Des victimes! s'écrièrent les dé-

putés, nous le sommes tous! » Le président ordonna, au nom de la loi, d'arrêter ce rebelle, qui continuait à répéter : « Personne ne sortira. » — Delacroix, député de la Marne, s'avança sur lui, un pistolet à la main; Henriot, faisant reculer son cheval de quelques pas, commanda : « Canonniers, à vos pièces! » — L'état-major à cheval s'avança, les sabres tirés, comme pour charger sur le groupe des députés; les fusils de l'infanterie furent dirigés sur eux.

Le président ne se retirait pas et montrait bonne contenance; on l'entraîna sous le vestibule du château. A sa suite, la Convention se retira dans le jardin, sans être ni menacée, ni insultée par les lignes de soldats rangés dans la cour. Les représentants de la nation s'en allaient, essayant de sortir par une grille, puis par une autre, toujours repoussés, sans que les hommes d'aucun des postes témoignassent le moindre respect pour leur autorité, la moindre pensée de leur obéir.

Cependant les Montagnards, restés dans la salle, ne furent pas d'abord sans quelque inquiétude; ils n'avaient point prévu cette détermination soudaine de la majorité; ils savaient que les gens de la commune avaient peu de confiance dans la garde nationale et qu'on ne pouvait même pas attendre beaucoup de dévouement ni d'ardeur des bataillons révolutionnaires. Si la Convention avait pu sortir de l'enceinte où elle était enfermée, la journée aurait pu avoir un dénoûment inattendu.

Danton, impatient de savoir ce qui se passait hors de la salle, arriva sur le Carrousel au moment où Henriot refusait brutalement le passage au président. Un aide de camp du commandant vint lui dire à demi-voix

où l'on en était : « C'est bien cela; cela va bien, » lui répondit Danton, en lui serrant la main. Depuis, dans son procès, il raconta que, sans un billet écrit au crayon qu'il fit passer à Henriot, le général révolutionnaire aurait laissé passer les conventionnels. Un municipal s'approcha de Barère et lui dit : « Voilà comme vous êtes tous. Pourquoi sortiez-vous? Avec vos demi-mesures, vous faites manquer tous les coups. »

Pendant que la Convention errait de porte en porte dans le jardin, Marat survint, suivi d'une foule de polissons déguenillés, qui criaient : « Vive Marat ! » C'était assez souvent le cortége qui s'attachait à lui, comme à ces fous au costume bizarre, aux façons étranges, que la police laisse se promener dans les rues pour l'amusement de la populace. Il se présenta au-devant de ses collègues. « Mandataires du peuple, leur dit-il d'un ton impérieux, je vous somme, en son nom, de retourner à votre poste et d'y reprendre vos fonctions. »

Les députés de la gauche obéirent sans hésitation, les autres suivirent. L'Assemblée nationale, bravée et insultée par un des plus vils massacreurs de septembre, poursuivie par les huées des gamins de la rue, rentra honteusement dans la salle des séances.

Couthon fut porté à la tribune. « Citoyens, dit-il, tous les membres de la Convention doivent être maintenant rassurés pour leur liberté. Vous avez marché vers le peuple; partout vous l'avez trouvé bon, généreux, incapable d'attenter à la sûreté de ses mandataires, mais indigné contre les conspirateurs qui veulent l'asservir. »

A ce moment l'orateur demanda qu'on lui portât à boire. — « Couthon a soif, s'écria Vergniaud, donnez-lui un verre de sang. — Maintenant que vous reconnaissez, continua Couthon, combien vos délibérations sont libres, je demande, non pas quant à présent, un décret d'accusation, mais d'arrestation contre les vingt-deux membres dénoncés, contre les douze de la commission et contre les ministres Clavière et Lebrun; ils seront, non pas détenus, mais en arrestation chez eux. »

Nulle contradiction ne s'éleva. Legendre demanda qu'on retranchât de la liste Fonfrède et Saint-Martin, qui, dans la commission, s'étaient opposés à l'arrestation d'Hébert. Marat renouvela sa proposition en faveur de Ducos, Lanthenas et Dusaulx. Il y eut, parmi la Montagne, quelque hésitation sur le nom de Lanjuinais; il n'appartenait nullement à la coterie de la Gironde. Son courage et sa sincérité lui avaient acquis une haute estime. Chabot demanda, en proférant des jurements, qu'on le retranchât de la liste; d'autres criaient : « Non, il est catholique. » — Le président mit aux voix par assis et levé; deux épreuves furent douteuses. Beaucoup de spectateurs entrés dans la salle s'étaient assis sur les bancs et votaient avec les députés. Le bureau les comptait dans la majorité; ce fut ainsi que la proscription de Lanjuinais fut prononcée.

L'ensemble du décret fut voté de la même façon; un certain nombre de députés de la Plaine se levèrent avec la gauche. « Il vaux mieux faire un petit mal que de s'exposer à de grands malheurs. Le peuple l'exige. Les députés seront en arrestation chez eux; ils ne sont pas fort à plaindre. » — C'était ainsi que

se motivaient tant de lâchetés; les plus hardis s'abstinrent de voter.

Les députés de la droite protestèrent en déclarant qu'on ne pouvait pas voter sous les canons et les baïonnettes; les deux tiers de l'Assemblée furent de cet avis et ne votèrent pas. Il y eut même une protestation écrite, revêtue de soixante-treize signatures, dont la liste devint un titre de proscription.

Après le vote, le président lut une lettre, écrite au nom du peuple de Paris, par les administrateurs du département, qui offraient de répondre aux autres départements de la sûreté de ceux de leurs représentants dont l'arrestation venait d'être ordonnée; ils proposaient même en garantie et comme otages un nombre égal de citoyens de Paris.

Barbaroux répondit qu'il ne voulait d'autre otage que la pureté de sa conscience et qu'il se confiait à la loyauté du peuple de Paris.

« Et moi, dit Lanjuinais, je demande des otages, non pour moi, dès longtemps j'ai fait le sacrifice de ma vie, mais pour empêcher la guerre civile d'éclater et pour maintenir l'unité de la république. »

Le président leva la séance. Les Montagnards sortirent. Avant de permettre aux députés de la droite de quitter la salle, il fallut obtenir des délégués de la commune que la consigne fût levée.

Digitized by Google

LIVRE VI.

LA GUERRE CIVILE. — LE GOUVERNEMENT RÉVOLUTIONNAIRE.

La lutte acharnée qui, depuis l'ouverture de la Convention, était engagée entre la Gironde et le puissant parti des insurrections, était parvenue à son terme. Une conduite plus habile, plus de hardiesse dans leurs déterminations aurait peut-être retardé la défaite des vaincus; mais il n'était pas à supposer que la victoire pût jamais appartenir à cette faction, qui n'avait d'éclat que par la parole, de force qu'à la tribune.

La puissance était réellement entre les mains des démagogues depuis le 10 août. Le 31 mai fit disparaître une opposition qui les contrariait et qui parfois avait prédominé sur eux à la Convention; maintenant ils pouvaient étendre, sur tout le territoire de la république, la tyrannie qu'ils avaient établie à Paris.

L'indignation que, dans tous les départements, les honnêtes gens et les amis de la liberté ressentaient contre les Montagnards et les massacreurs de septembre, ne devait pas apporter aux Girondins un grand secours contre les violences de leurs ennemis; il en était à peu près comme à Paris, où la masse des habitants était manifestement favorable au parti modéré, mais n'avait ni activité, ni courage contre les brigands qu'elle détestait.

D'ailleurs cette honorable majorité de la nation n'appartenait pas à la même opinion; un commun

mécontentement ne suffisait point pour la rallier sous le drapeau des Girondins. Les amis de la monarchie ne pouvaient avoir ni estime, ni confiance pour les hommes qui réclamaient sans cesse l'honneur de l'avoir renversée au 10 août. Les parents des émigrés n'oubliaient point qu'il n'y avait pas une mesure de rigueur, pas une loi de sang, qui n'eût été proposée ou votée par cette faction. Les familles religieuses, dont le nombre était grand, se souvenaient de l'ardente persécution des prêtres. Les Girondins avaient voté la mort du roi; ils avaient pris part à l'établissement du tribunal révolutionnaire; en toute occasion, hormis quand ils avaient vu que leur perte était jurée, ils avaient fini par céder docilement à la Montagne. Toutefois, en ce dernier moment, on avait applaudi à leurs efforts; on avait été reconnaissant par avance du succès dont ils donnaient l'espoir.

Ainsi aucun lien ne réunissait les mécontents; aucune organisation ne pouvait en composer une force compacte, ayant confiance dans sa masse. Pour assembler des citoyens les armes à la main, pour les déterminer à sacrifier leur vie ou leur fortune, il eût fallu l'espoir d'un lendemain; il eût fallu que leurs opinions fussent unies par un même symbole, par un même mot d'ordre. Or, quel pouvait être le moyen de transiger avec les illusions républicaines des Girondins, avec leur vaniteuse ambition; eux-mêmes ne semblaient pas vaillants à combattre pour leur propre cause; leur courage de tribune ne s'était jamais traduit en action. Au 31 mai, ils s'étaient presque tous absentés de la séance : sans doute ils y auraient couru de grands périls, mais s'y dérober ce jour-là n'était pas même un moyen de se sauver.

Ils étaient donc vaincus. Soit imprévoyance, soit dissentiment d'opinion, ce qui leur était trop habituel, aucune résolution commune ne détermina leur conduite; les uns quittèrent Paris, d'autres s'y tinrent cachés; plusieurs et des plus notables se soumirent au décret d'arrestation; il y en eut qui, ne se trouvant pas sur la liste, revinrent aux séances.

A en juger seulement par la situation où se trouva l'Assemblée le lendemain de la séance du 2 juin, toute espérance pouvait ne pas être perdue pour le parti modéré. Le décret évidemment n'avait pas été voté par une réelle majorité; à l'ouverture de la séance, tout un côté de la salle était dégarni. Les bancs maintenants déserts, où siégeaient ces orateurs éloquents, ces hommes d'esprit dont la renommée honorait la Convention, offraient un aspect de tristesse. Les Montagnards eux-mêmes ressentirent cette impression [1]; la consternation et l'effroi pesaient sur l'Assemblée.

Le comité de salut public presque tout entier aurait voulu trouver quelque transaction, comme les démissions volontaires ou une abstention provisoire. Barère, Cambon, Bréard, Delmas, n'étaient point rassurés sur les projets de Robespierre, de Danton et de Marat. On continuait à parler du fils de Louis XVI; Marat en haranguant des hommes groupés dans la rue qu'il excitait contre la Convention, leur avait dit le 2 juin : « Ces gueux-là ne peuvent vous sauver, il vous faut un roi! » Ce propos lui était assez habituel, et lorsqu'on lui demandait : « Qui donc sera roi? » il ré-

[1] Mémoires de Levasseur.

pondait : « Pourquoi pas moi? » Mais cette folie pouvait cacher une pensée plus sérieuse.

Danton était plus alarmé que nul autre des conséquences d'une révolution à laquelle il venait de participer si activement; sauver les Girondins était une pensée qui se présentait à lui au moment même où il consommait leur perte. Plusieurs de ses amis qui, soit par opinion sincèrement républicaine, soit pour se placer dans un sûr asile, étaient venus s'asseoir à la Montagne et sous son patronage, voyaient dans le triomphe de cette nouvelle insurrection, la menace d'une horrible tyrannie ou d'un anarchique désordre; ils pensaient, comme Danton l'avait souvent jugé, qu'on ne pouvait espérer un établissement raisonnable et régulier, qu'en s'associant à ces hommes d'État, sans cesse ridiculisés et dénoncés par lui-même. Ainsi à la gauche, il y avait aussi des représentants qui croyaient que la Gironde était la dernière limite entre la lumière et les ténèbres, et qu'en la détruisant, on tombait dans le chaos [1].

Un petit nombre de conventionnels, éclairés ou raisonnables, se résignaient à subir le joug en silence. Entraînés, non point par leurs opinions, mais par les événements, ils tournaient un regard de regret vers la justice et l'humanité. A plus forte raison les trembleurs de la Plaine s'effrayaient de voir la Convention et la France livrées à la domination absolue de cette commune de Paris où, depuis le 2 septembre, était concentrée toute force réelle [2]; où les idées les plus incohérentes et les plus stupides avaient pris le nom

[1] Thibeaudeau.

[2] Notice sur Sieyès, écrite par lui-même en 1794.

de démocratie; où un extérieur sale, des manières abjectes, le langage grossier, les passions brutales de la tabagie et du bagne étaient regardés comme l'indispensable signe du patriotisme, comme la marque de l'égalité; où s'entremettaient sous ce masque les espions et les agents de l'étranger.

C'était par cette infâme tyrannie que la Convention venait d'être subjuguée et décimée, sans même entrevoir la possibilité d'un moyen de défense.

La peur et la honte augmentaient encore en voyant quel homme avait mis en mouvement toute cette fange révolutionnaire. Les représentants de la nation se trouveraient-ils désormais enrôlés à la suite de Marat? Le succès qu'il venait d'obtenir, l'importance qu'il acquérait comme meneur de la dernière révolution allaient encore exalter son orgueil insensé, son délire de haine et d'envie; il semblait abruti jusqu'à une férocité animale.

Robespierre inspirait d'autres alarmes aux conventionnels, qui ne s'étaient pas encore rangés sous son obéissance. Méfiant, jaloux, vindicatif, incapable de pitié et même d'émotion, sanguinaire par peur et par système; sans décision dans le danger, mais opiniâtre dans ses poursuites; sans nulle connaissance pratique des affaires; Condorcet avait dit de lui qu'il n'avait pas une idée dans la tête, pas un sentiment dans le cœur. Rien n'était positif, ni applicable dans les pompeuses maximes qui composaient ses discours; ses opinions suivaient les progrès de la Révolution. On ne discernait jamais dans sa conduite un autre but que de détruire, que d'écraser des rivaux ou des contradicteurs; il se complaisait dans ses phrases;

il entendait qu'elles fussent admirées et reçues comme lois. C'était un rhéteur despotique. Grave, taciturne, sentencieux, tranchant, il tenait les autres à distance et leur inspirait une répugnance mêlée d'effroi. On savait que de lui on pouvait tout craindre.

Son ambition n'employait qu'un seul moyen, et ce moyen augmentait les alarmes que son règne prochain faisait concevoir. Il s'était fait le courtisan du peuple. Comme ce mot, « le peuple, » a une signification vague et diverse, sa recherche de la popularité ne s'était pas toujours adressée aux mêmes classes de la société. S'abaissant de plus en plus pour trouver des auxiliaires à ses haines envieuses, il en était venu à ce point que, pour lui, le peuple n'était plus que la portion la plus ignorante, la moins cultivée, la moins intéressée au maintien de l'ordre, la plus aveugle et la plus prompte dans ses passions.

Mais ce peuple-là, pris dans son ensemble et répandu sur toute la surface du territoire, ne peut jamais obéir simultanément, et avec universalité, à l'influence et aux suggestions révolutionnaires. Transporter la souveraineté à cette classe, c'est encore une fictiou.

Le peuple souverain ne fut donc plus que la population de Paris; mais les habitants de la capitale n'étaient pas tous ennemis de l'ordre public, ni dociles aux commandements des agitateurs; de sorte que le nom et les droits du peuple français furent conférés à un club, à une réunion confuse, à un attroupement d'hommes payés ou ivres, à un certain nombre de tapageurs, qui eurent pour métier de représenter le peuple souverain les jours d'émeute.

Un de ces conventionnels, qui soumettait ses actes et sa conduite aux phases les plus tristes de la Révo-

lution, mais qui n'abdiquait point sa raison, Sieyès, écrivait alors : « Ce faux peuple, le plus mortel ennemi qu'ait jamais eu le peuple français, obstruait sans cesse les avenues de la Convention. A l'entrée et à la sortie de la Convention, le spectateur interdit était tenté de croire à l'irruption soudaine de nouvelles hordes de barbares, à l'irruption soudaine d'une nuée de harpies voraces et sanguinaires, accourues pour se saisir de la révolution française comme d'une proie naturelle à leur espèce. »

C'était le peuple à qui Robespierre adressait ses adorations; c'était le peuple qui venait de faire le 31 mai. Les hommes, qui l'avaient employé à cette œuvre, étaient eux-mêmes troublés de leur victoire. Elle avait été si facile qu'elle pouvait sembler obtenue par la ruse plutôt que par la force. Ils commencèrent par en user sobrement et avec précaution, ne se croyant pas encore en état d'exercer une tyrannie complète et cruelle.

Plusieurs des représentants, qui s'étaient soumis volontairement au décret d'arrestation, entre autres Lanjuinais et Vergniaud, écrivirent en réclamant un prompt rapport du comité de salut public, sur les imputations calomnieuses qui avaient déterminé cette mesure de rigueur. Lanjuinais remerciait même ses collègues d'une condescendance qui avait peut-être évité de plus grands attentats.

Cette soumission des Girondins, leur respect pour un décret voté sans liberté et peut-être sans majorité, l'intérêt qu'ils inspiraient à la Convention presque entière et à la véritable opinion de Paris, les craintes qu'on pouvait concevoir sur l'effet des journées du

31 mai et du 2 juin dans les départements, ramenèrent le projet de ne point traduire les députés arrêtés devant le tribunal révolutionnaire, et de leur garantir la vie sauve en donnant des otages. Danton revint à cette idée; Marat, lui-même, donna une preuve de modération; sans se départir des accusations qu'il avait sans cesse adressées aux hommes d'État, il écrivit à la Convention que, pour ouvrir les yeux à la nation abusée sur son compte, pour ne plus être une pomme de discorde, il était prêt à tout sacrifier pour le retour de la paix, et qu'il renoncerait à l'exercice de ses fonctions de député jusqu'après le jugement des représentants accusés.

La Montagne donna de grandes louanges au sentiment qui avait inspiré cette démarche; mais on passa à l'ordre du jour. Un député ne pouvait, disait-on, suspendre l'accomplissement de son devoir. Plusieurs membres de la Convention, hommes obscurs et tranquilles, donnèrent leur démission à ce moment. Ils n'avaient plus la conscience de pouvoir faire le bien.

Cependant le conseil général de la commune restait en permanence et s'intitulait conseil révolutionnaire. Le comité central révolutionnaire, qu'il avait institué, continuait aussi à exercer son autorité et envoyait à la Convention des adresses impérieuses. Les séances de la municipalité avaient le caractère et le ton d'une assemblée souveraine. Il s'y tenait d'étranges discours; toutefois, un député de Lyon, qui déjà s'était fait renvoyer des Jacobins, ayant formellement proposé de rendre plus nombreuse l'arrestation des gens suspects, puis de les massacrer, ainsi que les députés accusés, une indignation générale éclata. Hébert lui-

même déclara que tout homme qui proposait de répandre le sang était un mauvais citoyen.

Cet état de l'opinion et cette modération des hommes qui avaient fait ou voulu le 31 mai, rendirent aux Girondins et à leurs amis du courage et de l'imprévoyance. Les détenus écrivaient à la Convention des lettres où ils demandaient hautement qu'on examinât les dénonciations portées contre eux par la commune.

On avait commencé la lecture d'une lettre de Vergniaud : elle était conçue dans des termes qui déplaisaient aux Jacobins. Ils demandèrent qu'elle ne fût pas achevée et qu'on la renvoyât au comité de salut public.

Pontécoulant remarqua que si la commune ne pouvait pas fournir les preuves de son accusation, les trente-deux détenus ne devaient pas en souffrir. Il demanda que, dès le lendemain, le comité fît son rapport sur les dénoncés et les dénonciateurs. « Sans doute, dit-il, on n'étouffera point la voix de ceux qui voudront défendre les premiers et accuser les autres. »

La Montagne insistait pour qu'on donnât du temps au comité, afin de reconnaître les ramifications du vaste complot qui avait suscité les séditions de Marseille et de Lyon. C'était, disait-on, le crime des fédéralistes, le but qu'ils avaient depuis longtemps voulu atteindre. « Si les Girondins n'avaient pas eu le privilége exclusif de la parole et la prétention d'être les seuls hommes de bien, on aurait éclairci les faits, et le glaive de la loi les aurait frappés. »

Le vote fut douteux et la lecture fut continuée.

Vergniaud disait : « J'ai offert ma tête en expiation des trahisons dont je serai convaincu. Si Lhuillier et

Hassenfratz ne produisent pas de preuves, je demande à mon tour qu'ils aillent à l'échafaud :

« 1° Pour avoir fait assiéger la Convention par une force armée qui, ignorant la cause de ce mouvement, a failli, par excès de patriotisme, opérer la contre-révolution;

« 2° Pour avoir mis à la tête de cette armée un commandant qui a violé la liberté de la Convention;

« 3° Pour avoir obtenu par violence l'arrestation de plusieurs représentants du peuple;

« 4° Pour avoir jeté dans tous les départements les brandons de la guerre civile;

« 5° Pour avoir retenu à Paris les bataillons qui devaient aller dans la Vendée. »

La lettre fut renvoyée au comité de salut public.

Barère se présenta pour lire le rapport tant demandé : il était conçu dans le même esprit qu'une proclamation adoptée par l'Assemblée le lendemain du 31 mai. Le comité ne donnait point la moindre approbation aux événements du 2 juin. « Cette journée, disait le rapporteur, a fait, sur quelques esprits et peut faire sur des citoyens éloignés, une impression dont votre fermeté ne craindrait pas les suites; mais il importe de les prévenir. Là où les amis ardents de la liberté n'ont vu qu'une erreur de la force, les citoyens alarmés ont cru voir un dessein formel d'attaquer les droits du peuple.... Le comité a vu un mécanisme révolutionnaire semblable à celui qui avait brisé le trône au 10 août, mais il n'a pu briser la souveraineté du peuple.... Nous avons cru que l'ordre devait renaître de l'excès du mal, que le respect dû à la législature devait s'établir sur les rui-

nes d'un système d'avilissement trop longtemps toléré. Les comités révolutionnaires doivent disparaître, alors qu'ils cessent d'être utiles, alors qu'ils nuisent à la liberté civile et attentent à la souveraineté nationale. Dans quelques villes ils ont servi à assouvir des haines privées; ailleurs ils ont établi et perçu des taxes arbitraires. Ce ne sont plus là que des sentiments d'anarchie et de vengeance.... Le comité révolutionnaire de la république, c'est nous; c'est la Convention, non cette Convention divisée en partis, se déchirant l'un l'autre, et présentant plutôt le spectacle de gladiateurs acharnés que de législateurs sages.... C'est à vous de diriger la force publique pour l'appliquer, non à des projets de parti, mais aux volontés nationales. »

Puis Barère indiquait successivement tous les actes arbitraires et illégaux des autorités municipales de Paris, les arrestations, la violation du secret des lettres, la suppression des journaux. Enfin il en venait au point le plus important : « Quant à nos collègues mis en arrestation, nous avons plusieurs fois demandé des actes et des pièces aux autorités constituées qui les avaient dénoncés.... Le comité central révolutionnaire nous a allégué le travail immense dont il est accablé et nous a demandé un délai.... Les ébranlements du mouvement qui, dimanche dernier, a environné la représentation nationale d'une force armée, retentissent, au moment où je vous parle, dans toute l'étendue de la république. Paris est debout, mais la France entière pourrait se méprendre et se mettre debout aussi. Voilà ce qu'il faut éviter....

« Hommes de la Montagne, vous ne vous êtes point placés sans doute sur ce point élevé pour vous mettre au-dessus de la vérité. Entendez donc la vérité que le

comité m'a chargé de vous présenter. L'opinion que la France prendra et le jugement qui sera porté d'après les lois sur les inculpations politiques dirigées contre les membres détenus, sont des choses encore incertaines. C'est à la France entière qu'appartient un tel jugement. Eh bien! le comité vous déclare qu'en attendant que la France prononce dans ce grand procès, il est digne de votre dévouement de lui offrir une espèce de garantie personnelle, de lui donner des otages. Quelque persuadés que vous soyez que la France, juge unique et souveraine, ne désavouera point votre jugement, vous n'en devez pas moins, pour vous-mêmes et pour le salut de la patrie, prendre cette mesure; elle est juste, elle est donc nécessaire; elle a de la grandeur, elle doit donc vous plaire. Cette mesure est généreuse, elle est donc propre à toucher une nation, qui peut se croire outragée, mais qui est magnanime. Votre comité de salut public ne découvre pas d'autre moyen de sauver la France.... »

Tous les membres du comité s'offraient les premiers pour otages; en même temps Barère proposait la suppression des comités révolutionnaires : il était défendu aux autorités de les reconnaître et aux citoyens de leur obéir; la Convention se réservait le droit de requérir directement la force armée; un autre commandant général serait élu par les sections; le signataire de l'ordre qui avait suspendu le départ des malles-postes serait puni de huit années de fers; enfin il serait envoyé aux départements, dont les députés étaient détenus, un nombre égal d'otages pris dans le sein de la Convention.

A entendre ce rapport et ces conclusions, il semblait que, dans la journée du 2 juin, Henriot et le

comité d'insurrection avaient été vaincus. Danton appuya les propositions de Barère, mais froidement; Couthon se montra plus animé et s'offrit pour être envoyé en otage à Bordeaux.

Le rapporteur avait indiqué, en termes généraux, les motifs de tant de modération et de générosité. Les nouvelles des départements étaient alarmantes. Depuis le 29 de mai, les partis étaient en guerre ouverte; à Lyon on se battait dans les rues, et le succès n'était point favorable à la municipalité jacobine; Marseille continuait à rester indépendante du joug révolutionnaire. Une insurrection royaliste éclatait dans la Lozère; le Jura était en rébellion contre les commissaires de la Convention. Le bruit était répandu qu'en apprenant la séance du 27 mai Bordeaux envoyait dix mille hommes pour défendre ses députés. Quelques membres du côté droit de la Convention avaient déjà quitté Paris.

Deux jours après, la discussion s'ouvrit sur le rapport de Barère. Robespierre se déclara ouvertement contre les propositions du comité de salut public : l'état des départements exigeait, selon lui, une conduite tout opposée; la Convention ne pouvait consentir au triomphe de l'aristocratie et de la contre-révolution, qui auraient ensanglanté Paris sans l'insurrection simultanée d'un peuple immense. L'Assemblée elle-même avait déjà reconnu la nécessité de cette insurrection. Il prit la défense des autorités, que le peuple avait lui-même établies à Paris, et qui, mieux qu'aucun autre pouvoir, sauraient maintenir la tranquillité publique. « Est-ce donc au moment où vous n'avez pas assez de vertu, de sagesse et d'énergie

pour dompter les ennemis intérieurs et extérieurs de la liberté que vous devez chercher à comprimer le zèle, l'effervescence même du patriotisme? »

Le maintien et le développement de ce régime révolutionnaire étaient le but principal du discours de Robespierre. Il savait bien qu'en laissant le pouvoir à la commune, en ne lui ôtant point la disposition de la force armée, elle resterait maîtresse de Paris et de la Convention : il lui importait donc de gagner ce point; par là était confirmée la révolution du 31 mai, qui lui semblait menacée. Il parut donc attacher peu d'importance à la question qui touchait le plus l'Assemblée et pouvait rendre la majorité douteuse.

« Si vous renoncez au projet d'accorder le triomphe aux ennemis de la liberté, si vous donnez au mouvement révolutionnaire du peuple les suites qu'il doit avoir, examinez l'affaire des députés détenus, ouvrez la discussion, et prenez à leur égard les mesures que votre sagesse vous dictera.... Quant aux prétendus otages, je ne crois pas que cette idée mérite la discussion. »

Barère insista sur les conclusions de son rapport et fit remarquer que la commune de Paris avait elle-même proposé de donner des otages. La discussion se prolongea : l'opinion de Robespierre était conforme aux vœux de la Montagne. Diverses propositions plus ou moins éloignées du projet de Barère étaient présentées. L'heure était avancée : la séance durait depuis plus de huit heures; Danton demanda le renvoi au comité de salut public : il fut convenu qu'un nouveau rapport serait présenté le lendemain.

Le comité, la Montagne, Robespierre même ne réclamèrent point le renouvellement de cette discus-

sion. Les députés du côté droit et leurs amis détenus insistaient, sans être écoutés, pour obtenir une décision. A chaque séance arrivaient des informations qui prouvaient combien étaient réels les dangers que Barère avait annoncés.

Les administrateurs de la Gironde écrivaient : « Les détails de votre séance du 27 mai viennent d'être connus à Bordeaux : des cris de fureur et de vengeance retentissent sur toutes les places publiques. Un mouvement général d'indignation et de désespoir précipite tous les citoyens dans leurs sections; les députations se pressent autour de nous et proposent des mesures extrêmes. Il nous est impossible de calculer les suites de cette effervescence. »

Une adresse de Montpellier était écrite dans le même sens. — Les citoyens de Rennes, réunis en assemblées primaires, s'adressaient en ces termes à la Convention : « Vous n'êtes plus libres; tel est l'excès d'audace des dominateurs sanguinaires qui vous subjuguent, que les représentants de vingt-cinq millions d'hommes n'ont pas osé avouer l'avilissement où les plonge une poignée de scélérats. » Après avoir rappelé tout ce qu'un parti violent et factieux avait tenté ou accompli depuis le 10 mars, les pétitionnaires terminaient ainsi : « Dans cet état, quel est le devoir du peuple? Se lever tout entier, marcher à Paris, non pour le combattre, mais pour rallier des milliers de frères qui n'attendent que ce moment pour repousser l'oppression et reudre à la représentation nationale sa dignité et sa liberté. — Rapportez l'odieux décret qui met en arrestation nos plus incorruptibles défenseurs. Rendez-les à la république, vous

en répondez sur vos têtes. » Suivait un arrêté qui ordonnait la levée d'un bataillon de républicains d'Ille-et-Vilaine destiné à marcher sur Paris. La société populaire de Rennes avait été dissoute.

Ce qui s'était passé à Lyon avait beaucoup plus de gravité. Depuis plusieurs mois, la Convention avait eu souvent à s'occuper de l'état de cette grande ville. Dès les premiers temps de la Révolution, elle avait été un centre d'activité pour les factions politiques. Rapprochée de la frontière, en relations habituelles avec la Savoie, le parti aristocratique y fut d'abord en communication avec les émigrés dont Turin était le premier point de réunion. M. le comte d'Artois, avant de solliciter les cours étrangères de seconder ses projets de contre-révolution, avait pendant quelque temps espéré le soulèvement d'une partie des provinces du midi. Des conspirations furent tramées et ne parvinrent même pas au point d'éclater. Lyon passa dès lors pour un foyer de contre-révolution. Le clergé y exerçait de l'influence. Les commerçants, qui s'inquiétaient pour leurs intérêts de la perturbation dont la monarchie constitutionnelle était menacée par les Jacobins, s'y montrèrent attachés et même dévoués. Après le 10 août, les Girondins considérés comme les derniers défenseurs de l'ordre social, eurent à Lyon un parti nombreux, qui eût accepté volontiers la république, si elle leur avait laissé espérer le repos et la liberté. En un mot, l'esprit public avait parcouru à Lyon les mêmes phases que dans presque toute la France.

Mais, parmi cette nombreuse population où l'industrie et le commerce entretenaient un tel mouve-

ment, où tant de bras étaient employés aux manufactures, où le contraste de la richesse et de la pauvreté était plus rapproché et plus sensible, où la dépendance de l'ouvrier semblait plus marquée, la fermentation des classes inférieures était plus ardente que nulle part ailleurs.

Les hommes, qui cherchaient à les agiter, n'étaient point, comme à Paris, guidés et réglés par des chefs politiques. Aussi avaient-ils outre-passé tout ce que les faubourgs de la capitale pouvaient présenter de plus insensé, de plus féroce, de plus avide de sang et de pillage. Dès avant le 10 août, les Jacobins de Lyon étaient en rapports habituels avec les meneurs des émeutes et des massacres de Paris; ils auraient voulu les surpasser; mais n'ayant point l'appui d'un gouvernement, et ne disposant point d'une puissance pareille à la commune, leurs projets ne pouvaient se réaliser complétement. Leurs discours et leurs menaces étaient horribles. Le principal personnage de cette faction était un nommé Châlier. Son idole, son modèle était Marat; comme lui, sa férocité avait pris un caractère de démence, mais plus passionné encore et peut-être plus étranger à aucune vue politique. Il demandait et provoquait le massacre, sans avoir un but, ni un système.

L'autorité municipale avait pu arrêter les massacres de septembre; onze victimes furent immolées; mais les correspondants de Paris en avaient commandé et espéré des milliers. A dater de ce moment, Lyon fut en proie à une lutte de tous les jours; les bons citoyens et la masse de la population se défendaient contre un continuel complot et une tyrannie de plus en plus menaçante.

La Convention était souvent entretenue des plaintes des uns, des dénonciations des autres. Les Montagnards parlaient de Lyon comme d'une ville où les vrais républicains avaient à combattre les conspirateurs et les ennemis de la Révolution. Des représentants furent plus d'une fois envoyés en mission : aucun n'osa s'opposer de front à l'exaltation révolutionnaire; quelques-uns la favorisèrent.

C'était sous les auspices de Dubois-Crancé et d'Albitte que Châlier et ses compagnons avaient institué un tribunal et une armée révolutionnaires. La Convention, où prévalait alors le parti modéré, avait annulé ces mesures tyranniques et autorisé les citoyens à la résistance armée contre les autorités usurpées.

Dès ce moment Lyon avait été en guerre civile. Les honnêtes gens de toute opinion, aristocrates, constitutionnels, Girondins, sous l'autorité de l'administration départementale, avaient réuni leurs communs efforts pour résister aux desseins de la municipalité. De son côté, Châlier faisait ses préparatifs et avait même demandé des auxiliaires à Dubois-Crancé, qui lui envoyait un bataillon de l'armée des Alpes.

Le 29 mai, toutes les sections prirent les armes; l'arsenal fut d'abord enlevé aux brigands de la municipalité qui concentra ses forces à l'hôtel de ville. Deux conventionnels, Nioche et Gautier, y étaient en permanence avec Châlier et les municipaux; ils essayèrent vainement de ramener les sections à l'obéissance.

Elles avaient choisi pour commandant un brave ouvrier, nommé Madinier; les jeunes gens de toute opinion et de toute classe s'étaient mis sous ses ordres. Les premières colonnes qui essayèrent de forcer

l'hôtel de ville furent foudroyées par l'artillerie et leurs blessés mutilés ou massacrés; une nouvelle attaque meurtrière fut encore repoussée. A dix heures du soir, les hommes de l'hôtel de ville demandèrent une suspension d'armes. Les deux conventionnels les avaient quittés et s'étaient rendus aux insurgés. Il ordonnèrent à la municipalité de se retirer; le plus grand nombre obéit.

Enfin, le 30, à trois heures du matin, Madinier entra dans l'hôtel de ville. Les municipaux qui y restaient furent emmenés en prison et préservés de la fureur populaire. Châlier fut saisi dans une maison de campagne où il se cachait.

Les deux représentants écrivirent à la Convention que ce mouvement n'avait rien de contre-révolutionnaire, qu'il avait été provoqué par les procédés vexatoires et arbitraires de la municipalité. Les administrateurs du département protestèrent de leur dévouement à la république. Mais les vainqueurs du 31 mai ne pouvaient ratifier cette insurrection contre leurs amis de Lyon. Ainsi il était de toute évidence que la seconde ville de France n'obéissait plus à la Convention.

Le comité de salut public cachait ou atténuait, autant qu'il le pouvait, les informations qui arrivaient de tous côtés, et s'efforçait de ne point laisser connaître l'état de l'opinion dans les départements. Malgré le silence des journaux et l'infidélité de la poste, les députés girondins et leurs amis n'ignoraient point ce qui se passait hors de Paris. Ils pouvaient prendre une forte résolution; le courage aurait dû leur revenir avec l'espérance. Ceux qui étaient compris dans le décret de la Convention, étaient gardés par un gen-

darme dans leur domicile. Peu de précautions étaient prises pour prévenir leur fuite; ils communiquaient facilement avec leurs collègues restés libres. Après s'être consultés ils ne surent point prendre une détermination commune. Gensonné et Vergniaud s'opposèrent à tout projet d'évasion, à toute tentative de résistance appuyée sur la rébellion des départements. Ils voulaient être jugés. Leur courage consistait à braver les comités de la Convention et le tribunal révolutionnaire. Ils se reconnaîtraient, disaient-ils, pour coupables, s'ils se décidaient à ce qui leur était imputé.

Fonfrède, sans cesser d'être dévoué à ses opinions et à ses amis, tout préparé à partager leur sort, était plus vif encore contre la pensée de se mettre à la tête d'une insurrection départementale. Ainsi les uns restèrent; les autres partirent sans s'être concertés, sans avoir fixé un lieu de réunion. Buzot et Pétion, le jour même où la Convention était bloquée par Henriot, avaient quitté Paris en fugitifs, sans espoir et sans dessein. Meillan et Duchâtel les avaient imités deux jours après; Barbaroux, Louvet, Salles, Guadet, Lanjuinais, Gorsas, Kervelegan, Brissot, Isnard, Biroteau, Chasset et plusieurs autres s'en allèrent successivement.

Cependant, dès le 4 juin, le conseil général du département de l'Eure, apprenant les événements du 31 mai et du 2 juin, s'était adjoint deux membres de chaque administration de district, afin d'aviser aux moyens de sauver la patrie. Cette assemblée commença par souscrire une déclaration de fidélité à la république une et indivisible; mais en même temps une adresse fut envoyée à la Convention pour

témoigner quelle indignation inspiraient les violences exercées contre la représentation nationale. Ce sentiment était général dans le département et beaucoup de citoyens demandaient à marcher sur Paris. Une députation envoyée à Paris par le département du Calvados avait assisté aux scènes du 2 juin; en revenant à Caen, elle s'arrêta à Évreux, fut introduite dans la salle du conseil général, et ses récits animèrent les esprits encore davantage. Puis les délégués annoncèrent que tout le département du Calvados allait assurément se lever pour tirer la Convention de sa captivité.

Ce fut seulement le 7 juin que Buzot, Salles et Bergoing arrivèrent à Évreux; ils se présentèrent à la réunion et parlèrent des dangers qui menaçaient la Convention : ils racontèrent que les soudoyés de Pitt voulaient la dissoudre et perdre la république. Leur présence et leurs discours redoublèrent l'enthousiasme des autorités constituées, de la population et même de la société populaire.

Caen est une ville beaucoup plus considérable qu'Évreux. L'esprit public y était encore plus animé. Ce pouvait être un centre pour la coalition des départements de la Bretagne et de la Normandie. Les conventionnels s'y rendirent et le plus grand nombre de ceux qui avaient quitté Paris, apprenant que là se rassemblait toute la force de leur parti, affluèrent vers ce rendez-vous. Caen devint le quartier général des Girondins. Ils n'avaient ni concerté ni prémédité une résistance ouverte aux décrets de la Convention. Les premiers d'entre eux, qui avaient quitté Paris, n'avaient songé d'abord qu'à leur sûreté; ce fut le mouvement d'opinion des départements, et plus encore la coura-

geuse détermination des administrateurs locaux, qui suggérèrent aux députés fugitifs la pensée d'élever un drapeau contre leurs vainqueurs. Ils s'associaient à un mouvement qu'ils n'avaient point prévu. Brissot s'était décidé à s'éloigner, mais il avait le projet de chercher un asile en Suisse; il fut reconnu et arrêté à Moulins.

Les circonstances devenaient de plus en plus critiques. Les Vendéens avaient remporté une complète victoire sur l'armée commandée par le général Menou, renforcée des bataillons parisiens qu'amenait Santerre; ils avaient pris Saumur et tenaient les deux rives de la Loire. La grande majorité des départements envoyait des adresses d'adhésion à Bordeaux, à Lyon ou à Caen. Tout s'apprêtait en Normandie et en Bretagne pour diriger une armée sur Paris, afin de délivrer la Convention.

Il y avait même des sections à Paris où les Jacobins perdaient la majorité. Henriot, qui n'avait commandé la garde nationale qu'à titre provisoire, fut soumis à une réélection. Au premier tour de scrutin, Raffet, qui avait défendu la Convention à la tête du bataillon de la Butte-des-Moulins, l'emporta sur lui de plus de quatre cents voix. Il fallut tous les efforts de la commune et des Jacobins pour qu'Henriot fût élu au ballottage.

Le parti modéré de la Convention devenait de jour en jour plus hardi à réclamer une décision sur le sort des représentants tenus en détention. La Montagne n'en était que plus animée à les proscrire comme conspirateurs.

Robespierre qui, en ce moment, régnait aux Jaco-

bins et à la commune, semblait entièrement livré à la satisfaction d'avoir triomphé de ses ennemis, de se trouver maître de leur sort et de ne plus avoir d'adversaires, ni de rivaux dans la Convention. Le reste ne lui donnait point d'inquiétude. Ses préoccupations politiques ne se rapportaient jamais qu'à sa propre situation. Les revers de nos armées sur la frontière, les progrès de la guerre civile, la rébellion des départements ne paraissaient point le troubler. Les révolutionnaires, et lui plus qu'aucun autre, avaient déjà reconnu que les dangers et la détresse de la patrie étaient toujours une occasion d'accroître leur pouvoir et d'abolir la liberté; elle aurait été en effet leur plus dangereux ennemi. D'ailleurs, sa vue politique ne se porta jamais ni sur la conduite de la guerre, ni sur l'administration intérieure; on eût dit qu'il les regardait comme un détail indigne du gouvernement. Il ne songeait alors qu'à donner une constitution à la France. Rien, selon lui, n'était plus urgent; il y voyait le rétablissement de l'ordre, le calme d'une soumission universelle, l'anéantissement de tous les partis. Il entretenait les Jacobins de ses espérances et de son contentement; il pressait l'Assemblée de décréter la constitution. « La simple lecture du projet va ranimer, disait-il, les amis de la patrie et épouvanter ses ennemis. L'Europe entière sera forcée d'admirer ce beau monument élevé à la raison humaine et à la souveraineté d'un grand peuple. »

Les membres du comité de salut public ne partageaient point cette sécurité. La pensée d'une transaction leur semblait de plus en plus raisonnable; ils cherchaient à négocier. Garat les encourageait à suivre cette voie. Les délibérations des conseils généraux de

département, les adresses injurieuses ou menaçantes n'étaient point mises sous les yeux de la Convention. La plupart des hommes politiques, parmi les révolutionnaires, craignaient les déterminations, dont l'effet eût été irréparable.

Garat, toujours ami des Girondins, encore qu'il se fût, en toute occasion, résigné à servir leurs ennemis, s'offrit pour aller à Caen porter des paroles de conciliation. Il s'assurait qu'il en reviendrait avec la paix. Son émotion le rendait souvent éloquent, et il se croyait persuasif, parce qu'il se faisait à lui-même une vive impression. Peut-être avait-il réussi à émouvoir Saint-Just, qui assistait à cette conversation dans le comité de salut public et qui parla d'accompagner Garat dans cette mission. « Je pense absolument comme vous, lui disait-il; je crois qu'on peut mener les hommes avec un cheveu. » Un mois après, il demandait la tête des Girondins.

La proposition d'envoyer un ministre traiter avec les députés réunis à Caen, ne fut pas adoptée par la Convention. Mais la voie des négociations ne laissa point d'être tentée d'une manière moins officielle par le conseil exécutif et le comité de salut public. Des agents subalternes furent envoyés sous divers prétextes, pour engager les Girondins à renoncer aux projets de résistance armée. En cas de refus, on menaçait de leur jeter le petit Capet aux jambes; ce qui voulait dire sans doute qu'on les compromettrait dans une conspiration royaliste. Ces démarches n'étaient pas complétement sincères, et se continuèrent pendant plusieurs semaines.

Cependant la Convention et ses comités ne semblaient prendre aucune mesure pour réprimer, par la

force militaire, ce commencement d'insurrection départementale. On ne pouvait dégarnir les frontières; il fut même interdit aux représentants envoyés à l'armée des Alpes d'en retirer des détachements pour les envoyer contre Lyon. A peine avait-on pu rassembler quelques bataillons de nouvelle formation pour combattre sans succès les Vendéens.

Paris ne pouvait fournir d'autre force que les hommes recrutés à grand'peine pour former ce commencement d'armée révolutionnaire employé par Henriot contre la Convention. La garde nationale était désorganisée et mal disposée pour le parti dominant. La masse des habitants n'était contenue que par la crainte de la plèbe des émeutes. De fortes sommes d'assignats furent prodiguées à cette époque pour entretenir et réchauffer les mauvaises passions de ces hommes de désordre; il fallait aussi leur permettre beaucoup de licence.

L'Assemblée usait donc de patience; elle passa dix jours sans prendre aucune mesure contre les administrations départementales, qui adhéraient aux déclarations de l'Eure et du Calvados. On supposait, avec assez de vraisemblance, que les populations étaient moins animées que leurs magistrats et qu'elles ne seraient pas entraînées facilement à s'armer pour marcher sur Paris. Le département de Seine-et-Oise protestait contre tout ce qui se passait à Évreux. Le conseil général de Rouen avait envoyé une adresse énergiquement opposée au 31 mai, mais il avait été impossible de l'entraîner dans une rébellion ouverte. Garat envoyait une foule d'agents; chargés de répandre des brochures contre les Girondins et de les ruiner dans l'opinion.

Mais le comité de salut public ne pouvait agir avec les mêmes ménagements envers les représentants qui, en Normandie, semblaient être à la tête du mouvement ; d'autant que Romme et Prieur de la Côte-d'Or, commissaires en mission, avaient été mis en arrestation à Caen. Pontécoulant, Defermon, Fonfrède et quelques autres modérés pouvaient encore élever une voix courageuse en faveur de leurs amis, et justifier leur fuite en disant qu'il avait fallu se dérober aux poignards; mais ils n'avaient plus aucune espérance d'obtenir la majorité. La Plaine commençait à être rangée sous un joug qu'elle allait porter pendant longtemps.

Après avoir entendu Lacroix, Couthon et Danton, plus violent que nul autre, la Convention décréta l'accusation de Buzot. Comme la rébellion avait commencé à Évreux et qu'il y était arrivé avant aucun autre député, on lui attribuait une grande influence et même une sorte d'autorité; de sorte qu'aux Jacobins, et par suite à la Convention, on le nommait « le roi Buzot. »

Le comité de salut public fut chargé de faire un rapport sur les autres députés fugitifs. Les administrateurs qui avaient signé l'ordre d'arrestation contre deux députés furent mis de même en accusation : les autres suspendus de leurs fonctions. Sur la proposition de Danton et de Couthon, il fut solennellement déclaré que, dans les journées des 31 mai, 1er, 2 et 3 juin, le conseil général de la commune et le peuple de Paris avaient puissamment concouru à sauver la liberté, l'unité et l'indivisibilité de la république.

Il fut aussi décrété qu'un appel nominal constaterait quels députés étaient absents sans excuse valable

et sans congé; ils devaient être déclarés démissionnaires et remplacés par leurs suppléants.

Nonobstant ce commencement de rigueur, la Convention, occupée à délibérer sur le projet de constitution, paraissait chaque jour se moins inquiéter de ce qui pouvait être tenté dans les départements en faveur des Girondins. Il est vrai que les adhésions données par les administrateurs de la région qui environne le Calvados étaient successivement rétractées. Les excuses étaient facilement admises; on fermait les yeux sur des actes qu'on appelait seulement des imprudences, afin d'encourager d'autres soumissions.

Toutefois une réunion de fonctionnaires publics s'était formée à Caen, sous le nom d'assemblée centrale de résistance à l'oppression. Les députés n'en faisaient point partie; ils étaient fort consultés, sans pourtant exercer de l'influence. Ils n'étaient pas même d'accord entre eux. Pétion et Buzot ne voulaient entendre à aucune transaction; ils étaient animés d'un esprit de vengeance et de domination; tantôt ils parlaient de république; tantôt ils écoutaient des projets de monarchie constitutionnelle avec un prince anglais pour roi. D'autres s'indignaient de toute pensée contraire à la république. C'était aussi l'opinion des principaux membres de l'assemblée insurrectionnelle. Ils avaient le plus grand respect pour la Convention et voulaient seulement la délivrer de l'oppression. Ils continuaient à appliquer les lois relatives aux émigrés et à mettre leurs biens en vente.

Agir de la sorte était un moyen certain de n'avoir le concours d'aucune des nuances du parti royaliste. La masse des citoyens modérés et amis de l'ordre ne pou-

vaient songer à compromettre leur vie, leur famille et leur fortune pour donner le pouvoir à Brissot, au lieu de Danton, qui se vantaient, l'un comme l'autre, d'avoir fait le 10 août et conduit le roi à l'échafaud. Un assez grand nombre de jeunes gens qui, de Paris ou de Rouen, seraient venus avec ardeur combattre sous le drapeau blanc, n'y pensèrent plus, lorsqu'ils virent pour quelle cause ils auraient à se dévouer. Lorsque l'assemblée de la résistance fit ouvrir un registre pour recevoir les enrôlements volontaires, dix-sept signatures seulement y furent inscrites.

Alors on songea à se donner pour défenseurs une association d'hommes de désordre, qui avaient figuré, à Caen, dans tous les troubles depuis les premiers temps de la Révolution, et qui étaient bien plus portés par leurs habitudes et leurs penchants à servir de soldats aux anarchistes. Ils se nommaient les Carabots. L'assemblée les passa solennellement en revue et leur donna un drapeau qu'ils jurèrent de défendre jusqu'à la mort.

Les départements de la Bretagne étaient bien plus disposés à commencer une guerre civile. Déjà, pour défendre l'opinion royaliste et pour atteindre un autre but, des insurrections partielles avaient éclaté dans cette province. On attendait à Caen les bataillons d'Ille-et-Vilaine et du Morbihan. Le mouvement de ces populations avait paru si grave et si décisif à trois conventionnels en mission, qu'ils s'étaient, dans leur correspondance avec le comité de salut public, associés aux vives improbations que les administrations locales faisaient retentir contre le 31 mai et ses auteurs. Afin de conserver la confiance qu'ils avaient obtenue dans les départements insurgés, ils firent

même imprimer et afficher une lettre qu'ils avaient écrite au comité, et qui semblait un manifeste contre la Convention subjuguée par les vainqueurs de l'émeute. Merlin de Douai, Gillet et Cavaignac étaient les signataires de cette pièce.

Wimpfen, qui avait si vaillamment défendu Thionville, était général en chef de l'armée des côtes de Cherbourg. Il épousa avec empressement la cause de la résistance, et fut choisi pour diriger les opérations militaires. Wimpfen avait été membre de l'Assemblée constituante et appartenait à l'opinion royaliste et constitutionnelle; l'armée qu'il commandait n'existait que de nom et il n'apportait d'autre avantage que sa renommée et son courage. Le ministre de la guerre sut la position qu'il avait prise, et le manda aussitôt à Paris. Il répondit qu'il y viendrait à la tête de soixante mille hommes.

S'il avait eu quelque scrupule, Romme et Prieur, qu'il alla visiter dans leur prison, auraient rassuré sa conscience. Ils lui dirent que la nouvelle déclaration des droits de l'homme, proposée par Robespierre, portait qu'une portion du peuple a le droit de s'insurger contre l'oppression : puisque les citoyens du Calvados se croyaient opprimés, il leur était licite de s'insurger contre les oppresseurs.

Le général Wimpfen avait pour chef d'état-major le marquis de Puisaye, un de ses collègues de l'Assemblée constituante, et de même opinion que lui. Il le chargea de se rendre à Évreux pour y commander les volontaires ou gardes nationaux qu'on y pourrait réunir. C'était comme l'avant-garde d'une armée qui n'était pas encore formée.

Digitized by Google

Elle ne pouvait pas l'être aux conditions, dont les députés fugitifs ne voulaient point se départir. Quelques-uns hésitaient parfois; mais au total, ils repoussaient la pensée d'un retour à la monarchie, d'une alliance avec les royalistes de la Vendée, d'une intelligence avec l'Angleterre pour en obtenir des secours. Ils n'avaient aucun plan, ni militaire, ni politique. Les mesures que prenait l'assemblée de résistance, n'étaient ni proposées, ni décidées par eux. Ils vivaient tous ensemble dans l'hôtel de l'Intendance, s'occupant à rédiger des proclamations et des mémoires, en apologie de leur conduite, ou en accusation de leurs ennemis. Il y en avait qui faisaient des chansons patriotiques et des Marseillaises girondines pour animer l'ardeur des soldats. Wimpfen leur représentait vainement qu'on ne pouvait espérer aucun résultat, en restant fidèles à un gouvernement qu'ils voulaient renverser. Ils accusaient sa lenteur et soupçonnaient sa fidélité.

Ne voyant aucun moyen d'engager efficacement la guerre, le général voulait sans doute gagner du temps et obtenir quelque capitulation, qui servît de garantie aux députés et à toutes les personnes compromises dans cette tentative de rébellion. Aussi, en écrivant au ministre de la guerre, la lettre par laquelle il refusait de se rendre à Paris, y avait-il ajouté un billet sans signature. « Pour Dieu, révoquez les décrets. Envoyez ici un homme qui ne soit pas abhorré; restez tranquilles et laissez-moi faire. »

Dans les premiers jours de juillet, quelques compagnies venues de Bretagne, ou recrutées dans les Carabots se portèrent en avant, sous le commandement de Puisaye; sa troupe marcha sans trouver de résis-

tance jusqu'à Vernon. La ville était occupée par onze ou douze cents hommes levés à la hâte dans Paris, et par trois cents gendarmes pris dans les environs, avec quelque artillerie; ce peu de force suffit pour arrêter les insurgés. Le lendemain, 13 juillet, la petite armée républicaine, dont les chefs étaient informés des dispositions incertaines et du désordre qui régnaient parmi les rebelles, s'avança jusqu'à Pacy à trois lieues d'Évreux. Il y eut alors devant la ville une sorte de combat; de part et d'autre plusieurs coups de canon furent tirés. Les deux armées, qui n'étaient aguerries ni l'une ni l'autre, firent retraite en même temps. Puis la troupe parisienne apprenant que les insurgés ne s'étaient pas arrêtés dans leurs positions et que même ils évacuaient Pacy, revint et occupa la ville. Évreux, abandonné aussi par Puisaye et ses soldats en déroute, envoya une députation et se soumit à l'autorité conventionnelle.

Le général Wimpfen était à Lisieux; il ne put rallier les débris de son armée, et revint à Caen. On parla pendant quelques instants de mettre la ville en état de siége et de s'y défendre. Ces incertitudes durèrent pendant une semaine. Wimpfen était retourné à Lisieux. Là, il essaya de négocier, et il écrivit au général républicain, le 19 juillet : « Voulez-vous la guerre civile? Avancez. Ne la voulez-vous pas? N'enfreignez pas le territoire du Calvados. Sous peu, l'on s'expliquera. En attendant, lisez les proclamations. J'ai voulu prévenir de grands malheurs. Voulez-vous les faire naître? »

Pendant ce temps les administrateurs du Calvados suivaient avec les agents du comité de salut public une négociation qui allait réussir. Beaucoup d'assi-

gnats furent distribués à Caen. Il fut promis de fermer les yeux sur le passé. Le 23 juillet, les décrets qui mettaient hors la loi le général Wimpfen et les députés fugitifs furent affichés à la porte même de l'hôtel où ils étaient logés.

Trois bataillons bretons restaient encore fidèles à la cause qu'ils étaient venus défendre. Ils partirent pour retourner dans leur pays, emmenant et escortant les députés, qui allaient y chercher asile. Wimpfen se cacha aux environs; ses propriétés et sa famille étaient dans le voisinage. Il se déroba ainsi à l'échafaud, et sa retraite ne fut point découverte. Puisaye alla se réunir aux royalistes de Bretagne et se fit un nom dans la guerre civile.

Deux semaines avant la fin de l'insurrection et la dispersion des Girondins, une jeune fille accompagnée d'un vieux domestique, se présenta à l'hôtel où logeaient les députés; elle demanda Barbaroux et le pria de lui donner une lettre de recommandation pour le ministre de l'intérieur. Il répondit que la signature d'un proscrit ne serait pas un titre pour obtenir la faveur de Garat. Elle insista. L'affaire, dont elle semblait occupée, concernait une demoiselle de Forbin, provençale et compatriote de Barbaroux. Il promit une lettre pour son ami et collègue Duperret, afin qu'il la conseillât et la guidât dans les démarches qu'elle aurait à faire. Barbaroux oublia sa promesse. La jeune personne revint huit jours après, toujours accompagnée de son domestique. Ces deux conversations se passèrent dans une salle ouverte, qui servait de passage aux allants et venants. Pétion la vit et lui dit : « Voilà une belle aristocrate, qui vient voir des républi-

cains. » Le lendemain, Barbaroux envoya la lettre; il en fut remercié par un billet où la jeune personne annonçait son départ.

Elle se nommait Marie-Anne-Charlotte Corday d'Armont. Elle était née de parents nobles, mais pauvres, à Saint-Saturnin des Ligneries, près d'Argentan, le 28 juillet 1768. Jeune encore, elle avait perdu sa mère et avait été élevée dans l'abbaye des Dames, à Caen. En 1793, elle était âgée de vingt-cinq ans, belle, sa physionomie grave et douce, sa démarche noble et gracieuse. Elle vivait chez une de ses tantes, femme âgée et respectable.

Il paraît que les habitudes et les sentiments de religion qu'elle avait dû contracter au couvent firent place, dans cette âme élevée, à la morale du sentiment enseignée par Rousseau. Elle avait lu beaucoup la littérature du XVIIIe siècle et s'y était inspirée d'un amour idéal de la liberté. On voit par un passage d'une lettre qu'elle écrivit plus tard, que Raynal, le plus ardent révolutionnaire des écrivains de cette époque, était son auteur favori. Elle y avait rencontré bien des pages, où un fanatisme déclamatoire de liberté efface toute idée de morale et d'humanité. Probablement elle s'était tenue au courant de la Révolution, et avait pu ainsi lire ou entendre parler souvent de meurtre et de sang répandu. La vertu de Brutus et le courage d'Ankarstrom étaient alors un texte habituel d'adoration. La tribune des clubs et de la Convention retentissait des mots de vengeance, d'échafaud, de justice accomplie par l'assassinat; souvent on y avait fait reluire des poignards.

Ainsi, dans la retraite et le silence, isolée parmi un entourage où son esprit ne rencontrait nulle commu-

nication sympathique, elle s'était solitairement exaltée. Sa famille était royaliste; elle se croyait républicaine. Au point où en était venue la Révolution, l'attachement à la monarchie et l'amour de la liberté se confondaient dans une commune aversion contre la tyrannie qui venait d'accomplir le 31 mai. Le séjour des Girondins dans la ville qu'elle habitait, la renommée qui les précédait, l'intérêt qui se portait sur eux, leurs discours à l'assemblée de résistance dont les séances étaient publiques, mettaient en mouvement tous les esprits.

Ce fut là que Charlotte Corday les entendit; peut-être en rencontra-t-elle quelques-uns en société, quoiqu'elle vécût fort retirée. Son enthousiasme devint une passion secrète que ne contrôlaient plus le jugement ni la réflexion. Elle arriva à Paris le 11 juillet et descendit dans un modeste hôtel garni. Elle se présenta chez Duperret et lui remit la lettre de Barbaroux, qu'accompagnaient quelques exemplaires des proclamations girondines. Elle le pria de la conduire chez le ministre de l'intérieur; il promit d'aller le lendemain la prendre à son auberge.

Duperret avait trouvé dans sa contenance et sa parole quelque chose d'extraordinaire; ils allèrent chez le ministre, qui ne put les recevoir. « J'irai une autre fois, » lui dit-elle. Puis elle lui répéta plusieurs fois : « Quittez l'Assemblée; vous n'y faites rien. Vous pouvez opérer du bien en allant à Caen avec vos collègues servir la chose publique. » Il la ramena chez elle, lui offrant de revenir le lendemain la chercher; elle le lui défendit.

Le 13 juillet elle écrivit à Marat un billet ainsi conçu : « J'arrive de Caen; votre amour pour la patrie

me fait présumer que vous connaîtrez avec plaisir les malheureux événements de cette partie de la république. Je me présenterai chez vous vers une heure; ayez la bonté de me recevoir et de m'accorder un moment d'entretien; je vous mettrai à même de rendre un grand service à la France. »

Marat était malade, et lorsqu'elle se présenta chez lui, il ne la reçut point; elle écrivit un autre billet : « Je vous ai écrit ce matin, Marat; avez-vous reçu ma lettre? Je ne puis le croire, puisqu'on m'a refusé votre porte. J'espère que demain vous m'accorderez une entrevue. Je vous le répète : j'arrive de Caen; j'ai à vous révéler des secrets importants pour la république. D'ailleurs je suis persécutée pour la cause de la liberté; je suis malheureuse; il suffit que je le sois pour avoir droit à votre protection. »

Lorsqu'elle revint chez Marat, il avait ordonné qu'elle fût reçue. Il était dans un bain; elle s'assit, et sur sa demande, elle lui dicta les noms des députés qui étaient à Caen et des administrateurs d'Évreux. — « Sous peu de jours, dit-il, je les ferai guillotiner à Paris. »

Cette parole décida de son sort[1]; elle tira un couteau qu'elle tenait caché et le plongea dans la gorge de Marat. Le sang jaillit aussitôt; il cria : « A moi, ma chère amie! » Sa servante qui était dans la chambre voisine, accourut; il était mort.

Un plieur de journaux était dans l'antichambre; il cria au secours, barra le chemin à Charlotte Corday et la frappa à la tête avec une chaise. Cependant sur le bruit répandu qu'on assassinait Marat, la foule s'a-

[1] Lettre de Charlotte Corday à Barbaroux.

massait autour de la maison et dans l'escalier. Elle fut conduite à la section où elle répondit à un premier interrogatoire du commissaire de police. Deux représentants, Chabot et Drouet, étaient accourus; ils étaient plus troublés qu'elle; sa contenance était calme; elle ne cherchait ni excuse, ni dénégation. Ses réponses étaient prononcées d'une voix naturelle, et que nulle émotion n'altérait; un léger sourire passait quelquefois sur ses lèvres. Toutefois les cris de vengeance de la servante de Marat et des femmes qui s'étaient mises à sa suite, lui causèrent un instant de trouble; elle craignait d'être massacrée et témoigna de la reconnaissance à ceux qui la préservaient des fureurs de la populace. Le conventionnel Drouet la conduisit dans la prison de l'Abbaye; puis deux jours après elle fut transférée à la Conciergerie. Le 16, au soir, la veille du jour où elle devait comparaître devant le tribunal révolutionnaire, elle écrivit à Barbaroux une lettre datée de la chambre de Brissot.

Cette lettre est sans aucune familiarité et témoigne qu'elle le connaissait à peine; mais elle avait promis de lui rendre compte de son voyage. Elle le raconte avec simplicité, comme elle aurait pu faire si réellement elle n'était venue à Paris que pour les intérêts de Mlle de Forbin. Elle parle de l'injustice de la Convention, qui veut absolument lui donner pour complice Fauchet, qu'elle n'a point vu, et Duperret, qui ne pouvait rien savoir de son dessein. « On n'est guère content de n'avoir qu'une femme sans conséquence à sacrifier aux mânes du grand homme. Pardon, hommes, ce nom déshonore votre espèce. C'était une bête féroce qui allait dévorer le reste de la France par le feu de la guerre civile. Main-

tenant, vive la paix! On voit par la suite de la lettre dans quelle idée elle donnait sa vie pour tuer Marat. Elle ne songeait à aucune contre-révolution.

Croyant que cet homme féroce, cet auteur du 31 mai était l'obstacle principal à une pacification qui rappellerait les Girondins à l'Assemblée, elle l'immolait pour que la France pût recouvrer la paix intérieure.

« Ce qui m'a décidée tout à fait, c'est le courage avec lequel nos volontaires se sont enrôlés. Vous vous souvenez comme j'en étais charmée. J'ai considéré que tant de braves gens venaient à Paris pour chercher la tête d'un seul homme, qu'ils auraient peut-être manqué ou qui aurait entraîné dans sa perte beaucoup de bons citoyens, et qu'il ne méritait pas cet honneur. Il suffisait de la main d'une femme. J'avoue que j'ai employé un artifice perfide pour qu'il pût me recevoir. » Elle avait cité plus haut cette maxime de son « cher et vertueux Raynal : » « On ne doit pas la vérité à ses tyrans. »

« Je m'attendais bien à mourir dans l'instant; des hommes courageux, et vraiment au-dessus de tout éloge, m'ont préservée des fureurs bien excusables des malheureux que j'avais faits. Les cris de quelques femmes m'ont émue, mais qui sauve la patrie ne s'aperçoit pas de ce qu'il en coûte. Puisse la paix s'établir aussitôt que je le désire! Voilà un grand criminel à bas; sans cela nous ne l'aurions jamais eue. »

Elle parlait de l'affliction de son père. « Je vous prie, citoyen et vos collègues, de prendre la défense de mes parents, si on les inquiète. Je n'ai jamais haï qu'un seul être. Ceux qui me regretteront se réjouiront de me voir dans les champs Élysées avec Brutus et quelques anciens, car les modernes ne me tentent

pas; ils sont trop vils! Il est peu de vrais patriotes qui sachent mourir pour leur pays; ils sont presque tous égoïstes.

« On doit croire à la valeur des habitants du Calvados, puisque les femmes de ce pays sont capables de fermeté. Au reste j'ignore comment se passeront les derniers moments de ma vie, et c'est la fin qui couronne l'œuvre. Je n'ai pas besoin d'affecter l'insensibilité sur mon sort, car jusqu'ici je n'ai pas la moindre crainte de la mort. C'est demain à huit heures qu'on me juge : probablement à midi j'aurai vécu, pour parler le langage romain. »

La lettre adressée à son père avait plus de calme et de simplicité : « Pardonnez-moi, mon cher papa, d'avoir disposé de ma vie sans votre consentement. J'ai veugé bien d'innocentes victimes, j'ai prévenu bien des désastres. Le peuple un jour, désabusé, se réjouira d'être délivré d'un tyran. Adieu, je vous prie de m'oublier ou plutôt de vous réjouir de mon sort. Vous connaissez votre fille : un motif blâmable n'aurait pu la conduire. J'embrasse ma sœur, que j'aime de tout mon cœur, ainsi que tous mes parents. Souvenez-vous de ce vers de Corneille :

Le crime fait la honte et non pas l'échafaud.

Le sang-froid et la dignité de Charlotte Corday à l'audience du tribunal révolutionnaire, furent admirables. Elle dit, même avant l'audition des témoins : « C'est moi qui l'ai tué. — Qui vous a engagée à commettre cet assassinat? — Ses crimes. — Qu'entendez-vous par ses crimes? — Les malheurs dont il a été cause depuis la Révolution. »

Elle fut interrogée sur ce qui se passait dans le

Calvados. « Les députés, répondit-elle, ne se mêlent de rien. Ils attendent que l'anarchie cesse, pour reprendre leur poste. — Qui vous a dit que l'anarchie régnait à Paris? — Je le savais par les journaux. »

On lui demanda si elle lisait les journaux girondins. « Non, dit-elle, je ne les ai jamais vus. — Étiez-vous en liaison d'amitié avec les députés retirés à Caen? — Non, mais je parlais à tous. — Que disent-ils de Robespierre et de Danton? — Ils les regardent, avec Marat, comme les provocateurs de la guerre civile. —Quelles personnes fréquentiez-vous à Caen?—Très-peu; je connais un officier municipal nommé Larue et le curé de Saint-Jean. — Alliez-vous à confesse à un prêtre assermenté ou insermenté? — Ni aux uns, ni aux autres; je n'avais point de confesseur. — Y avait-il longtemps que vous aviez formé le projet de tuer Marat? — Depuis le 31 mai, jour de l'arrestation des députés du peuple. Je savais qu'il pervertissait la France. J'ai tué un homme pour en sauver cent mille. J'étais républicaine bien avant la Révolution et je n'ai jamais manqué d'énergie. — Qu'entendez-vous par énergie? — Ceux qui mettent l'intérêt particulier de côté, et savent se sacrifier pour leur patrie. »

Elle avait désigné, pour son défenseur, Pontécoulant député du Calvados. Sans doute elle le connaissait bien peu, puisque dans sa lettre à Barbaroux, elle disait qu'il siégeait sur la Montagne, dont il était au contraire le courageux adversaire. « J'avais d'abord pensé, ajoutait-elle, à demander Robespierre ou Chabot. » Sa lettre à Pontécoulant ne lui fut pas remise. « On n'a pu découvrir son adresse, » dit à l'audience l'accusateur public. Le tribunal avait désigné d'office Chauveau-Lagarde. Il prononça peu de paroles.

« Ce calme imperturbable, dit-il, cette entière abnégation de soi-même qui n'annoncent aucun remords, en présence de la mort même; ce calme et cette abnégation, sublimes sous un rapport, ne sont pas dans la nature; ils ne peuvent s'expliquer que par le fanatisme politique qui lui a mis le poignard à la main; c'est à vous, citoyens jurés, à juger de quel poids doit être cette considération morale dans la balance de la justice. »

Elle écouta son arrêt sans nulle émotion; sa bouche était souriante : « Vous m'avez défendue, dit-elle à son défenseur, d'une manière délicate et généreuse; c'était la seule qui pût me convenir. Je vous en remercie; elle me fait concevoir pour vous une estime dont je veux vous donner la preuve : ces messieurs (et elle montra ces juges), viennent de m'apprendre que mes biens sont confisqués. Je dois quelque chose dans la prison; je vous charge d'acquitter mes dettes. »

Un prêtre se présenta pour l'assister à ses derniers moments. « Remerciez, lui dit-elle, les personnes qui ont eu l'attention de vous envoyer; je n'ai pas besoin de votre ministère. »

Un peintre avait commencé son portrait; elle s'en aperçut et lui dit : « Je vais rester dans la même position. » Un moment après on l'emmena dans une salle voisine du tribunal. Le peintre l'y suivit pour achever son dessin; lorsqu'il l'eut terminé, elle le regarda et le trouva ressemblant. En cet instant le bourreau était entré portant la draperie rouge, dont, selon la sentence, elle devait être revêtue. « Quoi! déjà? » dit-elle. Elle avait demandé des ciseaux et coupa une mèche de ses cheveux; elle la donna au

peintre : — « Je n'ai que ce moyen de reconnaître l'intérêt que vous me témoignez : prenez mes cheveux pendant qu'ils sont encore à moi ; » car le bourreau s'avançait pour couper sa chevelure, puis il jeta la draperie rouge sur ses épaules.

Elle était si belle ainsi, son expression avait tant de noblesse et de fermeté que lorsqu'elle traversa la foule, qui entourait la fatale charrette, au lieu des imprécations et des propos féroces, qui ordinairement étaient adressés aux condamnés quand ils marchaient au supplice, on entendait : « Mon Dieu, quel dommage ! si jeune et si belle ! » Son courage ne se démentit point pendant le funèbre trajet, ni lorsqu'elle fut sur l'échafaud.

Un garçon charpentier releva cette tête sanglante, la montra aux spectateurs et la frappa d'un soufflet ; cette abomination indigna la foule qui se pressait pour assister au supplice. Le bourreau publia une lettre pour se disculper, et le misérable fut puni par le tribunal de police.

Un sentiment de profonde pitié s'est attaché à la mémoire de Charlotte Corday. Il est impossible de ne pas être désolé en voyant quel désordre avait jeté, dans une âme si généreuse et si pure, l'influence de l'époque où elle vivait. L'oubli ou le dédain des devoirs religieux et moraux, l'orgueil du sens individuel, la foi accordée à un langage emphatique et théâtral, l'anarchie des opinions avaient égaré et comme enivré ce caractère naturellement noble et sensible ; l'acte insensé qu'elle conçut et qu'elle accomplit fut le crime de son temps plus que le sien ; elle marcha à l'assassinat comme elle eût marché au martyre, et répandit le sang de Marat moins volontiers

qu'elle n'eût versé son propre sang pour la cause de l'humanité.

Malgré la peur qui imposait silence à tous les sentiments, il fut possible de remarquer combien d'intérêt et d'admiration se portait vers Charlotte Corday. Un étonnant exemple de sympathique enthousiasme fut donné par un jeune homme, dont le caractère et l'exaltation avaient une grande ressemblance avec celle qu'il admira au point de vouloir mourir pour honorer sa mémoire.

Adam Lux était Allemand, docteur en philosophie; il se trouvait depuis quelques mois à Paris, comme député de Mayence chargé de demander la réunion de cette ville à la république française; il fut d'abord présenté à la société des Jacobins. Les opinions qu'il y entendit exposer, le langage qu'on y parlait lui causèrent un tel dégoût qu'il ne revint plus aux séances. Il se lia d'amitié et de conformité politique avec les Girondins, particulièrement avec Guadet et Pétion. Il allait presque tous les jours à la Convention; plus il écoutait la discussion, plus il se sentait d'attachement et de respect pour ses amis. Son désespoir et son exaltation, après le 31 mai, s'animèrent au point qu'il forma le projet de se présenter à la barre de l'Assemblée et de se brûler la cervelle. Il pensait qu'on aurait recherché la cause de ce suicide, et que le lendemain de sa mort il aurait été donné lecture d'une sorte de testament où il peignait la douleur qui lui rendait la vie insupportable : le temple de la liberté profané par une poignée de méprisables séditieux; la représentation nationale violentée et opprimée; la souveraineté usurpée par les

Jacobins; les seuls hommes vertueux et dignes de sauver la patrie expulsés et persécutés. Il avait aussi écrit une lettre au propriétaire d'Ermenonville pour le prier de faire ensevelir son corps non loin du tombeau de Rousseau : le disciple près du maître.

Ses amis le détournèrent de ce dessein ; il y renonça difficilement. Après la mort de Charlotte Corday, les orages de son esprit devinrent plus impétueux encore; il écrivit et fit imprimer un placard intitulé : « Charlotte Corday, par Adam Lux, député extraordinaire de Mayence. » Ce fut à ce moment que le comité de sûreté générale le fit arrêter; le placard n'avait encore été ni affiché, ni distribué; on y lisait entre autres passages : « L'assassinat est un crime, mais celle qui a assassiné Marat ne peut qu'occuper une place distinguée dans l'histoire à côté de Brutus. » Plus loin il disait : « La guillotine est un autel. »

On le laissa longtemps en prison. Ce fut seulement six mois après qu'il fut envoyé à l'échafaud par le tribunal révolutionnaire.

Au moment où Marat fut assassiné, il ne pouvait plus aller aux séances de la Convention; rongé d'une dégoûtante maladie, il paraissait n'avoir pas longtemps à vivre. L'attente de cette mort, toute prochaine et vraisemblable qu'elle était, causait peu d'émotion dans les esprits. L'Assemblée ne témoignait pas que la santé de Marat fût pour elle un motif d'anxiété. La société des Jacobins ne lui montra pas beaucoup plus d'intérêt; le propos qu'il avait tenu publiquement, le 2 juin, avait été dénoncé. Il écrivit par deux fois à la société pour se justifier; il assurait que le mot prononcé par lui était: « Il faut un chef, »

et non pas : « Il faut un roi ; » et que par chef il entendait un guide, non point un dictateur ; il se plaignait d'être abreuvé de dégoûts et se disait malade d'une fièvre inflammatoire. Legendre s'affligea qu'on eût attaché trop d'importance à une parole dite sans réflexion ; puis, pendant plus de quinze jours, il ne fut plus question de Marat aux Jacobins. Enfin, le 12 juillet, comme on sut que sa maladie devenait plus inquiétante, on envoya savoir de ses nouvelles. Le conventionnel Maure rapporta qu'il l'avait trouvé dans le bain, et que son indisposition n'était point grave : « C'est, dit-il, beaucoup de patriotisme renfermé dans un trop petit corps et dont les efforts le tuent. » Marat s'était plaint de l'oubli où le laissait la Convention ; les lettres qu'il écrivait n'étaient pas même lues.

Sa mort, si elle eût été naturelle, aurait donc été vue avec indifférence ; peut-être eût-elle paru un incident heureux aux hommes politiques de la Montagne ; il était souvent plus embarrassant qu'utile.

Mais il avait péri assassiné ; Charlotte Corday venait du Calvados ; elle était recommandée par Barbaroux à un de ses amis. Faire grand bruit de ce crime, l'imputer aux Girondins, en composer une conspiration, était une conduite fort indiquée. Chabot, au nom du comité de sûreté générale, rendit compte de toutes les circonstances de l'assassinat et des premiers interrogatoires de Charlotte Corday, auxquels il avait pris part ; il donna pour certaine la complicité des Girondins. La faction avait voulu faire assassiner les plus énergiques patriotes de l'Assemblée ; les conspirateurs avaient fanatisé l'imagination de cette femme. Chabot termina, en inculpant formellement Fauchet,

qui n'avait pas eu un rapport quelconque avec Charlotte Corday, et Duperret, qui se justifia avec une fermeté courageuse, sans désavouer ni ses opinions ni ses amitiés. Tous deux furent à l'instant même traités en accusés; on les fit descendre à la barre pour répondre au rapport de Chabot. Couthon déclara qu'il était mathématiquement démontré que ce monstre, auquel la nature avait donné la forme d'une femme, était un envoyé de Barbaroux, de Salles, de Buzot et des autres députés réfugiés à Caen; puis il développa tout le complot des Girondins. Ils voulaient tirer du Temple le petit Capet et le proclamer roi; ils s'entendaient avec les rebelles de la Vendée. « Ils ont assassiné Marat; peut-être demain, ce sera moi; cela m'est égal, mon parti est pris. » Il proposa de décréter l'accusation de Duperret. Un décret avait déjà déclaré les députés réfugiés dans le Calvados traîtres à la patrie.

Danton insista pour qu'on votât sur-le-champ. Fauchet fut décrété d'arrestation, mais non encore accusé. Ainsi, comme le disait le montagnard Bentabolle, la mort de Marat était utile à la république. Pour qu'elle le fût davantage encore, on laissa les amis particuliers que Marat avait à la Convention, Chabot, David, Maure, Drouet, épancher leur douleur déclamatoire; on accueillit les orateurs de section, qui venaient faire des oraisons funèbres où le ridicule l'emportait sur l'enthousiasme; quelques-unes ressemblaient à des parodies, et sans doute leurs auteurs ne les avaient pas composées sérieusement. On proposait des fêtes funèbres; on demandait les honneurs du Panthéon, par exception à une loi qui prescrivait de ne les décerner que vingt ans après la mort.

La Convention décréta qu'elle assisterait aux funérailles de Marat. David, Maure et Bentabolle furent choisis pour être présents à l'exposition du corps, dans l'ancienne église des Cordeliers, où l'on avait disposé une sorte de chapelle ardente. Il ne fut possible ni aux commissaires, ni au public, de rester en ce lieu, tant l'infection était grande. On fut obligé de hâter les obsèques. « Il sera inhumé sous les arbres où il se plaisait à instruire ses concitoyens; sa sépulture aura la simplicité convenable à un républicain incorruptible, mort dans une honorable indigence. Que sa vie vous serve d'exemple. Caton, Aristide, Socrate, Phocion, je n'ai pas vécu avec vous, mais j'ai connu Marat; je l'ai admiré comme je vous admire; la postérité lui rendra justice. » Ainsi parlait David qui, plus qu'aucun autre des révolutionnaires de cette époque, s'était épris d'un tendre enthousiasme pour Marat.

Les obsèques furent célébrées pompeusement. On promena le corps de Marat dans beaucoup de rues et le cortége passa deux fois d'une rive à l'autre, avant de revenir aux Cordeliers d'où il était parti. Aussi la cérémonie dura de cinq heures du soir à une heure du matin. Peu à peu le plus grand nombre des conventionnels s'en étaient retirés. Le corps fut déposé dans les caveaux de l'église, en attendant qu'on eût construit, dans l'ancien jardin du couvent, une sorte de grotte ouverte; sous la voûte était le tombeau; la baignoire et un bloc sur lequel Marat avait coutume d'écrire, furent déposés auprès; des lampes funéraires brûlaient jour et nuit.

Les Cordeliers voulurent célébrer une fête plus solennelle encore. La société avait décidé que le cœur

Digitized by Google

de Marat serait conservé dans la salle de ses séances. Cette translation, à laquelle la Convention, la municipalité et toutes les autorités parisiennes assistèrent en corps, fut solennisée par plusieurs discours. Un nommé Jullian prononça une oraison funèbre qui avait pour texte : « *O cor Jesu! o cor Marat!* —Sacré cœur de Jésus! sacré cœur de Marat! vous avez les mêmes droits à nos hommages! Marat et Jésus, hommes divins que le ciel avait accordés à la terre pour diriger les peuples dans la voie de la justice et de la vérité. » Puis l'orateur comparait les travaux de Jésus aux travaux de Marat, les premiers chrétiens aux Jacobins et aux Cordeliers, les aristocrates aux pharisiens. Les derniers mots étaient : « Si Jésus fut un prophète, Marat fut un dieu. »

Il semblait que rien ne pouvait surpasser cette abominable profanation. Elle ne fut point suffisante. Un juré du tribunal révolutionnaire réclama contre l'insulte faite à l'ami du peuple, en le comparant à l'auteur d'une religion stupide, qui avait ordonné d'obéir aux rois, tandis que Marat les écrasait. — « Qu'on cesse donc de nous parler de ce Jésus. »

Cette espèce d'idolâtrie révolutionnaire ne laissait pas d'avoir quelque influence sur une certaine partie de la population oisive, dépravée et dont on avait troublé l'esprit. Elle conservait une certaine exigence de l'imagination, un besoin d'impressions produites par des objets extérieurs. Il y avait à la Convention, et surtout à la commune, des hommes qui, en haine de la religion, se complaisaient à en travestir les cérémonies ou à les remplacer par des solennités théâtrales. Marat devenait comme un martyr de la sainte révolution. Il avait ses autels et ses sanctuaires. Déjà on avait

érigé, quelques semaines auparavant, un monument sur le Carrousel en l'honneur de Lazowski, un des tueurs du 2 septembre. Il était mort de crapule et de débauches; on avait dit que c'était des suites d'une blessure reçue le 10 août, et on avait solennisé sa sépulture. Dans toutes les salles publiques, on voyait les bustes ou les portraits de Marat et de Lepelletier. Les citoyens les plaçaient dans leurs demeures, en témoignage de leur civisme ou comme préservatifs des persécutions révolutionnaires.

Avant la mort de Marat, et lorsque la Convention fut assurée qu'en accueillant avec indulgence la rétractation des magistrats locaux, elle réduirait les députés fugitifs à l'isolement et à l'impuissance, le moment sembla venu de procéder contre eux avec rigueur. Déjà Buzot, Barbaroux et Brissot avaient été décrétés d'accusation. Le 9 juillet, Saint-Just qui, depuis le 21 mai avait été adjoint au comité de salut public, fit un rapport sur les trente-deux députés mis en état d'arrestation par le décret du 2 juin.

C'était une de ces longues compositions, dont l'usage s'était établi, depuis que les opinions, la vie publique, les discours de tribune, les écrits imprimés, les injures de l'esprit de parti et les calomnies répandues dans le vulgaire étaient devenus des crimes de lèse-révolution. Saint-Just traduisit en langage sérieux les plaisanteries de Camille Desmoulins, et amplifia les diatribes de Robespierre. « La conjuration, dont je viens de vous entretenir, est enfin démasquée. Je n'ai point à confondre les hommes, ils sont confondus; je n'ai point à arracher par la force du discours, la vérité sanglante de leurs cœurs; je

n'ai qu'un récit simple à vous faire, que des vérités reconnues à vous dire. »

Ce complot si évident et si connu était précisément celui dont le comité de salut public et les Girondins avaient soupçonné Robespierre, Marat et Danton. « Le général Dillon devait se mettre à la tête d'un soulèvement pour placer sur le trône le fils de Capet, déclarer sa mère régente et combattre les Jacobins et l'anarchie. Ce projet, disait le rapporteur, avait échoué le 31 mai. Maintenant Gorsas et Buzot tendaient la main aux rebelles de la Vendée. La preuve de cette accusation, qui présentait si peu d'apparence et qui poussait le mensonge jusqu'au cynisme, était, comme de coutume, un exposé historique remontant aux premiers temps de la Révolution. La conduite de Brissot et de ses amis n'avait été, d'après Saint-Just, qu'une complicité continuelle dans tous les projets formés contre la liberté, la Révolution et la république.

Le moment n'était pas encore venu de demander que le sang coulât à grands flots. Robespierre et Saint-Just, qui venait de se donner à lui, auraient pu ne pas obtenir la majorité; ils n'avaient pas encore reconnu toute la docilité de la Convention. La prudence commandait de ne point se montrer trop ardents à la cruauté. Le rapporteur disait : « La liberté ne sera point terrible envers ceux qu'elle a désarmés et qui se sont soumis aux lois. Proscrivez ceux qui nous ont fuis pour prendre les armes. Proscrivez-les, non pour ce qu'ils ont dit, mais pour ce qu'ils ont fait. Jugez les autres, et pardonnez au plus grand nombre. L'erreur ne doit pas être confondue avec le crime, et vous n'aimez pas à être sévères. Il est temps

que le peuple espère enfin d'heureux jours, et que la liberté soit autre chose que la fureur des partis. Fasse la destinée que nous ayons vu les derniers orages de la liberté. Les hommes libres sont nés pour la justice. La justice consiste à punir ceux qui troublent la terre. »

Saint-Just terminait en répondant aux objections et aux craintes de ceux qui s'épouvantaient de cette terrible juridiction, exercée par l'Assemblée sur ses propres membres, et qui prévoyaient quelle tyrannie et quel carnage allaient en dériver.

« Si le souverain était assemblé, ne pourrait-il pas sévir contre quelques-uns de ses membres? O vous qui le représentez, qui pourrait sauver la patrie, si ce n'était vous-mêmes? Les détenus avaient donné les premiers l'exemple de la sévérité envers les représentants du peuple; qu'ils subissent la loi qu'ils ont faite contre les autres; ils sont des tyrans, s'ils se prétendent au-dessus d'elle; qu'ils choisissent entre le nom de conjurés et celui de tyrans. »

Le projet de décret déclarait traîtres à la patrie Buzot, Barbaroux, Gorsas, Lanjuinais, Salles, Louvet, Bergoeng, Biroteau et Pétion pour s'être soustraits à une arrestation ordonnée par la Convention, pour s'être mis en état de rébellion dans le dessein d'empêcher l'établissement de la république et de rétablir la royauté. Un autre article mettait en accusation Gensonné, Guadet, Vergniaud, Mollevault et Gardien comme complices de la rébellion. Les autres députés détenus étaient rappelés dans le sein de l'Assemblée, comme plutôt trompés que coupables.

Ce rapport fut le commencement de la carrière politique de Saint-Just; il avait auparavant obtenu plus ou moins de succès à la tribune, mais il n'avait

pas encore pris place parmi les hommes importants de la Convention; son nom n'était point prononcé dans les querelles des partis; il ne figurait point dans les conciliabules où se préparaient les grandes séances de l'Assemblée et les journées d'insurrection. Dès ce moment il compta pour beaucoup dans la politique révolutionnaire; il entra au comité de salut public pour n'en plus sortir que le jour où il monta sur l'échafaud. Il devint le confident et le serviteur zélé de Robespierre. Ses opinions s'exaltèrent de plus en plus, et sa conduite fut en parfait accord avec son langage; il n'hésita jamais soit à professer hautement une doctrine conforme à ses actes, soit à traduire en pratique les doctrines qu'il professait. Il réalisa un pronostic qu'il avait répété quelquefois avant de s'être décidé : « Vous voulez la république, elle vous coûtera cher. »

La discussion du décret qu'il avait proposé ne suivit pas immédiatement son rapport. L'assassinat de Marat, la soumission complète de l'Eure et du Calvados, la révolte de Lyon modifièrent jour à jour la situation. Billaud-Varennes eut occasion de faire un long discours qui, comme celui de Saint-Just, était une histoire des Girondins, depuis deux ou trois ans, et de toutes les conspirations dont ils avaient été auteurs ou complices. Le langage était plus lourd et plus grossier; la haine plus ouvertement manifestée : c'était la seule différence. Puis il demandait trois noms de plus sur la liste : Fonfrède, Ducos et Dussaulx, que Marat lui-même avait voulu épargner.

Avant que la Convention statuât sur le rapport de Saint-Just, elle avait déjà successivement déclaré

traîtres à la patrie Biroteau, Chasset, Vitet, comme complices de la révolution lyonnaise, et mis en arrestation Fauchet et Duperret après l'assassinat de Marat, ainsi que Condorcet pour avoir imprimé une brochure où il critiquait la nouvelle constitution.

Ce fut seulement le 28 juillet que Barère, au nom du comité de salut public, apporta une liste complète; elle ajoutait aux neuf députés déclarés traîtres à la patrie par les conclusions de Saint-Just, les noms de Chasset, Cussy, de Fermon, Lesage, Valady et Kervelegan. — Fauchet, Boileau, Valazé et Grangeneuve étaient joints à la liste des députés déjà détenus et mis en accusation.

Ce décret fut adopté sans discussion. Un député, nommé Gaston, proposa de comprendre sur la seconde liste des traîtres qui n'avaient point rougi de se déclarer amis de Vergniaud : c'étaient Fonfrède, Ducos et Carra; Robespierre appuya cette proposition.

L'acte de proscription, prononcé contre les principaux hommes du parti vaincu, attestait que les votes de la Convention allaient désormais devenir l'instrument du pouvoir exercé par le parti vainqueur. Il était néanmoins menacé de graves dangers; il avait encore de rudes combats à livrer. La guerre civile était loin d'être domptée. Le triomphe avait été facile lorsqu'il avait fallu seulement étouffer, dans le Calvados, une révolte qui avait à peine commencé. Malgré la popularité qui, à Bordeaux, avait entouré les Girondins, arrivant fugitifs de Normandie, ils n'y déterminaient aucun mouvement. Ne voulant pas lever un drapeau contre la Convention et la république, ils ne pouvaient susciter une révolte armée, lorsque

eux-mêmes prêchaient la soumission. Mais Lyon avait déclaré son indépendance et pris quelque couleur de royalisme; Marseille et Toulon n'étaient point soumis. Les armées républicaines avaient en toutes rencontres été défaites par les Vendéens; la guerre étrangère ne présentait point de meilleures chances; Mayence, Condé, Valenciennes étaient assiégés sans qu'on pût leur porter secours.

Les périls et les difficultés d'une telle situation paraissaient ne point alarmer les hommes que le 31 mai avait rendus puissants; ils étaient maîtres de la Convention. Pour la dominer, ils étaient obligés, il est vrai, de concéder aux Jacobins, à la commune, aux sections, aux meneurs des insurrections, les mesures qu'ils exigeaient; mais elles étaient assez conformes à la politique du parti; d'ailleurs Robespierre et le petit nombre des habiles de la Montagne espéraient imposer quelque discipline à la tourbe révolutionnaire qui les avait poussés en avant.

Quant aux dangers de la guerre civile et de la guerre étrangère, ils étaient lointains. Paris n'était point menacé; on avait du temps devant soi. On croyait, et non sans raison, que lorsqu'on n'avait pas de bonnes armées et même lorsqu'on écartait les généraux expérimentés, on pouvait encore, suivant une parole de Danton, soutenir la lutte, en prodiguant les hommes et l'argent; on répondait à tous les revers par un immense recrutement et des émissions d'assignats.

Tant que l'impuissance et l'irrésolution des députés réunis à Caen n'avaient pas été manifestes, le comité de salut public avait usé de ménagements; il avait

craint de jeter les départements dans la nécessité de prendre des déterminations hardies et actives. Ce fut pendant cet intervalle que Robespierre voulut que l'Assemblée décrétât une constitution : il avait toujours souhaité qu'elle fût écrite sous son inspiration, et il attachait une sorte d'amour-propre d'auteur à la déclaration des droits qu'il avait déjà opposée à l'œuvre de Condorcet. D'ailleurs, il croyait qu'en donnant une constitution à la France, il rassurait les esprits et présentait un espoir de fixité et d'ordre légal qui calmerait l'opinion. Cherchant à produire une illusion que sans doute il ne partageait point, il savait d'avance l'impossibilité d'accorder des garanties réelles et des libertés qui serviraient d'armes défensives contre la tyrannie; la constitution devait seulement être montrée au peuple, pour être suspendue dès qu'il l'aurait acceptée.

Hérault de Séchelles fut chargé de cette tâche. Peu de temps lui fut accordé pour écrire cette constitution qui ne devait être qu'une apparence; aussi ne prenait-il pas cette mission au sérieux. Il appelait son œuvre un impromptu républicain. Le billet qu'il écrivit au conservateur de la bibliothèque pour lui demander les lois de Minos, afin de le guider dans son travail, est une plaisanterie restée célèbre : « Je la rendrai si impraticable, disait-il, que je défierai bien qu'on la mette à exécution. » — « Quand nous aurons fait la constitution, disait Legendre aux Jacobins, nous ferons danser les fédéralistes. »

Le rapport d'Hérault fut fait le 10 juin, et la constitution fut décrétée le 23.

De même que la constitution de Condorcet, le nouveau législateur voulait que la souveraineté du peuple

fût effective et pratique; elle devait être exercée dans les assemblées primaires. Ces assemblées n'étaient point formées dans chaque municipalité cantonale; on avait affecté de ne pas imiter les Girondins; elles étaient des réunions de trois cents citoyens au moins, de six cents au plus.

Chaque arrondissement électoral comprenait une population de quarante mille habitants et nommait un représentant; il était élu directement par tous les membres des assemblées primaires. L'élection devait se faire par billet ou à haute voix, au gré de l'électeur.

Le corps législatif proposait des lois et rendait des décrets. La compétence des décrets était fort étendue et comprenait tous les actes de gouvernement : l'établissement des forces de terre et de mer; les mesures de sûreté générale; la ratification des traités; l'accusation des prévenus de complots; la division du territoire.

Les lois étaient soumises à la délibération des assemblées primaires, qui votaient par oui ou par non.

Il y avait un conseil exécutif de vingt-quatre membres chargé de la direction et de la surveillance de l'administration générale; son action était subordonnée aux lois et aux décrets du corps législatif; il nommait les agents supérieurs de l'administration et les agents extérieurs; il négociait les traités.

Le conseil exécutif siégeait auprès du corps législatif et pouvait assister à ses séances; il était entendu lorsqu'il avait un compte à rendre; il était renouvelé chaque année par moitié.

A la différence des députés au corps législatif, les

membres du conseil exécutif, au lieu d'être élus directement par le suffrage universel, étaient choisis par le corps législatif parmi des candidats élus, un dans chaque département, par une assemblée électorale. Les électeurs qui la formaient étaient nommés par les assemblées primaires à raison d'un électeur pour deux cents citoyens. Ce corps avait pour fonction d'élire le candidat pour le conseil exécutif, les administrateurs du département et des districts, les juges du tribunal de cassation, des tribunaux criminels, et les arbitres publics, nouvelle dénomination qu'on voulait donner aux juges des causes civiles.

Cette constitution ne fut point discutée dans ses principes et dans son ensemble. L'Assemblée avait perdu la liberté de la tribune et du vote. Quelques articles furent examinés avec soin. La juridiction civile et l'avantage qui pouvait résulter d'y faire intervenir le jury donnèrent lieu à un assez long débat ; le jury ne fut pas admis. La proposition de l'impôt progressif et de l'exemption d'impôt pour les contribuables pauvres fut rejetée, après avoir été fortement repoussée par Robespierre, qui avait soutenu la thèse contraire, lorsqu'il combattait le projet de Condorcet.

Quelques Montagnards objectèrent que l'institution des assemblées électorales et l'élection à deux degrés dérogeaient au grand principe du suffrage universel. Le rapporteur avait dit que la plupart du temps le peuple n'est pas en état de bien choisir les fonctionnaires publics, dont les attributions ne sont pas d'un genre simple et unique. Il était singulier de considérer les fonctions de législateur comme exigeant une capacité moindre que les fonctions judiciaires

ou administratives. Robespierre donna un motif plus convenable et qui peut-être avait dicté l'institution des assemblées électorales. Il voulait que le corps législatif seul émanât directement de la souveraineté du peuple et que nulle autre autorité n'eût le caractère représentatif.

La révision de la constitution était prévue. Si, dans la moitié des départements plus un, le dixième des assemblées primaires de chacun d'eux demandait la révision, une Convention nationale devait être convoquée. Elle était élue de la même manière que les législateurs et en exerçait tous les pouvoirs.

Les articles qui traitaient des relations extérieures de la république témoignaient un peu plus de raison et de prudence que tout ce qui avait été dit jusqu'alors.

« Le peuple français est l'ami et l'allié naturel des peuples libres. Il ne s'immisce point dans le gouvernement des autres nations. Il ne souffre pas que les autres nations s'immiscent dans le sien. — Il donne asile aux étrangers bannis de leur patrie pour la cause de la liberté, il le refuse aux tyrans. — Il ne fait point la paix avec un ennemi qui occupe son territoire. » Mercier, l'auteur du Tableau de Paris, qui ne se mêlait jamais aux discussions, excita l'indignation de Robespierre et par suite de toute l'Assemblée, en remarquant que cet article pouvait rendre difficile la négociation de la paix. L'article dernier était la proclamation d'un lieu commun sentimental, conforme au goût du temps.

« La république française honore la loyauté, le courage, la vieillesse, la piété filiale, le malheur. Elle remet le dépôt de sa constitution sous la garde de toutes les vertus. »

Hérault de Séchelles avait proposé une importante institution, dont la pensée appartenait peut-être à Sieyès, qui l'a toujours regardée comme fondamentale, et qui tenta de l'introduire dans plusieurs de nos successives constitutions. En 1793, elle devait porter le nom de grand jury national. Il était destiné, le texte le disait formellement, à garantir les citoyens de l'oppression du corps législatif et du conseil exécutif. Il devait se composer d'un citoyen élu dans chaque département par les assemblées primaires. Le grand jury devait recevoir les plaintes de tout citoyen opprimé. Il n'appliquait point de peines aux violateurs des lois et les renvoyait devant les tribunaux.

Cette création n'était point conforme à l'esprit de la constitution, où le rapporteur voulait l'insérer. Le grand jury eût été un des pouvoirs de l'État, et en quelque sorte le premier, puisqu'il était juge des infractions que les autres pouvoirs avaient commises contre les lois. Or, il était évident que le parti dominant voulait que la souveraineté du peuple, entière et absolue, fût exercée par la Convention et n'entendait pas qu'elle fût entravée par aucune garantie donnée à la liberté. Toutefois la commission avait sincèrement adopté le grand jury. Robespierre semblait l'approuver et Billaud-Varennes lui-même parut y être favorable. Thuriot demanda la question préalable, traitant de ridicule une pareille conception, qui élevait une autorité supérieure à côté de la législature, pouvoir essentiellement souverain. Hérault et Robespierre y renoncèrent aussitôt, non sans témoigner quelque regret.

Les mêmes motifs firent rejeter une autre disposi-

tion empruntée à la constitution américaine. Le projet statuait que la Convention chargée de reviser la constitution serait une assemblée distincte de la législature, siégeant dans une autre ville, et sans attributions gouvernementales. Cette fois Robespierre fut formellement opposé à ce partage de la souveraineté.

La déclaration des droits de l'homme et du citoyen ne fut votée qu'après le texte de la constitution. C'était l'œuvre de Robespierre et de Saint-Just. Elle avait déjà été proposée, lorsqu'on discutait l'autre projet de constitution. Les droits naturels et imprescriptibles, l'égalité, la liberté, la sûreté et la propriété, étaient définis, et leurs conséquences immédiates en étaient déduites, souvent même sous une forme de prescription légale. La plupart des articles se retrouvent dans les déclarations qui ont souvent accompagné les actes constitutionnels; d'autres portent le cachet de l'auteur et de l'époque où il écrivait. Quelques-uns établissent des droits qui ne peuvent être exigibles d'une manière absolue, ou indiquent seulement des principes généraux dont l'application doit être déterminée, selon les circonstances, par le gouvernement. On y trouve aussi des maximes théoriques et sans nulle utilité pratique, comme par exemple : « La garantie sociale consiste dans l'action de tous pour assurer à chacun la jouissance et la conservation de ses droits. Cette garantie repose sur la souveraineté nationale; elle ne peut exister, si les limites des fonctions publiques ne sont pas clairement déterminées par la loi. »

Les trois derniers articles exposent non-seulement le système politique de Robespierre, mais ils

sont pour ainsi dire le symbole de l'opinion révolutionnaire.

« La résistance à l'oppression est la conséquence des autres droits de l'homme. » — « Il y a oppression contre le corps social lorsqu'un seul de ses membres est opprimé. Il y a oppression contre chaque membre, lorsque le corps social est opprimé. » — « Quand le gouvernement viole les droits du peuple, l'insurrection est pour le peuple, et pour chaque portion du peuple, le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs. »

On ne peut pas énoncer plus clairement le droit reconnu pour chaque individu de se révolter et de s'armer contre l'État et la société civile, lorsqu'il se croit opprimé, ou lorsqu'il suppose que le corps social est opprimé ou que les droits du peuple sont violés. Aucun juge ne lui est imposé pour prononcer entre lui et le gouvernement, ni pour décider entre son opinion et les lois de son pays. Nulle formalité ne lui est prescrite pour constater qu'il y a lieu de rompre les liens de la société et de recourir à la violence. L'anarchie féodale avait reconnu un droit de guerre privée; l'anarchie révolutionnaire reconnaissait le droit de guerre de l'individu contre la nation.

La déclaration des droits proposée par M. de La Fayette proclamait le droit de résistance à l'oppression. C'était, sous des termes ménagés, déclarer le droit de l'insurrection, et La Fayette l'entendait bien ainsi. Il avait vu un peuple dont la rébellion avait des motifs justes et qui avait réussi à établir un gouvernement raisonnable; il érigeait ce fait en théorie.

Comme si toute fondation nouvelle d'une souveraineté royale ou populaire pouvait être prévue et réglée

par les lois, ou procéder d'un droit écrit d'avance; comme si la confirmation légale ne dérivait pas toujours du fait accompli; comme s'il était possible de la rendre assurée et durable autrement qu'en gouvernant selon la justice et la raison, et en obtenant la sanction du temps.

Après 1789, on tarda peu à s'apercevoir que l'insurrection n'est pas un moyen certain d'exprimer la volonté de la nation, et qu'une réclamation n'est point conforme à la justice parce qu'elle est séditieuse et armée. Les véritables amis de la liberté, qui siégeaient à l'Assemblée constituante, commencèrent à s'inquiéter des prétentions de l'émeute à la souveraineté nationale. Chapelier, au nom du comité de constitution, proposa un décret qui était un commentaire de la déclaration des droits et des lois existantes plutôt qu'une loi nouvelle. Il y était dit : « La nation entière possédant seule la souveraineté qu'elle n'exerce que par représentation et qui ne peut être aliénée ni divisée, aucune commune, aucune section du peuple ne participe à cette souveraineté; tout citoyen, sans exception, y est soumis. » Pétion et Robespierre soutinrent que, comme la volonté générale ne se compose que de toutes les volontés particulières, il était évident que chaque section du peuple participait à la souveraineté; qu'ainsi toute section, tout individu même, était membre du souverain. Dire qu'ils ne faisaient point partie du souverain, c'était donc porter atteinte à la souveraineté du peuple.

Le mot d'insurrection ne fut prononcé de part ni d'autre. On trouva que « participer » était une expression mal choisie, et que d'ailleurs l'Assemblée n'avait pas à voter sur des principes. Mais Pétion, qui

n'avait pas su mesurer ses paroles aussi bien que Robespierre, fut interrompu par de fréquents murmures. Chacun savait quel était le fond de la question.

Le général La Fayette, lorsqu'il réprima avec énergie la sédition du champ de Mars, ne reconnaissait pas sans doute une part de souveraineté dans le ramas de brigands commandés par Fournier l'Américain.

Après le 20 juin et le 10 août, la doctrine de la souveraineté partielle devint plus difficile à contester; elle fut ouvertement admise. Garat, dans le système d'excuse qu'il avait adopté pour le 2 septembre, disait : « Il faut reconnaître et poser en principe que, dans un empire dont le territoire est très-vaste, les habitants de la ville, où siégent les pouvoirs constitués ont, par la nécessité des choses, la représentation du droit insurrectionnel de la nation. »

Marat, avant le 31 mai, exprimait cette opinion d'une façon plus générale. « Il est faux que la souveraineté du peuple soit indivisible; chaque commune de la république est souveraine sur son territoire et le peuple peut prendre les mesures qui lui conviennent pour son salut. »

Robespiere disait, pendant qu'on discutait la constitution : « Dans la tempête révolutionnaire, il faut un point de ralliement. Le peuple en masse ne peut se gouverner. Ce point de ralliement doit être Paris. C'est là que doit être placé le centre de la Révolution; c'est là qu'il faut amener les contre-révolutionnaires pour les faire tomber sous le glaive de la loi. »

L'insurrection de tout le peuple français n'étant pas chose praticable, et les révolutions par voie d'émeute

n'étant possibles qu'à Paris, il fallait absolument prendre pour dogme la souveraineté de l'insurrection locale : le 10 août n'avait une autorité nationale qu'à cette condition.

Les Girondins auraient dû être de cet avis; mais comme ils étaient menacés d'être, à leur tour, détruits et condamnés par une émeute parisienne, leur projet de constitution n'avait point placé l'insurrection parmi les droits de l'homme et du citoyen : c'était le principal reproche que l'œuvre de Condorcet avait encouru aux Jacobins. Robespierre et Couthon avaient très-explicitement professé que l'insurrection est la principale, la seule efficace garantie de la liberté et de l'égalité.

En résumant tout ce que Robespierre et ses plus intimes confidents ont pensé et dit sur l'établissement constitutionnel, il faut reconnaître que, selon leurs vœux et sous l'influence des événements révolutionnaires, le type du gouvernement devait être un pouvoir absolu exercé au moyen d'une assemblée unique. La tâche de ce pouvoir était la satisfaction des opinions populaires; son despotisme avait pour contrepoids une continuelle menace de l'insurrection destinée à renverser et à punir les tyrans malhabiles, qui ne sauraient point flatter, contenter ou contenir le peuple.

Cette doctrine fut alors très-explicitement professée. Sans la déclarer d'une façon aussi expresse, les révolutionnaires des époques postérieures n'en ont jamais eu une autre.

Robespierre n'obtint pas, aux Jacobins, aussi facilement qu'à la Convention, un plein assentiment à l'œuvre constitutionnelle, pour laquelle il semblait vouloir imposer une obéissante admiration.

Chabot demandait si les hommes de la Montagne étaient tenus à la prôner avec enthousiasme. « Il faut examiner si elle assure le bonheur du peuple : c'est ce qui manque à l'acte constitutionnel qu'on a présenté; il y manque d'assurer du pain à ceux qui n'en ont pas; il y manque la suppression de la mendicité. J'ai la douleur de voir l'aristocratie éclabousser l'indigence; j'ai la douleur de voir les infortunés aux prises avec le désespoir et lutter en vain contre l'égoïsme et la dureté des riches. C'est un assassinat que de tolérer l'indigence et la mendicité dans nne république. Cette constitution parle des droits sociaux, mais point des droits naturels. Elle laisse à l'arbitraire de la législature l'établissement des contributions; elle ne prescrit pas l'impôt progressif. Elle élève un pouvoir colossal et liberticide. Tout pouvoir exécutif contient les semences de la royauté. Mais, dira-t-on, s'il n'y a qu'un pouvoir unique, quelle sera la garantie de la liberté? Je réponds : « La garantie sera la guillotine. » Chabot demandait qu'on commençât par discuter ce que cette constitution avait de désastreux pour les amis de la philosophie et de la liberté.

Robespierre répondit avec humilité que cette constitution n'était pas un ouvrage fini et qu'on y ajouterait des articles populaires. Mais il insistait sur la nécessité de relever, par la prompte adoption de l'acte constitntionnel, l'esprit public abattu.

La victoire complète remportée sur le parti girondin et les modérés avait rendu les Jacobins exigeants. Ce fut un embarras pour Robespierre et pour le petit nombre de révolutionnaires qui n'étaient pas dénués de tout sens politique. Leurs opinions et leurs pas-

sions étaient très-conformes aux enivrements de la Montagne. Ils étaient résolus à aller très-loin dans les concessions et les complaisances démagogiques. Toutefois il y avait un point où il fallait s'arrêter sous peine de bouleverser ce qui restait d'ordre public. On ne pouvait pas suivre entièrement et sans délai les indications données par Chabot.

« Vous avez donné, disait-il aux Jacobins, une grande impulsion : c'est à la Convention à assurer le bonheur public. Rien de plus facile. Nous voulons que tous les sans-culottes jouissent du bonheur et de l'aisance. Nous voulons que cette classe utile soit aidée par les riches en proportion de leurs facultés. Nous ne voulons pas violer les propriétés, mais en est-il une plus sacrée que celle de l'existence? Nous voulons qu'on respecte cette propriété et qu'on donne du pain à tous les malheureux. Nous voulons que tous ceux qui n'ont pas cent mille livres de propriété soient intéressés à maintenir notre ouvrage. Nous laisserons crier ceux qui ont plus de cent mille livres de rente; le bonheur public nous consolera de leurs clameurs. Nous dirons à ces hommes : « Nous sommes les plus « nombreux, et si vous ne poussez pas à la roue avec « nous, nous vous chasserons de la république, nous « prendrons vos propriétés et nous les partagerons avec « les sans-culottes. » Je ne prêche point la loi agraire; si les riches ne veulent point partager les bienfaits de notre révolution, ils cessent d'être membres de la grande famille et ne sont plus propriétaires. On a confisqué les biens des émigrés parce qu'ils ne voulaient point partager avec nous les périls de la Révolution; les aristocrates rebelles à la voix du patrio-

tisme doivent être assimilés aux émigrés. Vous avez décrété le maximum des subsistances, cela n'est pas assez, il faut fixer le prix du pain dans toute la république. Ne caressez plus les erreurs populaires; coupez les racines à la superstition; dites ouvertement : Les prêtres sont nos ennemis, ce sont des aristocrates, ce sont des royalistes, parce qu'il n'y a que les rois qui favorisent les prêtres. »

D'autres pressaient la formation d'une armée révolutionnaire composée de sans-culottes, où ne serait admis aucun noble; cette armée était destinée à intimider les aristocrates. On parlait d'établir des ateliers publics pour remplacer les fabriques de luxe.

Billaud-Varennes voulait que le glaive de la loi s'appesantît sur les généraux imprégnés de l'esprit contre-révolutionnaire inhérent à la noblesse, et que tous les officiers d'un grade supérieur appartenant à cette caste fussent licenciés. Toutes les femmes d'émigrés devaient être mises en détention et réduites à une pension alimentaire. Il fallait priver des droits de citoyen les hommes antisociaux qui méprisaient ce titre, prendre tous les chevaux de luxe, afin de ramener les Sardanapales à l'ordre de la nature. « Désormais les chevaux ne seront attelés qu'à des charrues ou à des chars de triomphe : les demi-mesures sont cause de tous nos maux. »

Simon, député du Mont-Blanc, imputait les revers des armées au système d'indulgence et de mollesse : « Marat, disait-il, a demandé beaucoup de têtes pour assurer le salut de la république; on n'a pas voulu les lui donner; la Convention n'a donné que celle du roi. Qu'en est-il arrivé? on a sacrifié cinq cent mille hommes. »

Robespierre répondait à toutes ces propositions impérieusement exprimées : « Je ne m'oppose à rien. Mais je déclare que si la Convention ne s'unit pas au peuple pour sauver le peuple, en écrasant la ligue des tyrans conjurés, avant un mois vous verrez de nouvelles trahisons éclater de toutes parts; vous serez vaincus, vous monterez sur l'échafaud, et ce sera le digne prix de votre imprévoyance et de votre lâcheté. »

C'étaient surtout les revers que les armées républicaines éprouvaient sans cesse dans les départements de l'ouest qui troublaient les Jacobins; aussi Robespierre ne les trouvait-il pas dociles et confiants comme de coutume. Ils lui imputaient le silence et l'inertie qui semblaient régner à la Convention. Legendre essaya de lui ramener la faveur de la société. « Robespierre, disait-il, qui ne s'est jamais trompé sur les événements politiques, descendra du rocher, électrisera tous les cœurs par son éloquence.... » Des murmures éclatèrent. — « Je ne sais si je blesse les oreilles de quelqu'un en parlant de Robespierre, mais, je le répète, j'honore ses principes, j'admire son courage. »

De nouveaux murmures se firent entendre; Legendre descendit de la tribune et s'élança sur un des interrupteurs; un grand tumulte troubla pendant quelques moments la séance; on sépara les deux adversaires. Robespierre reparut à la tribune, déplora la désunion des patriotes, leurs dissentiments sur les principes et se montra découragé. « Je déclare, disait-il, mon insuffisance, je n'ai plus la vigueur nécessaire pour combattre les intrigues de l'aristocratie. Épuisé par quatre années de travaux pénibles et

infructueux, je sens que mes facultés physiques et morales ne sont plus au niveau de la Révolution. Je déclare que je donnerai ma démission. » Plusieurs voix crièrent : « Non ! non ! »

Danton aussi eut à reconquérir sa position aux Jacobins; il s'y présenta le lendemain d'une séance de la Convention, où il avait tonné contre les députés fugitifs, où il avait célébré dans les termes les plus pompeux la gloire du peuple de Paris, et obtenu de la Convention le décret qui déclarait que la commune et le conseil général révolutionnaire avaient sauvé la liberté. Le président des Jacobins le remercia d'avoir, par son discours, sauvé la république.

Danton s'excusa de son absence habituelle de la société par ses travaux dans les comités. Ses efforts de pensée et d'énergie l'avaient, disait-il, anéanti. « Mais je vous égalerai en génie et en audace révolutionnaires : je mourrai Jacobin. Je suis souvent obligé de garder des ménagements pour ranimer des esprits faibles; mais le bonheur public est toujours l'objet de mes travaux. Nous serons vainqueurs; on fera un exemple terrible des contre-révolutionnaires. »

Robespierre, et surtout Danton, eurent encore plus d'une attaque à soutenir aux Jacobins. L'un avait à défendre beaucoup moins sa conduite personnelle que la marche générale des affaires; il lui fallait défendre la Convention, le comité de salut public, les ministres; l'autre avait à répondre à des imputations plus directes contre lui-même. L'avantage dans ces discussions leur demeurait toujours. Ils parvenaient aussi à régler les mouvements de la commune et du club des Cordeliers. Un mauvais prêtre, qui souvent avait excédé la mesure de démagogie acceptée par les prin-

cipaux conducteurs du parti révolutionnaire, Jacques Roux, avait voulu continuer l'habitude des pétitions menaçantes portées à la Convention par de nombreuses députations. Le comité, qui siégeait encore à l'Archevêché, recevait ses directions. Il fut injurieusement désavoué à la tribune des Jacobins et chassé des Cordeliers. C'était en excitant les esprits contre les accapareurs, les agioteurs et le commerce, qu'il troublait quelques-unes des sections de Paris.

Robespierre n'avait point la pensée de refuser tout ce qui était demandé par les Jacobins exagérés, ni même par les pétitionnaires de l'abbé Roux, mais il voulait que ces exigences fussent délibérées par la Convention et réglées avec quelque mesure; il était donc obligé à des ménagements et regardait parfois les délais comme nécessaires. Sa tâche devint plus facile et l'autorité de la Montagne mieux établie dans l'Assemblée, lorsque le Calvados fut soumis et les Girondins mis en accusation ou hors la loi. L'acceptation générale de la constitution par les assemblées primaires était aussi une circonstance qui semblait à Robespierre tout à fait décisive. Assurément il ne pouvait y voir le témoignage d'une opinion publique libre et unanime. On ne vérifia point le nombre ni la réalité des votes; qui eût osé mettre *non* sur le registre? Qui se fût risqué à contester l'exactitude des procès-verbaux des agents locaux ?

Ainsi furent successivement convertis en décrets presque tous les vœux des Jacobins.

Le principe de l'emprunt forcé d'un milliard avait été adopté le 22 mai, malgré l'opposition des Girondins; lorsqu'ils eurent été expulsés, la Montagne pressa la mise à exécution. Le 21 juin le comité des

finances présenta un projet; Robespierre ne l'approuva point. Les fortunes médiocres n'étaient pas, selon lui, assez ménagées; il ne fallait atteindre que l'opulence. Dans un moment où le mécontentement des provinces allait jusqu'à la rébellion, il importait de ne pas exaspérer la classe moyenne; il demanda, presque en l'ordonnant, que le projet fût renvoyé au comité. Dès le lendemain un autre rapport fut produit : les personnes mariées qui avaient moins de dix mille livres de rente et les célibataires qui en avaient moins de six, n'étaient point assujettis à l'emprunt; il était progressif. Ainsi le père de famille qui avait dix mille livres de rente contribuait pour deux mille cent quarante-huit livres, et le père de famille qui avait vingt mille livres de rente payait vingt-sept mille cent quatre-vingt-huit livres.

Il y eut peu de discussion; quelques Jacobins voulaient que l'emprunt portât sur le capital; leur objection fut mal accueillie et repoussée comme attentat à la propriété. En fait, cette contribution forcée atteignait les capitaux, quoiqu'elle fût répartie selon le revenu. Une autre observation fut aussi écartée; un Montagnard trouvait cet emprunt immoral : « Il sera, disait-il, payé en assignats, donc il diminuera la masse des assignats circulant et en relèvera la valeur. Ainsi les riches y gagneront; ce qu'ils payeront augmentera la valeur de ce qui leur restera et ils ne seront pas ruinés. »

Un autre acte d'obéissance aux passions ignorantes et anarchiques qu'avaient caressées les ambitieux révolutionnaires, suivit de près la contribution progressive exigée sous le nom d'emprunt forcé. Collot

d'Herbois présenta, le 26 juillet, une loi contre les accapareurs, « ces animaux furieux et féroces ! Il faut prendre des moyens sûrs pour les enfermer dans leur labyrinthe affreux et les faire victimes des crimes qu'ils avaient préparés. Nulle loi n'est plus pressante ; la douleur du peuple la sollicite; la différer un instant, ce serait être complice des maux qu'il souffre. L'agiotage et l'accaparement, ces deux monstres hideux et inséparables, ont toujours cherché à dévorer les républiques naissantes.... Quoi de plus nuisible que cette ligue barbare qui médite, jour et nuit, tous les genres d'assassinats, et surtout l'assassinat du pauvre ? La nature est abondante et libérale, et les accapareurs s'efforcent continuellement, par des attentats sacriléges, à la rendre stérile et impuissante. La nature a souri à notre Révolution et la protége; les accapareurs, d'accord avec les tyrans, machinent des calamités et des moyens de contre-révolution. Cette engeance opulente et meurtrière exercera-t-elle à chaque heure, en s'emparant de nos subsistances ou en les détruisant, le droit de vie et de mort sur la société entière ? Ces denrées précieuses et bienfaisantes, assurément aucun de ces hommes barbares ne les a fait naître; ils n'ont jamais aidé à la production d'aucune chose utile. C'est sur la misère et la mort qu'ils calculent, ils envahissent le fruit des sueurs de nos honorables agriculteurs. »

Après avoir érigé ainsi en crime d'État le commerce, intermédiaire nécessaire entre le producteur et le consommateur, Collot d'Herbois défendait sa loi du reproche d'atteinte portée à la propriété. « C'étaient les accapareurs qui, par leurs opérations, voulaient amener la violation des propriétés, afin de calomnier

le peuple et sa colère légitime. Mais le peuple est clairvoyant; il reconnaît les piéges qu'on lui tend; il a confiance en sa Convention; les accapareurs eux-mêmes doivent comprendre que cette loi les sauve du danger créé par leur témérité. » C'était le même raisonnement qui avait servi à l'établissement du tribunal révolutionnaire. Afin d'épargner à la sédition les attentats désordonnés contre la justice et l'humanité, l'autorité publique se chargeait de les consommer avec plus de régularité.

Le texte de la loi était conforme à l'exposé des motifs. C'était de cette sorte que la Convention procédait à l'examen des questions d'administration. La fortune publique, la subsistance de la population étaient livrées à des déclamateurs aussi ignorants de l'utile que du juste.

« L'accaparement est un crime capital.— « Sont déclarés accapareurs, ceux qui dérobent à la circulation des marchandises ou des denrées de première nécessité, qu'ils achètent pour les tenir renfermées, sans les mettre en vente publiquement et journellement. » L'énumération des denrées ou marchandises comprenait à peu près tout ce qui peut se vendre ou s'acheter, hormis les soieries.— « Tout détenteur desdites denrées ou marchandises doit en faire déclaration à la municipalité, qui la vérifiera. — Les prix de vente seront taxés par l'autorité municipale, qui arbitrera le bénéfice commercial dû au vendeur. — Ceux qui ne feront point de déclaration ou qui en feront une fausse, seront réputés accapareurs. — Seront punis de mort ceux qui auront fait de fausses déclarations. — Tout citoyen qui dénoncera un accapareur, aura un tiers de la valeur des

marchandises; le second tiers sera distribué aux indigents; le dernier tiers appartiendra à la république. »

Le projet de loi fut adopté sans aucune discussion; quelques remarques sur les détails d'exécution furent recommandées à la commission, qui modifia le texte de certains articles.

Avec cette loi, il n'y avait pas un commerçant ou un propriétaire qui ne pût être atteint comme accapareur. Elle fut fréquemment appliquée par le tribunal révolutionnaire, et conduisit un grand nombre de victimes sur l'échafaud.

Dès ce moment, l'esprit révolutionnaire fut dirigé contre les riches et les commerçants; ils devinrent une classe comprise dans la vaste catégorie des contre-révolutionnaires. La législation fut employée à les ruiner et à les persécuter. Leur nom devint une injure et une menace dans les sociétés populaires, même à la Convention.

Dans un débat sur une mesure proposée par Cambon, il était question de démonétiser les assignats portant l'effigie du roi, mais seulement lorsqu'ils seraient d'une valeur nominale supérieure à cent livres. Ils ne devaient plus être reçus que dans les caisses publiques, en payement de biens nationaux, d'emprunt forcé ou de contributions. Cette opération avait pour effet, quoi qu'en dît Cambon, de discréditer les assignats; et comme ceux qui allaient être versés au compte du trésor public devaient être retirés de la circulation, la rentrée des contributions et des ventes de biens nationaux cesserait d'être une ressource pour les finances de l'État. — Mais les pau-

vres n'avaient pas, disait-on, entre les mains des assignats de cent livres. La mesure atteignait les riches, donc elle était bonne.

Danton avait repris toutes ses passions révolutionnaires, et comme il ne savait pas arrêter le torrent, il s'y précipitait. Voilà comme il parlait à ce sujet : « Il faut que ceux qui possèdent immensément, payent la dette nationale. Quels sont ceux qui supportent la misère publique, qui versent leur sang pour la patrie et combattent l'aristocratie financière et bourgeoise? ce sont ceux-là qui n'ont pas en leur possession un assignat de cent livres. Frappez! que vous importent les clameurs des aristocrates? Lorsque le bien sort en masse de la mesure que vous prenez, vous obtenez la bénédiction nationale. On dit que cette loi aura un effet rétroactif; c'est une loi politique. Toutes les lois qui ont rasé le despotisme n'ont-elles pas eu un effet rétroactif? — Soyez comme la nature; elle voit la conservation de l'espèce; ne regardez pas les individus. Je ne me connais pas en finance; mais je suis savant dans le bonheur de mon pays. Les riches frémissent de ce décret; il est funeste à ces gens-là, donc il est avantageux au peuple. »

L'homme qui tenait ce langage avait peut-être plus de discernement qu'aucun autre des politiques révolutionnaires. Sans doute ce jour-là il ne croyait pas ce qu'il disait; il aimait trop l'argent pour être de bonne foi en proscrivant la richesse. C'était pour se maintenir et se conserver qu'il s'emportait ainsi hors de toute raison : cela n'était pas même habile comme calcul de circonstance.

Lui-même avait toujours eu la conscience de son

incapacité à prendre part au gouvernement. Se mettre à la tête d'une décision hardie, donner pour l'instant de l'exécution une sorte d'unité à un mouvement désordonné; en prévoir et en accepter le résultat politique : tel était son génie révolutionnaire. S'imposer une règle de conduite; renoncer à dire en toute liberté et indiscrétion son jugement sur les hommes et les circonstances; se défendre des impressions qui souvent le détournaient de la ligne de ses opinions et lui faisaient oublier ce qu'il avait voulu et accompli la veille : voilà ce qu'on ne pouvait attendre de lui.

Or, le moment était venu pour la faction, où il tenait une si grande place, d'exercer le pouvoir sans obstacle et même sans contradiction. Le comité de salut public devenait un gouvernement. Danton avait senti qu'il ne pouvait l'assujettir et y régner; il ne voulut donc pas être responsable des volontés qui ne lui obéissaient point. Il vit que la Convention n'avait pas confiance dans ce comité, tel qu'il était composé. Ce fut sans doute à son instigation que Camille Desmoulins, qui était très-inexact aux séances et ne prenait jamais la parole, avait demandé le renouvellement du comité de salut public, en accompagnant sa proposition de dénonciations et d'invectives; car il ne parlait ou n'écrivait jamais que sur ce texte. L'Assemblée procéda le jour même à une élection. Danton n'avait sans doute ni espéré ni désiré rester au comité. Son nom ne trouva point place dans le scrutin. Il avait peut-être cru y voir entrer ses amis et ses créatures; son attente fut trompée. Le comité fut composé de Saint-André, Barère, Gasparin,

Couthon, Thuriot, Saint-Just, Prieur de la Marne, Hérault de Séchelles et Robert Lindet.

Le comité de salut public avait été ainsi renouvelé le 10 juillet; les circonstances semblaient en ce moment lui rendre le gouvernement assez facile. La révolte du Calvados avait fini. La Convention, n'ayant plus à ménager les Girondins, assurée de n'avoir plus à traiter avec eux, avait donc pu les abandonner à leurs ennemis; elle s'abandonnait sans précaution aux exigences des Jacobins ou de la commune, et les calmait en leur cédant. On venait d'augmenter le nombre des juges du tribunal révolutionnaire; il était divisé en deux sections, qui siégeaient en même temps; les jurés recevaient, comme les représentants, une indemnité quotidienne de dix-huit livres. Les condamnations n'étaient pas toutefois aussi nombreuses que l'auraient voulu les révolutionnaires exaltés, et Carrier s'en plaignait à la tribune des Jacobins. Cependant on venait de voir monter sur l'échafaud, le même jour, douze accusés de non-révélation, pour avoir enseveli, en secret, un émigré, le marquis de la Rouerie, qui était mort au moment où il venait en Bretagne pour y tramer un complot de guerre civile. Peu de jours après on avait vu tomber les têtes de neuf habitants d'Orléans, compromis dans l'émeute où Léonard Bourdon avait été maltraité.

Mais vers la fin de juillet, les dangers de la république prirent un caractère plus menaçant qu'à nulle autre époque. Les événements de la guerre civile, sur les rives de la Loire, n'avaient pas cessé d'être contraires aux troupes républicaines. Bordeaux

s'était mis en relation avec les autorités rebelles de Lyon, de Marseille et de Toulon. Sur les frontières, nos armées éprouvaient des revers qui commençaient à effrayer bien plus encore la Convention et l'opinion publique. Mayence avait capitulé après trois mois de siége; quelques jours après, Valenciennes était aussi tombé au pouvoir des ennemis.

Le comité de salut public, où Robespierre venait d'être appelé en remplacement de Gasparin, démissionnaire, annonça cette nouvelle à la Convention. Ce nouveau désastre devait nécessairement être attribué à une trahison; il ne pouvait avec justice être imputé au général Custine, mandé à Paris depuis quinze jours et mis en accusation par un décret rendu la veille. Reconnaître que le désordre de l'armée et le changement continuel des chefs qui la commandaient avaient pu y contribuer, ainsi que l'état déplorable de l'administration militaire, c'eût été accuser le comité de salut public; convenir que les soldats de la république n'étaient pas invincibles aurait semblé un témoignage de découragement.

« Telle est la destinée des républiques, disait le rapporteur Barère, qu'elles ne peuvent se fonder qu'au milieu des orages et des trahisons. En recueillant la succession du despotisme, vous deviez vous attendre à être trahis par ces hommes, royalistes autrefois, et qui n'ont feint un instant d'être républicains que pour porter des coups plus meurtriers à la république. Mais le complot qui vient d'éclater tournera à son profit, et le peuple, toujours plus grand dans ses revers, verra bientôt la fin de ses maux. »

Ceci avait été dit pour la capitulation de Mayence.

Après la prise de Valenciennes, Barère déclara qu'elle était le résultat d'un vaste complot ourdi par l'Angleterre. Pitt entretenait des agents à Paris et dans les départements; il voulait incendier Douai, Lorient et Bayonne et faire assassiner les patriotes par des femmes; il avait envoyé quatre millions aux insurgés de Lyon.

A la suite de ces rapports, le comité de salut public proposa de faire transporter en poste, dans la Vendée, la garnison de Mayence qui avait capitulé sous la condition de rentrer en France sans pouvoir servir contre les armées de la coalition. Les bois, les taillis, les genêts des départements de l'Ouest devaient être incendiés, les récoltes coupées, les bestiaux saisis, les femmes, les enfants et les vieillards conduits dans l'intérieur. Un autre projet de décret, au nom de l'humanité outragée, dénonçait à tous les peuples, et même au peuple anglais, la conduite lâche, perfide et atroce du gouvernement anglais qui soudoyait l'assassinat, le poison, l'incendie et tous les crimes pour le triomphe de la tyrannie et l'anéantissement des droits de l'homme. — Les biens de toutes les personnes mises hors la loi étaient confisqués. — Marie-Antoinette était envoyée au tribunal révolutionnaire; elle allait être sur-le-champ transférée à la Conciergerie.—Tous les individus de la famille Capet étaient condamnés à être déportés, hormis les deux enfants de Louis Capet. — Élisabeth Capet ne devait être déportée qu'après le jugement de Marie-Antoinette.

Un tel décret n'avait assurément nul rapport avec les mesures qui pouvaient défendre la république

contre les armées étrangères ou terminer la guerre civile; il était dicté par cette fureur aveugle qui cherchait à se venger, sur des ennemis vaincus et désarmés, de la résistance et de la victoire des ennemis qui peuvent combattre. C'était la vengeance féroce du sauvage sur le prisonnier qu'il a pu saisir.

Un dernier article témoignait de la barbarie et de l'impiété qui avait effacé dans l'âme de ces hommes l'empreinte de la civilisation. « Les tombeaux et mausolées des ci-devant rois, élevés dans l'église de Saint-Denis, dans les temples et autres lieux, seront détruits le 10 août prochain. »

Cet acte impie ne rencontra pas un contradicteur. Le surnom de père du peuple avait valu une exception en faveur de Louis XII; l'évêque Grégoire reprocha cette flagornerie à Barère; il assura que ce prétendu père du peuple en avait été le fléau; d'ailleurs il ne fallait pas accoutumer le peuple à l'idée qu'un roi peut être bon.

La profanation des tombes royales était encore une des volontés d'un programme révolutionnaire sorti des bas-fonds du jacobinisme. Il est triste de raconter qu'elle avait été d'avance demandée. Dans une ode publiée quelques mois auparavant, le poëte Lebrun avait célébré les événements de l'année 1792, depuis le 10 août jusqu'au 13 novembre, ce qui comprenait le 2 septembre; puis venait cette strophe prophétique:

Purgeons le sol des patriotes
Par des rois encore infecté;
La terre de la liberté
Rejette les os des despotes.
De ces monstres divinisés
Que tous les cercueils soient brisés!

Que leur mémoire soit flétrie,
Et qu'avec leurs mânes errants
Sortent du sein de la patrie
Les cadavres de ses tyrans.

En d'autres temps, les poëtes et les rhéteurs ont trop souvent chanté ou justifié de criminelles actions; mais il appartenait à une époque, où les lettres avaient acquis une autorité plus étendue, de leur voir prendre l'initiative. Ce qui passait dans les faits avait d'abord été infusé dans les esprits faussés ou les imaginations perverties. « Ce qui était absurde, disait Garat, nous a conduits à ce qui est horrible. »

Si Danton n'avait point l'ambition d'être le directeur principal de ce nouvel élan révolutionnaire, il tenait à ne pas rester en arrière. Les projets du comité de salut public furent pour lui l'occasion de développer ses idées sur le gouvernement qu'exigeaient les dangers de la république.

« Le moment est arrivé d'être politique. L'établissement du comité de salut public est une des conquêtes de la liberté. Il faut que la Convention donne à cette institution l'énergie et le développement dont elle est susceptible. Ce Cobourg, qui s'avance sur votre territoire, va rendre le plus grand service à la république. Nous sommes menacés des mêmes dangers que l'année dernière, mais le peuple n'est pas usé, puisqu'il a accepté la constitution. »—« Soyons terribles; faisons la guerre en lions. Pourquoi n'établissons-nous pas un gouvernement provisoire qui seconde, par de puissantes mesures, l'énergie nationale? Je le déclare, je n'entrerai dans aucun comité responsable; je conserverai ma pensée tout entière et

la faculté de stimuler sans cesse ceux qui gouvernent. Il faut, en attendant que la constitution soit en activité, ériger le comité de salut public en gouvernement; les ministres ne seront que ses premiers agents. » — « Il faut mettre à la disposition de ce comité de gouvernement cinquante millions pour les dépenses politiques auxquelles nous obligent les perfidies de nos ennemis; il les emploiera tous en un jour, s'il le juge utile. Il faudra, après la récolte, que chaque commune fournisse un contingent d'hommes qui s'enrôleront d'autant plus volontiers, que le terme de la campagne approche. Chez un peuple qui veut être libre, il faut que toute la nation marche, quand sa liberté est menacée. L'ennemi n'a encore vu que l'avant-garde nationale. Nous donnerons au monde un exemple que nul peuple n'a encore donné. La nation française a voulu individuellement, et par écrit, le gouvernement qu'elle a adopté. Périsse un peuple qui ne saurait pas défendre un gouvernement aussi solennellement juré! La Vendée fait la guerre avec plus d'énergie que nous. Nous qui stipulons pour les générations futures, nous que l'univers contemple, comment se fait-il que nous envisagions dans une froide inaction les dangers qui nous menacent? Le peuple a plus d'énergie que vous. La liberté est toujours partie de la base.... Une immense prodigalité pour la cause de la liberté est un placement à usure. Soyez grands et politiques en tout. Ayez une foule d'agents pour découvrir une foule de traîtres. Faites surveiller les frontières, afin que rien ne puisse s'écouler. Faites faire l'inventaire des armes; donnez cent millions pour fondre des canons. » — « A présent vous êtes purgés des intrigants; vous n'êtes plus ti-

raillés par les factions. Le peuple a confiance en vous; soyez grands et dignes de lui. Si votre faiblesse ne le sauve pas, il se sauvera sans vous. »

Le comité de salut public sembla effrayé de la responsabilité que Danton voulait lui imposer. Barère, Cambon, Saint-André, demandèrent la conservation des ministres, reculèrent surtout devant le maniement des finances, et virent un grand danger dans ce gouvernement provisoire et nouveau. Robespierre lui-même n'approuva point la proposition; elle lui parut vague et d'un succès incertain. Il pensait que supprimer le conseil exécutif n'était pas un bon moyen de faire marcher le gouvernement. Couthon fut du même avis. Lacroix, qui était tout à fait l'homme de Danton, insista seul sur les avantages de son projet. Robespierre avait demandé l'ajournement; Thuriot proposa le renvoi au comité.

Danton avait inquiété l'Assemblée et lui avait déplu. Ce langage impérieux, cette affectation de supériorité, les questions d'argent, sur lesquelles Danton était toujours écouté avec méfiance, ne pouvaient lui concilier la faveur de la Convention. Il répondit en se plaignant des calomnies qui le poursuivaient et jura par la liberté de sa patrie que jamais il n'accepterait de fonctions dans le comité de salut public. Un rapport présenté peu de jours après par Hérault de Séchelles, sans repousser la pensée de Danton, se bornait à remarquer que les attributions du comité et la confiance que la Convention lui accordait, comportaient la faculté d'exercer tous les pouvoirs nécessaires; de sorte que le projet se réduisit à ouvrir un crédit de cinquante millions sur la trésorerie nationale.

Parmi les dangers qui, de tous côtés, menaçaient la république, et les mesures qui allaient successivement appesantir sur la France la plus étrange et la plus sanglante tyrannie, le parti vainqueur n'oubliait pas ses vengeances contre les Girondins. Quelques-uns siégeaient encore sur les bancs de la Convention et n'avaient pas été compris dans les deux catégories du décret du 28 juillet. Couthon, organe du comité de salut public, prit occasion du mouvement d'opinion qui, depuis quelques jours, s'était élevé contre la perfidie du gouvernement anglais, pour proposer la mise en accusation de Carra. La corruption par l'or étranger, les correspondances avec le ministre Pitt ou le prince de Cobourg, la qualification d'agent des despotes coalisés étaient une des imputations que les deux partis s'adressaient mutuellement. Carra avait été, en 1791 et 1792, le journaliste le plus violent dans ses attaques contre le roi; il était du comité insurrectionnel par qui le 10 août avait été tramé et dirigé; son vote dans le procès n'avait point fait défaut aux ennemis de Louis XVI. Le comité de salut public imagina, pour prouver son intelligence avec l'Angleterre, de rechercher un article du 26 juillet 1792 où, presque sous forme de plaisanterie, il avait indiqué le duc d'York et le duc de Brunswick comme de vrais amis de la liberté, qu'il serait heureux de voir régner sur la France.

Aucun autre motif d'accusation ne fut allégué, et le décret fut adopté sans discussion. Carra était absent; il arriva et demanda à se justifier. On l'envoya à la barre. Son apologie fut humble. Il avait déjà, dans son journal, pris soin de louer le 31 mai et de recom-

mander la nouvelle constitution au suffrage des assemblées primaires.

Robespierre ne tint nul compte de ses lieux communs patriotiques. Lui aussi avait été journaliste en 1792; il était alors le défenseur de la constitution monarchique. Lorsque Carra et les Girondins voulaient la guerre, il s'y opposait à la tribune ou dans son journal; il n'était pas homme à oublier les rancunes de cette polémique. Il maintint l'accusation en produisant d'autres articles du journal de Carra, et voici comme il parlait à son collègue de révolution et d'assemblée, qu'il voulait envoyer à l'échafaud.

« Lâche, tu vois tes complots découverts. Le système de tous nos maux est tracé dans tes indignes écrits. Tu t'es réjoui des progrès que faisait sur notre sol ton cher Brunswick. Ton âme atroce espère encore qu'il viendra t'arracher au supplice dû à tes forfaits; mais ton attente sera trompée. »—« Citoyens, la présence de ce traître a excité l'indignation que je viens de faire éclater aux yeux du peuple qui m'écoute. »— « C'était donc pour ton Brunswick que ton exécrable faction broyait les poisons de la calomnie et aiguisait les poignards des assassins! » — « Mais citoyens, c'est trop longtemps vous entretenir d'un conspirateur : la république doit être vengée : qu'il soit, ainsi que ses complices, livré au tribunal révolutionnaire. »

Alors ce fut parmi la Montagne une vive émulation à produire des charges nouvelles contre Carra. Robespierre chercha à calmer cette ardeur, en disant que le décret d'accusation était assez justifié.

Un député de l'Ariége, Gaston, prononça aussi son mot contre Carra. On demanda à ce nouvel accusateur

s'il n'était point frère d'un nommé Gaston, dont Carra avait mis la tête à prix, lorsqu'il était représentant en mission dans la Vendée. Gaston répondit que ce chef de rebelles n'était point son frère. « Si j'avais un frère qui déchirât le sein de ma patrie, je briguerais l'honneur de le poignarder. » Il aurait pu ne point parler par supposition; son frère était émigré, il l'avait dénoncé, avait voté la peine de mort contre les émigrés et s'en était hautement vanté à la tribune des Jacobins; c'est ce que Lacroix s'empressa d'attester.

Ainsi Carra fut envoyé en accusation, comme complice du gouvernement anglais. Il y avait parmi la faction révolutionnaire une telle démence d'indignation contre l'Angleterre, que trois jours après, Garnier de Saintes demanda que William Pitt fût déclaré l'ennemi du genre humain et que tout le monde eût droit de l'assassiner. Il espérait qu'un ami de l'humanité, un nouveau Mutius Scævola, délivrerait la terre de ce monstre.

L'assassinat ordonné par une loi parut pourtant une indignité à la Convention, comme à l'Assemblée législative qui avait rejeté les tyrannicides; Couthon ne voulut pas qu'on allât jusque-là. « Mais je demande au moins, dit-il, que vous décrétiez solennellement que Pitt est l'ennemi de l'espèce humaine. » Ce décret se trouve dans la collection des lois.

Une circonstance nouvelle contribuait surtout à ce redoublement de haine contre l'Angleterre. Une armée, commandée par le duc d'York, était venue se joindre à l'armée autrichienne qui était entrée en Flandre; la coopération de cet auxiliaire avait décidé la prise

de Valenciennes. La capitulation avait été hâtée par une sédition des habitants, qui éclata à la suite de la sommation par laquelle le duc d'York déclarait que la garnison et les habitants seraient passés au fil de l'épée. Cette sommation avait été imprimée et affichée : ce qui prouvait que l'ennemi avait des intelligences dans la place. Toutefois les deux représentants, qui y étaient enfermés, rendaient le plus honorable compte de la conduite de la garnison et du général Ferrand qui la commandait; ils avouaient que le général s'était rendu seulement lorsque la brèche était praticable et le succès de l'assaut inévitable. Quelques passages de leur rapport qui ne furent point rendus publics, donnaient à penser que le comité de salut public et le ministre de la guerre auraient pu prendre de meilleures mesures pour secourir ou ravitailler la place [1].

Le peu de progrès des armées coalisées, lorsque les circonstances semblaient leur être si favorables, pouvait sembler plus surprenant encore que la retraite des Prussiens dans leur campagne de l'année précédente. Le prince de Cobourg avait d'abord combiné, avec Dumouriez, un projet de contre-révolution, et subordonné sa conduite militaire aux chances de la politique intérieure de la France. Lors même que Dumouriez ne fut plus qu'un fugitif et un émigré, le général autrichien persista pendant quelque temps dans la pensée de profiter de l'état de désordre où il voyait tomber de plus en plus la nouvelle république; il conservait l'espoir de rétablir la monarchie, en intervenant comme auxiliaire d'un des partis qui se

[1] Rapport de Courtois.

combattaient. La guerre de la Vendée, la lutte des Girondins contre la commune de Paris et la Montagne, lui paraissaient des chances favorables. Ces idées furent rejetées bien loin par le congrès d'Anvers; il eut ordre d'y renoncer et de pousser la guerre activement. Alors il demanda des renforts; se déterminant à ne point risquer une invasiou rapide, il ne voulut point s'engager avant d'avoir soumis les places fortes de la frontière.

Cependant le caractère politique de l'intervention européenne dans les affaires de la France avait complétement changé; l'accession de l'Angleterre y avait fort contribué. Sans doute la mort du roi et le déchaînement d'une démocratie antisociale avaient excité dans la nation anglaise, dans son aristocratie et son gouvernement, une opinion sincère, et même passionnée, contre la France révolutionnaire; mais, moins que tout autre cabinet, des ministres anglais ne font pas des guerres de principes. Dès qu'ils se mêlèrent des affaires de la coalition, les mots indemnités et garanties furent prononcés. Un dénoûment prompt, une contre-révolution de l'intérieur, aidée par les armes étrangères, n'auraient pas donné lieu aux conditions que voulait l'Angleterre. Elle n'avait encore mis la main sur aucun gage; nulle colonie française n'était encore conquise; notre marine n'avait subi nulle destruction; il n'y avait ni revanche, ni vengeance de notre intervention dans l'émancipation américaine. De son côté, l'Autriche songeait à être solidement confirmée dans la possession des provinces belges, et à les accroître par des annexes prises sur la Flandre française. C'était aussi une des intentions de l'Angleterre. La guerre ayant maintenant ce but,

devait être conduite sans précipitation et en évitant les grands hasards.

D'un autre côté, dès le commencement de la campagne, il avait été réglé, d'un commun accord, entre l'Autriche et la Prusse, que les forces des deux puissances agiraient séparément et sous leurs propres chefs. De sorte que les opérations militaires ne pouvaient se rapporter à un seul et même plan : autre cause qui s'opposait à de grands et prompts résultats.

Cet arrangement avait encore pour effet qu'il n'y aurait point d'armée de l'Empire, que le corps germanique n'agirait pas dans son unité et que le contingent de chaque prince servirait, comme auxiliaire, dans l'armée autrichienne ou dans l'armée prussienne.

Les princes d'Allemagne furent mécontents et inquiets de se trouver ainsi soumis à la suprématie militaire des deux monarchies, de devenir instruments de leurs projets et de combattre pour leur agrandissement. La Bavière, le Wurtemberg et les autres États secondaires ne songèrent plus qu'à se dérober aux obligations du traité d'alliance et de garantie mutuelle qu'ils avaient contracté pour se réfugier dans le système de neutralité. Les projets et les espérances de la Prusse et de l'Autriche leur semblaient à craindre, au moins autant que les entreprises de la république française.

C'était encore le duc de Brunswick qui commandait l'armée prussienne, forte d'environ cinquante mille hommes. Il avait plus de motifs que le prince de Cobourg pour ne pas tenter une irruption soudaine sur le territoire français; il en avait appris, quelques mois auparavant, les difficultés et les périls. Son

point de départ n'était plus la frontière; l'armée prussienne était sur la rive droite du Rhin. D'ailleurs la Prusse n'avait pas le même intérêt que l'Autriche à occuper une portion du sol français; son agrandissement ne pouvait se réaliser aux dépens de la France; c'est en Allemagne qu'elle avait des conquêtes à faire. Le but que se proposa le duc de Brunswick fut donc de prendre Mayence et de délivrer la rive gauche du Rhin. Son armée passa le fleuve à la fin de mars.

Le général Custine commandait l'armée française opposée au duc de Brunswick. Il possédait de grandes qualités militaires : brave, actif, adoré des soldats, dont il avait beaucoup de soin et à qui il savait plaire; exact et sévère sur la discipline, il avait gagné la confiance de l'armée par les rapides succès qu'il avait obtenus au mois d'octobre 1792. Son penchant l'aurait porté à préférer une guerre agressive et de brillantes expéditions; la première lui avait bien réussi. D'ailleurs il voyait Dumouriez s'illustrer et se grandir par l'invasion de la Belgique; il eut donc un moment l'idée de pénétrer au cœur de l'Allemagne. Le gouvernement fut assez prudent pour ne point consentir à une telle entreprise; Custine lui-même dut la reconnaître comme peu raisonnable.

Toute l'attention du gouvernement de la république était à cette époque concentrée sur l'armée du Nord. Dumouriez avait d'abord fait espérer de grands résultats; plus tard sa conduite douteuse, ses revers e sa défection avaient presque exclusivement préoccupé le comité de salut public. Le général Custine fut donc réduit à une guerre défensive; elle convenait à la si-

tuation générale des affaires, au peu de forces dont il disposait, à l'inexpérience des soldats, des officiers et des généraux dont se composait son armée.

Il fut d'abord contraint à repasser le Rhin; en abandonnant la rive droite, il perdit Francfort qui ne pouvait être défendu. Cette évacuation était l'objet de pourparlers confidentiels avec les généraux prussiens; un soulèvement des habitants en prévint la conclusion; de sorte que la très-faible garnison fut obligée à une retraite précipitée; quarante soldats furent massacrés par la populace de Francfort. Cet échec fut d'abord très-exagéré par la voix publique, et devint une occasion de blâme contre Custine.

La situation des généraux de la république commençait à devenir difficile; la Convention envoyait auprès de chaque armée des commissaires tirés de son sein; le général en chef se trouvait placé sous leur surveillance, ou même sous leur autorité. Leur ignorance de toutes les choses de la guerre, leurs illusions, leur aveuglement sur le possible, leur penchant à se donner l'importance d'une volonté suprême, étaient une source continuelle de dégoût, de gêne et de contrariétés pour les généraux. En outre, l'exagération d'opinion et les habitudes révolutionnaires des conventionnels les rendaient méfiants, crédules aux dénonciations, accessibles aux intrigants et aux hypocrites de patriotisme. Les haines politiques s'étaient introduites parmi les officiers. Les uns par ambition, désir d'avancement ou sentiment de jalousie, ne songeaient qu'à perdre leurs supérieurs ou leurs chefs. Quelques-uns étaient enivrés d'un fanatisme plus sincère. La discipline en souffrait moins qu'on n'aurait pu le penser, mais elle était endurée avec mécontentement.

Des agents envoyés par les clubs ou encouragés par les représentants, arrivaient à l'armée pour engager les soldats à dénoncer leurs chefs; ils n'y pouvaient presque jamais réussir, même en promettant de l'avancement ou de l'argent[1].

[1] Après la défection de Dumouriez, les généraux furent encore plus poursuivis de soupçons et de dénonciations : en vain ils protestaient de leur dévouement à la république et adoptaient, dans leurs proclamations ou leur correspondance, un langage de jacobin, rien ne les préservait de la défiance et de la délation. Custine devint surtout le but des attaques journalières de la société des Jacobins. Marat et les hommes de la commune répétaient sans cesse leurs invectives et leurs accusations. Il était d'un caractère difficile, dur envers les officiers, et ils ne professaient pas pour lui la même affection que les soldats. Les généraux qui avaient eu des rapports avec lui s'en plaignaient, et non sans raison; il avait plus d'une fois attribué à leurs fautes le mauvais succès de quelques opérations militaires. La sévérité de sa discipline atteignait surtout les bataillons de nouvelle formation où régnait le plus de désordre et d'exaltation politique. A Mayence et en Allemagne, il avait parfois rudoyé les clubistes, gens qui portaient le trouble partout et n'enduraient nulle autorité.

Il eut un jour à écrire à la Convention une aventure qui fit du bruit. Un de ses aides de camp, peu après la fin de Dumouriez, lui reprocha d'être complice de cette trahison. Custine pardonna à son exaltation; ses amis et ses camarades s'efforcèrent de le calmer; ils

[1] Mémoires du maréchal Saint-Cyr.

y réussirent si peu que, trois jours après, ce jeune homme entra dans le cabinet de son général : « Vous écrivez des mensonges à la Convention, » lui dit-il. En même temps, il prit un pistolet, le dirigea sur la poitrine de Custine en lui disant : « Pour vous ou pour moi. — Tirez donc, » lui dit le général. Alors il s'écria : « Eh bien, pour moi ! » Il tira le coup de pistolet dans sa bouche et tomba tout fracassé. Custine, en racontant cette scène, disait : « Ma loyauté ne me permet pas de laisser rien à désirer sur les circonstances de cet événement. L'homme est vertueux, il était excellent citoyen. Les trahisons et nos malheurs lui ont fait perdre la tête. Je regrette un homme qui aurait été un des plus zélés défenseurs de la république. »

Ce trait de démence peut expliquer, et l'on est tenté de dire excuser, beaucoup d'actes criminels commis à cette époque désordonnée. De grands pouvoirs étaient souvent confiés à des hommes qui n'étaient pas plus raisonnables que cet officier, et qu'en temps ordinaire on aurait remis aux soins de la médecine.

Malgré les dénonciations continuelles, et bien que la perte de Custine fût devenue une affaire de parti, il conserva la confiance du gouvernement. Son armée n'était plus assez nombreuse pour qu'il tentât la moindre entreprise. Il avait laissé dans Mayence vingt-trois mille hommes : c'était une grande faute militaire. En renonçant à défendre cette place, Custine aurait eu sur la rive gauche assez de force pour faire avec avantage une guerre défensive, et combiner même des attaques dont le succès pouvait être espéré. Mais ce n'était pas à lui que devait être imputée cette mauvaise combinaison. Il avait proposé au conseil exécutif l'é-

vacuation de Mayence. Ce pouvait être même un acte de bonne politique ; les Prussiens ne se proposaient rien de plus que de reprendre et d'occuper cette ville; ils auraient préféré l'obtenir par voie de négociation. Leurs dispositions étaient les mêmes qu'au moment de la retraite de Champague, et si la paix eût été possible avec la république, le cabinet prussien aurait essayé de traiter : c'est ce qu'il fit savoir à Custine. Le général était loin de penser à prendre sur lui une réponse quelconque : il en référa au conseil exécutif. Dans un temps où les affaires auraient été conduites raisonnablement, les avantages de la paix conclue avec la Prusse auraient semblé évidents. Le ministre des affaires étrangères et ses collègues n'avaient pas et ne pouvaient avoir une telle hardiesse ; ils autorisèrent seulement Custine à résoudre ce qui lui paraîtrait militairement nécessaire.

Il envoya dans Mayence un de ses officiers, accompagné d'un plénipotentiaire prussien. Il écrivait au général Doyré, commandant de la place, à peu près comme le conseil exécutif lui avait écrit; il expliquait comment, étant hors d'état de porter secours à l'armée assiégée, il admettait que des négociations pouvaient être ouvertes, mais recommandait expressément de ne conclure qu'à la condition de la libre sortie de la garnison et l'évacuation du matériel et de toute l'artillerie.

Le général Doyré n'avait garde de rien résoudre; il était placé sous l'autorité de deux représentants du peuple enfermés dans la place, Reubell et Merlin. Ils eurent une conférence secrète avec le général Kalkreuth. Rien ne fut conclu. Le siége, que n'avait pas interrompu cet essai de négociation, continua. Les

généraux Doyré, Meunier et Aubert-Dubayet étaient animés d'ardeur patriotique, mettaient bonne espérance dans le courage et la constance de leurs soldats; ils firent rejeter les propositions du général prussien.

On était alors à la fin d'avril; la ville n'était pas encore entièrement attaquée, ni investie régulièrement. Le roi de Prusse fit demander aux Autrichiens une artillerie de siége; elle lui fut refusée. Le cabinet de Vienne se souciait peu de voir Mayence aux mains des Prussiens. Custine avait reçu des renforts; les jeunes soldats commençaient à être exercés. Le comité de salut public venait de mettre sous ses ordres l'armée de la Moselle, commandée par le général Houchard qui, jusque-là, n'avait pas coordonné ses mouvements avec l'armée du Rhin. Elle se trouvait en face de l'armée prussienne qui protégeait le siége de Mayence.

Toutefois Custine ne s'empressait point à rien essayer; sa témérité n'était plus la même; il était devenu très-prudent et n'avait plus la même confiance dans les troupes qu'il commandait. La présence et l'autorité des représentants le gênaient et le décourageaient au point qu'il écrivit à la Convention : « Je ne puis commander les armées qui me sont confiées, après avoir perdu la confiance des citoyens Ruamps, Montaut et Soubrany. Ils m'ont traduit en jugement devant eux, en me donnant pour partie adverse un lieutenant-colonel, vil perturbateur à qui j'ai dû imposer silence. Aujourd'hui, j'ai été interpellé en présence de plusieurs officiers, sur une lettre que j'ai écrite au duc de Brunswick, et dont je vous envoie copie. J'ai d'abord répondu avec modération; mais

l'un des trois commissaires m'ayant accusé d'avoir, dans cette lettre, montré des sentiments peu dignes d'un républicain, je ne puis, après une telle injure, continuer à commander les armées de la république. »

La lettre adressée au duc de Brunswick était au contraire d'un langage très-patriotique. Un officier fait prisonnier par les Prussiens avait prétendu qu'il avait été chargé de se rendre auprès des représentants enfermés dans Mayence, afin de les inviter à traiter pour la capitulation. Custine demandait que cet officier lui fût renvoyé; il voulait le faire punir.

Au lieu d'accepter la démission, le comité de salut public nomma Custine général en chef de l'armée du Nord. « Votre comité, disait Barère, a examiné la conduite de Custine. Seul, il a résisté à la manie diplomatique qui a gagné vos généraux. Quand Dumouriez diplomatisait pour le malheur de la république, Custine établissait la discipline la plus sévère. L'armée qui a le plus honoré les armes de la république, c'est l'armée du Rhin; c'est Custine qui a eu la comptabilité la plus régulière, qui a envoyé le plus exactement ses états de revue, qui a le mieux réussi à placer les assignats dans l'armée. »

Une circonstance rendait cet éloge plus honorable et plus complet : les commissaires de la Convention près de l'armée du Nord avaient demandé, comme organes des officiers et des soldats, que Custine fût appelé à la commander. L'armée du Nord était la plus importante : sur le théâtre où elle combattait devait être décidé le sort de la république.

Custine allait remplacer le général Dampierre, que les représentants du peuple avaient donné pour suc-

cesseur à Dumouriez. L'armée, qu'il fut alors chargé de commander, était en mauvais ordre et très-affaiblie. Toutefois les commissaires exigèrent que Dampierre attaquât l'armée autrichienne, afin de débloquer Condé, dont le siége était commencé. L'attaque ne fut pas heureuse; l'armée du Nord y perdit deux mille hommes et une partie de son artillerie. Il fut ordonné au général Dampierre de combiner une nouvelle entreprise à laquelle il jugeait peu de chances de succès. Après plusieurs assauts tentés inutilement contre une redoute fortifiée par des abatis, Dampierre, voyant son avant-garde foudroyée par une batterie ennemie, se jeta en avant avec un nouveau détachement. « Où courez-vous, mon père? lui cria son fils qui lui servait d'aide de camp, c'est une mort certaine. — Oui, mon ami, mais j'aime mieux mourir sur un champ de bataille que sous le couteau de la guillotine. » Il eut la cuisse emportée et mourut le lendemain. On en fit un martyre de la liberté : on l'aurait envoyé à l'échafaud, si un boulet autrichien ne l'eût pas soustrait à la juridiction révolutionnaire.

Custine, avant de prendre le commandement de l'armée du Nord, voulut y apporter le prestige d'une victoire. Il croyait ses forces suffisantes et comptait surprendre l'ennemi dans ses cantonnements, de manière à couper un de ses corps de troupes. Il fut trompé dans ses calculs. Une marche de nuit jeta quelque désordre dans les colonnes qu'il avait mises en mouvement. Les ennemis ne furent point pris au dépourvu; ses ordres ne furent pas bien exécutés; l'entreprise eut un mauvais succès, sans nuire cependant à sa réputation militaire, ni donner au comité

de salut public le regret de lui avoir confié un commandement plus important.

Lorsqu'il arriva à l'armée du Nord, il la trouva dans une position qui était devenue plus mauvaise depuis la mort de Dampierre; le duc d'York était arrivé avec dix mille Anglais. Le camp de Famars, situé en avant de Valenciennes, avait été évacué après une attaque générale. Valenciennes et Condé étaient maintenant entièrement investis; l'armée française était retirée sous Bouchain; toute la frontière jusqu'à Dunkerque était menacée. L'ennemi était en forces supérieures.

Custine ne pouvait tenter de porter secours aux deux places assiégées; mais il obtint quelques avantages sur sa gauche, où les Autrichiens, qui s'étaient concentrés pour protéger les deux siéges, avaient laissé la frontière moins garnie. Furnes fut pris par les Français. Quelques autres avantages furent encore obtenus dans la région qui s'étend entre Lille et la côte.

Ce n'était pas assez pour satisfaire le comité de salut public, ou plutôt pour justifier vis-à-vis des Jacobins le choix de Custine, en butte, depuis trois mois, aux attaques les plus violentes, aux dénonciations les plus révolutionnaires; on aurait voulu la délivrance de Condé et de Valenciennes, et il était évident que ces deux villes allaient succomber. Le comité ne se trouva plus en état de défendre le général qu'il venait de choisir; il fut mandé à Paris pour rendre compte de sa conduite. Il y fut accueilli avec faveur par une opinion qui conservait encore quelque liberté. On l'entourait dans les lieux publics, on criait « vive Custine! » on le vengeait des dénon-

ciations en ajoutant : « A bas les Jacobins ! » C'était hâter sa perte. Barère demanda qu'il fût mis en état d'arrestation. Condé avait capitulé ; on attendait de jour en jour la reddition de Valenciennes. Pas une voix ne s'éleva pour le défendre. — « Il faut, dit Danton, que la Convention sache ce qu'est Custine ; la nation a des doutes sur lui, il faut qu'il soit jugé. » La Convention ordonna qu'il serait détenu à l'Abbaye.

Quelques jours après arrivèrent les nouvelles de la capitulation de Valenciennes et de Mayence. La fureur des Jacobins s'alluma davantage encore lorsqu'on sut que les soldats de l'armée du Nord redemandaient presque séditieusement leur général. Il fut décrété d'accusation. Soubrany et Montaut, représentants en mission près de l'armée de la Moselle, attribuaient la prise de Mayence aux trahisons de Custine; les dénonciations affluaient ; le comité de salut public n'examina point si elles étaient vraisemblables, si elles n'étaient point dictées par une malveillance calomnieuse ou une exaltation aveugle. Barère qui, un mois auparavant, avait annoncé, en termes si positifs, la confiance que méritaient le courage, l'habileté et le patriotisme de Custine, déclara que, mieux instruit, le comité le reconnaissait pour un traître pareil à Dumouriez.

Quinze jours après il fut traduit devant le tribunal révolutionnaire. A cette époque il n'y avait déjà plus à compter sur une apparence de justice; mais la procédure comportait encore certaines formes; la défense était gênée, mais admise ; l'accusé pouvait faire entendre des témoins à décharge. L'acte d'accusation était long. Fouquier-Tinville y avait réuni

toutes les dénonciations, en les considérant comme des preuves certaines. Le général se défendit avec sang-froid et fermeté, discutant comme s'il avait pu espérer que la vérité exercerait quelque influence sur de tels jurés et de tels juges.

L'accusation la plus grave portait sur une lettre dont Custine contestait l'authenticité, et qui conseillait au général Doyré, commandant de la place, d'accepter une capitulation honorable, afin de restituer à la république les services plus actifs et plus utiles d'un corps composé d'excellentes troupes. Les représentants Reubell et Merlin, enfermés à Mayence, avaient eu connaissance de cette lettre, et dans leur déposition ne parurent pas y attacher une grande importance. Elle n'était point de la main de Custine et la signature n'avait pas semblé pareille à la sienne. D'ailleurs le conseil exécutif était alors assez porté à désirer cette capitulation, sans avoir la fermeté de la décider. En supposant même que le général Doyré eût capitulé, sans y être contraint par la nécessité, cette lettre n'était pas un ordre; elle lui avait laissé son libre arbitre et n'aurait pu l'excuser, ni incriminer Custine. Or, la Convention, avant que le procès commençât, venait de reconnaître solennellement que la défense de Mayence avait été de tout point fort honorable; le grief de la lettre était donc sans valeur.

On avait fait grand bruit aussi d'un mot d'ordre donné à l'armée du Nord : « Condorcet, Paris et Constitution, » qui aurait prouvé une complicité avec les Girondins. Il se trouva que ce mot d'ordre était du commencement de mai, avant que Custine fût arrivé à l'armée.

Le reste de l'accusation s'appuyait sur le témoi-

gnage d'officiers qui blâmaient tel ou tel mouvement ordonné par le général, de représentants du peuple prononçant sur des manœuvres militaires ou rapportant des bruits publics, de clubistes mayençais qui se plaignaient que leurs conseils n'avaient pas été écoutés. Merlin et Reubell déposèrent sans bienveillance, mais avec réserve et en évitant de mentir. Quelques autres représentants parlèrent de Custine en termes honorables.

Parmi les motifs de l'accusation, se trouvaient des faits dénoncés par des témoins qui n'avaient pas été assignés à déposer devant le tribunal. L'accusé demanda qu'ils fussent appelés pour être confrontés avec lui. Le général Houchard, qui semblait son ennemi personnel, avait surtout allégué de graves imputations.

Le tribunal en référa au comité de sûreté générale de la Convention; le rapporteur proposa que les témoignages fussent recueillis par une commission rogatoire. Ce retard à la condamnation, cette garantie donnée à l'accusé, excitèrent la colère de Chabot et des Montsgnards les plus exaltés. Tallien parla d'un complot pour sauver Custine et pour désorganiser l'armée, en mandant les généraux à Paris. Ses soupçons s'étendirent jusqu'à Fouquier-Tinville. Il croyait possible que l'accusateur public fût complice de ce projet. On le manda et il se justifia; c'était contre ses conclusions que le tribunal s'était arrêté à cette réclamation de l'accusé. Le président du tribunal, qui se nommait Montané, s'excusa sur les devoirs de justice et de sagesse imposes aux vrais républicains. En même temps il s'affligeait des soupçons et des reproches qui, chaque jour, retentissaient aux Jacobins et dans les sections, contre les lenteurs

et la faiblesse du tribunal révolutionnaire. Quelque temps après il y fut lui-même traduit.

Un des jurés publia une lettre où il se plaignait, avec une sorte de courage, de ces injustes attaques; il s'étonnait de voir des législateurs demander la tête d'un accusé avant l'instruction complète du procès et chercher ainsi à exercer une influence sur les jurés. « Par quel abus, disait-il, voudrait-on qu'un tribunal révolutionnaire fût dispensé de juger d'après des preuves et devînt le servile instrument des vengeances populaires? »

La Convention décréta que le tribunal passerait outre. Le réquisitoire de Fouquier-Tinville ne reproduisit point les faits qui avaient été démentis ou expliqués; il énumérait les imputations générales, interprétait à trahison des mouvements de troupes ou des événements militaires, et terminait par le grief qui depuis longtemps irritait le plus les Jacobins : il accusait le général de s'être environné d'officiers convaincus d'aristocratie. En résumé, l'accusateur public disait que Custine avait partout et toujours trahi les intérêts de la république.

Il demanda à justifier lui-même sa conduite militaire; il parla pendant une heure et demie, avec détail et clarté, de toutes les opérations qu'il avait dirigées, expliquant les causes et les circonstances de ses succès et de ses revers.

Son avocat plaida ensuite les faits étrangers à la partie militaire. Après le résumé du président, les jurés se retirèrent pour délibérer; ils ne furent pas unanimes; mais la majorité le déclara coupable. L'accusateur public requit l'application de la peine. Le président demanda à l'accusé s'il avait quelque

observation à faire; ses avocats s'étaient retirés, jugeant leur ministère inutile. « Je n'ai plus de défenseurs, dit-il, ils ont disparu. Ma conscience ne me reproche rien; je meurs calme et innocent. » Il entendit avec indifférence le prononcé du jugement et quelques applaudissements, dont le bruit venait du dehors; car l'auditoire gardait un silence convenable. Le général passa dans la salle du greffe, se mit à genoux, resta deux heures en prière; il avait appelé un confesseur et lui demanda de ne plus le quitter. Il écrivit une lettre à son fils, lui recommandant, lorsque la république verrait des jours plus beaux, de réhabiliter sa mémoire et de prouver son innocence. Le lendemain il fut conduit au supplice; son confesseur était à côté de lui et lui lisait des prières. Souvent il baisait un crucifix, et levait au ciel des yeux attendris, quelquefois mouillés de larmes. Il se mit un instant à genoux au bas de l'échelle, monta d'un pas ferme sur l'échafaud et ne montra nulle émotion. Cette mort pieuse, qui était une sorte d'exception à l'insouciance courageuse ou aux démonstrations de scepticisme de la plupart des victimes, fut remarquée et, selon l'esprit du temps, fut imputée à faiblesse.

Ce procès fixa l'attention du public. La mort de Custine fut le premier sacrifice accordé à une opinion contre laquelle le conseil exécutif et le comité de salut public avaient lutté longtemps.

Les Jacobins et les Montagnards exaltés n'avaient pas été entraînés à demander la tête de Custine par l'exaspération aveugle que pouvaient susciter les revers des armées de la république et la crainte de l'invasion. Leurs dénonciations n'avaient pas été

moins ardentes et moins impérieuses avant la capitulation des places fortes et lorsqu'il était universellement reconnu pour le meilleur des généraux, celui qui avait obtenu le plus de succès. Cette exigence ne se rapportait pas à lui seulement; elle tenait à un motif plus universel.

Un conventionnel, qui témoigna contre lui à l'Assemblée et devant le tribunal, a publié, trente-six ans après, des mémoires où il maintient la trahison de Custine et veut encore la prouver par des faits que n'avait pas même admis Fouquier-Tinville; mais en même temps il expose avec naïveté le véritable motif qui fit monter sur l'échafaud Custine et tant d'autres généraux après lui. « La plupart des chefs étaient, sinon enclins à trahir la république, du moins peu disposés à faire de grands sacrifices pour cette forme de gouvernement; bien peu de généraux étaient sortis des rangs du peuple, et il n'était pas douteux qu'un certain nombre d'entre eux regrettât la monarchie constitutionnelle, sous laquelle ils semblaient destinés aux premiers emplois. On n'aurait peut-être pas eu le temps d'arrêter des desseins perfides ou de prévenir de coupables négligences. Le soupçon était une cause de destitution, la moindre velléité criminelle, un arrêt de mort [1]. »

Ce langage aurait alors paru d'une tiède modération aux Jacobins; la même pensée y était sans cesse exprimée avec une ardeur sanguinaire; elle embrassait dans sa généralité, non-seulement les commandants en chef, mais les officiers de tout grade, qui étaient

[1] Mémoires de Levasseur.

nobles. Les exigences des pétitionnaires, les adresses des sociétés populaires, les députations des clubs, et même des clubs de femmes, pressaient la Convention de prendre une mesure générale et absolue.

C'eût été un infaillible moyen d'amener une nouvelle désorganisation de l'armée, plus complète encore que la première dont on venait à peine de réparer le désordre. A cette époque la plupart des officiers nobles servaient avec zèle et fidélité; ils avaient certes plus d'instruction et d'expérience que ceux par qui on les aurait remplacés; mais leur position, surtout dans les grades supérieurs, devenait de plus en plus difficile. Ils étaient continuellement en butte à une injuste méfiance et à des dénonciations presque toujours accueillies par les représentants en mission aux armées; rien ne pouvait faire entendre raison à d'aveugles fanatiques, encore moins à des hypocrites de patriotisme ou à des envieux [1].

La Convention s'était bornée à donner au comité de salut public le pouvoir qu'il déléguait aux commissaires d'exclure les officiers suspects; mais on n'osait point s'opposer à l'esprit de méfiance et d'exagération; on ne se risquait point à décourager les dénonciateurs. « La dénonciation est une des vertus du citoyen » était une maxime alors admise.

Aussi Barère disait-il : « Une cause de nos maux est la méfiance et la trahison; tous les hommes qui appartenaient à la classe nobiliaire sont frappés d'opinion; ce sont des traîtres commencés. Une voix générale s'élève contre eux. Nous ne devons pas rappeler par des lois particulières une caste détruite;

[1] Mémoires du maréchal Saint-Cyr.

mais nous excluons les gens suspects. Toutefois il faut prendre des ménagements, afin de ne pas opérer une subite désorganisation. »

Les généraux en chef ne pouvaient, comme les simples officiers, échapper à la proscription; ils étaient trop en vue pour conserver une position si importante. Leur courage, leur capacité, l'affection de leurs soldats, loin d'être une excuse aux yeux du parti dominant, étaient un motif d'inquiétude plus grave que les chances de la guerre.

« On parle de talents militaires; l'impétuosité française et le courage des patriotes qui dirigeront nos armées y suppléeront; que les généraux nobles qui possèdent quelque talent, aillent pleurer dans les déserts de n'avoir pas été utiles à leur patrie. » Ainsi parlait Saint-André à la tribune de la Convention. On ne les envoya point dans les déserts, mais à l'échafaud.

Alexandre de Beauharnais, commandant de l'armée du Rhin, en qui le comité de salut public avait assez de confiance pour le nommer au ministère de la guerre qu'il refusa, envoya sa démission, et sa retraite ne le préserva point.

Le supplice de Custine devint le signal pour envoyer successivement au tribunal révolutionnaire tous les généraux dénoncés par l'opinion jacobine : Houchard, après la victoire de Hondschoote dont les représentants lui reprochaient de ne pas avoir profité; La Marlière, Biron, Dillon, Brunet général de l'armée des Alpes à qui Napoléon rend un honorable témoignage dans ses mémoires et qu'Albitte dénonçait à la Convention, en ces termes : « S'il était

permis à un patriote d'être avide de sang humain, je voudrais me rassasier du sang de Brunet. »

Cette haine féroce contre les souvenirs de la noblesse, cette intolérance stupide et méfiante contre la moindre nuance de modération, cette responsabilité du succès imposée par ceux mêmes qui dérangeaient les moyens de l'obtenir, éteignaient, non pas le patriotisme et le dévouement des officiers distingués, mais toute ambition, toute ardeur d'avancement [1]. Ils craignaient de monter en grade; ils se dérobaient autant qu'ils le pouvaient à la connaissance des représentants, dont un bien petit nombre montrait du discernement et ne se laissait pas abrutir par le fanatisme révolutionnaire. On voyait des colonels et des adjudants généraux, refuser les grades supérieurs, ou solliciter, comme faveur, de les exercer temporairement et par commission pour une opération particulière. Il fallut des instances réitérées pour faire accepter de l'avancement à Desaix, à Gouvion Saint-Cyr, à Macdonald [2], à Kléber et à beaucoup d'autres.

La retraite ou la destitution des officiers nobles donna lieu à un grand mouvement dans le personnel de l'armée [3]. On commença par obéir au décret de la Convention sur l'avancement. Ce n'étaient point les soldats qui élisaient leurs officiers; mais les représentants, qui les nommaient, se conformèrent d'abord à la règle de l'ancienneté, non pas de grade, mais de service : de telle façon qu'un soldat, oublié dans les rangs, comme blanchisseur ou cordonnier de sa com-

[1] Mémoires du maréchal Saint-Cyr.
[2] Mémoires de Levasseur, de Saint-Cyr, de Kléber.
[3] Mémoires du maréchal Saint-Cyr.

pagnie, se trouvait, en devenant sergent, avoir, par l'ancienneté, plus de droit que tous les autres sergents. Dans le grand vide produit par l'exclusion des nobles, des soldats vieux et incapables de servir passèrent colonels en dix jours.

Ce respect pour l'ancienneté, conséquence de l'esprit d'égalité, fut aussi consulté d'abord dans le choix des officiers généraux. Des militaires qui avaient vieilli sur les contrôles de la milice provinciale ou dans la garnison d'un fort, devenaient généraux de division, sans avoir jamais aperçu un soldat ennemi.

Une armée ainsi composée et ainsi gouvernée présentait un étonnant spectacle. Parmi cette désorganisation régnait l'ardeur du sentiment national, de la défense du pays, et aussi un désir de la gloire militaire. Une sorte de discipline volontaire suppléait à l'anarchie légale. La vaillance, la capacité du commandement, l'instinct stratégique se faisaient jour à travers la confusion de l'égalité. Des hommes dont le talent, ou même le génie, serait demeuré méconnu d'eux-mêmes, et qui tout au plus seraient parvenus péniblement au rang d'officier de fortune, se manifestaient et leur supériorité les plaçait tout à coup hors de pair. Ils franchissaient les grades; on avait besoin d'eux, c'était leur titre à ce rapide avancement. La république subissait les malheurs du désordre, mais elle profitait de ses hasards.

Un bataillon de volontaires recruté à Paris, après le 10 août, avait été envoyé à l'armée de Custine et y était arrivé deux mois après devant Mayence; il avait commis quelques désordres. Le général aimait les soldats, recherchait leur faveur et se mettait souvent en communication avec eux; mais il était sévère et

même dur contre tout manquement à la discipline. Il fit former en carré le bataillon des chasseurs parisiens, et les réprimanda énergiquement : « Vous êtes un tas de coquins, » leur disait-il. Une voix se fit entendre dans les rangs : « Pas tous ! » Custine voulut savoir qui avait parlé. Un capitaine, qui devait son grade à l'élection de ses camarades, s'avança : c'était un grand jeune homme, d'une tournure distinguée, d'une physionomie grave et intelligente. Le général apprit qu'il s'était occupé des arts du dessin, qu'il avait voyagé en Italie, se destinait à être architecte, et s'était volontairement engagé pour la défense de la patrie. Il conçut aussitôt bonne idée du jeune officier, l'employa tout de suite à faire une reconnaissance et à lever le plan d'un terrain, sous le feu d'une batterie ennemie. Son sang-froid et la justesse de son coup d'œil confirmèrent l'opinion qu'il en avait conçue. Il l'attacha comme adjoint à l'adjudant général Gay de Vernon. Tel fut le commencement du maréchal Gouvion Saint-Cyr. Son histoire est à peu près la même que celle de nos plus illustres généraux. Ils sortirent du sein de la confusion où les révolutionnaires avaient jeté l'armée française; par eux fut établi l'ordre parmi le courage et le dévouement, et à cette double puissance nous avons dû, d'abord le salut du pays, et puis son immense gloire.

Les représentants en mission n'exerçaient point leurs pouvoirs de manière à rétablir la discipline; le mérite et les services des officiers n'étaient pas à leurs yeux un aussi bon titre à la confiance et à l'avancement que la profession bruyante des opinions révolutionnaires. Comme leurs informations venaient

souvent de quelque intrigant ou Jacobin passionné, ils se méprenaient dans leurs choix, mais lorsqu'ils les reconnaissaient pour mauvais, ils ne s'y obstinaient pas, car ils craignaient d'être blâmés par le comité de salut public; alors l'officier qu'ils avaient fait général redevenait quelques jours après chef de bataillon.

Quelques-uns des représentants envoyés aux armées usèrent pourtant de l'autorité, que la Convention leur conférait, avec discernement et leur influence fut utile à la conduite de la guerre. Ils devinrent de véritables militaires, auxiliaires des généraux en chef, de bon conseil dans l'état-major, de bon exemple au feu. On citait entre autres Merlin de Thionville et Soubrany. Un député de Montpellier, Fabre, fut tué dans une bataille à l'armée des Pyrénées. Plus tard, des membres importants du comité de salut public eurent des missions temporaires aux armées, et y usèrent d'un pouvoir absolu.

L'armée du Nord devint l'objet d'une attention toute spéciale : c'était là que pouvait se décider le sort de la France. Ce fut à ce moment que Carnot commença à s'occuper de la direction de la guerre et combina les opérations de cette armée. L'ordre y fut rétabli; elle reçut des renforts et s'augmenta de quelques détachements de l'armée de la Moselle. Profitant de la séparation des armées du prince de Cobourg et du duc d'York, Houchard remporta le 6 septembre une victoire importante à Hondschoote, et le siége de Dunkerque fut levé.

Un mois après le général Jourdan, qui était devenu commandant en chef, gagna la bataille de Watignies et délivra Maubeuge. Carnot y était présent et chargea à la tête des colonnes. C'était lui qui ayant reconnu

tout le mérite de Jourdan l'avait fait nommer général en chef.

Mais ces succès ne changeaient pas essentiellement la situation et laissaient subsister les dangers qui menaçaient la république. Quelques avantages partiels ne pouvaient décourager la coalition européenne : d'ailleurs la paix étant impossible, il fallait pourvoir à une guerre indéfinie. Les méfiances révolutionnaires, qui poursuivaient les généraux expérimentés; qui punissaient les généraux malheureux; qui s'inquiétaient de leur importance lorsqu'ils avaient été victorieux; les doutes qu'on devait concevoir sur la capacité de ceux qu'on appelait au commandement, étaient autant de motifs pour que la Convention fût préoccupée de tout ce qui se rapportait à la guerre.

Pour suppléer à ce qui manquait à des armées composées de recrues, sans nulle habitude de la guerre, d'officiers sans expérience, de généraux encore inconnus, la multitude des soldats était une nécessité impérieuse.

Les trois cent mille hommes levés en vertu du décret du 24 février avaient déjà en grande partie rejoint les armées. Quelques levées extraordinaires avaient été exigées dans plusieurs départements frontières et augmentaient encore les forces disponibles. Pour réparer les pertes énormes qu'avaient éprouvées les corps de cavalerie, une levée de trente mille hommes fut d'abord ordonnée; les chevaux furent pris par réquisition parmi les chevaux de luxe. Quelques jours après, les gardes nationaux à cheval de tous les départements furent envoyés aux armées.

Pendant plusieurs mois, il fut impossible au comité

de salut public de détacher des armées qui défendaient les frontières contre les étrangers, le moindre corps de troupes, pour l'employer à dompter la rébellion de la Vendée. Ce fut avec des gardes nationales, avec des bataillons de volontaires et de recrues, mal armés, formés à la hâte, sans aucun apprentissage militaire, que la Convention espéra d'abord mettre un terme à cette guerre civile. Aussi prenait-elle de jour en jour un plus grand développement. Elle devenait un des dangers menaçants de la république.

Pour donner soudainement un caractère formidable à la défense du territoire et à la répression des révoltes intérieures, espérant sans doute embraser l'opinion nationale et frapper l'imagination des ennemis du dehors et du dedans, le comité fut conduit à adopter une mesure prodigieuse, la levée en masse.

On avait réuni à Paris des délégués de toutes les assemblées primaires; ils étaient censés apporter le vœu de la France entière pour la nouvelle constitution. Une pompeuse fête, la Fédération de la république, devait remplacer la Fédération libérale et monarchique; la commémoration du 10 août était destinée à effacer la solennité du 14 juillet.

Quelques jours après la célébration, la Convention adressa une proclamation aux Français. « Ils retentissent dans toute la république, ces cris de joie, qui ont proclamé, devant vos représentants, la constitution que vous avez acceptée. Jamais, depuis qu'il existe des hommes et des empires, un plus grand acte social ne reçut son accomplissement dans une fête aussi auguste et aussi touchante. Spectacle magnifique et le plus attendrissant que la terre ait jamais déployé sous les regards de l'Éternel! Aux armes,

Français! A l'instant même où un peuple d'amis et de frères se tiennent serrés dans leurs embrassements, les despotes de l'Europe dévastent vos frontières et violent vos propriétés. Aux armes! levez-vous tous! accourez tous! la liberté appelle les bras de tous ceux dont elle vient de recevoir les serments. C'est la seconde fois que les tyrans et leurs esclaves souillent de leurs pas la terre d'un peuple souverain. La moitié de leurs armées sacriléges y ont trouvé, la première fois, leurs tombeaux. Que leurs ossements blanchis s'élèvent comme des trophées au milieu des champs que leur sang aura fertilisés! Aux armes, Français! couvrez-vous de gloire en défendant cette liberté adorée, dont les premiers jours tranquilles répandront sur vous et sur les générations de vos descendants, tous les genres de biens et de prospérité.»

Cette proclamation avait été présentée au nom du comité de salut public par Barère, et le rapport qui la précédait se trouvait assurément en contradiction avec la peinture de gloire et de bonheur qu'il présentait à la France.

« Ce serait vous abuser, ce serait tromper la nation entière, si nous pouvions vous dissimuler les grandes mesures reclamées au nom de la république en péril. »

Il exposait ainsi la situation. « Les côtes des deux mers bloquées par les escadres espagnoles et anglaises; les Pyrénées franchies par les armées de l'Espagne; les passages des Alpes disputés par les armées piémontaises, l'Autriche et la Prusse dévastant le territoire des provinces du Nord, assiégeant les places fortes, dont quelques-unes sont tombées déjà entre leurs mains; l'Angleterre achetant des trahisons; les royalistes faisant des sectaires; le fa-

natisme redoublant d'efforts; les Vendéens déchirant le sein de la patrie; les administrations fédéralistes secouant de nouveaux brandons de guerre civile; la Corse se livrant aux Anglais. »

Barère aurait pu ajouter à ce tableau : — La Convention envoyant à l'échafaud ses membres les plus illustres et les plus sincèrement républicains; un tribunal révolutionnaire augmentant chaque jour le nombre de ses victimes; la France se couvrant de prisons pour renfermer les suspects; chaque ville soumise au pouvoir arbitraire des sociétés populaires et des comités révolutionnaires; la disette menaçant les populations; le commerce proscrit sous le nom d'accaparement et rançonné par l'emprunt forcé; les assignats dont le cours factice n'était soutenu que par des peines sévères; les armées recrutées et approvisionnées par réquisition; des représentants à la tribune, des orateurs dans les clubs, des écrivains dans leurs journaux prêchant le pauvre contre le riche, provoquant au massacre et au pillage.

Mais pour Barère ce n'étaient pas des malheurs; cet état intérieur de la France était le cours naturel et nécessaire du gouvernement né de cette révolution du 10 août, dont on célébrait la commémoration. Voilà ce qu'était devenue la France en une seule année. Était-ce parce que les fondateurs de cette république avaient eu à réprimer des rébellions ou à vaincre des résistances ouvertes? Non, tout s'était soumis, tout avait tremblé devant eux; mais ils avaient voulu exterminer ceux qui pouvaient entretenir des souvenirs et des regrets, ceux qui avaient été l'objet de leur ancienne aversion, ceux qui avant eux avaient eu quelque talent et quelque renom-

mée, ceux qui demandaient l'ordre avec la liberté. Ainsi ils avaient tout bouleversé. Abusant des victoires remportées par une armée formée avant leur domination et commandée par des généraux qu'ils allaient proscrire, ils avaient rendu la paix impossible, en menaçant l'Europe de lui imposer le même sort qu'ils avaient fait à la France. Leur tyrannie avait fini par susciter la révolte et la guerre civile. De sorte qu'il n'y avait pas une calamité, pas une souffrance de la patrie qui ne leur fût imputable. Cette nécessité qu'ils alléguaient pour motiver leurs mesures à la fois colossales et destructives, cette nécessité, c'étaient eux qui l'avaient faite.

Le rapporteur du comité de salut public avait donc raison de dire : « Où est la république, au milieu de tant de périls et de tant de crimes? Où elle est? Dans une constitution solennellement jurée, dans la fermeté de ses représentants, dans le courage de ses soldats, dans le patriotisme prononcé des envoyés du souverain réunis dans cette enceinte. Il n'est pas plus au pouvoir des tyrans d'arrêter les progrès de la liberté et de l'égalité, que d'arrêter la lumière du soleil. La république française va s'élever à ses glorieuses destinées ou tomber dans un gouffre de calamités. »

Barère recommandait aux envoyés des assemblées primaires « de réchauffer l'esprit public, de surveiller les complots embrouillés » des fédéralistes et les coupables complots des royalistes, de ne pas laisser un mauvais génie efféminé énerver les administrations. Le ressort de la force nationale a été relâché; le modérantisme a paralysé nos armées, fait fuir les phalanges républicaines, découragé les soldats, glacé d'effroi les habitants des cités. Oui, la liberté court

les plus grands dangers, si un patriotisme ferme ne vient au secours de nos armées, et à la défense de nos frontières. »

« Précieux envoyés des assemblées primaires, nous vous confions une mission morale et sacrée; vous exposerez les besoins de la patrie, vous recueillerez ses ressources. L'évaluation des forces disponibles, le calcul des soldats volontaires sont laissés à la conscience des citoyens. »

Il se plaignait de la lenteur du recrutement des trente mille cavaliers et accusait l'égoïsme des riches trop protégés encore par les institutions nouvelles. « L'aristocratie et le royalisme s'écrient : quelle est donc cette liberté, qui exige tant de sacrifices, tant de tributs oppressifs, tant d'hommes, tant de subsistances, tant de chevaux, tant de secours? Le despotisme fut-il jamais aussi exigeant? » Et il menaçait ceux qu'il appelait les riches, ceux dont le plus grand nombre était tout au plus dans l'aisance, de voir leurs propriétés dévastées et leur sûreté personnelle compromise.

Cette exhortation, au nom de la détresse et des dangers de la patrie, ces reproches et ces regrets de trouver si peu d'ardeur et de dévouement, étaient répétés sous toutes les formes, en style de rhéteur. « Encore une fois, disait l'orateur, je vous dirai : Il ne faut qu'un sacrifice d'un moment; il ne faut que deux mois de courage et les tyrans ne seront plus. »

Danton était replacé, par les dangers de la république, dans la même disposition qu'au 2 septembre. Lorsqu'il n'avait pas l'initiative des mesures révolutionnaires, il voulait du moins s'y associer en les exagérant. « Le comité de salut public, disait-il,

a fait le tableau des dangers de la patrie et des ressources qu'elle trouvera dans les sacrifices imposés aux riches; mais il ne vous a pas tout dit. Si les tyrans mettaient notre liberté en danger, nous les surpasserions en audace. Nous dévasterions le sol français, avant qu'ils puissent le parcourir. Et les riches, ces vils égoïstes, seraient la première proie de la fureur populaire. — Oui ! oui ! » crièrent les Montagnards et les tribunes publiques.— « Il faut qu'au nom de la Convention, qui a la foudre populaire entre ses mains, les envoyés des assemblées primaires, lorsque l'enthousiasme ne produira point ce qu'on a droit d'en attendre, fassent des réquisitions à la première classe de la levée en masse. La rigueur de la loi et la chaleur de l'apostolat de la liberté, nous donneront une grande masse de forces. Donnez donc des pouvoirs plus étendus et plus positifs aux délégués des assemblées primaires; que des commissaires de la Convention se concertent avec eux pour armer cette force nationale et la diriger vers un même but; les tyrans, en apprenant ce mouvement sublime, seront saisis d'effroi et cette grande masse nous en fera justice. »

Cette proposition fut décrétée au milieu des applaudissements. On demanda que les théâtres fussent fermés pendant les dangers de la patrie; Lacroix s'y opposa. « C'est par les spectacles qu'il faut échauffer l'esprit du peuple; il n'est personne qui, en sortant d'une représentation de *Brutus* ou de *la Mort de César* ne soit disposé à poignarder le scélérat qui voudrait asservir son pays. »

Les délégués des assemblées primaires n'étaient réellement que les envoyés des sociétés populaires qui

dominaient maintenant sur presque tout le territoire de la république. Malgré l'éclat qu'on voulait donner à l'acceptation de l'acte constitutionnel, les assemblées primaires n'avaient pas eu une véritable existence : la masse de la population n'y avait pas pris une part active. On avait amené des votants ou supposé des suffrages ; de sorte que cette réunion de délégués n'était autre chose qu'un nouveau club plus nombreux et composé de gens plus exaltés et plus ignares que les clubs parisiens. L'Assemblée, ou pour dire le vrai, le comité de salut public et les politiques du mouvement révolutionnaire, tout en cherchant dans ce rassemblement un moyen d'échauffer l'opinion et d'effrayer les populations, s'inquiétaient de l'esprit de désordre qui l'agitait. On fit arrêter quelques-uns des délégués ; on tâchait d'en renvoyer beaucoup d'autres dans leurs provinces.

C'était avec de tels hommes que, selon la proposition de Danton, des commissaires de la Convention devaient concerter une mesure pour sauver la patrie et anéantir les armées des tyrans. Un décret voté le 30 mai avait réglé, d'une manière générale et en principe, la forme des réquisitions qui pourraient être nécessaires pour composer la force publique. L'appel des citoyens au service militaire devait porter successivement, et selon la nécessité des circonstances, sur des classes distinctes. La première comprenait tous les hommes de seize à vingt-cinq ans, et tous les célibataires ou veufs sans enfant jusqu'à quarante ans ; — la seconde, les hommes de vingt-cinq à trente-cinq ; — la troisième, de trente-cinq à quarante-cinq ; — et enfin la dernière classe comprenait tous les hommes en état de porter les armes.

Les municipalités avaient été chargées de faire instruire la première classe aux évolutions militaires et au maniement des armes. Personne n'avait pensé à se conformer à cette dernière disposition.

Se rattachant à cette loi, le comité de salut public avait le projet d'appeler la première classe, ce qui aurait donné au moins trois cent mille nouveaux soldats. Cette levée d'hommes paraissait chétive à Danton. Encouragés ou inspirés par lui et par la commune de Paris, les délégués du peuple français et des commissaires des sections vinrent lire une adresse à la Convention : — « Élevez-vous, disaient-ils, à la hauteur des grandes destinées de la France. Vous voulez requérir seulement la première classe : nous avions indiqué la mesure sublime d'un appel au peuple; vous l'avez convertie en un simple recrutement. Les demi-mesures sont mortelles dans les dangers extrêmes. La nation entière est plus facile à ébranler qu'une partie de la nation; si vous demandez cent mille hommes, peut-être ne les trouverez-vous pas. Si vous demandez des millions de républicains, vous les verrez se lever pour écraser les ennemis de la liberté. Le peuple ne veut plus d'une guerre de tactique, où des généraux traîtres sacrifient impunément le sang des citoyens. Décrétez que le tocsin de la liberté sonnera dans toute la république à une heure fixe; qu'il n'y ait d'exemption pour personne; que l'agriculture seule conserve les bras nécessaires; que le cours des affaires soit interrompu. Que les moyens d'exécution ne vous inquiètent point; nous présenterons les moyens de faire éclater la foudre nationale sur tous les tyrans et leurs esclaves. » La Convention renvoya cette adresse au

comité de salut public pour en faire le rapport séance tenante.

Barère adopta sans délai et sans objection le projet des délégués du peuple. Le langage de son rapport rivalisa de folle déclamation avec leur adresse.

« Les généraux français ont méconnu le tempérament national. L'irruption, l'attaque soudaine sont les moyens qui lui conviennent. Ce n'est pas aux Français à mollir dans l'oisiveté des camps. C'est à nous à attaquer, à foudroyer les troupes des tyrans; la guerre des rois n'est qu'un tournoi qu'ils font durer à leur gré. L'inondation de la liberté qui couvre des flots bouillonnants du patriotisme les hordes ennemies et renverse les digues du despotisme, telle est l'image de la guerre de la liberté. »

Le projet de décret n'était encore qu'une déclaration; le comité devait plus tard proposer les moyens d'exécution.

« Le peuple français déclare qu'il va se lever tout entier pour délivrer son territoire de la présence des despotes et de leurs satellites. Les autorités constituées marcheront à la tête du peuple : elles seront remplacées provisoirement par des citoyens d'un patriotisme éprouvé. » — Les délégués des assemblées primaires reçoivent la mission et le pouvoir de faire des réquisitions d'armes et de subsistances; ils sont autorisés à destituer et à nommer les administrateurs.

Ce projet fut voté au milieu des plus vifs applaudissements. Peu de jours après, Barère reparut à la tribune pour répéter à peu près les mêmes phrases avec plus de développements. Le recrutement d'un contingent déterminé était bon pour les princes allemands; c'était une pratique féodale. Le contingent de

la France défendant sa liberté, c'est toute la population. L'aristocratie veut le recrutement parce qu'elle paye des remplaçants sans énergie et sans courage qui trahissent la patrie sur les champs de bataille.

Ainsi donc point de recrutement, mais la levée en masse. Toutefois, comme l'adresse des délégués et la déclaration, qui en avait été la conséquence, répandaient une alarme universelle, Barère expliquait que levée en masse n'était qu'une expression énergique pour signifier que toutes les ressources nationales seraient prêtes à se déployer, en raison des périls et des besoins de la patrie. Revenant ainsi par commentaire sur les phrases que la Convention venait d'applaudir, il disait que les aristocrates et les auxiliaires de Pitt et Cobourg avaient seuls pu les interpréter comme annonçant la suspension du commerce, du travail, des communications, comme un froissement de tous les intérêts qui produirait des troubles affreux, d'incalculables désordres.

« Sommes-nous donc à cette extrémité qui nécessiterait une commotion si extraordinaire? Six cent mille hommes qui combattent sous le drapeau tricolore ont-ils donc disparu? La levée générale et simultanée serait un effort de géant; les tyrans de l'Europe ne nécessitent pas encore les derniers efforts d'un grand peuple. Toute la France doit être debout, mais il n'est qu'une portion de citoyens qui doive être mise en mouvement.

« Les jeunes gens combattront; ils seront chargés de vaincre; les hommes mariés forgeront les armes, transporteront les bagages et l'artillerie; ils prépareront les subsistances. Les femmes, qui enfin doivent arriver à leur véritable destinée dans les révolutions,

oublieront les travaux futiles; leurs mains travailleront aux habits des soldats, feront des tentes et porteront leurs soins hospitaliers dans les asiles où le défenseur de la patrie reçoit les secours exigés par ses blessures; les enfants mettront le vieux linge en charpie; c'est pour eux qu'on se bat; les enfants, ces êtres destinés à recueillir tous les fruits de la Révolution, lèveront leurs mains pures vers le ciel. Les vieillards, reprenant la mission qu'ils avaient chez les peuples anciens, se feront porter sur les places publiques; ils y enflammeront le courage des jeunes guerriers; ils propageront la haine des rois et l'unité de la république. »

La fabrication de la poudre était aussi recommandée en termes poétiques : « Toutes les caves de Montpellier sont employées à la production d'un poison subtil : que toutes les caves soient employées à la production du salpêtre, qui est le poison des aristocrates et des royalistes. »

D'autres dispositions étaient indiquées pour fournir les subsistances. Évidemment, sous un tel régime, on ne pouvait point s'adresser au commerce libre; on l'avait anéanti. De sorte qu'il fallait avoir recours aux réquisitions et aux contraintes. De même pour toutes les choses fabriquées nécessaires aux armées, on ne songeait pas à l'industrie privée. Des ateliers nationaux, des manufactures fondées et gérées par l'administration publique, tels étaient les moyens, onéreux pour la fortune du pays, vexatoires pour tous les citoyens, que la Convention devait indispensablement employer. Elle détruisait la richesse, il fallait bien qu'elle exploitât la misère.

Le comité de salut public revenait donc à sa première pensée et renonçait à la levée en masse. Quel-

ques représentants, usant de leurs pleins pouvoirs, avaient commencé à la mettre à exécution. Par leurs discours prononcés dans les clubs et les places publiques des villes d'Alsace et de Lorraine, ils parvinrent à faire marcher une partie des habitants en état de porter les armes.

Cette levée en masse était une parodie du mouvement patriotique qui, au commencement de la guerre, avait déterminé la formation et le départ des bataillons de volontaires. Des hommes enlevés à leur famille, armés d'une mauvaise pique, sans ordre, sans discipline, à peu près sans chefs, eurent bientôt oubliés les grands mots qui les avaient entraînés. La plupart n'étaient pas encore hors de la banlieue, qu'ils retournaient dans leurs foyers. Ceux qui allaient plus loin étaient si fatigués et si mécontents, en arrivant à l'armée, qu'on ne pouvait en tirer le moindre service et qu'on les renvoyait. Ils rencontraient en route ceux qui étaient partis après eux, et les dégoûtaient de continuer leur marche. A peine put-on trier quelques bataillons formés de jeunes gens bien disposés et d'anciens soldats [1].

De sorte que cet essai de levée en masse, au lieu d'être utile à l'armée, consomma seulement une partie de ses vivres, dont elle était assez mal pourvue. Les ennemis n'en conçurent pas la moindre crainte; ils savaient que ce n'est pas avec de tels soldats qu'on peut attaquer de front une armée régulière et aguerrie. Ces moyens d'employer la population s'appliquent seulement pour nuire à une arrière-garde dispersée et mal appuyée.

[1] Mémoires du maréchal Saint-Cyr.

L'effet ne fut pas meilleur sur l'opinion en France. Il ne fallait pas beaucoup de réflexion et de bon sens pour apprécier le vide et la déraison des phrases de Barère et de Danton. Le comité et la Convention s'aperçurent du ridicule qui avait accueilli la levée en masse et l'imputèrent aux aristocrates.

On se borna donc à appeler une première classe qui comprenait tous les jeunes hommes de dix-huit à vingt-cinq ans, non mariés ou veufs sans enfant. Barère estimait que ce recrutement donnerait quatre cent mille soldats. Mais aucun contingent n'était fixé; le départ devait être général; le remplacement n'était pas autorisé.

L'enthousiasme n'était pas le même qu'en 1792; l'obéissance fut lente et d'abord très-incomplète. On ne pouvait y compter dans les provinces en proie à la guerre civile; beaucoup de départements étaient insoumis; d'autres qui étaient limitrophes des centres de rébellion, la Vendée, Lyon, Nîmes, Marseille, furent traités d'abord avec ménagement. Ailleurs, en Franche-Comté[1], par exemple, il y eut des résistances ouvertes contre ce recrutement. Au total, cette grande mesure ne reçut une exécution réelle qu'après la prise de Lyon. Alors la soumission fut universelle : riches et pauvres, jeunes hommes de toute profession ou industrie marchèrent au commandement de cette loi d'égalité. Déjà les persécutions avaient commencé; les réquisitionnaires appartenant aux classes supérieures partaient pour ne pas compromettre leur famille; le luxe avait disparu, et ils s'en allaient à pied ou en charrette rejoindre le dépôt pour lequel ils

[1] *Moniteur*, séance du 15 septembre.

avaient été désignés. Les uns prenaient résolûment leur parti et acceptaient cette vocation; beaucoup d'entre eux ont fait honorablement leur chemin dans nos armées. D'autres, moins bien résignés, et pensant à quitter, dès que ce serait possible, cette carrière qui ne leur convenait point, tâchaient d'être employés dans les charrois, dans les vivres ou dans quelque bureau des administrateurs militaires. Les ouvriers en fer étaient requis pour la fabrication des armes.

Au total, non point par l'action du gouvernement désordonné et mal établi qui avait voulu cette mesure, mais par la force des choses, par le bon sens et le vrai patriotisme des généraux et de tous les hommes qui, sans esprit de parti et sans préoccupation politique, ne s'occupaient qu'à accomplir leur devoir, cet immense recrutement qu'on appelait la première réquisition donna, sinon sur-le-champ, mais plus tard, une force qui sauva le pays. Il fallut d'abord armer cette multitude de jeunes soldats, car on ne pouvait pas les envoyer au feu avec des piques, comme le proposait un jour Collot d'Herbois, en alléguant les Spartiates.

Lorsqu'ils purent arriver aux armées, ils furent seulement employés à une guerre défensive, s'accoutumèrent à la discipline et au danger, acquirent les habitudes et l'esprit militaires. Puis s'ouvrit une nouvelle campagne en 1794; ce fut ainsi que la France eut de nombreuses et bonnes armées, qui furent bientôt glorifiées par d'éclatantes victoires.

Il y avait encore sous les armes d'autres recrues qui ne méritaient pas le nom de soldats. Outre les armées qui défendaient le pays contre l'invasion étrangère, il s'était formé des armées révolutionnaires dont

la destination était de ravager le territoire et de massacrer les citoyens.

Appelés illégalement par des sociétés populaires et des représentants en mission, ces rassemblements de sans-culottes avaient reçu un commencement d'existence licite. Un décret présenté par Danton et qui fut voté avec acclamation le 5 avril, au moment de la défection de Dumouriez, était conçu en ces termes : « Il sera formé dans chaque grande ville une garde de citoyens choisis parmi les moins fortunés. Ces citoyens seront armés et salariés aux frais de la république. »

Alors fut établie l'armée révolutionnaire de Lyon, dont les excès amenèrent la révolte et la guerre civile; alors furent recrutées les bandes, qui sous les ordres d'Henriot, cernèrent la Convention et firent le 31 mai. Plusieurs autres villes furent en proie à ce fléau.

Jusqu'au 31 mai la Convention ne songea plus à cette mesure. Son exécution était livrée au hasard des discordes civiles qui, à ce moment, troublaient déjà les départements. Les Jacobins et les sections se plaignaient vivement que les dispositions promises par le décret, et qui devaient en régler l'exécution, ne fussent pas encore prescrites par une loi.

Le 2 juin, au milieu du tumulte de la séance, qui se termina par l'arrestation de trente-sept représentants, pendant que la Convention délibérait sous la consigne d'Henriot, un nouveau décret fut rendu sans délibération, ou plutôt, fut inscrit au procès-verbal; il ratifiait ce que venait de faire la commune de Paris, et rendait légale une mesure que les Girondins avaient dénoncée comme usurpation de pouvoirs.

« L'armée soldée, décrétée le 5 avril, sera de six mille hommes pour Paris ; — tout citoyen ne pourra y être admis que sur un certificat de civisme de sa section ; — la solde sera de quarante sols par jour ; — aucun citoyen en état de réquisition ou en activité de service, n'y sera admis. »

Soit qu'il n'y eût nul empressement à s'enrôler dans ce corps, soit que le comité de salut public n'eût pas le désir sincère de voir se former une pareille armée, la commune de Paris vint, trois mois après, exprimer à l'Assemblée toute son indignation contre l'inertie du gouvernement. Paris était en ce moment dans un état de violente agitation. Les lois sur le maximum et sur les accapareurs, les obstacles apportés au commerce et à la circulation des grains, avaient anéanti l'industrie et le négoce. Sans cesse Paris manquait de pain ou pouvait craindre d'en manquer le lendemain ; les approvisionnements étaient difficiles et incertains ; presque chaque jour le mécontentement éclatait en désordres. Les boulangers et les marchands avaient besoin d'être protégés, et ils l'étaient timidement par des magistrats qui, loin de calmer les passions de la populace ou d'éclairer son ignorance, avaient pour principale occupation de l'exciter à la violence et à l'émeute. On se gardait bien de calmer les colères et les menaces dirigées contre les citoyens qui jouissaient encore de quelque aisance. La section des Sans-Culottes pouvait, sans être blâmée, déclarer au conseil général de la commune, qu'elle se mettait en insurrection contre les riches.

C'était dans de telles circonstances que le maire et le procureur général Chaumette venaient gourmander la Convention.

« Depuis six semaines, la crainte de manquer de pain rassemble, toutes les nuits, les citoyens à la porte des boulangers. Le défaut d'approvisionnements vient de ce que les lois ne sont pas exécutées; il vient de l'égoïsme et de la malveillance des riches. Ce mal est commun à toutes les grandes villes. Le peuple est fatigué de ces manœuvres. »

« Les tyrans de l'Europe, les ennemis intérieurs persistent avec atrocité dans leur système d'affamer le peuple; ils veulent le forcer à échanger sa souveraineté contre un morceau de pain, ce qu'il ne fera jamais. De nouveaux seigneurs, non moins cruels, non moins avides, non moins insolents que les anciens, se sont élevés sur les ruines de la féodalité; ils ont acheté les propriétés de leurs anciens maîtres et continuent à marcher dans les sentiers battus par le crime, à spéculer sur la misère publique, à tyranniser les destructeurs de la tyrannie. » — « Une autre classe aussi avide, aussi criminelle que la première, s'empare des denrées de première nécessité. Vous l'avez frappée, mais vous ne l'avez qu'étourdie. » — « Sous les mains républicaines, les métaux se changent en armes tyrannicides; mais où est le bras qui doit tourner ces armes contre la poitrine des traîtres? » — « Vous avez remis aux administrations la clef des greniers; elles doivent vérifier les livres où ces monstres écrivent leurs calculs; mais quel est l'être impassible qui déchirera les feuillets de ces livres écrits avec le sang du peuple, et en fera aussitôt l'arrêt de mort des affameurs? » — « Il est temps de faire cesser la lutte impie des enfants de la nation et de ceux qui abandonnent sa cause. Notre sort est lié à l'établissement de la république; il faut que nous détruisions

nos ennemis, ou qu'ils nous détruisent; la masse du peuple doit les écraser sans ressource de son poids et de sa volonté. » — « Montagne sainte, soyez le Sinaï de la France : agitez-vous et tressaillez à la voix du peuple; devenez un volcan, dont les laves brûlantes calcinent les cœurs où se trouve encore l'idée de la royauté. » — « Plus de quartier, plus de miséricorde aux traîtres. » — « Non ! non ! » s'écriait-on à la fois dans la salle et dans les tribunes. — « Jetons entre eux et nous la barrière de l'éternité. » — « Le jour de la justice, le jour de la colère est venu; les patriotes des départements, le peuple de Paris en particulier, ont montré jusqu'ici assez de patience. » — « Un immense rassemblement s'est formé ce matin dans la Maison commune et sur la place; un seul vœu a été proclamé et nous vous l'apportons : « des subsistances, « et pour en avoir, force à la loi. »—« En conséquence, nous sommes chargés de vous demander la formation de l'armée révolutionnaire; vous l'avez déjà décrétée, mais l'intrigue et la frayeur des coupables l'ont fait avorter. Que cette armée forme son noyau à Paris; que dans les départements qu'elle parcourra, elle se grossisse des véritables républicains; qu'elle soit suivie d'un tribunal incorruptible et de l'instrument fatal qui tranche d'un seul coup les complots et les jours de leurs auteurs; qu'elle force l'avarice à regorger les richesses de la terre, nourrice inépuisable de ses enfants; enfin, que cette armée soit composée de manière à pouvoir laisser dans toutes les villes une force suffisante pour comprimer les malveillants. Hercule est prêt : remettez dans ses robustes mains la massue qui purgera la terre de la liberté de tous les brigands. »

Robespierre présidait la Convention, il repondit : « Que les bons citoyens fassent un dernier effort; la terre de la liberté, souillée par la présence de ses ennemis, va en être affranchie aujourd'hui; leur arrêt de mort est prononcé; demain, l'aristocratie cessera d'être. »

Chaumette demanda à ajouter une demande moins sanguinaire; il voulait que tous les jardins fussent cultivés en légumes utiles. Pour commencer, les Tuileries devaient être débarrassées des statues, fleurs de lis en buis et autres objets, aliments du luxe et de l'orgueil des rois, qui feraient place aux plantes médicinales nécessaires aux hôpitaux.

Le rassemblement, dont avait parlé Chaumette, défila ensuite dans la salle; elle fut bientôt remplie de citoyens et de citoyennes qui criaient : « Vive la république ! guerre aux aristocrates ! guerre aux accapareurs ! »

La Montagne se hâta, par sympathie ou par obéissance, d'insister pour que, séance tenante, toutes les mesures fussent prises, afin de former sans délai l'armée révolutionnaire.

« Nous devons espérer, disait Billaud-Varennes, que les malveillants vont disparaître de la surface de la terre. Oui, il est temps, il est plus que temps de fixer le sort de la Révolution. Les malheurs du peuple exaltent son énergie et nous mettent à même d'exterminer nos ennemis. Les mesures qu'on propose ne sont pas suffisantes. » Il y ajouta l'arrestation de tous les gens suspects qu'avait déjà demandée une députation des délégués des assemblées primaires, et sur laquelle Danton avait insisté ; il se plaignit du peu d'activité des administrations. Il fallait prononcer la

peine de mort contre tout administrateur qui négligerait d'exécuter une loi quelconque. — « Si les révolutions traînent en longueur, c'est parce qu'on ne prend jamais que des demi-mesures. » — « Écrasons les ennemis de la Révolution; le sort du peuple est affermi; la liberté est sauvée. » Léonard Bourdon insista plus spécialement sur le tribunal qui devait accompagner l'armée révolutionnaire; il devait être chargé, selon lui, d'arrêter les malveillants et de les juger dans les vingt-quatre heures.

La majorité de la Convention n'était pas encore préparée à sanctionner une telle mesure; sa marche était rapide, mais elle était toujours devancée par la commune, les sections et les Jacobins. Romme demanda la question préalable sur les tribunaux ambulants; on y renonça, et Billaud consentit que l'Assemblée déclarât seulement : « Il y aura une armée révolutionnaire; le ministre de la guerre présentera, séance tenante, le mode de son organisation. »

Le comité de salut public sollicita un délai de quelques heures pour mûrir et méditer de si graves dispositions.

« Il serait bien étonnant, répondait Billaud, qu'on s'amusât à délibérer. » Les Montagnards passionnés avaient été mis en effervescence et n'écoutaient pas les révolutionnaires prudents et politiques. Gaston de l'Ariége proposait que les sections de Paris fussent mises en permanence, qu'on fermât les barrières, qu'on incarcérât tous les mauvais citoyens.

Bazire était de ceux qui s'effrayaient quelquefois de l'essor insensé où se laissaient emporter ses amis. Il représenta que la population de Paris n'était point telle qu'on la supposait. Le mécontentement était général;

les ennemis de la république étaient prêts à profiter de ces dispositions. On pouvait craindre une contre-révolution sectionnaire; les éléments en étaient, disait-il, organisés. — « Ne délibérons point dans l'enthousiasme; ne livrons point, par des démarches inconsidérées, le peuple aux mains de ses ennemis; ne risquez pas de le faire égorger. » Il demandait qu'on laissât seulement une demi-heure au comité de salut public pour examiner.

Danton parut à la tribune; l'Assemblée et les spectateurs l'accompagnèrent par des applaudissements prolongés; dans les moments de fermentation confuse et d'explosion révolutionnaire, il se présentait toujours comme le grand régulateur: il était l'homme pratique du désordre.

Il approuva Billaud-Varennes d'avoir voulu mettre à profit l'élan sublime de ce peuple pressé autour de l'Assemblée. « Quand le peuple présente ses besoins, quand il offre de marcher contre ses ennemis, il ne faut pas prendre d'autres mesures que celles qu'il présente; elles sont dictées par le génie national. » — « Le comité présentera son rapport, mais il n'y a nul inconvénient à décréter à l'instant même qu'il y aura une armée révolutionnaire. » — « Ne vous effrayez pas des mouvements que pourraient tenter les contre-révolutionnaires dans Paris; la masse immense des sans-culottes, qui les a terrassés cent fois, existe encore; sachez la diriger. »

« Ce n'est pas assez d'une armée révolutionnaire, soyez révolutionnaires vous-mêmes. Les hommes industrieux, qui vivent du prix de leurs sueurs, ne peuvent aller dans les sections; en leur absence,

l'intrigue peut y prévaloir. Décrétez deux grandes assemblées de sections par semaine; que l'homme du peuple qui y assistera reçoive une rétribution de quarante sols. »

« Mais il reste à punir et les ennemis intérieurs que vous tenez et ceux que vous avez à saisir. Il faut que le tribunal révolutionnaire soit divisé en un assez grand nombre de sections pour que tous les jours un aristocrate paye de sa tête ses forfaits. Je demande un rapport sur le mode d'augmenter de plus en plus l'action du tribunal révolutionnaire; que le peuple voie tomber la tête de ses ennemis! Le peuple est grand! il vous en donne la preuve en ce moment. Il souffre de la disette factice, machinée pour le mener à la contre-révolution; mais il sent que c'est pour sa propre cause; sous le despotisme il aurait exterminé tous les gouvernements. »

Ce discours mit l'Assemblée et les spectateurs dans une crise d'enthousiasme. On se levait, on jetait les chapeaux en l'air, on élevait les mains vers le ciel, on criait : « vive la république! » Les conclusions de Danton furent adoptées par acclamation. Billaud-Varennes voulait que les quarante sous payés aux sans-culottes, pour délibérer dans les sections, fussent pris sur les riches; Romme s'y opposa et en même temps blâma la mesure en elle-même. Ce patriotisme soldé lui semblait une dégradation du véritable amour de la liberté; il fut peu écouté.

Billaud continua la série de ses propositions révolutionnaires; il proposa de mettre en accusation, dès le jour même, tous les contre-révolutionnaires et les suspects; de permettre les arrestations et les visites domiciliaires pendant la nuit. A cette occasion il

parla avec une amère dérision des paroles de philosophie et d'humanité dont les Girondins couvraient leurs trahisons. « Le jour et la nuit ne nous suffiront pas, disait-il, pour arrêter nos ennemis. »

Bazire demanda, non à combattre, mais à expliquer cette proposition. Il se plaignit du sens qu'on avait jusqu'alors attribué au mot « suspect; » il avait été appliqué seulement aux nobles et aux prêtres; c'était une étrange méprise; ces deux classes n'étaient plus dangereuses : les uns étaient émigrés, ou s'il restaient en France, ils y vivaient dans l'effroi et la stupeur; les autres avaient été presque tous déportés. On avait donc mal à propos circonscrit les mesures de sûreté à ces gens-là. « Quelles sont donc les classes où se trouvent les suspects? Ce sont les boutiquiers, les gros commerçants, les agioteurs, les anciens procureurs, les agents d'affaires, les gros rentiers, suspects par essence, profession et éducation. Tous sont plus naturellement ennemis de la liberté que les nobles ou les prêtres. » Puis Bazire signalait encore une autre classe difficile à définir: les agioteurs, les hurleurs de section, qui semaient le mécontentement parmi le peuple. Il demandait qu'on procédât à l'épuration des comités révolutionnaires, non par élection, mais par l'autorité de la commune de Paris. Plus tard, dans les départements, ce serait par les commissaires de la Convention. La police devait être entièrement confiée à ces comités ainsi recomposés, et le pouvoir d'ordonner les visites domiciliaires et de décerner des mandats d'amener ou d'arrestation leur serait attribué. Billaud-Varennes ajouta qu'ils auraient des appointements.

Cela fut encore décrété.

Après les propositions des orateurs, vint une adresse portée par une députation des Jacobins et des sections. Elle demandait que la terreur fût mise à l'ordre du jour; que l'égalité promenât sa faux sur la tête des Girondins; que l'armée révolutionnaire, divisée en plusieurs corps, dont chacun serait accompagné d'un tribunal et de l'instrument terrible de la vengeance, parcourût le territoire de la république. Moins tolérants que Bazire, les sectionnaires voulaient surtout l'extermination.

Le président répondit en témoignant de la complète harmonie qui régnait entre la Convention et les Jacobins. « Tous les Français béniront la société à laquelle vous appartenez et qui sollicite des mesures impérieuses et définitives; tous les scélérats périront sur l'échafaud: la Convention l'a juré solennellement. »

Des députations d'un autre club vinrent redemander la levée en masse, comme la seule conforme à l'égalité; ils se plaignirent de la division en classes diverses et de la réquisition de dix-huit à vingt-cinq ans.

On avait déjà reconnu que la levée en masse, si pompeusement recommandée par Danton et d'autres orateurs comme le salut de la patrie, serait la ruine de l'armée. Le président répondit avec dureté aux pétitionnaires, qui étaient trois jeunes gens atteints par la réquisition.

Les députés de la section de l'Unité demandèrent le prompt jugement de la veuve Capet, la destitution de tous les officiers nobles et douze tribunaux révolutionnaires ambulants, autorisés à juger sans autres formes que celles qu'ils jugeraient nécessaires à leur propre conviction. Un autre vœu, que Bazire avait déjà exprimé quatre jours auparavant, et qui ne

devait pas tarder à être réalisé, c'était la permanence de la Convention et l'ajournement indéfini de l'élection d'une nouvelle assemblée. Les pétitionnaires craignaient les intrigues des aristocrates et se montraient inquiets de cette épreuve tentée sur l'opinion publique.

Robespierre répondit : « La Convention, depuis qu'elle est dégagée des conspirateurs qu'elle renfermait dans son sein, a pris les moyens de rendre le peuple heureux. Si, pour son bonheur, il ne faut que le sacrifice de notre vie, nous nous dévouons tous ; notre récompense sera l'amour et l'estime de ce peuple pour lequel nous nous serons glorieusement immolés. »

La séance se prolongeait. Une sorte d'émulation féroce entraînait les orateurs à enchérir les uns sur les autres. Drouet, le maître de poste de Varennes, passa fort au delà de ceux qui l'avaient précédé. « L'indignation et la fureur du peuple sont provoquées par des motifs légitimes. Votre trop longue indulgence suscite de toutes parts la trahison. A quoi vous a servi votre modération ? le jour est venu d'être d'autant plus inflexibles que vous avez été faibles. Voici le moment de verser le sang des coupables. Qu'avons-nous besoin de notre réputation en Europe ? Entraînés par des vues de philosophie, vous avez épargné des traîtres ; il vous fallait, pour ainsi dire, des actes notariés pour attester des conspirations manifestes. Quel a été le succès de votre aveugle clémence ? de tous côtés ne vous appelle-t-on pas des scélérats, des brigands, des assassins ? Eh bien ! puisque notre vertu et nos idées philosophiques ne nous ont servi de rien, soyons brigands pour le bonheur du

peuple. » Drouet abusait de l'enthousiasme de l'Assemblée et se croyait à la tribune des Jacobins. Les murmures étaient violents; on demandait le rappel à l'ordre : « Ce mot effraye votre vertu, continua-t-il, c'est la justice que je réclame; mais je ne veux pas une demi-justice; nous serons révolutionnaires, mais justes, et si les tyrans de l'Europe prétendent qu'être révolutionnaire, c'est être brigand : n'importe, vous aurez fait périr les traîtres. — Vous avez ordonné que les gens suspects seraient arrêtés, déclarez à ces hommes coupables, que si, par impossible, la liberté était en péril, vous les massacreriez tous impitoyablement. » Les murmures recommencèrent et couvrirent la voix de l'orateur. « Cette mesure paraîtra exagérée; n'importe, je vous la propose : la France en jugera. »

Thuriot, qui n'était pas un modéré, fut l'organe du sentiment d'indignation que Drouet avait excité dans l'Assemblée, et fit entendre beaucoup de protestations de justice et d'humanité; elles contrastaient avec le discours auquel il répondait; elles étaient même peu conformes à tout ce qui se faisait, à tout ce qui allait se faire.

Barère se présenta au nom du comité de salut public. Il avait, dans sa prompte et facile rédaction, reproduit toutes les violences que la Convention venait d'entendre et d'applaudir. Le mécontentement général, inévitable effet de la disette, de l'anéantissement du commerce et de ce recrutement immense qui atteignait toutes les familles, était présenté comme une vaste conspiration des aristocrates et de l'étranger. « Une armée révolutionnaire exécutera ce grand mot que nous devons à la commune de Paris :

« Plaçons la terreur à l'ordre du jour. » — « Les royalistes veulent du sang, nous leur donnerons celui de Marie-Antoinette, de Brissot, de tous les conspirateurs. Ce ne seront pas des vengeances illégales; ce sont les tribunaux révolutionnaires qui les accompliront. Brissot et les royalistes veulent faire périr la Montagne : elle les écrasera. »

C'était, selon Barère, les aristocrates, les fédéralistes et les modérés, qui arrêtaient la circulation des grains, qui accaparaient les denrées, qui retardaient le recrutement, qui calomniaient la Convention, qui décriaient la république. Ainsi il n'y avait pas une des propositions présentées pendant cette séance, qui ne dût être convertie en loi. Toutefois, en approuvant avec éloge le projet d'une armée révolutionnaire, destinée à exécuter les mesures de salut public partout où des mouvements contre-révolutionnaires pourraient être à craindre et à balayer tous les conspirateurs, le comité ne demandait encore que l'armée révolutionnaire de Paris, composée de six mille hommes et de douze cents canonniers.

Barère proposait aussi une surveillance sévère, exercée sur les militaires en congé ou qui avaient donné leur démission ; il promettait, mais en prenant un délai, la destitution de tous les officiers nobles, en ayant soin de dire que telle était son opinion personnelle.

L'armée révolutionnaire de Paris fut recrutée à la diligence des comités révolutionnaires des sections.

Le comité de salut public, sans oser heurter de front les pétitionnaires jacobins et les orateurs de la Montagne, ne voulait réellement point d'autre

armée révolutionnaire que celle de Paris. Il craignait de jeter le désordre dans les départements. Les livrer à la tyrannie des sociétés populaires et des comités révolutionnaires était une conséquence nécessaire du despotisme de la Convention; mais les traiter en pays conquis et les faire occuper par des brigands indisciplinés eût été une trop grande absurdité; d'ailleurs la guerre civile était encore flagrante; la révolte de Lyon n'était pas encore vaincue. Il avait tenu à bien peu que, dans plusieurs départements, des bataillons de volontaires se fussent formés pour porter secours aux rebelles. Les plus exaltés Jacobins s'alarmèrent de cette possibilité et cessèrent d'insister sur ce point.

Il en fut des armées révolutionnaires comme de la levée en masse et de quelques autres mesures sollicitées par la folie révolutionnaire; elles furent mises en pratique par des représentants en mission, qui usaient souvent de leur pleine puissance contre le gré ou la direction du comité de salut public, mais qu'on n'osait ni réprimer ni blâmer; ainsi l'Alsace eut à subir l'expérience d'une armée révolutionnaire. Plus tard on envoya à Lyon un détachement de celle de Paris.

Saint-Just et Lebas établirent, au quartier général de l'armée du Rhin, un tribunal révolutionnaire; le dénonciateur n'était ni connu ni confronté; point de défenseurs; point d'écritures; point d'instruction préalable, un simple interrogatoire dont on ne tenait pas note, un jugement non enregistré. Le dénoncé était fusillé deux heures après la délation, et les délations étaient provoquées et récompensées à prix d'argent.

En même temps ces deux commissaires de la Convention avaient formé une armée révolutionnaire; elle se composait de déserteurs, de vagabonds, de mauvais sujets pris dans la fange des sociétés populaires; elle avait une guillotine et ce qu'on appelait des juges; elle transportait cette juridiction dans des villes et villages qu'elle occupait. Un prêtre renégat venu d'Allemagne la commandait; son nom, à force de crimes, a conservé une notoriété historique : il s'appelait Schneider et vint même à Strasbourg, sous les yeux des représentants et en bravant leur autorité, exercer ses cruautés. Ils furent obligés de donner satisfaction au peuple de la ville, que révoltaient tant d'abominations; après avoir autorisé et institué Schneider, Saint-Just le fit arrêter et attacher à un poteau sur l'échafaud de la guillotine. Il y resta pendant plusieurs heures, exposé aux huées de la multitude, puis transféré à Paris où il fut condamné et exécuté[1].

La Convention avait voté la mise en jugement de Brissot, Vergniaud, Gensonné, et des ministres Clavière et Lebrun. — Elle avait porté au nombre de quatre les sections du tribunal révolutionnaire. — Elle avait complété sa législation sur le commerce des grains et fourrages, par la prohibition absolue de tout achat ou vente ailleurs que sur les marchés publics, par l'inventaire des greniers et par la fixation d'un maximum uniforme de quatorze francs par quintal, poids de marc, pour toute la république.

Une autre loi devait achever de satisfaire aux exigences, aux méfiantes alarmes et surtout aux haines de la faction révolutionnaire. On avait de-

[1] Mémoires du maréchal Saint-Cyr.

mandé un décret sur l'arrestation des suspects; le principe avait été voté dès les premiers jours du mois d'août. Dans beaucoup de départements on en pratiquait l'exécution avec tout l'arbitraire que comporte l'absence d'une définition impossible, puisqu'il ne s'agissait ni d'un fait ni d'un jugement. Les sections de Paris appliquaient le principe plus largement encore. La Convention voulut donner quelque régularité à cette mesure, qui devait être pour ainsi dire le grand instrument de la tyrannie jugée indispensable pour établir la république.

Le comité de législation fut chargé de rédiger le code de la suspicion. On assure qu'il fut discuté avec soin; que les juristes de ce comité essayèrent d'introduire des règles dans l'exercice d'un pouvoir essentiellement arbitraire. Merlin de Douai présenta plus d'objections que ses collègues. Elles furent peu écoutées, et le texte suivant fut délibéré dans le comité:

« Immédiatement après ce décret, tous les gens suspects qui sont encore en liberté, seront mis en état d'arrestation. » — « Sont réputés gens suspects : 1° ceux qui, soit par leur conduite, soit par leurs relations, soit par leurs propos et leurs écrits se sont montrés partisans de la tyrannie ou du fédéralisme et ennemis de la liberté; 2° ceux qui ne pourront pas justifier de leurs moyens d'existence et de l'acquit de leurs devoirs civiques; 3° ceux à qui on a refusé des certificats de civisme; 4° les fonctionnaires publics suspendus de leurs fonctions par la Convention et ses commissaires; 5° ceux des ci-devant nobles, ensemble les maris, les femmes, pères, mères, fils ou filles, frères ou sœurs, agents d'émigrés qui n'ont

pas constamment manifesté leur attachement à la Révolution ; 6° ceux qui ont émigré, quoiqu'ils soient rentrés dans le délai fixé par les lois ou précédemment. »

Les comités de surveillance qui, dès leur création, avaient pris ou reçu le nom de révolutionnaires, étaient chargés de l'exécution de cette loi, soit qu'ils eussent été élus, soit que les représentants en mission en eussent choisi les membres. Sept voix au moins et, dans tous les cas, la majorité, étaient exigées pour ordonner une arrestation. — Les administrations étaient tenues de faire sur-le-champ disposer des bâtiments nationaux pour enfermer les détenus. — La détention doit durer jusqu'à la paix. — Les frais de garde sont à leurs frais, et ils pourront avoir les meubles qui sont absolument nécessaires. — Les comités enverront au comité de sûreté générale de la Convention la liste des détenus et les motifs de leur arrestation. — Les tribunaux pourront faire détenir comme suspects les prévenus qui seraient acquittés à l'égard desquels il serait déclaré qu'il n'y a pas lieu à accusation.

Lorsque le projet eut été ainsi adopté dans le comité de législation, il fallut choisir un rapporteur. Danton et Saint-Just étaient présents. Ils voulurent que Merlin de Douai fût chargé de cette tâche. Il leur représenta que son opinion avait été opposée au décret. Danton le tira à part, lui rappela la pièce que, deux mois auparavant, il avait signée, lorsque, commissaire près de l'armée des côtes de Brest, il avait semblé se déclarer pour les Girondins et pour l'insurrection fédéraliste. On avait bien voulu oublier cette erreur; mais s'il se refusait à présenter la

loi des suspects, ce récent souvenir pourrait être réveillé. Le procès des Girondins allait commencer; cette menace, que Saint-Just et Danton étaient tout prêts à réaliser, décida Merlin : il attacha son nom à la loi fondamentale du gouvernement révolutionnaire. Elle fut adoptée par la Convention le 17 septembre, sans débat, sans qu'une seule objection fût présentée.

Barère en parle ainsi dans ses mémoires : « Malheureusement le comité de législation proposa l'épouvantable loi des suspects. Les prisons commencèrent à se remplir; on fit la guerre aux opinions; on vexa les consciences politiques; on interrogea toutes les passions; on blessa une foule d'intérêts. Le triste automne de 1793 devint encore plus mélancolique par le spectacle des nombreuses détentions, contre lesquelles l'opinion semblait devoir nous prémunir, car elle blâma les auteurs de la loi et plus encore ceux qui l'exécutaient avec tant de passion et si peu de discernement. »

Il est douteux que Barère, lorsque fut votée cette loi, en ait ressenti beaucoup de mélancolie. Dans la même séance, il fit un rapport pour rendre compte des alarmes qu'avait suscitées dans le district de Meaux le faux bruit d'un échec éprouvé par l'armée du Nord. Il proposait en même temps de traduire devant le tribunal révolutionnaire, et de punir comme conspirateur, toute personne qui répandrait de fausses nouvelles ou exciterait la terreur dans les campagnes de manière à causer des troubles ou des mouvements. A cette occasion, sans combattre ni critiquer le décret rendu sur le rapport du comité de législation, il indiquait d'une manière générale que la meilleure mesure à prendre contre les aristocrates, les contre-

révolutionnaires et les agitateurs était la déportation :

« La Guyane ou toute autre terre lointaine ou infertile réclame depuis longtemps une population qui lui ressemble. »

Collot d'Herbois se leva comme un furieux[1] : « Cette punition, loin d'épouvanter les contre-révolutionnaires, leur donnerait de nouvelles espérances. Il ne faut rien déporter, il faut détruire tous les conspirateurs, et les ensevelir dans la terre de la liberté. Il faut que tous soient arrêtés; que les lieux de leur détention soient minés; que la mèche, toujours allumée, soit prête à les faire sauter s'ils osaient, eux ou leurs partisans, tenter de nouveaux efforts contre la république. Je demande que cette mesure soit exécutée dans toute la république. »

Barère distingua entre les conspirateurs et la foule des gens suspects, seulement à cause de leurs opinions. Il insista pour la déportation de cette seconde catégorie. Ces diverses propositions furent renvoyées au comité de salut public, et ne donnèrent lieu à aucun rapport. Dix jours auparavant, la Convention n'avait pu entendre sans indignation le discours de Drouet; maintenant elle prenait en considération le projet de Collot d'Herbois. L'esprit du 2 septembre allait régner sur la France.

La combinaison d'un tribunal révolutionnaire qui devait chaque jour prononcer des sentences de mort, et de l'emprisonnement de tant de milliers de suspects pour approvisionner les échafauds, n'appartenait point à cette justice passionnée qui s'inspire

[1] Mémoires de Barère.

de la vengeance et de la peur. Elle n'était point destinée non plus à une police sanguinaire et préventive qui punit les complots avant même qu'ils soient conçus. C'était « le système d'extermination établi en régime légal[1] » comme plus régulier et plus sûr que les massacres populaires. Danton avait dit, et beaucoup d'autres avaient répété, que le tribunal révolutionnaire était institué pour accomplir les vengeances du peuple, en lui épargnant des actes désordonnés et des exécutions sanglantes.

Marat avait cru longtemps que deux ou trois cent mille têtes suffiraient pour fonder la société nouvelle qu'il imaginait. Le 2 septembre, comme Robespierre et lui l'avaient dit souvent, avait été incomplet. Maintenant, non point par projet conçu d'avance, non point par théorie et par logique, mais par instinct, par passion, par peur, les révolutionnaires se trouvaient conduits à élargir le cercle de leurs proscriptions. Ce n'étaient plus les nobles et les prêtres qui semblaient incompatibles avec le nouveau peuple qu'on formait pour la souveraineté : c'étaient les riches, les commerçants, les bourgeois, les professions lettrées.

Le mécontentement s'étendait plus loin : il avait envahi la boutique et l'atelier. La disette désolait la population des villes; les cultivateurs voyaient leurs récoltes inventoriées et taxées; toutes les familles à la fois étaient privées de leurs jeunes hommes; on avait en une seule année appelé sous les drapeaux près d'un million de soldats. Au lieu de profiter des premières victoires des armées françaises pour obtenir la reconnaissance du gouvernement nouveau, on avait jeté le

[1] Garat.

défi à l'Europe entière, et l'on avait donné à la guerre un caractère qui n'admettait pas une espérance de paix. La guerre civile déchirait de vastes provinces. Tous ces malheurs, cette situation déplorable de la France pouvaient maintenant être imputés à la Convention; le parti qui l'avait asservie lui en imposait la responsabilité.

La commune de Paris et les Jacobins avaient donc de grands motifs pour mettre la terreur à l'ordre du jour; les gouvernants de la Convention ne pouvaient se dispenser de se conformer aux volontés de la puissante faction à laquelle ils devaient leur victoire et leur force. Continuer à dominer sur la population parisienne n'était pas une difficulté; il y avait longtemps qu'elle subissait le joug de cette tourbe qui désormais allait être régulièrement soldée. Elle fournissait des assistants aux assemblées de section, des soldats à l'armée révolutionnaire, des spectateurs aux tribunes de la Convention et des Jacobins; elle remplissait les audiences du tribunal révolutionnaire, puis escortait les charrettes qui conduisaient les condamnés à l'échafaud. Un grand nombre de femmes étaient employées dans ces divers services, qui exigeaient beaucoup d'activité; souvent il fallait courir de la Convention au tribunal ou manger dans les tribunes pour ne pas quitter la place. Dès lors on appelait ces créatures furies de guillotine ou tricoteuses de Robespierre. La commune payait ces dépenses; sur la proposition de Danton, il fut alloué cent mille livres à la société des Jacobins, afin qu'elle pourvût aussi aux frais des démonstrations populaires.

Il fallait maintenant livrer les départements au pouvoir absolu et arbitraire des représentants en mis-

sion, des sociétés populaires et des comités révolutionnaires, et en même temps annihiler l'autorité légale des tribunaux et des administrations. Tel était le mécanisme de la terreur dans les provinces.

Ce nouveau mode de gouvernement ne fut pas établi d'abord dans toute l'étendue de la république; il était auparavant nécessaire de soumettre les départements où l'autorité de la Convention était méconnue ou repoussée. La rébellion du Calvados avait été facilement dissipée, mais la Vendée occupait encore ou tenait en état de guerre quatre ou cinq départements sur les deux rives de la Loire. Bordeaux n'était point soumis. Lyon était devenu une sorte de capitale de la France révoltée. La constitution y avait été acceptée; mais le parti royaliste s'était rallié à l'insurrection, qui avait pris ainsi plus d'ensemble et plus d'énergie. Marseille et Toulon semblaient aussi complétement détachés du gouvernement conventionnel. Les adhésions des départements ou des districts avec Bordeaux ou Lyon étaient nombreuses; il y en avait dans le rayon de quarante lieues autour de Paris[1].

Cette insurrection, qui semblait si vaste, se dissipa promptement dans presque tous les départements. Bordeaux ne tenta pas un seul effort, n'arma pas un bataillon. Des commissaires de la Convention s'établirent à la Réole. On les laissa y rassembler deux ou trois mille hommes sans rien préparer pour se défendre. Ils menacèrent de bloquer Bordeaux en empêchant les vivres d'y arriver. Le pain était cher; la population redoutait la disette. Les Girondins, fuyant de Normandie et de Bretagne, ne trouvèrent

[1] Mémoires de Lombard de Langres.

aucune énergie, n'exercèrent aucune influence, et songèrent seulement à se cacher. A la fin de septembre, Tallien y entra en maître absolu; il y exerça longtemps un pouvoir cruel et y laissa d'affreux souvenirs.

L'insurrection de Lyon avait pris tout d'abord un caractère beaucoup plus grave; elle avait commencé par des journées de guerre civile; les bons citoyens avaient eu à se défendre et à se délivrer d'une tyrannie révolutionnaire qui les menaçait dans leurs propriétés et leurs personnes; ils s'étaient révoltés, non contre la république, mais contre l'oppression. Ce fut, dans les premiers temps, une rébellion assez semblable, par les opinions et le langage, à l'assemblée de résistance qui s'était formée à Caen; l'esprit girondin se manifestait dans les actes publics des autorités lyonnaises. La Convention usa donc de ménagements; d'ailleurs elle ne pouvait dégarnir l'armée des Alpes pour l'employer à réduire la ville par force ouverte. Robert Lindet, qui y fut envoyé, s'y comporta avec une prudente timidité, alarmé non sans motif de ce qui pourrait lui arriver s'il prenait le ton de l'autorité et de la menace. De retour à la Convention, il rendit compte de sa mission en termes favorables aux Lyonnais. « Si la nouvelle autorité qui s'élève à Lyon, disait-il, tient les rênes de l'administration avec fermeté, il n'y a rien à craindre pour la liberté, mais beaucoup à observer. »

Cependant les administrateurs que la Convention avait mandés n'obéissaient point à son décret. Les Jacobins, et Marat dans ses derniers jours, s'inquiétaient pour Châlier, le maire révolutionnaire de Lyon qui

avait été emprisonné avec plusieurs de ses complices et dont le procès était annoncé. La Convention ordonna que toutes les poursuites seraient suspendues et que les prisonniers étaient placés sous la sauvegarde des magistrats.

Les Lyonnais ne prirent point en considération cet ordre souverain; ils se confirmèrent de plus en plus dans leur indépendance. Les circonstances semblaient favorables, tous les départements environnants adhéraient à la rébellion ou montraient une complète inertie à la réprimer. Les représentants en mission n'auraient point risqué de requérir les gardes nationales; elles étaient mieux disposées pour les Lyonnais que pour la Convention.

Dès le 1er juin, deux jours après avoir vaincu la municipalité jacobine, les sections et le conseil général provisoire avaient député des commissaires, à l'effet d'instruire « leurs frères de Bordeaux que la liberté avait vaincu l'anarchie; que le règne des lois et de la justice était rétabli. » Les commissaires devaient témoigner aux citoyens de Bordeaux le désir de fraterniser avec eux, afin que la sainte coalition des gens de bien pût imposer à la horde qui voulait exister dans le pillage et se désaltérer dans le sang. — « Les citoyens de Lyon faisaient connaître aux Bordelais, si célèbres par leur patriotisme, la ferme résolution de s'ensevelir sous les ruines de la cité, plutôt que de voir renaître l'affreuse tyrannie dont ils s'étaient courageusement délivrés, résolus comme ils l'étaient de n'adopter que le régime de la liberté, de l'égalité et de la république une et indivisible. »

Les commissaires lyonnais furent accueillis avec

une vive sympathie, l'énergie de leur ville fut approuvée et admirée; mais les Bordelais ne prirent aucune résolution. Les rapports entre les deux villes restèrent toutefois habituels et confiants. Lyon espéra longtemps que des secours lui viendraient de Bordeaux.

Marseille et Nîmes s'associèrent d'une manière plus active à la révolte de Lyon et se préparèrent aussi à défendre leur indépendance à main armée.

Biroteau, député assez considérable parmi les Girondins, arriva à Lyon peu après le 31 mai. Chasset, qui était Lyonnais et d'opinion modérée, était venu le rejoindre. Un pouvoir nouveau et supérieur fut institué sous le nom de commission populaire républicaine et de salut public du département de Rhône et Loire. Ses membres prêtèrent serment à la liberté, l'égalité, l'unité et l'indivisibilité de la république, l'intégralité et l'inviolabilité de la Convention, la soumission aux lois, la sûreté des personnes et des propriétés; leurs proclamations portaient en tête la formule : « Résistance à l'oppression, représentation nationale libre et entière. »

Une armée départementale fut formée par des enrôlements volontaires et même empressés. Les souscriptions destinées à l'armement et à l'entretien de cette troupe furent abondantes.

Le 16 juillet, Châlier et un nommé Riard furent condamnés à mort: l'un pour avoir provoqué au meurtre et au pillage, et avoir dirigé la conspiration tramée contre la ville de Lyon; l'autre pour avoir commis plusieurs assassinats. On avait voulu donner au procès de Châlier une apparence de régulière légalité; mais cette sentence de mort emprunta aux circonstances, à l'esprit de réaction, à la grossière exalta-

tion de la populace, un caractère de vengeance. Cet homme, dont le fanatisme s'était montré si féroce, fut jusqu'au dernier moment pieux à ses opinions et résigné comme le martyr d'une meilleure cause. Son supplice fut une cruelle scène par l'inexpérience du bourreau, qui employait pour la première fois le fatal instrument : après que le couteau fut tombé trois fois, le malheureux respirait encore, prononçant le mot de liberté. C'était lui-même qui, quelques semaines auparavant, avait demandé qu'une guillotine fût envoyée de Paris et qui avait voulu la mettre en permanence.

Le mépris que témoignait la ville de Lyon pour les ordres de la Convention, avait déjà déterminé le comité de salut public à proposer des mesures énergiques et sévères; sur le rapport de Couthon, le procureur général du département et d'autres administrateurs avaient été mis en accusation et déclarés responsables de la sûreté des personnes détenues. Les représentants en mission près l'armée des Alpes, avaient été chargés d'employer la force pour assurer la prompte exécution du décret.

Dubois-Crancé, commissaire de la Convention près l'armée des Alpes, ne se trouva point en mesure d'agir immédiatement contre la ville de Lyon.

Cependant les circonstances devenaient moins menaçantes pour l'autorité de la Convention; Bordeaux demeurait dans l'inertie qui présageait sa soumission; ce qui était plus important encore, une colonne détachée de l'armée des Alpes, commandée par le général Carteaux, avait, presque sans trouver de résistance, repoussé les bataillons que Marseille envoyait pour se joindre aux Lyonnais; le Pont-Saint-Esprit, par où auraient pu arriver les hommes de Nîmes,

avait été occupé; puis Carteaux s'était emparé d'Orange et d'Avignon, interceptant ainsi toute communication des départements du midi avec Lyon.

Le découragement commençait à éteindre l'ardeur de l'opinion lyonnaise; quelques-uns des administrateurs songèrent à se rétracter et à obtenir l'indulgence de la Convention. Deux représentants en mission, Rouyer et Brunel, avaient été arrêtés en traversant Lyon; ils furent mis en liberté et les corps administratifs les prièrent de négocier leur paix avec la Convention; ils envoyèrent leur humble soumission; ils avaient fait voter la constitution dans les assemblées primaires. Biroteau, qui avait été mis hors la loi, quitta Lyon et se réfugia à Bordeaux, où bientôt après il fut pris et envoyé à l'échafaud. Chasset se retira en Suisse. Tout annonçait que l'insurrection touchait à son terme.

Dubois-Crancé pensa que le moment était devenu opportun pour imposer à la ville une sévère capitulation et pour y entrer en vainqueur; outre cette espérance, il était excité aussi par les conseils et la correspondance de ses amis montagnards et jacobins; ils voulaient profiter de tous leurs avantages, et infliger un châtiment terrible à une ville qui osait résister à la Révolution et qui depuis longtemps se défendait contre la tyrannie de leur faction.

Dubois-Crancé partit de Bourg le 6 août, avec Kellermann et un corps d'armée de vingt mille hommes. Il se fit précéder par une proclamation qui annonçait aux Lyonnais que leur égarement pourrait être pardonné; elle finissait par leur dire : « Il faut que dans une heure vous ouvriez vos portes ou que vous soyez

traités en rebelles. » Puis les conditions, non point proposées mais imposées, étaient jointes à la proclamation; elles étaient dures et ne présentaient aucune garantie. Toute autorité civile et militaire devait cesser dans la ville, les représentants du peuple y pourvoiraient. Les frais de l'expédition et une gratification aux soldats seraient à la charge des Lyonnais.

Le dernier article était le plus difficile à subir, il portait : « Les décrets de la Convention rendus avant et après le 31 mai, seront reconnus et exécutés. »

Par ces décrets trois représentants de Lyon, entre autres Vitet, qui y avait exercé les fonctions de maire, étaient mis en accusation. Les administrateurs et fonctionnaires qui avaient fait partie du comité départemental, ou en avaient favorisé l'établissement, étaient mis hors la loi. Les biens de quiconque avait pris part à la révolte seraient confisqués, ainsi que ceux de tous les citoyens qui n'auraient pas quitté la ville trois jours après le décret. Tout payement de sommes dues aux habitants de Lyon, soit par le trésor national, soit par des particuliers, était suspendu.

Une proclamation du général Kellermann était plus rude que celle de Dubois-Crancé; toutefois ni l'une ni l'autre n'ôtait l'espérance d'obtenir des conditions meilleures. Le comité de défense et le général Précy, qu'il avait appelé pour commander l'insurrection, rejetèrent avec indignation les propositions qui leur étaient faites.

Le lendemain, le corps administratif et les commissaires des sections écrivirent à la Convention la lettre suivante : « Au moment où nos envoyés vous prouvent notre attachement à la république, en vous

portant notre acceptation de la constitution, vous nous traitez en rebelles. Hier les hostilités ont commencé, le sang a coulé; Dubois-Crancé nous a donné une heure pour délibérer sur sa proclamation, et ce terme n'était pas expiré quand notre avant-garde a reçu une décharge d'artillerie. On demandait à fraterniser : quelques-uns de nos cavaliers s'avançaient, deux sont saisis et faits prisonniers. Nous avons imité cette violence, notre feu a recommencé, et nous avons repoussé les assaillants. Après les preuves d'attachement que la ville de Lyon vient de donner à la république, vous voulez nous réduire par la force; vos commissaires ont outre-passé leurs pouvoirs. Citoyens représentants, rendez justice à Lyon, l'effusion du sang suivra nécessairement votre refus. Nous périrons tous plutôt que de retourner sous le joug de l'anarchie. »

Une autre lettre adressée par les administrateurs aux délégués des assemblées primaires disait : « Pressez la Convention de nous rendre justice; nous sommes déterminés de mourir pour résister à l'oppression. Nous avons déjà fait mordre la poussière à deux cents anarchistes. »

Le comité de salut public ne blâma point les commissaires de la Convention. Barère compara les Lyonnais aux royalistes de 1791 qui, au 20 juin et au 10 août, avaient résisté au peuple en invoquant la constitution, et conclut de là qu'ils étaient des contre-révolutionnaires et des anarchistes.

Cela n'était point vrai : la population de Lyon n'était point royaliste; même après le premier sang versé, les administrateurs avaient proposé à Kellermann une suspension d'armes afin de célébrer en

commun, comme de vrais républicains, la fête civique du 10 août. Les actes publics étaient intitulés : « Au nom du peuple de Lyon. » Un des bataillons des volontaires, qui se présentaient en foule pour défendre la ville, s'appelait le bataillon de Washington. La volonté de se montrer républicain et de désavouer toute relation avec les émigrés était si prononcée, qu'une jeune ouvrière fut condamnée à mort pour avoir distribué des cocardes blanches.

Les Lyonnais étaient réellement disposés à se soumettre au gouvernement de la république, mais non point aux hommes qu'ils avaient combattus et vaincus le 29 mai et dont la domination leur faisait effroi et horreur. Ils prévoyaient avec certitude ce que seraient leurs vengeances. Aussi pour diriger leur défense, pour commander leur armée, qui fut d'abord très-nombreuse et recrutée par les volontaires des départements voisins, la commission populaire avait accepté les services d'officiers expérimentés et de jeunes gentilshommes de bonne volonté; elle n'avait point demandé aux hommes qui se dévouaient pour la défense de la vraie liberté, quels étaient leurs regrets du passé ou leurs espérances de l'avenir.

M. de Précy, l'un des chefs de bataillon de la garde constitutionnelle du roi, qui avait combattu avec les Suisses au 10 août, avait été appelé pour commander l'armée lyonnaise. Il avait le grade de maréchal de camp et avait servi avec distinction dans les campagnes de Corse. Tout royaliste qu'il était, il n'avait aucune relation avec les émigrés et les puissances étrangères; il vivait tranquillement à la campagne, lorsque les Lyonnais vinrent l'y chercher pour les commander. Les correspondances, qui furent essayées

avec la cour de Turin et l'armée de Condé, lui apprirent que rien ne serait fait pour secourir Lyon, qui se trouva aussi abandonné que la Vendée.

Lorsque la marche du général Carteaux et l'inaction des Bordelais eurent jeté quelque découragement dans l'insurrection lyonnaise, lorsque l'opinion girondine fut résignée à sa défaite, l'armée de Précy s'était trouvée fort diminuée; c'est alors que l'esprit public parut s'incliner à la soumission. Les conditions imposées avec insolence par Dubois-Crancé rallumèrent les courages, et la résolution de se défendre fut spontanée, sans influence et sans intrigue.

Dubois-Crancé, averti par le mauvais succès de son attaque et de ses menaces, changea de langage : il adressa aux citoyens de Lyon une longue proclamation, où il les engageait au respect des lois et à l'obéissance au gouvernement. « Des hommes pervers, disait-il, essayent de vous persuader que les représentants du peuple veulent détruire votre ville, et la livrer au meurtre et au pillage. Comment pouvez-vous croire de telles absurdités? On vous épouvante du rétablissement de votre ancienne municipalité, qui a de cruelles vengeances à exercer. On vous trompe : les représentants ont pris des arrêtés pour l'élection libre d'une municipalité et ne veulent accorder le droit de suffrage qu'aux citoyens âgés de cinquante ans au moins. Vous êtes livrés à vos plus cruels ennemis; ils versent votre sang pour sauver leur tête de la proscription. Votre sort dépend de la conduite que vous allez tenir; il n'est plus possible de vous accorder de longs délais. »

Le comité de salut public approuva cette proclamation et ordonna qu'elle recevrait la plus grande pu-

blicité, afin d'éclairer l'opinion sur l'opiniâtreté des Lyonnais dans leur rébellion. Mais comme il espérait peu que cette exhortation fût efficace, il prit une mesure qui devait avoir un résultat plus certain. La garnison de Valenciennes avait capitulé sous la seule condition de ne point servir contre les armées alliées; elle fut envoyée contre Lyon, où Kellermann n'avait pu amener que des troupes nouvellement recrutées.

La lettre de Dubois-Crancé avait été remise au général de l'armée lyonnaise. Il en donna communication à la commission et déposa son épée, en demandant que le peuple de Lyon fût de nouveau consulté sur la résolution de se défendre. Les sections furent convoquées et quelques heures après des milliers de signatures s'associèrent au vœu de résister à l'oppression.

« Ce ne sont plus, disaient les administrateurs dans leur réponse, les délégués du peuple de Lyon qui vous répondent, c'est le peuple entier. Quarante mille hommes ont juré de défendre jusqu'à la mort les droits de l'homme, leur liberté, leurs propriétés et la sûreté des citoyens. Si vous êtes assez esclaves pour vous croire obligés à consommer une grande iniquité, marchez et vous verrez ce que peuvent faire de vrais républicains qui défendent leurs foyers et la loi. »

Dubois-Crancé avait chargé le commissaire des guerres Paris, porteur de sa lettre aux administrateurs, de tenter secrètement une négociation avec Précy. Il lui parla du grand honneur qu'il pouvait acquérir en prévenant la ruine d'une telle ville, en arrêtant l'effusion du sang qui allait couler dans une guerre entre les citoyens d'une même patrie, les soldats d'un même drapeau.

« Cela ne dépend pas de moi, répondit Précy; entre vous et nous il y a un abîme que la mort seul pourra combler. La Convention a soif du sang; elle veut une expiation et une leçon. Lyon est condamné, je le sais; il succombera; mais vos soldats n'y entreront, sachez-le bien aussi, que sur des monceaux de cadavres. »

Le négociateur lui fit entrevoir des conditions plus modérées. — « S'il ne s'agissait que de ma tête, je la donnerais : aujourd'hui ou demain, n'est-ce pas la même chose? Mais la Convention veut d'autres têtes que la mienne. Combien de braves Lyonnais sont, comme moi, notés pour la hache du bourreau. Mieux vaut la balle du soldat. Nous irons jusqu'au bout.

— Jusqu'à l'échafaud, reprit le commissaire.

— Eh bien, oui! nous y monterons sans honte et sans crainte. C'est le chemin du ciel, comme a dit le confesseur du 21 janvier. »

Il y eut un moment de silence.

« Général, reprit Paris, les Vendéens sont vainqueurs dans leur Bocage; les étrangers ont entamé la frontière; la contre-révolution est imminente. La France va être démembrée.

— Jamais, s'écria le général des insurgés, les Lyonnais se feraient tuer jusqu'au dernier pour défendre le territoire de la patrie. » Paris lui prit la main et la serra. Précy continua : « Vous voyez ma cocarde; je l'ai prise quand je voyais mes frères d'armes et mes amis quitter la France; ils allaient, pour la combattre, se mêler aux armées étrangères, et j'y suis resté pour lutter contre tant de dangers qui la menaçaient. Non, citoyen, les étrangers ne se partageront pas la France; elle est trop belle pour eux; ils pourront la

dévaster par le fer et le feu; elle restera sur la carte de l'Europe[1]. »

Ils se quittèrent, tout était dit; avec la Convention il n'y avait point de paix à espérer.

L'armée lyonnaise ne comptait qu'environ six mille hommes formés en organisation régulière, mais la ville n'était pas encore cernée; les troupes de Kellermann occupaient seulement la rive gauche du Rhône et les hauteurs qui dominent le nord de la ville entre les deux rivières. Saint-Étienne et Montbrison communiquaient avec Lyon et restaient constantes dans leur adhésion. Les révolutionnaires de la petite ville de Boin, située sur les confins du Forez et de l'Auvergne, essayèrent d'ameuter les paysans et d'attaquer Montbrison. Le maire se présenta au-devant du rassemblement et fut massacré. Un détachement de l'armée lyonnaise dissipa les assaillants, s'empara de Boin; les Jacobins compromis dans l'affaire de Montbrison, se réfugièrent en Auvergne, y portant l'alarme. Deux jours après, les Lyonnais s'avancèrent jusqu'à Saint-Authême, dans le Puy-de-Dôme, y surprirent un poste républicain et emmenèrent prisonnier le général Nicolas. Il fut détenu, mais sa vie fut respectée. Dans le même moment, Dubois-Crancé faisait fusiller un des chefs lyonnais, Servan, qui, couvert de blessures, avait été ramassé sur un champ de bataille.

Cette excursion lointaine de l'armée lyonnaise, les succès qu'elle y avait obtenus, devaient donner de graves inquiétudes à la Convention. Les départements situés entre le Rhône et la Loire n'étaient

[1] Notes manuscrites de Paris.

pas tous disposés favorablement pour le parti jacobin. On pouvait y voir renaître le mouvement d'opinion qui, six semaines auparavant, avait semblé se rallier à la cause des Girondins.

Trois représentants, choisis dans les députations des départements de l'Auvergne, furent adjoints aux commissaires de l'armée de Kellermann. Ils furent investis de pouvoirs illimités et autorisés à prendre, de concert ou séparément, les mesures que les circonstances et le salut de la république pourraient exiger; ils avaient le pouvoir de déléguer des commissions pour l'exécution de leurs mesures. Cette effrayante dictature était confiée à Couthon, Maignet et Chateauneuf-Randon.

Barère, en proposant ce décret, jugea à propos de faire connaître à la Convention une lettre de Danton à Dubois-Crancé, que les autorités rebelles de Lyon avaient fait imprimer et afficher. Elle avait, disait-on, été trouvée dans un portefeuille que Dubois-Crancé avait perdu à Grenoble; elle était assurément supposée, disait Barère, afin d'égarer le peuple contre ses représentants.

« Il faut enfin que la sainte Montagne triomphe. Il est temps de frapper le grand coup. Tu sais que Lyon, cette cité riche et superbe, entre pour beaucoup dans le projet. Emploie toutes les forces dont tu disposes, pour soumettre les rebelles. S'il faut abandonner le Mont-Blanc, qu'importe? Point de considérations particulières, point de demi-mesures; il est temps que nous régnions; il faut absolument soumettre cette ville superbe, alors toutes les autres tomberont à nos pieds. Si on ne peut la forcer par les armes, il faut la réduire en cendres. Si les cultivateurs crient et demandent à qui ils vendront leurs denrées, dis-leur

qu'ils aillent à Constantinople. Surtout, répands les assignats. Ne les compte pas : ils se retrouveront à la fin. » Danton désavoua la lettre plutôt à cause du style qu'à cause des pensées. — « Je suis plus malin que cela, dit-il; j'aurais conseillé des mesures non moins vigoureuses contre les aristocrates, mais plus politiques. »

Barère avait jugé aussi que c'était une caricature du style de Danton; mais il parlait souvent ce langage, et quant à la politique, c'était la sienne. Toutes les fois que la faction révolutionnaire était en danger, il voulait faire peur, parce qu'il avait peur; son moyen était toujours la vengeance préalable et l'extermination : il y revenait sans cesse.

Ainsi, lorsque les représentants et les généraux honnêtes et sensés, qui étaient envoyés dans la Vendée, ne voyaient, pour terminer cette guerre civile, qu'une conduite modérée, une occupation inoffensive du pays et quelques concessions; lorsque Danton lui-même avait eu cette pensée et l'avait exprimée à la tribune, il répondait quelque temps après à Thibeaudeau, qui, revenant d'une mission dans l'ouest, lui parlait en ce sens : — « Es-tu fou? si tu as envie d'être guillotiné, tu n'as qu'à faire cette proposition à l'Assemblée. Il n'y a point de paix possible avec la Vendée. L'épée est tirée, il faut que nous dévorions le chancre ou qu'il nous dévore. La république est assez forte pour faire face à tous ses ennemis; tu ne sais pas ce que c'est qu'une révolution. Nous sommes trop heureux que les aristocrates aient pris les armes; ils nous font beau jeu[1]. »

[1] *Histoire de la Convention*, par M. Thibeaudeau.

Cette défense de Lyon, qui se prolongeait fort au delà de ce qu'avaient prévu les Jacobins, les irritait vivement. Ils avaient pris l'habitude d'imputer tout échec et même tout retard dans l'accomplissement de leurs espérances, à la trahison ou au manque de courage des généraux. Amar disait que si Kellermann n'avait point pris Lyon, c'est qu'il s'entendait avec les rebelles, et qu'il fallait faire tomber sa tête. A peine voulait-il laisser au comité de salut public le temps de prendre des informations.

Dès le 21 août, on avait commencé à canonner et à bombarder la ville. Pendant ce temps-là, Carteaux passait la Durance et marchait sur Marseille, sans trouver aucune résistance. Kellermann avait quitté le siége pendant quelques jours pour aller en Savoie, où les Piémontais s'étaient avancés.

Après les avoir repoussés, il revint presser le bombardement qui avait commencé le 22 août. Ses effets furent terribles; des quartiers de la ville furent embrasés, l'arsenal fit explosion ; les édifices publics servaient de point de mire aux bombardiers. Les Lyonnais avaient élevé un drapeau noir sur l'hôpital, afin qu'il fût respecté. Il aurait dû être d'autant plus sacré que les assiégeants, manquant de chirurgiens et d'ambulance, avaient demandé qu'on y reçût leurs blessés. La ville y avait consenti, et cependant les blessés lyonnais, lorsqu'ils restaient sur le champ de bataille, étaient cruellement achevés ou délaissés sans secours. Le drapeau noir attira les bombes au lieu de les écarter. Quarante-deux fois le feu menaça d'embraser ce vaste et superbe édifice. Les habitants s'empressaient à l'éteindre, et l'on voyait les sœurs de charité emporter les malades, sous la menace des

bombes dont la trace éclairait la ville d'une sinistre clarté.

La constance des assiégés ne semblait pas abattue; l'horreur et l'épouvante que leur inspiraient de tels ennemis les rendaient au contraire plus vaillants à se défendre. Il n'y avait point encore d'attaque par la rive droite de la Saône, et le Rhône séparait de la ville le corps le plus nombreux de l'armée républicaine. Aucun corps d'armée n'était venu des départements de l'intérieur pour assiéger ou investir Lyon.

La mission de Couthon changea la situation et devait amener prochainement la fin de cette courageuse résistance.

« Il était temps, écrivait-il à la Convention, d'arriver dans le département du Puy-de-Dôme; le bon peuple et particulièrement celui de la ville de Clermont, avait été si bien travaillé par les égoïstes, les muscadins et tous les malveillants; l'audacieuse résistance des Lyonnais les avait tellement enhardis qu'ils se refusaient aux réquisitions des représentants et des généraux. — Nous avons promptement dissipé cette erreur funeste. Dans une assemblée nombreuse, nous avons parlé avec cette énergie républicaine qui caractérise les braves montagnards.

« Aujourd'hui, nous avons appris que les muscadins de Montbrison ont surpris le poste de Saint-Anthème, fait le général Nicolas prisonnier, et enlevé leurs pièces de canon.

« Le tocsin a sonné partout, la générale a battu. Le peuple a été appelé en masse. Ses ennemis sont enchaînés. Nous ferons tomber tous les rochers du Puy-de-Dôme sur les scélérats de Lyon.... Jugez des

dispositions du peuple, du peuple proprement dit. Huit ou neuf cents journaliers étaient rassemblés, selon la coutume, sur la place publique, pour avoir du travail. La nouvelle de Saint-Anthême est arrivée, ils se sont écriés : « Point de journées, volons au secours de nos frères : nos besoins ne sont rien devant ceux de la patrie. »

Le département du Puy-de-Dôme prit bientôt un aspect nouveau : ce fut une sorte de révolution. Jusqu'alors cette région centrale de la France avait vécu assez tranquillement sous les lois de la Convention, obéissant à de dures exigences, mais sans avoir à subir la tyrannie des sectaires de la Montagne et des Jacobins. Les levées d'hommes avaient rencontré quelque difficulté. Il y avait eu un faible essai de résistance; la répression avait été instantanée, et l'ordre public rétabli; les administrateurs des départements et des districts étaient des hommes modérés : ils avaient plus ou moins correspondu avec Lyon, Bordeaux ou Nîmes, et donné leur adhésion plus que leur concours; les populations étaient tranquilles; les honnêtes gens redoutaient l'avenir, sans imaginer ni chercher aucun moyen de s'en garantir. Ils jouissaient, sans prévoyance, des moments de répit qui leur étaient laissés.

Couthon destitua les administrateurs et livra le pays aux sociétés populaires, dont il avait été le correspondant et l'oracle. Il forma des comités révolutionnaires, prépara tout pour l'exécution de la loi des suspects, obtint de la Convention le pouvoir d'instituer des tribunaux révolutionnaires, qui bientôt allaient verser beaucoup de sang, fit partir les levées en masse, accabla les propriétaires de réquisitions, exigea des taxes

arbitraires et s'établit à Clermont pour diriger sur Lyon des hommes et des fournitures.

Ses collègues exercèrent à peu près le même pouvoir dans les départements voisins, et conduisirent au siége les colonnes qu'ils avaient recrutées de gré ou d'autorité. Quelques troupes détachées de l'armée régulière arrivèrent dans le Forez; Montbrison et Saint-Étienne furent soumis. La route de Bourgogne fut interceptée. Les redoutes que les Lyonnais avaient élevées pour défendre les abords de la ville, étaient successivement emportées après une vigoureuse résistance. Le blocus se resserrait de plus en plus et allait enceindre toute la ville. Il ne restait plus aucune issue libre que par les hauteurs de Sainte-Foy, qui dominent la rive droite de la Saône, non loin de son embouchure. Les batteries du bombardement se rapprochaient. Les incendies et les ruines étaient continuels et sans intervalles. Nul espoir ne soutenait le courage des assiégés; mais leur constance ne diminuait pas; ni les combattants ni la population ne consentaient à se soumettre. Les femmes mêmes concouraient à la défense, et l'on en voyait servant les batteries.

Durant cette résistance opiniâtre qui se prolongeait au delà des prévisions de la Convention, Marseille s'était rendue au général Carteaux. Il y entra le 25 août avec Albitte et d'autres conventionnels. Les chefs de sections et les hommes importants du parti, qui quatre mois auparavant avaient vaincu et remplacé les autorités révolutionnaires, n'espéraient aucune miséricorde. Dans cette contrée méridionale, les réactions et les vengeances ne sont pas avares de sang, et il en avait été versé pendant le règne des

opinions qui s'appelaient modérées. Ils quittèrent précipitamment Marseille et se réfugièrent à Toulon, qui avait aussi qnelques semaines auparavant secoué le joug des révolutionnaires. Soit par leur influence, soit par une crainte commune des vengeances qui menaçaient leurs amis de Toulon, la ville fut livrée aux Anglais. On prétendit qu'ils avaient été aussi appelés à Marseille, mais que le temps leur avait manqué.

Cette haute trahison exaspéra la colère de la Convention ; la volonté de réduire Lyon pour assiéger ensuite Toulon, le désir de faire un exemple terrible redoublèrent d'intensité ; les lenteurs du siége furent imputées à Kellermann et même à Dubois-Crancé, qui avait toujours conservé quelque espérance d'obtenir une capitulation, et qui tenait surtout à l'honneur d'être le vainqueur de Lyon ; le général fut destitué, le représentant fut mandé à Paris ; il tarda à obéir aux ordres du comité de salut public ; ils furent confirmés par un décret de la Convention. Dubois-Crancé persista à diriger le siége.

Couthon, qui avait dénoncé sa mollesse et son indécision, venait de quitter Clermont afin de presser les opérations du siége. Pour commander l'armée, on avait appelé un général de brigade de l'armée des Alpes, qui venait de montrer du zèle et de l'activité, sous les ordres de Carteaux. Il se nommait Doppet : c'était un médecin de Chambéry, qui, par enthousiasme de la révolution française, avait quitté son pays et s'était fait admettre dans les sociétés des Jacobins et des Cordeliers. Plus tard, il forma à Paris une légion des Allobroges destinée à porter la révolution en Savoie, et commença par conduire ses premières recrues à l'attaque des Tuileries le 10 août. Lorsque

la Savoie fut conquise, il s'empressa à mettre sa patrie en état de révolution et à décider sa réunion à la France. Ce fut ainsi qu'il devint militaire, puis général. Napoléon, qui avait servi sous ses ordres, en a laissé le témoignage suivant : « Il était Savoyard, médecin et méchant; son esprit ne se fondait que sur des considérations; il était ennemi déclaré de tout ce qui avait du talent; il n'avait aucune idée de la guerre, et n'était rien moins que brave. »

C'était à de tels hommes que les commissaires de la Convention confiaient le commandement des armées de la république. Mais Doppet n'avait pas besoin de beaucoup d'habileté ni de courage pour conduire à sa fin une entreprise presque achevée. Il prit le commandement de l'armée le 26 septembre. Les premiers bataillons de la garnison de Valenciennes venaient d'arriver, et le 29, Sainte-Foy, la dernière position défensive des Lyonnais, fut occupée; le blocus était maintenant complet. La ville manquait de vivres, et commença bientôt à souffrir de la famine: on pouvait compter sur sa prochaine soumission; mais les représentants étaient pressants, et quelle que pût être l'effusion du sang versé entre des combattants, Français les uns et les autres, ils ne voulaient pas attendre la victoire un jour de plus.

Le comité de salut public montrait plus d'ardeur encore à commencer les vengeances, et n'admettait aucune capitulation qui pût leur donner quelque limite. « Vous avez éprouvé, écrivait-il, que des rebelles repoussaient avec une insolente hypocrisie les sommations que vous dictaient l'humanité et une indulgence dont ils sont indignes; qu'ils périssent donc enfin, et que la force nationale se déployant

d'une manière terrible, promène bientôt son glaive dans cette ville criminelle. »

Une autre lettre disait : « Si le bombardement entraîne trop de longueur, enlevez cette ville rebelle à la pointe de la baïonnette et la torche à la main; songez que la chute de Toulon dépendra en partie de votre victoire. » Le post-scriptum ajoutait : « Si les émigrés, les muscadins et les autres rebelles échappaient de Lyon, faites-les poursuivre; faites sonner partout le tocsin sur ces cruels ennemis de la patrie. » Doppet, conformément à cette instruction, prit des dispositions pour fermer les passages qui conduisent, à travers les montagnes, du territoire français en Savoie ou en Suisse.

L'attaque recommandée si instamment par le comité de salut public fut encore retardée de quelques jours. Dubois-Crancé était toujours à son quartier général de la Pape; c'était sur le plateau situé entre le Rhône et la Saône qu'étaient placées les principales batteries qui avaient foudroyé Lyon, et il espérait pénétrer dans la ville de ce côté.

Couthon, à qui le général Doppet obéissait plus spécialement, était à Sainte-Foy, et voulait que l'attaque décisive se fît sur ce point; de cette rivalité résultèrent encore de l'hésitation et du retard. Cependant les levées en masse commençaient à se débander pour retourner dans leurs foyers; les vivres qu'on avait amenés étaient consommés; il fallait partager les approvisionnements de l'armée de ligne.

Le 7 octobre au matin, assuré que le comité de salut public ne le désavouerait point, Couthon s'empara officiellement de l'autorité supérieure, ordonna une attaque pour le jour même, et envoya aux habi-

tants de Lyon une sommation signée par lui et par Maignet. Elle était adressée non point aux autorités, mais aux assemblées de sections.

« Réfléchissez, disait-il, nous vous sommons encore, au nom du peuple français levé contre vous; hâtez-vous d'ouvrir vos portes, de déposer les armes et de livrer les scélérats qui vous trompent, vous oppriment et vous perdent! A ce prix nous sommes vos frères. Que les hommes qui n'ont pas de crimes à se reprocher soient tranquilles; leurs personnes et leurs propriétés seront respectées. Le peuple et ses représentants ne connaissent de volonté que celle de la loi, et la loi ne frappe que les coupables! Nous donnons ordre de suspendre le bombardement jusqu'à demain à quatre heures du soir; si, à cette heure, votre réponse n'est pas arrivée, le feu du peuple reprendra et ne cessera plus que la justice nationale ne soit satisfaite. »

Dans la détresse de la population lyonnaise, il était évident que les assemblées de sections se prononceraient contre une défense désespérée et inutile. Les administrateurs, prévoyant le résultat d'une convocation, voulurent gagner du temps pour donner à Précy la possibilité d'un départ, et laisser ainsi des moyens de salut aux hommes les plus compromis dans les délibérations municipales ou par le commandement des défenseurs de la ville. Quelques-uns proposèrent d'imiter l'exemple d'Eustache de Saint-Pierre et des bourgeois de Calais, en allant s'offrir en victimes expiatoires de la rébellion; mais on n'avait point affaire à un vainqueur généreux. Les conventionnels n'avaient ni la magnanimité d'Édouard III, ni la compassion de la bonne reine Philippe; le sacrifice eût été inutile.

Les administrateurs répondirent à Couthon, qu'ils allaient convoquer le peuple, mais que le délai était insuffisant; ils demandaient quelques heures de plus. Le bombardement recommença au terme fixé, à quatre heures et demie du soir.

Dans la soirée, une foule populaire se porta à l'hôtel de ville, irritée et menaçante. Les magistrats annoncèrent que les assemblées de sections étaient convoquées pour le lendemain matin. Pendant la journée du 8, les assiégeants firent encore de nouveaux progrès, et s'emparèrent des postes qui défendaient l'entrée de la ville. Ce fut seulement à neuf heures du soir que les députés des trente-deux sections se rendirent au quartier général de Sainte-Foy, où ils trouvèrent tous les représentants réunis.

La députation avait tardé à venir, sans doute pour que la retraite de Précy et des derniers restes de l'armée lyonnaise pût s'opérer pendant ce temps-là. Dans les querelles que Dubois-Crancé soutint contre Couthon, il insinua qu'une sorte de convention tacite avait facilité cette évasion.

Ce qui est certain, c'est que les délégués des sections avaient reçu de leurs commettants l'ordre de repousser toute condition qui mettrait un seul individu hors la loi. Couthon les avait d'abord accueillis avec bienveillance, mais il s'irrita d'une si audacieuse prétention. « Vos portes seraient de fer, disait-il, que nous les briserons aujourd'hui. Vous recevrez les conditions qu'il plaira à la république d'accorder à des rebelles, pour qui la guillotine serait trop douce. Craignez que la charrue ne trace bientôt des sillons de sang dans vos rues ensemencées par le bourreau. »

Neuf articles qui ne promettaient ni garantie, ni miséricorde et qui annonçaient au contraire de cruelles rigueurs, furent remis aux délégués. Avant qu'ils eussent donné une réponse, on vint annoncer aux représentants que l'armée lyonnaise faisait une sortie sur la route de Bourgogne, que, des autres côtés, ses postes avancés étaient abandonnés, et que les républicains s'étaient emparés de la porte Saint-Clair : il n'y avait plus rien à négocier, la ville était prise.

Précy avait réuni ses compagnons au nombre d'environ sept cents à l'entrée du faubourg de Vaise, sur la rive droite de la Saône. Les différents postes de la défense s'étaient repliés vers ce point pendant la nuit. Ce départ fut lugubre, les habitants voyaient avec désespoir s'éloigner leurs défenseurs, leurs frères, leurs amis; les femmes accompagnaient en pleurant leurs maris ou leurs fils. Ces embrassements et ces adieux, sans espérance de se revoir, avec probabilité de mort pour ceux qui restaient comme pour ceux qui partaient, étaient déchirants.

Une cinquantaine d'hommes et quelques chefs, entre autres le comte de Virieu qui avait pris une grande et glorieuse part à la défense de Lyon, voulurent, avant de commencer cette triste route, entendre encore une fois la messe. Un des volontaires quitta son habit de soldat pour revêtir les vêtements sacrés; car il était prêtre. Le service funèbre fut célébré dans un caveau qui, depuis le siége, était devenu une chapelle à l'abri des bombes. Cet office des morts fut écouté avec un pieux recueillement. M. de Virieu et plusieurs de ses compagnons demandèrent la communion.

Précy avait le projet de suivre la route qui conduit à Mâcon, le long de la Saône; de la traverser pour entrer dans le département du Jura et gagner la Suisse. Il avait divisé sa troupe en deux colonnes : l'arrière-garde était commandée par le comte de Virieu. Les fugitifs se mirent en marche le 9, à sept heures du matin. L'arrière-garde fut attaquée par des forces supérieures. Virieu fut tué, sa troupe se dispersa; la colonne qui marchait en avant n'avait nul moyen de se défendre; elle fut aussi taillée en pièces et mise en déroute. Précy, après avoir erré dans la campagne, trouva un asile près de Montbrison et y resta caché pendant plus d'une année. On crut d'abord qu'il avait été tué comme Virieu. Les fugitifs, parmi lesquels se trouvaient des femmes et des vieillards, étaient poursuivis et massacrés.

Pendant plus de six jours, ces malheureux dispersés dans la contrée environnante couraient sans trouver ni hospitalité, ni pitié. On sonnait le tocsin dans les villages; les habitants de la campagne étaient excités à la poursuite de ces Lyonnais qu'on leur représentait comme des ennemis publics ou comme des riches qui emportaient leurs trésors. Les Jacobins des petites villes voisines couraient à la chasse aux muscadins. Presque tous furent exterminés. Environ soixante furent amenés à Lyon et fusillés sans délai par une commission militaire.

On comptait parmi eux Bemani qui avait présidé l'administration insurgée, Gaspard de Clermont-Tonnerre, Abel de Vichi et l'un des plus vaillants chefs de l'armée lyonnaise, Rimbert de la Roche-Negli.

A la première nouvelle de la prise de Lyon, lorsque les détails n'étaient pas encore connus, le premier

sentiment de la Convention fut une indignation furieuse pour cette évasion de la colonne de Précy; un tel événement paraissait inexplicable. Ce devait être l'effet de quelque trahison. « Il vaudrait mieux que Lyon ne fût pas pris, » disait Bourdon de l'Oise, « ce sera le noyau d'une nouvelle Vendée; c'est une armée; elle va mettre entre deux feux l'armée qui assiége Toulon. » On parlait de l'imbécillité du ministre de la guerre et du crime d'avoir trop longtemps parlementé.

Barère, au nom du comité de salut public, s'exprima avec une rage révolutionnaire plus exaltée encore.

« Étonné que deux mille hommes aient pu s'échapper d'une ville cernée de tous côtés, le comité a écrit aux représentants : « Enfin les rebelles sont vaincus; sont-ils tous exterminés? Comment se fait-il que deux mille se soient évadés? Point de faiblesse, point de grâce, que tous soient frappés. N'épargnez que les patriotes et les indigents persécutés par les riches. Nous avons ordonné de poursuivre les fuyards et de faire sonner le tocsin dans toutes les campagnes, afin que le peuple puisse les exterminer tous. » L'ordre avait été prévenu.

Barère continuait : « La punition des traîtres doit être prompte. Les habitants de Lyon seront désarmés et leurs armes confiées à la jeunesse du midi qui s'en servira contre les esclaves de l'Espagne. Mais laisserez-vous subsister une ville qui, par sa rébellion a fait couler le sang des patriotes? Qui osera réclamer votre indulgence pour cette ville? Ce n'est pas une ville, celle qui est habitée par des conspira-

teurs; elle doit être ensevelie sous ses ruines. Que devez-vous respecter dans votre vengeance? La maison de l'indigent persécuté par le riche, ces manufactures dont le barbare Anglais désire la destruction, l'asile de l'humanité, l'édifice consacré à l'instruction publique. La charrue doit passer sur tout le reste. Le nom de Lyon ne doit plus exister; vous l'appellerez Ville affranchie, et sur les ruines de cette infâme cité, il sera élevé un monument qui fera l'honneur de la Convention et qui attestera le crime et la punition des ennemis de la liberté. Ce seul mot dira tout : « Lyon fit la guerre à la liberté; Lyon n'est plus. » Telle est la leçon qu'il est nécessaire de donner aujourd'hui pour prévenir d'autres rébellions. Les villes fédéralistes attendent les suites de la reddition de Lyon et le genre de peine que vous prononcerez. Ainsi cette superbe ville de la Gironde attend toujours les événements, et aujourd'hui peut-être encore ses magasins et ses richesses répondent d'elle plus que son patriotisme. Oui, il faut un grand exemple. »

Le décret instituait une commission de cinq membres nommés par la Convention, sur la présentation du comité de salut public, pour faire punir militairement et sans délai, les contre-révolutionnaires de Lyon. Les articles suivants reproduisaient les dispositions que Barère avait annoncées. — Le nom de Lyon devait être effacé du tableau des villes de la république. Enfin il était dit : « Les représentants du peuple nommeront sur-le-champ des commissaires pour faire le tableau de toutes les propriétés qui ont appartenu aux riches et aux contre-révolutionnaires de Lyon, afin qu'il soit statué incessamment par la Convention

sur l'exécution du décret qui a affecté ces biens à l'indemnité des patriotes. »

Pendant que la Convention exprimait de si terribles volontés, les représentants du peuple faisaient leur entrée triomphale dans la ville de Lyon, soumise après soixante-trois jours de siége. Ils avaient promis par une proclamation que les personnes et les propriétés seraient respectées. L'armée entra sans nul désordre : les soldats partageaient même leur pain avec les habitants, exténués par la faim, qu'ils voyaient dans les rues. Les représentants montraient une physionomie affable et clémente; leur langage n'avait rien de rude ni de menaçant. Ils ne désavouèrent pourtant pas le massacre des fugitifs, qui étaient égorgés aux portes de la ville par les ordres de ceux de leurs collègues, qui étaient commissaires dans les camps situés au nord de la ville et qui avaient si bien deviné les volontés de la Convention. Couthon et ses suivants en réclamèrent aussi l'honneur dans les rapports qu'ils envoyèrent à la Convention.

La sourde rivalité de Dubois-Crancé et de Couthon continua à influer sur la conduite des affaires politiques, comme elle avait agi sur les opérations militaires. Dubois-Crancé s'était depuis longtemps occupé des affaires de Lyon; c'était lui qui y avait établi cette municipalité contre laquelle avait éclaté la révolte du 29 mai; c'était lui qui avait mis la ville sous la domination de la société populaire et de l'armée révolutionnaire. Il voulait restaurer leur autorité et servir leur vengeance. Couthon, au contraire, semblait porté à ne point outrer ni précipiter les mesures de rigueur. Il craignait de ne pouvoir assurer l'ordre pu-

blic et l'autorité régulière du gouvernement en poussant les Lyonnais au désespoir. Il avait plus d'importance que son collègue, mais point de supériorité officielle; toutefois aucune querelle apparente ne s'élevait entre eux. Couthon était assuré d'être soutenu par le comité de salut public. Dubois-Crancé avait la confiance et la faveur de la société des Jacobins de Paris. Ils avaient à se ménager l'un l'autre.

La municipalité du 29 mai fut réinstallée. Dubois-Crancé restaura aussi la société populaire et présida la première séance; mais Couthon s'opposa au rétablissement des comités et des clubs des sections. En même temps il écrivait au comité de salut public pour se plaindre des intrigues de son collègue; de sorte que le 22 octobre, le comité ordonna que les représentants Dubois-Crancé et Gauthier seraient mis en état d'arrestation et amenés à Paris.

Couthon avait à exécuter les rudes volontés de la Convention et le décret prescrivait une obéissance prompte. Il avait déjà créé une commission militaire; elle procédait avec vigueur, sans être ralentie par des formalités; un comité de surveillance avait été établi. Conformément aux pouvoirs qu'il avait demandés et obtenus, Couthon créa deux tribunaux révolutionnaires sous le nom de commissions de justice politique. L'une siégeait à Lyon, l'autre à Feurs. Il en nomma les juges; les jurés furent choisis par le comité de surveillance de Lyon et par la municipalité de Feurs. Ces tribunaux, aux termes de leur institution, devaient juger révolutionnairement, sans appel ni recours en cassation.

Le président du tribunal de Lyon était un ancien

comédien nommé Dorfeuille, notable parmi les Jacobins de Paris, protégé de Dubois-Crancé. Dans son discours d'installation, il disait : « Les formes doivent être bannies; les faits seuls seront pesés. — Nous avons entendu murmurer les mots de vengeance et de haine : qu'ils se présentent les assassins! nous siégeons armés; nous les tuerons d'abord et nous ferons notre devoir après. »

Quel que fût l'empressement des tribunaux révolutionnaires, ils tardèrent à entrer en activité, et Couthon suivit encore son système de temporisation. La commission militaire n'avait ni miséricorde ni délai pour les accusés qui avaient porté les armes; mais les procédures ne commençaient point encore contre les prévenus de conspirations et de faits contre-révolutionnaires.

La société populaire s'irritait de tant de lenteur; là régnaient l'ardeur de la vengeance et la soif du sang. Un des représentants en mission, Javogues, allait au delà de tous les orateurs du club. « Votre premier devoir, c'est de dénoncer les juges et les jurés par qui ont péri les martyrs de notre cause. Le patriotisme ne serait pas satisfait, si les dénonciations connaissaient quelque ménagement. Quels hommes, hors de cette enceinte, peuvent être épargnés? Vouer au dernier supplice tous ceux qui composèrent vos autorités constituées depuis le 29 mai; dénoncer tous les riches et ceux qui recèlent leurs effets; dénoncer les prêtres et les gens de loi; dénoncer, oui, dénoncer son père est une vertu républicaine. — Que faites-vous, pusillanimes ouvriers, dans ces travaux de l'industrie où l'opulence vous tient avilis? Sortez de cette servitude pour demander raison des biens

dont elle n'est que le ravisseur et qui sont le patrimoine des sans-culottes. Renversez sa fortune; renversez sa maison, les débris vous appartiennent. Par là vous vous élèverez à cette égalité sublime, base de la vraie liberté, principe de vigueur chez un peuple guerrier à qui le commerce et les arts sont inutiles. » Peu de temps après, ce même Javogues disait dans une autre société populaire : « La république ne pourra s'établir que sur le cadavre du dernier des honnêtes gens. »

Couthon ne se hâtait pas de mettre à exécution l'article qui prescrivait de démolir la ville : il ordonnait la destruction des anciennes murailles du rempart et de la prison de Pierre-Seize; mais les maisons de l'intérieur de la ville restaient debout.

Il ne protestait pas toutefois contre les ordres de la Convention; il y répondait avec admiration, sans y rien objecter. « Oui, disait-il, il faut que la ville soit détruite. » Il se vantait des fusillades de la commission militaire; il écrivait à la société des Jacobins de Paris : « Le plus difficile reste à faire, l'esprit public est perdu dans cette malheureuse cité; les patriotes y sont dans une minorité effrayante. Envoyez-y une colonie de patriotes; nous vous demandons quarante hommes dont le républicanisme, la probité et la sagesse leur concilient l'estime publique. Ils transplanteront sur une terre, pour ainsi dire étrangère, les principes révolutionnaires. La mission est belle, qu'ils viennent se réunir à nous. »

Cependant Dubois-Crancé, à son arrivée à Paris, pour se mieux justifier devant la Convention et devant les Jacobins, excitait encore plus un désir de vengeance dans toute la faction révolutionnaire. Il

produisit la liste des signataires qui avaient repoussé sa sommation du 17 août. « Ils étaient, disait-il, les plus riches habitants de Lyon, et les biens de ces traîtres donneraient deux millions de propriétés à la nation. » La Convention ordonna que cette liste serait imprimée et envoyée aux représentants en mission à Lyon, « pour servir de base à leurs opérations. »

Ils ne montraient pas encore un grand empressement à se conformer aux intentions sanguinaires de la Convention. Les signataires portés sur la liste, au nombre de plusieurs milliers, ainsi que les habitants qui s'étaient compromis, propriétaires, négociants, capitalistes, chefs d'ateliers, simples ouvriers, voyant le sort qui les menaçait, quittaient la ville, allaient se cacher au loin dans les campagnes ou passaient en Suisse.

La même lenteur retarda les démolitions; elles exigeaient une dépense assez considérable. Les représentants frappèrent la ville d'un emprunt forcé de six millions, réparti par les comités révolutionnaires des sections. Il devait être payé dans la huitaine, sous peine de séquestre des biens des contribuables.

La destruction de la seconde ville de France devint le motif d'une solennité; Couthon, porté sur les épaules d'un robuste Jacobin, fut en grande cérémonie conduit sur la place Bellecour. Un cortége de démolisseurs, armés de pioches et de leviers, suivaient les représentants. Couthon fut approché d'une des façades qui décoraient ce vaste espace, et la frappant d'un petit marteau doré, il prononça gravement la sentence : « Au nom de la loi, je te condamne à être démoli. »

Il fallut pourtant donner aux habitants des maisons

quelques jours pour déménager. D'ailleurs on ne pouvait se procurer d'ouvriers que par voie de réquisition.

Une autre fête fut célébrée en expiation de la mort de Chalier. Dorfeuille, président du tribunal révolutionnaire, fit un discours où il appelait Lyon ville impure, nouvelle Sodome. S'adressant aux mânes du héros de la fête, il lui disait : « Le sang des scélérats est l'eau lustrale qui convient pour honorer ton martyre. »

Le moment approchait où la malheureuse ville allait être livrée à toute l'horreur de la victoire révolutionnaire. Un des plus sanguinaires conventionnels, Albitte, arriva à Lyon et donna à ses collègues une impulsion nouvelle. Dès le 31 octobre, le tribunal, présidé par Dorfeuille, envoya des victimes à l'échafaud. En même temps, un arrêté des représentants créa une armée révolutionnaire dans chacun des départements voisins : l'Ain, le Jura, la Côte-d'Or, la Haute-Saône, Saône-et-Loire, l'Isère, la Drôme, le Mont-Blanc. Lyon devait être occupé par l'armée révolutionnaire formée à Paris et commandée par Ronsin ; il y en avait une autre pour le département du Rhône. Des visites domiciliaires furent ordonnées dans la ville, et la plus grande célérité fut recommandée à la commission militaire.

Couthon et Maignet terminèrent ainsi leur mission. Ils allaient être remplacés par Collot d'Herbois et Fouché. Couthon avait souhaité et demandé à ne point rester à Lyon. Ainsi que Maignet, il devait bientôt après se signaler par une ferveur révolutionnaire et par une effusion de sang, qui a rendu leur nom fameux. Comment furent-ils, dans leur conduite, si ce n'est

dans leur langage, aussi modérés que le comportaient leur position et les circonstances? C'est ce qui est difficile à expliquer. Ils avaient quitté Paris et la Convention lorsque la situation était menaçante : Lyon résistait; les Vendéens étaient victorieux; Marseille et Toulon n'étaient point soumis; les armées étrangères étaient en deçà des frontières; de sorte que malgré les fanfaronnades et les menaces des Jacobins, ils y avaient quelque crainte d'un lendemain encore incertain.

Depuis ce moment, le succès avait déchaîné les vengeances ; la municipalité de Paris et les Montagnards entraînaient le gouvernement de la Convention. Couthon voulut retourner à Paris; sa position au comité de salut public lui convenait mieux. S'il fût resté à Lyon, il eût répandu le sang avec autant de cruauté et aussi volontiers que les collègues qui lui succédèrent. Une mère de famille dont le mari avait eu quelques relations d'affaires avec Couthon, vint, la veille de son départ, se jeter à ses pieds, avec trois petits enfants, pour solliciter la grâce de leur père. « Grâce! disait-elle, pitié pour ces trois orphelins. — Orphelins? dit Couthon en regardant à sa montre, pas encore. J'ai connu ton mari : c'est un dévot, un saint homme; je lui prouve mon amitié, je lui procure au plus tôt la couronne du ciel. » Et comme elle sanglotait : « Ton mari est fort laid; toi tu es jeune et jolie; une bonne républicaine n'a pas besoin d'un mari pour être heureuse. » Collot d'Herbois n'aurait point parlé autrement.

Le dernier acte de sa mission fut d'envoyer devant le tribunal révolutionnaire de Lyon, les administra-

teurs du département du Puy-de-Dôme, ses compatriotes, la plupart personnellement connus de lui; patriotes modérés, ils avaient signé une lettre où ils assuraient les Lyonnais de leur bonne volonté pour résister à l'anarchie.

Sur le théâtre restreint d'une province qui n'a point compté beaucoup d'autres victimes, ce témoignage d'un implacable esprit de parti, d'une haine pour ainsi dire fraternelle, a contribué beaucoup au souvenir révolutionnaire qui s'est attaché au nom de Couthon, dans son propre pays. Deux des administrateurs furent envoyés à l'échafaud.

Le jour même où la soumission de Lyon était annoncée à la Convention, Saint-Just faisait, au nom du comité de salut public, une proposition qui ne devait pas changer beaucoup l'état du pays ni la marche du gouvernement, mais qui allait donner le nom de loi à l'abolition des lois. Il s'agissait d'imprimer plus d'activité, plus de force, plus d'ensemble à l'exécution des volontés nationales, c'est-à-dire aux volontés du parti qui dominait la Convention. Billaud-Varennes avait, quelques jours auparavant, présenté un projet dans le même sens. L'exposé de Saint-Just était, selon sa coutume, une série de phrases tranchantes, sans liaison, ne se déduisant pas les unes des autres, visant orgueilleusement à l'effet, cherchant à s'imposer plutôt qu'à persuader.

« Votre sagesse et le juste courroux des patriotes n'ont pas encore vaincu la malignité qui partout combat le peuple et la Révolution : les lois sont révolutionnaires; ceux qui les exécutent ne le sont pas. » — « La

république ne sera fondée que quand la volonté du souverain comprimera la minorité monarchique et régnera sur elle par droit de conquête. » — « Vous n'avez plus rien à ménager contre les ennemis du nouvel ordre de choses. La liberté doit vaincre à tout prix. » — « Il n'y a point de prospérité à espérer tant que le dernier ennemi de la liberté respirera. Vous avez à punir non-seulement les traîtres, mais les indifférents. Vous avez à punir quiconque est passif dans la république. Depuis que le peuple a manifesté sa volonté, tout ce qui lui est opposé est hors du souverain; ce qui est hors du souverain est ennemi. » — « Vous avez de l'énergie, l'administration en manque. Vous avez désiré l'économie; la comptabilité n'a pas secondé vos efforts. Tout le monde a pillé l'État; les généraux ont fait la guerre à leur armée. Les possesseurs de productions et des denrées se sont ligués contre le peuple et vous. » De ce tableau du gouvernement né de la république, Saint-Just concluait, sous forme générale : « Un peuple n'a qu'un ennemi dangereux, c'est son gouvernement. »

Il expliquait ce désordre par le mauvais choix des agents, et affirmait, contre l'évidence, que les ministres avaient été pris hors des patriotes.

« Le peuple se trompe; il se trompe moins que les hommes. Le généralat est sans sympathie pour la nation, parce qu'il n'émane point de son choix ni de celui de ses représentants. » — « Le gouvernement est une conjuration perpétuelle contre l'ordre présent des choses. Il nomme aux emplois, mais on le sollicite et il choisit aveuglément. Le gouvernement est une hiérarchie d'erreurs et d'attentats. » — « Tous les ennemis de la république sont dans son gouverne-

ment. » — « Les riches le sont devenus davantage depuis les taxes faites en faveur du peuple; elles ont doublé la valeur de leurs trésors, et leurs moyens de séduction. » — « Trois milliards, volés par les fournisseurs et les agents, font aujourd'hui concurrence avec l'État, quand il veut acheter. Ces trois milliards fermentent dans la république et rendent le crime plus fort que la loi; ils corrompent les généraux, ils séduisent les magistrats: ceux qui se sont enrichis veulent s'enrichir davantage. Celui qui désire le nécessaire est puissant; celui qui désire le superflu est cruel. De là les malheurs du peuple. »

Cet exposé de l'état de la France manquait de vérité en ce qui touchait la nation. Assurément tous les citoyens qui subissaient le pouvoir de la Convention, sans être appelés à en exercer quelque délégation, ne pensaient point à s'enrichir. Chacun ne songeait qu'à se garder de l'échafaud, de la prison ou de la spoliation. Quant au pauvre laborieux, il cherchait seulement à gagner un pain qui devenait rare dans les grandes villes. Si la faction dominante, qui se répartissait l'autorité publique, était telle que la décrivait Saint-Just, il fallait donc en conclure que le gouvernement de la Convention, désordonné et corrompu comme il le représentait, n'avait point contribué à sauver le pays de l'invasion étrangère, et qu'il était responsable de la guerre civile.

Il y avait plus d'une année que les républicains avaient détruit la monarchie par une insurrection; il y avait déjà quatre mois qu'une insurrection nouvelle avait asservi et décimé la représentation nationale, et voilà les bienfaits que la France avait recueillis de cette double révolution! Quels étaient les

remèdes présentés par le comité de salut public pour alléger tant de maux ?

Depuis que les révolutionnaires avaient cherché leur force dans les passions haineuses qu'ils excitaient parmi les classes inférieures, le mot d'ordre était devenu : « La guerre aux riches. » Ils étaient désignés comme les ennemis publics.

« Il est nécessaire que vous chargiez l'opulence de tributs; il est nécessaire que vous établissiez un tribunal pour que tous ceux qui, depuis quatre ans, ont manié les deniers publics, rendent compte de leur fortune. » — « Quand vous aurez appauvri les ennemis du peuple, ils n'entreront plus en concurrence avec lui. » Cette conclusion ne semblait pas facile à comprendre. Cela signifiait que le peuple fournirait directement aux armées ce qui leur était nécessaire, sans l'intermédiaire du commerce. « Alors le peuple indigent ne sera plus humilié par la dépendance où il est tenu par le riche. » — « Le pain que donne le riche est amer; il compromet la liberté; le pain appartient de droit au pauvre. »

Puis continuaient les inintelligibles raisonnements d'une économie politique propre à Saint-Just; il voulait que les traîtres fussent pressurés. « Mais, disait-il, si les émissions d'assignats ne cessent pas, si on n'en diminue pas la circulation, le riche qui a des épargnes se mettra en concurrence avec le peuple, avec l'agriculture, avec les arts utiles, et leur ravira les bras qui leur sont nécessaires. On vous enlèvera les bras qui produisent; si les produits sont plus rares, ils deviendront plus chers. Le riche saura bien se les procurer, et la disette sera à son comble. » — « Vous avez taxé les denrées à la moitié, au quart

du prix où elles étaient; il fallait donc ôter de la circulation la moitié ou les trois quarts du signe. » — « Un des meilleurs moyens de faire baisser les denrées, c'est de diminuer les fortunes et de forcer à l'économie celui qui a trop. »

Saint-Just s'apercevait peut-être du peu de sens de tout ce qu'il disait. « Ces vérités, ajoutait-il, sont simples et à la portée de tous; elles appartiennent au cœur plus qu'à l'esprit. » Ce qui signifiait que son langage s'adressait aux passions, et non pas à la raison. Il s'est trouvé des sophistes déclamateurs qui, longtemps après la tyrannie et les calamités de cette époque, se sont pris d'admiration pour des hommes que la France a exécrés et méprisés; montrer leur ignorance et leur déraison est un devoir pour l'historien.

L'orateur poursuivait son examen de la situation économique. Il se consolait de l'anéantissement du commerce extérieur, car il ruinait la France moins que l'Angleterre. « La chambre des pairs et le trône seront peut-être bientôt abolis par la misère publique et le ressentiment du commerce. » Recherchant les causes du renchérissement des denrées, il confessait un autre méfait de l'administration révolutionnaire. Les transports étaient devenus difficiles. « Les chemins sont ruinés pour la plupart. » A ce propos, il exposait une idée qu'il avait présentée au comité de salut public. Elle avait paru si étrange à ses collègues qu'ils l'avaient unanimement repoussée[1]. « On pourrait employer les hommes justement suspects à réparer les routes, à percer les ca-

[1] Mémoires de Barere.

naux, à nettoyer les fleuves, à transporter les bois de la marine; ce serait le seul bien qu'ils auraient fait à la patrie. Dans une république, aucune considération ne doit prévaloir sur l'utilité commune. Il serait juste que le peuple régnât à son tour sur ses oppresseurs, et que la sueur baignât l'orgueil de leur front. »

Après tant de considérations générales, Saint-Just arrivait à la conclusion. « Dans les circonstances où se trouve la république, la constitution ne peut être établie; on l'immolerait par elle-même. Elle deviendrait la garantie des attentats contre la liberté; elle manquerait de la violence nécessaire pour les réprimer. Le gouvernement actuel est aussi trop embarrassé. Vous êtes trop loin des attentats. Il faut que le glaive des lois se promène partout avec rapidité. » — « Vous devez diviser l'autorité, la multiplier, l'identifier au mouvement révolutionnaire. » — « Il est impossible que les lois révolutionnaires soient exécutées si le gouvernement lui-même n'est pas constitué révolutionnairement. » Puis venait un long exposé de tout ce qui se rapportait à la guerre et aux armées. On y peut voir en quel état elles avaient été mises par l'administration des comités et du pouvoir exécutif.

« L'administration des armées est pleine de brigands : on vole les rations des chevaux; des bataillons de l'armée du Rhin ont été vus demandant l'aumône sur les places publiques; les canons manquent, ou bien il n'y a point de chevaux pour les traîner. On ne reconnaît aucune subordination : tout le monde vole; tous se méprisent les uns les autres. »

Comme les désordres de l'administration et de la

discipline militaires pouvaient être en grande partie attribués à l'autorité absolue et arbitraire des représentants du peuple en mission, Saint-Just pensait qu'il était utile de les rappeler sévèrement à leurs devoirs. Il indiquait ce que devait être un commissaire de la Convention, « père et ami du soldat, peu familier avec les généraux, couchant sous la tente, mangeant seul un repas frugal, et se souvenant toujours que la chute éternelle des rois est préférable à la mollesse. » C'était une réprimande adressée à quelques-uns de ses collègues, et il ajoutait : « Ceux qui font des révolutions dans le monde, ceux qui veulent faire le bien ne doivent dormir que dans le tombeau. »

L'établissement de la république, telle qu'il l'entendait, était en effet une œuvre laborieuse pour les gouvernants et terrible pour les gouvernés. « Il faut combattre la résistance des uns, la paresse des autres, la superstition des uns pour l'autorité détruite, l'ambition et l'hypocrisie des autres. Ce gouvernement nouveau s'établit avec difficulté; il forme avec peine ses maximes et son plan; il demeure longtemps sans résolutions décidées; on n'ose gouverner ni avec rigueur, ni avec faiblesse. La liberté naît d'une salutaire anarchie, tandis que l'ordre absolu ramène l'esclavage. »

Saint-Just se trompait : il ne travaillait point à faire un gouvernement; il voulait former une société nouvelle. Pour cela il commençait nécessairement par détruire la société existante, et s'acharnait sur ses membres dispersés, craignant de les voir se rejoindre et reprendre la vie. « Tout a concouru au malheur du peuple et à la disette : l'aristocratie,

l'avarice, l'inertie, les voleurs, les mauvaises méthodes. Il faut rectifier le gouvernement tout entier; la compression de tout mal amènera le bien. »

Le projet de décret renfermait les dispositions suivantes : « Le gouvernement provisoire de la France sera révolutionnaire jusqu'à la paix. » — « Le conseil exécutif, les ministres, les généraux, les corps constitués sont placés sous la surveillance du comité de salut public, qui en rendra compte tous les huit jours à la Convention. » — « Toute mesure de sûreté doit être prise par le conseil exécutif, sous l'autorisation du comité. » — « Les lois révolutionnaires doivent être exécutées rapidement. Le gouvernement correspondra directement avec les districts dans les mesures de salut public. » — « Les généraux en chef seront nommés par la Convention, sur la présentation du comité de salut public. » — « L'inertie du gouvernement étant la cause des revers, les délais pour l'exécution des mesures de salut public seront fixés. La violation des délais sera punie comme un attentat à la liberté. »

Les articles sur les subsistances, principal motif des inquiétudes de la Convention, supprimaient, plus complétement encore que les lois précédentes, la liberté du commerce et la circulation. Les récoltes devaient être inventoriées; la consommation de chaque département calculée et prévue; le superflu soumis aux réquisitions; Paris aurait son approvisionnement pour une année entière.

« La direction et l'emploi de l'armée révolutionnaire seront incessamment réglés de manière à comprimer les contre-révolutionnaires. » — « Le conseil enverra garnison dans les villes où il se sera élevé

des mouvements contre-révolutionnaires. Ces garnisons seront payées et entretenues par les riches. » — « Il sera créé un tribunal et un jury nommés par la Convention, qui seront chargés de poursuivre tous ceux qui ont manié les deniers publics depuis la Révolution, et de leur demander compte de leur fortune. »

Ce décret si pompeusement annoncé par le rapporteur, et qui fut adopté sans discussion, changeait peu l'état des choses. Il essayait de rendre régulière la pratique du gouvernement, tel qu'il était depuis le 31 mai. Une des phrases du discours de Saint-Just en était l'interprétation véritable et témoignait de l'impossibilité d'en agir autrement. « Vous devez diviser l'autorité et l'identifier au mouvement révolutionnaire. » C'était dire que la France, dans les détails comme dans l'ensemble, dans l'administration comme dans la politique, dans les départements comme dans Paris, serait gouvernée par le comité de salut public, par les représentants en mission, par les comités révolutionnaires et les sociétés populaires. Le désordre résultait nécessairement de cette dispersion du pouvoir absolu et arbitraire soumis à l'influence des opinions exaltées, des haines locales, des ambitions grandes ou petites.

La proclamation du gouvernement révolutionnaire devait même accroître le mal. Avant que la Convention se déclarât inamovible et suspendît les élections, avant qu'elle ajournât la constitution, une certaine crédulité inspirée par la peur et l'inertie supposait qu'on y pourrait trouver des garanties, qu'elle renfermait des principes d'ordre et de durée, qu'elle posait des limites et des règles à l'exercice des pouvoirs publics.

C'était avec cette indolente espérance que la constitution avait été acceptée par le vulgaire; maintenant, l'illusion était dissipée, la tyrannie se proclamait elle-même, sans se déguiser sous aucune apparence. Par cela même, elle encourageait et donnait toute sécurité à ses agents et à la faction d'où elle était sortie.

L'organisation du tribunal qui devait juger les coupables et faire enquête sur leur fortune, devait être réglée par un décret subséquent. Le comité de législation fut chargé de le présenter, et il n'en fut plus question. Cet article avait été placé dans la loi pour obéir à des discours tenus à la tribune des Jacobins et à des pétitions qui avaient été portées à l'Assemblée.

Tout ce qui avait été réclamé dans la région inférieure ardente et tumultueuse du parti révolutionnaire devait maintenant s'accomplir sans résistance. Aucune différence n'apparaissait en ce moment entre la populace et l'aristocratie de la faction démocratique.

Elle recevait en cet instant une double satisfaction depuis longtemps attendue et demandée avec impatience. La Convention venait d'ordonner que le tribunal révolutionnaire allait procéder au jugement de la reine; l'accusation des députés girondins avait été aussi décidée depuis le mois de juillet.

Cambon, au nom du comité de salut public avait annoncé, dès le 11 juillet, que l'ordre de séparer le fils de Louis Capet de sa mère venait d'être donné; le prétexte était la découverte d'un complot tramé par le général Dillon pour délivrer les prisonniers du Temple et placer Louis XVII sur le trône. Cette conspiration, tour à tour imputée aux Girondins ou à Robespierre et Danton, fut traitée de fable absurde par Camille Desmoulins, et il avait raison.

Le récit de cette séparation est écrit dans les mémoires de la fille de Louis XVI. « Ma mère fut atterrée par cet ordre cruel; elle ne voulait pas livrer mon frère et défendait contre les municipaux le lit où elle l'avait placé; ils menaçaient d'employer la violence et d'appeler la garde. Ma mère leur dit qu'ils n'avaient donc qu'à la tuer avant de lui arracher son enfant. Une heure se passa en résistance de sa part, en menaces et en injures de le part des municipaux, en pleurs et en désespoir de nous tous. Enfin, ils la menacèrent si positivement de la tuer ainsi que moi, qu'il fallut qu'elle cédât par amour pour nous. Elle le remit entre les mains des municipaux en le baignant de ses larmes, prévoyant qu'elle ne le verrait plus. »

Le 2 août, conformément à un décret de la Convention, la reine fut emmenée du Temple à la Conciergerie, afin qu'on lui fît son procès. Ni le sort qui lui était annoncé, ni la douleur d'être séparée de sa fille et de Mme Élisabeth, ne troublèrent son courage. Elle ne dit pas une parole aux hommes de la municipalité qui lui lisaient le décret. Elle embrassa tendrement madame Royale et pressa sur son cœur Mme Élisabeth, en lui recommandant ses enfants.

Elle fut placée dans un cachot dont le sol était abaissé au-dessous du niveau de la cour. Lorsque la rivière était haute, l'eau ruisselait le long des murs. On y avait apporté un lit de sangle; un vieux paravent la séparait du gendarme qui était jour et nuit en faction dans cette chambre. On affecta à son service un prisonnier, condamné pour ses crimes à quatorze ans de travaux forcés. Le concierge, qui l'employait aux travaux pénibles et dégoûtants de la prison, avait obtenu qu'il subirait sa peine à la

Conciergerie; sa figure était ignoble et féroce; le son de sa voix était rebutant; il était d'une rudesse grossière avec les prisonniers. Un d'eux[1] lui demandait comment il traitait la reine. « Comme les autres, répondait-il, ça ne peut surprendre que des aristocrates. — Eh! que fait-elle dans son cachot? — La Capet? elle est bien penaude; elle raccommode ses chausses pour ne pas marcher nu-pieds. — Comment est-elle vêtue? — Elle a une robe noire toute déchirée; elle a l'air d'une margoton. — Qu'est-ce qui lui apporte à manger? — La citoyenne Richard. »

C'était la femme du concierge. Cédant à des impressions de respect et de pitié, malgré les ordres supérieurs qui prescrivaient l'égalité pour les rations des prisonniers, elle donnait à la reine une meilleure nourriture. Des femmes de la halle lui apportaient quelquefois des fruits pour les remettre furtivement à leur bonne reine.

La bonne volonté de Mme Richard donna à un ami dévoué de la cause royale la pensée qu'il ne serait pas impossible de tirer la reine de sa prison. Sous prétexte de curiosité, il obtint d'un officier municipal qui avait toujours été obligeant et respectueux pour la famille royale, de l'accompagner dans une visite de surveillance. Le chevalier de Rougeville fut donc introduit près de la reine; il avait un œillet à sa boutonnière. Un coup d'œil avertit la reine. Elle dit que cette fleur était jolie, et Rougeville la lui offrit. Un billet y était caché, où étaient écrits ces mots : « J'ai à votre disposition des hommes et de l'argent. » Lorsque la reine voulut lire ce papier, au moment où

[1] Beaulieu.

elle allait tracer avec une épingle le refus de cette offre généreuse, un gendarme s'en aperçut et saisit le billet.

Rougeville avait eu le temps de sortir. Il réussit à se cacher. Le concierge Richard fut destitué. Michonis, l'officier municipal, fut arrêté; quelque temps après, il périt sur l'échafaud, de même qu'un de ses collègues, nommé Toulan, qui avait favorisé, au Temple, quelques intelligences de la famille royale avec le dehors.

Un nouveau concierge, nommé Bault[1] fut, ainsi que sa femme, plus ému de pitié et plus soigneux encore que son prédécesseur. Telle n'était pas la volonté des hommes qui se plaisaient à outrager et maltraiter la reine avant de la tuer. Le concierge demanda un jour à l'accusateur public du tribunal révolutionnaire la permission de donner une couverture de coton à sa prisonnière. « Tu veux donc être guillotiné? » lui répondit Fouquier-Tinville.

Le 3 octobre, au moment où la Convention venait de décréter que les Girondins seraient traduits devant le tribunal révolutionnaire, Billaud-Varennes parla en ces termes : « Il reste encore un décret à rendre : une femme, la honte de l'humanité et de son sexe, la veuve Capet, doit enfin expier ses forfaits sur l'échafaud. On publie qu'elle a été jugée secrètement et blanchie par le tribunal révolutionnaire, comme si une femme qui a fait couler le sang de plusieurs milliers de Français pouvait être absoute par un jury français. Je demande que le tribunal révolutionnaire prononce cette semaine sur son sort. » La Convention adopta cette proposition.

[1] Récit de Mme Bault.

A l'audience du 14 octobre, l'affaire de la veuve Capet[1] fut appelée par le tribunal révolutionnaire. Le président lui demanda ses nom, surnoms, âge, qualités, lieu de naissance et demeure.

L'accusée répondit : « Je me nomme Marie-Antoinette de Lorraine d'Autriche, veuve du roi de France, née à Vienne, âgée de trente-huit ans; je me trouvais lors de mon arrestation dans le lieu des séances de l'Assemblée nationale. » Alors fut donné lecture de l'acte d'accusation, il commençait ainsi : « Il résulte de l'examen des pièces qu'à l'instar des Messaline, Brunehaut, Frédégonde et Médicis, qu'on qualifiait autrefois de reines de France, Marie-Antoinette, veuve de Louis Capet, a été le fléau et la sangsue des Français. » Après ce préambule, suivaient toutes les calomnies les plus absurdes et les plus injurieuses qui avaient été imprimées dans les journaux et les pamphlets, ou débitées dans les clubs. Ses trahisons et ses intelligences criminelles avec un homme qualifié de roi de Bohême et de Hongrie, avaient commencé avant la Révolution; elle avait dilapidé les finances de concert avec l'infâme et exécrable Calonne. Le repas des gardes du corps avant le 5 octobre lui était imputé et raconté comme une abominable orgie. Les journaux et les écrits royalistes; la disette; les conspirations contre les droits de l'homme; toutes les circonstances de la Révolution, vaguement rappelées, sans spécifier aucun fait, étaient présentées comme autant de chefs d'accusation. La fuite de Varennes était aggravée par la complicité avec La Fayette, désigné scandaleusement comme son fa-

[1] Bulletin du tribunal révolutionnaire.

vori ; ce qui donnait occasion d'imputer à l'accusée une complicité dans la répression des désordres du Champ de Mars et la proclamation de la loi martiale. Puis le veto du roi opposé aux décrets sur les prêtres et les émigrés; le comité autrichien; la composition de la garde constitutionnelle du roi; les changements de ministres; la déclaration de guerre; la communication des plans de campagne à l'ennemi; l'horrible conspiration du 10 août.

Sous ce dernier chef d'accusation étaient accumulés tous les bruits qu'on avait répandus parmi le public. La veuve Capet avait rempli le palais, et même les caves, de chevaliers du poignard; elle avait entretenu les Suisses dans un état continuel d'enivrement; elles les avait aidés à fabriquer les cartouches et elle mordait les balles afin de rendre les blessures plus dangereuses. Une anecdote, déjà mise en circulation avant le 10 août, et dont aucun témoignage n'a jamais constaté la vérité, se trouvait aussi inscrite dans l'acte d'accusation. « Elle a présenté un pistolet à Louis Capet en disant : « Voilà le moment « de vous montrer, et sur son refus elle l'a traité de « lâche[1]. » Enfin l'accusateur public avait terminé son œuvre par cette imputation qui a laissé un souvenir d'horreur sur ceux qui l'inventèrent. « Nouvelle Agrippine, disait Fouquier-Tinville, elle a oublié sa qualité de mère, et s'est livrée à des indécences dont l'idée seule fait frémir d'horreur. »

Des témoins furent entendus. Lecointre de Versailles, un conventionnel révolutionnaire des plus

[1] On trouva parmi des papiers saisis chez Dufresne Saint-Léon une espèce de billet sans date. — « Un jour la reine, allant à la messe,

insensés, n'eut qu'à répéter ce qu'il avait déclamé, le 5 octobre, dans les rues de Versailles, sur le repas des gardes du corps, où il n'avait pas assisté. Il en fut ainsi de presque tous les témoignages : ils consistèrent à faire raconter des calomnies ou des exagérations par ceux qui les avaient répandues. Bailly, Manuel, Valazé, et quelques autres personnages plus ou moins connus, furent interrogés, et n'avaient rien à témoigner sur des imputations vagues et générales ou sur des faits qui en eux-mêmes n'avaient rien de coupable.

Le comte d'Estaing, qui avait illustré son nom dans les armées de terre et de mer, déposa sur les événements du 5 octobre, comme chef de la garde nationale de Versailles. Ses réponses, sans être mensongères, eurent un ton de malveillance. Le lendemain, il lui sembla que le bulletin imprimé du tribunal révolutionnaire avait abrégé ou modifié son témoignage. Il réclama avec grande publicité. Un sentiment de crainte paraissait avoir inspiré sa démarche plutôt qu'une opinion exaltée ou une animosité personnelle. Quoi qu'il en fût, il voulut qu'on rétablît exactement ses réponses. Lorsqu'on lui avait demandé ses qualités, il avait répondu : « Non point ancien militaire, mais soldat et matelot, » comme titre supérieur à lieutenant général et vice-amiral. — Avant de déposer, il avait promis de ne dire rien que la vérité, « encore qu'il eût à se plaindre de l'accusée, qui l'avait empêché de recevoir la dignité de

arracha un pistolet de la main d'un courtisan et le présenta au roi. « Voici le moment d'agir, dit-elle, mais la bûche resta muette. » C'est sur cette autorité que Fouquier-Tinville et quelques mémoires contemporains ont admis un tel récit.

maréchal de France, récompense de ses services et du sang qu'il avait répandu en Amérique pour la cause de la liberté. » — Il demandait aussi qu'on n'omît point ce qu'il avait ajouté : « Je la déteste. Peuple français, je vous demande pardon de ce que je viens de dire : oui, je la déteste. Mais vous voulez la vérité, je la dirai. » Et cette vérité, c'était que la reine avait suivi les conseils des courtisans et refusé les siens.

Cette déposition et le certificat de patriotisme qui lui fut donné en pleine audience par Lecointre ne sauvèrent point le comte d'Estaing : lui aussi monta peu après sur l'échafaud.

La déposition d'Hébert se rapportait entièrement au séjour du Temple. Il cherchait à établir que la reine n'avait pas cessé d'entretenir des espérances contre-révolutionnaires, de conspirer, et d'avoir des intelligences hors de sa prison. Il cherchait à compromettre les municipaux qui avaient eu des égards ou une pitié complaisante pour la famille royale; mais il se présentait devant le tribunal surtout pour maintenir l'horrible inculpation dictée par lui à Fouquier-Tinville.

De temps en temps Chaumette et lui se rendaient au Temple pour vérifier si la surveillance était suffisamment rigoureuse et brutale. Quelquefois ils y venaient après dîner à peu près ivres. Le 8 octobre, ils arrivèrent avec Pache, David, membres du comité de sûreté générale de la Convention, et plusieurs municipaux. Ils commencèrent par séparer Mme Élisabeth de madame Royale; puis Hébert et Chaumette procédèrent à l'interrogatoire de la jeune princesse. Ils cherchèrent d'abord à obtenir des réponses com-

promettantes pour les officiers municipaux suspects de bienveillance. La suite de cette conversation a été ainsi racontée dans les *Mémoires sur le Temple* : « Chaumette m'interrogea sur mille vilaines choses dont on accusait ma mère et ma tante. Je fus atterrée par une telle horreur et si indignée que, malgré toute la peur que j'éprouvais, je ne pus m'empêcher de dire que c'était une infamie. Malgré mes larmes, il insista beaucoup. Il y a des choses que je n'ai pas comprises; mais ce que je comprenais était si horrible que je pleurais d'indignation. »

Ces misérables passèrent trois heures à torturer ainsi la pudeur et la pureté d'une jeune fille pour en extorquer un témoignage infâme contre sa mère, pour lui arracher quelques paroles qu'ils auraient dénaturées et travesties. Ils espéraient l'intimider; mais le malheur et l'exemple de ses parents lui avaient donné de la force d'âme.

Mme Élisabeth répondit avec une hauteur de mépris qui les découragea, et son interrogatoire fut moins long. Ils en firent rapport à la commune; mais il semble qu'Hébert fut le seul qui eût l'impudence de porter ce faux témoignage devant le tribunal. Le président n'adressa aucune question à l'accusée sur cet infâme mensonge; ce fut un des jurés qui demanda que cette interpellation fût faite. La reine répondit : « La nature se refuse à répondre à une pareille inculpation faite à une mère; j'en appelle à toutes les mères qui peuvent se trouver ici. »

Un mouvement d'indignation et d'attendrissement se manifesta parmi tous les assistants. Le cordonnier Simon, préposé à la garde du jeune prince, et dont le témoignage avait été allégué, ne déclara, lorsqu'il

vint déposer, rien qui eût rapport à ce qu'avait dit Hébert.

Le tribunal était en permanence, et l'audience dura trois jours et trois nuits. La reine répondit constamment, pendant ce long interrogatoire et la confrontation aux témoins, avec une fermeté noble et simple. Entendant une femme qui disait : « Vois-tu, comme elle est fière ! » elle craignit d'avoir montré trop de hauteur. Elle eut pour défenseurs Tronçon-Ducoudray et Chauveau-Lagarde, qui furent tenus en arrestation pendant vingt-quatre heures après le procès.

Les conclusions de l'accusateur public furent moins injurieuses et moins ignobles que l'acte d'accusation, mais tout aussi éloignées de la vérité et de la justice. Hermann, le président, fit un long résumé où l'on ne pouvait attendre aucune impartialité. Les jurés restèrent environ une heure en délibération, puis rapportèrent une déclaration affirmative sur toutes les questions. Le président recommanda à l'auditoire un respect silencieux pour le malheur et l'humanité. Fouquier-Tinville requit l'application de la peine, et le président prononça que Marie-Antoinette, dite Lorraine d'Autriche, veuve de Louis Capet, était condamnée à la peine de mort.

Le visage de la reine ne fut nullement altéré. Elle fut reconduite à la Conciergerie; il était quatre heures et demie du matin, le 26 octobre.

Aussitôt après, le rappel fut battu dans les sections. Toute la force armée fut disposée sur la route qui conduisait de la prison à la place de la Révolution. Des canons furent placés sur les ponts et les

places publiques; et la circulation des voitures fut interdite.

Le bourreau était entré dans le cachot pour couper les cheveux de la reine, blanchis avant l'âge par tant de douleurs. Elle s'habilla d'une robe blanche, la seule qu'elle eût apportée du Temple; elle confia à la femme du concierge une lettre adressée à Mme Élisabeth, qui ne lui fut point remise : elle a été retrouvée parmi les papiers de Robespierre, chez le conventionnel Courtois. C'est l'admirable lettre, inspirée par les mêmes sentiments que le testament de Louis XVI, qui fut publiée en 1816.

A onze heures, elle monta dans la charrette de l'exécuteur; par observance de l'égalité, la commune n'avait pas voulu qu'elle fût, comme le roi, conduite au supplice dans une voiture.

Pendant ce trajet, la reine conservait une physionomie calme, sans abattement ni fierté; elle promenait parfois un regard indifférent sur la haie de soldats qui bordait sa route, et paraissait insensible aux cris de « Vive la république ! » qui, pour l'insulter, retentissaient sur son passage. On lui avait donné pour confesseur un prêtre constitutionnel, à qui elle n'adressait pas une parole. En passant devant le Palais-Royal, elle sembla remarquer l'inscription du nouveau nom : Palais-Égalité. Lorsqu'elle fut arrivée sur la place de la Révolution, elle tourna les yeux vers le jardin et le palais des Tuileries, et son visage pâlit pendant un instant; puis elle monta courageusement sur l'échafaud. Le bourreau montra sa tête à la foule, qui cria : « Vive la république ! »

La mort de la reine ne fut pas un si grand événement que la mort de Louis XVI. Le jugement qui

la conduisit à l'échafaud n'était pas le dénoûment d'un grand drame, d'une procédure où la cruelle iniquité avait été contrainte à de longs débats, à une solennité de crime qui avait ému la nation. Il y avait toute une révolution dans le supplice du roi; et cette révolution, en tuant la reine, ne faisait que suivre son cours. Un reste de liberté d'opinion s'était manifesté au 21 janvier. Maintenant la terreur comprimait toutes les âmes; maintenant, et sous une telle domination, l'effusion du sang, même le plus noble, ne pouvait plus étonner; la muette affliction était partagée sur tant de victimes qu'elle les confondait dans un deuil universel.

Toutefois cette condamnation, précisément parce qu'elle n'était pas un événement politique, avait un caractère non-seulement d'iniquité et de barbarie, mais d'ignoble rage. Ils voulurent sa mort comme insulte encore plus que comme vengeance; ils lui firent subir les tortures de la calomnie et de l'injure; ils la martyrisèrent comme reine, comme femme, comme mère, et la moindre de leurs cruautés fut de la faire monter sur l'échafaud. La génération contemporaine, la France de 1793, si elle n'avait pas tant souffert et tant expié sa patiente faiblesse, aurait reçu de la mort de Marie-Antoinette une ineffaçable honte.

Pourquoi une si féroce aversion s'était-elle acharnée sur cette malheureuse reine? Quels étaient les motifs d'un tel déchaînement?

Jamais princesse, venant occuper le trône, ne s'était donnée plus volontiers à la France, n'avait adopté sa nouvelle patrie avec plus de goût et de sympathie. Dans son désir de plaire à la société qui

l'entourait, elle préféra l'élégance aristocratique à la dignité royale : ce fut son tort; elle diminua le respect; elle eut des amitiés, des engouements, une coterie.

Son caractère et ses frivoles penchants ne lui inspiraient aucun désir de se mêler aux affaires, d'intervenir dans le gouvernement. Elle n'avait et ne put jamais avoir nul ascendant sur le roi; mais dans la distribution des faveurs et des emplois de la cour ou de la diplomatie, son influence n'était pas sans action. Sa bonté, son désir de rendre service, une complaisance qui cédait aux exigeantes importunités l'entraînèrent à user ainsi de son crédit; elle se mêla non point des affaires, mais des personnes, ce qui est beaucoup plus dangereux.

De là les rancunes des mécontents, le contact avec les intrigues de cour et de ministères; de là les commérages et les calomnies de Versailles, qui d'exagération en exagération, de mensonge en mensonge, allaient semer contre elle le blâme et la déconsidération jusque dans la populace de Paris.

Jamais un acte arbitraire, jamais une vengeance, jamais une mesure de rigueur ne furent ni conseillés, ni conçus par elle; si elle ne songeait point à la liberté des peuples, elle ne désirait pas le despotisme des rois.

La Révolution arriva, et la reine, ainsi que son entourage, y vit d'abord l'atteinte portée à la haute aristocratie, bien plus que le péril où était exposée l'autorité royale. Toutefois elle fut contraire à l'émigration, et ne tarda point à comprendre qu'elle serait funeste à la monarchie. Mais pouvait-elle s'incliner docilement devant cette puissance populaire qui se

manifestait par de sanglantes émeutes, et qui faisait arriver jusque dans son palais, des bandes d'assassins pour la massacrer? Pouvait-elle consentir et pardonner à des opinions qui, comme le lui prédisait Mirabeau, n'allaient pas à moins qu'à traîner dans la rue les cadavres de la famille royale? Elle n'avait point cette patience de martyre qui rendait le roi indécis et immobile. Elle aurait voulu sauver la vie de son mari, de ses enfants, la sienne, et peut-être aussi sa couronne. Elle pouvait croire, et on le lui annonçait, que si elle descendait du trône, elle monterait sur l'échafaud.

Elle cherchait donc des moyens de salut. Tantôt elle se méfiait de tous les projets et de toutes les promesses de secours; souvent elle appelait les dangers de la lutte, et bravait les menaces de la Révolution; puis, lorsqu'elle la voyait en face d'elle, prête à accomplir son œuvre, elle s'effrayait comme une simple femme, mais toujours avec une noble constance, avec une imperturbable fierté.

Telle était cette reine qui fut poursuivie avec une si haineuse fureur, et dont le supplice fut réclamé sans relâche par les chefs de parti comme par la bande féroce des révolutionnaires. Ce n'était pas seulement un fanatisme de liberté qui abolissait en eux toute idée de justice et d'humanité; il y avait dans cette volonté un calcul qui présida à toute leur politique. Ils avaient résolu que leur république serait en rupture définitive avec tous les sentiments d'honneur et de respect, avec tous les souvenirs et les affections du passé. Il leur convenait de braver l'indignation de tous les cœurs honnêtes, de se séparer de toutes les sociétés civilisées, de jeter un nouveau défi

à l'Europe en faisant monter sur l'échafaud une archiduchesse d'Autriche. Ils étaient résolus à rendre le peuple français, tel qu'ils le faisaient, incompatible avec le retour de toute autorité, de toute opinion qui pourrait les punir ou les flétrir.

Le jour même du supplice de la reine, Barère donnait à dîner à Robespierre, à Saint-Just et à un juré du tribunal révolutionnaire qui a raconté les propos de table tenus par ces trois hommes. On lui demanda les détails du procès où il venait de remplir son office. Lorsqu'il eut raconté la déposition d'Hébert, la réponse de la reine et l'émotion du public, Robespierre fut pris d'un mouvement d'impatience, et brisa son assiette. « Cet imbécile d'Hébert ! dit-il ; ce n'est pas assez qu'elle soit réellement une Messaline, il faut qu'il en fasse encore une Agrippine, et qu'il lui donne, à son dernier moment, ce triomphe d'intérêt public ! »

Les convives restèrent étonnés. Saint-Just répondit : « Les mœurs gagneront à cet acte de justice nationale. » Et puis Barère ajouta : « La guillotine a tranché là un puissant nœud de la diplomatie des cours de l'Europe. »

Robespierre, malgré ce nouveau pas fait sur la route de la Révolution, s'inquiétait du grand nombre d'ennemis qu'avait encore la république. Barère en faisait l'énumération : «Tous les nobles, tous les prêtres, tous les hommes de palais, et même les médecins, c'étaient, disait-il, autant d'existences incompatibles avec l'égalité. » Saint-Just en concluait la nécessité de déporter toutes les classes de suspects et de confisquer leurs biens. « Peut-être le vaisseau de la Révolution ne peut-il arriver au

port que sur une mer rougie de sang, » disait Barère.

Robespierre voyait deux écueils dangereux : « L'effusion excessive de sang révolterait l'humanité; une fausse sensibilité envers le petit nombre rendrait insuffisantes les mesures nécessaires au bonheur de tous. » — La conclusion fut rédigée par Barrère : « Il faut commencer par les constituants et les plus marquants de la législature. »

Au moment où Barère indiquait ainsi le premier ban des victimes qui devaient être immolées pour l'établissement d'un régime d'égalité incompatible avec toute supériorité et toute indépendance, le procès des Girondins était déjà commencé. C'était une conséquence nécessaire du 31 mai; du moins Robespierre l'avait entendu ainsi, de même que les politiques des Jacobins et de la commune. Probablement la majorité de la Convention, toute décimée qu'elle était, n'avait pas voulu un tel résultat; mais elle avait voté implicitement l'extermination du parti vaincu, en fermant les yeux pour ne rien prévoir. Tant qu'il était resté quelque doute sur le succès définitif, lorsque le plus grand nombre des départements protestaient contre les actes de violence qui avaient fait passer la représentation nationale sous le joug d'une faction, il n'eût pas été possible de décider cette assemblée mutilée à envoyer au bourreau des hommes dont véritablement elle s'honorait. Mais à mesure que la résistance était domptée, quand la constitution était acceptée, quand la Normandie se soumettait sans combat, quand Bordeaux demeurait immobile, quand Marseille était conquise, et Lyon bloqué sans espoir de salut, la Con-

vention devenait plus docile. D'abord les députés qui s'étaient soumis à leur arrestation, au lieu d'être gardés à vue dans leur domicile, furent mis en prison; ceux qui avaient fui avaient été déclarés par décret traîtres à la patrie, c'est-à-dire mis hors la loi. D'autres furent arrêtés et ramenés à Paris. Dès le mois de juillet, l'accusation de Vergniaud, Gensonné, et quelques autres, avait été décrétée.

Détenus ou fugitifs, les principaux Girondins conservaient tout leur courage, non pas un courage d'action et de décision, mais une profession hautaine et méprisante de leurs opinions et de leurs sentiments.

« Lâches, écrivait Vergniaud au comité de salut public, qui vendez vos consciences et le bonheur de la république pour conserver une popularité qui vous fuit. » — « Je vous dénonce à mon tour à la France comme des imposteurs et des assassins. » — « Ma vie peut être en votre puissance. » — « Mon cœur est prêt, il brave le fer des assassins ou des bourreaux. Ma mort sera-t-elle le dernier crime de nos décemvirs? » — « Loin de la craindre, je la souhaite, le peuple éclairé par elle, se délivrerait de leur horrible tyrannie. »

Plus tard, Brissot adressait aussi une lettre au comité. « Le peuple vous demande du pain, vous lui promettez mon sang; vous ordonnez ma mort avant même que je sois traduit devant un tribunal, vous insultez au peuple en lui supposant le goût du sang. » — « On veut des victimes; frappez donc; et puissé-je être le dernier républicain qu'immole l'esprit de parti. »

Le langage et la contenance des Girondins ne

pouvaient qu'accroître leur danger ; il devenait chaque jour plus pressant. Évidemment Robespierre avait l'invariable volonté de les faire périr. A lui seul, il n'aurait pas eu le courage de décider l'instant de l'exécution[1]. Saint-Just, Collot et Billaud lui dictaient une détermination prompte et ne le laissaient pas hésiter.

Garat, à ce moment, était encore ministre; il pouvait se soumettre aux horreurs d'une révolution, et leur trouver des explications atténuantes; mais avant qu'elles fussent commises, il les détestait et, de tout son cœur, aurait voulu les empêcher. Elles répugnaient à son caractère et à sa raison. D'ailleurs il était ami des Girondins et voulut essayer de les sauver.

Il savait que tout dépendait de Robespierre ; que s'il voulait du sang, le sang serait versé; que s'il n'en demandait point, personne n'oserait en demander. Il obtint un entretien de Robespierre.

S'adresser à des sentiments d'humanité, de sympathie, de miséricorde, c'eût été peine perdue ; Garat tenta de séduire son orgueil; mais il s'aperçut aussitôt que Robespierre mettait son orgueil et sa grandeur à écraser impitoyablement ses ennemis. Ensuite, il chercha à le toucher par un point où il était accessible, par la peur. Alors il vit que c'était justement par peur que Robespierre voulait tuer les hommes qui lui avaient inspiré des craintes.

Désespérant de pénétrer ce cœur d'airain, Garat remontra à Robespierre combien il était grave de

[1] Mémoires de Garat.

traduire des représentants du peuple devant le tribunal révolutionnaire.

— « Il est assez bon pour eux, » fut la seule réponse.

On supposait d'abord que Robespierre voulait seulement la mort de deux Girondins, Brissot et Gensonné. Bientôt on snt qu'il comptait en faire juger vingt-deux.

Garat, épouvanté, songea d'abord à Danton, qui avait agi et parlé, depuis le 31 mai, de façon à conserver sa popularité. Il le trouva découragé, malade, et consterné de tout ce qu'il prévoyait. Danton était facile à émouvoir; il avait une sensibilité nerveuse, qui n'agissait pas sur son âme. En parlant du sort des Girondins, il s'attendrit et les larmes coulèrent sur ce visage dur et féroce. « Je ne pourrai point les sauver, » disait-il. Depuis deux mois il les poussait sur la route de l'échafaud, encore qu'il sût prévoir que bientôt il les y suivrait.

Tel était l'homme : ni ses émotions sympathiques, ni son esprit, ni son bon sens ne pouvaient le détourner de la voie révolutionnaire. Il y était maintenu par sa passion démocratique, par son orgueil, par la crainte de déchoir, de se trouver sans appui et sans défense s'il cessait d'être le meneur de la Révolution.

De sorte que, malgré son apparente générosité et bien qu'il ait soustrait furtivement quelques victimes au massacre ou à l'échafaud, il n'a jamais défendu personne avec courage par un acte politique ou par un discours officiel. On le vit au contraire s'acharner sur des accusés qu'il aurait voulu arracher à leur sort.

A l'époque où les Girondins allaient succomber, le comte de Mercy, s'adressa par un intermédiaire sûr à Danton, pour l'engager à être favorable à la reine, qui venait d'être conduite à la Conciergerie. Danton répondit que la mort de la reine n'était jamais entrée dans ses calculs politiques, et qu'il la défendrait sans aucune vue d'intérêt personnel; il refusa même l'argent qui lui était offert.

Garat avait aussi parlé à Legendre pour l'intéresser au sort des Girondins. C'était un homme du genre de Danton, plus grossier et plus capable de férocité; mais comme lui facile à émouvoir. Carrier intervint dans la conversation « Non, non, dit-il, il faut que Brissot et Gensonné tâtent de la guillotine; il faut qu'ils la dansent. »

Saint-Just logeait, depuis plusieurs mois, dans le même hôtel que Salles. Les locataires se réunissaient habituellement chez la maîtresse de l'hôtel et formaient ainsi une société assez intime. Mme Salles crut pouvoir solliciter l'intercession de Saint-Just pour son mari mis hors la loi. Il se montra durement inflexible. La pauvre femme était grosse; elle se jeta à ses genoux; il la repoussa d'un coup de pied.

Le 3 octobre, Amar présenta, au nom du comité de sûreté générale, un acte d'accusation contre plusieurs membres de la Convention nationale. Il y avait, pour la composition de ce genre de pièces, un procédé qui était toujours le même. On suivait la vie politique ou même la vie privée des accusés en remontant au commencement de la Révolution ou même à une époque antérieure, en ramassant tout ce qui avait été écrit ou dit contre eux, le vrai, le faux, les calomnies oubliées ou répétées, les imputations contradictoires

venues de partis différents; on travestissait les faits. On appelait conspirations les discours, les écrits, les relations de société, les opinions présumées; et ces conspirations, quel qu'en fût le caractère politique, étaient imputées aux accusés.

De toutes les dénonciations si souvent portées à la tribune, peut-être aucune n'avait-elle montré tant de haine et un si ardent désir de vengeance. En résumé, il n'y avait de véritable, dans cette diatribe, que l'exposé de la conduite des Girondins pendant l'assemblée législative. Ils avaient alors été plus ambitieux qu'amis de la liberté; c'était à s'emparer du pouvoir et à le faire exercer par des ministres leurs amis qu'ils avaient travaillé; leurs opinions républicaines s'étaient prêtées facilement à des négociations avec la cour; ils avaient voulu une insurrection, non pour renverser le trône, mais pour s'emparer du roi, tout au plus pour établir une régence sous le nom de son fils. Le 10 août s'était fait sans leur concours, et les véritables auteurs et les combattants de cette journée les avaient contraints à changer de visées.

Il ne s'ensuivait pas qu'on pût leur reprocher avec justice d'avoir trahi cette république qu'ils avaient acceptée volontiers; elle convenait à leurs opinions. Ils l'avaient servie en toute sincérité et avec ardeur. Trop tard pour leur honneur, ils s'étaient séparés des hommes qui firent le 2 septembre. Mais ils ne conspirèrent point contre l'autorité de la Convention; au contraire, ils réclamèrent sans cesse son indépendance; ce fut à la tribune seulement qu'ils exercèrent leur action et obtinrent parfois quelque influence; leurs succès et leurs talents étaient le grand crime

pour lequel Robespierre et ses suivants les envoyaient à la mort.

Amar proposait un décret d'accusation qui traduisait devant le tribunal révolutionnaire trente-neuf représentants. En outre, le décret qui avait déclaré vingt et un autres représentants traîtres à la patrie et hors la loi était maintenu. Enfin soixante et quatorze représentants qui avaient signé une protestation contre les actes du 31 mai et du 2 juin étaient envoyés en détention dans une maison d'arrêt.

Amar avait demandé, avant de commencer la lecture de l'accusation, que les portes de la salle fussent gardées et qu'aucun représentant ne fût autorisé à sortir. La plupart de ceux, qui devaient être seulement détenus, étaient présents. Ils n'avaient pas été prévenus. Chacun dans le parti modéré, et même dans cette fraction docile qu'on appelait la Plaine, attendait son sort, sans espoir d'être admis à se défendre ni de trouver un défenseur. Les listes avaient été écrites avec tant de précipitation, que neuf des noms portés parmi les détenus se trouvaient aussi compris, soit parmi les accusés, soit parmi les proscrits.

Fonfrède était entré dans la salle, où il ne se trouvait pas au commencement de la séance. Il voulut relever un fait faux imputé à Ducos et à lui. « Les conspirateurs parleront au tribunal; la trahison de Toulon, la dévastation de la Vendée, le sang qui coule à Lyon les accusent; » répondit Albitte.

Billaud-Varennes fit remarquer comme une omission que le nom du duc d'Orléans n'était pas sur la liste; il y fut ajouté; puis il demanda que le décret fût voté par appel nominal comme la sentence du

tyran. — « Il faut, dit-il, que chacun se prononce et s'arme du poignard qui doit percer le sein des traîtres. »

Robespierre s'y opposa. « Il n'est pas nécessaire de supposer que la Convention est divisée en deux classes, l'une des amis du peuple, l'autre des conspirateurs et des traîtres. Il n'est personne d'assez stupide pour n'être point frappé de la lumière des flammes de Lyon, de la Vendée et de Toulon que les conspirateurs ont allumées. »

Le décret fut voté sans objection, aux cris de « vive la république ! » Mais quelques Montagnards ne trouvant pas les listes complètes, proposèrent d'y comprendre plusieurs collègues qu'ils avaient particulièrement en haine. On ajouta Richoux, un député de l'Eure, à la liste des soixante et treize. Vigée fut mis en accusation. Encouragé par l'admission facile de ces dénonciations, un membre de la commune du 10 août, Osselin, proposa de mettre en accusation tous les signataires de la protestation. Il ne voulait pas qu'on se bornât à les tenir en prison. C'eût été envoyer soixante et dix représentants de plus devant le tribunal révolutionnaire. Amar fut de cet avis.

Robespierre remarqua qu'on allait trop loin. Il voulut que la Convention se bornât à demander au comité de sûreté générale un rapport sur les signataires de la protestation.

« Le décret que vous venez de rendre honorera à jamais la Convention et fera passer le nom de ses membres à la postérité. Ce n'est plus un tyran, son ennemi naturel, qu'elle a frappé, ce sont plusieurs de ses membres capables d'une lâche perfidie. Quel homme maintenant, prêt à commettre un crime, ne

s'arrêtera pas en voyant un pareil exemple? Qui pourra douter que la Convention ne se soit vouée au salut de la patrie, puisqu'elle n'a pas même épargné ses membres? » — « La Convention ne doit pas chercher à multiplier les coupables; c'est aux chefs de la faction qu'elle doit s'attacher. La plupart de ces grands criminels sont compris dans l'acte d'accusation, s'il en est d'autres parmi ceux que vous mettez en état d'arrestation, vous serez toujours libres de les frapper. »

Puis il se risqua à dire que dans le nombre, il y en avait beaucoup d'égarés qui avaient donné leur signature par surprise; des murmures s'élevèrent sur la Montagne. — « Je prends le peuple pour juge de mes intentions. Sachez que vous ne serez véritablement défendus que par ceux qui ont le courage de vous dire la vérité. » La proposition de Robespierre fut adoptée. Il prévoyait déjà que ce n'étaient pas les Jacobins et la Montagne qui lui assureraient une majorité obéissante dans la Convention. Comprenant combien il pourrait avoir besoin des votes de la Plaine, il se proposait de ménager ce reste du parti modéré, et surtout de s'assurer ses votes. Leur suffrage lui était acquis à la condition de leur persuader que toute autre domination était plus à craindre que la sienne, et qu'ils avaient en lui un protecteur contre les fureurs des révolutionnaires extrêmes. Peut-être sa pensée allait-elle jusqu'à admettre qu'un jour pourrait venir, où il lui serait utile d'être le libérateur des représentants détenus et de les faire rentrer à l'Assemblée. En attendant, il les retenait hors de l'atteinte des Montagnards et refusait de les envoyer à l'échafaud.

Pour le moment, au moyen des trois listes des accusés, des proscrits et des détenus, il retranchait de la représentation nationale cent vingt-sept élus du peuple et membres du souverain.

On fit l'appel des trois listes. Les députés qui y étaient compris et qui se trouvaient présents furent à l'heure même arrêtés; on ordonna la saisie de leurs papiers, et l'un d'eux fut dénoncé pour le fait grave, d'avoir remis la clef de sa chambre à un de ses amis.

Avant que le procès fût commencé, Gorsas, qui était mis hors la loi, fut trouvé caché à Paris; il fut conduit au tribunal, qui se borna à constater l'identité, et le 7 octobre il fut exécuté. C'était le premier représentant du peuple qui montait à l'échafaud. Cette tête qui tombait au mépris de l'inviolabilité constitutionnelle du député; ce supplice infligé pour des opinions librement exprimées et pour des votes indépendants, inspira l'étonnement et l'effroi. On était certain que beaucoup d'autres têtes allaient être abattues. Même parmi ceux qui livraient leur collègue au bourreau, aucun membre de la Convention ne pouvait se défendre d'un retour sur soi-même.

Les vingt et un accusés, qui étaient sous la main de la justice révolutionnaire, comparurent le 27 octobre devant le tribunal. Leur procès ne ressembla nullement à un acte judiciaire: il eut l'aspect d'une séance de la Convention et d'une lutte entre deux partis politiques, l'un vainqueur, l'autre vaincu. L'accusation ne pouvait porter sur aucun fait; il n'y avait point de corps de délit, surtout lorsqu'on réunissait dans une même accusation un si grand nombre d'accusés qui n'avaient entre eux d'autre lien qu'une

communauté d'opinions, même assez difficile à prouver.

Les témoins étaient les adversaires politiques des accusés et venaient répéter les discours qu'ils avaient tenus contre eux à la tribune de la Convention, des Jacobins ou de la commune; aussi le président se croyait-il obligé de répéter souvent, que le tribunal ne prétendait pas juger des opinions, mais les considérait comme indices de la conspiration.

Pache, Chaumette, Hébert, Chabot, Montaut, Fabre d'Églantine, Léonard Bourdon, Duhem, Desfieux se présentèrent successivement, répétant avec détail ce qu'Amar avait résumé dans l'acte d'accusation.

Les ordres donnés par la commission des douze, l'arrestation d'Hébert et de Dobsent, les précautions prises pour défendre la Convention étaient les seuls motifs d'accusation qui pouvaient être qualifiés de faits; et encore cette commission avait été instituée par la Convention; elle avait rempli la mission qui lui était donnée et exercé l'autorité qui lui avait été confiée.

La haine et la soif de vengeance éclataient dans tous ces témoignages. La très-longue déposition de Chabot est un document curieux pour l'histoire de la Révolution. A travers beaucoup de mensonges ou de vérités défigurées, on y retrouve un tableau des intrigues, des complots, des différences de projets et d'espérances qui séparaient les deux factions révolutionnaires, lors même qu'elles travaillaient l'une et l'autre à renverser la monarchie constitutionnelle. L'ambition des Girondins, la haine envieuse qu'ils inspiraient déjà à Robespierre, leurs

luttes aux Jacobins, l'insurrection fermentant toujours aux Cordeliers, l'argent de la liste civile répandu dans l'un ou l'autre parti, apparaissent avec évidence dans ce récit ; c'est une révélation dont beaucoup de détails sont entachés de fausseté, mais dont l'ensemble est singulièrement instructif.

A lire dans le bulletin du tribunal révolutionnaire la défense des Girondins, elle semble avoir manqué de noblesse et d'énergie. Sans les rendre solidaires des ignobles faiblesses où s'abaissa Boileau de l'Yonne, qui les désavoua, qui les dénonça, qui protesta de son repentir et assura que maintenant il était franc montagnard et bon jacobin, il est à remarquer que chacun chercha à se justifier personnellement sur les imputations particulières portées contre lui, et qu'ils n'avouèrent pas une communauté d'opinions, de projets et de conduite. Ceux qui avaient fait partie de la commission des douze rejetèrent les uns sur les autres l'arrestation d'Hébert ou les ordres donnés à la mairie et à la garde nationale. Guadet et ceux qui étaient contumaces furent chargés par les accusés présents au procès.

Mais ce qui ôtait toute fierté à leur apologie, c'était la position où ils se plaçaient devant le tribunal, comme auparavant à la Convention. Contre l'évidence, ils persistaient à se proclamer auteurs ou complices du 10 août et fondateurs de la république ; ils avaient entrepris de renier leurs efforts et leurs intrigues pour s'emparer du ministère ou pour dominer la cour ; dans leur indignation du 2 septembre, ils oubliaient qu'elle s'était manifestée seulement quand ils avaient été menacés ; ils avaient pour la plupart voté la mort du roi par contrainte et par peur, et maintenant ils

se vantaient d'avoir prononcé la mort du tyran : une telle apologie manquait de sincérité. Elle offrait prise à leurs détestables accusateurs, non assurément au point de vue de la justice, mais sous le rapport de la dignité politique.

Cependant leur attitude au procès était noble, l'accent de leurs réponses était ferme; ils avaient, par le langage, les manières et la physionomie une telle supériorité sur les vils ennemis dont le témoignage était scandaleux de haine et de calomnie, que l'intérêt du public, et presque de l'auditoire composé même comme il l'était, se portait sur eux. Ils n'avaient eu encore qu'à s'expliquer dans leur confrontation avec les témoins, et Vergniaud, répondant à Hébert quelques paroles prononcées de cette voix pénétrante qui avait si souvent ému la Convention, donnait déjà aux juges la crainte de voir les jurés troublés dans leur habitude de condamnation.

Hébert se hâta d'aller le soir même, porter aux Jacobins ses plaintes et ses inquiétudes. « La cause, qui se débat au tribunal révolutionnaire, doit appeler toute votre sollicitude; les hommes qu'on va juger sont les plus faux et les plus astucieux qu'on ait jamais connus; ils ont de grands avantages sur leurs accusateurs qui ne sont que les défenseurs du peuple; ils peuvent écrire pour leur justification, tandis que les accusateurs occupés de leurs fonctions publiques, ne peuvent se livrer à l'accusation que d'une manière insuffisante. Il existe un projet d'arracher ces scélérats au glaive des lois. »

Il dénonça les journalistes qui, disait-il, rendaient un compte mensonger des débats et des dépositions; il inculpa le bulletin du tribunal révolution-

naire comme plein d'astuce et de danger; c'était un journal qui ne pouvait avoir d'autre tort que de reproduire avec une exactitude sténographique les séances du tribunal. Les autres journaux le copiaient en l'abrégeant plus ou moins. Hébert attribua aussi à la faction criminelle qui voulait sauver Brissot et consorts les attroupements qui ne cessaient de se presser à la porte des boulangers.

Hébert et Chaumette montrèrent même quelques inquiétudes sur le prononcé du tribunal : ils craignaient de voir acquitter quelques-uns des accusés, et parlaient avec amertume de l'intérêt accordé par l'assistance, et surtout par les femmes, à Vergniaud pour son éloquence; à Ducos et Fonfrède pour leur jeunesse, leur beauté et leur fraternelle amitié; à Fauchet pour son retour à la religion. Ils s'alarmaient aussi de la plaidoirie que pourraient tenter des avocats, s'il en était admis pour la défense des accusés. Hébert ne concevait pas qu'il s'en fût trouvé deux disposés à défendre la scélérate qui venait d'être condamnée. Pour donner l'idée de ce que pouvaient être ces hommes, il cita une parole que l'un d'eux avait osé dire : « N'est-ce pas assez de deux grandes victimes; en faudra-t-il d'autres encore? » — « Y a-t-il, disait Hébert, rien de plus hardi, de plus criminel? »

Chaumette ajouta que tout homme qui se chargeait de défendre un assassin du peuple devait être voué au mépris et à l'exécration.

Puis la société délibéra qu'elle se rendrait en masse, et même avec les spectateurs des tribunes, à la Convention pour demander qu'il fût enjoint au tribunal de prononcer le jugement dans les vingt-quatre heures.

Cette grande députation fut donc envoyée dès le

lendemain à la Convention; elle avait pour orateur Audoin, un prêtre marié à la fille de Pache.

« Le tribunal révolutionnaire est encore, dit-il, asservi à des formes qni compromettent la liberté. Quand un coupable est saisi commettant un assassinat, avons-nous besoin de compter le nombre des coups qu'il a donnés à sa victime? Les délits des députés sont-ils plus difficiles à juger? N'a-t-on pas eu le squelette du fédéralisme? Des citoyens égorgés, des villes détruites, voilà leurs crimes. Pour que ces monstres périssent, attend-on qu'ils soient noyés dans le sang du peuple? Vous avez le maximum de l'opinion, frappez. Nous vous proposons : 1° de débarrasser le tribunal révolutionnaire des formes qui étouffent la conscience et empêchent la conviction; 2° de donner par une loi la faculté aux jurés de déclarer qu'ils sont suffisamment instruits. »

La seconde proposition fut aussitôt convertie en un décret qu'on envoya au tribunal. Robespierre y avait ajouté un développement qui le rendait spécialement applicable au procès des Girondins : « Après trois jours de débats, le président du tribunal demandera aux jurés si leur conscience est assez éclairée. S'ils répondent négativement, l'instruction continuera jusqu'à ce qu'ils déclarent qu'ils sont en état de prononcer. »

De son côté, le tribunal avait sollicité le comité de salut public pour que la marche de la procédure fût accélérée. On donna lecture de sa lettre : la Convention avait prévenu le vœu des juges.

« Nous sommes arrêtés par les formes que prescrit la loi. Depuis cinq jours le procès des députés est commencé, et neuf témoins seulement ont été entendus. Chacun veut faire un historique de la Révolution.

Les accusés répondent; les témoins répliquent. La loquacité des accusés rend cette discussion très-longue. Après ces débats particuliers, chaque accusé voudra-t-il faire une défense générale? Ce procès sera donc interminable? Pourquoi des témoins? La France entière accuse, les preuves de leurs crimes sont évidentes. C'est à la Convention à faire disparaître les formalités qui entravent la marche du tribunal. » C'est ainsi que les magistrats du gouvernement révolutionnaire entendaient la justice; telle était l'impartialité que les accusés avaient à attendre.

Billaud-Varennes remarqua avec justesse que le tribunal avait pour titre officiel « tribunal criminel extraordinaire », et que c'était seulement la voix publique qui l'avait intitulé révolutionnaire. « Je demande que vous lui donniez le nom qu'il doit avoir. » Cela fut décrété.

Muni de la loi qu'il avait sollicitée, le président du tribunal demanda au chef des jurés si leur conscience était suffisamment éclairée. Le chef du jury était Antonelle, qui souvent exerça cet office et qui passait pour avoir influence et autorité sur ses collègues dont pourtant le zèle n'était pas douteux. Il pensa qu'il n'était pas convenable d'user sur-le-champ de la faculté que la loi venait d'accorder. Il répondit que leur religion n'était pas encore assez éclairée. On continua à interroger les accusés, puis l'audience fut suspendue pendant trois heures. Ensuite les juges reprirent leur siége, les accusés furent ramenés; les jurés revinrent de leur salle, et aussitôt après Antonelle déclara que leur conscience était éclairée. Les débats furent fermés.

Il n'y eut ni conclusions de l'accusateur public, ni

défense des accusés. Aucun défenseur ne se présenta en leur nom.

Il était sept heures du soir; le jury entra en délibération. Les accusés furent emmenés hors de la salle. Trois heures après, l'audience fut reprise. Les jurés revinrent. Un d'entre eux, nommé Brochet, prononça un nouveau résumé des crimes imputés aux accusés, et le termina par la déclaration affirmative que le jury venait de délibérer.

Alors les accusés furent ramenés, et le président leur donna lecture de cette déclaration. Ils se levèrent tous à la fois; et comme le président leur interdisait la parole, ils s'abandonnèrent à toute leur indignation contre un tel déni de justice, contre ce mépris des formes légales et du droit de défense. Leurs cris, leurs gestes jetèrent l'émotion et le trouble parmi les spectateurs. La force armée fut appelée sans que le tumulte s'apaisât. Au milieu de ce désordre, l'accusateur public prononça son réquisitoire concluant à la peine de mort contre les vingt et un accusés.

« La loi vous permet de parler, dit le président, sur l'application de la loi invoquée contre vous. » — Gensonné demandait la parole, lorsqu'on entendit un des accusés dire : « Je meurs. » C'était Valazé qui venait de se frapper d'un coup de couteau, et qui tombait mortellement atteint.

Le tumulte redoublait; l'émotion gagnait une grande partie des assistants. Camille Desmoulins avait eu la curiosité de venir à cette scène, dont le dénoûment ne pouvait être imprévu pour lui. Facile aux impressions, sympathique par mobilité, il disait avec un accent douloureux : « Ah! mon Dieu! c'est moi qui les tue! c'est ma brochure qui les tue! Je

veux sortir, je veux m'en aller. » Et la voix du président qui prononçait l'arrêt pouvait à peine être entendue parmi ce trouble.

Les condamnés s'écriaient : « Vive la république ! Peuple, on te trompe ; nous ne sommes pas coupables. » — Brissot consterné laissait tomber ses bras, et sa tête se penchait sur sa poitrine. — Boileau pleurait en disant : « Je suis innocent. » — Sillery, qui était goutteux, rejeta ses béquilles : « C'est le plus beau jour de ma vie ! » — Fonfrède, serrant Ducos dans ses bras : « C'est moi qui te donne la mort. — Console-toi, nous mourrons ensemble, » répondait son frère. — Vergniaud paraissait souffrir un douloureux ennui de ce spectacle déchirant. Presque tous les autres témoignaient une mâle fermeté.

Cependant le président ne pouvant rétablir le calme dans l'audience, avait ordonné aux gendarmes d'emmener les condamnés. Ils ne firent nulle résistance, et n'essayèrent pas l'ascendant de leur parole pour remuer ce public, dont une partie semblait affligée et irritée de cet assassinat juridique. Ils auraient produit peu d'effet ; l'intérêt qu'on leur témoignait n'était pas de nature à altérer le respect craintif qui soumettait toutes les âmes. Ils jetèrent des assignats parmi la foule, sans doute par mépris, sachant bien que ceux des spectateurs qui applaudissaient à leur condamnation étaient payés pour ce rôle. En sortant et sur l'escalier de la Conciergerie ils chantèrent en chœur un couplet de la *Marseillaise*, dont ils avaient changé quelques paroles :

Contre nous de la tyrannie,
« Le couteau » sanglant est levé.

Eux sortis, le président acheva la lecture de l'arrêt. Il y fut ajouté, après réquisitoire de Fouquier-Tinville, que le cadavre de Valazé serait placé sur une charrette qui accompagnerait les autres condamnés jusqu'à l'échafaud.

Il était près de minuit lorsqu'ils rentrèrent dans leur prison. Ils avaient pour compagnons de captivité plusieurs hommes persécutés comme eux, qui, par d'heureux hasards, ont échappé à la mort et ont laissé des récits où sont retracés les souvenirs de leurs derniers moments. Ces témoignages ont jeté un grand intérêt sur les Girondins, sur leur courage, sur la constance de leurs opinions, sur le charme de leurs relations personnelles. Une sorte de poésie s'est ainsi répandue sur cet épisode de la révolution. La vérité simple n'est point trop différente de cette auréole.

Ils revinrent du tribunal dans une disposition résignée, ferme et presque insouciante, comme la plupart des condamnés de cette époque. Brissot était grave, mais calme. Gensonné silencieux, avec une expression de mépris, en songeant aux hommes qui l'envoyaient à la mort. Comme tous ses amis, et même plus qu'eux, nourri de la philosophie de son siècle, il repoussait toute pensée religieuse. Vainement l'abbé Fauchet essayait de les rappeler à des sentiments meilleurs et plus en harmonie avec la mort qu'ils attendaient dans quelques heures. Pour lui, après avoir professé le fanatisme révolutionnaire, il était revenu aux convictions de sa jeunesse, à sa conscience de prêtre; il disait chaque jour son bréviaire, et parfois, dans la conversation, s'animait d'une exaltation mystique conforme à la nature de

son esprit. Fonfrède laissant couler quelques larmes en parlant de sa femme et de ses enfants, s'en excusait; Ducos et lui rappelaient leur courage en s'embrassant.

Vergniaud rappelait la parole prophétique prononcée par lui à la tribune : « La révolution, comme Saturne, dévore ses enfants. » Ils ne dormirent point, et passèrent le reste de la nuit ensemble autour d'un bowl de punch. Quelques-uns répétaient les chansons patriotiques de ce temps-là.

Le lendemain, à midi, ils furent conduits à l'échafaud. Une foule immense se pressait partout sur leur passage. Les Jacobins avaient réparti leurs hommes sur la route que devait suivre le cortége, et les clameurs qu'ils devaient pousser étaient réglées d'avance.

Les condamnés conservèrent pendant ce trajet leur attitude courageuse et facile : les injures payées qui leur étaient adressées les laissaient impassibles ou excitaient un sourire de dédain. Duchatel s'abaissa pourtant à répondre à quelques-uns : « Pauvres Parisiens, nous vous laissons entre les mains de gens qui vous feront payer cher votre plaisir d'aujourd'hui. » Mainvielle, Duprat, Gardien, et quelques autres, chantèrent des airs républicains et le refrain :

Plutôt la mort que l'esclavage,
C'est la devise des Français.

Arrivant à l'échafaud, Ducos et Fonfrède s'embrassèrent encore. Sillery fut exécuté le premier, et salua gravement les spectateurs à droite et à gauche. Quelques-uns crièrent : « Vive la république ! » D'autres essayèrent de parler, et ne furent pas entendus.

Ducos, que sa gaieté n'abandonna pas un instant, disait avant de passer sous la hache : « La Convention aurait dû décréter l'indivisibilité du corps et de la tête. »

Dès que le comité de salut public eut constaté par cette grande épreuve que nulle résistance n'était à craindre, et que la population parisienne était soumise et tremblante devant le peuple des clubs, des sections et de l'armée révolutionnaire, il s'abandonna sans réserve aux volontés de Robespierre, s'associa à ses projets ou, pour parler plus exactement, à ses orgueilleux désirs de vengeance et de domination. Les Jacobins et la commune conquirent une influence sans bornes; pour quelque temps rien ne fut refusé à leurs exigences.

La principale était l'activité du tribunal révolutionnaire et la pratique du système d'extermination sous forme juridique, sans garantie pour les accusés, sans nul retard dans les procédures. — L'histoire politique des dix premiers mois de l'an II de la république n'est guère que la chronique de l'échafaud.

Cinq jours après le supplice des Girondins, Philippe-Égalité, qui avait été compris dans le même acte d'accusation, arriva de Marseille, où il était emprisonné. Aussitôt son procès commença devant le tribunal révolutionnaire.

Un député, porté aussi sur cette liste, Coustard, fut compris dans la même procédure. Carrier, alors en mission à Nantes, l'y avait découvert dans un asile où il était caché, et l'envoyait au tribunal.

Le duc d'Orléans avait déjà, par les ordres de la Convention, subi plusieurs interrogatoires devant le

président du tribunal criminel de Marseille. Ce commencement de procédure n'avait pas eu de suite, et le prince était demeuré enfermé en prison avec ses deux fils, M. de Montpensier et M. de Beaujolais. Voidel, un ancien membre de l'Assemblée constituante, fort attaché à la famille d'Orléans, publia un mémoire justificatif et réclama la mise en liberté du duc et de ses enfants. Le comité de salut public n'en continua pas moins à les tenir dans une rigoureuse détention, jusqu'au moment où un décret comprit Philippe-Égalité parmi les Girondins traduits devant le tribunal révolutionnaire.

Il était ainsi accusé de complicité avec un parti qui depuis l'ouverture de la Convention avait constamment demandé qu'il fût banni ou emprisonné, en lui imputant des complots formés avec les Jacobins. Une pareille accusation n'avait pas même d'apparence; cela importait peu dans la jurisprudence du tribunal.

L'interrogatoire ne fut pas long. Avant le 10 août, Brissot et surtout Pétion, avaient été en relation habituelle avec Mme de Sillery-Genlis, gouvernante des enfants de M. le duc d'Orléans et qui avait alors beaucoup d'autorité dans sa maison. Sillery était ami des Girondins. Les questions furent relatives à ces indices. L'accusateur public insista aussi sur la complicité avec Dumouriez, démontrée, selon lui, par la confiance que le général témoignait au duc de Chartres, qui servait sous ses ordres. — Une explication fut demandée à l'accusé sur la différence de son vote avec le vote de Sillery qui n'avait point prononcé la mort du tyran. — N'était-ce point une combinaison politique? Le duc d'Or-

léans répondit : « J'ai voté en mon âme et conscience. »

Voidel fut admis à le défendre. Dans un long plaidoyer, il exposa quelle avait été la vie politique de l'accusé depuis le commencement de la révolution ; comment il avait prouvé par toute sa conduite, son patriotisme, son amour pour la liberté et la république, et par conséquent encouru la haine des contre-révolutionnaires.

Le duc d'Orléans s'était fait illusion sur le sort qui l'attendait : il était irréprochable envers la république et supposait que justice lui serait rendue. Il entendit son arrêt avec le plus grand calme. « Vous étiez décidés à me faire périr ; mais vous auriez dû chercher des prétextes plus plausibles. Vous ne me croyez sûrement pas coupable des crimes dont vous me déclarez convaincu, dit-il à ses juges. — Vous surtout qui me connaissez bien, » ajouta-t-il en regardant Antonelle, chef du jury, qui allait en effet beaucoup au Palais-Royal. Puis il demanda qu'on ne le fît pas languir et qu'on le conduisît à la mort sur-le-champ.

Il fut ramené à la Conciergerie. Un prêtre alsacien nommé Lothringer, s'y trouvait enfermé. Le prince se confessa, et, selon le témoignage de cet ecclésiastique[1], il montra des sentiments de piété et de repentir. Il venait, pour ainsi dire, de renouveler son cruel vote, en répondant à l'interrogatoire. Aux pieds du confesseur il exprima ses remords ; parlant de son espoir en la miséricorde divine, il disait : « Saint Louis, l'auteur de ma race, sollicitera pour moi, et Louis XVI qui avait tant de bonté, implorera mon pardon. »

[1] Récit de l'abbé Lothringer.

On vint le chercher pour le conduire à l'échafaud. « Je l'ai vu, raconte un témoin oculaire[1], prisonnier à la Conciergerie et point suspect de partialité, traverser les cours et les guichets suivi d'une douzaine de gendarmes qui l'entouraient le sabre nu, et on l'eût pris pour un capitaine qui commande à ses soldats plutôt que pour un malheureux conduit au supplice.

On lui avait donné pour compagnon sur la charrette fatale, Coustard, qui avait été condamné par la même sentence, et un pauvre couvreur de Savigny-sur-Orge, accusé d'avoir crié : « Vive la royauté, » et d'avoir dit que si elle était rétablie par les Vendéens, il trouverait mieux à gagner son pain. Le quatrième condamné était un ancien subdélégué de Mortagne, d'une famille noble, vieillard de soixante-treize ans, dont le fils était émigré, et qui par sa conduite, son langage et ses correspondances, avait manifesté constamment ses opinions royalistes; c'était plus qu'il n'en fallait pour être déclaré coupable d'un complot tendant à allumer la guerre civile dans le sein de la république. En quittant la prison, il disait : « Je ne regrette plus la vie puisque celui qui a perdu mon pays reçoit la peine de ses crimes; mais je suis humilié de mourir sur le même échafaud que lui. »

Le duc d'Orléans entendit ces paroles et ne répondit rien. Durant tout le trajet, il fut souvent insulté par la foule sans paraître y faire attention. On arrêta la charrette devant le Palais-Royal. Lisant sur la façade l'inscription : « propriété nationale, » il détourna les yeux et pendant un instant parut accablé. Quelques moments après, comme il approchait de la place de

[1] Beaulieu.

la Révolution, il entendit le roulement des tambours, releva la tête et reprit la contenance de fermeté et d'indifférence qu'il avait montrée pendant toute la route. Arrivé au pied de l'échafaud, il embrassa son confesseur, monta les degrés et se livra à l'exécuteur, disant : « Dépêchez-vous. » — Lorsqu'il fut attaché sur la planche, un valet du bourreau se mit à tirer ses bottes. « Vous ferez cela après, » dit-il de grand sang-froid. Jamais le duc d'Orléans n'avait manqué du courage qui fait risquer la vie et braver la mort. Il ignora le courage de la conscience et du caractère.

Deux jours après, Mme Roland fut conduite au tribunal. Elle avait été mise en prison dès le 31 mai, détenue à Sainte-Pélagie, puis amenée à la Conciergerie, lorsque le comité de salut public eut résolu de lui faire suivre de près le sort de ses amis. Comme eux, elle a reçu de la mort une gloire que sa vie politique ne lui avait point méritée. Le récit de ses derniers moments transmis par des compagnons de sa captivité a rendu son nom inséparable d'une impression d'attendrissement et d'intérêt. Non-seulement elle les pénétra d'admiration, mais ils étaient sous son charme. Ce qu'elle avait de composé et de compassé dans l'esprit et la conversation, était devenu vrai et naturel dans une situation si solennelle; les vertus qu'elle avait voulu avoir, elle les avait. Sans pouvoir renoncer à ses opinions absolues et intolérantes, en gardant ses haines implacables, elle était douce et sympathique pour les prisonniers qui n'étaient point de son parti; la dignité de ses manières exerçait autour d'elle une sorte d'autorité; au milieu des femmes perdues auxquelles on l'avait mêlée;

elle était respectée et aimée. Le son de sa voix avait une mélodie touchante. Les sentiments nobles, élevés, patriotiques qu'elle exprimait n'avaient rien de forcé; parfois elle se retirait dans sa chambre et, appuyée sur la fenêtre, elle pleurait pendant des heures entières; puis elle rassemblait ses forces, revenait se mêler aux entretiens des autres prisonniers et jouir encore des plaisirs de l'esprit, car il y avait là des prisonniers appartenant à cette aristocratie de l'intelligence, persécutée autant et plus que les autres aristocraties. La pensée de sa fille venait souvent l'émouvoir; elle avait la certitude que son mari ne lui survivrait pas. Il semblait que tous deux se fussent réciproquement promis le suicide.

Le jour où elle devait paraître au tribunal, elle s'était habillée avec simplicité, mais avec une sorte de soin et d'élégance. Sa robe était blanche et ses cheveux descendaient sur ses épaules. Toutes les femmes de la chambrée se pressaient autour d'elle en pleurant et prenaient sa main pour la baiser; elle rencontra sur son passage M. Beugnot, et en souvenir de quelques controverses politiques : « Adieu, monsieur, faisons la paix; il est temps, » dit-elle, en lui serrant la main, et comme il avait les larmes aux yeux, elle ajouta : « du courage. »

Elle avait été plusieurs fois interrogée, par forme d'instruction préalable. A l'audience du tribunal, elle fut traitée avec dureté; on lui adressa des questions outrageantes; le bulletin du tribunal abrége ainsi le compte rendu de l'audience.

« L'accusée a dit pour sa défense qu'elle n'avait jamais eu de correspondances avec Brissot, Pétion, ni Gorsas; qu'elle avait toujours estimé Brissot et ses

dignes amis, parce qu'ils avaient du talent et de la bonne foi. Elle a ensuite fait lecture d'un aperçu sommaire de sa conduite politique. Comme cet écrit respirait le fédéralisme d'un bout à l'autre, le président en a interrompu la lecture en observant à l'accusée qu'elle ne pouvait abuser de la parole pour faire l'éloge du crime, c'est-à-dire de Brissot et consorts. Elle se tourna vers l'auditoire, disant: « Je demande acte de la violence que l'on me fait. » Le peuple, c'est-à-dire les assistants dont la salle avait été remplie, cria : « A bas les traîtres ! Vive la république ! » — L'arrêt fut prononcé.

Le lendemain elle fut conduite à l'échafaud. Son courage ne l'avait point abandonnée; son visage était sans pâleur et souvent un sourire passait sur ses lèvres. Elle avait près d'elle un condamné pour fabrication de faux assignats; il était abattu et troublé. Elle tâchait de lui rendre quelque fermeté. Sur l'échafaud il parut désirer d'être le premier à passer sous le couteau. — « Passez avant moi, dit-elle, je saurai attendre. » Et regardant une grande statue de la liberté qu'on avait érigée sur cette place, elle disait : « O liberté! que de crimes ils commettent en ton nom. » Ce furent ses dernières paroles.

Trois jours après, aux abords d'un village près de Rouen, fut trouvé un cadavre gisant sur la route : c'était Roland; il s'était percé avec une canne à épée. Le conventionnel Legendre vint constater l'identité. Il avait écrit, avant de se tuer, quelques lignes : « Puissent mes concitoyens prendre des sentiments plus doux et plus humains! Le sang qui coule par torrents dans ma patrie me dicte cet avis. L'indignation m'a fait quitter ma retraite au moment où j'ai appris

qu'on avait égorgé ma femme. Je n'ai pas voulu rester plus longtemps sur une terre souillée de crimes! » Le représentant en mission qui annonçait cette nouvelle à la Convention proposait de placer sur la sépulture de Roland un poteau infamant.

Peu de temps après, Clavière, l'ami et le collègue de Roland au ministère, se poignarda à la Conciergerie avant de comparaître au tribunal. Sa femme, qui était à Genève, s'empoisonna en apprenant la mort de son mari. —Rabaud Saint-Étienne fut pris et exécuté; sa femme se donna aussi la mort.

Les proscrits s'inspiraient de Caton et de Porcie; les maîtres du pouvoir de Sylla et des triumvirs.

La mort de Bailly sembla aussi un souvenir de l'antiquité; nul, parmi tant d'hommes vertueux qui périrent sous la hache révolutionnaire, ne fut immolé avec plus de rage par ses bourreaux. La commune et les Jacobins avaient, depuis quelques semaines, réclamé son supplice et, dans leur insistance, s'étaient montrés avides de son sang. On avait ranimé tous les souvenirs du 17 juillet. Les hommes des insurrections conservaient une vive rancune de cette journée, où une seule fois le désordre avait rencontré la répression. On avait ameuté contre ce vieillard, jadis si populaire à Paris, contre ce magistrat débonnaire, toutes les fureurs de la populace soldée. Dans sa prison, où il était environné du respect de ses compagnons de captivité et de mort, il était traité avec une infâme brutalité par les porte-clefs. « J'ai vu Bailly, dit M. Beugnot, souillé par les mains des guichetiers, dont on avait payé la barbarie, chanceler sous l'impulsion des uns, relevé par la rudesse des autres,

et devenu leur jouet, tel qu'un homme ivre ballotté par la populace. Il supportait tout avec une patiente gravité. Il n'avait pas une illusion sur son sort : « Il faut, disait-il, savoir supporter la mort en homme de bien, comme un inconvénient du métier; mais il ne faut pas rougir de regretter la vie, elle a du charme pour les âmes honnêtes. » Il n'avait pas une espérance quelconque de trouver justice, et répondit avec calme et sincérité aux accusations qui lui étaient adressées sans raison et sans bonne foi. Il se défendait patiemment contre des dépositions mensongères. « Il ne faut pas, disait-il, désespérer des lois de son pays. » Il accomplissait sa défense comme un devoir.

Le tribunal ordonna qu'il serait exécuté au Champ de Mars; que le drapeau rouge, signe de la loi martiale, serait attaché à la charrette, traînant dans la boue, puis brûlé par le bourreau.

Le président lui demanda s'il avait quelque réclamation à faire contre l'application de la peine. Il répondit : « J'ai toujours fait exécuter la loi; je saurai m'y soumettre, puisque vous en êtes l'organe. »

Il s'inquiéta non de son courage, mais de ses forces, et prit deux tasses de café. — « J'ai un voyage assez difficile à faire, disait-il, je veux me ranimer et m'exciter; j'espère que j'arriverai jusqu'au bout. — « Peut-être l'accomplissement du jugement ne leur suffira point; je me persuade que la police y veillera. »

Elle y veilla peu. Le condamné était sur la charrette, les mains liées. Une autre voiture suivait portant l'instrument du supplice et la charpente de l'échafaud. Le trajet dura deux heures. Les misérables

stipendiés de la commune le suivaient en l'accablant d'injures et parfois en lui jetant de la boue. C'était une journée d'hiver; une pluie froide tombait sans cesse. — « Tu trembles, Bailly! » lui cria un des insulteurs. — « Mon ami, c'est de froid, » répondit-il tranquillement.

On arriva au Champ de Mars. L'échafaud fut dressé; puis « le peuple, » pour parler comme le procès-verbal du tribunal révolutionnaire, ne voulant point que cette terre sacrée fût souillée par la présence d'un si grand criminel, s'opposa à ce qu'il y fût exécuté. Alors chacun s'empressa à démonter la guillotine pour la transporter dans un des fossés qui bornent le Champ de Mars du côté de la rivière. Là on dressa l'échafaud parmi les ordures. Bailly fut alors mené dans ce fossé, après avoir ainsi assisté pendant trois heures aux apprêts de son supplice, au milieu des insultes et sans cesse menacé de violences dont ses bourreaux seuls le défendaient. On brûla le drapeau rouge devant lui en dirigeant la flamme sur son visage. La douleur lui arracha une plainte. « Vous devez être bien satisfaits, disait-il, car vous me faites bien souffrir. » Il tombait presque en défaillance; mais, recueillant ses forces, il monta d'un pas ferme sur l'échafaud, et reçut la mort comme une délivrance.

« Sa tête tomba, dit le procès-verbal, aux applaudissements des spectateurs et aux cris de « Vive la république ! »

Maintenant aucun jour ne se passait sans effusion de sang, et parmi les condamnés que leur obscurité ou l'infériorité de leur condition n'avait point garantis des vengeances politiques, il se trouvait toujours quelques noms connus. — Un député du Calva-

dos, Cussy, fut exécuté sans jugement, comme étant hors la loi, le même jour que Gilbert de Voisins, émigré rentré et placé aussi hors la loi.

Puis vint le procès de Manuel, si récemment encore procureur de la commune, représentant du peuple, marchant en tête de la faction révolutionnaire, complice par docilité des massacres de septembre. Ils lui furent imputés par l'accusateur public, comme complice de Pétion. Les hommes qui avaient ordonné le crime le rejetaient sur ceux qui leur avaient lâchement obéi. L'intérêt timide qu'il avait montré aux prisonniers du Temple n'aurait pas dû lui être reproché, car il n'avait ni empêché, ni même atténué la dureté insolente des geôliers.

Sa conduite pendant le procès du roi était plus répréhensible aux yeux de ceux qui avaient poursuivi avec passion la condamnation. Ce changement complet et courageux n'a jamais été expliqué avec vraisemblance. On ne trouve nulle preuve certaine que Manuel fût en intelligence avec les personnes qui auraient voulu sauver le roi. Un des défenseurs de la reine rapporta même qu'elle avait témoigné quelque crainte, en voyant Manuel appelé en témoignage dans son procès. Rien dans les interrogatoires qu'il subit devant le tribunal révolutionnaire n'éclaircit comment il avait presque soudainement pris, avec vivacité, cause pour la justice et l'humanité. Peut-être une nature mobile et sympathique prit-elle le dessus sur les opinions révolutionnaires qu'il avait jusqu'alors professées. Sa contenance ne manqua point de fermeté pendant le procès; il en eut moins après la condamnation.

Le général Houchard se défendit avec énergie. Soldat de fortune, couvert de nobles cicatrices, vainqueur dans une bataille qui avait arrêté l'invasion ennemie, il ne s'accoutumait point à la pensée d'être accusé de trahison et de s'entendre traiter de lâche par le moine défroqué qui présidait le tribunal révolutionnaire et par un représentant du peuple qui, orgueilleux et comme étonné d'avoir eu un cheval tué sous lui, prétendait donner des leçons de bravoure et de tactique à un vieux général d'avant-garde. Il pleurait de rage en répétant : « Ils m'ont appelé lâche ! »

Un ami de Brissot, Girey-Dupré, qui avait été collaborateur de son journal, fut amené de Bordeaux tout meurtri des fers dont on l'avait enchaîné. Il s'était trouvé à Caen avec les députés qui avaient tenté vainement une résistance à l'oppression. C'était un jeune homme de vingt-quatre ans, d'un esprit animé et facile, d'une âme ardente, plein de courage et de dévouement. Peu de moments avant de monter au tribunal, il chantait un couplet qu'il venait de faire sur l'air et le refrain d'un des chants patriotiques qui avaient cours à cette époque :

Martyrs de la liberté sainte,
A l'échafaud marchons sans crainte,
L'immortalité nous attend.
Mourons pour la patrie,
C'est le sort le plus beau, le plus digne d'envie.

Il se présenta devant ses juges après avoir fait lui-même sa toilette de condamné, le col ouvert et sa chemise rabattue. On l'interrogea sur ses relations avec Brissot. « J'ai connu Brissot, répondit-il; il a

vécu comme Aristide, il est mort comme Sydney, martyr de la liberté. » On interrompit son interrogatoire, et la sentence fut prononcée.

Peu après, en vertu d'un décret d'accusation rendu par l'Assemblée législative seize mois auparavant, Barnave comparut devant le tribunal. Il avait été détenu d'abord à Grenoble, puis au fort Barrault. Une évasion eût été facile; il s'y refusa : « Je pourrais émigrer si j'étais demeuré étranger aux affaires de mon pays; mais j'y ai pris une part active, et l'évidence même du danger me défend de quitter ma patrie, si malheureuse en ce moment. »

Ce sentiment d'honneur et de résignation inspira du respect à ses compagnons de la Conciergerie. Ce fougueux orateur, qui s'était jeté en avant de la révolution de 1789, qui avait semblé la pousser hors des limites justes et raisonnables, se montrait homme sage, politique profond, raisonnait avec calme et sagacité sur la politique extérieure et intérieure. Sa situation ne lui laissait aucune espérance et il raisonnait en toute liberté d'esprit. « Au témoignage d'un de ses camarades de chambrée, il avait plus appris en une année de prison que les orateurs politiques n'auraient pu faire en dix ans. »

C'est qu'il n'avait pas attendu la persécution et la tyrannie révolutionnaires pour revenir à la raison; ami de la véritable liberté, il quitta la route qui conduisait au désordre et à l'anarchie. Les mouvements populaires, qui succédèrent aux discussions où il avait soutenu d'imprudentes opinions, l'éclairèrent[1].

[1] Œuvres de Barnave.

« Le triste succès de ces moyens et le mal-être que j'en éprouvais m'avertirent de changer. » — « Peut-être, ajoute-t-il, ceux qui ont vécu dans les affaires publiques et qui ont connu le charme de la popularité m'excuseront-ils de lui avoir fait alors quelques sacrifices en songeant avec quelle énergie j'ai résisté depuis. »

Il pouvait honorablement reconnaître qu'il s'était trompé : en convenir était une preuve de désintéressement et de courage. Il avait aimé une révolution de liberté, et n'avait point voulu travailler par orgueil, par ambition et par envie, à une révolution d'égalité. Il pouvait donc revenir en arrière sans rien désavouer de ses sentiments et de ses opinions. Il avait été de bonne foi, et il l'était encore. Inhabile à l'intrigue, il s'était retiré dans sa province, et si, par habitude, la voix publique associait toujours son nom au nom de ses amis Adrien Duport et Lameth, il n'en est pas moins certain que, depuis les premiers jours de 1792, Barnave ne fut pour rien dans leurs relations avec la cour[1]. Il ne vit jamais la reine qu'avec eux, hormis lorsqu'il alla prendre congé en quittant Paris. Il lui fallait la tribune et la publicité. Longtemps après lui, les fragments qu'il a laissés ont été publiés. C'est là qu'on peut voir combien l'expérience avait éclairé cet esprit accoutumé à l'étude et à la réflexion. Nul, parmi les hommes distingués de cette époque, n'a mieux reconnu et indiqué les causes et les effets nécessaires de la Révolution qui renversait le trône et bouleversait la société.

Ses amis, quand il était encore prisonnier en Dau-

[1] *Histoire de l'Assemblée constituante*, par M. Alexandre de Lameth.

phiné, avaient essayé de le sauver en s'adressant à Danton, qui déjà avait préservé Duport. Danton répondit : « Barnave a parlé à la tribune « de ces hom- « mes qui grandissent et grossissent dans les troubles « comme les insectes dans la corruption. » Plusieurs, qui sont puissants aujourd'hui, ne lui ont point pardonné ces mots ; ce sont eux que nous avons à craindre. Toutefois il fit conseiller à Barnave d'écrire une lettre à la Convention.

Barnave répondit du fort Barrault : « Leur demander justice serait reconnaître la justice de leurs actes antérieurs, et ils ont fait périr le roi. J'aime mieux souffrir et mourir que de perdre une nuance de mon caractère moral et politique. ».

Pendant qu'on le conduisait à Paris, il écrivait à Boissy d'Anglas en lui recommandant de donner à sa mère des soins et des consolations : « Quoique je regarde mon sort comme à peu près fixé d'avance, je crois devoir à moi-même de ne rien omettre pour ma défense ; et ne fût-ce que pour laisser après moi une mémoire honorable, je donnerai tous mes soins à ma justification. »

Boissy d'Anglas s'adressa à Bazire, qui avait assurément tous les titres à un grand crédit dans le gouvernement révolutionnaire. — « Je suis affligé de ce que vous me dites, répondit-il, mais je ne puis rien faire pour votre ami. J'ai moins d'influence que vous, et vous ne tarderez pas à le voir. » Le pronostic devait se réaliser bientôt.

Barnave fut amené devant le tribunal avec Duport-Dutertre, ancien ministre de la justice, compris dans le même acte d'accusation.

Le réquisitoire de Fouquier-Tinville fut d'une ex-

trême violence. Il avait incriminé les opinions que Brissot avait soutenues sur les colonies. Barnave avait défendu les opinions diamétralement opposées ; ce grief se trouvait dans son accusation. Elle fut si haineuse et si mensongère que l'auditoire, tout composé qu'il pouvait être de spectateurs payés, en témoigna quelque mécontentement.

Barnave se défendit avec une fermeté fière. L'accusateur public et le président l'interrompaient souvent, mais sans le troubler, sans abattre son énergie. Le public était ému. Quelques-uns des jurés paraissaient même attendris.

Le président craignit l'impression que produisait la défense de l'accusé ; il se hâta de résumer le débat en des termes plus passionnés encore que Fouquier-Tinville. Il fit honte aux jurés de leur émotion, et réussit assez facilement à les ramener aux dispositions qui leur étaient habituelles. — Ils se retirèrent pour délibérer et peu d'instants après ils apportèrent leur déclaration.

Les accusés entendirent leur sentence sans étonnement. Quelques voix dans l'auditoire dirent : « C'est dommage. » Cette parole fut douce à Barnave, et il la répéta avec satisfaction dans sa prison.

Le lendemain les condamnés furent conduits au supplice, dans la même charrette qu'un pauvre curé et sa sœur, un horloger et un maître d'hôtel garni, tous convaincus de conspiration contre la république.

Barnave ne fut pas insulté pendant la route. Monté sur l'échafaud, il voulut parler encore une fois à ce peuple, dont il avait été l'idole, et qui souvent l'avait couvert d'applaudissements. On lui laissa prononcer

quelques paroles qui furent éloquentes et semblèrent écoutées avec bienveillance. — « C'est donc la récompense que je reçois de mon amour pour la liberté ! » Ce furent ses dernières paroles.

Ainsi était inauguré le gouvernement révolutionnaire; évidemment ce tribunal était son institution fondamentale. En disant que la terreur était à l'ordre du jour, les orateurs et les pétitionnaires avaient proclamé que leur république ne pouvait s'établir que par l'échafaud.

Maintenant le sang allait y couler chaque jour sans nul intervalle et en progression croissante. Nous avons accompli un devoir en racontant les derniers moments des condamnés illustres, par où commencèrent les massacres juridiques; le courage et la noble contenance des victimes relèvent l'honneur national souillé par les bourreaux.

Mais ce n'était pas à Paris seulement et sous les yeux de la Convention que le sang coulait « pour affermir la république, » comme disait un des chants patriotiques, qu'on criait sous les fenêtres des prisons[1].

Les départements, livrés à l'autorité absolue des représentants en mission, devenaient le théâtre de jugements plus informes, plus dépouillés de garanties, et d'exécutions plus sanglantes.

Collot d'Herbois était arrivé à Lyon au commencement de novembre, le jour même où Couthon allait en partir. Sa mission lui était donnée bien plutôt par

[1] Il faut du sang, il faut du sang,
Pour affermir la république.

les Jacobins, les Cordeliers et la commune, que par le comité de salut public, qui peut-être en ce moment hésitait à exercer sur la malheureuse ville de si vastes et si cruelles vengeances. Collot d'Herbois était destiné à appliquer dans toute son étendue le système d'extermination révolutionnaire. Avant de quitter Paris, il avait dit à la société des Jacobins « je reviendrai vous dire que le midi est purifié et qu'il n'y reste que des patriotes, ou je mourrai dans cette ville[1]. » — Lui-même fut chargé de choisir les missionnaires jacobins dont Couthon avait indiqué la nécessité.

Les mêmes hommes qui chargeaient Collot d'Herbois de cette terrible commission, lui firent donner pour collègue Fouché de Nantes, dont le nom était alors à peu près inconnu, hormis dans les départements de la Nièvre et de l'Allier, où il avait été envoyé depuis quelques mois. Fouché, en arrivant à la Convention, s'était placé au côté droit, parmi les modérés et les Feuillants; lorsque commença le procès du roi, il se proposait de défendre ouvertement et avec courage la cause de la justice et de l'humanité. Il l'avait ainsi annoncé à M. Daunou, son ancien confrère dans la congrégation de l'Oratoire. Bientôt après il vit où était le danger et où serait le succès. Il fit imprimer une opinion, et donna son vote pour la mort du tyran; désormais il siégea sur la Montagne.

Lorsque des représentants furent envoyés en mission dans les départements pour hâter les levées d'hommes, Fouché alla à Nevers : c'était le pays de Chaumette. Il l'accompagna, et pendant quelques

[1] Séance du 8 brumaire an II.

jours ils parcoururent ensemble le département, s'attachant d'abord à abolir complétement le culte catholique. Chaumette avait une passion violente et presque fanatique contre la religion. Les églises furent fermées et dépouillées. Fouché écrivait à la Convention : « Les prêtres sont enfermés et le peuple demande, avec instance, justice de ces conspirateurs, craignant de voir échapper ces grands coupables. »

Le premier essai pour établir le culte de la raison ou de la nature, que Chaumette devait bientôt inaugurer à Paris, se fit à Nevers. Fouché, dans sa souveraine autorité, prit un arrêté, où considérant que le peuple français ne pouvait reconnaître d'autre culte que celui de la morale universelle; d'autre dogme que celui de sa souveraineté et de sa puissance, il était ordonné que tous les signes religieux qui se trouvaient sur les places, sur les maisons, et généralement dans tous les lieux publics, seraient anéantis; que le drap mortuaire, dont seraient couverts les citoyens décédés, de quelque croyance qu'ils fussent, porterait, quand on les conduirait à la sépulture commune, non plus un emblème religieux, mais la figure du sommeil; qu'au milieu de ce lieu de sépulture, d'où tout signe de religion serait proscrit, s'élèverait une statue allégorique et profane du sommeil, et qu'on écrirait sur la porte de ce cimetière : « La mort est un sommeil éternel. »

« J'ai débarrassé les autels, écrivait-il à la Convention, des monceaux d'or qui alimentaient la vanité des prêtres, et je leur ai tellement donné la chasse, qu'il n'y en a plus un dans la Nièvre. Quelques-uns s'avisent encore de jouer leurs comédies, mais les sans-culottes les surveillent, renversent tous leurs

théâtres, et plantent sur leurs débris l'arbre immortel de la liberté. »

Le rôle de Fouché ne se bornait point à persécuter les prêtres. Toutes les mesures révolutionnaires, toutes les intentions des plus extrêmes Jacobins étaient accomplies; de sorte que les départements de la Nièvre et de l'Allier subirent le régime des clubs, des comités révolutionnaires et de la loi des suspects, deux ou trois mois avant les départements voisins; c'est-à-dire qu'ils furent livrés aux volontés, aux fantaisies des révolutionnaires exaltés de chaque ville, de chaque district. C'était une tyrannie exercée par le voisin sur le voisin qu'il enviait ou qu'il haïssait. Le despotisme du gouvernement devenait plus vexatoire et plus cruel quand il était remis aux mains des petits tyrans de la localité. Or, c'était en leurs mains que les représentants en mission confiaient l'autorité.

Ainsi Fouché, après avoir créé à Moulins un comité révolutionnaire, composé d'hommes détestés et méprisés, lui conférait le pouvoir de prononcer, contre quiconque s'opposerait à ses arrêtés, la peine de l'exposition publique sur l'échafaud.

« Je suis étonné de votre embarras, leur écrivait-il; il vous manque du blé : organisez votre armée révolutionnaire, et mettez sur l'échafaud les fermiers et les propriétaires qui seront rebelles aux réquisitions. Il vous manque des logements : emparez-vous des hôtels de vos suspects détenus. En un mot, marchez d'un pas ferme et hardi à la régénération universelle. »

Tel était le compagnon que Collot d'Herbois s'était donné. Deux jours après l'arrivée de Fouché, ils écrivaient au comité de salut public. — « Nous menons nos

opérations aussi rapidement que possible ; nous avons donné aux tribunaux et commissions une marche plus vive. Hier, six coupables ont reçu la mort. Un nouveau tribunal va se mettre en activité à Feurs. La guillotine nécessaire pour consommer ses jugements est commandée et partira sans délai. La mine hâtera les démolitions. » — « Mais les subsistances; vous ne pouvez concevoir combien cet objet fait perdre de temps. »

Le culte catholique fut interdit, comme à Nevers, avec les plus horribles profanations. Une procession, où un âne habillé en évêque, traînait dans la fange des rues la croix et l'Évangile, était en même temps destinée à solenniser la mémoire de Châlier, « ce dieu sauveur, mort pour la république. » Fouché, à une des stations, parlait ainsi : « Martyr de la liberté, les scélérats t'ont immolé; le sang des scélérats est la seule eau lustrale qui puisse apaiser tes mânes irrités. Le sang des aristocrates te servira d'encens. »

Une commission de surveillance républicaine fut composée avec les Jacobins venus de Paris. Elle était chargée de veiller à l'exécution des ordres donnés par les représentants, de recevoir les dénonciations, de faire démolir la ville, d'envoyer des colonnes révolutionnaires dans les campagnes, de dresser les listes de proscription.

Cette commission publia aussitôt une sorte de manifeste ou d'instruction pour les comités révolutionnaires et les municipalités. C'est un des documents les plus curieux de cette époque. Il expose d'une façon précise et systématique les opinions et les projets d'avenir, sinon de la Convention et du comité de salut public, du moins des Jacobins et des Corde-

liers. Cette pièce fut approuvée et contre-signée par Collot d'Herbois et Fouché.

Elle avait pour épigraphe : « Le but de la révolution est le bonheur du peuple. » La commission commençait par déclarer qu'elle prétendait seulement indiquer aux autorités patriotes le but où elles devaient tendre, mais non point leur prescrire des bornes. « Tout est permis pour ceux qui agissent dans le sens de la Révolution; il n'y a d'autre danger pour le républicain que de rester en arrière des lois de la république. Quiconque les prévient, les devance; quiconque semble outre-passer le but, souvent n'y est pas encore arrivé. » — « Le peuple est l'universalité des citoyens français; ce n'est pas cette classe privilégiée par ses richesses qui avait usurpé toutes les jouissances de la vie et tous les biens de la société! Le peuple : c'est surtout la classe immense du pauvre qui donne des défenseurs à nos frontières, qui nourrit la société par ses travaux, qui l'embellit par ses talents, qui l'honore par ses vertus. — Ce serait une dérision insultante pour l'humanité que de parler d'égalité, lorsque des intervalles immenses de bonheur séparent l'homme de l'homme.... Ceux qui ont su saisir l'esprit de la Révolution et en favoriser les progrès, ont vu qu'elle tendait à faire disparaître les monstruosités inhumaines; si une égalité parfaite de bonheur est malheureusement impossible entre les hommes, il est du moins possible de rapprocher davantage les intervalles. »

Puis, suivait une peinture de toutes les misères du pauvre et des délices de la richesse et du luxe, départis exclusivement aux sangsues du peuple, à des scélérats couverts d'opprobre et de dorure. « Le mépris de ces superbes poursuit le pauvre dans sa chau-

mière; ces monstres au lieu de s'attendrir sur les maux qu'ils ont causés, les aggravent par leurs dédains, se croient déshonorés s'ils sont approchés par le malheur, et indignent de respirer le même air que le pauvre. »

« Dans ce renversement des principes, dans cette humiliation de la vertu, il fallait une révolution totale; car on ne peut tergiverser avec les principes.

« L'aristocratie bourgeoise produirait bientôt l'aristocratie financière; celle-ci eût renouvelé l'aristocratie nobiliaire, car l'homme riche ne tarde pas à se regarder comme étant d'une pâte privilégiée; on en reviendrait au point de protéger ces usurpations par des institutions. Ainsi ressusciteraient le clergé et ses dogmes. Un autel isolé dans une république n'a point une base solide; on lui donnerait un trône pour l'appuyer. »

La commission annonçait ensuite comme conséquences inséparables de la royauté, la dîme, la corvée, la torture, les cachots.

« Pour être vraiment républicain, il faut que chaque citoyen opère en lui-même une révolution; ses principes, ses sentiments et ses actions, tout doit être nouveau. Vous êtes opprimés, il faut que vous écrasiez vos oppresseurs. Vous ne devez pas avoir d'autre culte que la liberté, d'autre morale que la nature. »

Après un tableau des devoirs, des vertus, des nobles jouissances de l'homme qui aime et qui sert une patrie libre, il lui était interdit de donner des larmes aux ennemis du peuple; « sa sensibilité doit être réservée pour les martyrs de la liberté. Quiconque a d'autres sentiments n'est pas républicain et

doit fuir le sol de la liberté; s'il y est reconnu, son sang impur l'arrosera. La république ne veut plus dans son sein que des hommes libres; elle est déterminée à exterminer tous les autres. »

Ces généralités étaient suivies d'instructions spéciales pour chacune des grandes mesures révolutionnaires. Ainsi l'arrestation des gens suspects était expliquée par les développements suivants : « Le républicain ne peut plus vivre avec l'esclave; ses crimes et ses bassesses ont fatigué notre patience. Depuis cinq ans nous lui tendons les bras; il a dédaigné nos avances; il est temps qu'il expie ses dédains; il apprendra le prix de la liberté par la privation de la sienne. Le désir d'une vengeance légitime devient le besoin de l'intérêt public. Il faut répandre la terreur parmi nos ennemis, rompre les fils de leurs conspirations, punir leurs crimes et les priver d'un bonheur qu'ils ne veulent pas connaître. Ici doivent s'évanouir tous les attachements individuels; la voix du sang même se tait devant la voix de la patrie. Citoyens, magistrats du peuple, il faut que tous ceux qui ont concouru d'une manière directe ou indirecte à la rébellion, portent la tête sur un échafaud. Remettez-les entre les mains de la vengeance nationale. »

Les prêtres, les nobles, les parents d'émigrés, les fonctionnaires fédéralistes se trouvaient suffisamment désignés par la loi; mais il fallait comprendre dans les suspects ou dans les accusés, les hypocrites qui alléguaient le respect des lois, les hommes durs et insensibles qui par état ou habitude ne peuvent aimer la Révolution; les hommes de loi qui vivaient des dissensions de leurs frères, et qui servaient de chiens

courants à la féodalité; ceux qui ont marqué aux prêtres ou aux aristocrates un intérêt parricide. « Vous ne serez pas assez imbéciles pour regarder comme des actes de patriotisme une obéissance forcée et extérieure aux circonstances et aux lois. Faire le service de la garde nationale, payer ses contributions et même déposer des offrandes sur l'autel de la patrie; envoyer ses enfants à la défense de la frontière; tout cela importe peu, il faut avoir le patriotisme dans le cœur. Ces citoyens obéissants n'aiment point le peuple; l'égalité leur semble une chimère; ils osent sourire au nom de sans-culottes; ils conservent du superflu, tandis que leurs frères meurent de faim. » — « Vous ne les faites point siéger à votre table; aussi le peuple vous vomira éternellement de son sein et vous condamnera, à votre tour, à porter des fers en punition de leurs manœuvres criminelles ou de votre insouciance. »

« Républicains, voilà vos devoirs : agissez sans crainte; ne respectez que les sans-culottes; que la foudre ne s'égare point dans vos mains. Souvenez-vous que votre devise doit être : Guerre aux châteaux, paix aux chaumières. »

L'instruction, quant à la taxe révolutionnaire sur les riches, était donnée dans le même sens. « Vous devez déterminer, d'une manière grande et vraiment révolutionnaire, la somme que chacun doit payer. Il ne s'agit point d'exactitude mathématique, ni de scrupule timoré. Prenez tout ce qu'un citoyen a d'inutile; le superflu est une violation des droits du peuple : tout homme qui a au delà de ses besoins ne peut plus user, il ne peut qu'abuser. »

Les municipalités ne devaient pas se borner à taxer

les riches selon leurs revenus, il fallait requérir chez eux les objets qui pouvaient être utiles aux défenseurs de la patrie. « De quel droit un homme garderait-il dans ses armoires un amas de chemises, de draps, de serviettes et de souliers? Ces objets appartiennent de droit à la réquisition révolutionnaire. »

Elle devait porter plus rigoureusement encore sur ces métaux vils et corrupteurs que dédaigne le républicain : les rois ceignent leur front d'une couronne d'or et boivent dans des coupes précieuses le sang, les larmes, et la sueur du peuple; le républicain ne doit connaître que le fer. « Qu'à votre voix tous ces métaux s'écoulent dans le trésor national, qu'ils soient purifiés par le feu, et reçoivent l'empreinte de la république. »

L'approvisionnement des marchés et les mesures à prendre sur les subsistances étaient recommandés aux autorités locales. Les patriotes étaient appelés à vérifier les fausses déclarations dictées par la cupidité, et à confisquer impitoyablement ce qui serait marqué du sceau de l'imposture.

Le chapitre relatif à l'extirpation du fanatisme était conforme à la conduite de Fouché et de Chaumette dans le Nivernais; les commissaires de la Convention s'étaient complu dans les lieux communs d'une philosophie irréligieuse, vulgaire et intolérante.

Cette très-longue instruction où les déclamations philanthropiques étaient entremêlées aux injonctions d'une tyrannie sanguinaire, se terminait par une exhortation sévère aux autorités locales. « Vous avez tous de grands torts à expier: les crimes des rebelles lyonnais sont les vôtres; si vous aviez eu l'attitude fière et républicaine de l'homme libre, jamais des scélérats

n'auraient osé tenter un effort contre la patrie. Regagnez promptement le terrain que vous avez perdu sur le chemin de la liberté.... » — « Nos regards ne s'écarteront pas un seul instant de dessus vous; nous emploierons avec sévérité toute l'autorité qui nous est confiée; nous punirons comme perfidie tout ce qu'en d'autres circonstances on pourrait appeler lenteur, faiblesse, ou négligence : le temps des demi-mesures et des tergiversations est passé. Aidez-nous à frapper les grands coups, ou vous serez les premiers à les supporter. La liberté ou la mort : réfléchissez et choisissez. »

Sous la volonté suprême des deux représentants, la commission jacobine gouverna la ville de Lyon d'après le programme qu'elle venait de prescrire aux administrations subalternes; elle se subdivisa en trois comités, des séquestres, des démolitions et des dénonciations; les deux premiers furent soupçonnés, et plus tard convaincus d'être, dans leur activité, inspirés au moins autant par la rapacité que par le patriotisme. Le comité de dénonciation employa un moyen certain pour trouver des délateurs : il les paya; chacun recevait une récompense de trente livres. Lorsque la dénonciation portait sur un prêtre, sur un noble, sur quelque citoyen riche ou connu par l'estime publique, le prix était double.

Aussitôt après le siége, un grand nombre d'habitants avaient fui de la ville. Un nouvel et plus grand effroi se répandit parmi la population lorsque se fut annoncée une si épouvantable tyrannie. Nulle condition sociale, nulle opinion, qui n'était pas au plus haut degré de l'exaltation révolutionnaire, ne rassurait personne contre la persécution. Les uns, sous les

plus humbles travestissements, fuyaient à travers champs, évitant les routes et les villages pour gagner la Suisse ou pour trouver un asile dans quelque retraite parmi les forêts ou les montagnes; beaucoup furent saisis et ramenés à Lyon. Quarante-cinq jeunes hommes s'étaient enrôlés dans les bataillons envoyés devant Toulon; la commission les réclama, et ils revinrent pour être fusillés.

D'autres se blottissaient dans les recoins des caves ou des greniers, dans les niches que masquait l'épaisseur des murailles, et se confiaient au courageux dévouement de leurs hôtes. Il y en eut qui passèrent sept mois sans communiquer avec les vivants et presque sans voir le jour.

Pour échapper à ce gouvernement, occupé du bonheur du peuple, beaucoup d'ouvriers qu'on pouvait soupçonner d'avoir combattu pour défendre leur ville, émigrèrent en Suisse, et y portèrent leur industrie. La première émigration ne leur montra nulle sympathie; ils avaient, disait-on, combattu pour défendre leurs boutiques, sous le drapeau tricolore et sans renier la république[1].

Le comité de démolition réunit des milliers d'ouvriers pour hâter la destruction de la ville. Artisans qui ne trouvaient plus de travail, femmes, enfants, mendiants, vagabonds furent employés à cette tâche comme en un atelier de charité; la plupart, assurés de leur salaire, assistaient paresseusement au travail des autres. Il y en avait en qui on avait exalté l'ardeur révolutionnaire et qui criaient : « Vive la république » en voyant tomber les pans de murailles ou en brisant

[1] Mémoires de l'abbé Guillon.

quelques lambris dorés. Comme dans leur empressement les ordonnateurs avaient mis les démolisseurs à l'œuvre sans donner aux habitants des maisons le temps de déménager, l'occasion était favorable pour les voleurs et les repris de justice; ils travaillaient avec zèle et le pillage accompagnait la destruction.

Mais les démolitions semblaient encore trop lentes aux deux conventionnels : « Il faut, écrivaient-ils, des moyens plus rapides à l'impatience républicaine. L'explosion de la mine, l'activité dévorante de la flamme peuvent seules exprimer la toute-puissance du peuple. »

La furie révolutionnaire était plus rapide encore dans l'extermination des victimes. Du 21 octobre, au 29 novembre, cent personnes périrent sur l'échafaud; un nombre à peu près pareil fut condamné par la commission militaire et fusillé. La commission trouvait ces procédés bien lents, et, comme on l'a vu, elle s'en plaignait à la Convention. Lorsque vers la fin de novembre, l'armée révolutionnaire de Paris fut venue tenir garnison à Lyon, les représentants jugèrent que, sans imprudence, il était possible de hâter le cours des exécutions révolutionnaires. Cette armée était commandée par Ronsin, qui était allé l'année précédente imiter les massacres du 2 septembre dans les prisons de Meaux et qui depuis était resté important dans la faction des plus féroces révolutionnaires. Il arrivait de la Vendée, où il avait porté le désordre dans l'armée; le comité de salut public n'avait osé le rappeler qu'en lui confiant l'importante mission d'appuyer et d'exciter Collot d'Herbois; d'ailleurs la société des Jacobins l'avait, par scrutin, élu général de l'armée révolutionnaire. Avant de quitter

Paris il avait déclaré à la tribune des Cordeliers, que la république, telle que l'entendaient les vrais patriotes, ne pouvait être établie sans exterminer un tiers de la population. Cette proportion des massacres n'avait pas été déterminée par lui seul; Vincent, adjoint au ministère de la guerre, l'avait appuyée; elle était devenue un point arrêté dans l'opinion révolutionnaire. Antonelle, le juré du tribunal révolutionnaire, avait imprimé une brochure pour en expliquer la nécessité. On en parlait dans les conversations familières, et Carrier disait qu'il fallait aller jusqu'aux deux tiers.

L'armée de Ronsin se composait de tout ce qu'il y avait de plus féroce et de plus insensé dans la population des émeutes. Il avait pour commandant en second un nommé Parein, orateur du faubourg Saint-Antoine, qui plus d'une fois était venu haranguer et menacer la Convention.

Trois jours après leur arrivée, fut affiché un arrêté des représentants. — « Considérant que la justice est le plus fort lien de l'humanité; que son bras terrible doit venger subitement les attentats commis contre la souveraineté du peuple; que chaque moment de délai est un outrage à sa toute-puissance; que l'exercice de la justice n'a besoin d'autre forme que de l'expression de la volonté du peuple; que cette volonté énergiquement manifestée doit être la conscience des juges; que presque tous ceux qui remplissent les prisons de cette commune ont conspiré l'anéantissement de la république, médité le massacre des patriotes, que par conséquent ils sont hors la loi, et que leur arrêt de mort est prononcé; les représentants arrêtent ce qui suit : — Il sera établi dans le jour une commis-

sion révolutionnaire; cette commission fera traduire les détenus devant elle pour y subir un dernier interrogatoire. » « — L'innocent sera sur-le-champ mis en liberté, et les coupables envoyés au supplice. — Tous les condamnés seront conduits en plein jour en face du lieu même où les patriotes furent assassinés, pour y expier sous le feu de la foudre une vie trop longtemps criminelle. »

Les membres de cette commission étaient choisis parmi les Jacobins envoyés de Paris. Trois d'entre eux refusèrent l'office horrible qu'on leur imposait. On en nomma d'autres, et elle se trouva formée de cinq membres. Parein, chef d'état-major de Ronsin, la présidait.

Collot et Fouché n'avaient reçu aucune instruction qui les autorisât à employer « le feu de la foudre » pour faire périr les nombreux condamnés par leur commission nouvelle. Ils ne demandèrent même pas que leur projet fût approuvé. Il était public à Lyon que les massacres allaient remplacer les supplices.

Un révolutionnaire de Moulins, amené par Fouché, écrivait: « L'opération que la nouvelle commission va faire, doit se considérer comme l'organisation de la septembrisade; ce sera le même procédé, mais légalisé par l'arrêté des représentants. » — Foudroyer les ennemis du peuple est une manière beaucoup plus digne de venger en grand sa souveraineté, que le jeu mesquin et insuffisant de la guillotine.

Collot avait voulu préparer la Convention à l'emploi qu'il allait faire des pouvoirs sans limites dont elle l'avait investi. « Les exécutions, écrivait-il, ne font pas tout l'effet qu'on en devait attendre. Le siége et les périls journaliers que chacun a courus, ont inspiré

une sorte d'indifférence pour la vie. Hier, un spectateur revenant d'une exécution, disait : — Cela n'est pas trop dur; que ferai-je pour être guillotiné? Si j'insultais les représentants? — Jugez combien ces dispositions sont dangereuses dans une population énergique. »

Une autre lettre disait qu'il fallait licencier la population de Lyon, et en faire sortir cent mille ouvriers en soie qui n'avaient point la dignité et l'énergie des hommes libres. En les disséminant parmi des patriotes, ils prendront de meilleurs sentiments. « Il me tarde que les conspirateurs aient disparu. L'impatience du peuple souverain retentit sur toutes mes fibres et dans mon cœur. Plusieurs fois vingt coupables ont subi le même jour la peine due à leurs forfaits; cela est encore lent pour la justice d'un peuple qui doit foudroyer ses ennemis à la fois. Nous nous occupons à forger la foudre. »

Le 4 décembre, soixante-quatre jeunes gens furent amenés, garrottés, devant la commission, et de là aux Brotteaux. On y avait creusé deux fossés parallèles que séparait une sorte de chaussée d'environ trois pieds de large. Les prisonniers furent placés à la file dans cet espace, attachés deux à deux. Une haie de soldats, le sabre en main, bordait chaque fossé, pour qu'aucune des victimes ne pût s'écarter de son rang. Deux canons chargés à boulets avaient été braqués de manière à enfiler la longueur de cette allée. La plupart de ces jeunes hommes avaient combattu pendant le siége, et ce n'était pas la première fois qu'ils bravaient le feu du canon. Le courage ne les abandonna point; ils ne proféraient pas une plainte; on n'entendait pas un gémissement, mais ils répétaient le refrain

qui avait déjà servi de chant de mort à d'autres victimes :

Mourir pour la patrie,
C'est le sort le plus beau,
Le plus digne d'envie.

Ils chantaient encore lorsqu'un roulement de tambours donna le signal : les canons tirèrent, et les boulets emportaient aux uns la tête, aux autres le bras, ou des lambeaux de chair. Un tiers environ tomba frappé à mort, les autres cruellement mutilés. Le sang ruisselait dans les deux fossés. Les bourreaux s'étaient mépris dans leur calcul ; ils rechargèrent les canons à mitraille, et la fusillade fut en même temps commandée. Des victimes respiraient encore, et l'on entendait les cris que leur arrachait la souffrance. Alors il fut ordonné aux soldats qui formaient la haie de les achever à coups de sabre. Ces soldats étaient de l'armée révolutionnaire, mal exercés au maniement des armes. Le troisième acte du massacre se prolongea ; de sorte que cette scène de carnage dura deux heures.

Quelle que fût la stupeur qui régnait sur la population, le sentiment public éclata avec une indignation dont s'irritèrent les représentants. Ils firent, dès le lendemain, afficher une proclamation ; on y lisait : — « Lorsque les hommes énergiques sont impatients d'arriver au terme heureux de la révolution, vos perfides ennemis, vos hypocrites amis, cherchent à égarer votre raison, à briser le ressort de vos âmes, à donner le change à votre sensibilité ; les ombres des conspirateurs sortent du néant pour exercer sur vous leur funeste influence. On veut

arrêter la volonté du peuple par des calculs pusillanimes et méprisables; on ose insulter à sa toute-puissance, et circonscrire sa justice éternelle dans les limites des tribunaux ordinaires où souvent les formalités ne servent qu'à couvrir la scélératesse. » — « Quels sont les hommes qui ont conçu le projet d'enchaîner la sévère justice du peuple, et qui prennent le masque de la touchante humanité?... Hypocrites audacieux! ils se disent les amis de l'humanité, et ils ont fait gémir la nature et couvert de sang la statue de la liberté! » — « On effraye votre imagination par quelques décombres, par quelques cadavres qui n'étaient plus dans l'ordre de la nature et qui vont y rentrer. Quelques destructions individuelles, quelques ruines ne doivent pas même être aperçues par celui qui, dans la révolution, ne voit que l'affranchissement des peuples de la terre, et le bonheur universel de la postérité.

« Les représentants du peuple resteront impassibles dans l'accomplissement de leur mission; le peuple a remis entre leurs mains le tonnerre de sa vengeance; ils ne le quitteront que lorsque tous ses ennemis seront foudroyés; ils auront le courage énergique de traverser les vastes tombeaux des conspirateurs et de marcher sur les ruines pour arriver à la régénération du monde. »

Collot, Fouché et Albitte, qui avaient signé cette proclamation, firent, dès le même jour, ce qu'elle annonçait. Des soldats de l'armée révolutionnaire vinrent prendre cent neuf détenus qui restaient dans la prison et les emmenèrent pêle-mêle, tellement qu'ils entraînèrent avec eux deux personnes au service du concierge. La commission révolutionnaire, où ils

furent conduits, les fit seulement comparaître devant elle, en demandant à chacun son nom. Ils étaient garrottés à mesure qu'ils passaient; puis réunis dans la place des Terreaux, ils entendirent prononcer leur sentence. Les juges de la commission présidaient à cette signification sur le balcon de l'hôtel de ville. La sentence, après avoir énuméré les crimes imputés aux condamnés, ajoutait : « Ainsi que les coupables, dans leur interrogatoire, en sont eux-mêmes convenus. » A ces mots les condamnés s'écrient : « Cela est faux! — On ne m'a point interrogé! — On m'a pris pour un autre! — Ce n'est pas moi. » La foule qui occupait la place avait été composée avec précaution de manière à ne point risquer qu'elle fût émue de pitié. Ses féroces clameurs étouffèrent les voix des victimes. On les entraîna au champ de carnage; ils furent comptés encore une fois et l'on en trouva cent dix : le mandat portait le nombre cent neuf, on alla consulter Collot. « Qu'importe un de plus, répondit-il, ce sera pour aujourd'hui au lieu d'être pour demain. »

Cette fois on avait renoncé à employer le canon; mais on persistait dans l'idée de frapper les victimes du même coup de foudre. Chacun des prisonniers avait les mains liées derrière le dos et la corde se rattachait à un long câble fixé de distance en distance aux tiges des saules plantés en allée; en face de chacun de ces malheureux un piquet de soldats de l'armée révolutionnaire devait, au signal donné, les fusiller au même instant. On a raconté que Collot d'Herbois, pour donner l'exemple à un soldat qui hésitait, avait pris son fusil et tiré sur un prisonnier[1].

[1] Rapport de Courtois sur le 9 thermidor.

Cette exécution fut plus affreuse encore que la première. Beaucoup ne furent point frappés à mort. Les uns, tombés à terre, essayaient de se relever tout mutilés; les soldats eurent l'ordre de les achever. « Tuez-moi tout de suite, » criaient les blessés; ne m'épargnez pas; » d'autres, dont les liens avaient été rompus par les balles, essayaient de s'enfuir, ralentis par leurs blessures. Des dragons, lancés à leur poursuite, les hachaient à coups de sabre. Les fossoyeurs, qui arrivèrent ensuite, en trouvèrent qui respiraient encore; ils furent achevés avec les bêches et les pioches.

Vainement les représentants redoublaient de férocité, ils ne pouvaient imposer un silence complet à l'horreur publique : elle retentissait jusqu'à Paris, et ils commencèrent à craindre d'encourir le blâme et le désaveu de la Convention. Ils avaient écrit lettre sur lettre à leurs amis [1] pour les préparer à ces massacres; Collot avait surtout recherché l'approbation de Robespierre. Mais ils n'avaient point expliqué précisément leur projet. C'était avec des figures de rhétorique et une emphase révolutionnaire qu'ils avaient parlé de la foudre et de la rapide vengeance du peuple. Après le second massacre, ils écrivaient que leur mission était difficile et bien pénible; que les administrations, quoique composées de républicains persécutés et opprimés par les rebelles, oubliaient trop l'outrage fait à la liberté, et voulaient pardonner à leurs ennemis. « On emploie tous les moyens pour jeter dans les cœurs la semence d'une pitié cruelle et pour nous peindre comme des hommes avides de sang

[1] Pièces jointes au rapport de Courtois

et de destruction. » — « Notre énergie et notre courage croissent sous les difficultés : nos ennemis ont besoin d'un exemple. La partie méridionale de la république a été enveloppée d'un tourbillon destructeur; il faut en former le tonnerre pour les écraser. Il faut que tous les amis des conspirateurs du midi, tous les correspondants, qu'ils avaient à Commune-Affranchie, tombent sous la foudre de la justice et que leurs cadavres ensanglantés, précipités dans le Rhône, offrent sur ses deux rives, à son embouchure, sous les murailles de l'infâme Toulon, aux yeux des féroces Anglais, l'impression de l'épouvante et l'image de la toute-puissance du peuple français. »

Les fusillades continuèrent, moins nombreuses et un peu moins semblables à une boucherie. Le nombre des prisonniers ainsi exécutés en deux semaines fut d'environ trois cents, et pendant ce même temps, plus de cent périssaient sur l'échafaud. Un jour les représentants donnaient un grand dîner où se trouvait Ronsin; on entendit, pendant le repas, le bruit de la fusillade; le général de l'armée révolutionnaire, et à son exemple tous les convives se levèrent en criant : Vive la république! Mort aux traîtres! Puis Collot fit un discours sur l'avantage de cette forme d'exécution. Celui qui avait proclamé que le 2 septembre était le grand credo des révolutionnaires, ne pouvait cette fois imputer cette septembrisade au peuple. Ce discours se ressentait sans doute de l'habitude que Collot avait de s'enivrer à peu près tous les jours. Les réquisitions qu'il adressait pour que des bouteilles du meilleur vin lui fussent apportées par centaines existent encore dans les archives lyonnaises.

Un fait grave devait appeler l'attention du comité de

salut public sur les horreurs ordonnées par les commissaires de la Convention. Les dragons du cinquième régiment avaient été deux fois commandés pour assister aux fusillades et pour achever les malheureux blessés. Le colonel Beaumont, indigné de l'emploi qu'on donnait à ses dragons, en parla sévèrement à Collot d'Herbois, qui le fit aussitôt mettre en prison. Le régiment se présenta en masse devant le représentant, demandant la liberté du colonel; Collot refusa. Alors éclata une vraie sédition militaire. Un bataillon de l'Aude se joignit aux dragons et ils se rangèrent en bataille, vis-à-vis l'armée révolutionnaire que Collot avait requise. Si le combat se fût engagé, les brigands de Ronsin n'auraient pas fait une longue résistance. Tout furieux révolutionnaire que fût le général jacobin, il comprit la nécessité de céder et le colonel fut rendu à son régiment.

Dès lors une division se manifesta ouvertement entre les troupes de la garnison et l'armée révolutionnaire. C'étaient chaque jour des rixes qui souvent devenaient sanglantes. Les représentants s'en irritaient et redoublaient le nombre des condamnations et des exécutions.

Cependant la Convention, ni le comité de salut public n'avaient encore donné nulle marque d'approbation à la conduite de ses commissaires : ils envoyèrent Ronsin à Paris pour solliciter un décret solennel qui ratifiât leurs mesures et les autorisât dans toute la France. — Ronsin fut arrêté deux heures après son arrivée; Collot, surpris de cette nouvelle, quitta Lyon pour retourner au comité de salut public.

Les horreurs insensées, qui étaient commises à Lyon

et dans d'autres départements, inquiétaient moins l'Assemblée et les hommes politiques que l'indépendance de jour en jour plus audacieuse des agents imposés par la commune et les Cordeliers au conseil exécutif. Ils affectaient, même à Paris sous les yeux de la Convention, une sorte de pouvoir supérieur à toute autorité régulière. Les membres du comité de salut public, et peut-être Robespierre, voulurent tenter une résistance au mouvement qui les entraînait. Phelipeaux et Fabre d'Églantine, amis de Danton, commencèrent l'attaque, et le même jour on décréta l'arrestation de Ronsin, de Vincent et de Maillard; mais aucune parole ne fut prononcée contre les représentants en mission. Leur conduite ne fut pas improuvée; il ne fut pas question des mesures atroces qu'ils avaient prises; ils ne reçurent point d'instructions en sens contraire. Le comité de salut public parut songer seulement à maintenir l'autorité du gouvernement conventionnel.

Ainsi, lorsque Collot s'expliqua à la tribune des Jacobins, il n'avait point à se défendre; loin de là, il réclamait contre l'arrestation de Ronsin et se joignait à Hébert pour demander qu'il fût mis en liberté.

« Il a rendu de grands services à la patrie; il est un ardent ami de la liberté; son caractère est bouillant; il ne sait pas composer avec les aristocrates et les modérés.

On nous a accusés d'être des anthropophages; on examine avec une attention scrupuleuse de quelle manière sont morts les contre-révolutionnaires. — Qui sont donc ces hommes qui réservent leur sensibilité pour les contre-révolutionnaires, qui ont des larmes de reste pour les cadavres des ennemis de la liberté? —

Une goutte de sang versée des veines généreuses d'un patriote me tombe sur le cœur, mais je n'ai point de pitié pour les conspirateurs. Nous en avons fait foudroyer deux cents d'un coup, et l'on nous en fait un crime. C'est encore une marque de notre sensibilité. Lorsqu'on guillotine vingt coupables, le dernier exécuté meurt vingt fois, tandis que deux cents conspirateurs périssent ensemble; la foudre populaire les frappe et semblable à celle du ciel, elle ne laisse que le néant et les cendres. — Les Jacobins ont toutes les vertus, ils sont compatissants, humains, généreux, mais ils réservent ces sentiments pour les patriotes qui sont leurs frères; les aristocrates ne le seront jamais. »

Ainsi, les représentants en mission et les agents qu'on leur adjoignait continuèrent à exercer leur arbitraire et horrible tyrannie. Au moment où Collot d'Herbois semblait rappelé, où Ronsin était mis en arrestation, quelque espérance était rentrée dans l'âme des Lyonnais; ils avaient pensé que la Convention ne serait plus inaccessible à la pitié. M. de Fontanes était alors à Lyon, se dérobant, dans un asile caché, aux persécutions et à l'échafaud. Il écrivit une pétition aussi noble et courageuse que le comportait une telle terreur. Présentée à la Convention, elle y excita quelque intérêt; elle fut renvoyée aux comités de salut public et de sûreté générale. Collot en prit occasion pour faire un long rapport sur sa mission et les mesures qu'il avait prises; il ne dit point tout, il allégua beaucoup de fausses circonstances. Au total, il s'applaudit de ce qu'il avait fait et ne renia aucun de ses actes. Après l'avoir entendu, l'assemblée décréta, comme il le demandait, que les arrêtés et

toutes les mesures prises par les représentants du peuple en mission à Commune-Affranchie, étaient approuvés.

Ainsi, Fouché qui restait à Lyon put continuer à exercer son pouvoir comme par le passé. Les commissions envoyèrent journellement à la mort un nombre moins grand de victimes, mais elles siégèrent longtemps encore.

Fouché apprenant la prise de Toulon, écrivait à Collot : « Mettons à profit cette mémorable victoire. Soyons terribles pour ne pas devenir faibles ou cruels. Anéantissons dans notre colère et d'un seul coup, tous les rebelles et les conspirateurs, pour nous épargner la douleur, le long supplice de les punir en rois. Exerçons la vengeance à l'exemple de la nature; vengeons-nous en peuple.... Adieu, mon ami, des larmes de joie coulent de mes yeux; elles inondent mon âme, nous n'avons qu'une manière de célébrer la victoire. Nous envoyons ce soir deux cent treize rebelles sous le feu de la foudre. »

Encouragé par l'approbation que Collot avait obtenue, Fouché réprimandait la Convention de l'intérêt que pendant un instant elle avait paru accorder aux pétitionnaires lyonnais. « Nous avons été aussi étonnés qu'affligés de l'indulgence avec laquelle vous avez accueilli ces perfides ennemis du peuple. Ils avaient aussi essayé d'émouvoir notre sensibilité et de nous arracher à la méditation de nos devoirs.... Oui, nous osons l'avouer, nous faisons répandre beaucoup de sang impur ; mais c'est par humanité et par devoir. »

Les Jacobins des départements voisins ou de Paris, et venus à Lyon pour y être employés par les repré-

sentants, étaient en correspondance habituelle avec leurs amis. Un grand nombre de ces lettres saisies ou retrouvées ont été publiées; elles formeraient le plus infâme recueil qui puisse être imaginé. Les habitants des bagnes, lâchés avec plein pouvoir sur la société, ne parleraient pas un langage plus abominable.

Un nommé Achard écrivait une lettre pour être montrée à Robespierre; elle a été trouvée dans ses papiers. — « Encore des têtes et chaque jour des têtes tombent. Quelles délices tu aurais goutées, si tu eusses vu avant-hier cette justice nationale de deux cent neuf scélérats? Quel ciment pour la république! Quel spectacle digne de la liberté! En voilà plus de cinq cents. Encore deux fois autant y passeront, et puis ça ira! »

Les représentants accomplissaient leurs devoirs d'exterminateurs, non-seulement sur les habitants de Lyon, mais par complaisance pour quelques Jacobins de leur entourage, ils appelaient devant leurs tribunaux des suspects tirés des départements environnants. Un jour on fit venir de Bourg quinze détenus, qui furent aussitôt envoyés au supplice.

Trente-deux citoyens de Moulins avaient réclamé contre la répartition de l'emprunt forcé pendant que Fouché exerçait encore ses pouvoirs dans ce département. Selon son ordre, ils avaient été exposés pendant quatre heures sur l'échafaud; puis, remis en prison. Lorsqu'il fut à Lyon, le procureur général de la commission temporaire amené de Moulins et choisi par lui pour cet emploi, écrivit au comité révolutionnaire de l'Allier en demandant qu'on lui envoyât des fédéralistes et autres ennemis du peuple.

« Nous faisons partir, répondit le comité, trente-deux de ces coquins, qui malgré ce qu'ils pourront dire d'astucieux, sont la quintessence de l'aristocratie. Fais-les participer à l'honneur de la grande fusillade.... Ne te jette point dans le labyrinthe des formes pour faire juger nos brigands, prends le comité qui te les envoie pour un jury national. »

La commission procéda selon ses habitudes; on constata que les individus dénommés dans la liste étaient présents. Sans interrogatoire, sans procès-verbal, sans témoins, sans aucune formalité, ils furent envoyés sur la place publique et montèrent à l'échafaud.

Tel fut le régime qui pesa sur la seconde ville de France pendant plus de quatre mois. Les dangers qui de toutes parts menacèrent la république avaient irrité les révolutionnaires, les victoires donnaient un libre cours à leurs vengeances. La prise de Toulon acheva de les enivrer.

Depuis la fin de juillet 1792, cette ville avait été livrée aux excès et aux cruautés des Jacobins. Des magistrats avaient été massacrés; des autorités installées par la société populaire accomplissaient ses volontés; l'influence des représentants, qui siégeaient à la Convention sur la Montagne, maintenait ce pouvoir tyrannique; les prisons renfermaient les plus honorables citoyens. Lorsque Marseille et Lyon se furent affranchies du joug révolutionnaire, les Jacobins qui fuyaient les villes insurgées vinrent chercher refuge à Toulon et poussaient leurs amis aux dernières extrémités. Des lettres écrites par les conventionnels de ce parti commandaient les massacres. « Le moment

est arrivé de frapper sans distinction les ennemis de la patrie. Prenez des mesures rigoureuses. Que le glaive de la loi frappe quiconque sourcillera contre la Révolution. Il faut décidément ôter aux nobles et aux prêtres tout moyen de nuire.... Il n'est plus temps de balancer, d'ouvrir vos cœurs à la pitié, ni de reculer vos coups. »

La garde nationale s'assembla; deux représentants, qui se trouvaient en mission, prirent de leur côté des mesures pour se défendre contre cette insurrection; ils réunirent les réfugiés, donnèrent leurs ordres aux autorités civiles et militaires, firent afficher des proclamations menaçantes.

La garde nationale était très-animée contre les Jacobins; elle envoya des députés à l'hôtel de ville pour présenter une pétition qui réclamait la réunion des assemblées de sections. Les clubistes étaient venus prêter main-forte à la municipalité; mais ils étaient inférieurs en nombre. Les députés furent insultés, saisis par les hommes de l'émeute. Ils étaient en grand péril, la garde nationale vint à leur secours et les délivra. Sans attendre la délibération de la municipalité, les assemblées de sections se constituèrent; le tocsin fut sonné, et bientôt la garde nationale se trouva, presque sans résistance, maîtresse de la ville. Les sections s'établirent en permanence et nommèrent un comité général qui devint, sous leur autorité, le gouvernement de la cité. Les administrations furent renouvelées. Les deux représentants furent mis en détention. Mais toute autorité continua à être exercée au nom de la république. Les marins de l'escadre et la garnison embrassèrent la cause des sections.

Il était rare, surtout dans les provinces méridionales, que la liberté reconquise sur une odieuse oppression, par voie d'insurrection, s'arrêtât dans de justes limites et restât pure de tout excès. A l'exemple de Lyon et surtout de Marseille, un tribunal populaire fut établi pour juger les hommes qui s'étaient installés dans la tyrannie à la suite des massacres de l'année précédente.

L'amiral anglais, qui commandait l'escadre de la Méditerranée, lorsqu'il apprit ce qui venait de se passer à Toulon y envoya un parlementaire, sous le prétexte de négocier un échange de prisonniers. Il reconnut que les propositions qu'il était autorisé à faire, les secours qu'il aurait pu offrir, ne seraient pas acceptés. Les autorités et la population étaient à ce moment très-éloignées de semblables pensées. Toutefois, on était résolu à ne se point soumettre à la Convention. La nouvelle constitution proposée au suffrage populaire fut brûlée publiquement d'après la délibération des assemblées sectionnaires. En même temps, le comité général publia une adresse à tous les Français, où après avoir expliqué les motifs de la sainte insurrection des Toulonnais, il protestait encore de leur dévouement à la république.

Cependant, quelques bataillons de la garnison, un parti considérable parmi les marins et les ouvriers du port, tentèrent de renverser le gouvernement des sections et de rendre le pouvoir aux Jacobins. Une sédition éclata pour s'opposer au supplice de deux condamnés, jugés par la commission populaire. Le conflit fut sanglant et l'avantage resta à la garde nationale. L'amiral Trogoff, qui commandait la ma-

rine, était en complet accord avec le comité des sections.

Ce succès ne pouvait donner aucune sécurité à la ville insurgée. Il était de toute évidence que son sort dépendait de ce qui adviendrait de la rébellion de Marseille et de Lyon, et qu'après leur soumission Toulon n'aurait nul moyen de se défendre.

Le général Carteaux avait repoussé les Marseillais, qui s'avançaient au secours de Lyon; il avait, sans trouver de résistance, occupé Avignon et Aix : il était entré à Marseille, où les deux partis étaient aux prises, les armes à la main. L'autorité de la Convention y avait été rétablie; elle était exercée par les plus violents Jacobins, qui avaient à venger des injures récentes. Une persécution sévissait, en représailles de la persécution qui l'avait précédée.

Au moment où toute espérance de se défendre était perdue, la commission insurrectionnelle de Marseille était entrée en négociation avec l'amiral Hood, commandant de l'escadre anglaise, pour obtenir la libre entrée des bâtiments chargés de grains; car la ville souffrait une cruelle disette.

L'amiral anglais avait répondu, qu'avant de prendre une décision, il lui fallait savoir en quelles dispositions était la ville de Toulon. Ce concours était indispensable pour qu'il se déterminât à prêter aide et secours aux populations de la côte de Provence. Les Marseillais firent connaître cette réponse au comité toulonnais les pressant de se résoudre.

Le 26 août, le lieutenant Édouard Cook se présenta en parlementaire à l'entrée du port; il était chargé

de remettre aux autorités une proclamation de son amiral.

Cette pièce semblait traduite du français et rédigée avec une parfaite connaissance de la situation politique. Elle rappelait avec une grande justesse d'expression, les désordres qui avaient accompagné le renversement du gouvernement monarchique, l'anarchie qui lui avait succédé, la sanglante tyrannie qui maintenant couvrait la France d'échafauds et de massacres, l'hypocrisie des prétendus amis de la liberté, le mensonge de la souveraineté du peuple, les violations de la propriété, la ruine du commerce, la disette, en un mot toutes les calamités infligées par le gouvernement de la Convention.

Les puissances coalisées ne voyaient, disait l'amiral, d'autres remèdes que le rétablissement de la monarchie française. Il offrait le secours des forces, qui lui étaient confiées par son souverain, pour écraser plus promptement les factieux et rétablir en France un gouvernement régulier. « Décidez-vous définitivement et avec précision; ayez confiance en la générosité d'une nation franche et loyale : je volerai à votre secours pour briser les chaînes qui vous accablent. » En même temps, il demandait, comme conditions préliminaires, que les vaisseaux du port fussent désarmés et que l'on mît à sa disposition les forts qui commandaient l'entrée de la rade, s'engageant à les rendre dès que prochainement la paix serait conclue.

Accepter les offres de l'amiral était une grave et triste détermination; livrer aux Anglais le plus beau port de la France, sa flotte, ses arsenaux; recevoir dans une ville forte une garnison ennemie; il y

avait de quoi soulever tous les sentiments patriotiques. La jalousie et la méfiance contre l'Angleterre qui règnent parmi les habitants des ports, donnaient plus d'énergie encore à l'opinion nationale.

D'autre part, on songeait que nulle amnistie, nulle miséricorde n'était à espérer de la Convention; les représentants Fréron et Barras publiaient déjà des proclamations menaçantes. Les réfugiés des villes soumises par Carteaux affluaient à Toulon pour y chercher un refuge contre les cruautés d'un parti victorieux. Toutes les autorités du département et de la ville, l'amiral et la plupart des officiers de la marine, les administrations navales étaient compromis; les meneurs des sections, les officiers de la garde nationale n'étaient pas moins préoccupés des vengeances qui tarderaient peu à les atteindre. Les cris de « vive le roi! vive Louis XVII! » se faisaient déjà entendre dans la rue, lorsque le comité général délibérait encore.

Les conditions de l'amiral Hood furent acceptées, avec quelques modifications auxquelles il adhéra. Dans ce douloureux abandon de l'honneur national, un reste d'opinion libérale dicta une stipulation qui garantissait la constitution de 1791. — Les vaisseaux ne furent pas désarmés, seulement ils rentrèrent dans le port; le pavillon tricolore devait être maintenu, tant que les autorités françaises le voudraient.

L'amiral Trogoff était malade. Le contre-amiral Saint-Julien, qui commandait à sa place, apprenant la résolution prise par le comité et les sections, protesta qu'il n'y obéirait point et que jamais il ne consentirait à l'entrée des Anglais. Par son ordre, l'esca-

dre s'embossa de manière à fermer l'entrée de la rade et à faire feu sur la ville.

Les troupes de la marine montraient les mêmes dispositions que l'escadre; on parvint à les ramener; on parlementa avec l'amiral Saint-Julien : il pouvait brûler la ville; mais les batteries de terre pouvaient brûler ses vaisseaux. L'amiral et les officiers s'offraient à défendre la ville contre Carteaux et l'armée républicaine, à périr, s'il le fallait, pour cette cause; mais ils ne voulaient rien entendre, lorsqu'on leur parlait d'admettre les Anglais.

Le comité fit publier que tous les marins étaient libres de suivre leur opinion, et que ceux qui ne voudraient plus servir pourraient revenir en ville ou être ramenés dans leurs ports, en recevant la solde arriérée, payée en numéraire. En même temps, l'amiral Trogoff se trouva en état de reprendre le commandement. Il arbora son pavillon sur une des frégates, donna le signal de ralliement et alla jeter l'ancre dans la petite rade. Seize vaisseaux lui obéirent d'abord; après quelques moments de refus obstinés, les deux derniers suivirent leur exemple. Saint-Julien, dont les efforts impuissants n'auraient pas suffi pour le sauver des vengeances que les commissaires de la Convention exerceraient après leur victoire, se constitua prisonnier de guerre des Anglais.

Le 28 août, les Anglais occupèrent la ville au nom de Louis XVII; et vers la fin de septembre elle eut une garnison de quatorze mille hommes espagnols, napolitains, anglais ou sardes, sous le commandement du général espagnol Ohara.

Pendant ce temps, la ville se remplissait de réfu-

giés marseillais, fuyant la réaction sans pitié qui avait suivi l'entrée du général Carteaux. Leurs récits augmentaient l'effroi qu'inspirait aux Toulonnais la pensée d'un sort semblable.

Carteaux se hâta de marcher sur Toulon. Il avait environ huit mille hommes de troupes tant bonnes que mauvaises, et ne pouvait se risquer à forcer les passages qui se trouvent entre Marseille et Toulon. Du côté de la frontière, six mille hommes furent détachés de l'armée des Alpes maritimes pour attaquer Toulon à l'aspect du levant.

Carteaux fut nommé commandant du siége par la Convention : ses succès lui avaient valu toute la confiance du comité de salut public. Il était pourtant fort incapable. Aucun plan étudié, aucune disposition calculée ne présidait aux préparatifs incomplets, dont lui-même ne savait pas l'insuffisance; les mémoires de Napoléon racontent ce qu'était ce général. Il fut remplacé par le général Doppet; il venait de commander l'armée qui était entrée à Lyon. C'était encore un choix déterminé par la préférence donnée aux opinions révolutionnaires sur les mérites militaires. « Il avait plus d'esprit que Carteaux : Savoyard, médecin, coryphée des Jacobins, ennemi de tout ce qui avait du talent, ignorant de tout ce qui tenait à l'art de la guerre [1]. »

Bientôt on entendit les soldats répéter hautement : « Quand donc finira-t-on de nous envoyer des peintres ou des médecins pour nous commander? » Il fallut donc choisir un autre général ; Doppet fut envoyé

[1] Mémoires de Napoléon.

à l'armée des Pyrénées, où il signala son arrivée en faisant guillotiner des généraux.

Ce fut seulement le 20 novembre qu'un vrai général fut chargé de commander le siége de Toulon. Or, il y avait deux mois et demi que le comité de salut public considérait, et sans doute avec raison, cette opération militaire comme la plus urgente. Le général Dugommier avait quarante ans de service, beaucoup d'expérience, d'activité et de bravoure. L'armée qui lui était confiée avait successivement reçu des renforts, surtout depuis que la prise de Lyon avait laissé des troupes disponibles. Elle était maintenant de trente mille hommes; l'artillerie était devenue aussi plus puissante.

Ce fut à ce siége que Napoléon donna le premier témoignage de son génie et de son coup d'œil. Il était alors chef de bataillon d'artillerie. Dans la disette d'officiers où l'on se trouvait alors, il fut envoyé par le comité de salut public pour diriger l'artillerie du siége, et arriva devant Toulon le 12 septembre.

Après avoir examiné toutes les positions dont la ville est environnée, Napoléon pensa qu'il fallait placer sur la côte des batteries qui rendraient la station dans la rade impossible aux vaisseaux anglais, et qui interrompraient les communications de Toulon avec la mer. Il était convaincu que les Anglais ne se risqueraient pas à renfermer leur escadre dans le port d'une ville bloquée par terre et par mer, et qui serait infailliblement forcée de se rendre par capitulation. Il affirmait que dès l'instant où la rade serait ainsi exposée aux batteries françaises, les Anglais se hâteraient d'évacuer Toulon, en détrui-

sant les vaisseaux français et les établissements de la marine. Les deux généraux jacobins n'avaient point apprécié le projet du jeune commandant de l'artillerie ; Dugommier l'adopta presque entièrement, et le conventionnel Salicetti se chargea de le porter au comité de salut public. Carnot lui donna son approbation et Napoléon fut chargé des opérations destinées à s'assurer des points de la côte où devaient être établies les batteries qui devaient rendre la rade impraticable aux vaisseaux anglais [1].

On a contesté à Napoléon le mérite de ce plan d'attaque. Il semble pourtant naturel d'en croire son récit, qui a un caractère de vérité et qui est conforme aux témoignages contemporains. D'ailleurs, on y reconnaît le trait distinctif de son génie. Après avoir démêlé le point décisif d'une opération militaire, il y portait toute son action et toutes ses forces, bien convaincu que ce premier avantage, obtenu promptement et avec éclat, déciderait du succès total et porterait le trouble, l'incertitude et le découragement dans l'esprit de l'ennemi [2].

Dès lors, il manifesta aussi ce don du commandement, cette justesse et cette supériorité d'esprit qui étonnaient et subjuguaient déjà tous ceux qui, à l'armée, avaient des rapports avec lui. Il savait se faire sa place et établir son autorité. Lorsque les représentants du peuple imposaient à tous les généraux leurs volontés les moins sensées, le jeune chef de bataillon savait leur dire : « Mêlez-vous de votre métier,

[1] Mémoires de Barère.

[2] Mémoires de Napoléon. — Mémoires du maréchal de Bellune.

et laissez-moi faire le mien, cette batterie restera là; je réponds du succès sur ma tête. »

Le siége de Toulon parut donc se réduire à l'attaque d'un fort que les Anglais avaient établi sur la côte pour garder les deux points où pourraient être placées les batteries dont ils prévoyaient la redoutable puissance; ils avaient compris toute l'importance de cette position et avaient mis ce fort dans un tel état de défense, que, dans les deux armées, on le nommait le petit Gibraltar.

Le vulgaire ne comprenait pas ce qui se préparait; il semblait que le siége ne fît aucun progrès. La garnison ennemie recevait des renforts; la Provence était en proie à la disette; les sociétés populaires dénonçaient les généraux. Les représentants Fréron et Barras s'effrayèrent au point qu'ils écrivirent au comité de salut public pour l'engager à délibérer, s'il ne vaudrait pas mieux que l'armée levât le siége et repassât la Durance. « Après quatre mois, écrivaient-ils, Toulon n'est pas encore attaqué; il est à craindre que nous soyons obligés de faire précipitamment et en déroute, ce que nous pouvons en ce moment opérer en règle et avec ordre. »

Cependant le projet d'attaque était déjà en voie d'exécution; une batterie avait été établie à couvert derrière un bois d'oliviers; elle ne devait être démasquée qu'au moment de marcher contre le petit Gibraltar. Les représentants allèrent la visiter, et dans leur présomptueuse ignorance ils ordonnèrent aux canonniers de faire feu.

L'ennemi eut ainsi connaissance de la batterie. Le général en chef Ohara fit une sortie, et comme les troupes françaises n'étaient pas encore disposées de

manière à défendre cet ouvrage avancé, il fut occupé. Mais il communiquait avec les postes français par une tranchée cachée parmi les arbres; Dugommier et Napoléon dérobèrent ainsi la marche d'un bataillon et arrivèrent dans la batterie, entre deux colonnes ennemies qui s'étaient postées à droite et à gauche. Le désordre se mit dans leurs rangs; elles tirèrent l'une sur l'autre. Le général Ohara fut blessé, et tomba aux mains des Français, sans que les troupes anglaises sussent ce qu'il était devenu.

Le 18 décembre, une attaque décisive fut faite contre le petit Gibraltar que l'artillerie avait déjà démantelé. Les représentants délibéraient encore avec une grande hésitation, lorsque les troupes étaient déjà en mouvement.

Dugommier marchait en tête de la première colonne. Après un combat très-vif, elle fut repoussée : « Je suis perdu! » s'écriait le général, pensant à l'échafaud que le gouvernement révolutionnaire lui réservait.

Heureusement la seconde colonne conquit un meilleur succès; elle était commandée par un jeune capitaine d'artillerie, Muiron, qui devint plus tard un des aides de camp les plus distingués de Napoléon à l'armée d'Italie; il avait conduit sa colonne par un chemin détourné. Elle pénétra dans la redoute par une embrasure. Muiron fut blessé; les canonniers anglais furent tués sur leurs pièces. Le fort était pris depuis trois heures, lorsque les représentants du peuple y arrivèrent le sabre à la main, assez inutilement puisqu'ils n'avaient pas assisté au combat. Sur ce point Napoléon dément le témoignage des relations officielles.

Dès lors furent établies les batteries qui devaient

foudroyer la rade; elles n'avaient pas encore commencé le feu que l'amiral anglais avait déjà fait le signal de lever l'ancre pour quitter la rade. Le conseil des coalisés se rassembla aussitôt. L'amiral déclara qu'il n'avait pas un moment à perdre; tout annonçait qu'une variation dans le vent allait rendre impossible la sortie de la rade; l'évacuation fut décidée. Le général Lapoype, qui commandait le siége au levant, s'était aussi emparé par une attaque énergique des redoutes du mont Faron, principale défense de la place au levant.

Cependant les habitants de la ville ne savaient que penser de tout le mouvement où ils voyaient la garnison et la marine anglaise; rien ne les préparait à l'abandon où ils allaient être livrés. Le siége qui durait depuis quatre mois, sans progrès sensible des assiégeants, les avait accoutumés à l'espérance et à la sécurité. Ils ne comprenaient pas de quelle importance pouvait être l'événement de la veille. Les généraux de la garnison et l'amiral anglais gardaient le secret de leur détermination. La terreur qui se serait répandue parmi la population, le trouble où elle se serait précipitée auraient dérangé les préparatifs de l'évacuation et pouvaient empêcher les mesures que les Anglais voulaient prendre pour détruire les vaisseaux français et les établissements de la marine. Ce motif écarta toute pensée d'une capitulation qui aurait stipulé des garanties pour les malheureux habitants. Ils s'étaient livrés aux Anglais, afin d'être préservés des vengeances du gouvernement révolutionnaire; les Anglais les livraient sans pitié aux fureurs d'un ennemi irrité, en s'occupant uniquement à préparer les incen-

dies. Le soin de leurs intérêts maritimes ne laissait point place à une pensée d'humanité; ils ne songeaient pas même à procurer des moyens d'embarquement à ces milliers de malheureux, ni à leur donner asile sur leurs vaisseaux.

Vers le soir du 17 décembre, on s'aperçut que les marins anglais étaient rappelés à leur bord et qu'on embarquait les malades. Alors l'alarme se répandit dans la ville. Les uns couraient sur le quai, cherchant des moyens d'embarquement, les autres rentraient dans leur maison pour avertir leur famille et emporter quelques effets. Le comité général envoya des députés chez le gouverneur; il fit des réponses évasives à leurs questions.

A la nuit tombante, les troupes, qui occupaient les retranchements et les postes de l'enceinte fortifiée, rentrèrent dans la ville et l'on vit sauter quelques-uns des forts qu'ils venaient d'évacuer.

Au milieu de la nuit, le gouverneur fit publier à la clarté des flambeaux que les habitants pouvaient rentrer dans leurs maisons; qu'on ne songeait point à les abandonner et qu'on emmènerait ceux qui voudraient s'embarquer. En même temps, les soldats chassaient du quai la foule qui s'y était rassemblée; les bombes de l'armée assiégeante tombaient déjà dans la ville.

Nonobstant la consigne, vingt mille individus, hommes, femmes, vieillards, enfants, se pressaient sur ce quai déjà encombré des blessés et des malades de la garnison. Les embarcations ne suffisaient pas à transporter ces malheureux fugitifs sur les bâtiments qui se trouvaient dans le port. On se poussait, on se heurtait, on se disputait les places les plus rappro-

chées du bord; on s'entassait pêle-mêle dans les chaloupes. Quand le jour parut, un peu d'ordre se rétablit; trois cents chaloupes ou canots transportaient successivement les fugitifs; tout à coup des cris s'élèvent dans l'intérieur de la ville. « Voici l'armée! voici Carteaux! » L'effroi redoubla; l'empressement à s'embarquer devint furieux; poussés par ceux qui étaient derrière eux, ceux qui sont le plus près du bord tombaient dans la mer; des radeaux amarrés au quai s'enfonçaient sous le poids de la multitude qui s'y entassait. Les matelots ne parvenaient pas à empêcher leurs embarcations d'être envahies par plus de gens qu'elles n'en pouvaient porter. Quelques-unes étaient submergées. Les boulets des batteries assiégeantes arrivaient jusque dans le port. La darse fut en un instant couverte de malheureux qui se noyaient; lorsqu'ils s'accrochaient aux chaloupes, on les repoussait à coups d'aviron. Un détachement de soldats napolitains ne pouvant parvenir jusqu'aux barques qui devaient les transporter à bord de leurs vaisseaux, se faisaient faire place par leurs baïonnettes ou en tirant des coups de fusil. Les familles étaient dispersées par les hasards de l'embarquement. Le mari cherchait et appelait sa femme; la mère poussait des cris de douleur pour retrouver son enfant; on en vit une qui accoucha au milieu de la foule.

C'était à bord des navires de commerce que les fugitifs étaient accueillis. Les Espagnols et Napolitains furent pourtant touchés de pitié. « Pauvres Français, disait l'amiral Langara, nous sommes venus les assassiner. » Le souvenir reconnaissant des témoignages sympathiques et des soins touchants que les soldats et les généraux de ces deux nations prodi-

guèrent aux fugitifs s'est conservé par tradition parmi les habitants de Toulon.

Les Anglais, après quelques froids refus, consentirent à donner asile sur leurs vaisseaux et à transporter sur une terre d'exil ces Français menacés d'impitoyables vengeances, par d'autres Français aussi étrangers au véritable amour de la patrie qu'aux sentiments d'humanité. Le gouvernement anglais alloua même des secours aux réfugiés toulonnais, qui allèrent attendre en Italie ou en Espagne, le moment où la France serait délivrée de la tyrannie révolutionnaire.

Pendant que tout se disposait pour le départ de la garnison et des fugitifs, au moment où l'escadre anglaise quittait la rade, les mesures étaient prises pour accomplir l'œuvre de destruction, qui était la principale affaire des Anglais. Une goëlette suivie de six chaloupes canonnières, se détacha de la flotte. Cette petite escadre était commandée par sir Sidney Smith; elle aborda au quai. A la tête de quelques officiers et d'une partie de ses équipages, il se fit ouvrir le magasin général, le chantier et l'arsenal. Les forçats et les ouvriers, habitants de ces grands établissements, entreprirent de les défendre : on pointa des canons sur eux; des matières combustibles furent apportées et entassées. En même temps un brûlot était amené par de nouvelles chaloupes et placé entre les vaisseaux français. A un signal donné le feu fut mis à toutes les mèches ou traînées de poudre; sir Sidney Smith et les Anglais se retirèrent. Quelques minutes après, l'incendie s'alluma ; en une demi-heure le port et la petite rade se couvrirent de flammes : neuf vaisseaux de ligne et quatre frégates brûlaient à la

fois; l'arsenal était aussi en feu; le ciel semblait lumineux; on voyait comme en plein jour : c'était le plus grand et le plus terrible spectacle.

Au même moment une patrouille de deux cents hommes, premier détachement de l'armée républicaine, entrait dans la ville. La terreur y régnait; les habitants se tenaient enfermés dans leurs maisons; les rues étaient silencieuses et désertes; le quai était encombré de malles et de paquets, que les fugitifs n'avaient pu embarquer avec eux. Les soldats se hâtèrent d'arriver au lieu de l'incendie; aidés par les ouvriers et les forçats, on parvint à sauver l'arsenal et la corderie; le magasin général et le chantier de la grande mâture étaient déjà consumés.

Les représentants n'avaient envoyé ce premier détachement que pour reconnaître l'état de la ville et s'assurer qu'elle était complétement évacuée. Cette avant-garde était composée de volontaires suisses et savoyards que Doppet et quelques réfugiés piémontais avaient appelés à Paris pour coopérer au 10 août, et qu'on avait formés en légion des Allobroges : véritable troupe révolutionnaire à laquelle s'étaient joints des sans-culottes marseillais; ils passèrent la nuit à piller les malles et les bagages abandonnés; ils se répandirent ensuite dans les rues, forçant les maisons et commettant tous les excès que peut souffrir une malheureuse ville prise d'assaut.

Le lendemain, l'armée entra; le général en chef rétablit l'ordre et fit cesser le pillage. Maintenant il eût fallu sauver Toulon de la fureur des représentants; ils y apportaient de sanguinaires résolutions. Déjà la veille ils avaient écrit à la Convention :

« Notre première lettre sera datée des ruines de Toulon. » — « Presque tous les habitants se sont sauvés; ceux qui sont restés serviront pour apaiser les mânes de nos braves frères qui ont combattu avec tant de vaillance. » — Le général Victor, qui avait commandé une des colonnes d'attaque, a écrit dans ses Mémoires[1] : « Les représentants du peuple marchaient en tête, la face illuminée d'une joie effroyable, l'œil étincelant et les narines gonflées, comme aspirant déjà l'odeur du carnage. »

Les généraux étaient loin de participer à cette rage révolutionnaire. Dugommier remontra aux représentants que les traîtres qui avaient livré Toulon avaient eu le temps de se dérober à un juste châtiment; qu'on évaluait à quatorze mille le nombre des réfugiés qui s'étaient embarqués ou qui avaient été déposés par les Anglais dans les îles voisines de la côte. « Voulez-vous donc, disait-il, exterminer des vieillards, des femmes et des enfants; peut-être même les citoyens qui se sont opposés à la trahison ou l'ont déplorée? »

Les conventionnels renoncèrent à un massacre général, mais non pas à l'exercice de la juridiction révolutionnaire, dégagée de toutes formalités. Ils commencèrent par faire publier que tous ceux qui avaient servi dans l'arsenal du temps des Anglais, eussent à se rendre au champ de Mars, afin de donner leurs noms; on leur insinua même que c'était pour les employer[2]. A peu près deux cents chefs ouvriers, petits commis ou autres subalternes s'y rendirent sans

[1] Mémoires du duc de Bellune.

[2] Mémoires de Napoléon.

crainte : c'étaient eux qui venaient de sauver l'arsenal ; on prit leur nom ; on constata qu'ils avaient conservé leur emploi pendant l'occupation des Anglais. Une sorte de tribunal réuni en plein champ les condamna, et le bataillon des sans-culottes marseillais et allobroges les fusilla au nombre de deux cents ; leurs corps restèrent quelques heures sans sépulture, broyés sous les pieds des chevaux et les roues de l'artillerie.

Après ce premier massacre, une proclamation enjoignit à tous les citoyens de se rendre dans le même lieu. Des patrouilles parcouraient les rues prêtes à entrer dans les maisons pour forcer les habitants à en sortir ; tous se voyaient menacés de mort et se résignaient ; ceux qui essayaient de fuir étaient repoussés par l'escorte qui les accompagnait ; le rassemblement ne fut complet qu'à la nuit tombante. On assura que le projet d'extermination complète était revenu dans la pensée des représentants, et qu'un d'eux, Salicetti, était parvenu à en détourner ses collègues Ricord, Fréron, Robespierre le jeune et Barras

« Rebelles Toulonnais, rentrez dans vos demeures, cria Fréron, et attendez que la Convention vous fasse connaître ses volontés. »

Le lendemain l'ordre fut renouvelé. Une forme de tribunal[1] avait été imaginée par les représentants : ils l'avaient composé de prisonniers qui pendant le siége avaient été détenus sur le vaisseau *le Thémistocle*, et qui avaient pu s'en échapper lorsque les Anglais avaient incendié la flotte ; ils étaient coiffés

[1] Isnard à Fréron. — Moïse Bayle au peuple français. — Mémoires de M. Pons.

du bonnet rouge et tenaient à la main une baguette surmontée de l'écriteau : « Patriote opprimé. » Ils traversèrent en tous sens cette foule muette et tremblante, y faisant le triage des victimes selon leur haine, leur rancune ou leur caprice : « Passe de ce côté, » disaient ils à ceux qu'ils destinaient à la mort. Ils n'écoutaient ni réclamations ni prières; les souvenirs d'enfance, les liens de la parenté ou d'une ancienne amitié ne touchaient point ces hommes exaspérés par leur captivité et heureux de se venger. Ceux qui ne furent pas désignés reçurent l'ordre de rentrer dans la ville, et aussitôt la fusillade commença; comme il en restait encore debout, plusieurs autres décharges se succédèrent jusqu'à ce que tous fussent abattus; mais il y en avait qui étaient seulement blessés ou qui restaient couchés par terre pour éviter les balles : on annonça, au nom de la république, grâce pour ceux qui vivaient encore; quelques-uns se relevèrent, on tira sur eux ou on les acheva à coups de sabre.

Ces malheureux étaient au nombre de deux cents ou à peu près. Les soldats favorisèrent la fuite de quelques-uns; d'autres, lorsque la nuit fut venue, se traînèrent pour aller se cacher dans quelque asile. Un commis de marine, nommé Roux, a écrit depuis l'horrible récit de cette exécution. Après quatre fusillades qui ne l'avaient point atteint, il se laissa tomber à terre; mais les soldats tirèrent ensuite en baissant leurs fusils, et il reçut deux coups de feu; puis on parcourut ce champ de carnage, en distribuant des coups de sabre aux morts et aux mourants : il fut frappé de deux coups à la tête. En revenant d'un long évanouissement, il aperçut des hommes qui, à la

clarté d'une lanterne, dépouillaient les cadavres en égorgeant ceux qui respiraient encore. Échappé à ce danger, il se releva avec peine et chercha si son père, condamné comme lui, n'était point aussi animé d'un dernier souffle de vie ; il le retrouva moins grièvement blessé, et se soutenant l'un l'autre ils gagnèrent une masure voisine. D'autres blessés furent ramenés aux bourreaux par les hommes chez qui ils avaient cherché refuge.

Les fusillades furent renouvelées pendant trois jours. Cette première ardeur de massacre étant apaisée, les représentants instituèrent une commission militaire; elle était composée de six membres, sans jurés, ni ministère public ; elle pouvait délibérer au nombre de trois juges, et faisait monter de la prison ceux qu'elle voulait condamner : on leur demandait leur nom, leur profession, quelle était leur fortune ; une charrette était devant la porte de la prison, ils y étaient placés ; elle était conduite sous le balcon d'où les juges prononçaient leur sentence devant le peuple.

Nul témoignage ne peut attester ce qu'étaient, à cette époque, des conventionnels en mission, aussi bien que leur propre correspondance.

« La vengeance nationale se déploie ; on fusille à force : déjà tous les officiers de marine sont exterminés ; la république sera vengée d'une manière digne d'elle. »

« La justice nationale s'exerce journellement et exemplairement sur le champ de Mars. Tout ce qui se trouvait à Toulon et avait été employé à la marine et dans l'administration navale ou militaire, a été fusillé aux cris mille fois répétés de « vive la république. » Il y a déjà huit cents Toulonnais de fusillés. »

« Toutes les grandes mesures ont été manquées à Marseille. Si on eût fait seulement fusiller, comme à Toulon, huit cents conspirateurs à l'entrée des troupes et qu'on eût créé une commission militaire pour condamner le reste de ces scélérats, nous n'en serions pas où nous en sommes. Marseille est à jamais incurable, à moins d'une déportation de tous les habitants et d'une transfusion d'hommes du nord. »

« Les fusillades sont ici à l'ordre du jour. La mortalité est parmi les amis de Louis XVII. Sans la crainte de faire périr d'innocentes victimes, telles que les patriotes détenus, tout était passé au fil de l'épée; comme, sans la crainte d'incendier l'arsenal et les magasins, la ville eût été livrée aux flammes; mais elle n'en disparaîtra pas moins du sol de la liberté. Demain et jours suivants nous allons procéder au rasement.... Fusillades jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de traîtres. Tous les jours, depuis notre entrée, nous faisons tomber deux cents têtes. »

La Convention n'avait ni ordonné ni formellement autorisé ces actes sanguinaires. En décrétant que l'armée avait bien mérité de la patrie, qu'une fête serait célébrée dans toute la république en réjouissance de la reprise de Toulon, elle avait ordonné que « le nom infâme de Toulon serait supprimé et que cette commune s'appellerait désormais Port de la Montagne, » elle voulait que toutes les maisons particulières fussent rasées et qu'on n'y conservât que les bâtiments nécessaires au service de la guerre et de la marine.

Les représentants en mission s'empressèrent d'exécuter cette destruction. Ils écrivaient : « Tout va bien ici; nous avons requis douze mille maçons des départements environnants pour démolir et raser la ville. »

Néanmoins cette destruction était un acte de si sauvage démence, qu'elle resta une menace non accomplie. Les commissaires de la Convention et le comité de salut public ne s'obstinèrent point à une telle absurdité. Les édifices furent épargnés plus que les citoyens. Quelques maisons appartenant à des membres du comité insurrectionnel et quatre îles de maisons voisines de l'arsenal furent les seules démolitions.

Le tribunal révolutionnaire continua à rendre ses arrêts de mort. Il y eut un jour où onze femmes furent exécutées « pour avoir contribué aux projets de la tyrannie par leurs démarches ou leurs propos incendiaires. » On a évalué que, par massacres ou par sentences, quinze à dix-huit cents victimes avaient péri pendant les six mois de règne des commissaires de la Convention.

Le comité de salut public n'osait ni interdire ni blâmer de pareils excès, exigés par la commune, les Jacobins, et approuvés par quelques-uns des membres du comité, Collot d'Herbois, Billaud-Varennes et Saint-Just; mais sa majorité et peut-être Robespierre auraient voulu plus de discernement et de mesure dans ces farouches exécutions; ils craignaient que cette extermination aveugle ne finît par révolter l'opinion et par amener quelque réaction.

Barras et Fréron passaient pour les auteurs du régime de sang qui pesait sur Toulon. Il leur fut ordonné de se rendre à Marseille, où ils apportèrent les mêmes intentions et la même conduite. La ville était soumise depuis plus de quatre mois et sa rébellion d'un moment était châtiée avec sévérité. Les directions données par Danton avaient été suivies. Il avait dit : « Donnons une grande leçon à l'aristocratie marchande dans la per-

sonne des Marseillais. Il faut que les commerçants qui ont vu avec plaisir l'abaissement des nobles et des prêtres, dans l'espérance de s'engraisser de leurs biens, et qui aujourd'hui désirent la contre-révolution, soient abaissés. Il faut se montrer aussi terribles envers eux qu'à l'égard des premiers. Les contre-révolutionnaires de Marseille doivent payer les frais de cette guerre. Une loi doit déterminer le mode qui fera tomber la tête des scélérats. »

L'accomplissement des prescriptions de Danton semblait insuffisant à Barras et à Fréron, et plus d'une fois ils s'étaient plaints de la mollesse avec laquelle Marseille était traitée. Ils vinrent y porter remède.

Peu de jours après leur arrivée, ils écrivaient : « La commission militaire que nous avons établie à la place du tribunal révolutionnaire va un train épouvantable pour les conspirateurs. Quatorze ont déjà payé de leur tête leur infâme trahison. Les intrigants sont déjoués, car ils avaient cherché à persuader que nous voulions faire grâce aux grands coupables ; ils tombent comme grêle sous le glaive de la loi. »

Cette lettre était datée « de Sans-nom, ci-devant Marseille. » On ne trouve aucun décret de la Convention qui ordonne ce changement de dénomination. Il fut sans doute imaginé par les représentants en mission. Après deux mois de séjour à Marseille, ils furent rappelés à Paris.

Pendant ce temps-là Bordeaux était soumis par Tallien à une tyrannie au moins aussi cruelle. Guadet, Salles, Barbaroux et Biroteau, mis hors la loi par les décrets de la Convention, y périrent sur l'échafaud.

Ainsi toutes les rébellions qui avaient eu pour origine le 31 mai étaient maintenant domptées. L'autorité sans bornes de la faction démagogique avait soumis et cruellement châtié les opinions qui s'étaient soulevées au nom de la liberté. En même temps elle obtenait aussi de grands succès dans la guerre qu'elle soutenait contre les populations de l'ouest.

A proprement parler, ce n'était point une guerre civile; jamais deux armées n'avaient été plus étrangères l'une à l'autre. La Vendée combattante ne faisait nullement partie de la France révolutionnaire : elle en ignorait les opinions; elle ne tenait ni de près ni de loin à aucun des partis qui la divisaient. Comme les Lyonnais, elle était insurgée contre des oppresseurs, mais elle ne connaissait d'autre moyen de s'en affranchir que l'entier rétablissement de la monarchie et de l'Église catholique. Nul traité, nulle transaction n'étaient possibles.

Dès 1791 la fermentation du peuple des campagnes, dans les départements de l'ouest, avait inquiété le gouvernement. Deux commissaires, hommes éclairés et amis de la liberté, Gallois et Gensonné, furent envoyés pour s'enquérir de l'état du pays et des circonstances qui avaient pu occasionner quelques troubles, encore sans gravité.

Ils rendirent compte de leur mission à l'Assemblée législative dans les premiers jours de sa session. Leur rapport établissait que la seule cause d'agitation dans les départements de la Vendée, des Deux-Sèvres et de Maine-et-Loire était l'attachement et la confiance que les habitants des campagnes conservaient pour leurs anciens curés qui avaient refusé le serment, et leur

répugnance pour les prêtres assermentés que l'autorité civile leur imposait. En même temps les commissaires exprimaient un sentiment d'estime et de bienveillance pour cette population honnête, douce, obéissante aux lois, en tout ce qui ne touchait pas à sa conviction religieuse. Les commissaires conseillaient donc la tolérance pour l'opinion ou plutôt l'affection que la très-grande majorité des paysans professait pour leurs prêtres. Ils croyaient que les exiler de leurs anciennes paroisses, les persécuter, les forcer à vivre cachés, serait augmenter leur influence et irriter les populations; mais ils disaient aussi que les administrateurs des districts, et le parti patriote des petites villes favorables par conformité d'opinion politique aux prêtres constitutionnels, étaient fort d'avis de procéder par des voies de rigueur et d'écarter les prêtres insermentés.

L'Assemblée législative ne statua rien sur ce rapport, mais elle traita constamment les questions relatives au clergé dans un esprit d'intolérance et de persécution.

L'exécution des mesures qu'elle ordonna, l'exaspération des partis politiques, le retentissement du 10 août excitèrent quelque trouble vers la fin d'août 1792. Un maire de la petite ville de Bressuire, à la suite d'une querelle engagée avec d'autres fonctionnaires, réunit les paysans d'un grand nombre de paroisses. Plusieurs gentilshommes se joignirent à cette sédition. On attaqua Châtillon, qui fut occupé sans résistance; le lendemain, les gardes nationales des villes voisines arrivèrent au secours de la ville de Bressuire. La troupe des paysans fut repoussée et dispersée, un assez grand nombre fut blessé ou tué. Deux gentils-

hommes se rendirent prisonniers et furent fusillés sans jugement. Les vainqueurs ne montrèrent aucune pitié. Une commission militaire, formée à Niort, procéda avec plus d'humanité et de ménagement. Tout fut imputé aux morts ou aux absents; il n'y eut point de condamnation. On ne trouva aucun indice de conspiration, ni de correspondance avec les émigrés. Quelques agents de l'émigration avaient été envoyés en Bretagne; mais ils n'avaient aucun rapport avec le Poitou. Le calme fut complétement rétabli.

Au mois de mars 1793, à la première nouvelle de la loi qui ordonnait la levée de trois cent mille hommes, le soulèvement fut simultané dans presque tout le Bocage et dans le bas Poitou; il éclata d'abord avec plus d'énergie dans cette partie de l'Anjou qui touche à la rive gauche de la Loire. Au même moment la rébellion se déclarait avec le même succès dans le pays qui avoisine Nantes et la côte maritime. Montaigu, Machecoul, la Roche-sur-Yon, l'île de Noirmoutier tombèrent au pouvoir des rebelles.

Ce premier commencement de l'insurrection ne se passa point sans de graves désordres, sans plusieurs actes de cruauté. Il y eut surtout à Machecoul d'horribles massacres, qui se renouvelèrent à plusieurs reprises. Le mouvement n'était point partout également spontané. Il y eut dans le bas Poitou d'actives incitations, et là surtout furent commis de sanguinaires excès.

Après leurs premiers combats et les avantages qu'ils avaient obtenus, les paysans songèrent à se donner des chefs. Nulle résistance ne leur avait été opposée, mais ils pouvaient prévoir que bientôt la république

allait envoyer des troupes pour châtier et soumettre la rébellion. Des hommes déterminés et doués d'intelligence et de courage les avaient, il est vrai, commandés et conduits. Stofflet le garde-chasse et Cathelineau le voiturier avaient déjà montré un instinct de la guerre qui devait en faire des généraux. Les rebelles avaient conquis des canons et formaient une sorte d'armée. Mais ils se voyaient engagés dans une grande entreprise et ils appelèrent à leur aide, comme conseil et comme direction militaire, des hommes pour qui ils avaient une déférence accoutumée et une entière confiance. Ils leur savaient les mêmes affections et les mêmes regrets et ne craignaient point d'être employés comme instruments pour servir des ambitions ou des intérêts de parti.

Les chefs de cette guerre ne l'avaient donc ni provoquée ni prévue; ce n'était point pour accomplir un dessein, pour atteindre un but politique que les paysans les plaçaient à leur tête. Ils ne se proposaient d'autre prix de leur victoire que de s'affranchir d'un gouvernement qui persécutait leurs prêtres et les soumettait à un recrutement excessif. Si de plus hautes espérances ont quelquefois traversé la pensée de leurs généraux, elles s'évanonissaient comme un rêve, en voyant que leurs soldats n'avaient d'autre volonté que de délivrer leur territoire et de le préserver des vengeances de l'invasion et de la tyrannie.

Mais la guerre quoique défensive, surtout quand elle commence par des succès, entraîne nécessairement avec elle de continuelles agressions : on repousse l'attaque avant qu'elle arrive. Les premiers avantages furent obtenus d'autant plus facilement que rien n'était préparé pour la résistance dans les

contrées qui environnaient le pays rebelle. Saumur, Angers, Nantes, Luçon, Fontenay, Niort se trouvèrent à la fois menacés et sans moyens de défense. Les administrations locales réunirent en toute hâte des hommes sans armes ou mal armés; ils en confièrent le commandement à des officiers de leur choix, sans aucune expérience militaire et surtout sans subordination. Tels furent les premiers bataillons opposés aux insurgés. Ils étaient distribués en plusieurs rassemblements pour garder les principales routes; on appelait cela des armées : elles n'étaient point composées de soldats et n'avaient point de généraux. Quelques vieux officiers en retraite, en congé de convalescence ou en remonte furent requis par les administrateurs ou les représentants en mission, et chargés, à leur grand déplaisir, d'une commission difficile et fâcheuse.

Trouvant peu de résistance, les Vendéens eurent d'abord un plein succès. En Anjou, sur la rive gauche de la Loire, ils avaient envahi, dès les premiers jours de mars, Chollet et presque toutes les petites villes ou bourgs de cette région. Ils n'eurent point la pensée de les occuper ni de s'y fortifier. Ils ne songèrent qu'à empêcher le recrutement, à brûler les papiers des administrations locales et à tenir prisonniers les magistrats; parfois même ils les maltraitèrent durement : car en ces commencements de la guerre civile les rassemblements étaient à peu près sans chefs, et quelques-uns des plus empressés à la rébellion pouvaient mériter le nom de brigands, qui fut donné à tous les insurgés; il fut accepté par eux, et passa dans le langage commun. Les deux principales bandes avaient pris pour les commander Cathelineau et Stofflet.

En même temps, la contrée des bords de la Sèvre nantaise qui forme la partie occidentale du pays de Bocage venait de se soustraire à l'obéissance du gouvernement. Dès le début, les rassemblements se formèrent, dans ce canton, sous la conduite des gentilshommes. Mortagne, les Herbiers et d'autres bourgs tombèrent sans combat au pouvoir des révoltés. MM. de Sapinaud et Béjarry étaient leurs chefs. Ils choisirent pour commander les insurgés de cette région centrale qui s'étend de la Sèvre à la route de la Rochelle à Nantes, M. de Royrand, un ancien officier, fort honnête homme, raisonnable et très-respecté.

Le territoire de la basse Vendée qui s'étend depuis la rive gauche de la Loire inférieure, le long de la côte, fut soumis d'abord à plusieurs chefs indépendants, chacun dans son canton. Le principal rassemblement, après s'être emparé de la petite ville de Machecoul et y avoir commis de cruels excès, se donna pour chef M. Charette, qui n'avait nullement provoqué ce soulèvement. Il ne s'opposa point à la continuation du désordre; les massacres se renouvelèrent pendant plus d'un mois. Il laissait ainsi les gens de sa bande s'engager irrévocablement dans la révolte par leurs crimes. La guerre civile fut, dans cette partie, conduite sans relation habituelle avec la masse principale de l'insurrection. M. Charette concertait souvent ses mouvements avec les autres chefs de la basse Vendée, mais ne les commandait point.

La principale inquiétude du gouvernement porta sur la côte maritime. Il importait avant tout d'empêcher les insurgés de se mettre en communication avec les Anglais, qui auraient pu débarquer des troupes ou du moins fournir des armes et des munitions. Obéissant

aux ordres du conseil exécutif, un vieux général, nommé Marcé, partit de la Rochelle avec cinq cents hommes, réunit à sa troupe quelques volontaires et s'avança contre les rebelles, qui menaçaient Luçon et les Sables. Il fut attaqué le 19 mars par la troupe de M. de Royrand, dont il ignorait la position et la force. Les Vendéens, selon une manœuvre qui fut à peu près leur seule tactique, se répandirent en tirailleurs sur les flancs de la colonne républicaine. Après quelques moments de combat, une terreur panique se répandit parmi les soldats. Le général fit ses efforts pour les rallier. Il eut son cheval tué sous lui, ses habits furent criblés de balles.

Les commissaires de la Convention avaient assisté à cette affaire et avaient même donné leur avis sur la manière de l'engager. Ils avaient vu la conduite vaillante du général Marcé. Ils le destituèrent, le firent arrêter, et quelques mois après il monta sur l'échafaud.

Le mauvais succès de cette première tentative de répression répandit le trouble dans la Convention, qui était pourtant bien loin de connaître l'étendue et la gravité du mal. Il était impossible de dégarnir les frontières et d'envoyer des troupes de ligne contre l'insurrection. On fit un décret de proscription contre les insurgés; ils furent mis hors la loi : une commission militaire, sur la déclaration de deux témoins, devait les condamner à mort. Ceux qui, dans les vingt-quatre heures de la publication du décret, mettraient bas les armes ne seraient pas inquiétés. Cette disposition d'indulgence ne s'appliquait point aux prêtres, aux nobles, à leurs agents ou domestiques, aux étrangers.

De telles mesures étaient plus propres à exciter la révolte qu'à l'apaiser. Les administrations locales et les généraux de la république, par humanité et par raison, pensaient tout autrement. « Vous allez combattre des hommes dont le plus grand crime est d'avoir écouté des conseils perfides; ils sont coupables, sans doute. S'ils étaient vainqueurs, ils ne vous épargneraient peut-être pas; mais vous que le bonheur de la patrie anime, dont la noble ambition doit être de vaincre et de pardonner, voudriez-vous, en imitant votre ennemi, assassiner ceux que le sort des armes mettra en votre pouvoir? En abusant de la victoire, en désolant les campagnes, en dévastant les propriétés, vous violeriez les lois que tout citoyen doit respecter et vous vous rendriez coupables aux yeux de tous. » Ainsi s'exprimait une proclamation des administrateurs de Maine-et-Loire en convoquant les gardes nationales.

Le conseil exécutif ne pouvant envoyer des soldats dans la Vendée, pensa du moins à confier la conduite de la guerre à des généraux expérimentés. Canclaux fut chargé de la défense de Nantes; Berruyer des opérations à combiner sur la rive gauche de la Loire. Le général Beaufranchet d'Ayat commandait à Niort et à Fontenay.

Les progrès des Vendéens furent arrêtés pendant quelques jours; la ville des Sables avait reçu par mer quelques renforts et des munitions. Une colonne républicaine mit pour un moment la côte à l'abri des attaques de l'insurrection; Fontenay et Niort furent aussi garantis contre la troupe de M. de Royrand.

Le général Berruyer entreprit de délivrer la rive gauche de la Loire. Il commença par attaquer les Vendéens à Saint-Pierre-de-Chemillé, et ne put se

rendre maître de ce village qu'après un combat opiniâtre et meurtrier. Un général fut grièvement blessé; plusieurs officiers furent tués.

Dès lors on commença à s'apercevoir ce que pouvait être cette guerre contre des paysans dévoués et courageux; commandés par des chefs intelligens et par quelques anciens officiers; ayant déjà des canons; favorisés par toute la population; connaissant parfaitement ce pays de Bocage, sans grande route, coupé de haies, de chemins creux, de champs de genêts: labyrinthe de vallées et de petites collines où les colonnes républicaines erraient à l'aventure.

Pour combattre un ennemi qu'il reconnaissait comme redoutable, Berruyer avait de mauvais soldats. « Dès le premier moment de l'attaque, écrivait-il, j'ai eu la douleur de voir la plupart des volontaires s'enfuir lâchement; il est bien dur pour un ancien militaire de commander à de tels soldats; je ne peux compter sur eux : la plupart n'ont que de mauvais fusils de chasse sans baïonnette; très-peu savent ce que c'est qu'une arme. Je ne cesse de le dire, il est de la plus haute importance de faire cesser les troubles; il ne faut pas laisser à cette rébellion le temps d'acquérir des forces imposantes. »

Pendant que le général républicain s'affligeait ainsi, les chefs vendéens étaient près de perdre courage; l'échec qu'ils venaient d'éprouver, la marche des différentes colonnes que Berruyer avait dirigées sur divers autres points leur ôtaient presque tout espoir. Les paysans des paroisses de l'Anjou avaient déjà appelé pour les commander M. d'Elbée, M. de Bonchamp et d'autres gentilshommes, dont le discernement ne servait qu'à mieux reconnaître une situation

désastreuse ; les chefs populaires Cathelineau et Stofflet en jugeaient comme eux. On avait perdu six pièces de canon à Saint-Pierre et il ne restait pas deux livres de poudre. Les paysans furent renvoyés dans leurs paroisses; les chefs et une petite troupe se retirèrent à Tiffauges, du côté de la Sèvre.

Un combat heureux et imprévu changea bientôt toute la situation. Bressuire était occupé par une colonne qui était sans communication avec Berruyer et qui ne pouvait être secourue par les troupes de Niort et de Fontenay; elle s'avança jusqu'au village des Aubiers, marchant ainsi pour se joindre aux mouvements de la petite armée républicaine de la rive gauche de la Loire.

M. de La Rochejaquelein venait d'arriver dans ce canton, il avait vu le découragement des chefs angevins et ne croyait pas qu'il y eût rien à tenter. Les paysans de toutes les paroisses voisines n'avaient pas encore pris part à l'insurrection, mais ils étaient résolus à ne se point soumettre au recrutement. Ils conjurèrent M. de La Rochejacquelein de se mettre à leur tête pour aller attaquer les bleus, comme ils appelaient les soldats de la république ; il céda à leurs instances et s'associa de grand cœur à leur dévouement. Le tocsin sonna dans les paroisses; dix mille hommes environ s'assemblèrent; on avait quelques fusils et de la poudre : du reste on était armé de faux, de fourches et de bâtons ferrés. Masqués par des haies et des murs de jardin, ils entourèrent le village des Aubiers, et suivant l'exemple donné par le jeune chef qu'ils venaient de choisir, ils tiraient sur les soldats qui ne savaient d'où venait cette attaque. Au premier mouvement

qu'ils firent, les paysans crurent qu'ils se retiraient, s'élancèrent par-dessus les haies; une peur panique s'empara des soldats; ils s'enfuirent en déroute, abandonnant deux pièces de canon, et se retirèrent à Bressuire.

Ce succès et l'arrivée de plusieurs centaines d'hommes qni venaient de la rive droite de la Loire pour se mêler à l'insurrection, rendirent bon espoir aux Angevins; ils eurent encore un nouvel avantage et s'emparèrent d'un dépôt de poudre.

Les dangers de l'insurrection s'étaient accrus plus rapidement encore que ne l'avait prévu le général Berruyer. Il écrivait : « Le général Leygonier a fait humainement tout ce qui pouvait se faire pour arrêter les fuyards; rien n'a pu les retenir. La désertion est à son comble; il est impossible de détruire les rebelles si on ne me donne pas des bataillons sur lesquels je puisse compter. On s'est imaginé à Paris qu'il s'agissait de quelques misérables faciles à réduire; on s'est grandement trompé; la guerre se fait ici comme sur la frontière. » — « Les troupes que j'ai sont des rassemblements informes de pères de famille qui, à peine arrivés, veulent retourner chez eux; il n'est point d'armée aussi mal organisée et mal pourvue que la mienne; point d'officiers généraux et d'état-major; pas un fusil dans les arsenaux; et cependant j'ai à combattre l'ennemi le plus dangereux de la république. » — « Nos ennemis joignent à l'audace le sentiment le plus extraordinaire. Mourir est pour eux le commencement du bonheur. L'esprit religieux les exalte jusqu'à la folie : ces misérables abandonnent femmes, enfants, propriétés, pour suivre quelques scélérats de prêtres qui, le crucifix à la

main, leur donnent la bénédiction et leur promettent le ciel. Nos volontaires sont bien éloignés d'avoir la même énergie; on ne terminera cette guerre qu'en envoyant des troupes de ligne et des bataillons d'ancienne formation. »

Pendant ce temps-là, les généraux républicains faisaient la guerre plus heureusement dans la basse Vendée, reprenaient l'île de Noirmoutier, et dégageaient les environs de Nantes et des Sables; mais ils disposaient de peu de forces et se voyaient sans cesse en danger d'être surpris dans les villages ou dans les positions dont ils s'étaient emparés. L'activité de M. Charette et des autres chefs les tenait dans une continuelle inquiétude; ils perdaient souvent le terrain qu'ils avaient gagné et se retiraient dans la crainte d'être cernés par l'ennemi.

La correspondance du général Berruyer ne disposait pas le comité de salut public en sa faveur. Les administrations dont il se plaignait accusaient sa lenteur et la froideur de son patriotisme; il fut rappelé. Heureusement pour lui les représentants Goupilleau et Choudieu prirent sa défense; ils le préservèrent ainsi de l'échafaud.

Les armées républicaines ne recevaient aucun renfort efficace; on changeait sans cesse les généraux; on abandonnait leurs opérations aux représentants en mission; le désordre allait croissant : la rive gauche de la Loire était presque entièrement évacuée. — « Le mal est grand, disait Barère à la Convention, mais il n'est pas désespéré, si les ordres du comité de salut public sont exécutés avec la célérité qu'ils exigent. Des forces nouvelles s'organisent; des forces depuis longtemps aguerries vont presser leur marche;

des armes seront apportées pour armer les bons citoyens ; Paris va envoyer des patriotes courageux. Un comité, composé de commissaires de la Convention, dirigera tous les mouvements. »

Le décret n'accomplissait pas toutes les promesses du rapporteur. — « Chez un peuple libre tout citoyen étant soldat doit marcher à la voix de la patrie. » — « La Convention s'en remet au zèle des administrateurs ainsi qu'au patriotisme des citoyens pour prendre toutes les mesures propres à la défense de la république, et pour comprimer sur-le-champ et de toutes parts les mouvements de révolte. »

Ce décret fut un signal de détresse ; il prouva quel était le péril de la république et l'embarras de son gouvernement. La Convention avait pour sa garde un corps de grenadiers-gendarmes qui demanda à être employé contre les rebelles ; son offre patriotique fut accueillie avec un grand éloge.

Ce fut à ce moment que l'insurrection prit un grand développement et occupa un vaste territoire. Quinze jours après le combat des Aubiers, La Rochejaquelein et les chefs angevins s'avancèrent vers Bressuire. Le général Quetineau y commandait environ cinq mille hommes ; il n'avait nulle possibilité de se défendre et se retira sur Thouars. Ce nouveau progrès des Vendéens délivra M. de Lescure, qui était détenu à Bressuire. Toutes les paroisses des environs s'associèrent alors à l'insurrection sous son commandement.

Dès lors tous les soulèvements partiels de la haute Vendée se trouvèrent agir de concert et formèrent ce qu'on appela la grande armée. Elle se composait des hommes fournis par les paroisses de toute la région que la Loire borde au nord, la Sèvre nantaise à l'ouest, et

qui s'étend au midi plus loin que Bressuire, à l'est jusqu'à Thouars. D'Elbée, Bonchamp, Cathelineau, Stofflet commandaient les Angevins; La Rochejaquelein, Lescure, Marigny étaient chefs des Poitevins. Tous les gentilshommes du pays se joignaient successivement aux insurgés, ainsi que quelques habitants des petites villes, appartenant à l'opinion royaliste.

Se voyant ainsi puissants par le nombre et par une autorité exercée dans tout un pays, les principaux chefs de l'insurrection encouragés par le succès, voulurent lui donner une organisation régulière. Elle ne pouvait pas être aussi complète que dans une armée de troupes de ligne servant un gouvernement établi. Les soldats étaient essentiellement des volontaires et la discipline ne comportait guère la contrainte. Les commandants ou les officiers étaient plus réellement désignés par un libre choix que les officiers des bataillons républicains. En outre, c'étaient les paysans qui avaient voulu cette guerre. Ainsi ceux à qui ils obéissaient ne pouvaient avoir ni un grade, ni une autorité bien déterminés. Les anciens militaires, les gentilshommes, les hommes un peu instruits, les paysans qui se montraient intelligents et courageux se trouvaient officiers, combattaient au poste où l'occasion les plaçait et faisaient ce qui leur était commandé. Les chefs principaux avaient pour titre la confiance qu'ils inspiraient et le bon exemple qu'ils donnaient.

Lorsqu'ils voulurent, quelque temps après, se donner un général en chef, ils choisirent Cathelineau, un simple paysan, vaillant, pieux, qui avait du coup d'œil et de la résolution; c'était lui, d'ailleurs, qui avait commencé l'insurrection. L'égalité était plus

réelle et plus nécessaire dans une telle armée que dans l'armée de la république.

Un conseil supérieur fut aussi institué pour l'administration du pays et de l'armée. Il était surtout composé d'ecclésiastiques. Ses attributions ne pouvaient pas être régulièrement définies ou exercées; il faisait des proclamations, prenait des arrêtés, exigeait des vivres par voie de réquisition ou plutôt d'invitation. Le service d'une armée dont les soldats étaient convoqués pour des expéditions de trois ou quatre jours et apportaient leurs vivres, n'exigeait pas les formalités administratives.

Toutefois il y avait toujours quelques centaines d'hommes qui restaient auprès des chefs. C'étaient des déserteurs, des étrangers ou des paysans qui avaient pris goût au service et qui n'avaient pas de famille à nourrir par leur travail. Cette troupe était d'une grande ressource et avait une part considérable dans les succès des Vendéens.

Cette armée principale a eu le grand rôle dans la guerre civile : non-seulement c'est elle qui livra le plus de combats et les plus importants par le nombre et par les résultats; mais le caractère honorable et chevaleresque de ses chefs, les sentiments d'humanité de la plupart d'entre eux, leurs soins et leurs efforts à diminuer les déplorables désordres d'une vaste insurrection, ont donné à leur nom et à leur cause un éclat dont la France s'honorera toujours.

Lorsque commença la guerre et même pendant presque toute sa durée, il n'y eut aucune relation entre les deux armées qui se combattaient. Le droit des gens, les procédés de loyauté, la fraternité militaire, qui sont observés au milieu des plus cruelles

guerres de nation à nation furent inconnus entre les citoyens d'une même patrie. L'impitoyable répression de la révolte d'une part, et de l'autre l'aveuglement du fanatisme ou l'ivresse de la vengeance firent couler des flots de sang. On croyait impossible de traiter avec l'ennemi du moindre armistice ou d'un cartel d'échange pour les prisonniers.

Dans les premiers temps, il n'y eut point de mesures générales, point d'extermination systématique. Les généraux républicains étaient, pour la plupart, portés à l'indulgence et croyaient que la révolte serait promptement apaisée, si on mettait à leur disposition quelques troupes de ligne et si on n'exaspérait pas les paysans par des mesures impitoyables. De leur côté, les chefs vendéens ne permettaient point que leur victoire prît un caractère de férocité.

Une soixantaine de grenadiers de la garde nationale de Saumur avaient été faits prisonniers; le général Leygonnier s'inquiétait de leur sort et ne pouvait avoir de leurs nouvelles; argent ou promesses, tout était inutile pour se procurer des informations sur ce qui se passait dans les cantons insurgés. Deux de ces prisonniers obtinrent des généraux vendéens la permission d'aller rassurer les familles des prisonniers. Ils apportaient une lettre de leurs camarades : « C'est avec un vrai plaisir que nous publions les procédés humains et honnêtes que nous recevons chaque jour des généraux de l'armée catholique. Nos malades sont aussi bien traités qu'ils pourraient l'être dans un hôpital militaire. Nous sommes persuadés que vous traitez de même les prisonniers que vous avez. Vous pourriez nous tirer de prison en prenant des arrangements convenables. »

Le général écrivit à la Convention pour savoir ce qu'il devait faire. Aucune réponse ne lui fut envoyée. Les deux grenadiers étaient venus sur parole; ils retournèrent auprès de leurs camarades prisonniers.

Bientôt après l'occupation de Bressuire et cette formation de la grande armée vendéenne, elle obtint un nouveau succès plus considérable encore. Le général Quetineau s'était retiré à Thouars. Il n'avait plus que trois mille hommes et sa tâche était de défendre une ligne de quinze lieues, de Saumur à Fontenay, contre tout un pays insurgé. Vainement il exposait le danger de sa position aux représentants, au ministre de la guerre, à la Convention, aucun secours ne lui était donné. « Vous ne songez qu'à me prendre mes soldats lorsqu'ils sont à peine instruits et aguerris, et vous m'en envoyez de nouveaux qui seront défaits avant d'avoir rien appris. Je veille nuit et jour pour ne pas être surpris par un ennemi qui se présente sur ma ligne avec trois divisions, chacune de dix à douze mille hommes aussi ardents et braves que les miens sont tièdes et indifférents.... Je veux bien mourir pour ma patrie; mais qu'on ne désorganise pas mon armée. Je souhaite la victoire ou la mort. »

Ainsi s'exprimait la lettre que Tallien, alors en mission à Tours, envoyait à la Convention, en confirmant par son témoignage la vérité des informations de Quetineau.

Deux jours après, Thouars fut investi et attaqué par les Vendéens. Cette petite ville avait une enceinte de vieux murs; la faible garnison résista avec fermeté et courage. Les rebelles se montrèrent animés d'une téméraire ardeur; La Rochejaquelein et Lescure entrèrent par assaut dans la ville, pendant que les admi-

nistrateurs allaient déjà présenter leur soumission aux chefs qui attaquaient les portes d'un autre côté. Quetineau désespéré n'osait pas conclure une capitulation avec les brigands; ils le traitèrent avec égard et le laissèrent se retirer en rendant hautement témoignage des vaillants efforts qu'il avait tentés pour une défense impossible; le malheureux général prévoyait son sort. Tallien le dénonça comme un traître qui, « comme les lâches qu'il commandait, s'était « lâchement rendu. » Puis il ajoutait un récit imaginaire de la bravoure qu'un bataillon de Marseillais avait montrée. La Convention ordonna l'arrestation de Quetineau; quelques mois après il fut condamné à mort par le tribunal révolutionnaire.

L'armée vendéenne réussit moins bien dans l'attaque qu'elle tenta sur Fontenay; la déroute fut complète; presque toute l'artillerie resta au pouvoir des républicains; ils firent deux cents prisonniers; d'Elbée fut blessé; l'armée se trouva à peu près dissoute. Les représentants et les généraux crurent que la guerre était terminée. La Convention fit une proclamation aux « citoyens des départements troublés; » elle s'adressait aux paysans en leur promettant indulgence, attribuant leur rébellion aux artificieuses suggestions des prêtres et des nobles, leur faisant espérer la liberté de conscience et de culte.

Le lendemain de la date de cette proclamation, le général Chalbos, celui même qui avait, dix jours auparavant, vaincu et dispersé les rebelles, éprouvait une défaite complète, évacuait Fontenay en désordre et se retirait à Niort.

Enfin, dans les derniers jours de mai, environ trois mille hommes de troupes régulières tirées, non

des armées, mais des dépôts, arrivèrent à Saumur. En destituant Berruyer, le comité de salut public avait nommé le général Biron commandant en chef de l'armée; mais il était aux Alpes maritimes et tarda à arriver. On commençait à reconnaître la gravité de l'insurrection. Le ministre de la guerre Bouchotte avait envoyé Ronsin, un de ses adjoints, avec des pouvoirs étendus; il lui avait associé d'autres commissaires. La commune et même quelques sections de Paris en déléguèrent aussi. La Convention augmenta le nombre des représentants en mission; c'était autant d'observateurs et de conseillers chargés de surveiller et de diriger les opérations des généraux. Cette foule de commissaires se composait de jacobins et de cordeliers, grossiers, ignorants, rivaux les uns des autres, ardents à dénoncer, portant le désordre et l'anarchie dans l'état-major et l'administration de l'armée.

Ce fut dans cet état que le général Biron la trouva lorsqu'il vint en prendre le commandement. Il fit au ministre un rapport détaillé et très-raisonnable sur ce qu'il venait de reconnaître en arrivant : « Je n'ai rien vu, disait-il, de plus effrayant et de plus effrayé que la foule immense réfugiée à Niort : on a vainement battu la générale, sans pouvoir rassembler la dixième partie des troupes retirées plutôt que logées chez les habitants et établies pêle-mêle.... D'après ce que j'apprends des rebelles, de leurs moyens et de leur manière de faire la guerre, ils ne doivent leur force et leur existence qu'à l'épouvantable confusion et aux mesures incohérentes qu'on a prises partiellement contre eux; il faut même qu'ils ne soient pas à beaucoup près aussi dangereux qu'on le dit pour n'avoir

pas profité d'aussi grands avantages et fait de plus grands progrès. »

Malgré les plaintes désespérées des généraux, le désordre continuait; malgré leurs demandes quotidiennes, on ne leur envoyait pas de troupes de ligne; le découragement était de plus en plus grand parmi les nouvelles levées et les gardes nationales qu'on leur donnait à commander; l'indiscipline des bataillons recrutés à Paris dans les sections était déplorable. En même temps l'audace des rebelles s'augmentait par leurs succès; leurs généraux et leurs officiers acquéraient chaque jour l'expérience de la guerre; la troupe d'élite qu'ils tenaient sur pied s'augmentait en nombre et se composait maintenant d'excellents soldats.

La petite armée républicaine qui, sous le commandement de Leygonnier, protégeait les approches de Saumur, sur la rive gauche de la Loire, venait d'être mise sous les ordres du général Menou. Elle avait reçu pour renfort quelques bataillons recrutés à Paris à prix d'argent par les sections et conduits par le général Santerre. Après plusieurs combats malheureux, Menou se replia jusqu'aux portes de la ville. De fortes redoutes en défendaient les abords.

Il y eut un moment où les Vendéens s'étaient avancés au delà d'une de ces redoutes, s'exposant à être pris en flanc et taillés en pièces. Un bataillon de Paris refusa d'obéir au général Coustard; un capitaine de ce bataillon lui mit plusieurs fois la pointe de son épée sur la poitrine; on le plaça à la bouche d'un canon en ordonnant de faire feu; mais les canonniers prirent la défense de leur général. Tels étaient les volontaires que la commune envoyait pour terminer la guerre

civile. Leur lâcheté et leur indiscipline rendirent fameux les « héros de cinq cents livres. » Barère parla d'eux à la Convention en les nommant ainsi; il est vrai qu'il leur imputait d'être royalistes.

Le général Menou fit de vains efforts pour ramener ces mauvais soldats. Il eut deux chevaux tués sous lui et fut grièvement blessé. Berthier, son chef d'état-major, le secondait de son mieux; il fut aussi démonté et blessé. Ce fut à cette journée que commença à se faire connaître Marceau, jeune officier qui ne devait pas tarder à devenir un général distingué. Il sauva la vie au représentant Bourbotte, dont le cheval avait été tué et qui se trouvait à la merci des rebelles. Il fallut renoncer à empêcher les Vendéens d'entrer à Saumur, et se retirer sur la rive droite. Ils entrèrent dans la ville en même temps que les troupes républicaines et presque pêle-mêle.

Ce fut le plus grand moment de la fortune des Vendéens. Si les chefs avaient eu sous leurs ordres une véritable armée de soldats disciplinés, ils pouvaient se diriger sur Paris sans rencontrer d'obstacles pour les arrêter. A peine en eurent-ils la pensée. Charette, qui jusqu'alors n'avait eu aucun rapport avec eux, leur proposa une entreprise sur Nantes et elle fut résolue. Mais il fallait attendre quelques jours; les paysans voulaient retourner dans leurs familles, dont ils étaient absents depuis une semaine.

Les débris de la division républicaine de Saumur s'étaient retirés à Tours, où le général Berthier s'occupa à reformer une nouvelle armée.

Le général Biron, après avoir visité les diverses divisions de son armée réparties sur un si vaste territoire, persistait à croire que son devoir le plus im-

portant était de préserver la côte depuis la Rochelle jusqu'à Nantes. Il renouvelait sans cesse ses plaintes sur les désordres de l'armée et de son administration. « Un abus que je dois dénoncer, c'est la quantité innombrable d'agents et de sous-agents des agents du pouvoir exécutif : ils vont partout enlevant chevaux et voitures, et insultant les propriétaires. Ce scandaleux et révoltant pillage produit peu de ressources pour l'armée. La désertion des gardes nationales est si nombreuse que des bataillons entiers sont partis de nuit sans laisser un seul homme. » Le général déplorait le départ de deux bataillons de la Gironde, les meilleurs de l'armée, qui s'étaient retirés en apprenant le 31 mai et la proscription de leurs représentants.

Les commissaires de la Convention eux-mêmes étaient obligés à user de quelque rigueur contre les émissaires jacobins, que Ronsin avait répandus dans l'armée. Il y en avait qui excitaient les pauvres à agir contre les riches et qui les gourmandaient de leur apathie. Les sociétés populaires de province, tout exaltées qu'elles pouvaient être, n'admettaient pas de telles doctrines et de telles prédications; au contraire, elles étaient empressées à les dénoncer.

Ronsin et le parti jacobin, qui s'étaient emparés de la conduite de la guerre civile, se trouvèrent bientôt en lutte ouverte avec Biron et ceux des représentants, qui comme lui étaient ennemis du désordre. L'opinion révolutionnaire allait bientôt changer le caractère de cette guerre. Elle ne devait plus comporter de ménagement ni d'humanité. Le général Westermann, sans prendre les ordres de Biron, après avoir occupé la petite ville de Parthenay, qui n'était pas défendue,

poussa jusque dans le Bocage et fit proclamer qu'il brûlerait et mettrait au pillage toutes les communes qui fourniraient aux rebelles des contingents ou autres secours. « Cela, écrivait-il aux représentants, fera trembler le paysan. Cet exemple terrible est nécessaire pour arrêter ce torrent qui perdrait la république. »

Ainsi l'initiative de l'épouvantable destruction qui devait désoler toute une région de la France appartint à un des chefs du 10 août.

Pendant que le général Biron travaillait à mettre en ordre l'armée dont le quartier général était à Niort, afin de pouvoir défendre la basse Vendée et la côte, Nantes courait le plus grand danger. L'armée des rebelles occupait déjà Angers, qui avait été évacué sans combat. Une réunion de représentants se forma en conseil, à Tours, avec les généraux de l'armée défaite à Saumur que le général Berthier s'efforçait d'organiser. Rien ne parut plus important que de sauver Nantes, et ce conseil régla un plan d'opérations en conséquence. Il en résultait que Biron aurait dû se dégarnir pour venir en aide à cette armée de la Loire. Il s'y refusa. Le comité de salut public approuva hautement sa conduite et blâma le conseil de Tours.

Le général Canclaux prit de si bonnes mesures pour la défense de Nantes et fut si bien secondé par le zèle de la garde nationale que les Vendéens, après dix-huit heures de combat, furent contraints de se retirer. Ils avaient perdu quelques vaillants officiers ; leur général Cathelineau avait été blessé à mort. La ville avait été attaquée sur la rive droite par la grande armée vendéenne. Charette avait, sur la rive gauche,

essayé de s'emparer du faubourg et des ponts. Son attaque avait été moins vive et moins obstinée.

La retraite se fit sans ordre : ce n'était plus une armée, mais une foule qui passa la Loire dans des barques et revint dans son pays de la rive gauche. La Rochejaquelein, laissé à Saumur pour garder cette position, n'avait pu retenir les paysans. Ils étaient allés retrouver leurs métairies et leurs bœufs. Lescure, qui avait été blessé, était resté pour défendre le Bocage contre l'armée de Niort; il ne se trouva pas en état de résister à Westermann, et revint plusieurs lieues en arrière, jusqu'à Châtillon. Tout était changé dans la situation des insurgés. Dans la basse Vendée, ils avaient aussi éprouvé un échec devant Luçon.

Il semblait que la guerre civile était sur son déclin et que la république rétablirait bientôt la soumission dans les départements révoltés; la politique révolutionnaire, dans sa passion et son ineptie, devait encore prolonger longtemps cette terrible lutte.

Parmi les Jacobins qui étaient venus apporter le trouble dans l'armée républicaine et la dévastation dans le pays insurgé, un des plus importants était Rossignol. C'était un ouvrier orfévre qui, à commencer par le 14 juillet, avait figuré dans toutes les séditions et qui jouissait d'une grande faveur dans la faction démocratique. On l'avait nommé commandant d'une légion de gendarmerie qui faisait partie de l'armée de Niort. A peine y était-il arrivé qu'il avait excité les soldats de la légion du Nord contre leur chef Westermann; lorsqu'on se plaignait de la conduite de ses gendarmes, il répondait : « Je ne connais que les grandes mesures; il faut chasser les citoyens de leurs

maisons pour y loger les soldats. » Westermann le fit arrêter.

Danton et d'autres Montagnards prirent la défense de Rossignol et commencèrent à dénoncer Biron. Westermann, après avoir obtenu de grands succès, et s'être imprudemment avancé jusqu'à Châtillon, avait été surpris et entouré par les Vendéens : sa déroute fut complète, et la Convention, en même temps qu'elle délivrait Rossignol, traduisait Westermann à sa barre.

Le ministre Bouchotte, en envoyant le décret à Biron, écrivait : « Cette justice rendue à un patriotisme pur jette un grand blâme sur la conduite qui a été tenue à son égard. » Le lendemain l'ordre lui fut adressé de quitter son armée et de revenir sur-le-champ à Paris pour rendre compte de sa conduite au conseil exécutif.

Biron avait déjà reconnu qu'il ne pouvait commander une armée ni faire la guerre à de telles conditions; souvent il avait sollicité son rappel : il retourna à Paris, fut mis en prison, et quelques mois après le tribunal condamna à mort pour avoir participé à une conspiration contre la sûreté intérieure et extérieure de la république un général qui la servait avec loyauté, dévouement et intelligence. Trois semaines avant de le destitner, le comité de salut public, en refusant la démission de Biron, lui écrivait : « Notre confiance repose sur vos talents et votre civisme.... vous avez servi la patrie parce que vous l'aimez; vous continuerez de servir la république dans des circonstances où vos succès doivent avoir la plus haute influence pour la liberté. »

Le comité de salut public confia provisoirement le

commandement de l'armée des côtes de la Rochelle au général Beysser, qui s'était fort distingué à la défense de Nantes. Pendant que le gouvernement conventionnel lui donnait cette preuve de confiance, Beysser se plaçait à la tête d'un mouvement fédéraliste. Les administrateurs et cette garde nationale de Nantes qui venaient de résister si vaillamment aux Vendéens, n'en appartenaient pas moins à l'opinion girondine. La révolte du Calvados n'était pas encore étouffée; c'était le moment où le général Wimpfen essayait de marcher sur Paris. Les autorités civiles prirent, six jours après la levée du siége, un arrêté pour interdire l'entrée de la ville à tout commissaire envoyé par la Convention. Canclaux avait déjà été quinze jours auparavant destitué pour fédéralisme, puis rétabli par l'influence des représentants Merlin et Gillet qui avaient partagé son erreur et que la Convention avait trouvé à propos d'excuser, en fermant les yeux sur leur conduite. Il était sorti de Nantes avec une division pour appuyer les opérations de l'armée d'Anjou et se concerter avec Biron.

Beysser, resté dans la ville, adhéra à l'arrêté des administrateurs et fit afficher une proclamation en réponse à la lettre où les représentants l'avaient engagé à rétracter une démarche criminelle. « Citoyens, disait-il, votre général est déclaré traître à la patrie; voici ses crimes : il a sauvé Nantes que les brigands de la Montagne voulaient livrer à leurs complices les brigands de la Vendée; il a reconnu la souveraineté du peuple que les maratistes veulent détruire; il a opté entre la république que nous voulons maintenir et la tyrannie que les factions d'Orléans, de Cobourg et d'Angleterre voulaient rétablir. »

Cette tentative de rébellion ne dura pas longtemps et fut à peine remarquée. Beysser et les administrateurs se rétractèrent; le général ne fut plus commandant d'une armée, mais conserva son grade; les administrateurs furent mandés à Paris. Biron était rappelé et accusé; Rossignol venait d'être nommé général en chef de l'armée des côtes de la Rochelle; la faction jacobine triomphait : c'était elle qui allait gouverner la guerre de la Vendée; elle était en force dans l'administration et dans les états-majors; la plupart des représentants en mission lui appartenaient ou lui obéissaient.

Momoro écrivait à son ami Vincent qui, adjoint à l'inepte et docile Bouchotte, était le vrai ministre de la guerre : « Sera-t-il toujours dans l'ordre des choses que nous ayons des généraux qui nous trahissent? Les vrais républicains n'ont jamais pensé que la liberté et l'égalité puissent être défendues par des gens contre lesquels précisément nous avons fait la révolution.... Des chefs républicains! des chefs républicains! et nous battrons nos ennemis. »

Les conventionnels spectateurs de cette guerre étaient aussi divisés d'opinions; ils n'étaient d'accord ni sur les projets, ni sur les hommes.

Merlin de Douai et Gillet écrivaient au comité de salut public : « Après avoir désorganisé l'armée de la Rochelle, Ronsin veut désorganiser l'armée des côtes de Brest; nous lui imposons silence. » — « Les commissaires du conseil exécutif se regardent comme les directeurs de l'armée, blâmant, censurant, exaltant à leur gré les opérations des généraux.— On élève à des grades supérieurs des hommes qui n'ont jamais fait aucun service militaire : Ronsin vient d'être fait

général de brigade; Grammont, qui n'a jamais été que comédien, a été nommé adjudant général. — Le ministre se moque de la loi. — Bouchotte est un excellent citoyen, mais il ne sera jamais qu'un très-mauvais ministre. »

Merlin aurait pu citer un exemple plus remarquable; Rossignol avait été nommé général de brigade le 12 juillet, et le 27 général de division commandant en chef.

Les généraux qui avaient de l'expérience et de la capacité, ceux qui appartenaient réellement à l'armée française, demandaient à être employés ailleurs. « J'ai le cœur navré, écrivait le général La Barollière, de l'indiscipline de l'armée, de l'insouciance des officiers, du pillage, et de l'ivrognerie des soldats; il est dur, quand on a servi trente-six ans avec honneur, de voir le mal sans pouvoir y remédier. »

Quand il se plaignait de la conduite de quelque bataillon parisien, les représentants écrivaient à la Convention que les soldats de Santerre avaient besoin d'être modérés, tant leur ardeur était grande.

Il fallait pourtant, à travers les ménagements gardés pour les officiers et les bataillons jacobins, déclarer à la Convention que cette guerre civile ne pourrait être terminée que lorsqu'on y emploierait des troupes aguerries. Depuis quatre mois tous les généraux avaient répété le même avertissement; cette fois les représentants pouvaient apporter en preuve le récit d'une déroute qui avait succédé à quelques affaires heureuses.

Le général Berthier, appelé à Paris, avait rendu un compte sincère de l'état de l'armée, sans déguiser l'insubordination et la mauvaise conduite des batail-

lons de Paris; mais son témoignage avait peu de poids au ministère de la guerre où on ne le regardait pas comme un chaud patriote : il fut obligé de se justifier. La preuve de son dévouement à la république pouvait être donnée par les services que, depuis plus d'une année, il avait rendus sur les champs de bataille; il cessa d'être employé dans la Vendée. C'était une faveur que sollicitaient tous les généraux « qui n'étaient point sans-culottes de mœurs et de principes.... » « A commencer par moi, écrivait le général Barbazan, ceux qui ont conservé les formes de l'ancien régime ne peuvent rester dans cette armée. »

Une nouvelle déroute, qui livra pour quelques jours aux Vendéens les ponts de Cé et la communication entre les deux rives, témoigna des dangers toujours croissants de cette guerre et de l'insuffisance des mesures désordonnées qui avaient été prises jusqu'alors. Le 26 juillet le comité de salut public annonça qu'il allait en prescrire de plus efficaces. « Épurer l'état-major et les commissaires des guerres pour leur substituer des généraux et des commissaires d'un patriotisme prononcé. — Tenir rigoureusement la main à l'exécution des lois contre les déserteurs, les fuyards et les traîtres. — Choisir dans les communes les plus patriotes des compagnies de pionniers et d'ouvriers. — Approvisionner des matières combustibles pour incendier les bois, les taillis et les genêts. — Abattre les forêts, détruire les repaires des rebelles; faire couper les récoltes par les compagnies d'ouvriers et les transporter sur les derrières de l'armée; emmener les bestiaux. — Conduire dans l'intérieur les femmes, les enfants et les vieillards; il sera pourvu à leur sûreté et à leur subsistance. — A une époque prochaine,

il sera fait un mouvement général sur les rebelles. — Aussitôt que l'armée sera réorganisée, les représentants du peuple se concerteront avec les administrations des départements circonvoisins pour faire sonner le tocsin dans les communes environnantes et faire marcher sur les rebelles les citoyens, depuis l'âge de seize ans jusqu'à celui de soixante. — Les généraux n'emploieront désormais pour mots d'ordre que des expressions patriotiques et que les noms des anciens républicains, des martyrs de la liberté, et dans aucun cas le nom d'une personne vivante. »

Maintenant tout le succès de la guerre sembla reposer sur le général Rossignol. Les Jacobins, la Convention, le ministre de la guerre placèrent sur lui leurs espérances, comme s'il était un grand et habile homme de guerre. « Employez donc toutes vos forces physiques et morales pour terminer cette guerre, et vous aurez rendu un grand service à la patrie, lui écrivait Bouchotte; faites surtout usage de la parole; relevez les esprits abattus; pour l'exemple du courage, on peut s'en rapporter à vous. » Rossignol répondit que l'administration militaire était hors de sa portée, mais qu'on pouvait s'en reposer sur Ronsin. Il demandait pour lui le grade de général de division. Il le voulait aussi pour Santerre, à qui il destinait le commandement d'une armée. « Les sans-culottes vont remplacer enfin les intrigants et les traîtres. » Il proposait qu'on lui envoyât des brevets pour les patriotes qu'il fallait employer à la place des malveillants.

Mais Rossignol insistait sur la mesure que tous les généraux avant lui, et aussi les représentants avaient sans cesse réclamée; il demandait quinze mille hommes de troupes aguerries.

La capitulation de Mayence mettait à la disposition du comité de salut public une armée qui ne pouvait plus être employée sur les frontières. On avait d'abord crié à la trahison ; on avait voulu accuser et juger l'état-major de cette garnison : déjà il était mis en détention. On comprit qu'il importait de ne point désorganiser des troupes sur lesquelles reposait le seul espoir raisonnable de terminer la guerre civile. Un décret déclara que la garnison avait bien mérité de la patrie ; en même temps on faisait tomber la tête de Custine, en le rendant responsable d'une capitulation reconnue honorable.

L'avénement de Rossignol semblait aux Jacobins comme une ère nouvelle. Les héros de l'insurrection et des massacres commandaient les armées. La faction, à laquelle ils appartenaient, dominait la Convention, régnait à la commune et prononçait les arrêts du tribunal révolutionnaire. Ronsin était à ce moment l'homme principal dans cette guerre de la Vendée, qui allait être, sans obstacle ni contradiction, exploitée révolutionnairement. Il écrivait à Vincent : « Je ne puis aller à Paris. Rossignol n'a accepté le commandement qu'à la condition que je resterais près de lui pour diriger toutes les opérations de l'état-major. Je n'en veux pourtant pas être le chef. J'aime mieux agir comme adjoint du ministre de la guerre. J'aurai plus d'occasions de me battre et de déjouer les traîtres. Tous les patriotes sont au comble de la joie. — Je te félicite d'avoir fait tomber Custine. J'ai un peu contribué à la chute de Biron ; achève sur Beauharnais et sur tous les nobles dont la proscription est si nécessaire au maintien de la république. Envoie-nous du père Duchesne en grand nombre. »

Le premier soin de Rossignol et de Ronsin fut de composer un état-major d'un jacobinisme complet et de suspendre les généraux et officiers supérieurs qui n'étaient pas de leur opinion. Ils envoyèrent au ministre de la guerre des notes pour motiver l'exclusion de tous les généraux qui, depuis quatre mois, faisaient cette malheureuse guerre avec une constance que n'avaient point découragée le désordre de l'administration, les fausses mesures prises par le gouvernement, et la mauvaise composition de leur armée. Menou et Duhoux, blessés et malades, devaient être destitués après leur guérison; ils étaient suspects à ceux qui n'avaient jamais cessé de défendre la liberté et l'égalité. Rossignol ajoutait : « Je regrette Menou, qui n'a contre lui que d'être né d'une caste privilégiée. »

Ce n'était pas le seul motif pour exclure les généraux qui savaient la guerre et maintenaient la discipline. L'un était protégé du représentant Phelipeaux, qui était parmi les commissaires de la Convention, du parti opposé à Rossignol. Un autre était suspect parce qu'il était du pays et y possédait un château et songeait à le préserver plus qu'à sauver la république. Tunck, officier de fortune et fils d'un tisserand, n'appartenait pas à une caste proscrite, mais il avait la morgue d'un général de l'ancien régime et répondait aux représentants qu'il n'avait pas besoin de leurs leçons. Sa destitution lui fut signifiée la veille d'une victoire qu'il remporta devant Luçon contre presque toute l'armée vendéenne réunie aux bandes de Charette et de Royrand. C'était la défaite la plus complète que les rebelles eussent encore éprouvée.

Puisque la garnison de Maycnce allait arriver, il

convenait de l'attendre avant de commencer une guerre active et pour combiner des opérations efficaces. Rossignol et Ronsin surtout avaient trop de présomption et d'ignorance de la guerre pour tenir une conduite indiquée par la prudence. Ils n'avaient non plus aucune envie de se concerter avec le général Canclaux, qui commandait, à Nantes, l'armée des côtes de Brest indépendante de l'armée des côtes de la Rochelle.

Quelques succès obtenus sur la rive gauche de la Loire augmentèrent l'outrecuidance de Ronsin. La commune de Paris, attribuant à Rossignol la victoire de Luçon, remportée par une des divisions de son armée, à trente lieues de lui, célébra hautement les triomphes du général jacobin. — Au moment où le commandement d'une armée lui avait été conféré, plusieurs des commissaires de la Convention, organes de l'opinion raisonnable, écrivaient qu'à l'armée et sur le théâtre de la guerre, on croyait à peine qu'une telle nomination fût possible.

« Un brave grenadier qui n'aurait d'ailleurs aucun talent, mériterait autant que Rossignol ce poste. Sa division s'est partout livrée au pillage. Les officiers désespèrent de pouvoir contenir le soldat qui saura que le général en chef souffre et autorise le pillage. Les propriétés n'ont été que trop souvent violées dans cette malheureuse guerre. L'esprit public s'est considérablement refroidi parmi les plus zélés patriotes; déjà pillés par les rebelles, ils craignent que le peu qui leur reste leur soit enlevé par ceux même qui doivent les défendre. Nous cherchons à les rassurer; la nomination de Rossignol n'est pas faite pour les convaincre. »

Le représentant Cavaignac écrivait : « Je ne vois à la tête de l'armée des côtes de la Rochelle que des généraux sans talent et sans expérience, le matin invisibles, et l'après-dîner intraitables. Avec des généraux comme Rossignol et Ronsin, peut-on faire de bonne besogne? Je crois qu'ils veulent prolonger la guerre. »

Lorsque, la veille de la bataille de Luçon, arriva l'ordre ministériel qui ôtait à Tunck son commandement, Bourdon de l'Oise et Goupilleau, qui se trouvaient auprès de lui, n'avaient pas hésité à le continuer dans ses fonctions. La victoire avait justifié cette mesure. « Tous les jours, écrivaient-ils à la Convention, on accorde des brevets de généraux à des hommes qui n'ont peut-être jamais monté la garde, et l'on suspend un brave citoyen qui, avec une poignée de soldats, a remporté trois victoires en dix-huit jours. »

La Convention approuva la conduite de ses commissaires; mais ils avaient des collègues qui n'étaient pas de même avis. Bourbotte et Rossignol arrivèrent quelques jours après au quartier général de Tunck. Il y eut, de part et d'autre, de vives explications, et l'on se sépara mécontent et exaspéré.

Le 22 août, Bourdon et Goupilleau prirent l'arrêté suivant, preuve écrite du désordre qui régnait dans le gouvernement de la république : « Considérant que notre premier devoir est de ne laisser à la tête de nos armées que des citoyens qui, par une conduite sans reproche, méritent la confiance des troupes; que le citoyen Rossignol, nommé commandant en chef de cette armée, s'y est comporté antérieurement d'une manière qui l'a rendu indigne de cette confiance, ar-

rêtons que Rossignol demeure suspendu des fonctions de général en chef et qu'il sera tenu de se retirer à vingt lieues de distance des armées de la république. »

En rendant compte à la Convention des motifs de leur détermination, ils terminaient ainsi leur exposé : « Tant que la Convention nous conservera au poste que nous occupons, nous ferons usage de la latitude de nos pouvoirs pour fermer la porte aux intrigants qui par leur immoralité et leur ineptie porteraient la désorganisation dans l'armée. »

Les représentants joignirent à leur rapport les plaintes d'un administrateur de la petite ville de Parthenay. Il avait prié le général Rossignol de prendre des dispositions militaires pour préserver son district des incursions des brigands. Rossignol avait répondu qu'il y mettrait bon ordre en faisant d'abord retirer les bestiaux et les grains, puis en brûlant tout le pays. « Quoi ! vous brûlerez notre ville, et vous priverez des moyens de subsister les habitants ou plutôt leurs femmes et leurs enfants, qu'ils ont laissés en partant pour l'armée ? — Votre pays est insurgé, puisque les brigands y sont déjà venus deux fois. »

Des faits de pillage ayant été dénoncés par le conseil général de Fontenay, Bourdon et Goupilleau prirent un nouvel arrêté : — « Considérant que si de pareils brigandages doivent être réprimés dans la personne d'un simple citoyen, il est encore plus important qu'ils le soient lorsqu'ils sont commis par un homme qui commande la force armée, arrêtons que ledit Rossignol et ses collègues seront livrés au tribunal criminel militaire. »

Bourbotte était du parti de Rossignol et de Ronsin. Il prit, d'autre part, un arrêté qui interdisait au gé-

néral Chalbos d'exécuter les ordres qui lui étaient donnés par les représentants Bourdon et Goupilleau.

Un adjudant qui avait reçu ordre du général Chalbos d'exécuter l'arrêté de Bourdon et de Goupilleau, se trouva embarrassé entre deux autorités souveraines et contradictoires : il engagea les autorités constituées, réunies aux chefs militaires, à en délibérer. « Ce brave officier, écrivait Chalbos, sait mieux se battre que juger les actes du pouvoir. »

La Convention aurait pu éprouver le même embarras. Les représentants des départements de l'ouest attestaient les faits que Bourdon et Goupilleau avaient signalés, et demandaient que l'instruction judiciaire fût suivie.

Tallien prit violemment la défense de Rossignol : « C'est un des vainqueurs de la Bastille. Je n'examinerai point s'il a pillé, s'il s'enivre, mais si nos commissaires ont eu le droit de le destituer. Je sais que Biron ne pouvait souffrir l'âpreté de son caractère républicain: il s'est montré en héros. Eh ! que m'importent à moi quelques pillages particuliers ! » — (On cria : A l'ordre !) — « Je parle seulement du pillage des maisons d'aristocrates : ce sont là les effets de la guerre. Du reste, nous avons fait punir de mort des pillards. » — Tallien demandait et obtint le renvoi au comité de salut public.

Peu de jours après, Bourbotte arriva à Paris pour défendre la cause de Rossignol, qui se présenta lui-même à la barre, demandant justice. Sa destitution était devenue une affaire de parti : Bourbotte accusa ses collègues bien plus qu'il ne justifia Rossignol. Il leur reprocha de s'être opposés à l'exécution des mesures de rigueur ordonnées par la Convention, de

les avoir traitées d'absurdes, d'atroces, de contre-révolutionnaires. Il imputa la mollesse de leur conduite à la position fausse où ils se trouvaient, en mission dans un pays qui était le leur et où nécessairement ils étaient portés à ménager les personnes et les propriétés.

Les orateurs de la Montagne se succédaient pour célébrer Rossignol et inculper les deux commissaires. Tallien insista pour que la Convention envoyât à l'armée un général qui exécuterait les grandes mesures décrétées contre les rebelles; il termina par une phrase qui disait le vrai motif de la faveur dont Rossignol jouissait aux Jacobins : « Il sera beau de voir Rossignol, sorti de cette classe tant dédaignée par la noblesse, succéder à monseigneur le duc de Biron. » Cela importait aux puissants de cette époque bien plus que le salut de l'armée et le sang des soldats prodigué par des généraux ineptes.

La Convention leva la suspension de Rossignol et rappela Bourdon et Goupilleau. Rossignol remercia l'Assemblée de la justice qui lui était rendue. « J'ai juré d'exterminer les rebelles et de détruire leurs asiles; je le ferai : les créatures de Biron et de Westermann ne tiendront pas auprès de moi; elles ne peuvent souffrir mon caractère. Je ne capitulerai jamais avec les ennemis du peuple : c'est lui, c'est moi-même puisque j'en fais partie, que je dois sauver. »

Robespierre présidait; il répondit : « Rossignol, on connaît ton courage; on t'a vu au feu de la Bastille; depuis ce temps, tu as marché ferme dans le sentier du patriotisme. »

Pendant les discordes des représentants et des gé-

néraux républicains, les Vendéens formaient de nouveaux rassemblements dans toute l'étendue de leur territoire; mais ils ne faisaient aucun progrès dans la région occidentale. La division du général Tunck, après la victoire de Luçon, s'avançait et allait se trouver en communication avec l'armée des côtes de Brest qui occupait Nantes. Le général Canclaux continuait à la commander; il avait sous ses ordres le général Grouchy. Les représentants Gillet et Cavaignac, plus seusés que leurs collègues Bourbotte et Choudieu, moins soumis à l'influence de Ronsin et des agents jacobins, maintenaient ces deux généraux, tout nobles qu'ils étaient. « Canclaux et Grouchy, écrivaient-ils à la Convention, se battent en vrais républicains; ils ont déposé entre nos mains le serment que, quoique nés dans une classe ci-devant privilégiée, ils n'abandonneraient point le poste où la confiance de la république les a placés jusqu'au moment où elle jugera leur ostracisme nécessaire. »

Ainsi cette armée était conservée en bon ordre et en discipline. Encore que peu nombreuse, elle avait pu défendre avec avantage les postes qu'elle occupait en avant de Nantes, sur la rive gauche de la Loire.

Cependant la garnison de Mayence allait arriver sur le théâtre de la guerre. Le comité de salut public avait déjà décidé qu'elle se rendrait à Nantes pour être réunie à l'armée des côtes de Brest. Lorsque la basse Vendée et la côte seraient soumises et la jonction opérée avec les divisions de l'armée de la Rochelle, on devait pénétrer dans le Bocage; puis successivement désarmer les campagnes. Ce plan d'opérations avait été présenté par le général Grouchy. Les représentants Cavaignac et Phelipeaux l'avaient adopté, et Pheli-

peaux était allé l'appuyer auprès du comité de salut public. « Si vous envoyez, disait-il, la garnison de Mayence à Saumur, elle sera bientôt corrompue et perdue dans la fange de cet état-major : le seul parti à prendre, c'est de la joindre à l'armée de Nantes. L'armée de Tours et de Saumur servira de réserve; elle fera beaucoup de bien, en ne faisant pas de mal. »

Le parti Ronsin mit une vive opposition à ce plan de campagne. Déjà il avait été proposé par Biron : c'était Grouchy qui le reproduisait. Canclaux allait se trouver à la tête d'une armée considérable et puissante. La république allait confier son salut à des hommes appartenant à une caste privilégiée. Ronsin avait conçu un autre projet et voulait qu'on l'adoptât. Il divisait les armées en cinq colonnes, qui devaient parcourir le pays dans des directions différentes, et le soumettre en le ravageant.

A ce projet se mêlaient les plus étranges rêveries. Santerre écrivait au ministre : « Ce qu'il nous faut, ce sont des mines ! des mines, à force ! — des fumées soporatives ! — et puis tomber dessus ! » Un chimiste était déjà arrivé avec une composition qui, soumise à l'action du feu, dégageait des vapeurs au moyen desquelles on asphyxierait tout être vivant, fort loin à la ronde. Les représentants en ordonnèrent l'essai dans une prairie où paissaient des moutons, qui n'en furent aucunement dérangés.

Le comité de salut public remit en question le plan qu'il avait adopté : un conseil de guerre, composé des représentants et des généraux, devait en délibérer. Le procès-verbal existe : il donne l'idée de ce que pouvait être un gouvernement qui traitait ainsi de

la guerre, du sort de trois provinces et de la vie de tant de braves soldats.

Il y avait vingt-deux votants dans cette commission qui se réunit à Saumur. Aux représentants en mission près des armées de l'ouest étaient venus se joindre Reubell et Merlin de Thionville, spécialement attachés à la garnison de Mayence, avec laquelle ils avaient soutenu le siége. Outre les généraux révolutionnaires Santerre et Rossignol, on comptait des généraux distingués par leur expérience et leurs services, Canclaux, Menou, Aubert du Bayet, Dembarrère et d'autres moins connus. Dix voix furent pour la marche sur Nantes, dix pour Saumur. Bourbotte s'abstint, et le général Chalbos, qui commandait à Niort, proposa d'entamer les opérations par Niort. Alors les représentants demandèrent qu'un projet fût concerté entre les généraux et soumis à la commission. La marche sur Nantes fut acceptée à une grande majorité; Canclaux rédigea un plan de campagne conforme à cette décision. Il fut aussi voté par la commission, et Rossignol le signa. A son tour Rossignol proposa un projet d'opérations pour son armée et Canclaux l'approuva.

Rossignol n'envoya pas moins au comité de salut public une réclamation ou plutôt une protestation. Il disait qu'on avait indisposé l'armée de Mayence contre les généraux sans-culottes et que l'intrigue, l'amour-propre et l'ambition avaient déterminé l'opinion du conseil de guerre.

La garnison de Mayence ou, comme on le disait, les Mayençais, formaient trois divisions, sous les ordres du général Aubert du Bayet. Leur avant-garde était commandée par un général dont cette guerre allait commencer la renommée. Kléber, né en Alsace, avait

d'abord servi dans les armées autrichiennes et fait la guerre contre les Turcs. Il avait été remarqué pour sa bravoure, son intelligence, par la distinction de son caractère et de son esprit. Il était d'une taille élevée, d'une figure superbe. Des protecteurs puissants s'intéressaient à lui; mais il vit que l'obscurité de sa position de famille ne devait pas lui laisser espérer une carrière et un avancement dont il se sentait digne. Il quitta le service autrichien et rentra en France; pendant six ans il exerça l'emploi d'inspecteur des bâtiments publics. La Révolution le trouva dans cette situation. Il partit comme volontaire dans un bataillon et se distingua de telle sorte que Custine, juste appréciateur du mérite militaire, lui donna un avancement rapide. Pendant le siége de Mayence, il eut occasion de montrer ce qu'il valait, et lorsque la ville capitula, il était adjudant général. Il fut d'abord mis en détention comme tout l'état-major de la garnison de Mayence. Appelé comme témoin dans le procès de Custine, il rendit hautement témoignage de la bravoure et de l'activité de son général; en ce moment c'était un acte de courage plus rare que d'affronter la mort dans les batailles. Lorsque les Mayençais furent envoyés dans la Vendée, Merlin et Reubell, qui connaissaient le mérite de Kléber, le firent nommer général de brigade. Il refusa. « C'était, dit-il dans ses mémoires, un brevet pour marcher à l'échafaud ou, ce qui était pis encore, pour languir dans une prison, le glaive suspendu sur la tête. »

Les chefs des Vendéens voyaient quels efforts allaient être dirigés contre eux et se préparaient de leur côté à une énergique défense. Leurs divers rassemblements étaient nombreux. Les gentilshommes du pays ou des

provinces environnantes avaient de jour en jour afflué vers la rébellion; le nombre des déserteurs s'était aussi augmenté; les paysans devenaient plus aguerris. Les décrets menaçants de la Convention exaspéraient la population et même les patriotes; de telle sorte que les représentants et les généraux furent obligés d'expliquer que ce n'étaient point des mesures générales et qu'elles seraient appliquées seulement dans les cas de trahison ou de révolte ouverte.

La levée en masse opérée dans les départements limitrophes n'avait d'autre effet que d'exciter le mécontentement et d'accumuler autour de l'armée des rassemblements auxquels on ne pouvait pas distribuer des armes en quantité suffisante. Barère, soit pour rassurer l'opinion publique, soit pour épouvanter les ennemis, avait dit à la Convention que cette grande mesure avait produit une levée de quatre cent mille combattants. La vérité fut qu'environ cinquante mille hommes furent inutilement entassés dans les petites villes de la région limitrophe qui était alternativement envahie par les Vendéens ou l'armée de Rossignol. Ces rassemblements se dispersaient lorsque l'ennemi approchait.

Rossignol et son état-major, irrités de ne pas avoir le premier rôle dans cette guerre, essayèrent pourtant d'agir : ils se portèrent en avant du pont de Cé et de Saumur. Cette marche ne leur réussit point. L'armée éprouva des échecs successifs que Ronsin, dans sa correspondance, présentait comme des succès. Les Vendéens achetaient chèrement leurs avantages; ils imitaient le courage de leurs chefs, qui, en leur donnant l'exemple, s'exposaient sans cesse au danger. Bonchamp, La Rochejaquelein, Stofflet furent blessés.

Un chef moins important et moins connu, M. de Piron, obtint à Coron une des plus complètes victoires qu'eussent remportées les insurgés. Il mit en déroute toute la division de Santerre et lui prit son artillerie.

Ce fut le dernier terme de la prospérité des Vendéens; le moment de leur ruine approchait. Désormais leur gloire allait consister dans une résistance désespérée; seulement leur détresse pouvait encore s'honorer par quelques combats victorieux.

Les Mayençais et l'armée de Canclaux avaient passé la Loire, délivré les abords de Nantes des attaques de Charette et des bandes de la basse Vendée. Ils avaient passé la Sèvre nantaise et allaient s'avancer dans le Bocage, en combinant leur mouvement d'une part avec l'armée de Saumur, d'autre part avec les divisions de Luçon et de Fontenay.

Les généraux vendéens voyaient qu'il s'agissait du sort de l'insurrection. Déjà Charette, poussé hors de son territoire accoutumé, arrivait sur les bords de la Sèvre, emmenant avec lui non-seulement ses soldats, mais la population entière, qui fuyait le fer et le feu dont elle était menacée par les décrets de la Convention. Toutes les forces vendéennes, environ quarante mille hommes, se réunirent et marchèrent aux républicains, qui s'étaient avancés de Clisson sur le village de Torfou. Ils l'emportèrent après une forte résistance; mais la retraite des Vendéens ne fut pas une fuite. Ils se rangèrent derrière les haies et les fossés, et l'affaire s'engagea de la manière la plus vive. Les Mayençais n'étaient pas encore habitués à cette manière de combattre. Bientôt, sur leurs flancs et derrière eux, ils se virent environnés de tirailleurs. « Nous sommes coupés, » s'écrièrent quelques voix. Les mou-

vements ordonnés par les généraux parurent une retraite; rien ne réussit à arrêter le désordre. Les canons ne purent être emmenés et tombèrent au pouvoir des Vendéens. Des troupes fraîches arrivèrent, rallièrent les bataillons de l'avant-garde et arrêtèrent la poursuite. C'était Kléber qui commandait cette division. Il avait été blessé d'une coup de feu au commencement de l'action et n'alla se faire panser que lorsqu'elle fut terminée. Il en avait eu meilleure espérance. « On ne vit jamais, dit-il dans ses mémoires, un combat, un acharnement plus terribles. » De part et d'autre il y eut une foule d'actes héroïques. Lescure, Bonchamp, Charette et les autres chefs inspirèrent aux paysans un courage et un dévouement plus animés encore que par le passé. C'est à cette affaire de Torfou que Kléber ordonna à Chevardin, commandant des chasseurs de Saône-et-Loire, de défendre le passage du pont de Boussay. « Tu seras tué, lui dit-il, mais tu sauveras tes camarades. — Oui, mon général, » répondit Chevardin. Ils s'embrassèrent en se disant adieu.

Le lendemain, Charette et Lescure réussirent plus complétement, en attaquant le général Beysser sur la route de Nantes à Montaigu. Puis, poussant jusqu'à Saint-Fulgent, ils forcèrent à la retraite la division du général Mieczowski. Bonchamp et d'Elbée furent moins heureux, en essayant d'enlever un convoi défendu par les Mayençais.

Il semblait que les Vendéens allaient rester maîtres de leur pays; mais ils n'avaient encore combattu qu'une avant-garde de l'armée de Mayence; ils avaient profité de l'ignorance où étaient le gouvernement, les généraux et les représentants, sur le nombre, la position et les ressources des armées de

l'insurrection. Il fallait reconnaître que de tels ennemis n'étaient point à mépriser, s'avancer avec précaution et agir avec ensemble. C'est ce qui avait été impossible avec l'armée de Saumur, où Rossignol ne se conformait pas au plan convenu et se faisait battre en détail. Il avait même, malgré les ordres du comité de salut public, retenu une partie de la garnison de Mayence.

La querelle entre les généraux et les représentants de Saumur et de Nantes recommença. Phelipeaux écrivait au comité de salut public : « Personne ne pourra plus douter que les agents de Saumur sont dirigés par l'Autriche et l'Angleterre ; au moins veulent-ils éterniser la guerre de la Vendée.... Le général Rossignol, qui, depuis un mois, annonce à la Convention de prétendues victoires obtenues par sa vigilante bravoure, tandis qu'il n'est pas sorti de son lit ou de sa baignoire, n'a dirigé dans le fait que des mouvements désastreux. L'armée de Mayence a plus fait en six jours que toutes les armées de l'Ouest en six mois. »

Les représentants de Saumur étaient obligés de convenir que les divisions de Saumur et d'Angers étaient maintenant dans un tel état qu'il était impossible de les faire avancer, sans s'exposer infailliblement à un nouvel échec.

Canclaux adopta donc un nouveau projet : il voulait entrer dans le Bocage par Mortagne, tandis que les divisions de Niort et de Fontenay y pénétreraient par la Châtaigneraie et Bressuire.

Le comité de salut public était trop soumis aux Jacobins pour donner tort à Ronsin, qui exerçait leur autorité dans les armées de l'Ouest. Canclaux, Grouchy et les autres généraux connus et éprouvés, furent

suspendus; Aubert-Dubayet fut appelé à Paris; les deux armées de Nantes et de Saumur furent réunies en une seule, sous le nom de l'armée de l'Ouest, et placées sous les ordres de Léchelle, homme obscur, récemment devenu général, et qui n'avait paru qu'un instant dans la Vendée. Rossignol fut chargé de commander l'armée des côtes de Brest, dont on détachait les divisions qui servaient sur la Loire. — En même temps, en accordant aux Jacobins les destitutions des généraux, le comité de salut public reconnut que Ronsin était l'homme funeste et dangereux. La société des Jacobins avait pour attribution d'élire les officiers de l'armée révolutionnaire; elle choisit Ronsin pour la commander; ce fut alors qu'il alla pratiquer à Lyon les maximes et les instructions de ceux qui lui accordaient une si juste confiance.

Par un reste de bon sens, les généraux de brigade de la garnison de Mayence conservaient leur emploi. Kléber, Haxo et Beaupuy étaient des hommes distingués.

Le projet de Canclaux ne fut point changé; l'exécution en était commencée avant le déplacement des généraux, et les diverses colonnes avaient suivi la route qui leur était indiquée. Bressuire avait été occupée, puis Châtillon, après un combat très-vif, où presque tous les chefs vendéens avaient combattu corps à corps dans la mêlée comme de simples soldats, même ceux qui étaient blessés et qui portaient leurs bras en écharpe. — De leur côté, les Mayençais avaient remporté une complète victoire sur l'armée de Bonchamp et de d'Elbée.

Ce fut à cet instant qu'arrivèrent les destitutions de tant de généraux qui venaient de rendre des ser-

vices si importants, et qui avaient la confiance des soldats et des officiers. « Veut-on, disait Kléber, les punir de leurs succès? »

Léchelle n'était pas arrivé, non plus que Rossignol, qui devait, selon les ordres du comité, commander en l'attendant. Phelipeaux et Gillet prirent sur eux de confier le commandement en chef à Kléber.

Voici en quels termes il appréciait le général en chef, à qui le gouvernement conventionnel donnait une si difficile mission : « Le comité de salut public annonça Léchelle comme réunissant l'audace et les talents nécessaires pour terminer cette trop longue et trop cruelle guerre. Selon le témoignage, donné sans exagération par ceux qui l'ont connu, il était le plus lâche des soldats, le plus mauvais des officiers, le plus ignorant des chefs qu'on eût jamais vus. Il ne connaissait point la carte, savait à peine écrire son nom, et ne s'était pas une seule fois approché de l'ennemi à la portée du canon. Rien ne pouvait être comparé à sa poltronnerie et à son ineptie, que son arrogance, sa brutalité et son entêtement. »

Les représentants Hentz et Prieur de la Marne l'annonçaient par une proclamation : « Les Dumouriez et les Custine, pour voiler leur trahison, avaient signalé leurs commencements par des victoires. Leur exemple donne à la nation de justes inquiétudes, sur les hommes d'une caste qui a soulevé l'Europe contre nous et qui grossit les rangs de nos ennemis. Il n'y en a plus à la tête de nos armées. Canclaux et Dubayet, ci-devant nobles, sont rappelés; Léchelle, homme du peuple, ancien soldat, est votre général en chef. — La guerre a formé des républicains; nous pouvons nous passer des nobles, dont la plupart sont

des conspirateurs. Tout a les yeux sur vous; les représentants du peuple sont là; les traîtres sont livrés à la justice. »

Léchelle, accompagné de Carrier, commissaire de la Convention, vint, le 8 octobre, prendre le commandement de l'armée. Kléber voulut lui expliquer le plan de campagne adopté par le général Canclaux : sans même jeter les yeux sur la carte dépliée sous ses yeux, il dit : « Oui, ce projet est fort de mon goût; mais c'est sur le terrain qu'il faut se montrer. Il faut marcher en ordre, majestueusement et en masse. » Les généraux demeurèrent confondus de la stupidité du commandant en chef qu'on leur envoyait. Lorsqu'il se présenta aux soldats et les passa en revue, il eut le dépit d'entendre quelques voix crier : « Vive Dubayet. » Dès lors il conçut une haine implacable contre la garnison de Mayence. Kléber en conserva le commandement : il avait dix mille hommes sous ses ordres.

Les colonnes républicaines s'étaient avancées et se concentraient sur Mortagne et Cholet. Toutes les divisions de la grande armée vendéenne s'étaient aussi réunies. Un premier combat, où Lescure fut mortellement blessé, les refoula jusqu'à Cholet, où ils ne tentèrent pas de se défendre. Les républicains occupèrent la ville; la division du général Chalbos y arriva de Châtillon. Le lendemain, 17 octobre, les Vendéens, au nombre de quarante mille hommes, revinrent attaquer Cholet. Bonchamp, d'Elbée, La Rochejaquelein, Royrand, Stofflet, étaient là avec leurs meilleurs soldats; tous combattirent avec le courage du désespoir. Cette fois ils marchèrent en colonnes, comme l'infanterie de ligne, et chargèrent les bleus avec une telle fureur,

qu'ils pénétrèrent jusque dans le faubourg de la ville. Le général Beaupuy fut blessé, deux fois renversé de son cheval, et peu s'en fallut qu'il ne fût pris. La victoire fut longtemps indécise; Kléber qui commandait, car il n'était pas question du général Léchelle, eut quelques moments d'inquiétude; les rebelles se ralliaient et retournaient à l'attaque après avoir été repoussés.

Cette sanglante et mémorable journée se termina à la nuit tombante. « Jamais, selon le récit de Kléber, les rebelles n'ont donné un combat si opiniâtre et si bien ordonné, mais qui leur ait été si funeste; ils combattaient comme des tigres, et nos soldats comme des lions. »

Bonchamp et d'Elbée furent grièvement blessés; des prodiges de valeur honorèrent aussi l'armée de Mayence, et la victoire fut chèrement achetée. « J'ai perdu, dans les journées du 15 et du 17 octobre, quatorze chefs de brigade, chefs de bataillon ou officiers de mon état-major dans ma seule division; tous mes compagnons d'armes de Mayence et mes amis. » Ainsi s'exprime Kléber dans ses Mémoires.

Les Vendéens ne furent point poursuivis dans leur retraite, qui ne fut pas une déroute; ils purent relever et emmener leurs blessés. On pouvait croire leur armée détruite et la guerre terminée; elle devait se continuer avec le même dévouement et le même courage, mais sur d'autres champs de bataille. Les chefs avaient prévu que désormais la défense du pays devenait impossible, et ils s'étaient déterminés à l'abandonner. Les dispositions étaient prises pour passer sur la rive droite de la Loire. Le prince de Talmont et M. d'Autichamp, pendant la bataille de Cholet,

avaient réussi à s'emparer du bourg de Varade, sur l'autre bord du fleuve, en face de Saint-Florent. Là s'étaient réunis, après le désastre, les débris de l'armée et une population de vieillards, de femmes, d'enfants, de fugitifs qui, traqués de tous côtés, cherchaient à échapper aux massacres et à l'incendie; ils ne voulaient point se séparer de leurs défenseurs, de leurs fils, de leurs frères, de leurs maris.

Ce n'était pas une armée que les événements de la guerre contraignaient à passer un fleuve; c'était, comme aux siècles des grandes invasions, tout un peuple poussé hors de son territoire par le flot des envahisseurs, emmenant dans son immense migration la société, la famille, la religion.

Quelques barques, rassemblées à la hâte, où s'entassaient les fugitifs, transportèrent sur l'autre rive, pendant toute la journée du 18 octobre, la foule qui se pressait en désordre au bord du fleuve, et qui apercevait au loin derrière elle la fumée s'élever des villages que brûlaient les républicains.

Le moindre détachement arrivant sur une rive ou sur l'autre aurait empêché ce passage et mis un effroyable désordre dans le rassemblement confus des Vendéens; mais les généraux républicains avaient jugé prudent de s'assurer de la route d'Angers, et ils avaient marché sur Beaupréau dont ils s'emparaient sans résistance. Quant au général Léchelle, il songeait à obéir avec un zèle ponctuel aux décrets de la Convention, et il pouvait lui écrire dès le lendemain : « La Vendée purgée en huit jours des principaux rassemblements, fumante de sang, jonchée de cadavres, livrée en grande partie aux flammes, est un exemple frappant

de justice nationale. » Les représentants écrivaient en même temps : « Une solitude profonde règne actuellement dans le pays qu'occupaient les rebelles; on ferait beaucoup de chemin dans ces contrées avant de rencontrer un homme ou une chaumière.... Nous n'avons laissé derrière nous que des cendres et des monceaux de cadavres ! »

Pendant la journée du 18, on vit arriver de Saint-Florent à Beaupréau un nombreux rassemblement : c'étaient quatre ou cinq mille prisonniers républicains que les Vendéens avaient emmenés dans leur retraite. Bonchamp mourant de sa blessure, avant de rendre le dernier soupir, avait demandé et obtenu leur grâce. Lescure, qui ne devait pas non plus tarder à mourir, entendant quelques officiers subalternes parler de les fusiller, s'était, d'une voix affaiblie, écrié contre cette horreur. Ces prisonniers proclamaient hautement leur reconnaissance. Léchelle écrivit à la Convention que c'était lui qui les avait délivrés.

Ainsi que Léchelle, les représentants étaient transportés de joie. « Vive la république ! criaient-ils, la Vendée est finie. » Les généraux avaient plus de sang-froid et d'expérience ; ils venaient d'apprendre par les prisonniers ce qu'était le passage de la Loire; et pensaient que la guerre avait changé de théâtre.

On songea donc à pourvoir à la sûreté de Nantes et d'Angers qu'on avait laissés sans défense, et l'armée passa sur la rive droite. Tout était imprévu dans la nouvelle guerre qu'on allait entreprendre. Personne n'avait imaginé cette émigration de la Vendée entière. Était-ce un plan de campagne conçu d'avance? Que se proposaient les chefs des rebelles? Quelle route allaient-ils suivre? c'est ce qu'on ne savait point.

Eux-mêmes l'ignoraient. Bonchamp et les officiers angevins avaient souvent annoncé qu'il en serait nécessairement ainsi; mais c'était une prévoyance vague et non point un projet; d'ailleurs Bonchamp venait d'expirer : on ne savait ce qu'était devenu d'Elbée, blessé grièvement au combat du 15; Lescure était atteint mortellement; il conseilla de prendre pour général en chef Henri de La Rochejaquelein. Il était fort jeune, d'une brillante valeur, adoré des paysans, d'une activité infatigable. Sa blessure au bras ne se guérissait point, mais ne l'avait pas empêché d'assister à une seule affaire; il fut, malgré les objections de sa modestie, reconnu général en chef de cette armée vendéenne, qui comptait environ quarante mille combattants, et traînait à sa suite à peu près le même nombre de fugitifs.

De Varades, les Vendéens marchèrent sur Château-Gontier et Laval; ils y entrèrent après quelque résistance de la garde nationale, repoussèrent Westermann, qui était venu imprudemment les attaquer avec une avant-garde peu nombreuse.

Deux jours après, le général Léchelle arriva avec son armée; il prit de mauvaises dispositions, ne voulut pas écouter les conseils de Kléber ni des autres généraux, ne parut pas au combat, donna l'exemple de la fuite. La bataille fut perdue; beaucoup de braves officiers furent tués ou blessés; les Vendéens poursuivirent l'armée républicaine jusqu'à Château-Gontier, et y rentrèrent.

Les soldats étaient indignés contre leur général; ils criaient: « Vive Kléber! vive Dubayet! qu'on nous le rende! à bas Léchelle! qu'avons-nous fait pour être commandés par un tel poltron? »

Les représentants virent qu'il n'y avait pas moyen de maintenir le général qu'avaient choisi les Jacobins et le comité de salut public; ils voulurent confier le commandement à Kléber, il refusa: on força Léchelle à demander un congé pour rétablir sa santé. Chalbos le remplaça sous la condition qu'il serait assisté par le conseil des autres généraux.

Cette déroute d'Entrames avait porté le désordre dans l'armée. Selon l'avis de Kléber, on la ramena à Angers pour la réorganiser et remettre le cœur aux soldats. « En l'état où ils sont, disait-il, on ne peut en espérer la moindre des choses. »

Le comité de salut public conclut des informations qui lui parvinrent que Léchelle succombait sous les intrigues des royalistes et des traîtres; il laissa le commandement à Chalbos, et le donna bientôt après à Rossignol; on manda Santerre à Paris pour s'éclairer de ses lumières et de ses conseils. En même temps les Mayençais ne devaient plus former un seul corps; on ordonna qu'ils seraient amalgamés avec d'autres divisions. Les représentants furent chargés d'observer Kléber et Haxo comme deux royalistes. A cette époque, quiconque reconnaissait la nécessité du bon ordre et d'une autorité régulière était bien près de la guillotine[1]. Sans cesse il fallait en courir le risque; tout républicains qu'étaient les généraux, lorsqu'ils avaient un peu de raison et d'honneur ils ne pouvaient obéir aux ordres du gouvernement conventionnel.

Un décret du 1er novembre était ainsi conçu : « Toute ville qui recevra dans son sein des brigands, qui ne les aura point repoussés avec tous les moyens

[1] Mémoires de Kléber.

dont elle est capable, sera punie comme une ville rebelle; en conséquence, elle sera rasée et les biens des habitants seront confisqués. » Cette mesure, exécutée sur la rive droite, aurait rendu la guerre en même temps atroce et interminable; elle fut appliquée sur les pays de la rive gauche et y fit renaître et durer la guerre civile.

Mais il y avait des généraux plus zélés ou plus dociles. Rossignol écrivait : « Je fais tous mes efforts pour détruire tout ce qui attente à la liberté, mais il y a encore des gens humains, et en révolution, c'est un défaut. » Les généraux que les Jacobins protégeaient avaient un autre défaut, ils manquaient pour la plupart de talent et de courage.

Les Vendéens, après leur victoire, furent irrésolus sur la marche qu'ils devaient suivre; les uns, et peut-être les plus sensés ou les plus conformes à l'opinion de leurs soldats, auraient voulu retourner dans leur pays en passant la Loire; d'autres conseillaient de marcher sur Paris ou vers la Flandre afin d'opérer de concert avec l'armée des coalisés. Des lettres apportées de Bretagne promettaient qu'à leur approche tout le pays se soulèverait. Deux émigrés, déguisés en paysans, arrivèrent d'Angleterre; ils apportaient des dépêches du gouvernement anglais qui offrait des secours aux Vendéens et indiquait Granville comme un port favorable pour un débarquement de troupes auxiliaires. Mais les deux agents, en leur propre nom et de la part des émigrés réfugiés à Jersey qui les avaient envoyés, avertissaient qu'il ne fallait pas compter sur la promesse des Anglais; qu'ils s'occupaient en effet des préparatifs d'un débarquement, toutefois avec si peu de zèle et de véritable

intérêt pour la cause royaliste qu'on ne devait pas concevoir beaucoup d'espérance.

Cette chance, quelque peu de certitude qu'elle présentât, décida les chefs vendéens à tenter une attaque sur Granville que l'on savait d'ailleurs peu défendue et assez mal fortifiée.

L'armée s'avança de Laval sur Fougères, de là à Avranches où furent laissés les bagages et tous ceux qui ne combattaient pas. Puis on alla attaquer Granville; c'était une entreprise décisive; elle échoua; les faubourgs furent emportés; les premiers ouvrages escaladés; mais les secours qu'on avait espérés des Anglais ne parurent pas, encore que de Jersey le canon pût être entendu et que l'attaque durât depuis trente-six heures. La défense fut obstinée; un représentant nommé Lecarpentier y montra beaucoup d'énergie; les habitants furent animés de zèle et de courage. Après deux jours d'acharnement et des pertes considérables, les Vendéens se retirèrent en désordre.

Ils étaient de nouveau sans plan et sans but; c'était une armée réduite à errer sans place de sûreté, sans base d'opération. Elle n'avait point d'organisation : vainement on avait tenté de lui donner quelque administration. Pour subsister, il fallait envoyer les cavaliers battre la campagne et faire apporter des vivres; sans cesse on était près de manquer de munitions. Les chefs n'étaient jamais informés de la marche des républicains; ils n'avaient que des idées confuses sur ce qui se passait dans les armées républicaines, et ne savaient pas bien les habitudes d'une guerre régulière et d'une armée disciplinée. En général, la population des campagnes leur était

favorable; de sorte que les généraux de la république étaient aussi mal servis en espions.

Il était évident que cette malheureuse armée allait être combattue presque chaque jour et que sa destruction était inévitable. La fatigue et le manque d'espoir n'abattirent point l'énergique constance des chefs et de leurs hommes d'élite. Lescure était mort pendant une des marches de l'armée; Royrand avait été tué. La Rochejaquelein et Stofflet étaient devenus de plus en plus considérables parmi les Vendéens; ils avaient une entière confiance dans la bravoure, le sang-froid et le coup d'œil de leur jeune général; ils lui étaient sympathiques; ils aimaient M. Henri, comme ils l'appelaient. Stofflet avait sur eux une autre sorte d'autorité; il avait été soldat pendant douze ans dans un régiment; il savait commander à ses égaux, à ses camarades; il pouvait être avec eux sévère, même brutal et ne les point offenser; sans lui les chefs gentilshommes auraient pu entraîner leurs hommes, mais ne s'en seraient pas fait obéir.

Le prince de Talmont, fils du duc de La Trémoille, s'était déjà distingué dans la guerre de l'autre côté de la Loire; il commandait la cavalerie, c'est-à-dire deux cents hommes; à une bravoure brillante et facile, il joignait les habitudes indépendantes et peu réglées d'un jeune grand seigneur.

Un des hommes les plus actifs et les plus énergiques de l'insurrection, Bernard de Marigny, dirigeait l'artillerie; il était dur et même cruel.

D'autres officiers, presque tous jeunes et pleins d'ardeur, d'Autichamp, Scepeaux, Bourmont, Duhoux, donnaient, en toute occasion, l'exemple de la

bravoure, se faisaient suivre des soldats; quelquefois même les ralliaient et les ramenaient au feu.

En abandonnant le siége de Granville, les chefs vendéens avaient d'abord voulu prendre la route de Normandie et marcher sur Caen. La Rochejaquelein et Stofflet, avec une avant-garde, s'étaient même portés sur la Villedieu; mais le gros de l'armée, resté à Avranches, voyant qu'on prenait une route qui ne ramenait pas aux bords de la Loire, se refusa absolument à suivre cette direction. Il fut impossible de faire entendre raison aux paysans; ils demandaient à grands cris à retourner dans leur pays et maudissaient les généraux qui les en avaient éloignés. En vain un prêtre essaya de leur parler du haut de la chaire de la cathédrale; c'était une complète sédition; il fallut céder. On se mit en marche sur la route qui conduit vers Angers par Rennes.

Les généraux républicains avaient ignoré l'entreprise des Vendéens sur Granville. Rossignol avait pris le commandement de l'armée. On tint encore un de ces conseils de guerre où siégeaient cinq représentants et les généraux. « Jamais on n'a vu, raconta Kléber, une collection d'hommes aussi peu propres à conduire des troupes; ils divaguaient et déraisonnaient; de sorte qu'on fut obligé de s'en remettre au général Vergnes, chef d'état-major de Canclaux, destitué comme lui, mais que les représentants avaient conservé. »

Un général, à qui selon le récit de Kléber le sansculottisme tenait lieu de talent militaire, était placé avec quatre mille hommes et de l'artillerie à Pontorson; c'est la première ville qui se trouve sur la route que suivaient les Vendéens en quittant Avranches.

« Son ignorance et son impéritie causèrent la plus entière défaite; il perdit son artillerie. Ce succès sembla miraculeux aux Vendéens eux-mêmes ; ils continuèrent leur marche et arrivèrent à Dol sans résistance. »

Les représentants rendirent le général Vergnes responsable de l'échec éprouvé à Pontorson, où il n'avait point commandé, et le firent mettre en prison.

Le désordre et l'anarchie qui régnaient dans le commandement de l'armée républicaine; l'autorité des représentants intervenant sans cesse dans les combinaisons des généraux ; Rossignol incapable, selon son propre aveu, de diriger les opérations militaires; l'indépendance que s'attribuait chaque général qui conduisait une division, amenèrent une déroute bien plus complète que la première. Au moment où les Vendéens se croyaient perdus, où, avec quelques jours de patience et des mesures bien concertées, on pouvait les entourer de tous côtés à Dol; lorsque ce plan était adopté, Westermann, qui certes ne manquait pas de bravoure, mais dont la présomption téméraire avait plus d'une fois été funeste, proposa d'attaquer sans plus tarder les rebelles. Les dispositions furent mal prises. On attaqua avant l'arrivée des divisions commandées pour cette entreprise. Les Vendéens, qui avaient commencé par prendre la déroute, furent ramenés par les efforts des généraux, des prêtres, des femmes même; tous croyaient qu'il s'agissait d'une entière destruction. Le prince de Talmont, à la tête de quatre cents hommes, masqua ce désordre et arrêta les républicains sur la route d'Antrain, tandis que La Rochejaquelein les repoussait sur la route de Pontorson.

Les généraux républicains Westermann et Marceau firent aussi de vaillants efforts. Kléber, arrivé plus tard, essaya vainement de rallier les troupes. Ce ne fut pas même une retraite, et l'armée ne put s'arrêter à Antrain. Les Vendéens y entrèrent le soir même. Il régnait un tel désordre parmi les vainqueurs comme parmi les vaincus, que les uns ne purent profiter de leur victoire, ni les autres saisir l'occasion de venger leur défaite.

L'armée républicaine se retira à Rennes pour s'y remettre en ordre, et les conseils de guerre recommencèrent. Rossignol dit aux représentants : « Citoyens, j'ai juré la république ou la mort, je tiendrai mon serment; mais je vous déclare que je ne suis pas fait pour commander une armée. Qu'on me donne un bataillon, et je ferai mon devoir. Voici ma démission; si on la refuse, je croirai qu'on veut perdre la république. »

Prieur répliqua : « Rossignol, tu es le fils aîné du comité de salut public; point de démission. La responsabilité ne pèsera point sur toi, mais sur ceux qui t'environnent et qui doivent te seconder par leurs conseils, leurs lumières et leurs talents. »

Prieur et ses collègues se consolaient plus facilement que les généraux des désastres de l'armée et des soldats qui y périssaient. « Les brigands, disaient-ils, ne peuvent nous battre sans perdre du monde; or, comme ils n'ont pas les mêmes ressources que nous pour se recruter, nos défaites mêmes peuvent être considérées comme un avantage pour la république. »

En même temps les délégués du comité de salut public veillaient, autant qu'il dépendait d'eux, à l'exécution des mesures ordonnées par la Convention.

La guerre civile, déjà si cruelle, le devenait chaque jour davantage. On fusillait les prisonniers; on égorgeait les blessés laissés dans les hôpitaux des villes. De sanglantes représailles étaient exercées par les Vendéens, mais sans mesures générales. Il y avait des moments de miséricorde et des chefs plus humains que d'autres, qui se laissaient toucher par des prières de femme ou par les instances de quelque prêtre. Dans les rangs opposés, plusieurs généraux, lorsqu'ils n'étaient pas sous l'œil des représentants, se risquaient à obéir aux émotions d'une généreuse pitié.

N'étant pas assurés qu'on pourrait se maintenir à Rennes, les représentants annonçaient que la ville serait réduite en cendres, comme soupçonnée d'avoir des intelligences avec les brigands.

La démission de Rossignol était refusée. Quelle que fût la malveillance soupçonneuse des représentants, ils se virent obligés de consulter Kléber et de tenir compte de ses conseils. Ce fut lui qui proposa l'état-major destiné à être dirigeant et responsable pour le général en chef. Marceau fut choisi pour commandant de l'armée, et Westermann de la cavalerie. Kléber voulut indiquer un commandant de la place pour la ville de Rennes. Prieur l'arrêta, disant qu'il connaissait un ancien militaire, brave sans-culotte que ses talents et son zèle rendaient digne de cet emploi. On le fit venir. C'était un homme qui avait été pendant quelques années ouvrier tailleur dans un régiment. Malgré les instances du conventionnel, l'honnête sans-culotte eut assez de bon sens pour refuser, et l'on consentit à nommer un maréchal de camp.

Après cette nouvelle formation de l'état-major, les

généraux témoignèrent encore leur étonnement de la position qu'on leur faisait et de ce général en chef sans responsabilité. Prieur s'irrita; élevant la voix, il leur dit : « Oui, le comité de salut public a la plus grande confiance dans les vertus civiques de Rossignol; quand il perdrait encore vingt batailles, quand il éprouverait encore vingt déroutes, il n'en serait pas moins l'enfant chéri de la Révolution. Malheur aux généraux qui ne l'aideront pas de leurs conseils; s'ils l'égarent, nous les regarderons comme les auteurs de nos revers. » Et lorsqu'on remontrait à Prieur combien il se faisait d'illusions, combien ses espérances étaient chimériques : « Eh bien! soit, répliquait-il, je suis le romancier de la Révolution. » Membre du comité de salut public, il en était le délégué plus spécialement que les autres commissaires de la Convention.

Pendant que l'armée républicaine se reformait à Rennes, les Vendéens suivaient, sans trouver d'obstacles, leur route vers la Loire, par Fougères, Laval et la Flèche; les chefs pensèrent que le passage du fleuve serait mieux gardé et moins facile par Saumur; ils se dirigèrent sur Angers. On se logea dans les faubourgs. La ville était défendue par quatre mille hommes sous les ordres du général Beaupuy.

Lorsque cette nouvelle arriva au quartier général de Rossignol, à Châteaubriand, les représentants et lui se troublèrent complétement. On croyait qu'Angers était perdu, et on en imputait la faute à Marceau. Il eut une scène vive avec Rossignol qui le laissa aux prises avec Prieur. Celui-ci, ému de la colère de Marceau, finit par lui dire : « Nous savons que c'est la

faute de Kléber; dès demain nous établirons un tribunal pour le faire guillotiner. »

Kléber alla aussitôt trouver les représentants, leur parla avec fermeté, rappela que, trois jours auparavant, Rossignol, malgré ses conseils, avait retardé l'envoi d'une brigade à Angers. Il rassura Prieur sur le sort de deux conventionnels enfermés dans la ville qui pouvait être bien défendue par sa garnison.

C'est en effet ce qui était arrivé. Les Vendéens avaient, pendant trente heures, renouvelé leurs attaques, sans pouvoir pénétrer à Angers. Les troupes et la garde nationale avaient vigoureusement résisté. Beaupuy, encore souffrant de sa blessure, parcourait les remparts, encourageant tout le monde. Les habitants, les femmes même s'employaient avec zèle pour le service de la défense. La population des villes était en général très-hostile aux rebelles. A Angers, elle devait l'être davantage; car au dernier moment, lorsque les paysans commençaient à se décourager, les chefs leur avaient promis le pillage de la ville.

A l'approche de la colonne qui arrivait de Châteaubriand, les Vendéens se retirèrent. Ils avaient perdu beaucoup de soldats et quelques officiers distingués. Un général républicain, Marigny, fut tué en les poursuivant dans leur retraite. Sa destitution arriva du ministère de la guerre le jour même où il se faisait tuer.

L'armée vendéenne et la foule qui la suivait reprirent le chemin de la Flèche. Aucune illusion n'était plus possible; toutes les espérances reposaient sur la prise d'Angers. Les soldats étaient découragés, les chefs consternés et rompus de fatigue. Ils ne savaient quel projet former, quelle route prendre, toujours

harcelés par l'armée républicaine. Ils entrèrent de vive force au Mans, le 10 décembre. Le surlendemain ils y furent attaqués et parvinrent pendant quelques moments à défendre l'approche de la ville; mais ils n'avaient plus affaire à l'avant-garde, qui les poursuivait depuis Angers; plusieurs divisions de troupes de ligne étaient maintenant en présence. Les Vendéens, après avoir culbuté la première ligne des républicains, voyant qu'elle était soutenue par des troupes plus nombreuses et plus fermes, perdirent l'espoir et le courage; ils abandonnèrent leurs chefs. Trois fois La Rochejaquelein, accompagné de deux officiers, s'avança jusque sur le front de l'armée républicaine sans être suivi d'un seul soldat. Il rentra dans la ville. Tout y était déjà en désarroi et la déroute était commencée.

Westermann, poursuivant témérairement son attaque, arrivait en ce moment au pont qui est près de l'entrée du Mans. Quelques canons y furent placés et on se défendit encore pendant une ou deux heures. A la nuit tombante, les républicains passèrent un gué et tentèrent de pénétrer dans la ville. Des paysans postés aux fenêtres, tiraient dans les rues, et les arrêtèrent, grâce à l'obscurité, qui ne laissait point reconnaître le petit nombre de ces derniers défenseurs. Pendant ce temps-là, le plus affreux désordre régnait dans cette foule qui n'était plus une armée.

La nuit se passa ainsi, et le lendemain matin, lorsque les républicains occupèrent la ville, ils n'y trouvèrent plus que des blessés, des femmes, des enfants ou des fugitifs qui se laissaient prendre sans résistance. « On ne saurait se figurer, raconte Kléber, l'horrible carnage qui se fit ce jour-là, sans compter le grand

nombre de prisonniers de tout âge, de tout sexe, de tout état. » Les Vendéens calculèrent que la déroute du Mans avait coûté la vie à quinze mille personnes. A en croire les rapports que les représentants adressèrent à la Convention, le nombre des victimes aurait été beaucoup plus grand. Prieur, Bourbotte et Turreau écrivaient : « Tout ce qui était resté dans la ville tombe sous les coups de nos soldats. Des chefs, des marquises, des comtesses, des prêtres à foison sont tombés en notre pouvoir. Les rues, les maisons, les places publiques sont jonchées de cadavres. Depuis quinze heures, ce massacre dure encore. » Quelques jours après, un autre conventionnel écrivait : « Dans l'espace de quatorze lieues, il n'y a pas une toise où il n'y ait un cadavre étendu. »

La joie du triomphe et le désir d'annoncer de bonnes nouvelles aux Jacobins et à la Convention portaient les représentants à l'exagération. Les généraux et les soldats ne méritaient pas d'être flétris de tels éloges[1]. La vérité était déjà assez cruelle.

La foule confuse qui échappait au massacre avait, dans sa fuite, pris la route de Laval, la seule qui ne fût pas occupée par les forces républicaines. L'état de dispersion de ces restes de l'armée rebelle était mal connu des généraux républicains. On ne se hâta point à poursuivre les Vendéens; ils arrivèrent à Laval et y passèrent la nuit sans être attaqués. La Rochejaquelein et les officiers, quoiqu'on en eût perdu beaucoup au Mans, réussirent à rallier un assez grand nombre de soldats. Ils marchèrent vers la Loire espérant parvenir à Ancenis avant les républicains, et avoir

[1] Mémoires de Kléber et de l'adjudant général Savary.

le temps de traverser le fleuve. La Rochejaquelein y arriva le 16 décembre; toutes les barques, tous les moyens de passage avaient été emmenés sur la rive opposée qu'occupaient des postes républicains. Il se mit avec Stofflet dans un petit bateau trouvé sur un étang du voisinage; on réussit à en découvrir un plus grand, et les deux généraux, avec dix-huit soldats, passèrent sur l'autre bord pour s'emparer de quelques barques qu'on y voyait. L'entreprise était difficile et hasardeuse; elle ne pouvait être confiée à d'autres. A peine les deux chefs et leurs soldats étaient-ils débarqués qu'une forte patrouille dispersa cette poignée d'hommes. En même temps une chaloupe canonnière vint se placer devant Ancenis et tirer sur les radeaux que l'on commençait à construire.

Le général Marceau avait prévu que les Vendéens se dirigeraient vers ce point et tâcheraient d'y passer la Loire. Des précautions avaient été prises pour les en empêcher, et comme on ignorait leur affaiblissement, on prévoyait qu'une importante et dernière bataille aurait lieu à Ancenis. A l'instant où la petite armée vendéenne était privée de son général, où les officiers ne savaient que résoudre, Westermann, à la tête d'une avant-garde de hussards, se présenta. Son détachement était peu nombreux; l'entrée de la ville était barricadée. Elle fut à peine attaquée. Quelques-uns des principaux officiers restaient encore. Plusieurs, espérant trouver moyen de se rendre sur la rive gauche, se répandirent dans la campagne, ainsi que beaucoup de soldats. Trois cents fugitifs, mais non point des combattants, crurent à une amnistie dont le bruit s'était répandu; ils se rendirent à Nantes : c'était marcher à une mort certaine.

La troupe vendéenne se donna pour chef M. de Fleuriot, et s'enfonça dans l'intérieur du pays, marchant au hasard, et toujours poursuivie par Westermann.

Enfin, le 23 décembre, les derniers Vendéens de cette grande armée furent attaqués auprès de Savenay par toute l'armée républicaine. Marceau la commandait, mais c'était réellement Kléber qui dirigeait tous les mouvements de la bataille. Elle fut très-disputée; de part et d'autre il y eut des prodiges de valeur. Marceau écrivit au ministre de la guerre : « Il me serait difficile de détailler les belles actions de cette journée; mais je dois parler des généraux qui, par leur bravoure et leur talent, viennent de terminer cette guerre. Kléber a donné des preuves de courage et d'un talent supérieur. Westermann, Canuel, Tilly, Dembarrère, Savary et tous les officiers généraux se sont montrés vrais républicains. »

Les Vendéens combattirent en désespérés. Plusieurs des officiers furent tués; quelques-uns, après s'être soustraits aux poursuites, réussirent à retourner sur la rive gauche, où ils ne tardèrent pas à retrouver la guerre civile; d'autres furent pris après le combat ou saisis dans leurs asiles et conduits au supplice. Plusieurs se mêlèrent aux bandes qui, peu après, allaient parcourir la Bretagne et y braver les efforts du gouvernement révolutionnaire.

Le plus éclatant témoignage qui ait été rendu à la valeur des Vendéens est dû au général Beaupuy, un des chefs de la garnison de Mayence, celui qui, dans cette funeste guerre, avait le plus payé de sa personne. Il écrivait après le combat de Savenay à Merlin de

Thionville : « Je les ai bien vus, bien examinés ; j'ai reconnu de mes figures de Cholet et de Laval, et, à leur contenance, je t'assure qu'il ne leur manquait du soldat que l'habit. Des troupes qui ont battu de tels Français peuvent se flatter de vaincre aussi les peuples assez lâches pour se réunir tous contre un seul, et encore pour la cause des rois. » — « Cette guerre de brigands de paysans, qu'on regardait comme ridicule et méprisable, m'a toujours paru pour la république la grande partie. »

La faction dominante en avait jugé ainsi ; et comme toute opposition à l'établissement de la république provoquait des mesures sanguinaires ; comme les dangers qui menaçaient son autorité tyrannique lui inspiraient toujours la fureur et la vengeance, plus cette résistance et ces dangers avaient été grands, plus horribles devaient être les volontés du gouvernement conventionnel et la conduite de ses agents. Ainsi ce qui se passa durant plus d'une année dans les provinces de l'ouest est assurément le plus détestable souvenir inscrit dans nos annales révolutionnaires.

Une guerre civile, surtout lorsqu'elle est prolongée et qu'elle couvre un vaste territoire ; lorsqu'elle est animée, comme le fut la guerre de la Vendée, par les passions politiques et religieuses ; lorsqu'elle est soutenue par des armées mal disciplinées, produit nécessairement de grands désordres, de cruels excès, de sanglantes représailles. Dès les premiers moments de l'insurrection, il y avait eu de part et d'autre des actes de barbarie ; mais les principaux chefs des rebelles avaient témoigné la volonté de les arrêter et de les prévenir. Leurs sentiments d'humanité et d'honneur n'ont pu être contestés. De même, les premiers géné-

raux que la Convention envoya pensèrent que l'énergie dans le combat, et l'indulgence après la victoire, étaient conseillées par la bonne politique et même par la tactique militaire. C'étaient ces généraux que la Convention avait destitués ou envoyés au supplice. Elle avait livré la Vendée aux Jacobins, comme si les succès de l'armée lui avaient importé moins que la satisfaction des haines politiques. Les représentants qui s'étaient rendus suspects d'humanité et de bon sens avaient été successivement rappelés. Ensuite, selon le caractère du parti révolutionnaire, dès qu'il avait pu compter sur la victoire, il était devenu plus hardi dans ses fureurs. L'entrée en campagne des Mayençais avait été signalée par des mesures de destruction et d'extermination. Elles avaient été prescrites par des décrets non-seulement cruels, mais imprudents; en telle sorte que les généraux et les représentants n'y obéirent point d'abord. Lorsque la guerre fut transportée outre-Loire; lorsque les Vendéens parcouraient toute une province, entraient dans les villes contraints d'en sortir le lendemain; lorsqu'ils traînaient avec eux une population désarmée, ils offraient bien plus de prise, même quand ils étaient victorieux; et leurs déroutes livraient aux républicains une foule de prisonniers. Dès lors commencèrent beaucoup d'exécutions et de représailles impitoyables. Laval, Angers, le Mans virent répandre beaucoup de sang.

Après la complète dispersion des Vendéens à Savenay, on pouvait croire la guerre finie; cependant, pour détruire l'armée qui avait passé la Loire, la rive gauche avait été dégarnie de troupes, et Charette en avait profité pour se rendre beaucoup plus redoutable. Mais les généraux, et Kléber surtout, avaient bonne

espérance que par une guerre sagement conduite, en ménageant les populations au lieu de les exaspérer par le désespoir, on mettrait prochainement un terme à l'insurrection.

Tel n'était point le projet du général Turreau que le comité de salut public venait de nommer commandant en chef de l'armée de l'Ouest; il avait déjà paru dans cette guerre sans se faire remarquer par aucune capacité militaire, ni même par l'ardeur de son courage; mais il était ami de Ronsin, homme d'esprit et d'un jacobinisme cynique. Il avait été ensuite envoyé à l'armée des Pyrénées pour révolutionner l'état-major. Maintenant il recevait la mission de porter les derniers coups à la rébellion. Son plan avait déjà été proposé par Ronsin. Il consistait à faire parcourir le théâtre de la guerre en tous sens par douze colonnes chargées d'incendier et de dépeupler le pays. C'était aussi l'intention du comité de salut public.

A ce plan de campagne devaient nécessairement s'ajouter un système d'administration civile, un gouvernement provincial analogue à ce qui se pratiquait à Lyon, à Toulon, à Marseille. Mais les haines de la guerre civile étaient encore plus enflammées; aussi les horreurs de Collot d'Herbois et de Fréron furent-elles surpassées.

Il y avait alors en mission à Nantes un représentant assez obscur qui, toutefois, s'était fait remarquer par la grossière férocité de ses propos et son exagération jacobine. Après avoir été depuis quelques mois commissaire avec plusieurs autres conventionnels auprès des armées de l'Ouest, il fut vers la fin du mois d'octobre plus spécialement chargé de gouverner la

ville de Nantes. Les habitants avaient fait preuve de patriotisme et de courage en repoussant les attaques des Vendéens. L'opinion très-hostile à la rébellion royaliste était, en général, assez portée vers la république, mais encore plus vers la liberté; ainsi elle inclinait aux Girondins et s'était pendant un instant déclarée en leur faveur contre la Convention. Avant l'arrivée de Carrier, d'autres représentants jacobins, mais plus modérés, avaient changé les administrations et y avaient installé des hommes presque tous chargés du mépris public et qui n'avaient d'autres titres à exercer l'autorité que leur violence. Phelipeaux, Ruelle et Gillet avaient livré la ville à un comité révolutionnaire composé de gens qui étaient ou qui tardèrent peu à devenir d'abominables scélérats. Ils émanaient d'une société populaire qui les inspirait et les soutenait.

Les représentants en mission avaient pour instruction générale de se mettre en rapport avec les comités révolutionnaires et les sociétés populaires. Carrier se conforma à cette recommandation. Il était difficile de savoir quelle part de responsabilité devait être attribuée, soit au comité, soit au représentant. Ce qui est certain, c'est qu'il résulta, de cette double action, un degré de férocité, une multiplicité de crimes, une série non interrompue de massacres qui dura pendant quatre mois. Si Carrier n'avait pas constamment agi avec délibération et volonté, s'il avait plus tard témoigné un remords ou un regret, on pourrait dire, avec quelques documents contemporains, qu'il eût fallu l'enfermer dans une maison de fous ; mais sa folie n'avait rien d'organique; elle était une perversité morale, un abandon complet à des passions

haineuses. Lorsqu'un homme, par la médiocrité de sa position et de son esprit, s'était longtemps senti inférieur, et n'avait su considérer l'ordre social qu'avec les yeux de l'envie ; lorsque ensuite, au milieu de la fermentation révolutionnaire, il se trouvait porté tout à coup dans une situation élevée, pour y exercer un grand pouvoir, son sens se troublait, et il perdait à la fois la conscience morale et la faculté de jugement. Tels furent plusieurs des conventionnels envoyés en mission : le nom de Carrier a éclipsé tous les autres.

Dès le 28 octobre, sur la désignation de la société populaire et des administrations, une compagnie révolutionnaire, appelée du nom de Marat, fut instituée par les représentants Carrier et Francastel. Ils conférèrent collectivement et individuellement à chacun de ses membres le droit de surveillance sur tous les citoyens suspects, les étrangers et les accapareurs; le droit de faire arrêter ou d'arrêter tout individu dont il leur semblerait prudent de s'assurer. Chaque membre de cette compagnie avait une solde de huit francs par jour.

Les prisons étaient pleines; elles furent bientôt combles : Carrier voyait que l'échafaud ne suffisait point à les vider; cependant il avait simplifié la procédure révolutionnaire, en ordonnant de faire guillotiner indistinctement les brigands qui se soumettaient volontairement et ceux qui étaient pris les armes à la main. « Signeriez-vous un pareil ordre? lui disait le président du tribunal. — Cela ne fait pas la moindre difficulté, répondit-il. — Mais il y a des enfants de treize ans et des jeunes femmes.... » Les ordres du représentant n'admirent d'abord aucune exception.

Après la bataille de Savenay, le nombre des femmes, des enfants, des vieillards, des malades, des blessés, amenés comme prisonniers à Nantes, ou y cherchant un asile, s'était accru par milliers; Kléber connaissait trop Carrier pour concevoir le moindre espoir de le persuader; mais il autorisa l'adjudant général Savary à tenter une démarche. Cet officier dit au représentant : « Je viens te proposer un moyen assuré de pacifier la Vendée. Il existe au dépôt un grand nombre de Vendéens de tout âge et de tout sexe, entassés les uns sur les autres, manquant de tout, mourant de froid et de misère; fais-les rentrer dans leur pays. Des femmes et des enfants ne sont pas à craindre; qu'ils rentrent dans leurs foyers : ils raconteront à leur famille, à leurs voisins, ce qui leur est arrivé, le désastre de leur armée : ce sera pour les autres une leçon terrible, et les portera à la soumission. » Carrier consentit d'abord à cette proposition. « Eh bien! bien, dit l'adjudant, donne-moi cette autorisation par écrit. — Un ordre par écrit? repartit Carrier, je ne veux pas me faire guillotiner. » Ainsi la peur se mêlait toujours à l'agitation des hommes révolutionnaires; eux-mêmes étaient atteints par la terreur que leur gouvernement les chargeait de répandre sur la France.

Les représentations de Prieur de la Marne décidèrent toutefois son collègue à permettre aux habitants de Nantes de retirer du dépôt les enfants âgés de moins de seize ans, en se chargeant de les élever. Beaucoup de familles charitables s'empressèrent à cette bonne œuvre. Deux jours après, le comité révolutionnaire ordonna aux citoyens qui avaient recueilli ces malheureux enfants de les ramener au dépôt, sous

peine d'être traités comme suspects. Kléber s'indigna, et Savary alla retrouver Carrier. Il était encore au lit, et se troubla beaucoup en voyant entrer l'adjudant général. Quand il sut que le comité avait osé lui désobéir, il sauta de son lit, jurant et tempêtant. Des gendarmes furent envoyés pour amener le comité. « Reste ici, dit-il à Savary; tu verras comme je vais les traiter. » Les membres du comité entrèrent. Sa fureur se réveilla; il tira son sabre, ce qui lui était très-habituel. « Que signifie cet ordre concernant les enfants? Qui vous a autorisés à l'afficher? Vous mériteriez qu'on vous fît passer à la guillotine! » Même un mouvement d'humanité s'exprimait en cet homme avec fureur et soif de sang. Ce qui se passa ensuite ne prouve point que l'ordre ait été révoqué. Cinq cents enfants, ou même davantage, de l'âge de treize ans ou au-dessus, ne furent pas épargnés.

L'encombrement des prisons et l'épidémie qui les avait envahies et s'était répandue sur la ville, ne furent pas, comme on a essayé de le dire, le motif des noyades ordonnées par Carrier et qui ont rendu son nom à jamais fameux. Ce fut un raffinement de cruauté, une imitation de Néron; il ne chercha pas même un prétexte.

Il donna, le 6 décembre 1793, l'ordre suivant :

« Carrier, représentant du peuple, invite et requiert le nombre de citoyens que choisira Guillaume Lambertye, à obéir à tous les ordres qu'il donnera pour une expédition que nous lui avons confiée; requiert le commandant de la ville de laisser passer, soit la nuit, soit le jour, ledit Lambertye et les citoyens qu'il conduira avec lui; défend à qui que ce

soit de mettre la moindre entrave aux opérations que pourra nécessiter leur expédition. »

Cette expédition consistait à prendre dans la prison un certain nombre de détenus, à les conduire dans un bateau qui devait être submergé, en ouvrant une large soupape. Un des premiers essais fut annoncé par Carrier à la Convention; il avait commencé par raconter un avantage que les troupes républicaines venaient d'obtenir. « Pourquoi faut-il que cet événement ait été accompagné d'un autre qui n'est plus d'un genre nouveau? Cinquante-huit individus, désignés sous le nom de prêtres réfractaires, sont arrivés à Nantes. Aussitôt ils ont été enfermés dans un bateau sur la Loire; la nuit dernière ils ont tous été engloutis dans cette rivière. Quel torrent révolutionnaire que cette Loire! »

Encouragé par l'approbation tacite de la Convention, Carrier continua à faire exécuter des noyades. Lorsqu'on lui représentait que les détenus étaient envoyés à la mort sans jugement, il répondait : « Faut-il tant de preuves? On les jette à l'eau, c'est plutôt fait. Bientôt on verra sans-culottiser des femmes. » Il en avait déjà fait fusiller beaucoup.

Il y eut vingt-trois noyades. On ne prit plus la précaution de les exécuter la nuit; on se familiarisa avec le crime, elles se firent en plein jour. On s'épargna aussi la peine de feindre un naufrage; les bateaux n'avaient plus de soupape; les malheureux étaient jetés par-dessus le bord; s'ils résistaient, on les sabrait. Plusieurs de ces expéditions furent dirigées par des membres du comité révolutionnaire; ils mettaient eux-mêmes la main à l'œuvre.

Des tortures, des mutilations, des exhibitions de

lambeaux sanglants, des oreilles portées en guise de cocarde, étaient les jeux habituels des exécuteurs de tant de victimes massacrées diversement, selon leurs fantaisies sauvages. Quelquefois, au lieu de les conduire aux bateaux ou à la fusillade, l'escorte les abattait en route. Cela s'appelait des sabrades.

Une de leurs imaginations fut le mariage républicain; ils liaient ensemble un homme et une femme après les avoir dépouillés de leurs vêtements, et les précipitaient dans la rivière.

Malgré tant d'exécutions, les prisons se remplissaient toujours de nouveau. La mortalité y était affreuse. « Il n'y avait, selon le rapport d'un médecin, ni lits, ni paille; les détenus manquaient de tout. Je trouvai une grande quantité de cadavres épars çà et là; je vis des enfants noyés dans les baquets, j'en vis expirer cinq sous mes yeux. — Ces malheureux ne recevaient pas d'aliments. Nous nous informâmes aux femmes du voisinage, si elles ne pouvaient pas secourir ces pauvres créatures. Elles répondirent: « Comment voulez-vous que nous fassions? le comité fait mettre en prison ceux qui apportent à manger à ces femmes et à ces enfants. »

Tel était le gouvernement du commissaire de la Convention, lorsqu'au mois de janvier 1794, un jeune homme dévoué à Robespierre, qui lui accordait toute sa confiance et qu'il avait chargé de parcourir les départements pour lui rendre compte de leur situation, arriva à Nantes, et voici ce qu'il écrivit à son patron :

« La peste, la famine et la guerre menacent cette ville. On a fait fusiller, peu loin de l'enceinte, une foule innombrable de Vendéens, et cette masse de

cadavres, jointe aux exhalaisons pestilentielles de la Loire, a corrompu l'air. Deux mille personnes, en moins de deux mois, ont péri par une maladie contagieuse. La navigation de la Loire est embarrassée et n'a point permis de faire venir des subsistances pour remplacer celles que consommaient les armées. La population est en proie à la plus horrible disette. On dit que la Vendée n'est plus; et Charette, à quatre lieues de Nantes, tient en échec les bataillons de la république. — Une armée est dans Nantes, sans discipline, sans ordre, tandis qu'on envoie successivement des corps détachés à la boucherie. D'un côté on pille, de l'autre on tue la république. Un peuple de généraux, fiers de leurs épaulettes, riches des appointements qu'ils volent, éclaboussent dans leurs voitures les sans-culottes à pied, sont toujours auprès des femmes, au spectacle ou dans des repas somptueux qui insultent à la misère publique. Ils dédaignent la société populaire où ils vont rarement. Carrier est invisible pour les corps constitués, pour les membres du club et les patriotes. Il se fait dire malade pour se soustraire aux occupations que réclament les circonstances. Nul n'est dupe de ce mensonge; on le sait bien portant, dans un sérail, entouré de sultanes et d'épauletiers; il n'est accessible qu'aux seuls gens de l'état-major qui le flagornent. »

Cet état-major et les généraux appartenaient aux promotions jacobines ; ils possédaient maintenant l'armée de l'Ouest. Kléber et les généraux qui n'étaient point persécutés ou détenus avaient rejoint, aussitôt que possible, les armées de la frontière.

Julien continuait ainsi son rapport : « Carrier a de tous côtés des espions; les conversations sont écou-

tées; les correspondances interceptées; on n'ose ni parler, ni écrire, ni même penser. L'esprit public est mort; la liberté n'existe plus.... » — « Carrier a mis la terreur à l'ordre du jour contre les patriotes eux-mêmes; il s'est très-mal entouré; il paye par des places les bassesses de quelques courtisans; il rebute les républicains, rejette leurs avis, comprime les élans du patriotisme. Il a même fermé pendant trois jours les séances d'une société montagnarde; il a chargé un secrétaire insolent de recevoir les députations de la société populaire; il a maltraité et menacé de mort ceux qui se plaignaient de voir un intermédiaire entre le représentant du peuple et le club organe du peuple. »

Aux yeux de l'observateur envoyé par Robespierre, c'étaient les vrais crimes de Carrier. Dans son impartialité, il disait aussi les faits à décharge. « Une justice doit être rendue à Carrier; il a écrasé le négociantisme, tonné avec force contre l'esprit mercantile, aristocratique et fédéraliste. »

Après les griefs de la société populaire et le récit des procédés despotiques de Carrier envers les Montagnards, le correspondant ajoutait : « On lui reproche aussi d'autres faits : on assure qu'il a fait prendre indistinctement dans les prisons, puis conduire dans des bateaux et submerger dans la Loire tous les détenus. Il m'a dit à moi-même qu'on ne révolutionnait que par de semblables mesures, et il a traité d'imbécile Prieur qui ne savait qu'enfermer les suspects. »

La conclusion de ce rapport était : « Il faut sans délai rappeler Carrier et envoyer à Nantes quelqu'un qui réveille l'énergie du peuple; il faut charger un

général, sous sa responsabilité, d'exterminer à terme fixe les restes des rebelles. »

Robespierre et ses confidents voulaient les mêmes choses que Carrier, mais exécutées avec plus de régularité, sans passion, sans erreur. La tyrannie illimitée, les échafauds et parfois même les massacres devaient, suivant leurs idées, ne comporter ni excès, ni désordre. Ils oubliaient sans doute que lorsqu'on a confié un pouvoir absolu à des hommes grossiers, lorsqu'on leur a prescrit de s'inspirer des haines et des fureurs d'une tourbe étrangère aux pensées raisonnables, aux sentiments de morale et d'humanité, ces hommes s'enivrent de leurs paroles et de leurs actes, et s'égarent dans les routes du crime.

A ce moment, après la chute de Lyon et de Toulon, après l'anéantissement de l'armée vendéenne, la France était vaincue et soumise. Depuis le 31 mai, pendant sept mois, elle s'était, sans ensemble, sans unité d'opinion ou de symbole, débattue avec plus ou moins d'énergie contre la tyrannie qui allait peser sur elle; maintenant c'en était fait de la liberté.

Le territoire entier était conquis; il n'y avait pas un département qui ne fût livré aux sociétés populaires, aux comités ou même aux armées révolutionnaires, aux tribunaux ou aux commissions homicides, et aux représentants qui, du plus ou moins, étaient agités du même délire que Carrier.

Le fédéralisme dont furent accusés les Girondins n'était point un système de gouvernement, ni un projet de constitution. Ils voyaient Paris et la Convention elle-même à la merci d'une bande de brigands révolutionnaires; ils auraient voulu être préservés

ou délivrés de cette terrible et honteuse domination; ils appelaient à leur aide les départements où l'opinion s'effrayait et s'indignait à l'idée de tomber sous un pareil joug. Mais depuis quatre ans, roi, assemblées, pouvoirs publics avaient reconnu la souveraineté de l'insurrection et lui avaient rendu hommage et soumission. Ainsi s'était établie dans les esprits une sorte de légalité contre les lois, une force centrale de révolution. Elle triompha de toute rébellion; elle n'eut à vaincre que des collections d'individus ou des révoltes locales qui ne combattaient pas au nom de la nation, ni sous l'obéissance d'un pouvoir émané d'elle. De là provenaient la dispersion et la faiblesse de la résistance à la tyrannie.

En même temps les armées qui, dans une moins triste guerre, défendaient la patrie contre l'invasion étrangère non-seulement résistaient avec avantage, mais obtenaient des succès qui en laissaient espérer de plus grands.

Tout avait donc réussi au gouvernement conventionnel. Il semblait que jamais plus belle chance n'eût été accordée pour former un établissement régulier et solide. La pensée qu'il fût espérable ne venait toutefois à personne. La coalition européenne reconnaissait la vanité de ses projets et de ses espérances, mais il ne pouvait être question de paix. Les insurrections étaient écrasées; mais, au lieu de soumettre les vaincus, on entreprenait de les massacrer, et quelque zèle qu'on y apportât, on ne pouvait tuer tout le monde. L'opinion publique était muette; mais son silence était dû à la détention de cent mille suspects et à l'activité des tribunaux révolutionnaires. La Con-

vention avait délibéré une feinte constitution sans avoir eu un instant la pensée de la mettre en œuvre.

En un mot, le gouvernement était révolutionnaire; il se proclamait tel; il reconnaissait que la nécessité l'exigeait ainsi. La suite immédiate et non interrompue des événements allait montrer que ce moyen de salut, imaginé uniquement dans l'intérêt des usurpateurs du pouvoir, ne devait pas les préserver longtemps.

FIN DU TOME TROISIÈME.

5684381

TABLE DES MATIÈRES.

SUITE DU LIVRE V.

LES GIRONDINS. — LE 31 MAI..... 1

LIVRE VI.

LA GUERRE CIVILE. — LE GOUVERNEMENT RÉVOLUTIONNAIRE. 163

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET, RUE DE VAUGIRARD, 9.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google